











HISTOIRE GÉNÉRALE  
DES  
ANTILLES

PAR M. ADRIEN DESSALLES.

*Non* *voir page de*  
*deuxième cahier*  
*en bas.*

---

TOME CINQUIÈME ET DEUXIÈME  
DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

*Tome V*

PARIS,  
FRANCE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,  
QUAI MALAQUAIS, 15.

1848





# HISTOIRE

## COMMERCIALE ET POLITIQUE

### DES ANTILLES.

TOME IV.

CINQUIÈME PARTIE.

TRAITANT :

DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS AUX ANTILLES,  
DEPUIS LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE,  
JUSQU'À LA MORT DE LOUIS XV;  
DES ESSAIS DE COLONISATION FAITS DURANT  
CETTE PÉRIODE,  
ET DES PROCÈS INTENTÉS AUX JÉSUITES,  
A LA SUITE DU COMMERCE ENTREPRIS A LA MARTINIQUE  
PAR LE PÈRE LAVALLETTE.

LISTE

COMMERCE ET POLITIQUE

DES ANTIQUES

TOME IV

CHOUX-PARTIE

TABLE

DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS AUX ANTIQUES

DEPUIS LA FIN D'UN ANCIEN

1750 À LA FIN DE 1751

DES ÉVÉNEMENTS DE CONJURATION EN 1752

CETTE ÉPOQUE

ET DES ÉVÉNEMENTS EN 1753

À LA SUITE DE COMMERCE ÉTRANGER À LA MARIAGE

PAR LE PRINCE LAVALETTE



## CHAPITRE I<sup>er</sup>.

---

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES SUITES DE LA GUERRE. — HISTOIRE DU  
FAUX PRINCE DE MODÈNE. — FAUSSE MORT DE CAYLUS. — DE BOM-  
PAR NOMMÉ GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DES ANTILLES DU VENT.

La moindre guerre, en Europe, soulève des questions de tout genre. L'intérêt des nations est chose trop chère aux cœurs des princes qui les gouvernent, pour permettre sans doute qu'elles soient lésées. La guerre devient donc une nécessité chaque fois que sa base repose sur ce motif sacré. Mais la guerre entraîne par elle-même tant de conflits étrangers à cette cause déterminante, qu'il serait curieux d'en étudier les raisons secrètes, d'en profiler les intrigues, raisons et intrigues qui prennent leur source dans l'intérêt particulier. Ce sentiment égoïste, presque toujours, blesse l'intérêt général, provoque les haines sourdes, détermine les grandes péripéties diplomatiques et étouffe les conceptions généreuses, les vues profondes de quelques citoyens que l'élan patriotique dirige, pour faire place aux ambitions courtisanesques de quelques charlatans qui s'engraissent de l'impôt auquel participe le peuple.

Le peuple, pour lequel se fait la guerre, devrait donc, au sortir de ces champs de bataille qu'il arrose de son sang, après ces temps de carnage, après ces désastres qui pèsent surtout sur lui, se sentir à l'aise; mais si la guerre a permis de régler quelques questions épineuses, elle a vidé les coffres de l'État, et c'est encore sur le peuple que les gouvernants se fondent pour les remplir.

En 1748, on croyait avoir réglé cet intérêt, auquel il semblerait qu'aucune nation rivale ne peut toucher, sans appeler sur elle l'animadversion générale; mais si la question commerciale, qui intéressait nos ports de mer, qui gênait notre marine mar-

chande, avait décidé le gouvernement français à prêter main-forte à l'Espagne, à armer des escadres, à lever des marins, une question de limite sur le Rhin, la crainte de perdre quelques bourgades, ou l'espoir d'en rattacher de nouvelles au grand corps de l'État, avaient fait porter les regards de la cour vers l'Allemagne. Cependant, l'urgence d'opposer à l'envahissement de l'Angleterre des forces navales capables de contenir ses flottes, avait dû apparaître à nos ministres. Maurepas, chez lequel devaient s'être infiltrées des notions maritimes, Maurepas, dont le nom était, en quelque sorte, identifié avec le portefeuille qui lui était confié, au sortir de la guerre, allait sans doute réorganiser notre matériel maritime, remplir les magasins de nos ports de guerre des bois nécessaires à la construction des vaisseaux qui nous manquaient, et rétablir les pertes que la guerre avait values à notre marine? Peut-être y songeait-il; peut-être allait-il profiter des leçons de cette guerre, si sublime de dévouements de la part de nos marins; peut-être la réflexion allait-elle faire place à la légèreté de caractère qu'avait ce ministre, et peut-être, sous lui, la marine française allait-elle reprendre son rang? Mais, comme nous l'avons dit, Louis XV, courbant son front royal sous le despotisme de quelques impudiques créatures, cédait aux sollicitations de ses maîtresses, et Maurepas fut sacrifié à la Pompadour (1).

(1) Maurepas aimait à chançonner, et amusait le roi par son esprit malin. Plusieurs fois déjà il avait, sur le compte de la Pompadour, donné essor à sa verve satirique, et le roi en avait ri; mais la maîtresse en titre, ayant un soir trouvé sous sa serviette les quatre vers suivants, demanda et obtint la disgrâce de ce ministre.

La marquise a bien des appas;  
Ses traits sont vifs, ses grâces franches,  
Et les fleurs naissent sous ses pas;  
Mais, hélas! ce sont des fleurs blanches.

On a prétendu que ce quatrain n'était point du ministre; mais la chanson suivante, qui était bien de lui, pouvait lui avoir attiré la colère de la favorite.

Cette charge de secrétaire d'État de la marine, confiée, depuis Colbert, en des mains plus ou moins habiles, avait-elle été comprise par tous ceux qui avaient succédé au premier fondateur de notre marine ? Dans les attributions de ce ministère se faisaient les colonies ; la tête attirait le corps. Le principe qui faisait vivre ces deux parties si essentielles à la prospérité nationale, était le commerce ; le commerce, en France, avait-il reçu tous les encouragements qui l'amènent à se développer ? D'abord, si protégé, avait-il ensuite été entouré de ces égards qui y attachent les hommes entreprenants, énergiques et romanesques, trois qualités qui, chez nos découvreurs, enfantèrent de grands projets, et qui, soutenues par l'appui d'un gouvernement éclairé, font surgir des succès là où n'avaient été prévus que des revers.

Certes, nous pouvons le dire, nos colons, dans leur enfance, avaient prouvé à nos envieux que le courage pouvait beaucoup dans la colonisation de l'Amérique. Sans cesse en rumeur, sans cesse combattant, sans cesse défrichant, sans cesse cultivant, ils avaient conquis et fondé de puissantes colonies. Entraînés par l'espoir du lucre, ils avaient forcé l'Espagne à échanger son or contre leurs produits, et nos marchands français avaient envahi les marchés du nord de l'Europe, et avaient, en quelque sorte, monopolisé nos sucres jusque dans les dernières limites de la Scandinavie, de la Suède et de la Russie.

Cette petite bourgeoise,  
Élevée à la grivoise,  
Mesurant tout à sa toise,  
Fait de la cour son taudis... dis.

Louis, malgré son scrupule,  
Froidement pour elle brûle,  
Et son amour ridicule  
A fait rire tout Paris... ris.

On dit même que d'Estrade,  
Si vilaine et si maussade,  
Aura bientôt la passade  
Doat elle a l'air tout bouffi !... fi !



L'Angleterre avait compris le tort que lui portaient ces hommes que rien ne décourageait ; l'Angleterre nous avait donc fait la guerre pour développer son commerce, pour protéger ses colonies, pour écraser notre marine, et, profitant de l'incurie de notre dernier ministère, elle venait de voir ses efforts couronnés dans cette guerre que nous avions entreprise contre elle, pour défendre, en partie, les intérêts de l'Espagne.

Cependant alors, comme aujourd'hui encore, l'Angleterre redoutait cet élan spontané qui peut surgir en France et créer une marine qui, subitement, rivaliserait avec la sienne, et elle dut se féliciter de la disgrâce de Maurepas, dont l'activité, dans cette dernière guerre, avait suppléé aux forces navales, et dont l'expérience, au moins, aurait pu nuire aux conceptions envahissantes de notre rivale. Sorti du ministère en mars 1749, Maurepas fut remplacé par Louis-Antoine de Rouillé, comte de Joui.

Le changement d'un ministre de la marine, comme nous pouvons facilement le concevoir, était chose qui intéressait directement les colons, et si, d'abord, ils s'étaient alarmés à cette nouvelle, ils purent se féliciter des moyens que Rouillé proposait pour replacer cette arme dans une position convenable.

Issu d'une ancienne famille de robe, ce nouveau ministre, qui lui-même avait occupé une charge au parlement de Paris, qui ensuite avait été intendant du commerce, directeur de la librairie, conseiller d'Etat, puis enfin commissaire près la compagnie des Indes, avait surtout, dans cette dernière place, conçu l'importance de la marine, et, d'emblée, il y donna tous ses soins. Sous ses auspices, une académie royale de marine fut instituée à Brest ; des voyages scientifiques furent faits ; des Mémoires furent consultés ; mais, se contentant de vaines promesses qu'il ne réalisa point, le matériel maritime fut négligé, et le Conseil du roi n'embrassant point ses vues, les constructions projetées ne furent point entreprises, et la marine resta stationnaire.

Quand la marine est oubliée en France, quand les idées maritimes font place, chez nous, à d'autres idées, à d'autres besoins,



à une politique concentrée, qui croit ne voir la puissance de la nation que dans les questions continentales, tandis que, sur nos côtes, l'immensité d'un horizon que rien ne borne, semble nous appeler à des destinées lointaines, les colonies doivent nécessairement s'en ressentir. Avant d'en arriver à percer ce voile, derrière lequel se cachent tant de hontes, tant de regrets, avant de tracer cette période, que l'histoire voudrait en vain ne pas qualifier d'époque ignominieuse, nous reporterons nos regards vers les Antilles, où la paix avait ramené sinon l'abondance, du moins la tranquillité, le repos, le travail, qui permettent aux colons de se livrer, sans crainte, à leurs exploitations, sans cesse menacées par d'autres fléaux attachés au climat sous lequel ils vivent et à la nature de leurs propriétés exceptionnelles.

Si du moins, dans cette guerre, les colons s'étaient vus contraints à jouer un rôle passif, nous avons pu juger, par ce que nous avons rapporté, quelle fut l'énergie partielle qu'ils déployèrent dans leurs défenses partielles ; mais dans l'attaque des ennemis de la France ne s'étaient pas restreints leurs maux, ils avaient eu à souffrir de la disette, des privations qu'elle entraîne et des suites d'un agiotage qui, monopolisé par les chefs qui les gouvernaient, avait enfin, comme nous l'avons dit, attiré les soupçons de la cour.

De Caylus, gouverneur-général des îles du Vent, dans le bienfait d'une paix que tout le monde, aux îles, attendait avec impatience, n'avait pu voir que sa ruine. Ses relations avec l'étranger, déjà si activement surveillées vers la fin de la guerre, devaient se voir tellement gênées après la paix, qu'il devait être porté à de tristes réflexions, par suite du vide qui régnait dans sa caisse, vide que ses profusions avaient hâté. Peut-être alors projetait-il de nouveaux souterrains, pour continuer ses spéculations, quand l'éclat des joies auxquelles se livraient les colons du Marin vint frapper ses oreilles, et le mena à sérieusement approfondir tout ce que sa position renfermait d'excentricités et de dangers.

Le 17 mars 1748, comme nous l'avons dit, était débarqué, au

Marin, le soi-disant comte de Tarnaud. Parti de La Rochelle, sur le navire *le Coureur*, armé dans ce port et appartenant aux frères Dubergier, négociants de Bordeaux, le comte de Tarnaud avait été accueilli par Nadau du Treil, lieutenant de roi du Marin. La bravoure de Nadau ne paraissait pas douteuse (ses services sont consignés aux Archives), mais son orgueil et sa morgue étaient poussés à ce point, que, sans cesse, revendiquant du ministre des honneurs, de l'avancement, on l'avait, pour ainsi dire, relégué au Marin, où il se considérait en disgrâce complète,

Nadau fit à l'étranger cet accueil cordial que les colons ont, à un si haut degré, le talent de rendre agréable à celui qu'ils hébergent, qu'ils choient, qu'ils fêtent, et pour lequel se passe en dîners, en bals, en cavalcades, ce temps qui s'écoule aussi agréablement aux îles qu'en France, quand, au cliquetis des verres, se mêlent les refrains bachiques, les joies de la table, et parfois les doux propos qui se glissent, au dessert, *entre la poire et le fromage*. Pour qui connaît nos femmes créoles, la narration de ces raffinements voluptueux devient inutile. Nous ne la poursuivons pas, de crainte d'entrer dans des détails qui semblent appartenir au roman, mais qui pourtant, dans cette circonstance plus qu'extraordinaire, sont véridiques et sont consignés dans des rapports que nous avons sous les yeux (1).

L'accueil fait au comte de Tarnaud n'avait point surpris les créoles conviés à ces festins. Mais son arrivée aux îles, son débarquement au Marin, dû à la poursuite d'un corsaire anglais, son jeune âge, sa physionomie distinguée, la blancheur de sa peau, avaient attiré l'intérêt. A l'intérêt avait succédé la curiosité, lorsque le hasard ayant amené au Marin le frère de Nadau, naguère venu de France, cet officier au régiment qui se trouvait caserné au Fort-Royal, crut reconnaître, dans le jeune étranger, Hercule-Renaud d'Est, prince de Modène.

(1) Archives de la marine, cartons Martinique, 1748, dossier Nadau-du Treil.

Le frère de Nadau , surpris de cette ressemblance, en avertit son frère, lui affirmant qu'à la cour, il avait eu occasion de voir figurer le personnage qu'il avait accueilli, et qu'en sa qualité de prince, il devait redoubler d'égards, de prévenances. Il alla même plus loin, et l'engagea à prendre ses ordres (1).

Le prétendu comte de Tarnaud, ainsi transformé en prince héréditaire de Modène, se défendit d'abord ; mais, se sentant l'épée aux reins, il se persuada, par la confiance du frère de son hôte, que sa qualité princière ne serait point révoquée en doute. Il prit alors le titre de marquis de Reggio, accepta les égards qu'on lui décernait, usa des bourses qu'on mettait à sa disposition, régla une sorte de cérémonial, dans lequel il se complaisait à ce point, que, servi par Nadau à une table particulière, il n'admettait à manger avec lui que des dames, lesquelles tenaient à honneur de s'asseoir à la même table que le prince, se prêtaient à ses caprices, le batifolaient et provoquaient ses œillades, auxquelles elles répondaient par d'amoureuses caresses.

De Caylus, aussi ami que le prétendu prince de Modène de la bonne chère et des plaisirs qui en sont le complément, ne pouvait guère lui en vouloir d'user aussi immodérément de la bonne volonté des colons du Marin, qui tous, à l'envi les uns des autres, se prêtaient aux caprices du prince. Mais des propos circulaient, qui faisaient entendre que le prince était un imposteur, lequel en imposait tout à son aise; qui affirmaient qu'ayant à remplir une mission, le prince, au contraire, avait voulu se déguiser, et avait pris un autre nom; mais que, par des données positives, on savait ses qualités, ses chagrins et ses disgrâces.

Le capitaine du *Coureur*, interrogé lui-même sur le rang de son passager, avait donné matière à bien des suppositions sur le compte de celui que chacun se croyait honoré d'approcher.

(1) Dès que cette révélation eut été faite, tous ceux qui avaient connu la duchesse de Penthièvre, sœur du véritable prince de Modène, crurent retrouver ses traits dans ceux de notre aventurier.



« Je ne sais s'il est prince de Modène, avait-il dit, mais il m'a été recommandé par le commissaire de la marine de La Rochelle, d'une manière si expresse, que je ne doute pas un instant qu'il appartienne à une grande famille (1). »

Cependant ces bruits, dont Caylus avait ri dès le commencement, avaient pris, depuis peu, une telle consistance, et le pouvoir du prince s'était assis sur des bases tellement solides, que le gouverneur-général crut devoir couper court à une comédie dont le ridicule l'atteignait. Peut-être, et nous serions tenté de le croire, le véritable motif du voyage du soi-disant prince avait-il transpiré jusqu'aux oreilles de Caylus, et peut-être encore espérait-il l'effrayer ? Toujours est-il qu'après avoir interrogé le pilotin du *Coureur*, après avoir chargé Nadau de sonder le prince, pour obtenir de lui une révélation contraire à sa qualité usurpée, il dépêcha vers lui, le 1<sup>er</sup> janvier 1749, son capitaine des gardes.

L'envoyé du gouverneur-général s'adressa d'abord à Nadau, qui, s'obstinant à voir dans le nouveau venu un prince exilé, lui communiqua, en partie, sa conviction. Cependant, voulant encore, avant de s'adresser au soi-disant prince, avoir quelques données sur lui, il s'aboucha avec Rodez, second du *Coureur*, le questionna, trouva du mystère dans ses réponses, de l'étrangeté dans tout ce qu'il lui racontait du prince, avec lequel il s'était lié, et enfin, pressé par lui de le voir, cet officier lui demanda une audience.

L'entrevue, comme nous le pensons, devait être froide; le prince s'offusqua du ton peu cérémonieux dont usa, *ex abrupto*, le député du gouverneur de Caylus, et il le congédia, en lui disant « que M. Nadau lui avait dit la vérité, et que, lorsqu'il aurait occasion de voir M. de Caylus, il l'instruirait du motif » de son voyage (2). »

Cette réponse, peu faite pour rassurer de Caylus, l'intrigua ;

(1) *Voyages dans différentes colonies*, Londres 1788.

(2) Personnel de la marine, dossier Nadau du Treil.



il se savait sous le coup d'une dénonciation ; sa conscience, du reste, lui faisait assez pressentir que le cas dans lequel il se trouvait était capital, et, voulant ménager cet homme que, dans le fond, il reconnaissait pour un imposteur, il lui écrivit, et lui fit savoir qu'il voulait le voir ; mais que, pour mettre leur dignité à couvert, ils feraient chacun la moitié du chemin. De Caylus, habitant Saint-Pierre, où le retenaient ses spéculations, assigna, pour rendez-vous, le Fort-Royal, où le prince et lui devaient avoir une entrevue chez le procureur-général, de Girardin.

Mais, peu satisfait du contenu de la missive de Caylus, le prince improvisé se rengorgea, manda près de lui un des gentilshommes que Nadau avait attachés à sa personne, et fit répondre au gouverneur-général, « que, loin d'être disposé à se rendre chez M. de Girardin, il se croyait en droit de le mander » auprès de lui, quand il le jugerait à propos (1). »

Sur ces entrefaites, et pendant que les curieux jouaient à *pile ou face*, pour savoir si Caylus ferait emprisonner l'imposteur, ou s'il décernerait des honneurs au prince de Modène, une fête brillante s'appêtait au Marin.

Deux motifs y avaient réuni tout ce que ce quartier et ceux qui l'avoisinent renfermaient d'habitants notables, de dames aimables, de jeunes gens aimant les plaisirs : Nadau baptisait son fils, dont le prince était le parrain (2), et le prince, ennuyé du séjour du Marin, se préparait à se transporter sur un plus vaste théâtre, et faisait ses adieux à ceux qui l'avaient si bien accueilli et l'avaient tant fêté.

Saint-Pierre était, à cette époque, une ville florissante ; les malheurs de la guerre y avaient bien terni l'éclat des fêtes qui

(1) Personnel de la marine, dossier Nadau du Treil.

(2) Le nom de petit Hercule resta au fils de Nadau, et l'imposteur signa, sur les registres du Marin, Hercule-Renaud d'Est, marquis de Reggio, prince de Modène.

(Archives de la marine, cartons Martinique.)

en faisaient un séjour enchanteur , mais la paix rétablie et l'espoir d'un temps meilleur y avaient ramené le luxe. Parti du Marin, avec une escorte choisie, le prince fit son entrée à Saint-Pierre, au milieu d'un cortège nombreux d'oisifs et de curieux, et demanda asile aux jésuites, dont l'opulent couvent lui fut fermé ; mais les jacobins, allant au devant de ses désirs, lui offrirent l'hospitalité, qu'il accepta avec empressement.

Certes, de Caylus dut se croire nargué, et si déjà on s'était publiquement interrogé sur sa conduite ; si déjà des commentaires outrageants avaient été faits sur son compte , au sujet de son inertie dans une pareille occasion, ceux qui assistaient de sang-froid à une comédie si habilement jouée, durent penser qu'il prenait son temps pour agir. Mais l'étonnement fut poussé à son comble, lorsqu'à quelque temps de là, la cour du prince se forma, dans cette ville, plus splendide qu'elle n'avait été au Marin. Les offres d'argent, les fêtes, les promenades, les réceptions et les bals se succédaient sans interruption, et le prince, depuis quelques mois , entouré d'une garde d'honneur, composée des jeunes gens les plus huppés de Saint-Pierre, avait vu son crédit s'y consolider, les lettres de change, tirées par lui sur le trésorier de La Rochelle, ayant été exactement payées.

Atteint par la maladie, chacun s'empressa de le veiller ; chacun tint à honneur de le distraire, et l'attention de Caylus fut active à tel point , que, chaque jour, un exprès , envoyé par lui, lui rapportait, dans sa villa, située au dessus du morne Mirail, près Saint-Pierre, des nouvelles du malade. Revenu à la santé, une fête publique ne laissa plus de doute sur l'intérêt que la population entière de Saint-Pierre portait à celui dont la présence occasionna des joies immodérées.

Tandis qu'à la Martinique avaient lieu les scènes qu'un pareil épisode provoquait, en cour, on avait appris le rôle, qu'à deux mille lieues, jouait un intrigant, chargé d'une mission secrète ; rôle qui lui avait permis, du reste, de puiser des renseignements positifs sur la conduite de Caylus, sur ses liaisons avec l'Anglais, sur ses spéculations scandaleuses ; et le Conseil du roi, instruit,

mais embarrassé, se vit avoir à réprimer non plus un scandale, mais deux scandales. De Caylus avait été joué; mais la cour, jouée à son tour, expédia immédiatement une frégate, qui, vers le mois de juin 1749, ramena à Séville l'espion princisé. Transféré de Séville à Cadix, et ensuite à Ceuta, le comte de Tarnaud, devenu momentanément prince de Modène, expia, loin de la France, et du consentement de l'Espagne, dans une forteresse espagnole, le crime de sa bouffonne métamorphose, à laquelle s'était prêtée toute une colonie (1).

De Caylus, comme nous devons le penser, avait tout lieu de craindre les suites qu'auraient les rapports du prince, qui, pour lui, était évidemment un espion; cependant, actif de sa nature, aimant à s'immiscer aux moindres détails qui concernaient son administration, de Caylus avait cru détourner l'orage qui grondait sur sa tête, en faisant parvenir au ministère des Mémoires sur l'urgence qu'il y avait, aux îles, de fermer les yeux sur le commerce étranger, surtout quand ce commerce n'y introduisait que des marchandises que la France ne produisait point. Une simple phrase d'un de ces Mémoires nous mettra mieux à même de comprendre ce qu'il prévoyait, et avec quelle habileté il cherchait à parer aux désagréments qu'allaient sans doute lui valoir les rapports envoyés contre lui: « Si les corsaires de ces îles, disait de Caylus au ministre, avaient été moins heureux pendant la dernière guerre, qu'il ne venait aucun secours de France, je ne sais ce qui serait arrivé. » Certes, les corsaires furent heureux tant que l'intelligence des chefs anglais fut d'accord avec celle du gouverneur-général; mais, dès que nos ennemis y eurent mis ordre, nous avons pu voir quelles

(1) Archives de la marine, cartons Martinique. Gazettes, 1749.

Ces renseignements, que nous avons puisés dans des papiers incomplets, et même déchirés en partie, n'ont pu nous faire connaître le véritable nom de ce personnage. Nous ne mentionnerons point ici les diverses versions qu'a fait naître cet épisode, sur lequel tant d'écrivains ont brodé impunément, sans en saisir le côté dramatique et bouffon.



avaient été les inventions de ses agents pour continuer leurs fraudes ; et, quelle que fût l'opinion de Caylus sur le commerce étranger, il dut redouter les conséquences de sa conduite, dont les moindres détails avaient été scrupuleusement envoyés en cour par l'agent secret, connu, dans l'histoire, sous le nom du faux prince de Modène.

Mais, si les soins que de Caylus avait donnés à la réorganisation des milices de la Martinique, à la répression des complots faits par les nègres, et à l'installation d'une maréchaussée qui rétablit l'ordre promptement ; si, enfin, l'appui qu'il espérait trouver en Maurepas, lui avaient fait espérer que l'indulgence de la cour s'étendrait sur lui, les rapports qu'il avait, de son côté, fait parvenir au ministère sur Nadau, qu'il avait accusé d'être l'auteur du scandale auquel il prétendait n'avoir pris part que par respect pour un prince allié de la couronne de France, n'avaient point donné le change à la cour, mais avaient motivé le rappel de Nadau en France, où sa conduite devait être le sujet de minutieuses investigations.

Nadau avait eu le tort d'ajouter trop facilement foi à l'hallucination de son frère, qui avait provoqué la comédie dont le premier acte se déroula au Marin, et dont le dénouement eut lieu aux présides d'Espagne ; mais, trop orgueilleux pour ne pas tirer parti d'un hasard qui avait amené chez lui un prince infortuné, Nadau, non-seulement avait cru honorer sa famille, en le donnant pour parrain à son fils, mais encore il avait poussé la flatterie à ce point qu'il avait fait graver les armes de la famille d'Est sur la cloche de l'église du Marin (1).

Ce cas parut assez grave au nouveau ministre de la marine ; mais, ayant, en outre, appris que Nadau avait souffert que le religieux, desservant la cure du Marin, comparât, dans une allocution adressée au prince, son origine à celle de la maison régnant en France, Rouillé lui donna définitivement l'ordre de s'embarquer.

(1) Archives de la marine, cartons Martinique.



Arrivé en France, Nadau, qui, probablement, aurait succombé sous le ministère de Maurepas, le parent et l'ami de Caylus, par ses révélations, qui coïncidaient, du reste, avec les rapports envoyés sur Caylus, obtint grâce, et s'apprêtait à retourner à la Martinique, lorsque, dans le courant de juin 1750, la nouvelle de la mort de Caylus et celle du gouverneur particulier de la Martinique, de Point-Sable, lui donnèrent l'espoir d'obtenir un de ces deux postes.

Fait aux intrigues, et appuyé en cour, peut-être à cause du service qu'il venait de rendre, en ne laissant plus de doute sur la conduite de Caylus, Nadau fut nommé major à la Guadeloupe, avec promesse de passer au gouvernement particulier de la Martinique; et Rouillé, voulant mettre ordre aux déprédations commises pendant la guerre, choisit, pour le gouvernement général des îles du Vent, Louis-Antoine chevalier de Bompar, chef d'escadre des armées navales.

Le choix d'un gouverneur-général, dans les circonstances d'alors, était une chose importante. Déjà enclins au commerce étranger, les colons, encouragés par l'exemple de leurs chefs, s'étaient faits des habitudes telles, qu'il y avait à craindre, bien à tort sans doute, leur mauvais vouloir; mais, comme il s'agissait également de reconstituer les moyens de défendre nos îles, et que, d'ailleurs, la conduite qu'allait avoir à tenir le nouveau gouverneur-général paraissait difficile et délicate, après tout ce qui venait de s'y passer, on avait d'abord proposé, pour remplir ce poste, de Massiac et du Bois de Lamothe.

Ces deux officiers ayant refusé ce gouvernement, le premier prétextant ses infirmités, et le second, son grand âge, on avait, un moment, pensé à remettre ce commandement entre les mains de Clieu; mais ses rapports avec les colons, mais ses alliances avec trois familles créoles, dont il avait successivement épousé les filles, faisaient craindre sa partialité, et d'ailleurs, ayant besoin d'un homme actif et jeune, dans ces fonctions si importantes, on s'arrêta sur de Bompar, dont les services dataient de cette guerre, dans laquelle on lui avait confié le commandement d'une

frégate d'abord et d'une escadre ensuite, qui avait aidé à nos exploits des Indes-Orientales.

De Bompar, entré dans la marine en 1713, faisait espérer, par son zèle pour le bien public, et par son patriotisme, qu'il réussirait à rétablir les choses si gravement compromises aux îles. Le commerce, sans lequel elles ne pouvaient avoir aucune prospérité, avait souffert pendant la guerre ; mais, néanmoins, soutenu et protégé par les vaisseaux du roi, il ne s'était pas vu abandonné. Pour subvenir à ces dépenses, qui avaient pesé sur le Trésor, on s'était vu obligé de prélever, sous le nom d'*Indults*, des impôts sur les marchandises que les négociants français importaient de France aux îles. De Bompar, par ses représentations, obtint la cessation d'un droit qui, nécessairement, devait nuire aux transactions commerciales, et, ayant pris, sur ces pays, toutes les notions qui abondaient au ministère, il s'embarqua de Brest, pour s'y rendre, le 4 septembre 1750, sur la frégate *la Néréide* (1). Mais, avant de suivre cet officier supérieur dans son gouvernement, et avant de relater ce qui se passa aux îles sous lui, nous prendrons connaissance de ce qui s'était passé à la Martinique, à la mort de Caylus, puis ensuite à la Guadeloupe et à Saint-Domingue, depuis la publication de la paix d'Aix-la-Chapelle.

Le départ du prince énigmatique de Modène avait laissé bien du vague dans Saint-Pierre. Le silence avait fait place au tumulte, le calme avait remplacé les fêtes ; ceux qui avaient été dupes cherchaient encore à s'illusionner ; ceux qui avaient douté n'osaient jouir d'un triomphe que le petit nombre d'êtres qui ne s'étaient point laissés prendre à ce clinquant proclamaient hautement. Néanmoins, cet épisode, qui, un moment, avait égayé toute une colonie, ne laissait plus de vide que dans quelques bourses ; mais les gens qui avaient prêté de l'argent au prince ayant été remboursés par ordre supérieur, se reprirent à douter, et l'ordre étant venu de France, au Conseil, de poursuivre

(1) Archives et personnel de la marine, dossier Bompar.

l'imposteur, alors qu'on le savait parti, ne permit plus aux incrédules renforcés de nier que, sous jeu, il ne se passât quelque chose d'inusité et de fort étrange (1). Cependant, comme il arrive après les choses les plus extraordinaires, personne ne s'occupait plus, à la Martinique, du prince de Modène, lorsqu'on s'aperçut que le gouverneur-général seul, de Caylus, s'inquiétait du départ de cet inconnu, qui, un moment, avait prêté à tant de redites, à tant de suppositions. Chaque jour s'opérait en lui de nouveaux changements, de nouvelles altérations, que son visage ne pouvait cacher. On crut même s'apercevoir que cet homme, naguère encore si recherché dans ses festins, ne faisait plus que noyer son chagrin.

Dans cette villa, bâtie sur le morne Mirail, dans cette villa, où de bruyants échos se prolongeaient, où la joie se dessinait sous toutes les couleurs, et qu'on avait baptisée du nom de *Tricolore*, parce que de Caylus entraînait à ses orgies des femmes blanches, des mulâtresses et des négresses; dans cette villa, ne se trouvaient plus conviés que quelques débauchés, qui tenaient tête au gouverneur-général, et qui, chaque soir, ne le quittaient qu'après l'avoir vu plongé dans l'ivresse la plus complète.

Le 12 mai 1750, de Caylus, plus sombre qu'à l'ordinaire, avait réuni quelques uns de ses intimes, lorsque, du portique de sa villa, qui dominait la rade de Saint-Pierre, ceux qui s'étaient préparés à une orgie, virent louvoyer une barque anglaise, dont la mâture, couchée et transversale, était assez remarquable. A cette vue, de Caylus se sentit ému; néanmoins il fit bonne contenance, et accueillit un homme qui, parlant moitié anglais, moitié français, s'était fait mettre à terre, d'abord au Fort-Royal, à Saint-Pierre ensuite, où on lui avait dit qu'était de Caylus, et enfin était venu jusqu'à lui, et lui avait remis un paquet scellé et cacheté.

(1) Code manuscrit de la Martinique, Mémoire au gouverneur de la Martinique. *Voyages intéressants dans diverses colonies*, 1788.



De Caylus congédia son monde, se retira dans son cabinet, ouvrit son paquet et mourut dans la nuit. Enseveli dans l'église du fort Saint-Pierre, dès le lendemain, de Ligny, lieutenant de roi du Fort-Royal, fut appelé à remplir l'intérim du gouverneur-général, par la mort de Point-Sable, gouverneur particulier de la Martinique, qui ne survécut que vingt-quatre heures à Caylus.

Comme nous devons le penser, deux morts aussi subites avaient jeté l'effroi dans la colonie; privée de ses chefs, elle se voyait remise aux mains d'un officier subalterne, par suite du départ de Clieu pour la France. Lieutenant au gouvernement général des îles, cet officier, pour affaires, était passé en Europe, et force fut au Conseil Souverain de la Martinique, qui, sitôt après la mort des deux gouverneurs, s'était assemblé extraordinairement, de ratifier les pouvoirs de Ligny (1).

Cependant la mort subite de Caylus avait prêté à quelques soupçons; l'apparition suspecte de la barque anglaise, le refus de son capitaine de mouiller en rade de Saint-Pierre, et sa disparition dès l'aube du jour, et tandis que les affidés de Caylus, qui avaient fait courir le bruit de sa mort, descendaient en ville la bière qui, soi-disant, contenait son corps, avaient porté quelques uns à réfléchir.

On se rappela la scène de la veille, alors qu'on s'attendait à une orgie; néanmoins, on avouait que, si c'était une comédie, elle avait été habilement jouée, de Caylus ayant eu la précaution de se faire tirer du sang le 12 au soir. On allait même plus loin; on affirmait avoir entendu ses soupirs, et, pour donner plus de consistance à sa mort réelle, on prétextait l'existence de ses papiers, sur lesquels avaient été apposés les scellés. Ces affirmations, ces dires et cet enterrement précipité ne convinrent pas cependant tout le monde; et, à quelques années de l'époque

(1) Code manuscrit de la Martinique, année 1750, page 513, Archives de la marine.



à laquelle eut lieu l'enterrement de Caylus, on sut qu'il avait été vu à Saint-Thomas, où il s'était réfugié, pour éviter la Bastille, qui lui tendait ses bras (1).

Quoi qu'il en fût de la mort réelle ou supposée de Caylus, ainsi finit ce drame, qui avait occasioné tant d'allées, tant de venues, qui avait motivé l'envoi d'un agent secret aux îles, avait été cause du rappel de Nadau, et a fourni, depuis, le sujet de plusieurs romans. Cependant, la mort ou la disparition de Caylus avait provoqué les plaintes de nombreux créanciers. Ses agents, *Diant*, *Verquigny*, *Antheaume* et *Arcère*, nommés syndics de sa succession, étaient les plus àpres à se disputer ses dépouilles (2). Les créanciers de France, qui réclamaient une somme de sept cent cinquante mille livres, joignirent leurs demandes à celles des créanciers qu'il avait aux îles; des placets furent adressés en cour, et, dans les discussions qui s'élevèrent entre les demandeurs de France et ceux des îles, furent mis à découvert tous les scandales qui avaient fait la fortune de quelques négociants de Saint-Pierre, et qui avaient, pendant quatre années consécutives, fourni aux profusions désordonnées de celui qui, dans nos Antilles, représentait le roi de France.

Un pareil événement, dont la trame nous a été révélée par des bribes échappées au temps, par un livre rare et oublié aujourd'hui, doit nécessairement faire naître quelques réflexions. L'histoire, quoi qu'en disent quelques esprits superficiels, est un livre où, à chaque feuillet, se trouvent inscrites de sublimes leçons. Les colons, accusés si longtemps d'avoir appelé à eux le commerce étranger; les colons, si calomniés à cause de cette préférence accordée aux produits de l'Angleterre, pouvaient-ils ne pas se laisser aller au torrent qui débordait? D'un autre côté, la faveur, agissant presque toujours dans le choix des officiers

(1) *Voyages intéressants dans diverses colonies*, Londres, 1788.

(2) Archives et personnel de la marine, dossier de Caylus. Lettres de l'intendant Hurson. Cartons Martinique. Code manuscrit de la Martinique.

qu'on envoyait aux îles, pour les commander, faisait taire les plaintes que les colons adressaient à la cour, contre ceux qui abusaient de leurs pouvoirs. Dans un Mémoire, dont manque la fin et le commencement, et qui ne porte aucune signature, un colon se plaignait des injustices de Caylus : « Vous aurez à vous méfier des habitants des îles, répondait le ministre à Caylus ; je reçois contre vous des plaintes qui, si elles étaient vraies, entraîneraient votre jugement (1). » Dans ce siècle plus éclairé, à cette époque plus philanthropique, les colons ne se plaignent plus ; les journaux font l'office des placets, et le stygmate qui pèse sur ceux qui les écrasent, foulant aux pieds leur nationalité et leur patriotisme, est l'unique vengeur qu'ils puissent utilement évoquer. Seulement, nous observerons, qu'en 1750, s'ils étaient soumis aux vexations des chefs que le roi envoyait aux îles, leur nombre était restreint, tandis que, aujourd'hui, l'agent le plus infime d'un gouvernement soupçonneux et tyrannique, devient un impudent accusateur, que sa lâcheté même met à l'abri de la cravache du citoyen qu'il calomnie et qu'il opprime souvent, pour s'attirer quelques flétrissantes faveurs.

(1) Cartons Martinique, Archives de la marine.

## CHAPITRE II.

---

RAPIDE COUP D'OEIL SUR L'ANGLETERRE. — SES APPRÉHENSIONS DANS L'INDE. — LA GUADELOUPE ET SAINT-DOMINGUE APRÈS LA GUERRE, JUSQU'EN 1751 EXCLUSIVEMENT. — QUERELLES DE CONFLANS ET DE VAUDREUIL A SAINT-DOMINGUE.—DU BOIS DE LAMOTHE, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DES ILES DE SOUS LE VENT.—LALANNE-LAPORTE, INTENDANT.

Si l'épisode que nous avons relaté dans le chapitre précédent nous a tenu sur un terrain spécial, nous ne devons pas oublier de crayonner, en peu de mots, le profil de l'Angleterre, au sortir d'une guerre dont nous avons suivi les moindres détails survenus dans nos Antilles.

L'Angleterre avait eu à lutter, dans l'Inde, nous ne dirons pas contre la France, mais contre le génie de deux Français. Dans la colonisation, aussi bien de l'Asie que de l'Amérique par l'Europe, les particuliers avaient, disons-le bien vite, beaucoup plus fait que les gouvernements. Partout, en ces temps, où le besoin de créer des colonies s'était fait sentir, de sublimes efforts avaient été tentés par des génies isolés, auxquels les nations européennes durent leur puissance dans ces deux parties du monde.

L'Angleterre seule semblait avoir compris que son rôle serait infime, si elle n'appuyait point ses colons; et tandis qu'en France, des bâtons étaient, par une administration peu soucieuse, lancés aux jambes des hommes qui allaient au progrès et par leurs actions et par leurs vœux, l'administration anglaise étudiait les causes de notre prospérité; elle détaillait les chances qu'elle avait à nous supplanter; et, forte de la nationalité d'un peuple égoïste, elle ne reculait, comme nous avons été à même de le voir, ni devant la trahison, ni devant l'infamie. Les Anglais attaquaient nos vaisseaux, se faisaient battre, et priaient nos officiers d'accepter leurs excuses; ils combattaient l'Espagne et payaient des émissaires qui nous faisaient honnir d'une nation qui recevait tout son appui de nous; mais si, dans les mers d'Amérique et d'Eu-



rope, il avait fallu à l'Angleterre une grande activité et une énergie soutenue pour dompter nos efforts, dans l'Inde, elle avait vu deux hommes, La Bourdonnais et Dupleix, lui disputer un empire qu'elle convoitait et qu'elle a su monopoliser sur des populations qui nous étaient affectionnées.

Nous savons ce que valut à la France la rivalité de ces deux hommes ; mais nous comprendrions bien mieux ce qui aurait pu ressortir, pour la France, de leur entente, si nous chiffrions les énormes ressources que l'Angleterre s'est faites dans le pays le plus riche de l'univers.

Néanmoins, comme, dans cette dernière guerre, l'Angleterre n'avait pu que prévoir les désastres que lui vaudraient la France et ses agents dans l'Inde, dès que, par des conventions qu'elle était toujours prête à fausser en vue de ses intérêts, on eut, à Aix-la-Chapelle, comme nous l'avons dit, réglé les conditions de la paix, et tandis qu'en France, on s'en tenait à des projets pour reconstituer notre marine, à Londres, les commissaires de l'Amirauté s'assemblaient, des subsides étaient votés pour venir au secours des colonies, et des fonds étaient faits pour la marine. Knowles, en outre, accusé de n'avoir pas rempli *tous ses devoirs* dans le combat naval qu'il avait livré à la flotte d'Espagne, à la hauteur de la Havane, était mis sous la garde d'un maréchal de l'Amirauté, et, à Depfort, on lui faisait subir un examen détaillé de sa conduite. Condamné, Knowles fut momentanément disgracié, trop heureux de n'avoir pas payé de sa tête les reproches qui lui étaient adressés (1).

Cette conduite de l'Angleterre aurait dû, ce nous semble, tenir nos hommes d'État sur l'éveil ; ses conséquences, que nous aurons à consigner, se font encore ressentir ; mais si, en France, on s'occupait des colonies, nous avons pu voir avec quelle inertie, avec quelle faiblesse on le faisait ; et les scènes scandaleuses survenues à la Martinique, dénotaient, chez les hommes qui gouvernaient les colons, une rapacité effrayante, et, chez les co-

(1) Gazettes. 1749.

lons, une apathique curiosité, un instinct immodéré pour le luxe, sans calculer les chances qu'ils auraient pour satisfaire ce dernier goût si dispendieux, surtout après la guerre.

A ce besoin de luxe, qui semble inné chez le colon, et qui, peut-être, chez lui, a pris racine dans l'instabilité de son existence, besoin que, du reste, les métropoles devraient habilement flatter, dans la vue de le faire tourner au profit du commerce, se mêlait, vers la fin de 1749, une pénurie des plus complètes, dans toutes nos Antilles, des choses les plus essentielles à la vie et à l'exploitation des propriétés coloniales.

Pour subvenir à ces besoins, on pensa nécessairement à recourir au commerce étranger; mais la France et le commerce national s'étant soulevés contre cet agiotage nuisible à la prospérité métropolitaine, des plaintes avaient été portées, et, dans toutes nos îles, des ordres furent transmis pour réprimer cet abus.

Nous avons vu les mesures de suspicion stupidement prises à la Martinique. A la Guadeloupe, où la pénurie était encore plus forte qu'à la Martinique, de Clieu, sur le compte duquel étaient parvenues, au ministère, d'excellentes notes, s'était vu forcé de prêter la main au commerce étranger. Ruiné, en partie, par suite de la charité qu'il exerçait envers les malheureux, ce vertueux citoyen s'était adressé au ministre, pour avoir l'autorisation de faire entrer, dans les ports de la Guadeloupe, des navires étrangers. On y avait consenti d'abord; mais, plus tard, on s'y était opposé, et il subissait, en 1749, une disgrâce qui l'amena en France, où il avait à réclamer des fonds qu'il avait prêtés au Trésor, pour la construction des fortifications de Sainte-Lucie. De Lafond, lieutenant de roi, remplit l'intérim de ce gouvernement, et ne tarda pas à faire regretter aux colons le départ de Clieu, pour lequel chacun avait une vénération profonde.

A la Guadeloupe, en outre, comme à la Martinique et comme à Saint-Domingue également, un mal, qui attaquait le colon dans son avenir, rendait l'aspect de nos colonies effrayant. Ce

mal, alors comme parfois encore aujourd'hui, était le poison, et provenait de l'esclavage; mais, au sortir d'une guerre, pendant laquelle les colons n'avaient pu que difficilement renouveler leurs ateliers, les nègres attachés à la culture des terres, mal pourvus de vivres, avaient fait entendre des plaintes. De Caylus, avant sa mort supposée, avait étouffé leurs complots à la Martinique; mais, à la Guadeloupe, de Clieu avait eu quelque peine à les maintenir. Cependant, grâce aux soins des colons de la Guadeloupe, aucun désordre n'avait éclaté dans cette île, où les travaux avaient repris leur cours habituel, quand le fléau de la lèpre s'abattit sur la Grande-Terre (Guadeloupe), et y fit d'affreux ravages.

Déjà, comme nous le savons, une léproserie avait été fondée dans la petite île de la Désirade; mais, dans cette nouvelle circonstance, l'intensité de la maladie était telle, qu'on ne pouvait transporter à la Désirade tous ceux qui en étaient atteints, et que le mal menaçait de tout envahir. Du reste, les établissements de la Désirade, pleins de malades, n'offraient de places à remplir que par les vides qu'y laissaient les morts; et, dans cette extrémité, chacun semblait vouloir fuir ce vomitoire, dans lequel les nègres, les mulâtres et les blancs venaient confondre leurs douleurs, cherchant une guérison que la médecine se disait impuissante à trouver, en présence des symptômes qui se développaient dès l'envahissement du mal (1).

(1) Nous copions textuellement le rapport que les médecins, chargés d'examiner la physionomie de ce mal, envoyaient au ministre, à la date du 10 octobre 1749.

« Nous ne saurions dissimuler que le premier aspect de ces malades rassemblés autour de nous, à la Désirade, nous a frappé d'horreur et d'effroi; comment, en effet, supporter tranquillement la vue d'un tel spectacle? Qu'on se représente un cercle de personnes, dont les vues, lourdes et pesantes, portées sur deux pivots et manquant absolument de pieds, n'ont qu'un bâton pour soutien; d'autres qui, ayant perdu les doigts ou les mains, offrent aux yeux deux moignons informes et chargés de cicatrices; celles-ci couvertes de dartres et de taches extrêmement variées; ceux-ci traînant avec peine des jambes d'une grosseur déme-



Cet état de choses, comme nous devons le penser, avait inquiété de Clieu, et à son départ de Lafond en avait écrit au ministre. Par ordre supérieur, des investigations eurent lieu de la part des médecins attachés à l'hôpital de la Basse-Terre. Des taxes nouvelles furent opposées à l'avidité des chirurgiens qui refusaient de se rendre à l'appel des colons, et, dans une assemblée générale des habitants, convoquée par ordre du roi, une imposition fut prélevée sur toute l'île, afin d'agrandir les établissements de la Désirade. Le ministre, en outre, inquiet des détails qui lui parvenaient sur la nature de ce mal et sur les suites désastreuses qu'il pourrait avoir, fit consulter Helvétius, et des remèdes, promptement apportés à la contagion, ainsi que la

surée, dont les pieds grapuleux peuvent être assez bien comparés au gingembre épineux, qui fournit la chaux du pays; quelques-uns avec des lèvres grosses et livides, dures et renversées; quelques autres avec des narines enflées, rondes, dilatées ou aplaties; beaucoup avec un visage endurci, enflé et rempli de tubercules, le front ridé, sillonné, les sourcils considérablement grossis, les paupières gonflées; pour rendre, en un mot, les faces hideuses, disons qu'elles sont grotesques, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et taillées en facettes convexes, de différentes grosseurs; leur regard fixe et affreux, les oreilles retirées, enflées, endurcies, pendantes et hérissées de tubercules nombreux, semblables à des graines de mahis; plusieurs ayant d'horribles ulcères, exhalant une odeur cadavéreuse, les ulcères rongéant non-seulement les chairs, mais aussi les os, et faisant tomber en mortification les doigts des pieds et des mains, et même des membres entiers; d'autres enfin *nazonnent*, les organes de la voix entièrement détruits ou inutiles chez eux. A ce tableau, conforme au procès-verbal de 1728, ajoutons un trait: on nous a fait remarquer un de ces malades, âgé de dix-huit ans, qui portait sur son visage tous les caractères de la vieillesse la plus décrépète et la plus hideuse.

» A plus de cinquante malades, nous avons fait l'expérience de l'insensibilité, en passant des épingles au travers des phalanges qui restaient, et les enfonçant dans les dartres lépreuses, même sur les bords des ulcères.

» Nous déclarons que, conformément à cet article, nous n'avons trouvé aucun de ces malades avoir les parties de la génération infectées, et que presque tous nous ont déclaré n'avoir jamais eu aucun mal vénérien. »

sequestration des lépreux à la Désirade, firent enfin, peu à peu, disparaître les craintes que l'on avait conçues sur l'avenir d'une population à laquelle, en 1749, on semblait encore porter quelque intérêt.

Telle avait été la physionomie de la Guadeloupe vers les derniers temps de la guerre, physionomie dont le côté hideux s'était prolongé jusque vers le milieu de l'année 1749. Mais comme le calme s'était rétabli, et comme encore la protection accordée au commerce français avait engagé les négociants métropolitains à visiter parfois cette colonie, Marin, son ordonnateur, se félicitait des résultats qu'il avait observés, et, en rendant compte au ministre de Rouillé de la situation de l'île, il faisait espérer qu'avec le temps, tous les maux qu'elle avait eu à souffrir disparaîtraient. Le zèle des missionnaires, zèle qu'il consignait par des paroles louangeuses, avait coopéré à la tranquillité dans laquelle s'étaient maintenus les nègres, tranquillité que les supplices n'avaient point obtenue, et qui doit nous prouver, aujourd'hui qu'une transformation sociale menace les colonies, de quels poids sont les exhortations religieuses sur l'esprit des nègres.

Mais si les prêtres de nos colonies, alors, par leur affabilité, par leurs encouragements, par leurs paroles toutes de consolation, prêchaient l'Évangile et la patience aux esclaves, leur conduite ne faisait point la critique de leurs paroles, comme nous pourrions nous en convaincre par les lignes suivantes, que nous empruntons au mémoire de l'ordonnateur Marin, adressé au ministre, et portant la date du 20 juin 1749.

« Les ordres religieux ont à leur tête des supérieurs remplis  
» de mérite et de bonnes intentions. Ils sont attentifs à ne  
» faire paraître aucune différence de sentiments ni de maximes.  
» Uniquement occupés des soins spirituels qu'ils remplissent  
» avec beaucoup de travaux et d'édification, et des attentions au  
» temporel, qu'exige le maintien de leurs missions, ils vivent  
» très bien ensemble, se visitent souvent, et ajoutent aux règles  
» de la bienséance, des témoignages d'une estime réciproque.

» J'ai aussi la satisfaction de ne presque plus recevoir de plain-  
» tes contre les missionnaires desservant les cures, ni d'eux con-  
» tre leurs paroissiens, et j'y remédie, lorsqu'il le faut, avec  
» leurs supérieurs, assez facilement et sans éclat(1). »

Ce tableau, que nous ne présentons ici que dans l'intention de porter à réfléchir ceux qui, de France, veulent gouverner nos colonies, ne sera point assombri par le narré des nombreux scandales auxquels donne sujet le clergé actuel de nos colonies. Nous ne nous répèterons pas non plus, mais nous serons heureux si, par nos recherches, nous appelons ceux qui ont le pouvoir en main à méditer le mal que nous valent les prêtres séculiers, et à mettre ce mal en balance avec le bien que nous vaudraient les religieux ; les religieux que l'esprit de fortune et de rapine n'animait point, et qui, du reste, comme nous l'avons dit, se trouvaient soumis aux lois qui réglaient leurs fortunes, ainsi qu'à la surveillance de leurs supérieurs.

Cependant, de Lafond, que nous savons revêtu du pouvoir suprême, à la Guadeloupe, ne voyait pas du même œil que Marin l'état de cette colonie. Depuis dix-neuf ans lieutenant de roi à la Guadeloupe, on pouvait supposer que de Lafond connaissait le pays sous toutes ses faces ; mais, endetté de tous côtés, l'intérêt particulier, qui agissait chez lui, le portait à ne voir la prospérité de cette colonie que dans ses rapports avec l'étranger. Les ordres du ministère étaient positifs ; et de Lafond ayant écrit en cour pour prouver que le commerce étranger, si nuisible à la Martinique, aux négociants métropolitains qui, directement traitaient avec cette colonie, ne leur porterait aucun tort à la Guadeloupe ; on suspecta ses actes. De plus, se méfiant de ses rapports avec de Caylus, dont il avait vanté la générosité, le ministre de Rouillé, qui avait accueilli de Clieu, pressa son retour en son gouvernement, dans lequel il reprit poste vers la fin de 1750.

A cette date de décembre 1750, Saint-Domingue, qui, dans

(1) Cartons Guadeloupe, 1749, Archives de la marine.



cette dernière guerre, avait été le théâtre des combats que nos vaisseaux avaient livrés aux vaisseaux anglais, Saint-Domingue, où ces derniers avaient fini, à force de persévérance et de ruse, à planter leur drapeau, était témoin des scènes déplorables provenant de la mésintelligence des chefs appelés à gouverner cette colonie si intéressante et si utile à la prospérité commerciale et maritime de la France.

De Conflans avait, comme nous l'avons dit, fait enregistrer ses pouvoirs au Conseil du Cap, et, après des temps aussi malheureux, il avait à prendre bien des mesures pour rétablir la marche des choses. Le désastre de Saint-Louis avait motivé le jugement de Buttet, gouverneur de la partie sud de Saint-Domingue, et ce poste devait être confié à de Vaudreuil, dont l'exigence et la mauvaise humeur entraînèrent des discussions que nous relaterons, après avoir jeté un coup d'œil rapide sur l'état général où se trouvait Saint-Domingue au sortir de la guerre.

Certes, si la rivalité de l'Angleterre devait, sur un point foulé par des Français, se faire ressentir, ce devait nécessairement être à Saint-Domingue, où notre puissance prenait un accroissement qui l'inquiétait à plus d'un titre. D'abord et avant tout, l'Angleterre trouvait Saint-Domingue un voisinage funeste pour ses établissements de la Jamaïque; de là étaient venues les alliances momentanées de l'Espagne et de l'Angleterre; de là avaient surgi les malheurs qui avaient accablé les colons de cette île. Mais si, grâce à l'énergie des colons, le passage des ennemis et leurs dégâts avaient été promptement oubliés après les désastres que nous avons racontés, en 1749, la nature du mal était moins remédiable, l'opulence et la mollesse ayant déjà commencé à remplacer, à Saint-Domingue, ce besoin de mouvement, cette activité de travail, qui avaient valu à la France la plus puissante colonie des Antilles. Les nègres, en un mot, avaient remplacé les blancs dans la culture, et leurs bras, qui avaient enrichi le sol de nos colonies, n'avaient pu, dans la défense, apporter le même zèle, ni la même force. L'esclavage avait remplacé les engagements; le nombre des êtres vivant sur

ces terres fécondes avait augmenté, il est vrai, mais au détriment des citoyens utiles, mais au désavantage de la France, qui se trouvait déjà inquiétée par les germes de révolte qu'enfantait l'esclavage.

Cependant, malgré ce mal rongeur, qui avait fait surgir des empoisonnements, qui avait motivé des répressions et des vengeances horribles, de Chastenoye, que nous savons avoir occupé l'intérim de ce gouvernement à la mort de Larnage, se plaignait de la pénurie que laissait, à Saint-Domingue, le manque de nègres. La France, ou plutôt les négociants français, pouvaient se réjouir ; la consommation de cette denrée, monopolisée exclusivement à leur profit, allait reprendre son cours, la mer redevenait libre, la traite, par conséquent, allait pouvoir recommencer, et bien des ambitions durent se sentir à l'aise.

Mais si les négociants de nos ports de mer, et surtout ceux de Nantes, comptaient sur le profit de la traite, comme nous le prouve un Mémoire adressé par ces derniers au ministre, la position de Saint-Domingue, décrite par de Chastenoye dans sa lettre du 17 janvier 1749, donnait quelques inquiétudes en France.

« Après les pertes considérables qu'a faites le commerce pendant la guerre, disait de Chastenoye à Maurepas, que sa disgrâce n'avait point encore atteint, il mérite toute protection, que je tâcherai d'accorder, néanmoins, avec les ménagements qu'on ne peut, d'un autre côté, se dispenser d'avoir pour les habitants qui, pendant ces temps de guerre, non-seulement n'ont pu se défaire qu'avec désavantage de leurs denrées, mais qui même ont été beaucoup dérangés par les corvées considérables qu'ils ont supportées pour les travaux de défense auxquels partie de leurs nègres était employée (1). »

A ces lignes, nous pourrions en ajouter d'autres ; nous savons quelle avait été la disette qui avait, un moment, nui aux opérations de nos escadres, à Saint-Domingue ; nous savons encore avec quel zèle les colons de cette île s'étaient démunis de leurs

(1) Cartons Saint-Domingue, 1749, Archives de la marine.

bestiaux, pour sustenter les troupes, et si la culture s'en était ressentie, même pendant la guerre, on pouvait s'arrêter à calculer les pertes qu'allaient éprouver les colons, alors que, faute de bestiaux, leurs récoltes restaient sur pied. On pouvait s'en prendre à eux, on pouvait les accuser de négligence ; mais le gouvernement se trouvant peu au fait des ressources que cette colonie offrait par son immense territoire, et les encouragements pour l'agriculture et pour la formation des hattes ayant toujours été nuls, il concluait que le prompt rétablissement de toutes nos colonies ne pouvait avoir lieu que par le moyen de la traite. D'après les lignes que nous avons rapportées, il sera facile de juger que le zèle des colons ne s'était pas restreint à fournir des vivres, au détriment de leurs exploitations, à nos soldats affamés. Ils savaient s'imposer, en outre, d'énormes sacrifices, quand il s'agissait de la sûreté de leur pays, dont les fortifications ont presque toutes été érigées par les secours qu'ils donnaient au gouvernement.

Ce mal, qui atteignait le colon dans son avenir, sa richesse dépendant presque toujours de la beauté de la récolte, avait soulevé l'exigence des créanciers. La guerre, nuisible au commerce, avait eu cependant ses phases heureuses, pour ceux dont les navires avaient pu, sans encombre, aborder aux îles et surtout à Saint-Domingue. Le fret, durant la guerre, s'était maintenu, dans cette colonie, au taux de cinq sols trois deniers, et ne se trouvait plus alors, c'est-à-dire en février 1749, qu'à douze deniers le cent pesant. Le commerce, alléché, avait hâté ses expéditions, et le colon profitait d'une concurrence qui lui aurait rapporté d'énormes bénéfices, sans le mauvais vouloir des créanciers, qu'il fallut forcer à recevoir encore des sucres en payement (1).

Mais si, par le fait du bas prix du fret, les navires s'étaient vus attardés dans leur départ pour France, la rareté du sucre et

(1) MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Lois et Constitutions de Saint-Domingue*.



le grand nombre de navires à fréter avaient encore porté un coup funeste au commerce métropolitain. Les sucres bruts, qui, pendant la guerre, s'étaient maintenus au prix de huit livres le quintal, étaient montés au prix de vingt-et-une livres les bruts et de quarante-deux livres les blancs (1).

Tout, comme nous le voyons, coopérait au malaise général. La guerre avait ruiné les colons, et la paix faisait prévoir d'énormes pertes qu'allait supporter le commerce. Mais si les intérêts généraux avaient, pendant la guerre, rallié les intérêts particuliers, ces derniers allaient se trouver en présence, et, de leur contact devait surgir les haines de castes, les dissensions intestines, les procès auxquels on semble s'acharner dans ces moments de crise, et dont profitent seuls les agents subalternes de la justice.

De Conflans, aidé de Maillart, que nous savons intendant à Saint-Domingue, avait saisi tout ce qu'un pareil état de choses allait entraîner de conflits, et, répondant au ministre, il lui faisait pressentir, en ces termes, que l'état de gêne se prolongerait plusieurs années à Saint-Domingue.

« Cette variation subite dans le commerce est assurément très- favorable pour l'habitant, mais qui n'en sera pas, pour cela, plus à son aise encore de quelques années, parce que, n'ayant pu, pendant la guerre, s'acquitter de ses anciens engagements, leurs revenus actuels y seront employés, sans s'acquitter pour cela entièrement avec chacun de leurs créanciers du commerce, la plus grande partie devant plus considérablement que le produit du revenu d'une seule année; mais, du moins, ils les satisferont en partie, en sorte que tous ne seront pas en état de faire de nouveaux engagements avec les négriers, à moins qu'on ne leur accorde des termes éloignés pour le paiement. »

Cette dernière réflexion, qu'il était facile de comprendre, devait porter quelque empêchement dans l'envoi des négriers en

(1) Cartons Saint-Domingue, 1749, Archives de la marine.

Afrique. Déjà endettés, les colons reculeraient peut-être devant l'acquisition de nouveaux esclaves; mais, comme la lettre de Conflans et de Maillart contenait cet autre passage : « Un négrier arrivé au Cap, il y a environ un mois (avril 1749), avec cinq cent soixante-un nègres les a vendus quatorze cents livres, » des encouragements furent donnés aux négociants qui allaient en Afrique. L'esclavage répara donc les pertes de la guerre, mais continua à placer les colons sous le coup de leurs créanciers (1).

Certes, si les leçons que l'on puise dans l'histoire peuvent et doivent servir aux gens qui gouvernent, l'exemple d'une guerre dans laquelle nous avons eu toutes les peines possibles à nous défendre chez nous, comparé à celui des premières guerres coloniales, aurait dû faire comprendre l'utilité des engagements d'ouvriers, de laboureurs et de travailleurs blancs. La pénurie des bestiaux aurait dû également faire ressortir l'urgence des hattes, mais alors l'esclavage remplaçait la charrue et avait, de plus, l'avantage de remplir les coffres des métropolitains. Saint-Domingue se trouva donc abondamment pourvue de nègres vers la fin de 1749. Les mines d'Hispaniola-la-Vierge étaient épuisées, et la France convertissait en or les produits des mines humaines qu'elle exploitait exclusivement dans cette Afrique, où l'esclavage semble avoir son côté moral (2).

(1) Cartons Saint-Domingue, 1749, Archives de la marine.

(2) On sait que les nègres d'Afrique se font la guerre, dans le but unique de faire des prisonniers qu'ils vendent. On avait cru que la cessation de la traite amènerait la cessation de cette coutume, contre laquelle se sont récriés tant de philanthropes qui accusaient les colons d'être les promoteurs de la barbarie des nations africaines. Nous renverrons ceux qui doutent encore aux peintures que les journaux nous font des meurtres qu'entraîne aujourd'hui la surveillance que la France et l'Angleterre exercent sur les côtes d'Afrique. A Dieu ne plaise que, par ces paroles, on puisse supposer qu'il rentre dans nos idées de vouloir rétablir en honneur et en maxime humanitaire cet atroce trafic! Dans l'intérêt des colonies, nous le stigmatisons, mais, plus tard, nous dirons de quelle manière on pourrait utiliser l'âpreté qui pousse les nègres à vendre leurs frères, que le sort de la guerre a jetés en leur pouvoir.

La facilité qu'on trouvait alors à se pourvoir de nègres, quoiqu'on n'eût presque toujours que l'assurance de les vendre à crédit, avait semblé faire renaître, un moment, quelques idées colonisatrices en France. Un article du traité d'Aix-la-Chapelle déclarait Sainte-Lucie colonie en litige, mais Tabago, mais Saint-Vincent et la Dominique, étaient des terres neutres, et le gouvernement français penchait à faire passer quelques colons à Tabago, qu'il craignait de voir envahie par les Anglais. Ces colons auraient sans doute prospéré, mais ce projet s'évanouit par suite d'un autre projet qu'un certain Pages, de Saint-Domingue, avait fait concevoir au ministre Rouillé : c'était celui de fonder une colonie dans le golfe de Darien.

Nos craintes, lorsque pareille idée avait surgi en Angleterre, faisaient la critique de ce projet qui, un moment, fut débattu, et auquel enfin on ne donna pas suite, dans la crainte, fort rationnelle, d'indisposer l'Angleterre et surtout l'Espagne. Nos relations d'amitié avec les sauvages de ces côtes nous donnaient quelques chances de réussite; aussi des Mémoires furent-ils dressés, des plans furent-ils analysés, des renseignements furent-ils demandés; coutume qui semble s'être perpétuée dans les administrations françaises, et surtout à la Marine, où l'on fait, où l'on caresse des rêves, quand on néglige ou encore qu'on s'aperçoit ce qu'il serait si facile et si urgent de consolider (1).

(1) Les plans pour la colonisation du Darien sont contenus dans une liasse de Mémoires fort curieux sans doute (\*), mais qui prouvent qu'il ne faut pas s'en tenir à ce que disent les rêveurs qui, dans l'intérêt soi-disant des colonies, veulent toujours coloniser. Quand la France n'avait encore aux Antilles que Saint-Christophe, les colonisations, les seules utilement faites, portaient de ce centre, où tout se rendait. Si nos deux colonies de la Guadeloupe et de la Martinique jouissaient de la prospérité qui semble leur être réservée dans l'avenir, si la France s'occupait activement de leur consolidation, il n'est pas douteux qu'alors, de ces deux centres, partiraient des hommes propres à la colonisation.

(\*) Nous pourrions ajouter que quelques tentatives furent faites par Conflans, tentatives qui lui valurent des reproches et qui entraînèrent quelques discussions avec les Espagnols.



Cependant, en 1750, la cour, qui entrait dans quelques détails relatifs aux colonies ; nous disons la cour, car chacun sait que Louis XV, tout entier à ses sales plaisirs, laissait agir son Conseil, et soumettait son sens fort droit et fort juste aux absurdes projets de ses ministres, avait compris qu'après l'échec subi à Saint-Louis, il fallait s'occuper des fortifications de Saint-Domingue. Le ministère voyait cette colonie se développer, et, sentant toute l'importance qu'elle devait acquérir, importance qui pourrait compromettre sa sûreté, il conçut enfin qu'il fallait profiter de la paix pour multiplier les moyens de la protéger.

Mais si, pour satisfaire les indignes passions du monarque, on trouvait de l'argent dans les trésors de la France, ces mêmes trésors étaient fermés pour les colonies. Un Mémoire du roi, du 25 octobre 1750, demanda en conséquence à la colonie de Saint-Domingue un octroi extraordinaire pour ses fortifications. Cet octroi se résumait en des impositions fort lourdes après la guerre, et après le tableau que nous avons fait de l'état où se trouvait cette colonie. Elles furent néanmoins accordées pour cinq ans, en mars 1751, et furent renouvelées en 1755.

Ces sommes, que les colons fournissaient avec plaisir, nous prouvent leur nationalité ; mais si, pour le moment, ils semblaient devoir compter sur l'avenir que leur promettait l'intérêt qu'on semblait leur porter, ils se virent inquiétés, dans le courant de 1750, par deux fléaux : 1° par une irruption de nègres marrons à la Tortue, lesquels on fut obligé de traquer ; et 2° par une épizootie, que provoqua, dans les plaines du Cul-de-Sac, une sécheresse prolongée. Cette sécheresse fit encore plus vivement regretter l'absence presque totale des hattes, dans une colonie dont l'exploitation agricole demandait sans cesse des bestiaux.

Avant de chercher à s'agrandir, il faut s'établir, et nous ne pensons pas que les projets qui viendraient à être mis en vogue, pour un agrandissement colonial quelconque, pussent être utiles, sans avoir, antérieurement, mûri un système colonial qui retirerait nos colonies de la réaction dont aujourd'hui elles sont les victimes.

( Cartons Saint-Domingue, 1749, Archives de la marine. )

L'intérêt que l'on semblait prendre, en 1750, aux choses coloniales, était dû, comme nous l'avons dit, aux vues que Rouillé avait apportées dans son administration. Ce même intérêt, qui avait décidé le gouvernement à entreprendre un nouveau plan de fortifications pour la défense de Saint-Domingue, lui fit envisager de plus près le projet que, depuis longtemps, on avait de transporter le siège du gouvernement général des îles de sous le Vent au Port-au-Prince, lequel projet fut enfin réalisé en 1750 (1).

La position de cette ville ne laissait aucun doute sur l'utilité d'une pareille mesure; mais les terrains appartenant au roi étant resserrés par les habitants qui avoisinaient la ville, il fallut acheter fort cher des emplacements indispensables à la construction des maisons destinées à servir de logement aux autorités de cette colonie, qui y prirent définitivement poste en juin 1750.

Du nombre de ces autorités se trouvaient Maillart, intendant, et Joseph-Hyacinthe de Rigaud marquis de Vaudreuil. Le premier, homme d'une haute portée, d'un sens droit, avait rendu des services tels à la marine, que son zèle y était apprécié. Le second, gouverneur de la partie ouest de Saint-Domingue, cumulant le gouvernement de la partie sud, et, de plus, lieutenant au gouvernement général des îles de sous le Vent et capitaine de vaisseau, était un de ces courtisans que la faveur mène au pouvoir, qu'elle se plait, parfois, à faire prendre au sérieux sous un frac brodé, et qui ne s'arrêtent qu'au dernier échelon, quoiqu'ils aient, mainte et mainte fois, fait tout ce qu'il fallait pour dégringoler de cette échelle, sur laquelle chacun cherche à poser le pied.

De Vaudreuil avait capté les bonnes grâces du gouverneur-général, de Conflans, qui, sur la recommandation du minis-

(1) La première occupation de Saint-Domingue, par des Français, eut lieu dans la partie de l'ouest, parce qu'elle était la plus éloignée des forces espagnoles, si redoutables alors que nous jetions les bases de notre puissance dans cette île. Le siège du gouvernement avait d'abord été établi au Petit-Goave, et, plus tard, à Léogane.

tre, s'était empressé de l'accueillir, lui avait déroulé ses projets pour la consolidation de la colonie qui lui était confiée, et avait même été si loin, qu'il lui avait demandé ses conseils (1).

Reconnu, dans son poste, en tête des troupes et des milices assemblées par Conflans, de Vaudreuil avait pris séance au Conseil Supérieur de Léogane sur un fauteuil. Les honneurs les plus distingués lui avaient été prodigués, des protestations entre les deux chefs avaient été échangées, et tout faisait présager, entre eux, une entente des plus cordiales, lorsque la discorde vint rompre cette harmonie, et fit assister toute une colonie au scandale qu'elle provoqua (2).

De Vaudreuil, après un séjour de quelques semaines, était parti du Port-au-Prince pour le Cap, et, entouré, dans cette ville, de tous les négociants qui avaient quelque intérêt à débattre, quelques projets à exécuter, il s'était promptement fait des partisans, qui ne tardèrent pas à calomnier Conflans, et engagèrent de Vaudreuil à ne pas suivre ses ordres et à voler de ses propres ailes.

La flatterie est un appât auquel résiste difficilement celui qui a respiré l'air empesté de la cour, surtout quand il s'est vu ployé au rôle que jouent, près de lui, quelques complaisants; mais si de Vaudreuil avait su apprécier ce qu'avait eu sans doute d'humiliant pour lui ses prosternations, ses cajoleries, son cœur se gonfla alors que la faveur venait de le combler. Méprisant à cette heure tout ce que la bienséance exigeait qu'il eût d'égards pour son supérieur, il se porta à de telles violences, d'abord dans ses lettres, ensuite dans ses actions, que, le 3 octobre 1750, de Conflans lança contre son subalterne un ordre d'interdiction. Cet ordre le suspendait de ses fonctions, lui ôtait le droit de toucher ses appointements, et, en cas de propos indécents ou inconsidérés contre son autorité, le gouverneur-général intimait à du Recour, lieutenant de roi, commandant par intérim de la par-

(1) Archives de la marine, cartons Saint-Domingue, 1750.

(2) Dossier de Vaudreuil, Archives et personnel de la marine.



tie du nord, d'appréhender au corps le marquis de Vaudreuil, et de le conduire, sous bonne garde, dans la citadelle du fort Dauphin (1).

Ces discussions déplorables avaient formé deux camps à Saint-Domingue : les *Conflistes* et les *Vaudreuillistes*, ainsi y dénommait-on les partisans des deux généraux, en étaient arrivés à des injures, à des provocations, dont les résultats fâcheux parvinrent au ministère, aussi bien que les lettres, les plaintes et les rapports que les deux officiers y avaient expédiés.

Maillart lui-même, passé en France, vers la fin de l'année, pour ses affaires personnelles, fut consulté sur les suites de ces discussions, et, malgré son avis, malgré les détails envoyés au ministre par son successeur, Lalanne-Laporte, détails que nous avons sous les yeux, et qui rendaient justice à la conduite modérée dont avait usé Conflans dans des circonstances aussi difficiles, il fut remplacé, dans ses fonctions, par le comte du Bois de Lamothe, nommé, le 1<sup>er</sup> janvier 1751, au gouvernement-général des îles de sous le Vent, et reçu, en cette qualité, au conseil du Cap, le 29 mars suivant (2).

De Vaudreuil pouvait se féliciter de la faveur dont il jouissait en cour, faveur qui nes'arrêta point à cette épreuve, et qui, plus tard, comme nous le verrons, le conduisit au poste qu'il convoitait. Certes, les scènes auxquelles Saint-Domingue avait servi de théâtre, n'avaient pu que rendre sa position plus critique. Les procès déjà occasionés par l'embarras des affaires, par le manque de numéraire et par le haut prix des denrées coloniales, que les créanciers refusaient de prendre au cours élevé où elles étaient, s'envenimèrent de tout ce que la haine engendre de souterrains, pour appuyer la mauvaise foi et le mécontentement. De Conflans, néanmoins, avait, dans le courant de cette année, rendu des ordonnances qui coopérèrent au repos de cette colonie, et ses habi-

(1) Dossier de Conflans et de Vaudreuil, Archives et personnel de la marine. Archives du royaume, F. 6193.

(2) Cartons de Saint-Domingue, 1750, Archives de la marine.

tants parent, quelques mois après son départ, lui rendre toute la justice qui lui revenait (1).

(1) Voir les *Lois et Constitutions de Saint-Domingue*, par Moreau de Saint-Méry, pour prendre connaissance des actes administratifs du comte de Conflans et de l'intendant Maillart, aux années 1750 et 1751.

### CHAPITRE III.

LA MARTINIQUE, LA GUADELOUPE ET SAINT-DOMINGUE DE 1751 à 1753  
INCLUSIVEMENT.

De Bompar, que nous savons nommé au gouvernement général des îles du Vent, était parti de Brest, et s'était fait recevoir en sa qualité, au Conseil Souverain de la Martinique, le 9 novembre 1750. Cet officier avait, dans les circonstances d'alors, une mission délicate à remplir; mais si les colons avaient eu à souffrir des suites de la guerre, l'espoir, ce baume qui console même quand on craint qu'il ne soit trompeur, les avait remis en selle. Chacun cherchant donc à réédifier la brèche faite à sa fortune, se promettait de coopérer à la fortune publique.

L'agriculture, si peu encouragée par la métropole dans nos colonies, était, jusqu'à l'époque de 1750, restée à peu près stationnaire. Dans les principes de la colonisation, l'on s'était borné aux plantages des vivres, et des règlements étaient même venus déterminer le nombre de carrés de terre que chaque habitant devrait consacrer à la culture du manioc, ou bien encore la quantité de pieds de banane qu'il devait planter. Le petun, à la culture duquel s'étaient ensuite adonnés les colons, avait mis nos îles en renom; mais, plus tard, la canne avait envahi les terres les mieux exposées, et, avec cette culture productive, avaient surgi les ambitions, avaient augmenté les besoins, ambitions et besoins qui profitaient au commerce, mais qui nuisaient à la consolidation de ces pays, que, chaque jour, on encomrait d'esclaves.

Nous avons dit que l'agriculture avait été, jusqu'en 1750, peu encouragée dans nos colonies; peut-être cette assertion paraîtra-t-elle hasardée. En ouvrant Moreau de Saint-Méry, en parcourant nos annales coloniales, on pourrait nous objecter les ca-



naux ouverts à Saint-Domingue , les routes entreprises à la Martinique, les assainissements opérés à la Guadeloupe; puis enfin les privilèges de concessions gratuitement donnés à ceux que l'espoir d'une fortune prompte amenait dans nos Antilles. Mais ces distinctions flatteuses , qui honorent l'homme qui donne tous ses soins à la culture de son champ, mais ces gratifications, qui provoquent l'intérêt et qui établissent une émulation d'où surgissent souvent des lumières efficaces , n'avaient point été pratiquées, et le colon ne faisait reposer sa fortune que dans le nombre de ses nègres.

Certes, tranchons le mot, la France, alors, avait peut-être compris l'encouragement à porter aux cultures coloniales, dans cette exception qui faisait de l'homme un instrument, une char-ruë active , agissant d'elle-même, et dont les rouages n'étaient point soumis à la maladresse d'un laboureur ou à la lenteur des bestiaux. L'esclavage allait à la fertilité d'un sol que l'esclave labourait, cultivait, fumait, sarclait, et dont encore il récoltait et fabriquait les produits. L'agriculture, pour nos colonies, se résumait donc dans l'esclavage, et sa prospérité, son développement, dépendaient du plus ou du moins d'esclaves attachés à une exploitation.

Système humain, si nous prenons le mot dans sa véritable acception, système pervers, si nous voulons y appliquer une épithète qui ressorte de l'humanité.

Mais, quoi qu'il en soit, l'esclavage, ainsi établi dans nos Antilles, était devenu une ressource énorme pour le métropolitain, qui, comme nous l'avons vu , repoussait tout projet de colonisation par des blancs d'Europe , par des hommes libres, dont il ne pouvait faire une marchandise à son profit.

L'esclavage pouvait-il être également une ressource pour le colon? l'esclavage, dans lequel encore le colon croit voir sa richesse, pouvait-il constituer une richesse véritable, une fortune solide? Ce qui se passe aujourd'hui à la Martinique et à la Guadeloupe , où des propriétés, rapportant encore des revenus considérables, ne se vendent plus, mieux que nous ne pourrions le

faire sans doute, répond à cette question ; mais, outre le côté hideux de l'esclavage, que nous rejetons en entier sur la métropole, dont le privilège lui a été favorable, nous demanderons s'il pouvait être juste de placer le colon, chaque fois qu'il perdait un travailleur, dans l'obligation de perdre une somme de deux mille francs au moins.

De cet état de choses, et des abus que, nécessairement, faisait naître l'esclavage, devaient surgir la démoralisation de l'esclave et la déconsidération du travail des terres ; puis enfin, sur cet état de choses encore, se modelaient les spéculations des privilégiés pour la traite, qu'une épidémie rendait lucrative, ou qu'une guerre endormait.

Mais si, pendant la guerre de 1744, nos négociants n'avaient pu fournir nos Antilles, que rarement, des nègres dont elles avaient besoin, nous avons vu ce que la paix leur avait valu à Saint-Domingue, ce que la lèpre, qui avait ravagé la Guadeloupe, leur faisait espérer, et enfin, nous dirons qu'une épidémie ayant, vers le commencement de 1751, fait périr une partie des ateliers de la Martinique, ne leur laissa plus de souci pour ce commerce. La traite, au sortir de la guerre, allait recevoir de nouveaux encouragements, mais nous n'établirons ses énormes profits, à l'endroit de la métropole, qu'après avoir relaté les événements survenus pendant la guerre de 1756 (1).

De Bompar, installé dans son gouvernement, eut à prendre quelques mesures sanitaires ; mais si ses intentions répondaient à la bonne opinion que les colons avaient de son zèle à leur prouver l'intérêt qu'il leur portait, le mauvais état dans lequel il trouvait les finances des îles de son gouvernement le fit user de rigueur envers ceux qui n'avaient point payé leurs taxes et leurs capitations.

Hurson, que nous savons intendant des îles du Vent, sonda le ministère pour l'établissement d'un système monétaire, auquel

(1) Mémoire au sujet des gratifications demandées pour le commerce de la traite des noirs. Archives du royaume, section administrative, F. 6197.

Rouillé ne voulut point consentir (1), et comme le gouvernement craignait les suites des discussions soulevées alors avec l'Angleterre, pour la possession de Sainte-Lucie, il fit passer, dans les premiers jours de 1751, des troupes et de l'argent à la Martinique.

En janvier 1751 avaient été renouvelées les ordonnances relatives aux jeux de hasard. La fureur des colons pour le jeu avait repris son cours après la guerre. Une partie des sommes envoyées de France fut employée au curage du port du Fort-Royal, dont l'importance avait paru d'autant plus urgente, qu'en mars 1751, nos discussions avec l'Angleterre, au sujet de Sainte-Lucie, dont la possession était restée en litige lors du traité d'Aix-la-Chapelle, avaient pris une tournure qui semblait devoir entraîner, pour plus tard, des conflits déplorables.

L'année 1750 s'était, en quelque sorte, écoulée en pourparlers de tout genre entre les agents français et anglais, chargés de régler la neutralité des îles déclarées neutres. Sainte-Lucie, en particulier, que les Anglais convoitaient toujours, fut le sujet de curieuses contestations. De nouveaux Mémoires furent dressés, et il fallut toute la fermeté que déploya de Bompar, pour maintenir le mauvais vouloir des Anglais, qui manœuvraient de manière à forcer nos colons à évacuer cette colonie.

Le Conseil Souverain de la Martinique, appelé à statuer sur les différends qu'entraînèrent les prétentions de notre rivale, protesta et s'opposa d'abord à l'évacuation des colons français de cette île. Mais ceux-ci, inquiets des suites que pourraient avoir les discussions des deux gouvernements, et recevant, de la part des colons des îles anglaises, des offres avantageuses pour la cession bénévole de leurs propriétés, s'apprêtaient à les leur vendre, lorsque de Bompar arrêta ces marchés clandestins, en promulguant une ordonnance, par laquelle il déclarait domaine du roi de France toute habitation vendue aux Anglais (2).

(1) Cartons Martinique, 1751, Archives de la marine.

(2) Cartons de Sainte-Lucie, année 1751, Archives de la marine.



Cette mesure, dont nous comprendrons facilement le sens, ne fut point approuvée en France ; et en Amérique, comme en Europe, les cœurs français se virent blessés au vif par les ordres de la cour, qui firent porter une main sacrilège sur les faibles fortifications de Sainte-Lucie. Dunkerque, si souvent sapée, si souvent démolie, devait avoir sa parodie, et, en Amérique, comme en Europe, la France devait être bravée pour avoir trop longtemps méconnu sa puissance navale, et pour avoir négligé les énormes ressources maritimes que lui présentaient ses côtes baignées par l'Océan et la Méditerranée.

Une pareille condescendance, faite aux exigences de l'Angleterre, aurait dû, ce nous semble, lui suffire et lui prouver la bonne foi qu'on mettait, en France, dans l'exécution des moindres articles d'un traité qui, après tout, laissait en litige la possession d'une colonie française ; mais de Bompar, ayant eu des avis que les Anglais s'apprétaient à aller habiter Sainte-Lucie, renouvela ses investigations, et, en France, on lui transmit des ordres qui tendaient à surveiller activement les Anglais. Le Conseil du roi, comprenant, en outre, que la surveillance exercée par de Bompar ne pouvait être fructueuse qu'avec l'aide de quelques frégates, fit passer à la Martinique, en avril 1751, trois frégates, sous les ordres de la Jonquière, de des Herbiers et de la Clue (1).

En présence de nos marins, finirent les insultes des Anglais, mais se renouvelèrent leurs rodomontades. Les troupes du roi, cantonnées à Sainte-Lucie, furent casernées à la Martinique. Les habitants de cette première colonie furent admis à y achever leurs récoltes, mais les plaintes des Anglais ne discontinuant point, et leur acharnement à vouloir chasser de Sainte-Lucie tous les colons français qui, à force de peine et d'argent y avaient fondé des habitations, dénotant leurs projets cachés, de Bompar, en 1753, fit donner ordre à nos colons de se réfugier à la Martinique. Il prit, en outre, toutes ses mesures pour repousser l'a-

(1) Cartons Sainte-Lucie, Archives de la marine.

gression des Anglais, en cas de tentative faite par eux sur Sainte-Lucie.

Cependant en France, et tandis qu'aux Antilles de Bompar réprimait l'arrogance de Greenville, gouverneur-général des îles anglaises du Vent, les commissaires anglais et français procédaient et se disputaient la possession de Sainte-Lucie. Les preuves de nos droits, consignées dans l'histoire, provoquèrent la mauvaise humeur des agents anglais, qui osèrent insérer dans leurs Mémoires des termes insultants (1). Des plaintes furent portées à la cour d'Angleterre par l'ambassadeur français ; des rectifications furent faites aux Mémoires anglais, et enfin, après toutes les lenteurs que suscitent d'ordinaire de pareilles discussions et après la ruine de nos colons de Sainte-Lucie, la possession de cette île nous fut assurée en 1755.

De Bompar, à cette date, averti des résultats de toutes les conférences entraînées par les débats au sujet de la possession de Sainte-Lucie, y fit repasser des troupes, le 13 septembre de la même année. Des colons y revinrent à la suite des troupes, et de Longueville, qui déjà avait gouverné Sainte-Lucie et y avait élevé un magasin dans lequel il avait, pendant la neutralité observée dans cette colonie, fait un commerce lucratif avec les Français de la Guadeloupe et de la Martinique et les Anglais de la Barbade et d'Antigue, en fut nommé, par le roi, gouverneur, poste qu'il occupa jusqu'au 17 novembre 1761, jour de sa mort.

Pendant qu'à l'extérieur, de Bompar avait à tenir en échec la mauvaise volonté des Anglais, Hurson, intendant-général des îles du Vent, réprimait, comme nous l'avons dit, les jeux de hasard et tous les autres abus qui avaient surgi après la guerre.

Il semble que, dans nos colonies, où l'entente était si parfaite au début de la colonisation, le fléau de la guerre, qui devrait rapprocher les colons, les éloigne au contraire, les divise parfois

(1) Cartons Sainte-Lucie, Archives de la marine.

et entraîne de fâcheuses rixes. Nous savons ce qu'avait provoqué le mauvais vouloir des négociants de Saint-Domingue, mais si cet abus d'exiger du planteur de l'argent, quand il ne peut payer qu'avec sa denrée, était facile à faire disparaître, celui que nous allons consigner pouvait entraîner de graves débats dont les résultats étaient à craindre. Aussi Hurson comprit-il qu'il fallait y porter un remède prompt, tout en usant des plus grands ménagements.

Nous nous sommes toujours plu, et cela en toutes circonstances, à rendre justice au zèle des premiers missionnaires auxquels avait été confié le soin de prêcher l'Évangile aux colons, mais nous avons blâmé les excès, dans lesquels souvent un faux zèle, et parfois encore un esprit de domination, les avait fait tomber.

Appelés par leurs fonctions à tenir les registres de baptême des paroisses dans lesquelles ils étaient installés, nous avons vu ce que leurs prétentions, à l'égard du coût des extraits délivrés par eux, avaient motivé (1), mais en 1752, leurs prétentions nouvelles avaient donné sujet à de tels scandales, en exigeant de la fille qui portait son enfant au baptême le nom du père de l'enfant, qu'ils inscrivaient sans autre déclaration sur les registres, que Hurson crut devoir couper court à une exigence qui d'abord était contraire aux ordonnances, et puis, enfin, qui entraînait tant de troubles, que des plaintes fort graves lui avaient été portées.

Les religieux, se targuant de ce que : « Les filles grosses étaient » obligées de s'aller déclarer au procureur du roi, et de déclarer » le père de l'enfant, devaient être obligées de faire la même » déclaration devant le curé, » se montrèrent récalcitrants à la simple invitation que Hurson leur fit, d'abroger une coutume qui avait provoqué de fausses dénonciations. Mais s'appuyant en outre sur l'article 6 du Code noir, qui ordonnait la con-

(1) Voir ce que nous avons dit de la rapacité des curés de la Martinique, aux pages 373 et 374 du tome IV de cette Histoire.



fiscation de la mère et de l'enfant au profit de l'hôpital, en cas que le maître fût le père de l'enfant, ils continuèrent leurs menées, disant encore qu'il était nécessaire d'humilier ceux qui s'abandonnaient à un commerce aussi honteux, par la certitude qu'ils auraient que leur faute serait divulguée (1).

De pareilles allégations ne pouvaient être le résultat de cet esprit évangélique qui fait du prêtre un homme revêtu d'un caractère sacré, et il fallut recourir à l'autorité supérieure qui, enfin, en 1753, régla qu'à l'avenir, pour cas de bâtardise, le nom du père de l'enfant porté sur les fonts baptismaux ne serait point demandé, à moins qu'il ne se fit connaître lui-même, et que son nom serait remplacé par ces mots : père inconnu. Une ordonnance pareille paraît, d'après le Mémoire que nous avons sous les yeux, avoir été rendue en France en 1734 (2).

Cette contestation réglée, Hurson s'occupa de la construction de quelques chapelles, régularisa le service des dépêches de la Martinique, et, sur les plaintes du commerce métropolitain, se vit appelé, en 1753, encore à réprimer un abus d'un autre genre, abus qui, par suite des idées métropolitaines à l'endroit de l'esclavage, enrichissait le colon, mais qui n'atteignait point le but qu'on s'était proposé en instituant la traite, en l'encourageant, but que nous avons prouvé être celui d'enrichir les négociants du royaume.

La traite, suspendue pendant la guerre, comme nous l'avons dit, semblait devoir offrir d'énormes bénéfices, à la paix, aux privilégiés, qui s'apprétaient à user largement d'une faveur sur laquelle ils comptaient; mais, distribuant à leur tour leurs faveurs, ils avaient pris leur essor vers Saint-Domingue, où la consommation de leurs denrées humaines était plus forte, et où encore, les ressources des habitants étaient plus grandes.

(1) Cartons Martinique, administration, 1752, Archives de la Marine.

(2) Cartons Martinique, administration, 1753, Archives de la marine. On peut voir, à la page 513 du premier volume de cette Histoire, que déjà, en 1670, pareils abus avaient été réprimés.

Partant de cet état de choses, les colons de la Martinique et ceux de la Guadeloupe chez lesquels, par suite de l'épidémie qui avait ruiné les premiers, et par suite de la lèpre, qui avait décimé les ateliers des seconds, se faisait ressentir le besoin de nègres, s'étaient adressés à la contrebande pour en avoir.

La contrebande, si activement surveillée, si impérieusement défendue par les ordonnances que nous avons relatées, par les instructions ministérielles que nous avons détaillées, était un cas grave, alors que la paix avait rétabli l'ordre, et Hurson qui, avec le consentement de Bompar, avait fermé les yeux sur quelques achats de nègres provenant de l'étranger, avait rendu, le 18 mars 1752, une ordonnance qui interdisait la vente des nègres dans tout autre marché de la Martinique que dans ceux de Saint-Pierre, du Fort-Royal, de la Trinité et du Marin, où se trouvaient des préposés au bureau du domaine.

Pareille défense avait été promulguée à la Guadeloupe, à la Grenade et à Marie-Galante, où les marchés affectés à la vente des esclaves étaient désignés (1).

Cette ordonnance, provoquée par les plaintes des négociants de France, en souleva de nouvelles, mais qui, cette fois, venaient des habitants de la Martinique, dont les ateliers ne pouvaient se renouveler.

Hurson, dont le zèle était infatigable, prêta l'oreille à ces plaintes fort justes; écrivit en cour, et s'étant vu forcé de sévir contre quelques récalcitrants qui avaient enfreint ses ordres, il avait également encore eu à porter toute sa surveillance sur les queues de cargaisons, que les capitaines négriers jetaient aux fles du Vent, et qui, la plupart du temps, étaient composées de nègres qu'ils tiraient des Anglais, rebut que ceux-ci n'avaient pu vendre dans leurs colonies.

Certes, si la contrebande faite par les colons avait soulevé l'indignation du commerce métropolitain, ce fait, que nous ne

(1) Code manuscrit de la Martinique, année 1752, page 625, Archives de la marine.

qualifions point, était de nature à demander la répression la plus vigoureuse, et Hurson, en décembre 1753, écrivant au ministre, lui dépeignait en ces termes, l'état des îles du Vent, et particulièrement celui de la Martinique.

« Monseigneur, on sait que dans le temps que la compagnie » faisait seule le commerce de la côte, elle était obligée de four- » nir un certain nombre de nègres aux colonies. Il y a un » arrêt du conseil d'État, du 27 décembre 1720, qui ordonne que » la compagnie fournira aux colonies la quantité de trois mille » nègres par an, et il est vrai de dire que si, en 1720, il » fallait trois mille nègres par an dans les colonies, il en faut ac- » tuellement six mille pour les seules îles du Vent, indépen- » damment d'un total de plus de quarante mille qui serait né- » cessaire pour mettre les terres sur un bon pied.

» Or, pendant toute la guerre il n'en est point venu, et, depuis, » il s'en faut beaucoup qu'il en soit venu la vingtième partie de » ce qu'il en fallait pour faire un fonds suffisant pour la culture » des terres.

» Le but du gouvernement doit être d'empêcher le commerce » étranger ; mais le gouvernement s'est aussi obligé de faire » fournir, par le commerce de France, ce qui est d'une néces- » sité absolue. Or, les nègres sont ici, pour la culture des terres, » d'une nécessité aussi absolue que la farine pour faire du pain, » ou la toile pour faire des chemises (1). »

Cette opinion, accréditée par tous les actes du gouvernement, accréditée encore par ses fausses mesures, ne pouvait qu'aller aux idées de l'époque, et de nouveaux encouragements furent donnés aux négriers. Ces encouragements, néanmoins, ne purent assez promptement repeupler les ateliers de la Martinique, dont les revenus, comparés à ce qu'ils étaient avant la guerre, avaient sensiblement diminué en 1753.

A la Guadeloupe, où nous savons de Clieu réinstallé dans son

(1) Cartons Martinique, administration, Mémoires sur la disette des nègres, 1753, Archives de la marine.



poste, depuis la fin de 1750, les colons avaient eu, à cette date, à lutter contre un autre genre de malaise, qui diminuait considérablement leurs ressources.

Ce malaise, général dans toutes nos colonies, atteignait le propriétaire et le commerce, et ne profitait qu'aux seuls commissionnaires, sortes d'agents qui servaient d'intermédiaires entre le fabricant et le planteur, entre le vendeur et l'acheteur, qui recevaient des deux mains, calculaient le produit de la main gauche en recevant de la main droite, et savaient peut-être adroitement faire suer les primes qu'ils s'appliquaient sur les denrées qu'ils échangeaient avec leurs commettants.

A la Martinique, l'habitant avait la facilité du commerce direct avec les métropolitains, mais les commissionnaires avaient compris que des avances faites par eux aux planteurs placeraient ceux-ci sous leur joug. De cet état de choses qui procurait aux colons de l'argent, avaient surgi bien des haines, bien des ruines, bien des faux-fuyants, pour arriver à secouer ces fers, d'autant plus pesants, qu'on se voyait astreint à l'exigence de celui qui, pour arriver à ses fins, avait employé la politesse, la flatterie, et souvent s'était laissé aller à l'adulation et à la bassesse.

Le négoce qui ne s'appuie pas sur la réciprocité dans les relations, qui ne prise ses bénéfices qu'autant que l'espace de temps qu'il aura mis à les acquérir sera court, qui, en un mot, par cela seul que la loi protège les propriétés coloniales, ne fait des avances qu'en vue d'accaparer des revenus sur lesquels il espère toujours se refaire, devient ruineux et pour celui qui prête et pour celui qui emprunte.

Aussi déjà quelques hommes sages avaient-ils mis le doigt sur cette plaie. Mais si, à la Martinique, les habitants prudents pouvaient se passer de ces sangsues, qui puisaient aux veines du commerce et du planteur, à la Guadeloupe, ils se trouvaient en avoir un besoin des plus impérieux. Ce besoin était tel, que, malgré tous les efforts de Clieu pour attirer le commerce direct de la métropole dans cette île, la guerre, comme nous l'avons

dit, en avait éloigné ceux qui avaient commencé à s'y transporter avant les hostilités dont nous avons tracé le cours (1).

De Clieu avait senti le tort que valait, aux habitants de la Guadeloupe, l'envahissement du commerce de la Martinique, et, appelé dans cette dernière colonie, par ses fonctions de lieutenant au gouvernement général des îles du Vent, il cherchait à y parer. Il engageait les négociants métropolitains à établir des relations suivies avec la Guadeloupe, lorsque, dans la nuit du 19 au 20 septembre 1751, toutes nos Antilles du Vent se virent ravagées par un ouragan des plus furieux.

La Guadeloupe, déjà si malheureuse, se trouva la plus affligée, et, grâce aux soins de son gouverneur, qui, dès que le calme se fut rétabli, s'y était immédiatement transporté avec des vivres, elle se vit, par les secours qu'y firent ensuite passer Hurson et de Bompar, en position d'attendre ceux qu'on lui expédia de France, dans les premiers mois de 1752.

Cependant, comme il arrive toujours après ces fléaux, cette colonie, particulièrement, se vit en proie aux craintes que suggèrent, pour l'avenir, les dégâts occasionés par le vent.

Ces craintes entraînent des plaintes, des insurrections dans les ateliers, des discussions fort graves entre les propriétaires et des provocations qui donnèrent lieu à des duels tellement déplo-

(1) De Clieu, dans sa lettre au ministre, pour lui faire ressortir le malaise que les commissionnaires procuraient aux colonies, lui disait :  
« Le commerçant, Monseigneur, se plaint que ses voyages sont infruc-  
» tueux, et souvent qu'ils lui donnent de la perte, et il a raison ; mais,  
» sans en chercher ailleurs la vraie cause efficiente, qu'il fasse attention  
» qu'à la Guadeloupe, huit à neuf millions de faux frais sont à imputer,  
» chaque année, sur les profits de l'échange des denrées de la colonie  
» avec les comestibles et les marchandises apportées de France, et nous  
» trouverons également, là, la véritable raison de l'indigence de l'habi-  
» tant et du dérangement du commerce. Ce capital, à peu près le cin-  
» quième du total de celui des colonies, en pure perte pour le négociant,  
» ainsi que pour l'habitant, tourne au seul avantage du commission-  
» naire, qui n'entre pour rien dans les peines de l'un, ni dans les ris-  
» ques de l'autre. »

(Cartons Guadeloupe, 1751, Archives de la marine.)

rables, que l'autorité se vit obligée de sévir d'une manière rigoureuse, contre ceux qui se portaient sur le terrain et vidaient leurs querelles à coups d'épée.

Le colon s'est fait longtemps une gloire, bien à tort sans doute, d'affronter, en champ clos, celui qui l'avait insulté. Les vieux restes de la chevalerie, qui avaient, en France, tracé le point d'honneur, qui avaient dicté le code du duel, s'étaient perpétués chez les colons, et se voyant l'objet d'une surveillance active, se voyant soumis à des peines afflictives en cas de duel, ils adoptèrent, à la Guadeloupe, les rencontres inopinées.

De Clieu, à force d'exhortations, calma l'esprit de quelques habitants, et aurait peut-être fait disparaître une animosité dont il déplorait les conséquences, mais, rappelé en France par sa santé il laissa de nouveau le gouvernement de cette colonie à de Lafond, le 15 août 1752.

Ayant donné au service du roi cinquante des plus belles années de sa vie, ayant doté les Antilles du café, ayant, de sa bourse, aidé les malheureux qui, toujours, avaient trouvé en lui un recours assuré, ce vertueux officier obtint, le 24 septembre, une pension de six mille livres, récompense bien méritée, et qu'on n'éleva à ce taux qu'en considération de ses qualités éminentes.

Marié à trois créoles, de Clieu laissait, de sa seconde femme, deux fils, tous les deux au service du roi.

Le gouvernement de la Guadeloupe, vacant par le départ de son gouverneur, devint la sollicitude momentanée du ministère. Mais cette sollicitude, motivée surtout par les craintes qu'on avait conçues du commerce étranger, auquel on savait de Lafond fort enclin, se calma dès qu'on eut fait choix du bailly de Mirabeau, pour aller, en la qualité de gouverneur, rétablir, à la Guadeloupe, les désastres dont se plaignaient les habitants.

Mirabeau, entré dans la marine en 1730, venait d'être fait capitaine de vaisseau, et le roi, qui avait voulu, pour remplir ce poste, un homme portant un nom honorable, l'avait lui-même



désigné au ministre. De plus, le roi voulant prouver aux colons le cas qu'il faisait de ses colonies, donna l'ordre d'armer quatre frégates, et, par les instructions remises à ce nouveau gouverneur, lui prouva qu'il se reposait sur lui du soin de calmer les esprits des colons qui, par toutes les causes que nous avons énumérées, se trouvaient, en 1753, portés à la révolte, et faisaient craindre, en France, une réaction fâcheuse.

Embarqué à Toulon dans le courant d'octobre 1753, Mirabeau passa à la Martinique, prit les ordres de Bompar, et n'arriva, à la Guadeloupe, que le 27 décembre (1). Avant de prendre connaissance des actes de son gouvernement, nous reporterons nos regards vers Saint-Domingue, où, comme nous le savons, s'était opéré un changement dans le gouvernement de cette colonie, dont les autorités, par leurs discordes, avaient provoqué de fâcheux scandales.

Du Bois de Lamothe avait à rétablir, à Saint-Domingue, cette harmonie qu'avait détruite, entre les habitants, l'animosité que les deux premiers pouvoirs de l'île avaient mise dans leurs rapports.

De Conflans, parti de Saint-Domingue dans le courant de juin 1751, pouvait, en quelque sorte, considérer son rappel comme étant une disgrâce, et de Vaudreuil, triomphant, avait cependant reçu du ministre des réprimandes, espèces de reproches à l'eau de rose, que les chefs ont en réserve pour leurs Benjamins.

Du Bois de Lamothe, connu déjà à Saint-Domingue, trouva, de la part de Vaudreuil, toutes les prévenances que son grade et sa réputation devaient lui attirer. Mais de Vaudreuil, trop habile courtisan pour ne pas saisir le côté faible du marin, rude et rigide, lui parla de ses exploits, de la réputation qu'ils lui avaient faite à Saint-Domingue, vanta ses services, et la cour, prévenue par les rapports de du Bois de Lamothe, ne tarda pas à donner entièrement raison à de Vaudreuil, à le considérer

(1) Cartons Guadeloupe, dossier Mirabeau. Code manuscrit de la Guadeloupe. Archives de la marine.

comme une victime, et à lui promettre des récompenses, qui, comme nous le verrons sous peu, ne tardèrent pas à se réaliser (1).

Cependant, deux autres causes contribuaient au malaise dont Saint-Domingue se ressentait en 1751, et ces deux causes étaient indépendantes des discussions suscitées, entre les habitants, par la pénurie du commerce ou par l'intérêt d'un chef; intérêt que l'on embrassait suivant la passion qui poussait à décrier les actes de son adversaire.

Ces deux causes étaient : 1° la désertion des troupes, à laquelle des habitants prêtaient la main, et contre laquelle de Conflans avait pris des mesures sévères; et 2° le marronnage des nègres, qui, plus que jamais, trouvaient un refuge chez nos voisins les Espagnols.

Du Bois de Lamothe put facilement réprimer la désertion des troupes en suivant les errements de son prédécesseur; mais, quant au mauvais vouloir que mettaient toujours les Espagnols dans la remise de nos nègres marrons, de Brémont, commandant des milices du Mirebalais, fut dépêché vers le Président de Santo-Domingo.

Après de longs pourparlers, cet officier obtint, de ce haut fonctionnaire, la permission de fouiller les endroits qui lui avaient été désignés comme servant de refuge aux nègres qu'il réclamait. Il parvint, sinon à les ramener tous, du moins à arrêter le marronnage, par la crainte des châtimens qui furent infligés aux nègres qu'il rendit à leurs maîtres; châtimens qui furent prononcés par le Conseil de Léogane (2).

Ces abus en partie réprimés par le zèle que déployèrent les officiers chargés d'une mission délicate, un autre mal gênait l'agrandissement de Saint-Domingue.

Depuis la publication de la paix, nombre d'Européens s'étaient

(1) Cartons Saint-Domingue, 1751, Archives de la marine.

(2) MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Description de la partie espagnole de Saint-Domingue*, vol. II, page 176.

transportés dans cette île, dont la réputation, alors, attirait de France tous ceux qu'un espoir de fortune menait à traverser la mer.

Ces hommes, affamés par le besoin d'une position, trouvaient toujours, chez leurs frères les colons, une hospitalité généreuse, dont profitaient surtout les fainéants; mais ceux que l'activité dirigeait ne pouvaient que difficilement s'établir, obligés qu'ils étaient d'acheter des terres, le gouvernement ne pouvant presque plus disposer d'aucune concession.

Les demandes de concessions se succédant en 1751, Lalanne-Laporte ordonna une vérification générale de toutes les concessions faites, et dont les propriétaires n'avaient point rempli les conditions. Cette mesure, qui entraîna quelques plaintes et de nombreuses réclamations, procura à Saint-Domingue de nouveaux habitants, qui s'y fixèrent, principalement dans le gouvernement du Sud. Ce gouvernement, en 1751, comptait trois mille quatre-vingt-quatre habitants blancs, dont treize cent cinquante-huit portant armes, huit cent quinze affranchis, et trente-deux mille sept cent trente-un nègres (1).

Cette partie de nos possessions à Saint-Domingue, cédée à la compagnie de Saint-Louis, en 1698, avait, comme nous le voyons, pris un développement considérable; mais en comparant l'accroissement des trois classes qui en composaient les habitants, on conçoit les craintes qu'émettaient déjà, sur le sort de cette colonie, des esprits avancés, tels que Purry et Peyroux, dont nous avons analysé les projets dans notre volume précédent.

Du Bois de Lamothe, parmi les instructions que lui avait remises le ministre, avait surtout à s'occuper des fortifications de Saint-Louis et de l'agrandissement du Port-au-Prince, devenu le siège du gouvernement des îles de sous le Vent. Saint-Louis fut soigneusement visité par ce gouverneur, et, malgré l'octroi éta-

(1) MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Description de la partie française de Saint-Domingue*, vol. II, page 534.



bli , comme nous l'avons dit par anticipation dans le chapitre précédent, octroi dont les fonds devaient être affectés aux constructions des redoutes et des forts de la colonie, on en resta à des projets. Les ingénieurs, chargés de donner leurs avis sur les ruines des fortifications de Saint-Louis, n'avaient pu s'entendre, et du Bois de Lamothe avait opiné qu'on pouvait les relever. Cette décision fort heureusement ne fut point exécutée, car le 18 octobre 1751, les horribles secousses qu'éprouva le sol entier de cette colonie, secousses qui firent jaillir, sur la surface de Saint-Domingue, plusieurs sources d'eau chaude, révélèrent le peu de solidité de ces fortifications à moitié démolies. On adopta alors un plan nouveau, auquel, comme nous le dirons plus tard, Saint-Louis dut sa tranquillité dans nos rixes de 1756.

Le tremblement de terre qui désola Saint-Domingue, en 1751, avait fait d'affreux ravages au Port-au-Prince. La garnison de Léogane, transférée dans cette ville, en avril, avait vu périr quelques uns de ses hommes. Les mieux portant furent utilement employés à la reconstruction des casernes, et, par les soins de Lalanne-Laporte, une épidémie, qui avait surgi après le tremblement de terre, fut moins terrible aux troupes, qu'on ne l'avait d'abord craint. Le premier effroi passé, du Bois de Lamothe obtint des habitants quelques corvées de nègres, qui aidèrent à rétablir les bâtiments publics, entre autres les hôpitaux, dont on craignait la perte sans ces prompts secours (1).

Ce désastre, qui avait ruiné quelques habitants, provoqua ou plutôt renouvela les plaintes des créanciers contre leurs débiteurs. Les premiers, faisant valoir les circonstances pénibles dans lesquelles les avaient placés les pertes éprouvées sur leurs habitations, s'en targuèrent, et il fallut des instructions ministérielles pour exciter les juges du Cap à activer les nombreux procès qui existaient alors à Saint-Domingue (2).

(1) Cartons Saint-Domingue, 1751, Archives de la marine.

(2) Cartons Saint-Domingue, 1752, Archives de la marine.

Deux autres causes inquiétaient en outre la cour, en 1752, sur le sort des colons de cette île. L'Espagne, pour laquelle nous avions combattu l'Anglais dans la dernière guerre, faisait activement surveiller, par des vaisseaux registres, les côtes françaises et espagnoles de Saint-Domingue, et les communications par terre, entre les Français et les Espagnols, étant également surveillées par ces derniers, la colonie française ne payait qu'au poids de l'or les quelques bœufs que la contrebande y introduisait.

Cette cause de ruine, dont nous avons détaillé l'inconvénient, était la première; mais la seconde était plus grave: elle provenait d'une telle disette de toute espèce de numéraire, que les achats journaliers ne pouvaient plus se faire, et qu'il fallut fixer de nouveau la valeur des moindres produits, qu'on ne pouvait se procurer encore, en 1753, que par échange (1).

Cependant, du Bois de Lamothe s'occupa, en 1752, avec le secours de Lalanne-Laporte, des choses qui, plus spécialement, avaient trait à la sécurité intérieure de la colonie qu'il gouvernait. Par ses soins de nouveaux embarcadères furent formés sur les côtes et dans les criques les moins fréquentées; une ordonnance relative aux routes et aux chemins de communication de paroisse à paroisse fut rendue; des règlements sur la chasse et la pêche furent promulgués; une révision des actes renfermés dans les greffes de la colonie fut ordonnée; une noblesse militaire fut établie, et quelques malversations, exercées par des fonctionnaires, furent réprimées (2).

Au Cap, furent fondées des casernes, et les troupes, si mal logées dans cette ville jusque-là, se virent dans un air plus sain, et surtout casernées avec cette commodité qui attache le soldat. Au Port-au-Prince, le palais destiné au Conseil Souverain de Léogane ayant été achevé, les magistrats qui le composaient se trans-

(1) Cartons Saint-Domingue, 1753, Archives de la marine.

(2) MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Lois et Constitutions de Saint-Domingue*, 1752.

portèrent dans ce chef-lieu, dans lequel ils avaient reçu l'ordre de se rendre depuis le 23 octobre 1750.

Certes, l'activité et le zèle que mettaient les administrateurs de Saint-Domingue dans l'accomplissement des devoirs de leur charge, pouvaient rassurer la cour et les colons, sur les craintes qu'ils avaient pour l'avenir ; mais ce qui nous prouvera, mieux encore que les éloges donnés à ces chefs, l'énorme ressource que cette colonie puisait dans sa fertilité, dans sa situation et dans l'industrie de ses habitants, c'est que plusieurs quartiers, à peine créés en 1730, entre autres le Mirebalais, comptaient, en 1752, une population considérable et nombre d'habitations en pleine culture et garnies d'esclaves (1).

Après les tristes tableaux que nous avons donnés de l'état dans lequel se trouvaient nos îles et particulièrement Saint-Domingue au sortir de la guerre, après les peintures des désastres qu'elles eurent à subir, qu'on vienne accuser les colons de n'avoir pas déployé toute leur énergie pour rétablir leurs fortunes, aujourd'hui surtout que le vide laissé dans notre commerce maritime, par la perte de Saint-Domingue, ne pourra peut-être jamais se combler.

Du Bois de Lamothe, dont le grand âge et la santé ne pouvaient longtemps rassurer la cour sur ses services, ayant demandé son rappel, laissa, en mai 1753, le commandement général des îles de sous le Vent au marquis de Vaudreuil.

L'ambition de ce favori du ministre et de la cour pouvait se dire satisfaite ; néanmoins, quelle que fût sa morgue, de Vaudreuil, dès qu'il se sentit le pouvoir en main, sembla s'occuper sérieusement de son gouvernement.

Une tournée faite par lui, et dans laquelle le suivit l'ingénieur en chef de Saint-Domingue, Demoulceau, rassura les colons sur les intentions qu'il manifestait, de pourvoir à la défense intérieure du pays. Un Mémoire, dressé de sa main, fut envoyé à la

(1) MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Description de la partie française de Saint-Domingue*, vol. II, page 228.



cour, et des travaux furent entrepris dans les points les plus accessibles de cette vaste colonie (1). Des mesures contre les négriers qui abordaient à Saint-Domingue et y causaient de fréquentes épidémies, furent prises ; et, se conformant aux ordres du roi, de Vaudreuil tint tête au Président de la partie espagnole de Saint-Domingue, qui s'était ému, en apprenant la prise de possession que la France venait de faire des îles Turques, qui se rattachent à l'archipel des Lucayes.

Cet acte, que nous ne chercherons nullement à louer, s'appuyait sur des antécédents qui remontaient à 1633, époque à laquelle les lettres-patentes du cardinal de Richelieu avaient donné à Guillaume de Caen la propriété de ces îles, à la condition, par lui, d'y établir des colonies de Français.

Guillaume de Caen, peu soucieux d'un don pour lequel il ne montra nul enthousiasme, n'usa point de ses droits, et n'en prit point possession.

En 1662, d'Ogeron avait obtenu du roi, à titre de concession perpétuelle, les îles Lucayes et les Caïques, mais, ainsi que Guillaume de Caen, d'Ogeron n'entra jamais en jouissance d'un domaine qu'il ne visita même pas. D'Ogeron avait trop apprécié l'utilité de Saint-Domingue pour donner ses soins à d'autres colonies.

Ces deux concessions pouvaient servir de titre de propriété, car ces îles inhabitées, tandis qu'à la Providence, les pirates d'abord et les Anglais ensuite avaient fondé une colonie, n'avaient que rarement servi de point de relâche aux troupes anglaises, qui y avaient, du reste, été décimées par l'eau qu'elles avaient été obligées d'y boire.

Les choses ainsi posées, de Rouillé, auquel était parvenu un Mémoire sur l'utilité de ces îles, utilité que nous discuterons plus tard, avait fait armer la frégate *l'Emeraude*, et avait chargé son commandant, Krusoret le Borgne, d'en prendre possession.

(1) Cartons de Saint-Domingue, 1753, Archives de la marine.

La cause réelle d'un acte qui semblait être une provocation, provenait du commerce étranger; aussi les Anglais et les Espagnols saisirent-ils cette raison pour faire des remontrances. Le Président de la partie espagnole de Saint-Domingue écrivit à Vaudreuil; une correspondance fut échangée entre eux; les Anglais, qui parfois faisaient du sel dans quelques unes de ces îles, eurent permission d'y continuer leurs opérations, et en 1754 enfin, arrivèrent de la cour des ordres qui déclaraient les îles Turques domaine du roi d'Espagne, lequel s'engageait à ne laisser aucun peuple s'y implanter, et promettait de ne point souffrir que ses sujets interrompissent, par leurs actes, la navigation de Saint-Domingue.

Protocole qui révélait la faiblesse du gouvernement français; sottise conclusion donnée à un acte qu'il aurait fallu soutenir, et qui provoqua, dans la suite, les discussions que nous raconterons.

## CHAPITRE IV.

---

LES ANTILLES FRANÇAISES EN 1754 ET 1755.

Le projet qu'un moment on avait conçu en France, de fonder une colonie dans le golfe de Darien, l'idée qu'on avait eue encore de faire passer des colons à Tabago, les discussions qu'on avait soutenues contre l'Angleterre pour la possession de Sainte-Lucie, discussions qui, comme nous le savons, n'étaient point encore vidées en 1754, et cette sotte tentative de colonisation, prouvaient, néanmoins, que le germe des idées maritimes et coloniales n'était pas entièrement étouffé chez les hommes qui tenaient en main le gouvernail de l'État.

Mais si, tout en cherchant à s'agrandir on en eût bien saisi les moyens, la marine, seul appui utile pour les expéditions lointaines, seule force capable de s'opposer à l'envahissement de l'Angleterre, n'aurait point été négligée, et les fonds qu'on prodiguait aux maîtresses de Louis XV, auraient trouvé un emploi glorieux dans les chantiers de nos ports de guerre.

Dans cette période dégoûtante, où chacun semblait s'embourber dans les sales jouissances offertes au monarque, quelques voix prédisaient bien l'avenir que nous réservait l'incurie d'un gouvernement livré aux intrigues, à la délation, à la faiblesse et à l'ineptie de quelques courtisans; mais la fatalité qui avait fait son thème, qui devait s'appesantir sur la France, devait, de son bras de fer, peser surtout sur nos colonies.

La paix rendue au monde, dès que les discussions suscitées entre l'Angleterre et la France sont terminées, semblait régner en Asie, en Amérique et en Europe, entre les Anglais et les Français. Mais la rivalité de ces deux athlètes avait soufflé dans le cœur des populations de l'Inde des semences de discorde, et



déjà, depuis 1752, les Français et les Anglais, dans le Carnate et dans le Dekhan, où les princes indiens se faisaient la guerre, s'étaient ouvertement rencontrés plus d'une fois les armes à la main.

En Amérique, de légères étincelles faisaient bien aussi prévoir que de longues rixes mûrissaient à l'ombre des traités, des conventions. Mais, comme avant d'en raconter les préludes, nous aurons à jeter un coup d'œil général sur les colonies anglaises des Antilles, sur celles appartenant à l'Espagne et à la Hollande, ainsi que sur nos possessions de l'Amérique continentale, avant la guerre de 1756, nous relaterons les fastes de la Martinique, de la Guadeloupe et de Saint-Domingue, pendant les années 1754 et 1755.

Ces trois colonies qui, dans leur sein, avaient, depuis la cessation de la guerre, vu surgir des fléaux rongeurs, commençaient néanmoins à se sentir plus à l'aise en 1754. Le colon, naturellement enclin à la mollesse, s'endort facilement sur les dangers qui l'entourent, mais l'ennui de la gêne, mais la crainte de la misère, lui font retrouver cette énergie qui a valu à la France ses possessions d'outre-mer, et grâce aux mesures prises par les chefs qui les gouvernaient, ils avaient pu se remettre activement au travail.

Le commerce, moins exigeant, avait compris le système des échanges, et la confiance commençant à se rétablir, l'argent commençait à reparaitre sur les marchés de nos Antilles.

La traite, protégée, avait donné des nègres aux habitants. Avec cette ressource inépuisable, tant que l'Afrique resta ouverte aux métropolitains, les colons pouvaient calculer, si rien ne venait déranger leurs prévisions, le temps qu'il leur faudrait pour payer leurs dettes anciennes, couvrir les nouvelles, et placer de l'argent chez leurs commissionnaires.

Cependant de Bompar avait, dans les îles de son gouvernement, signalé au ministre Rouillé, un abus auquel la France, en 1847, semble ne plus prêter aucune attention. Cet abus provenait de la grande quantité de nègres qui, partant des îles, al-

laient en France, et s'y établissaient sous l'empire des ordonnances et avec la permission de leurs maîtres.

Les inconvénients qui en résultaient sont assez saisissables, si l'on se reporte au travail qu'ils auraient pu faire, et au but que toute métropole doit avoir en fondant des colonies, celui d'avoir le plus de denrées à exporter. Mais, outre le déficit que leur absence laissait dans les produits, à cette époque, si peu philanthropique, on craignait le mélange des races ; et en France furent prises des mesures pour les faire retourner aux îles.

Mais si la présence des nègres, trop nombreux en France en 1754, avait paru devoir motiver une mesure coercitive, leur retour à la Martinique avait réveillé leur insolence, et il fallut non-seulement en châtier quelques uns, mais encore, le 9 mars 1754, fut rendue une ordonnance qui ne permettait au propriétaire sortant de l'île, d'amener qu'un seul nègre avec lui, l'astreignait à le représenter à son retour, ou à fournir preuve certaine de sa mort, sous peine d'amende. Afin d'éviter, en outre, tout contact avec les nègres des colonies étrangères, cette ordonnance défendait, sous quelque prétexte que ce fût, aux maîtres de bateaux, d'avoir à leur bord des nègres autres que ceux de la Martinique (1).

De Bompar, non-seulement s'était plaint de l'émigration des nègres de nos colonies, qui ôtait autant de bras à la culture des terres, mais encore, de ce que la Martinique avait un trop grand nombre de nègres ouvriers, ce qui empêchait les ouvriers blancs d'y gagner leur vie (2).

Les colons eux-mêmes avaient, par un pareil état de choses, mal compris leurs intérêts ; mais voulant favoriser quelques uns de leurs esclaves, et les gens de métier ayant une vie plus commode, ils avaient non-seulement ôté aux ouvriers blancs une

(1) Code manuscrit de la Martinique, année 1754, Archives de la marine, page 753, cartons Martinique, 1754.

(2) Lettre de Bompar au ministre, du 30 janvier 1754, cartons Martinique, 1754, Archives de la marine.

ressource qui aurait servi de garantie à leurs fortunes, mais encore ils avaient jeté une déconsidération pernicieuse sur le travail des terres.

On pourra sans doute se creuser l'esprit pour trouver d'autres torts aux colons, mais, en présence de faits pareils, en présence d'une opinion émise à une époque aussi reculée, et dont nous apprécierons mieux la portée après la guerre que nous avons à relater, on nous permettra de n'accuser que leur peu de prévision et la bonté de leurs cœurs.

Certes, l'intérêt qu'alors, que toujours et que même encore de nos jours, les colons portent à leurs nègres, n'était, en 1754, le plus souvent payé que d'ingratitude.

Le nègre, comme nous l'avons dit, et comme on ne le sait que trop, malheureusement, s'est fait un dieu de la paresse. Passer sa vie dans l'indolence est, pour lui, le suprême bonheur, le rêve le plus cher; mais aussi parfois, s'excitant au trouble, au désordre, le nègre rompt ses chaînes, n'étant attaché par aucun des liens qui font tenir à la vie, et, de cet état de surexcitation, était né le marronnage, qui, plus d'une fois, avait porté le ravage dans les campagnes de nos colonies.

Après la guerre de 1744, les marronnages partiels avaient reparu à la Martinique, et voulant sévir d'une manière utile contre les nègres coupables de ce crime, il fut établi, au Fort-Royal, une geôle, dans laquelle les nègres convaincus du cas de troisième récidive, lesquels étaient, d'après l'article 38 du Code noir, passibles de la mort, deviendraient galériens à vie, seraient payés à leurs maîtres, employés au curage du port du Carénage, et appartiendraient au roi (1).

Cette mesure, approuvée du ministre, fut exécutée; mais le rapport qui l'avait déterminée, renfermant quelques aperçus qui serviront à mieux apprécier la physionomie du nègre, nous en rapporterons quelques lignes sans commentaires.

(1) Cartons Martinique, 1754, Code manuscrit, 1754, Archives de la marine.



« Il est à observer, disait Hurson au ministre, que, sur la plus  
» grande partie des nègres et sur leur façon de penser, la mort  
» n'est rien pour eux. Il suffit qu'ils soient obligés de travailler  
» pour les dégoûter de la vie, et le travail est pour eux une mort  
» de tous les jours. De façon que quelques uns meurent pour  
» faire tort à leurs maîtres du prix qu'ils ont coûté, disant :  
» Quand nous serons morts, ils perdront leur argent. D'autres,  
» au contraire, ont idée, en mourant, qu'ils retournent dans leur  
» pays. Les nègres pensent si mal, que, pour le bien général de  
» la colonie, l'on ne peut les tenir trop de court, ainsi que pour  
» la sûreté du pays, de façon qu'une galère perpétuelle pour les  
» travaux du roi, sera pour eux une plus grande punition que  
» la mort même. »

Certes, en 1754, on peut hardiment avancer que tel devait être l'exact profil du nègre, profil qui ne peut paraître exagéré pour ceux qui ont vécu avec des nègres d'Afrique implantés aux Antilles. Mais si, à notre époque, ce profil est moins sombre, nous l'avouons, faut-il au moins reconnaître que les colons y ont contribué et qu'ils ont aidé à la faible moralisation de leurs ateliers. Le gouvernement doit donc, dans la mesure de l'émancipation, qui peut seule sauver les colonies après le germe semé par les abolitionnistes, s'assurer le concours des colons, contrebalancer les classes qui peuplent les colonies par l'introduction des travailleurs blancs et, tout en réprimant le mauvais vouloir de chacun, se montrer d'une justice impartiale envers tous.

Cependant, si, en 1754, les colons commençaient à pouvoir respirer, un abus, qui provenait des discussions entre les créanciers et les débiteurs, profitait à cette tourbe avide qui se rue sur nos colonies, et qui, sous la dénomination d'huissiers, s'abat dans leurs campagnes fertiles. Sans arriver à se faire payer, les huissiers se gorgeaient de ce qu'ils pouvaient surprendre à la vigilance du débiteur de mauvaise foi, exigeant quarante-cinq livres par exploits qu'ils portaient chez lui (1).

(1) Cartons Martinique, administration, 1754, Archives de la marine.

Lefebvre de Givry, qui, depuis le 2 janvier 1755, avait, en qualité d'intendant-général des îles du Vent, remplacé Hurson, réprima une telle malversation, et, aidé des lumières du Conseil Souverain, il s'occupa de la révision des émoluments que s'attribuaient les procureurs et les notaires. ( Voir les Annales.)

A la date de 1755, le ministère de la marine, confié à Rouillé, depuis la disgrâce de Maurepas, avait passé entre les mains de Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville, depuis le 29 juillet 1754. Plus apte encore que son prédécesseur à bien concevoir l'importance de la marine, l'appui indispensable qu'en tiraient les colonies, de Machault supprima les lenteurs jusque-là portées au matériel de cette arme, qu'il voulait, en trois années seulement, reconstituer sur un pied convenable. Les projets, les Mémoires de ses prédécesseurs, furent remplacés par une activité qui éveilla l'attention du cabinet anglais, et il prêta, *ex abrupto*, toute son attention aux discussions que nous avions avec les Anglais, au sujet de Sainte-Lucie, discussions qui, comme nous le savons, furent terminées en 1755.

Malgré la crainte que pouvait donner au commerce le mauvais vouloir des Anglais, malgré les haines suscitées par les procès, malgré les semences de révolte qui germaient chez les nègres de la Martinique, de 1750 à 1756, le commerce de cette reine de nos petites Antilles, qui avait, par suite de la guerre, éprouvé un échec, s'était rétabli, et les armements, qui, en 1750, avaient été au nombre de deux cent trente-six bâtiments, s'élevaient, en 1755, à trois cent quatre-vingt-dix, et pour les sept premiers mois de 1756, à trois cent huit (1).

(1) PEUCHET, *État actuel du Commerce dans les deux Indes*.

Dans une excellente brochure publiée par M. le comte de Mauny, un de nos parents et un de nos compatriotes, se trouve reproduit un tableau du commerce de l'Europe avant la guerre de 1756. M. de Mauny, par ses recherches et ses travaux, a puissamment aidé à éclairer les questions coloniales.

( *Essai sur l'Administration des Colonies*, page 46 et suivantes.)

Nous avons relevé des états du commerce des îles, déposés aux Ar-

Nous concevrons facilement, en ajoutant à ce chiffre celui des navires commerçant avec Saint-Domingue, quelle devait être la jalousie de l'Angleterre, et quels devaient être ses projets lorsque nos rixes commencèrent au Canada. Voir la prospérité commerciale de la France se développer sur une aussi vaste échelle, et savoir ses colonies en voie de s'agrandir chaque jour, ce devait être, pour l'Angleterre, un sujet constant de convoitise ; aussi la guerre, d'abord partielle des Anglais et des Français de l'Amérique de la marine, les données que nous produisons ici sans commentaires.

De 1750, inclusivement, à 1753, exclusivement, il était parti de la Martinique, pour les colonies dites des Côtes d'Espagne, quatre-vingt-quinze navires.

En 1752, il était parti de la Martinique, pour France, cent quarante-cinq navires.

En 1752, il était venu à la Martinique, du Canada, de l'île Royale et de la Louisiane, soixante-dix-sept navires, qui avaient porté des marchandises, consistant en lard, brai et goudron, poisson salé, bœuf, charbon de terre, vin de Bordeaux, morue, beurre, huile d'olive, huile à brûler, légumes, drogues, bois de campêche, fer en œuvre et savon, pour une somme de un million huit cent soixante-seize mille cent cinquante-six livres.

En 1752, trois navires seulement étaient venus de Cayenne et de Saint-Domingue à la Martinique. (Ils venaient probablement se fournir des marchandises de France, car dans l'état du commerce de cette année, ils ne figuraient, quant aux prix de leur cargaison, que pour une somme de quatre mille quatre cent trente-huit livres.)

Il alla, en 1752, de Saint-Domingue à la Guadeloupe, deux bâtiments qui portaient, dans cette colonie, du brai, du goudron et du tabac. Leurs cargaisons étaient estimées quinze mille huit cents livres.

Il partit, en 1752, de la Martinique, vingt-et-un navires espagnols pour les diverses colonies de l'Espagne, principalement chargés des marchandises que la France entreposait à la Martinique. Outre ces navires espagnols, il en était parti trente-sept pour la même destination, appartenant aux négociants de la Martinique.

Il partit encore, en 1752, vingt-quatre bâtiments de la Martinique pour Saint-Domingue et Cayenne. Ces navires, chargés des marchandises qu'entreposaient, à Saint-Pierre, les négociants français, donnaient une vie incroyable au commerce.

Il était, en outre, cette même année, parti de la Martinique, pour le Canada, l'île Royale et la Louisiane, cinquante-et-un navires.



que septentrionale, devint-elle bientôt générale partout où flottaient les deux pavillons rivaux. La cause de cette querelle était toujours la même. Ce qui allait se passer, de 1756 à 1763, était la continuation de ce qui s'était passé de 1744 à 1749.

Si de Bompar avait eu assez à faire des'occuper des abus à réprimer à la Martinique, il s'était aussi gravement préoccupé de la Guadeloupe. Cette île, qui dépendait de son gouvernement, mais dans laquelle il n'avait pu se transporter, avait été, comme nous le savons, malheureuse à plus d'un titre depuis la cessation des hostilités. Comme à la Martinique, néanmoins, la confiance entre l'habitant et le commerce avait, en 1754, semblé y renaître. Mais, plus soumise que la Martinique à l'avidité des commissionnaires, les procès qui y existaient avaient exigé le transport de quelques Conseillers du Conseil Souverain de la Martinique à la Basse-Terre, où siégeait une cour extraordinaire, présidée par l'intendant de Givry, qui, en peu de temps, rétablit l'ordre, et permit à la cour souveraine de la Guadeloupe de se mettre au courant des démêlés qu'elle avait à juger (1).

Cet état de choses, et les rapports faits par l'intendant de Givry à Bompar, lui avaient permis de prendre quelques renseignements sur l'état où se trouvait la Guadeloupe, mais, voulant encore se renseigner d'une manière plus positive, de Bompar, qui, au passage de Mirabeau, s'était concerté avec lui sur les choses les plus urgentes, lui avait donné l'ordre, après trois mois de séjour dans son gouvernement, de venir lui rendre un compte détaillé des choses telles qu'il les aurait vues.

Mirabeau se rendit aux ordres de son chef, et se fiant en son expérience, usa, à son retour à la Guadeloupe, d'une impartia-

(1) Codes manuscrits Guadeloupe et Martinique, 1755, Archives de la marine.

Cette cour, présidée par l'intendant Lefebvre de Givry, était composée de MM. Cazotte, commissaire et contrôleur de la marine, Ménant, de Perrinelle Dumay et de notre arrière-grand-père, conseillers titulaires au Conseil Souverain de la Martinique, ainsi que de Bellissant, juge royal civil et criminel de Saint-Pierre.

lité sévère, qui, appuyée d'une fermeté inébranlable, fit bientôt cesser toutes les craintes qu'en France on avait conçues sur les intentions des colons de cette île. Mais alors que les habitants de la Guadeloupe, d'abord prévenus contre ce nouveau chef, commençaient à lui rendre la justice qui lui était due, la maladie l'ayant forcé à repasser en France, sur un simple congé de Bompar, cette colonie, de nouveau livrée aux soins du lieutenant de roi de Lafond, se vit encore en proie à l'anarchie des pouvoirs subalternes qui en dirigeaient l'administration. Cherchant sans cesse à se contrebarrer, ces pouvoirs provoquèrent des rixes, des discussions d'autant plus fâcheuses, que le mauvais vouloir des Anglais n'était plus chose douteuse, et que, d'après des ordres transmis à Bompar par le ministre, on s'attendait, chaque jour, à une déclaration de guerre dans les formes (1).

A Saint-Domingue, que nous avons laissée à la suite des discussions suscitées par l'espèce de fanfaronnade ministérielle au sujet des îles Turques, fanfaronnade à laquelle s'était livré de Rouillé avant de céder son portefeuille, la disette s'était fait ressentir après le tremblement de terre dont cette colonie fut victime.

Le vaste territoire que nous possédions alors sur ces côtes, offrait aux navires de nos ports de France toutes les commodités possibles, et le Port-au-Prince, dont la situation était si avantageuse, aurait dû attirer, dans ses bassins, le plus grand nombre des navires qui se rendaient à Saint-Domingue. Mais tel est l'effet de l'habitude sur l'homme, que si la colonie souffrait généralement de la disette, la partie avoisinant cette dernière ville se serait vue sur le point de manquer de vivres, par suite de l'attachement du commerce à se maintenir au Cap et dans quelques autres ports, sans la permission qui fut donnée aux étrangers d'approvisionner le Port-au-Prince.

Cette permission n'aurait pas manqué de soulever les plaintes du commerce français, pour peu qu'elle se fût prolongée, mais

(1) Cartons Guadeloupe, 1756, Archives de la marine.

comme déjà les revenus des habitations qui avoisinaient cette ville nouvellement fondée s'y aggloméraient, force fut aux armateurs d'aller les y chercher et d'y établir des commissionnaires, qui, enfin, devinrent les pourvoyeurs des habitants de cette partie de la colonie.

De Vaudreuil, par les soins qu'il apportait aux choses de son gouvernement, s'était attiré l'amour des colons; mais son caractère altier n'ayant pas tardé à survivre à son zèle momentané, de nouvelles discussions, suscitées entre lui et l'intendant Lallane-Laporte, firent de nouveau déplorer aux esprits sages le pernicieux exemple donné par les chefs. Ces contestations, provenant de l'empiétement du gouverneur sur les pouvoirs de l'intendant, furent soumises au ministre, et encore, dans cette circonstance, de Vaudreuil eut raison (1).

Cependant, quel que fût le tort que pouvait avoir de Vaudreuil dans ses rapports soit avec ses supérieurs, soit avec ses inférieurs, nous ne pouvons méconnaître la portée qu'avaient les représentations qu'il faisait, en 1754, au ministre, sur l'état de la colonie confiée à ses soins.

Nous avons relaté la révision des concessions de terre faites, en 1751, à Saint-Domingue. Cette mesure sage n'avait pas tardé à porter des fruits tels, que l'augmentation de la population de la colonie, de 1752 à 1753, était, d'après les deux recensements que nous avons sous les yeux, de deux cent quatre-vingt-quinze hommes portant armes.

De Vaudreuil, qui se louait de cette augmentation, la trouvait d'autant plus avantageuse pour la sûreté du pays, que ces hommes étaient tous de petits habitants que la vanité, existant alors à Saint-Domingue pour l'érection des sucreries et la culture de la canne, n'avait pas encore atteints et ne pourrait même de longtemps atteindre.

Mais si sur le dénombrement de 1753 figuraient deux cent

(1) *Lois et Constitutions de Saint-Domingue*, par Moreau de Saint-Méry, vol. IV, page 159.



quatre-vingt-quinze habitants blancs , autant de soldats au besoin, en plus du nombre de défenseurs que Saint-Domingue comptait en 1752, le chiffre de six mille six cent soixante-neuf esclaves, en plus de ceux qu'elle avait en 1752, faisait craindre à de Vaudreuil, en 1754, les semences de révolte qui déjà couvaient sous ces terres volcanisées.

Les craintes qu'il manifestait lui paraissaient, d'après son Mémoire, d'autant mieux fondées , que les propriétaires riches de Saint-Domingue, presque tous habitant la France, laissaient leurs habitations à des régisseurs, dont constamment on se voyait forcé de réprimer la cruauté (1).

Certes, en présence de pareilles craintes , le système adopté pour la première colonisation de nos îles, ne devait-il et ne doit-il pas, aujourd'hui, se présenter comme branche de salut à la France et à ses colonies ? aujourd'hui surtout que l'exemple de Haïti ne laisse plus aucun doute sur le patriotisme prétendu des noirs !

Si, dans les colonies des Antilles qui nous restent, il n'existe presque plus de terres à concéder, si les habitations qui en font la richesse appartiennent toutes à des propriétaires reconnus, la culture partielle, le système des fermes, ne semblent-ils pas offrir aussi bien aux émigrants qu'aux propriétaires, à la France et à ses colonies des avantages incommensurables (2) ?

Tandis qu'à Saint-Domingue , de Vaudreuil préoccupé, en 1755, des bruits de guerre qui circulaient et qui laissaient les habitants sous le coup des appréhensions qu'elle doit leur occasioner, faisait le recensement général des hommes en état de porter les armes et visitait les places fortes de son gouvernement,

(1) Cartons Saint-Domingue, 1754, Archives de la marine.

(2) Cette question , qui, plusieurs fois, a été abordée sans succès, le sera plus tard par nous. Nous appuyant sur les données que nous avons , sur les analyses que nous avons faites des divers projets de colonisation par les blancs, nous prouverons qu'avec l'appui du gouvernement et le concours de nos compatriotes, la transformation des travailleurs dans nos colonies est chose des plus faciles.

en France, on apprêtait, dans nos ports, quelques vaisseaux pour la défense de cette colonie.

L'Angleterre, dont nous aurons sous peu à dérouler la conduite avant la guerre, pour bien des raisons, en voulait surtout à Saint-Domingue, et Knowles, qu'une disgrâce avait frappé, mais qui avait été heureux dans son entreprise contre Saint-Louis, avait été envoyé, en qualité de gouverneur de la Jamaïque, avec des projets de conquête.

Le départ de cet amiral anglais, à la tête d'une escadre, fit suspendre les lenteurs que l'on portait dans l'envoi des secours destinés aux îles, et la présence de quelques vaisseaux, chargés de troupes et de munitions, vint, vers le milieu de 1755, ramener la confiance chez les colons (1).

Mais si tout, en Europe, faisait pressentir de prochaines hostilités, si également tout, en Amérique et en Asie, annonçait une nouvelle guerre, à Saint-Domingue, les habitants, en outre, avaient à se précautionner, en 1755, comme toujours, contre le mauvais vouloir des Espagnols.

L'alliance espagnole, si chèrement achetée par la guerre de la succession, ne nous avait été d'aucun secours en 1744; elle avait même, au contraire, entravé nos opérations, mais au moins, étant en droit de compter sur l'amitié de l'Espagne, nous aurions dû en recevoir des preuves d'elle. Nous avons évoqué l'histoire, et nous avons prouvé le contraire. En 1755, la querelle qui mit sous les armes les Français, provenait d'une discussion de limites, et eut lieu dans le quartier du fort Dauphin. Les Espagnols se retirèrent en présence du major de Lage, qui, pour les réprimer, fit planter un corps-de-garde, avec l'autorisation du marquis de Vaudreuil.

Ce gouverneur, se voyant pris sur tous les points, et appréhendant que les forces principales de la colonie ne pouvaient provenir que de ses défenseurs naturels, de ses habitants, le 30 octobre 1755, établit des compagnies d'artillerie-milice, et fit

(1) Cartons Saint-Domingue, 1755, Archives de la marine.

transmettre à tous les capitaines des quartiers de Saint-Dominique, les ordres que lui avait envoyés le ministre de se préparer à la guerre.

La guerre n'était plus douteuse dans nos colonies. Vers la fin de 1755, les ordres d'attaquer les vaisseaux anglais, s'ils commettaient les moindres voies de fait, de courre sus à leurs navires du commerce, avaient été donnés à nos chefs d'escadre. Nos gouverneurs avaient, de leur côté, été invités à s'apprêter à repousser l'Anglais, et cependant, aucune déclaration de guerre, aucun manifeste n'était venu apprendre au monde la rupture de la paix entre deux puissants États.

La France avait-elle oublié sa vieille loyauté ? La France avait-elle été l'agresseur dans une querelle que le canon seul pouvait dorénavant résoudre ? La bonne foi anglaise s'était-elle couverte de son droit, et allait-elle réclamer, contre la mauvaise foi française, la violation des traités, la réparation des injures ? La France et l'Angleterre se trouvaient en présence partout où se rencontraient des Français et des Anglais ; c'était Rome et Carthage, et l'on sait à qui des deux peuples, des Romains ou des Carthaginois, s'appliquait la foi punique.

Quoi qu'il en soit d'une pareille accusation, il faut la prouver, il faut l'appuyer par des faits, et pour ce faire, nous laisserons les colons des Antilles s'apprêter à la guerre, nous laisserons partout, en France, l'écho du vieux proverbe : *Fais ce que dois, advienne que pourra*, se prolongeant sur toutes nos côtes et trouvant du retentissement dans tous les cœurs, et nous reporterons nos regards vers les colonies anglaises.

Nous les prendrons au sortir de la guerre de 1744, et comme, aux discussions qu'on cherchait à résoudre, se joignent des projets de colonisation formés pour nos colonies du continent d'Amérique, se joignent également des aperçus commerciaux et des faits intéressant aussi bien l'Espagne et la Hollande, par rapport à leur commerce et à leurs colonies, nous aurons à consacrer à toutes ces questions deux chapitres spéciaux.



## CHAPITRE V.

---

COP D'OEIL SUR LES TRANSACTIONS COMMERCIALES ET L'ÉTAT DES COLONIES DE L'ESPAGNE ET DE LA HOLLANDE DE 1749 à 1756.

Les efforts de l'Angleterre s'étaient, comme nous le savons, tournés, vers la fin de la guerre de 1744, contre l'Espagne. Knowles, que nous savons également gouverneur de la Jamaïque, avait échoué dans plusieurs tentatives contre les colonies espagnoles, et l'Espagne, soutenue par notre marine, soutenue par nos secours de tous genres, n'avait vu ses communications avec ses colonies d'Amérique que gênées et non pas interrompues.

Dans les colonies de cette puissance orgueilleuse, les milices, presque toujours casernées dans des forteresses réputées imprenables pour tous autres que pour des Flibustiers dont elles n'avaient plus à redouter les attaques, s'étaient bornées à repousser, par le canon, les efforts des escadres anglaises; néanmoins, leur valeur, qui se réveille parfois de l'apathique insouciance qui caractérise l'Espagnol en général, avait partout repoussé l'Anglais. Débarqués à Watanam, cherchant à forcer l'entrée du port de San-Iago-de-Cuba, assiégeant Carthagène, Porto-Bello et la Vera-Cruz, partout les Anglais, tout en voulant prôner leurs succès, n'avaient eu qu'à déplorer leurs rêves d'envahissement. La paix d'Aix-la-Chapelle avait rendu la tranquillité aussi bien aux colons espagnols qu'aux colons anglais et français, voire même aux colons hollandais. Les Antilles et l'Amérique, naguère en feu, s'étaient calmées, et sous les cratères endormis de ces plages fertiles, vivaient plusieurs races d'hommes qu'un seul désir aurait dû animer, celui de la prospérité du commerce, que la paix seule pouvait consolider.

Cependant l'Espagne, comme la France, avait eu, dans les discussions qui avaient précédé la conclusion et la signature de

la paix, des intérêts majeurs à débattre. Nous avons dit la curieuse avidité qu'avait manifestée l'Angleterre à l'endroit de l'Assiento, mais comme il fallait des nègres à l'Espagne, et qu'elle n'avait pas, pour ce commerce, les mêmes facilités que la France ou l'Angleterre, elle avait facilement accordé ce droit aux Anglais. Le privilège était assez honorable par lui-même, pour que l'Angleterre le réclamât impérieusement, en fit même la loi, et nous sommes heureux de consigner ici que la France, pour cette fois, ne le lui disputa point.

Mais si l'Espagne, sans difficulté, avait concédé la continuation de cette fourniture lucrative à l'Angleterre, la restitution de Gibraltar, dont quelques agents anglais l'avaient bercée (1), avait fait et faisait encore, après la conclusion de la paix, le sujet de quelques négociations secrètes entre les deux gouvernements.

Certes, le vol, de quelque nature qu'il soit, a sa prescription acquise et réglée dans tous les codes; mais l'honneur, contre lequel ni les hommes ni les nations ne prescrivent, faisait un devoir à l'Espagne de tout tenter pour replacer sous sa loi cet aride rocher, dont, plus que jamais, elle concevait l'importance.

En Angleterre, deux partis étaient en présence. Le ministère, qui semblait s'être avancé vis-à-vis de l'Espagne, quant à Gibraltar, annonçait, comme compensation, la cession de Porto-Rico. Mais cette colonie, encore dans l'enfance la plus complète, ne paraissait pas, au parti contraire, un équivalent convenable, malgré la possession non contestée de Minorque. Peut-être l'Angleterre aurait-elle accepté Porto-Rico, en promettant simplement de rendre Gibraltar? mais comme, depuis longtemps, on sait ce que valent les promesses de l'Angleterre, l'Espagne ne consentait à se dessaisir de sa colonie, que lorsque ses troupes remplaceraient, à Gibraltar, les troupes anglaises. Quoiqu'on eût fait comprendre au peuple anglais que Gibraltar, rendu à

(1) *Histoire de Walpoole.*

l'Espagne, dégrèverait la nation de soixante mille livres sterlings que coûtait sa garde, on ne put vaincre sa répugnance, et l'Espagne, trop faible pour en chasser les Anglais, voit encore, de nos jours, leur drapeau planté sur des terres qui lui appartiennent.

Ces débats avaient vu, en partie, s'écouler l'année 1749, et, vers sa fin, d'autres débats, élevés entre l'Angleterre et l'Espagne, au sujet de la légitimité des prises faites pendant la guerre, de part et d'autre, paraissaient devoir se régler. Des commissions avaient été chargées d'examiner toutes les réclamations faites à ce sujet, lorsque, vers les premiers mois de 1750, l'Angleterre s'émut à la nouvelle des visites faites par les vaisseaux registres espagnols, sur ses navires du commerce, aux environs de Campêche (1).

Le cas était grave; l'Espagne prouvait que son droit était appuyé sur des traités qui interdisaient la contrebande aux Anglais, et ceux-ci, acharnés aux gains que leur procurait cette même contrebande, déniaient une pareille accusation, et se récriaient contre la mauvaise foi de l'Espagne (2).

Au moment où l'animosité semblait devoir provoquer des rixes déplorables, une convention, signée entre l'Angleterre et l'Espagne, le 24 octobre 1750, rétablit, pour quelque temps, l'harmonie qui avait été troublée; mais, quel que fût le contentement qu'en éprouvèrent les commerçants anglais, l'aptitude qu'ils voyaient les Espagnols apporter au tissage des étoffes de laine, l'extension qu'ils leur voyaient donner à leurs manufactures naissantes, les plongèrent, en 1751, dans une stupeur qu'ils ne purent cacher aux yeux de l'Europe.

L'Espagne, par suite des discussions suscitées avant la guerre, par suite de la propension que ses colonies avaient à se fournir de marchandises anglaises, avait enfin compris l'importance qu'il y aurait, pour elle, de s'occuper de leur fourniture; et, en

(1) *Gazettes*, 1750.

(2) *Fastes de la Grande-Bretagne*,



1752, quelques primes vinrent encourager ses négociants. Mais si les colons espagnols pouvaient se féliciter de ces encouragements, qui leur faisaient espérer que l'Espagne comprendrait mieux les rapports qui doivent exister entre les métropoles et leurs filles, les monopoles dont ces dernières se virent les victimes cette même année, suscitèrent, de la part des colons, des plaintes qui n'aboutirent qu'à des vexations encore plus pénibles, parce qu'elles étaient le résultat du caprice d'un gouverneur ou d'un Président, que l'Espagne soutenait à tort ou à raison (1).

Au milieu de tous ces conflits, éternelles discussions soulevées entre les nationaux aînés et leurs cadets, comme pour apprendre ce qu'est, chez l'homme, l'intérêt que soutient la force, le colon espagnol, déconsidéré aux yeux du métropolitain, se voyait soumis à une classification humiliante.

Nous n'avons voulu louer ni b'âmer les mesures prises dans nos colonies contre les mulâtres, mesures qui y ont enraciné, d'une part, le préjugé, de l'autre, la haine, et qui ont fait d'une population mixte, des parias enviant la position de leurs bienfaiteurs, mûrissant contre eux des projets d'extermination, et méprisant la souche dont ils ne sont qu'un rameau plus ou moins épuré.

Dans les colonies espagnoles, ces différences de castes, comme dans les nôtres, y étaient aussi bien reconnues; mais, plus jaloux de leurs droits prétendus, les métropolitains espagnols seuls s'étaient réservé l'exercice des fonctions importantes; et, de cet état de choses, avaient surgi des haines sourdes dans les colonies espagnoles du continent, dont les ramifications commençaient déjà à creuser le souterrain dans lequel devait s'engloutir le pouvoir de la métropole.

Par suite de tout ce qu'engendrait une organisation aussi vicieuse et aussi peu bienveillante à l'endroit du colon, par suite

(1) MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Description de la partie espagnole de Saint-Domingue.*

des droits énormes qui pesaient sur les denrées coloniales de l'Espagne, par suite encore des divers impôts que nous avons énumérés déjà, l'on peut, en se retraçant les désastres que leur avait valus la guerre, se faire une idée juste de la triste situation où se trouvaient généralement les colonies espagnoles en 1753.

L'Espagne, elle-même, s'en sentit alarmée ; les mines, moins productives, manquaient de bras pour les exploiter, et la traite ou l'Assiento, qui servait de couvre-chef aux Anglais pour inonder le Mexique, le Pérou et les autres colonies espagnoles de marchandises anglaises, malgré ce manque de bras, fut sévèrement observée. Cependant, pour apaiser les clameurs des sociétaires de la compagnie anglaise de la Mer du Sud, des indemnités leur furent payées par l'Espagne (1).

Néanmoins, les discussions de l'Angleterre et de l'Espagne semblaient s'être calmées, tandis que la France et l'Angleterre, sur toutes les mers du globe, se poursuivaient avec un acharnement que nous allons sous peu décrire. Mais si l'Espagne pouvait croire que la guerre, qui semblait imminente, à laquelle deux grandes nations se préparaient, ne viendrait point troubler le repos dont elle jouissait avec le monde, comme nous aurons occasion de le dire, elle se berçait d'un fol espoir, elle s'endormait sur de fausses apparences, qui lui coûtèrent la prise d'une de ses plus opulentes cités du Nouveau-Monde.

(1) Ce fut à la suite des discussions de la compagnie anglaise de l'Assiento ou de la Mer du Sud et de l'Espagne, que cette puissance stipula que le droit de cette compagnie de porter des nègres dans ses colonies lui serait retiré, moyennant une forte somme, qui lui fut payée ; mais comme il fallait des nègres aux colons espagnols, ceux-ci faisaient aux négociants de Londres et de Liverpool des commandes de nègres qu'ils s'engageaient de fournir dans un temps donné. Cette coutume, depuis lors, se perpétua, et lorsque des mesures furent prises, en Angleterre, contre la traite, un négociant de Liverpool fit représenter au parlement que, s'étant engagé à fournir quatre mille esclaves à l'Espagne, il allait être gêné par ces nouvelles dispositions à l'endroit de la traite.

( *La Cause des esclaves-nègres*, vol. Ier, page 138.  
Lyon, 1789. )

La Hollande , après les échecs sans nombre que lui avaient valus nos armées, avait cependant pu, au sortir de la guerre de 1744, guerre dans laquelle elle avait joué un rôle dont elle avait eu tout lieu de se repentir, se remettre activement au commerce, sa seule ressource.

Les Pays-Bas, soumis à l'Espagne, s'étaient révoltés contre la tyrannie de Philippe II. Un demi-siècle de guerre avait assuré la liberté des États-Généraux. Guillaume, devenu roi d'Angleterre, avait obtenu, par ses intrigues, la première dignité de cette nouvelle république , le stathoudérat. Les efforts des successeurs de Guillaume , pour étendre un pouvoir confié par la reconnaissance, avaient amené, d'abord en 1688, ensuite en 1740, la suppression de cette dignité , qui, en 1748, devait être déclarée héréditaire. Nous savons quelles avaient été les luttes que la Hollande avait soutenues. Gouvernées par des *Régents*, les villes de cette soi-disant république ne s'entendant pas souvent , devaient laisser un vaste champ ouvert à l'ambition des stathouhers. Son commerce dans l'Inde, cependant, livré à une compagnie, avait jeté de brillants éclats. Météore lumineux, éclair resplendissant, dont l'Angleterre profitait.

Les discussions de la France et de l'Angleterre dans l'Inde, ou plutôt les discussions des deux compagnies anglaise et française des Indes-Orientales, avaient permis, de temps à autre, à la Hollande, de rendre lucratives ses relations interlopes avec les puissances qui se disputaient cet empire. La Hollande, remise des secousses qui lui avaient un moment fait craindre la perte de ses colonies, se voyait, quoiqu'en paix avec l'Europe, gravement inquiétée, en 1749, par les nègres insurgés de Surinam.

Cette colonie florissante, dont nous nous sommes déjà occupé dans plusieurs chapitres de cette Histoire, renfermait dans son sein bien des semences de discorde. Les juifs, traités comme des parias, avaient plus d'une fois fait entendre des plaintes aux États-Généraux, plaintes restées sans résultat; et à leur tour accusés de cruautés à l'égard de leurs esclaves, ils étaient persécutés



d'autant plus, en 1749, qu'on leur attribuait les désordres auxquels se livraient les nègres marrons (1).

Déjà, comme nous le savons, avaient eu lieu des chasses organisées contre ces rebelles ; et, à la suite des boucheries occasionnées par la rencontre de ces bandes indisciplinées et féroces, avaient également eu lieu des conventions, dont les résultats étaient d'endormir les colons, et de permettre aux rebelles de se recruter de tous les mécontents qui s'enfuyaient vers eux.

En 1749, les nègres d'un colon du nom de Roma, s'étant ouvertement révoltés contre l'autorité de leur maître, se joignirent aux nègres des juifs, entraînent à leur suite les esclaves d'un autre colon, nommé Salmer, et, à la remorque d'un intrépide maître du nom d'Adoé, firent trembler Paramaribo, après avoir incendié plusieurs habitations et après avoir égorgé tous ceux qui refusaient d'imiter leur exemple.

Trop faibles pour étouffer jusque dans son germe cette insurrection dont les ramifications atteignaient ceux qui croyaient leur fortune assurée, les colons s'arrêtèrent à de nouvelles propositions d'arrangement avec leurs esclaves insurgés. Adoé, gagné par l'appât de présents, promit de faire rentrer les mutins dans le devoir, et les colons, se fiant en la parole de ce nouveau Spartacus, dépêchèrent, sous une escorte, les cadeaux qui devaient cimenter la paix dont le gouverneur de Surinam lui-même, Jean-Jacob Mauritius, avait débattu les conditions.

En conséquence des stipulations convenues entre les rebelles et les colons, les présents furent donc envoyés à Adoé, en 1750 ; mais ceux qui étaient chargés de les conduire ayant été attaqués par un parti de nègres, sous un chef nommé Zamzam, qui prétendait n'avoir pas été consulté sur le traité de paix, furent massacrés, et les présents d'Adoé furent pillés.

Zamzam, poursuivant ses ravages, fit de nouveau trembler les colons, et Adoé de son côté, ne voyant pas au terme fixé, l'exécution de la promesse qu'on lui avait faite, et s'imaginant en outre

(1) *Essai historique sur la colonie de Surinam, Paramaribo, 1788.*

qu'on ne voulait que l'amuser jusqu'à ce qu'on eût reçu de nouveaux renforts d'Europe, se remit en campagne, et partout il porta le ravage dans cette colonie désolée (1).

Ces causes de ruine, comme nous devons le penser, alarmèrent le commerce de la métropole, auquel il était dû des sommes immenses par les colons de Surinam, et si, déjà inquiétés par les avant-coureurs des massacres dont ils apprirent les résultats en 1751, et dont ils craignaient les suites, les Etats-Généraux allaient expédier des renforts en Amérique, ils se virent dans l'obligation de les activer par ce qui, à la même époque, se passait à Curaçao.

Appelée, comme nous l'avons dit, à favoriser le commerce interlope de la Hollande par sa situation, cette colonie, dont nous avons retracé les fastes, appartenait alors à une compagnie qui n'y faisait nul commerce, se contentant de prélever les droits qui lui revenaient sur tout ce qui était transporté dans cette île.

Chaque marchandise payait un droit taxé arbitrairement par ceux qui étaient préposés pour le lever, et les étrangers, injustement molestés, étaient surtout ceux sur lesquels s'appesantissaient leur avarice et leur cupidité. La justice ne connaissait point de culte, à Curaçao, et les indignités les plus inouïes y trouvaient de nombreux apologistes.

Les Espagnols, par suite des investigations exercées contre eux par leur gouvernement, s'adressaient souvent aux négociants de Curaçao pour faire passer leurs fonds en Europe, mais constamment victimes du vol de ces forbans, ils avaient plus d'une fois porté des plaintes au gouverneur de Curaçao, sans obtenir de réparation.

Cet état d'animosité, l'accusation dirigée contre des armateurs, d'avoir jeté à la mer des colons espagnols, des richesses desquels ils s'étaient emparés, avaient nui aux relations interlopes de la Hollande à Curaçao avec les colonies espagnoles ; mais l'Espagne, courroucée contre les habitants de cette colonie, avait dé-

(1) *Voyage à Surinam.*

fendu aux divers gouverneurs qu'elle entretenait en Amérique, d'avoir, sous quelque prétexte que ce pût être, recours au négoce de Curaçao.

Les motifs d'une pareille défense prenaient leur source dans le despotisme avec lequel la métropole gouvernait ses colonies, mais si l'Espagne avait enfin compris qu'il existait chez celles-ci des besoins qu'elle ne pouvait satisfaire, et s'était relâchée de sa sévérité dans ce cas en faveur de nos colonies, elle ne permettait pas que ses préposés l'enfreignissent à l'égard des colonies hollandaises.

Cette irritation de l'Espagne contre la Hollande provenait d'autres griefs beaucoup plus graves, et d'autant plus graves dans les colonies, qu'elles sont composées d'éléments toujours prêts à se choquer. Les Hollandais, afin de jouir des bénéfices qu'ils convoitaient, avaient déjà plus d'une fois fomenté des insurrections, et avaient, dans la province de Caraque, soulevé quelques mauvais sujets que l'Espagne avait comprimés, mais dont elle n'avait pu se saisir, les Hollandais leur ayant fourni les moyens de se réfugier à Curaçao.

Cette mésintelligence entre le gouvernement espagnol et la colonie hollandaise, nuisait aux transactions interlopes de la Hollande, et Curaçao, d'un sol infertile, jadis si riche, végétait en 1750, quand à cette époque elle fut menacée par ses nègres, qui s'insurgèrent, mais qui furent promptement comprimés, par suite de la résolution et du courage que déployèrent ses habitants.

Tel était, dans l'Amérique, l'état des colonies hollandaises; et, sans parler d'Esséquebo et de Berbiche, dont les habitants subissaient les mêmes craintes que ceux de Surinam et de Curaçao, telles étaient les appréhensions du gouvernement métropolitain à l'endroit de ses colonies, lorsqu'en 1751 le baron Spoke arriva à Surinam avec six cents hommes tirés de différents corps au service de la Hollande. Il avait mission de préserver les colonies hollandaises des déprédations des nègres insurgés.

Le gouverneur Mauritius, rappelé en Europe pour y rendre



compte de sa conduite, fut embarqué dans le courant de l'année, et après avoir demandé sa démission fut honorablement acquitté. Spoke, resté à Surinam, prit les rênes du gouvernement de cette colonie pendant l'absence de Mauritius. Ses soins et son activité faisaient espérer du repos aux colons, mais la désunion s'étant immiscée entre eux et leurs chefs, et Spoke étant mort en 1752, Surinam retomba dans l'anarchie la plus complète.

Plus que jamais menacée par les nègres marrons, elle put cependant, avec l'aide des troupes venues d'Europe, les contenir ; et, ainsi que tout ce qui tenait à la Hollande en 1756, s'apprêter aux bénéfices qu'allait lui valoir la guerre dans cette partie du monde, dont la Hollande se réservait les approvisionnements interlopes (1).

(1) *Voyages intéressants dans diverses colonies. Voyages à Surinam. Essai historique sur la colonie de Surinam.*

## CHAPITRE VI.

---

IMPORTANCE DE LA LOUISIANE, PAR RAPPORT AU CANADA. — LA GUYANE JUSQU'EN 1756. — PROJET DE COLONISATION POUR LA GUYANE, PAR LEVER DE VILLERS. — LES COLONIES ANGLAISES DES ANTILLES JUSQU'À LA GUERRE.—LA JAMAÏQUE ET LA BARBADE.— LES COLONIES DANOISES RACHETÉES PAR LE GOUVERNEMENT DANOIS. — COMBATS ET DISCUSSIONS ENTRE LES FRANÇAIS ET LES ANGLAIS DU CANADA.

La France a-t-elle le génie colonisateur? Pour résoudre cette question, si souvent mise en doute par les politiques qui n'ont voulu voir la puissance de la nation que dans des idées continentales, nous n'avons qu'à indiquer la carte du globe, sur laquelle, à notre honte, se trouvent partout écrits des noms français.

Mais si la France, par ses enfants, s'était acquis, en Amérique, de puissantes colonies dont nous avons retracé les fastes, nous avons vu les énormes difficultés qu'ils avaient eues à vaincre, nous avons relaté les exactions dont ils avaient été victimes, nous avons prôné leur courage, défendu leurs droits actuels, blâmé leur conduite parfois, et nous avons encore tâché d'éclairer le gouvernement, en faisant ressortir les fautes de ses prédécesseurs.

Les colons français n'avaient reculé devant rien ; et, après des fatigues sans nombre, ils n'avaient pu cependant encore, en 1755, que jeter des fondements solides dans quatre de leurs possessions d'Amérique : le Canada, Saint-Domingue, la Martinique et la Guadeloupe.

Les trois dernières colonies, depuis longues années constituées, grâce au système de l'esclavage, adopté pour leur accroissement, se voyaient habitées par une population agissante, dont la consolidation s'effectuait chaque jour. Le Canada, qui avait servi aux premières explorations de nos aventureux colons, qui avait vu les premiers Français venus en Amérique, n'avait

point d'esclaves, mais miné par son voisinage avec les Indiens et les Anglais, il avait soutenu bien des lutttes qui n'avaient pu empêcher la perte de l'Acadie.

Dans cette dernière guerre, Louisbourg, enlevé à la France, avait fait redouter les projets de nos rivaux; mais la France, possédant d'autres terrains sur cet immense continent, terrains qui semblaient appeler à eux d'innombrables colons, comprenait l'appui que le Canada trouverait dans la colonisation des nombreux districts de la Louisiane, et les bénéfices que retireraient les colons du continent dans leurs relations avec nos Antilles.

La Louisiane, dès lors, avait été le sujet de bien des projets que nous avons en partie analysés; mais si ces projets, ayant pour but de ne la peupler que de blancs, avaient échoué, l'esclavage, qu'on avait adopté pour la culture de ses champs fertiles, avait endormi les hommes à entreprises, les spéculateurs dont les idées et les Mémoires auraient pu faire surgir des systèmes féconds.

Certes, si le regret pouvait entrer dans l'âme des gouvernants, si l'amour-propre n'étouffait les nobles élans du cœur chez ceux qui dirigent les destinées des nations, ce qui se passait en 1755, au Canada, devait apprendre à nos hommes d'Etat l'avantage que la France aurait retiré de la réussite des projets enfantés par Purry et Peyroux, projets qui, dans la Louisiane, auraient tout aussi bien réussi que dans la Caroline (1).

La guerre allait donc éclater avec toutes ses fureurs dans cette partie du monde; mais ayant, avant d'en raconter les préludes, à jeter un coup d'œil sur une autre possession française dont l'état déplorable inquiétait le gouvernement, nous reporterons nos regards vers Cayenne.

Dans les passagères alertes qui avaient, dans la guerre précé-

(1) Voir ce que nous avons dit au chapitre IX du volume précédent, au sujet de la fondation, par Purry, de la colonie de Purrisbourg.



dente, troublé le repos auquel depuis si longtemps s'étaient habitués les colons de la Guyane, nous avons vu, au chapitre XXVIII du tome IV de cette Histoire, qu'ils n'avaient pu repousser l'agression d'un pirate. Nous avons également vu quelle était l'appréhension du gouverneur de la Guyane, appréhension motivée, du reste, par la pénurie dans laquelle se trouvait cette colonie, pénurie enfin, qui avait décidé le gouvernement à lui expédier quelques secours.

Ces secours, consistant en troupes et en munitions de tous genres, avaient été inutiles, les Anglais n'ayant point dirigé leurs attaques de ce côté; mais les craintes qui avaient décidé le gouvernement à les activer, avaient porté quelques agents du ministère à dresser des plans pour la prospérité future de la Guyane (1).

Ces projets, faits sans suite et surtout sans connaissances locales, prouvaient, néanmoins, la sollicitude du gouvernement pour ces terres dont l'infertilité était le résultat du manque de bras. Mais si les esprits travaillaient en France, à Cayenne, des hommes, depuis longues années dans le pays, cherchaient, eux aussi, de leur côté, à analyser les causes de la stagnation dans laquelle végétait la Guyane, et croyaient en trouver le remède.

Du nombre de ces hommes, que l'amour de la patrie avait soutenus sur ces plages lointaines, vivait un certain chevalier Lever de Villers, qui, depuis vingt ans habitant la Guyane, avait eu le temps d'en connaître le sol, d'en étudier les richesses, d'en parcourir les forêts, et de saisir les immenses avantages que les Portugais, nos voisins, retiraient de leurs relations avec les nations indiennes du haut de l'Amazonie.

Dès lors de Villers, dont l'esprit était tendu vers un but utile, électrisé par cet élan patriotique qui fait mûrir les idées, enfante des impossibilités pour le vulgaire, impossibilités qui parfois cependant se font comprendre des esprits avancés; de Villers, disons-nous, de plus encouragé par l'espoir d'attacher son nom

(1) Cartons Guyane, 1749, Archives de la marine.

à une entreprise utile à la France d'abord, et au pays qu'il avait adopté, lui aussi fit parvenir son projet de colonisation pour la Guyane, à ceux qui, au ministère, discutaient sans résoudre jamais.

En premier lieu, de Villers prouvait que la prétendue insalubrité de la Guyane était due à quelques marais dont les dessèchements seraient faciles, mais s'il convenait qu'aux environs de ces cloaques l'homme courait quelques chances de mortalité, il déniait, pour l'intérieur du pays, cette fâcheuse réputation, et en comparait le climat à celui de nos pays méridionaux de l'Europe. Puis enfin, passant à l'utilité dont était la Guyane comme point commercial et maritime, il détaillait les améliorations qu'on pourrait apporter à l'entrée de la rade de Cayenne, où parfois s'amoncellent des vases qui la rendent difficile aux gros vaisseaux.

Attaché au service de la marine, comme capitaine d'une compagnie détachée, cet officier s'était aussi gravement préoccupé des fortifications indispensables à la sûreté du pays; il indiquait des positions urgentes à munir de canons, il demandait l'érection de quelques forts sur nos frontières avec le Brésil, mais surtout il appuyait l'opinion généralement émise alors, que le fort de Céperon, bâti dans l'île de Cayenne, méritait toute la sollicitude des ingénieurs, parce qu'il était, disait-il, la clé de nos possessions dans cette partie de l'Amérique.

Ces précautions à prendre pour la sûreté du pays, pour celle des vaisseaux appelés à le protéger, ainsi que pour celle des navires marchands appelés à l'approvisionner et à en transporter les denrées dans nos ports de mer, sagement raisonnées, de Villers abordait la grande question de la culture et de la colonisation de ces terres restées incultes, jusqu'à nos jours.

Avant tout, il blâmait les diverses mesures prises pour les défrichements des terres concédées aux nouveaux colons qui, par malheur, étaient trop rares, mais dont cependant l'activité eût suppléé au nombre, si, tracassés par les agents du pouvoir, ils ne s'étaient vus souvent obligés de renoncer à leurs projets. Déjà

nous avons signalé ce vice dans l'organisation judiciaire des colonies (1), mais, dans des terres à coloniser, les plans faits, arrêtés et discutés, doivent être suivis, et si un administrateur dérange ce qu'a fait son prédécesseur, il s'ensuit un dégoût notable chez les colons, dégoût qu'un troisième administrateur croit faire oublier par un nouveau plan, par de nouvelles conditions qui, toujours loin d'encourager, entraînent l'abandon des défrichements et l'émigration des colons découragés; si souvent l'ennui et le chagrin n'ont occasioné la mort et la ruine de familles entières.

La propriété, trop sacrée pour être soumise aux caprices d'un agent du pouvoir, ne peut être réglée que par des lois. De Villers signalait, comme chose nuisible à la prospérité de la Guyane, les révisions trop souvent opérées dans les concessions, en ce sens que les gouverneurs, adoptant le défrichement de nouveaux districts, afin d'y attirer les colons dont le nombre, comme nous le savons, était restreint à la Guyane, cherchaient noise à ceux qui déjà avaient commencé à s'établir ailleurs, les attiraient par des promesses fallacieuses sur de nouveaux terrains, et, de cette manière, les forçaient à perdre la valeur que leurs travaux avaient donnée aux terres sur lesquelles ils s'étaient primitivement fixés.

Mais si cet abus était facile à réprimer, ou du moins à comprimer, de Villers indiquait le moyen qu'il croyait le plus utile pour peupler les parties incultes de la Guyane : c'était celui de faire acheter des nègres par le gouvernement, et d'avoir, pour les conduire, des régiments de soldats et d'ouvriers suisses, dont la présence eût assuré le pays contre les attaques des ennemis. De plus, se trouvant eux-mêmes intéressés à la culture de ces terres, ils auraient donné le bon exemple et auraient vu leurs travaux bénéficier à la France et à eux-mêmes.

Certes, sans vouloir discuter tout ce qu'une pareille proposi-

(1) Voir ce que nous avons dit à la page 25 du tome III de cette Histoire.



tion pouvait soulever de difficultés à vaincre, arrêtons-nous seulement à cette pensée mère, à cette pensée philanthropique, moralisatrice, à cette pensée émise en 1750, que l'exemple du blanc travaillant à la terre pouvait influencer d'une manière heureuse sur le travail des nègres !

Concluons enfin que, quels que soient les erreurs, les imbroglios contenus dans ces énormes in-folios, la plupart du temps écrits sans suite, on y trouve le pronostic tacite des maux que vaudraient aux colonies le fatal système de l'esclavage et la cessation des engagements d'ouvriers, de travailleurs européens !

Engager le gouvernement à se créer des ateliers esclaves, le pousser à avoir des régiments de travailleurs suisses, c'était avoir deviné le drame sanglant de Haïti, et, dès lors, c'était en revenir à l'équilibre entre les populations, équilibre qui, seul, pourra maintenir la classe noire des colonies. Le blanc a bien pu user du droit du plus fort, et soumettre le nègre à l'esclavage, mais l'histoire est là pour attester que le nègre ne traduit la domination, à l'endroit du blanc, que par l'extermination.

Ce plan de colonisation, fait par Lever de Villers, indiquait les mesures indispensables à prendre pour le faire réussir. Il en faisait toucher les avantages du doigt, et, de plus, s'étendait, sur l'exploitation des richesses forestières de la Guyane et le commerce qu'il serait facile d'y faire avec les nations sauvages, dont la civilisation se serait opérée par le contact des Européens (1).

Mais si les préoccupations gouvernementales n'empêchaient pas nos hommes d'État de mûrir ce plan, la facilité de se procurer des nègres le fit repousser. Quoique le commerce de la traite se portât rarement à Cayenne, où les habitants étaient peu riches, cette colonie continua à se peupler du rebut des cargai-

(1) Cartons Guyane, de 1739 à 1749. Mémoire du chevalier Lever de Villers, Archives de la marine.

sons de nègres, dont les plus beaux étaient vendus à la Martinique et à la Guadeloupe, jusqu'au jour où les appréhensions, réveillées par les pertes de la guerre de 1756, firent prendre, à la hâte, de funestes mesures pour la colonisation de ces terres fertiles.

Cependant, malgré le peu d'extension que prenait cette colonie, confiée, en 1752, aux soins de d'Orvilliers, ses habitants, enclins à la mollesse, peut-être à cause du peu de mouvement que le commerce introduisait chez eux, fournirent, en cette année, à la marine marchande, deux cent soixante mille cinq cent quarante-et-une livres de roucou, quatre-vingt mille trois cent soixante-trois livres de sucre, dix-sept mille neuf cent dix-neuf livres de coton, vingt-six mille huit cent quatre-vingt-une livres de café, quatre-vingt-onze mille neuf cent seize livres de cacao et six cent dix-huit pieds courants de bois (1).

Gilbert d'Orvilliers, troisième gouverneur de ce nom, n'avait point suivi, dans son administration, l'exemple que lui avait légué son père. Par les soins du père, les dénombrements établis à Cayenne avaient régularisé les limites des propriétés; les mesures prises pour forcer les maîtres à nourrir leurs ateliers avaient conservé des nègres et les avaient attachés au sol qu'ils fécondaient; les distinctions et les encouragements prodigués aux soldats et aux officiers qui avaient fini leur temps ou qui se retiraient du service, en avaient fait des colons, tandis que, sous le fils, tous ces rouages si puissants pour l'établissement d'une colonie, livrés à la non-surveillance la plus coupable, entraînèrent, pour plus tard, des maux que nous aurons à consigner dans la suite de cette Histoire.

La famine se répandit dans les campagnes de la Guyane, les approvisionnements de farine manquant pour la garnison qu'on avait renforcée, par suite des craintes que procurait la guerre, amenèrent la désertion et l'insubordination parmi les troupes. Les nègres, toujours prêts à suivre le mauvais exemple, brisèrent

(1) *Statistique de la Guyane*, Paris, 1843, page 7.

leurs chaînes, et quelques habitants eurent à souffrir des excès auxquels ils se livrèrent dans leur marronnage, qu'on parvint cependant à réprimer (1).

Si, pendant la guerre de 1744, le gouvernement avait conçu de graves craintes sur l'avenir de cette colonie, en 1755, elle se ressentit des secousses que les luttes de nos colons du Canada projetèrent dans toutes nos colonies. C'est dorénavant vers l'Angleterre que nous allons tourner nos regards; nous allons pénétrer dans les souterrains de *sa bonne foi*; nous allons les mettre au grand jour; nous allons raconter ses subterfuges pour soutenir ses projets; mais, afin de le faire avec connaissance de cause et d'une manière profitable à ceux qui nous lisent, nous détaillerons les moindres faits survenus dans les colonies anglaises, depuis la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle.

Nous croyons avoir assez cherché à faire saisir le profil de l'Angleterre. Nous l'avons vue commencer ses établissements en Amérique; nous avons assisté à son agrandissement; nous savons ce que lui valut le traité d'Utrecht, ce que lui avait valu la dernière guerre, et néanmoins, par ce qui se passe encore de nos jours, nous savons que son insatiabilité est un gouffre dans lequel elle voudrait engloutir tout ce qui lui fait envie.

Cependant, cette astucieuse rivale n'avait pas eu l'occasion de se sentir trop contente des résultats certains que la dernière guerre lui avait procurés, aussi avons-nous consigné, dans les divers chapitres de cette partie de notre Histoire, les mesures qu'elle avait prises pour se faire une revanche qui ne lui laisserait, de longtemps, aucun regret.

Comment la puissance anglaise avait-elle fait pour s'ancre d'une manière plus solide que la nôtre en Amérique? Les colons anglais des Antilles avaient-ils, plus que les colons français, prêté assistance à leur gouvernement? L'histoire nous apprend assez

(1) Cartons Guyane, de 1750 à 1756, Archives de la marine.



quelles furent les prouesses des nôtres; mais l'histoire aussi nous démontre quelle a été, depuis la fin du règne de Louis XIV, l'incurie des gouvernements qui lui ont succédé à l'endroit de la marine.

L'Angleterre, sachant donc que ses forces maritimes pouvaient seules consolider sa puissance coloniale, tandis qu'en France on s'en tenait à des projets, volait des fonds pour sa marine, s'imposait d'énormes sacrifices pour rétablir, dans ses colonies, les dégâts de la guerre, réglait les questions commerciales intéressant ses négociants et s'occupait activement de la consolidation des nouveaux domaines qu'elle nous avait enlevés.

A Saint-Christophe, l'élément anglais avait remplacé cette vieille nationalité française que nos colons avaient implantée sur une partie de cette île; mais si pouvant, grâce à l'expulsion des Français de Saint-Christophe, se concentrer dans leurs îles du Vent, les Anglais se voyaient moins inquiétés de ce côté, le développement que prenaient nos possessions du Canada était pour eux un sujet de crainte.

Dès lors, ayant en outre à redouter le patriotisme, contenu à grand'peine, des Français dans l'Acadie, cette possession, jadis française, devint, en 1749, l'objet de leur sollicitude.

La paix, qui, pour lors, laissait bien des bras dans l'inaction, leur fournit, par la réforme des troupes, le moyen de peupler un vaste terrain. Le ministère britannique, lui-même, tandis que le nôtre, comme nous l'avons vu, repoussait la colonisation par les blancs, adopta ce projet et offrit à tout soldat, à tout matelot, à tout ouvrier qui voudrait aller s'établir en Acadie, cinquante acres de terre, et dix pour chaque personne que chacun d'eux amènerait de sa famille. Quatre-vingts acres furent offerts aux bas officiers qui s'expatrieraient, et quinze acres devaient être concédés à leurs femmes, si elles les suivaient, et ainsi proportionnellement; les offres faites aux divers grades de l'armée, les avantages promis dès que l'installation aurait lieu décidèrent, en mai 1749, trois mille sept cent cinquante personnes à quitter

l'Angleterre, où elles risquaient de mourir de faim, pour aller vivre en Amérique.

Cette nouvelle peuplade, destinée à former un établissement, connu plus tard sous le nom d'Halifax, devait fortifier un des meilleurs ports de l'Amérique, et devait encore aider au développement de la pêche des morues. Mais comme ce canton, que les Anglais avaient choisi, était aussi un des meilleurs pour la chasse, il fallut le disputer aux sauvages. Ce ne fut qu'après de bien rudes combats, que les Anglais en restèrent les paisibles possesseurs.

Cette guerre n'était pas encore terminée, lorsque l'Angleterre crut s'apercevoir qu'il existait de l'agitation parmi les Français de l'Acadie. Ces hommes, simples et libres, avaient déjà senti que leurs ennemis ne pouvaient s'occuper sérieusement des contrées qu'ils avaient envahies, sans qu'ils y perdissent de leur indépendance. A cette crainte si naturelle se joignit encore celle de voir leur religion en péril. Des prêtres, échauffés par leur propre enthousiasme, ou peut-être par les insinuations des chefs du Canada, leur persuadèrent facilement tout ce qu'ils voulurent contre les Anglais, qu'ils leur dépeignaient comme de farouches hérétiques. Ces raisons entraînent quelques Français à passer au Canada, et, au moment où tous les Français de l'Acadie se disposaient à suivre cet exemple, le gouvernement anglais, soit par humeur ou par politique, voulut prévenir cette désertion. Il employa la trahison, la trahison qui lui est si habituelle, la trahison, toujours lâche et cruelle dans ceux à qui l'autorité pourrait offrir les moyens de la douceur et de la modération.

Les Acadiens, appelés comme nous l'avons dit, les Français neutres, ceux qui n'avaient pu encore s'expatrier, furent rassemblés, sous prétexte de renouveler le serment qu'ils avaient fait autrefois à leurs nouveaux maîtres. Dès que les Anglais les virent réunis, ils furent embarqués sur des navires qui les décimèrent dans d'autres colonies anglaises, où ils périrent de chagrin plus que de misère (1).

(1) Dans les papiers du Canada, déposés aux Archives de la marine,

Tranquilles du côté de l'Acadie, les Anglais, qui déjà mûrissaient, depuis longtemps, des projets d'envahissement sur nos possessions du Canada, s'en tinrent d'abord, néanmoins, à soumettre les Indiens de cette partie de l'Amérique.

Ces peuplades, peu bienveillantes pour ce peuple dont elles avaient apprécié les cruautés, les sauvages, qui se rappelaient les bandes organisées par l'Angleterre pour les traquer et les réduire en esclavage (1), devaient, dans la lutte qui, sous peu, allait éclater entre eux et nous, nous prêter quelque assistance ; mais, si les précautions prises en Acadie rassuraient les Anglais sur le sort de cette colonie, à laquelle ils avaient donné le nom de Nouvelle-Écosse, les plaintes des habitants de la Jamaïque et de la Barbade les forcèrent, en 1750, à tourner leurs regards vers ces deux colonies.

se trouvent plusieurs relations des cruautés commises par les Anglais sur les habitants de l'Acadie. Les femmes ne furent pas respectées, et les Anglais ne cessèrent leurs poursuites contre les nôtres, qu'après les avoir entièrement fait disparaître de leurs habitations, dont la possession leur avait été garantie par les traités conclus entre la France et l'Angleterre, lors de la paix d'Utrecht.

(1) Les Anglais avaient accordé une prime de deux mille deux cent cinquante livres à ceux qui tuaient un Indien, et Raynal nous apprend qu'un certain John Lovewel, encouragé par une prime si considérable, forma une compagnie d'hommes féroces comme lui, pour aller à la chasse des sauvages. Un jour, il en découvrit dix, paisiblement endormis autour d'un grand feu ; il les massacra, porta leur chevelure à Boston, et reçut la récompense promise.

Le fait suivant, puisé dans la *Gazette* du 30 janvier 1750, nous donnera une idée de la philanthropie anglaise.

« Un navire anglais, ayant séjourné longtemps sur une des côtes » d'Afrique, le capitaine s'insinua dans la familiarité d'un des rois nègres » les plus puissants du pays. Ce souverain porta même l'amitié jusqu'à » lui confier un fils âgé de dix-huit ans, à qui il désirait de faire donner » une éducation européenne. Au lieu de conduire ce jeune homme en » Angleterre, le capitaine eut la perfidie de le vendre comme esclave, » dans un établissement anglais. »

La même gazette nous apprend que ce fait, parvenu à la connaissance des membres du parlement, ceux-ci donnèrent l'ordre de faire racheter le nègre, mais elle ne parle pas du châtiment qu'on aurait dû infliger à un pareil voleur.



A la Jamaïque, les nègres marrons, plus que jamais, ne laissaient aucun repos aux colons. Se contentant de les traquer, ceux-ci avaient cru en leur bonne foi après les traités conclus; mais les nègres, fiers de cette indépendance qu'ils s'étaient acquise, et enflés du succès que leur avait valu la crainte qu'ils avaient inspirée, se portèrent à des excès tels, en 1750, qu'on leur attribua l'incendie qui réduisit, au mois de mai de cette année, une partie de la capitale Kingston en cendres.

Les pertes éprouvées par les négociants de cette ville eurent, en Angleterre, un retentissement dont l'écho produisit un effet heureux pour la Jamaïque. Des troupes réglées y furent expédiées, quelques navires de guerre y furent envoyés avec des chargements qui approvisionnèrent les colons, et comme, à cette date de 1750, les discussions de l'Angleterre et de l'Espagne n'étaient pas encore réglées, des ordres furent transmis aux gouverneurs anglais d'appuyer les réclamations qui leur seraient faites par les colons et le commerce anglais (1).

Ces plaintes calmées, le parlement eut encore à s'occuper, en 1750, d'une requête à lui présentée par les commissaires des plantations des îles de l'Amérique.

La colonisation des terres de l'Amérique s'était opérée, comme nous le savons, par l'entremise de compagnies. Mais, à ce système usé, avait survécu le privilège que se crée l'argent. Dans les colonies anglaises, les juifs, protégés et entourés d'égards, avaient fait des avances aux planteurs, et avaient élevé le taux des intérêts à quinze pour cent. Plus l'intérêt de l'argent est élevé, moins il laisse de valeur aux propriétés foncières, et les habitants de la Barbade, se ressentant du malaise que leur valait un tel état de choses, se plainquirent et obtinrent, en 1750, la réduction du taux légal de l'argent à dix pour cent.

Les usuriers, poursuivis, se virent contraints à perdre les sommes par eux prêtées ou à obéir à une loi à laquelle ils se

(1) Gazettes, 1750.

soumirent d'autant plus volontiers, qu'ils ne tardèrent pas à en ressentir les bienfaits, par la facilité qu'elle introduisit dans les transactions commerciales (1).

Ces mesures et bien d'autres qu'il serait trop long de détailler, l'appui qu'en toutes circonstances, les chambres anglaises et la nation prêtaient au commerce établirent promptement la confiance parmi les colons. En 1753, la Jamaïque exporta, en Angleterre, vingt mille barriques de sucre, pesant deux mille livres la barrique, dont le net produit s'éleva à quatre cent vingt-quatre mille sept cent vingt-cinq livres sterlings (2).

Les autres productions de cette colonie florissante, échangées contre les denrées de la métropole, et le commerce de contrebande, qu'elle avait établi avec les colonies espagnoles, en avaient fait un point important. Aussi l'Angleterre, dont les projets étaient bien arrêtés, et qui déjà avait remplacé, dans quelques marchés du nord de l'Europe, le commerce français, envoya-t-elle Knowles, comme nous l'avons dit, en 1754, pour gouverner la Jamaïque.

Cet officier, dont la conduite avait été le sujet de ridicules investigations, avait des ordres pour la reconstruction des fortifications de l'île qui lui était confiée. Il portait, en outre, aux habitants de la Jamaïque, l'autorisation que le roi d'Angleterre donnait au conseil de la colonie, de faire provisionnellement exécuter ses règlements (3).

Une pareille condescendance était le résultat d'une politique plus large que celle sous laquelle les îles françaises se voyaient obligées de ployer, et les effets qu'elle produisit valurent, à l'intérieur, des mesures sages, dont la prompte exécution amena la sécurité, si essentielle aux colons; aux colons, qui, aussi bien dans les possessions anglaises que françaises, étaient soumis à la malveillance des mulâtres et des nègres.

(1) *Traité sur le Commerce*, par Josias Child, Amsterdam et Berlin, 1754.

(2) BURCK, *Colonies européennes*.

(3) *Gazettes*, 1754.

Cependant, l'Angleterre, sans encore comprendre le mal que vaudrait aux colonies européennes le préjugé de peau, avait, plus d'une fois, mis en débat d'accorder quelques privilèges aux mulâtres de ses îles de l'Amérique; aux mulâtres qui, aussi bien dans les colonies anglaises que françaises, s'accroissaient avec une proportion effrayante. De nombreuses contestations, à ce sujet, s'étaient élevées dans le parlement; mais la philanthropie anglaise, dont la boussole se tourne toujours vers l'intérêt de la nation, voyait alors son agrandissement commercial et maritime dans l'esclavage, auquel on semblait devoir toucher, dès qu'on s'arrêterait à vouloir accorder quelques faveurs à ceux sur qui ses chaînes avaient pesé, et les Anglais, plus âpres encore que nous à la traite des noirs, commettaient, sur les côtes de Guinée, de telles horreurs, qu'elles motivèrent des répressions.

La compagnie de la Mer du Sud, privilégiée pour ce trafic, n'ayant plus à fournir des nègres à l'Espagne, se trouva donc en concurrence directe avec les négociants anglais. Ces fâcheuses discussions entraînent quelques mesures dont le commerce se plaignit (1).

Le système des compagnies était usé, comme nous l'avons dit, et, en Angleterre comme en France, la liberté avait été donnée au commerce de se ruer vers l'Afrique. En 1754, le Danemarck, lui aussi, qui avait, pour ses colonies, monopolisé la traite, gratifia tous ses négociants de ce privilège si envié. Sainte-Croix, qui, jusqu'à cette époque, avait été régie par une compagnie exclusive, passa sous la direction du gouvernement danois.

Dans cette colonie, dont nous avons suivi les fastes, dans cette île, fondée par nos premiers colons de Saint-Christo-

(1) On pourra voir, au tome VI de l'*Histoire politique et philosophique des deux Indes*, page 100, la manière dont les Anglais faisaient la traite. Dans la *Cause des esclaves-nègres*, livre publié à Lyon en 1789, on verra également les infamies que les Anglais commettaient sur les côtes de Guinée, lorsqu'ils allaient y chercher des nègres.



phe, vivaient des hommes actifs et simples, qui, prêchés par les frères Moraves, mûrissaient une réforme à l'endroit de leurs esclaves.

Plusieurs fois des discussions, élevées entre les colons et leurs oppresseurs, les sociétaires qui les régissaient, avaient été calmées par l'esprit conciliant de ces apôtres chrétiens. Le gouvernement danois, ne voyant pas cependant de moyens plus efficaces pour réveiller l'industrie dans cette colonie, sa plus belle possession des Antilles, acheta neuf millions neuf cent mille livres le privilège qu'il avait donné à ceux qui avaient eu le temps de s'engraisser de la sueur des colons.

L'abolition des privilèges aurait dû annoncer aux colons de tous les pays un avenir meilleur ; mais, aux colonies, encore plus que dans les métropoles, les intérêts, se croisant, enfantaient bien des projets qui, à l'endroit de l'Angleterre, se résu- maient par une domination qu'elle voulait imposer à tout ce qui la gênait.

Dans le cadre de notre Histoire, nous n'avons pu faire entrer les colonies formées par l'Angleterre dans l'Amérique continentale. Dans ces diverses possessions, les unes soumises à l'esclavage, les autres cultivées par des blancs, se trouvait une population, dont le commerce, l'agriculture et l'industrie avaient augmenté les besoins.

Ces enfants, que l'orgueil national et l'intérêt métropolitain devaient pousser à la rébellion, embrassant, en 1754, toutes les vues de leurs aînés, se sentaient une velléité bien forte de chasser du Canada les Français dont la présence servait de digue à l'envahissement des colons et des métropolitains anglais.

Le commerce devrait être ami, quand même, de la paix ; mais le commerce anglais se mêlait de la partie, et les marchands de Londres, à l'encontre de cette maxime, poussaient, eux aussi, à la guerre.

L'Anglais, ayant chez lui le spectacle d'une marine puissante, et chez ses voisins, celui d'une marine entièrement

délabrée, rêvait l'anéantissement de notre puissance en Amérique. Trop certain, en outre, de sa supériorité maritime, il ne cessait d'appeler sur l'intérêt soi-disant national, dans les colonies continentales de l'Amérique, l'attention du parlement et des ministres.

Les commissaires des plantations, faisant chorus avec le commerce, sans s'inquiéter des droits réciproques des autres nations, et sans examiner si les limites respectives étaient tracées entre les territoires appartenant aux Anglais et aux Français, alléguaient, dans leurs pétitions, le dommage que causaient aux colons anglais les chasseurs canadiens, et la perte que leurs protégés éprouveraient, s'ils devaient être privés des pelleteries, sur le produit desquelles ils fondaient d'énormes richesses.

A ces causes d'une guerre où tant de sang devait couler, se joignait une clameur générale, sortie du sein des treize plantations de l'Amérique anglaise. Franklin, aussi habile politique que zélé pour le progrès des sciences naturelles, était le principal organe des griefs des colons anglais. Franklin, que Paris devait voir un jour appliqué à soulever l'opinion de la France et de toute l'Europe contre l'Angleterre, était, en 1754, le promoteur des entreprises qu'on projetait contre les possessions qui nous restaient dans le nord de l'Amérique.

« Point de repos, s'écriait, en 1754, le futur républicain, » point de repos à espérer pour nos treize colonies, tant que les » Français seront maîtres du Canada. »

Et Franklin, qui, en 1754, mûrissait l'extermination de nos Français d'Amérique, fut fêté en France : exemple sublime de cette générosité qui caractérise la France; preuve de la supériorité que lui vaut, sur les autres nations, sa civilisation qu'elle impose partout. La France, terre classique de la liberté, devait se sentir émue par les plaintes de ceux qui avaient aidé à asservir ses enfants. La France devait oublier les injures que lui avaient adressées ceux qui imploraient son appui !

Néanmoins, en 1754, l'Angleterre ne prévoyait pas qu'après la conquête du Canada, ses colonies n'auraient que trop de repos

pour rester longtemps soumises, et que, vingt ans plus tard, affranchies de toute inquiétude sur la frontière canadienne, elles pourraient, avec plus d'espoir de succès, entreprendre de secouer le joug de la métropole.

Ces causes, que nous venons d'énumérer, jointes à celles que nous avons déjà détaillées dans nos chapitres précédents, la jalousie que nos progrès dans l'Inde occasionaient à l'Angleterre, tandis que, suivant sa noble habitude, elle cherchait à nous endormir par des négociations, l'avaient décidée à la guerre, lorsque, vers la fin de 1754, quelques hostilités sur les bords de l'Ohio, entre les Français et les Anglais, mirent, dans l'Amérique du nord, les armes aux mains de tout ce qui se groupait sous les drapeaux anglais et français.

Nous avons dit que c'était Rome et Carthage qui allaient se trouver en présence; nous avons dit qu'aux Carthaginois s'appliquait la foi punique; il nous reste à prouver que, plus encore que jadis à Carthage, doit s'appliquer à l'Angleterre cette horrible maxime : « Mieux vaut le succès que procure la trahison, que le doute dans lequel laisse la bonne foi. »

Afin de pouvoir mieux réussir dans leurs desseins, les Anglais, qui portaient donc envie à nos possessions dans l'Amérique continentale, dès 1751, avaient cherché à fomenter la discorde parmi les nations indiennes, nos alliées.

Le marquis de la Jonquière, gouverneur du Canada, auquel succéda, en 1752, le marquis Duquesne et de Vaudreuil, gouverneur de la Louisiane, avaient contenu les sauvages, les avaient domptés quelquefois; mais, malgré tout le zèle dont leurs colons étaient animés, ils n'avaient pu empêcher quelques meurtres isolés, qui, de temps à autre, étaient venus révéler la férocité des Indiens et l'agent secret qui les poussait.

Au Canada, comme partout ailleurs, comme dans l'Inde, comme naguère dans nos colonies des Antilles, comme encore sur les côtes des colonies espagnoles, le mobile des Anglais et de leurs actions était le commerce. Empiétant sur nos droits, ils s'étaient avancés sur nos frontières, cherchaient à couper nos



communications entre le Canada et la Louisiane, et s'étaient campés aux abords de l'Ohio, dit la Belle-Rivière, où ils avaient établi, avec les sauvages, un commerce interlope, employant, en outre, tous les moyens possibles pour les soulever contre nous.

De la Jonquière avait d'abord pensé à se jeter sur les établissements anglais; mais, réfléchissant aux conséquences d'une agression faite ainsi en pleine paix, et craignant de s'attirer l'animadversion des sauvages, il avait fait quelques réclamations aux chefs anglais.

Alors, comme toujours avec les Anglais, ces réclamations furent méprisées, et, dès lors, la haine s'envenimant de part et d'autre, quelques hostilités partielles eurent lieu entre des colons français et des colporteurs anglais. En 1752, une expédition, mal dirigée par les Français sur d'autres établissements faits également par les Anglais sur les bords de l'Ohio, apprit encore à ceux-ci que tous nos chefs étaient sur leurs gardes, et que les ordres de la cour étaient de réprimer leurs envahissements.

Mais les Anglais, redoublant de caresses envers les sauvages, et s'appuyant du traité d'Utrecht, qui leur permettait le commerce avec eux, en observant cependant que ce commerce devait se faire hors de notre territoire, non-seulement se montrèrent plus exigeants, mais encore plantèrent des forts sur nos terres.

Des réglemens de limites furent alors inutilement demandés, et lorsque, sur la fin de 1752, Duquesne se rendit en son gouvernement, il eut à féliciter quelques officiers d'avoir su, par leur fermeté, réprimer l'audace des Anglais. Plusieurs prisonniers furent même envoyés en France, et la conduite des colons, dans cette circonstance, fut approuvée du ministre (1).

Cependant Duquesne, qui avait, dès son arrivée au Canada, reconnu l'importance des postes qu'on avait fortifiés sur nos

(1) Cartons Canada et Louisiane, Archives de la marine.

frontières, avait transmis à ceux qui les commandaient des ordres qui ne laissent plus aucun doute sur les intentions du gouvernement français.

Les Anglais, de leur côté, ayant enfin saisi l'intention que la France manifestait, non-seulement de réprimer leurs envahissements, mais encore de rendre les communications, entre ses deux colonies, aussi faciles que possibles, et de maintenir son commerce intact avec les sauvages, portèrent des plaintes à la cour de France.

Les négociations recommencèrent un moment, sans résultat ; et, dans nos possessions de l'Amérique, les hostilités reprirent leur cours habituel. En 1753, les Miamis, nation sauvage, jadis notre alliée, et depuis peu gagnée par les Anglais, tournèrent leurs armes contre eux. De nouvelles scènes de carnage ensanglantèrent ces contrées. Les communications, interrompues sur les fleuves, laissent souvent nos chasseurs en péril, exposés à la furie des sauvages, que l'eau-de-vie des Anglais mettait en fureur. Nos officiers, ayant, dans tous les postes, et principalement à celui du Détroit, à se garer contre les Anglais, se virent souvent dans l'obligation de combattre un contre cinq ; et partout, cependant, malgré leur infériorité, ils apprirent à nos rivaux ce qu'il leur faudrait de persistance pour écraser les efforts de nos colons.

En 1754, les Anglais, plus insolents que jamais, retranchés, au nombre de cinq cents, dans un fort situé sur nos terres, sont attaqués par les Canadiens, sous les ordres de Le Mercier et de Villiers ; neuf canons, braqués sur nos colons, semblaient leur annoncer une mort certaine et une défaite prévue d'avance, mais, refoulés dans leurs palissades, les Anglais capitulent, après une résistance opiniâtre.

Cette collision devient le signal d'une guerre d'embuscade, de combats partiels et journaliers, dans lesquels chaque peuple, envenimé par la haine, dirigé par l'intérêt, animé par l'esprit patriotique, déploie le courage et l'habileté du partisan. Les postes, renforcés, sont l'objet d'une surveillance active ; les côtes,

observées par les vaisseaux anglais, deviennent inabordables, et la récolte manquant aux colons, ils se voient réduits aux privations les plus cruelles.

Duquesne, au milieu des embarras que lui suscitaient les Anglais et parfois les sauvages, redouble d'activité et de zèle ; les gouverneurs de New-York et de Pensilvanie sont sommés par lui, d'avoir à faire évacuer les forts dont les colons anglais se sont emparés, ou qu'ils ont élevés sur les bords de l'Ohio.

Washington, dont le nom devait se placer en tête des rebelles qui, plus tard, devaient tourner leurs armes contre leurs frères, Washington, alors colonel, surprend Jumonville, qui, sur la foi des conventions, avait été envoyé pour régler quelques contestations élevées entre les deux peuples. Jumonville, assassiné, ainsi que ses compagnons, est vengé par son frère, le capitaine de Villiers.

De Contrecoeur, Le Mercier, d'Estanchaux, Drucourt, les officiers français, les colons du Canada, les troupes de la Louisiane, n'ayant plus alors à observer aucun procédé contre des ennemis qui ne reculaient ni devant la trahison, ni devant le meurtre, attaquent les Anglais sur tous les points en 1755. Les nouvelles des désastres survenus dans ces contrées lointaines, et depuis longtemps prévus en France et en Angleterre, décident alors ces deux puissances à envoyer des secours à leurs colons, et placent enfin la France dans la nécessité de s'opposer aux brigandages des Anglais.



## CHAPITRE VII.

---

IMPORTANCE DE LA MARINE ET DES COLONIES. — RIGANDAGES DES ANGLAIS AVANT LA GUERRE. — DÉCLARATION DE GUERRE. — COMBATS SUR MER ET SUR TERRE. — SITUATION DES ANTILLES AVANT 1757. — LA MARTINIQUE, LA GUADELOUPE ET SAINT-DOMINGUE JUSQU'EN 1757, EXCLUSIVEMENT.

Certes, comme il nous sera facile de le comprendre, la nouvelle des combats que se livraient les Anglais et les Français d'outre-mer dut avoir du retentissement en Europe.

L'Angleterre, par ses lois, avait, de tout temps, honoré le commerce; ses privilèges étaient aussi étendus qu'ils pouvaient l'être chez un peuple qui ne voyait son avenir que dans sa prospérité.

De là avait surgi sa marine militaire et marchande, si nombreuse en temps de paix, et beaucoup plus nombreuse en temps de guerre. Avouons-le à la honte de la France, rien de plus louable que l'émulation du commerce, entretenue par le ministère anglais, toujours, sans cesse, tandis que chez nous, les trois quarts du temps entravés par nos *faiseurs*, nos négociants se voient contrariés par des mesures qui tendent à ruiner nos colonies et à amoindrir nos énormes ressources maritimes.

L'Angleterre, jalouse cependant des résultats qu'avaient acquis à la France la valeur et la hardiesse de ses colons et de ses négociants, peu contente, d'ailleurs, des richesses immenses de son commerce, a, de tout temps, porté envie au commerce de ses voisins. Dès lors, ne consultant que sa force maritime, elle se permet de tout entreprendre, la jugeant si absolue, qu'elle se croit, par cela seul, dispensée de la fidélité due aux engagements les plus solennels.

La cause de nos discussions dans l'Amérique, en 1755, nous

prouve que l'Angleterre ne respecte rien, et si nous avons comparé l'Angleterre à Carthage, nous rappellerons que Carthage n'attaquait et ne voulait détruire que le commerce des Romains, tandis que, par ce que nous avons dit, l'Angleterre, sur mer comme sur terre, dans les fles comme sur le continent de l'Amérique, voire même dans l'Inde, voulait exclusivement s'emparer de tout le commerce du monde.

Les vues de notre rivale s'étaient clairement dessinées; la lutte engagée dans le Canada ne laissait plus de doute sur ses intentions, et dès que la France vit les secours envoyés par les Anglais à leurs frères d'Amérique, elle songea sérieusement, mais trop tard, à rétablir sa marine pour contenir leur ambition.

Une carte publiée en Angleterre, dans laquelle le Canada se trouvait amoindri, ne permettait plus de méconnaître les projets du ministère britannique; mais la France, s'endormant encore, vers les premiers mois de 1755, sur les assurances de paix qu'il lui donnait, n'activa point ses secours, et les Anglais usant alors du droit que s'arroke le pirate, le conseil de Londres ordonnant alors la piraterie, comme naguère celui d'Alger, un grand nombre de nos vaisseaux furent pillés, et plus de dix mille de nos matelots furent jetés dans les pontons de l'Angleterre.

Au bruit que firent en Europe ces déprédations insolentes, la France opposa sa vieille loyauté; l'Angleterre lui reprochait la reconstruction des fortifications de Dunkerque, et, pour achever de se couvrir aux yeux de l'Europe, prétextait l'envahissement de son territoire en Amérique par des Français.

Absurdes accusations, qui prouvaient la peur que lui inspire la France, cette peur que les fortifications élevées de nos jours à grands frais, sur toutes les côtes anglaises, déguise sous une couleur de sûreté, et qui prouvaient encore, après ce que nous avons dit de nos querelles avec les Anglais du continent d'Amérique, ce qu'est la bonne foi de l'Angleterre quand son intérêt égoïste la domine.

Néanmoins les brigandages de l'Angleterre intéressaient, à plus d'un titre, toutes les nations commerçantes de l'Europe, et si la France, ou plutôt si le conseil du roi, voulant mettre de son côté la justice et l'équité, retarda la répression de ces actes infâmes, il comprit pourtant qu'il fallait procurer au commerce maritime des Français un appui qui lui permit de poursuivre ses spéculations.

Le commerce est la source des richesses, et la marine est la mère et la protectrice du commerce; la marine est le lien et le point d'union des colonies avec leurs métropoles; elle verse dans le sein de la mère-patrie les trésors que préparent les travaux et l'industrie du commerce. C'est le commerce qui permet à la marine d'entretenir et d'augmenter ses forces, s'il est nécessaire.

La marine, étoile du colon, conserve, réchauffe dans son cœur le patriotisme; elle le maintient dans ses droits, dans ses possessions, en lui fournissant tous les secours nécessaires à sa défense, à sa vie, à sa fortune à venir.

Il est évident, par le rapport intime de la marine et du commerce, que sa destruction entraîne infailliblement la ruine du commerce, puisqu'il ne pourrait subsister sans elle. L'Angleterre avait compris ce que lui vaudrait sa force maritime, la France paraissait le comprendre aussi, mais l'Angleterre ayant pris les devants, elle nous attaquait quand à peine nous pouvions nous défendre.

Néanmoins, comme en toute chose il est un terme, la France, malgré sa modération, ne put plus longtemps souffrir l'insulte qui ruinait ses enfants. Grâce aux soins de quelques uns de nos hommes d'État, et grâce au courage de nos colons, comme nous l'avons dit, nous avons pu, au Canada, nous opposer aux projets envahissants de l'Angleterre. Tant que le roi avait cru pouvoir compter sur une pacification, rien d'hostile n'était parti de notre cabinet.

Pendant donc qu'on préparait en France, dans tous nos ports de guerre, des vaisseaux et des frégates, l'Angleterre se ruait sur



notre marine marchande, et recevait, dans l'Amérique, de cruelles leçons, qui n'étaient cependant point un équivalent aux pertes qu'éprouvait notre commerce. Le meurtre de Jumonville avait rallié au parti des Canadiens les sauvages qui, sous la bannière de l'Angleterre, avaient assisté à ce drame sanglant, et qui, moins sauvages que ces féroces assassins, avaient montré leur indignation pour un crime inutile.

Duquesne avait confié la vengeance de Jumonville, comme nous l'avons dit, à de Villiers, son frère. Les Anglais, attaqués par les colons français, avaient de nouveau capitulé ; mais l'Angleterre, ne cachant plus ses projets, venait, en avril 1755, d'expédier une nouvelle escadre pour la Jamaïque, sous les ordres de l'amiral Stewens, et apprêtait une expédition formidable contre le Canada, dont se trouvaient chargés le commodore Keppel et le général Braddock.

Les projets de conquête et le plan d'invasion des Anglais arrêtés d'avance, semblaient annoncer une réussite infaillible. L'embargo mis sur toutes nos côtes par l'escadre anglaise, la victoire naguère remportée par le lieutenant-colonel Monckton, qui avait enlevé aux Français le fort Beauséjour, avaient même engagé Braddock à annoncer un succès certain à sa cour, lorsqu'en juillet 1755, la nouvelle de sa défaite et de sa mort vint apprendre à la France et à l'Angleterre les résultats d'une querelle que, jusque-là, le cabinet de Versailles avait vainement cherché à résoudre par la voie des négociations.

L'Angleterre, en Europe, comme en Amérique, s'émut à cette déception. Elle avait compté sur un succès certain, et, voulant se venger d'un désastre qui lui révélait les efforts qu'elle aurait à faire pour dompter nos colons, elle s'en prit aux Indiens qui, presque tous, avaient déserté sa cause. Le 28 juin 1755, chaque tête de sauvage fut mise à prix, et l'assurance du prix d'un meurtre était garantie aux Anglais qui se mettraient en chasse contre les sauvages et qui apporteraient une tête humaine dans un des plateaux de cette balance, balance devant servir à peser les assassinats qu'on attendait de leur patriotisme.

Cependant la France, de son côté, s'était émue à la nouvelle des luttes que ses colons soutenaient au Canada. Les efforts du ministère avaient pu diriger une escadre qui, sous les ordres du brave du Bois de Lamothe, avait protégé contre les forces maritimes de l'Angleterre, les abords du fleuve Saint-Laurent et Louisbourg, dont le gouvernement comprenait toute l'importance. Bloquée enfin par l'immense supériorité numérique de la flotte anglaise, manquant de vivres, notre escadre aurait probablement passé au pouvoir de l'ennemi, si, cachant habilement ses manœuvres, et risquant ses vaisseaux par un passage réputé impraticable, du Bois de Lamothe n'eût dérobé sa marche aux Anglais (1).

Mais si ayant pu échapper aux pièges que, partout, les Anglais tendaient à notre marine, du Bois de Lamothe était rentré à Brest, celle-ci avait eu à déplorer la perte de deux de nos vaisseaux, *le Lys* et *l'Alcide*. Tombés, par un épais brouillard, au milieu de l'escadre aux ordres de Boscawen, escadre que l'Angleterre avait, en avril 1755, envoyée au Canada, pour s'emparer de nos vaisseaux de guerre avant la rupture de la paix, *le Lys* et *l'Alcide*, après une de ces défenses qui doivent apprendre à l'Angleterre ce que valent nos marins, ne cédèrent qu'au nombre, et ne se rendirent que hors d'état de pouvoir servir à nos rivaux.

Un pareil attentat fait aux vaisseaux du roi, attentat auquel l'Angleterre s'est habituée; l'oubli de toute convenance, et tandis que le roi rendait aux Anglais une frégate capturée par nos vaisseaux, qui cherchaient à garer notre commerce des déprédations de l'Angleterre, la déclaration du ministère britannique, portant que toutes les prises faites pendant la paix étaient légitimes; puis la ruse dont usaient les Anglais pour s'emparer de nos marins et en encombrer leurs prisons (2), firent enfin dé-

(1) Dossier du Bois de Lamothe, Archives et personnel de la marine.

(2) Une frégate anglaise paraît avec un pavillon anglais à la vue de Calais. Des cris lamentables qui en parlaient attirent les Français sur le

border le vase, et usèrent la patience que le roi, ses ministres et la France avaient opposée à ses brigandages sans nom.

Fox (lord Holland) et Rouillé se trouvaient en présence. Le premier cherchait encore à pallier les crimes de l'Angleterre, et comme le second, en dernière analyse, venait de poser son ultimatum et redemandait toutes les prises faites par les Anglais, ou, ainsi que le consul romain, laissait à entendre qu'un refus serait une déclaration de guerre, notre ambassadeur, le comte de Mirepoix, ennuyé des ambiguïtés et des longueurs du cabinet anglais, se retira de Londres, et la guerre fut déclarée à la France par l'Angleterre, le 18 mai 1756.

Le jeu de l'Angleterre était habile dans cette circonstance. Malgré la modération de notre gouvernement, l'Angleterre l'avait tellement noirci aux yeux de l'Europe, qu'on avait cru à la déloyauté de la France. L'Angleterre avait annoncé la prochaine publication des preuves les plus authentiques d'hostilités commencées par la France en temps de paix.

Ces preuves ne pouvant être fournies, elle se faisait justice en nous déclarant la guerre. Elle se couvrait, aux yeux de l'Europe, de ses brigandages, de ses mensonges, par sa hardiesse, sa jactance, et par ce qu'elle appelait son droit; son droit, que nous avons prouvé être la trahison et la piraterie.

Le 9 juin, à son tour, la France répondit à cet appel (1).

rivage; à peine y furent-ils rassemblés, que les Anglais répètent et multiplient les signaux de danger. L'Amirauté de Calais donne ses ordres, et elle envoie en diligence secourir ces infortunés, au devant desquels on n'aurait pas moins été, quand même ils auraient eu leur pavillon. Une barque, avec deux pilotes et douze matelots, se rend à la frégate, qui les appelait; cette frégate était anglaise et elle n'était menacée d'aucun des dangers qu'elle feignait de craindre; son pavillon, ses cris, ses signaux étaient autant de perfidies pour attirer les Français à son bord; les Anglais s'en saisirent, les firent prisonniers, et les amenèrent en Angleterre.

(1) Nous transcrivons ici l'ordonnance du roi portant déclaration de guerre contre l'Angleterre. Cette pièce curieuse et qui répond aux accusations de l'Angleterre, mieux que nous ne pourrions le faire, est



Chacun avait senti ce qu'avait d'odieux la conduite de nos rivaux, chacun, se modelant sur le roi, avait opposé sa modération à la rapacité de l'Angleterre; mais, dès que les entraves

fort peu connue. Nous l'extrayons de l'ouvrage de M. le comte de Mauny : *Essai sur l'Administration des Colonies*, page 49.

« Toute l'Europe sait que le roi d'Angleterre a été, en 1754, l'agresseur des possessions du roi dans l'Amérique septentrionale, et qu'au mois de juin de l'année dernière, la marine anglaise, au mépris des droits des gens et de la foi des traités, a commencé à exercer, contre les vaisseaux de Sa Majesté et contre la navigation et le commerce de ses sujets, les hostilités les plus violentes.

» Le roi, justement offensé de cette infidélité et de l'insulte faite à son pavillon, n'a suspendu pendant huit mois les effets de son ressentiment et ce qu'il devait à sa couronne, que par la crainte d'exposer l'Europe aux malheurs d'une nouvelle guerre.

» C'est dans une vue si salutaire que la France n'a d'abord opposé aux procédés injurieux de l'Angleterre que la conduite la plus modérée.

» Tandis que la marine anglaise enlevait, par les violences les plus odieuses, et quelquefois par les plus lâches artifices, les vaisseaux français qui naviguaient avec confiance sous la sauvegarde de la foi publique, Sa Majesté renvoyait en Angleterre une frégate dont la marine française s'était emparée, et les bâtiments anglais continuèrent tranquillement leur commerce dans les ports de France.

» Tandis qu'on traitait avec la plus grande dureté, dans les îles Britanniques, les soldats et les matelots français, et qu'on franchissait, à leur égard, les bornes que la loi naturelle et l'humanité ont prescrites aux droits mêmes les plus rigoureux de la guerre, les Anglais voyageaient et habitaient librement la France, sous la protection des égards que les peuples civilisés se doivent réciproquement.

» Tandis que les ministres anglais, sous l'apparence de la bonne foi, en imposaient à l'ambassadeur du roi par de fausses protestations, on exécutait déjà, dans toutes les parties de l'Amérique septentrionale des ordres directement contraires aux assurances trompeuses qu'ils donnaient d'une prochaine conciliation.

» Tandis que la cour de Londres épuisait l'art de l'intrigue et les subsides de l'Angleterre pour soulever les autres puissances contre la cour de France, le roi ne leur demandait pas même les secours que des garanties ou des traités définitifs l'autorisaient à exiger, et ne leur conseillait que des mesures convenables à leur repos et à leur sûreté.

» Telle a été la conduite des deux nations. Le contraste frappant de leurs procédés doit convaincre toute l'Europe des vues de *jalousie*,

furent ôtées, chacun s'apprêta à rendre à nos ennemis, pendant la guerre, ce qu'ils avaient fait souffrir à notre commerce pendant la paix.

d'*ambition* et de *cupidité* qui animent l'une, et des principes d'honneur, de justice et de modération sur lesquels l'autre se conduit.

» Le roi avait espéré que le roi d'Angleterre, ne consultant enfin que les règles de l'équité et les intérêts de sa propre gloire, désavouerait les excès scandaleux auxquels ses officiers de mer ne cessent de se porter. Sa Majesté lui en avait même fourni un moyen aussi juste que décent, en lui demandant la restitution prompte et entière des vaisseaux français pris par la marine anglaise.

» Le roi d'Angleterre ayant rejeté cette proposition, le roi ne vit, dans ce refus, que la déclaration de guerre la plus authentique.

» Il y a cependant un fait important dont il n'a point été parlé dans ce Mémoire, parce qu'il n'était pas possible de prévoir que l'Angleterre porterait aussi loin qu'elle vient de le faire son peu de délicatesse sur le choix des moyens de faire illusion.

» Il s'agit des ouvrages construits à Dunkerque, et des troupes que le roi a fait assembler sur les côtes de l'Océan.

» Qui ne croirait, à entendre le roi d'Angleterre dans sa déclaration de guerre, que ces deux objets ont déterminé l'ordre qu'il a donné de se saisir, en mer, des vaisseaux appartenant au roi et à ses sujets.

» Cependant, personne n'ignore qu'on n'a commencé de travailler, à Dunkerque, qu'après la prise de deux vaisseaux de Sa Majesté, attaqués, en pleine paix, par une escadre de treize vaisseaux anglais. Il est également connu de tout le monde que la marine anglaise s'emparait, depuis plus de *six mois*, des *bâtiments français*, lorsqu'à la fin de février dernier, les premiers bataillons que le roi a fait passer sur ses côtes maritimes se sont mis en marche.

» Si le roi d'Angleterre réfléchit jamais sur l'infidélité des rapports qui lui ont été faits à ces deux égards, pardonnera-t-il à ceux qui l'ont engagé à avancer des faits dont la supposition ne peut pas même être colorée par les apparences les moins spécieuses.

» Ce que le roi se doit à lui-même et ce qu'il doit à ses sujets, l'a enfin obligé de repousser la force par la force; mais, constamment fidèle à ses sentiments naturels de justice et de modération, Sa Majesté n'a dirigé ses opérations militaires que contre le roi d'Angleterre, son agresseur; et toutes ses négociations politiques n'ont eu pour objet que de justifier la confiance que les autres nations de l'Europe ont dans son amitié et dans la droiture de ses intentions.

» Ordonne et enjoint Sa Majesté, à tous ses sujets, vassaux et serviteurs, de courre sus aux sujets d'Angleterre; leur fait expresses inhibi-

Partout, en France, on s'apprêtait donc à la guerre; et, comme nous l'avons dit à la fin du chapitre IV de cette partie de notre Histoire, partout, dans nos Antilles, on s'attendait à de nouvelles hostilités.

Les colons avaient connaissance des ordres transmis à leurs chefs. Du Guay, naguère rentré à Brest avec une escadre de quelques frégates et d'un vaisseau, avait ravitaillé les forts de nos colonies des Antilles. De Bompar, avant la déclaration formelle de la guerre, avait résisté aux exigences des Anglais. Mais ces exigences, dégénéralant en violences, il avait, dès la fin de 1755, encouragé la course à la Martinique. L'appel fait aux corsaires de nos îles ne fut pas un vain appel. L'Anglais, usant de ce qu'il croyait être son droit, et exerçant le pillage, trouva à qui parler. La Martinique, la Guadeloupe, Saint-Dominique se rappelèrent ces temps de gloire où leurs enfants conquéraient des pays anglais, et se ruèrent sur le commerce de l'Angleterre.

tions et défenses d'avoir ci-après, avec eux, aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de vie. Et, en conséquence, Sa Majesté a, dès à présent, révoqué et révoque toutes permissions, passeports, sauvegardes et saufs-conduits contraires à la présente, qui pourraient avoir été accordés par elle ou par ses généraux et ses autres officiers, et les a déclarés nuls et de nul effet et valeur; défendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard. Veut Sa Majesté, que ceux de ses sujets qui désireraient faire des armements par mer, à leurs dépens, pour courre sus aux sujets dudit roi d'Angleterre, aient une pleine et entière liberté d'employer les vaisseaux qu'ils feront armer, à prendre ceux desdits sujets du roi d'Angleterre et leurs effets, dans quelques mers qu'ils puissent les rencontrer, et, pour cet effet, elle a annulé et annule toutes déclarations, ordonnances et arrêts à ce contraires.

» Mande et ordonne Sa Majesté au duc de Penthièvre, amiral de France, etc., de faire exécuter le contenu des présentes dans toutes les mers et côtes maritimes de son royaume.

» Fait à Versailles, le 9 juin 1756.

» Signé : LOUIS.

» Plus bas : Vu, etc.

» Signé : L.-J.-M. DE BOURBON. »



Mais si l'exemple de leurs frères du Canada avait animé les colons de nos Antilles, minés à l'intérieur par les haines sourdes que fomentait l'esclavage, ils ne pouvaient, sans frémir, considérer les maux qu'allait leur valoir la guerre. Néanmoins, dès que, dans nos îles, fut promulguée la déclaration du roi, portant de ne faire aucun quartier à ces ennemis implacables, chacun fit faisceau, se présenta sous les armes, et, redevenu soldat, s'apprêta à repousser l'ennemi et à braver la mort dans ces champs fertilisés à grand'peine, et destinés à devenir des champs de bataille.

Certes, disons-le, si l'histoire de nos guerres coloniales ne présente point le grandiose d'une narration qu'animent des bataillons épais et des corps d'armée considérables, les combats corps à corps, le courage avec lequel des poignées de citoyens affrontent les boulets des forts, des redoutes et des vaisseaux, a quelque chose d'attachant et d'héroïque, qui vaut bien les marches et les contre-marches de nos armées européennes.

Dans nos guerres d'Europe, le succès, presque toujours, dépend de l'habileté du chef; dans nos combats d'outre-mer, la victoire, presque toujours, reste aux plus braves.

En 1756, le courage de nos colons n'avait point dégénéré; mais, moins entreprenants que leurs pères, ayant d'autres besoins, comprenant leur prospérité à venir dans la paix, et se sentant attachés au sol sur lequel ils avaient planté leur industrie, ils étaient moins disposés à la conquête. La France, du reste, ne pouvant que leur envoyer de bien faibles secours, et l'appel fait par leurs chefs n'allant pas au delà de la course, ils se bornèrent, en 1756, à garnir les postes dont la garde leur fut confiée.

De Bompar, avant tout, comprit qu'il fallait mettre le commerce à l'abri du pillage des Anglais. La rade de Saint-Pierre, à laquelle abordaient toujours de préférence, les navires venant de France, leur fut fermée. Le Fort-Royal, mis en état de défense, les reçut, et une imposition, ordonnée par le roi et préle-

vée sur les nègres des habitants, servit à fortifier les postes les plus accessibles de l'île (1).

Passé à Sainte-Lucie, de Bompar s'occupa de la reconstruction des fortifications de cette île. Sa présence servit à ranimer les colons qui s'y étaient fixés.

Cependant, malgré le zèle dont se trouvaient animés les colons de la Martinique, leur nombre étant trop faible pour parer à tous les dangers que Bompar prévoyait, porta ce gouverneur-général des Antilles à les engager à enrôler leurs esclaves affidés. En conséquence du vœu émis par cet officier, chacun s'empressa d'envoyer à la manœuvre ceux de ses esclaves sur lesquels il pouvait compter. Le prix de leurs services fut réglé. En cas de mort, il fut stipulé qu'il serait remboursé au maître le prix de chaque esclave tué, ou estropié, ou mis hors d'état, par l'ennemi, de pouvoir continuer ses services. (Voir les Annales.) Un conseil des prises fut installé à la Martinique. La permission, au grand contentement de la Hollande, fut donnée aux interlopes d'approvisionner nos îles et de se charger de leurs denrées. Des passeports neutres, devant servir à nos vaisseaux, furent offerts à nos armateurs, dont les craintes s'étaient fait entendre. Et la France, presque sans marine, ou du moins voyant celle dont elle pouvait disposer, occupée dans la Méditerranée et sur nos côtes de l'Océan, promettait simplement de tenir, à l'entrée de nos ports des îles et de France, quelques vaisseaux pour protéger le commerce.

Le système des convois, auquel notre commerce avait dû ses opérations pendant la guerre de 1744, était repoussé par le ministère ; on cherchait à prouver les torts qu'il avait valus aux colons, aux négociants, à la marine du roi. Et cependant, par leurs actions, nos marins, dans ces convois, s'étaient couverts de gloire, nos négociants avaient pu continuer leurs spéculations, et nos colons avaient pu écouler leurs denrées. Disons-le

(1) Code manuscrit Martinique, année 1756, pages 113 à 117, Archives de la marine.

bien vite, proclamons-le bien haut, l'incurie de nos hommes d'État cherchait à se mettre à couvert.

De 1749 à 1756, sept années se sont écoulées, sept années, pendant lesquelles la marine, négligée, livrée à l'incapacité de courtisans ignares et stupides, n'avait reçu aucun encouragement. Et certes, pour en faire reconnaître l'utilité, pour en faire ressortir l'importance, avant même de raconter nos désastres, reportons-nous sur nos belles pages maritimes du règne de Louis XIV, et sur celles non moins belles du règne de l'infortuné Louis XVI. Entre ces deux périodes, s'en trouve une désastreuse; nous voudrions la couvrir d'un crêpe noir, mais comme, au milieu de ce brouillard, surgirent parfois de lumineux météores, disons au moins, à notre gloire, quelles furent les appréhensions de notre rivale, de cette Angleterre qui voudrait, à elle seule, avaler toutes les mers du globe.

La lutte, comme nous l'avons dit, de nos colons du Canada s'était projetée dans l'Inde, ou plutôt, dans l'Inde comme au Canada, les Anglais, voulant nous supplanter partout, nous avaient, pendant la paix, fait une guerre tout aussi peu loyale que celle que nous avons racontée. En 1756, et cela pendant que Montcalm, qui, au Canada, avait remplacé Dieskau, en qualité de commandant des troupes de terre, remportait de nombreux avantages sur les Anglais, leur enlevait les forts d'Oswego, de Ontario et de Georges, que Vaudreuil, gouverneur-général, leur capturait des hommes, des canons et sept navires de guerre, dans l'Inde, les habitants du pays, secondés par nous, les chassaient de Calicotta, du fort Guillaume et de tous les établissements qu'ils avaient sur la côte de Bengale. Les pertes de l'Angleterre, outre les avantages qu'elle retirait du commerce immense qu'elle faisait dans cette partie de l'Inde, furent évaluées à cinquante millions effectifs. Sa dette, en 1756, se montant à quatre-vingt-cinq millions de livres sterlings (1), on conçoit combien les torts que nous lui valions devaient lui être sensibles.

(1) *Histoire de Walpoole*, tome Ier, page 137.



Mais si les efforts de l'Angleterre, sublimes de nationalité, tendaient à se faire, dans l'Inde, comme au Canada, une revanche d'autant plus cruelle qu'elle devait nous porter à regretter nos premiers succès, en Europe, elle avait encore à faire face au nouveau désastre qui était venu, en 1756, l'attérer.

Quelque temps avant la déclaration de guerre, Louis XV, qui avait enfin compris que ses colonies et les côtes de son royaume réclamaient la protection de la marine, avait, dans nos divers ports, fait préparer cinq escadres. D'Aubigny, envoyé aux îles du Vent, avait vu ses forces augmentées par la capture d'un vaisseau anglais. Le comte Duchaffaut de Bène, commandant la frégate *l'Atalante*, avait planté le pavillon français au grand mât du *Warwich*, de soixante-quatre canons (1).

Périer, sur les côtes de Saint-Domingue, avec quatre vaisseaux et deux frégates, avait entravé les pillages des Anglais aux îles de sous le Vent (2).

Baussier avait, au Canada, débarqué Montcalm et ses troupes (3). Conflans, à la tête de douze vaisseaux de ligne et de

(1) Archives de la marine, dossier Duchaffaut. L'escadre de d'Aubigny se composait du vaisseau *le Prudent*, de soixante-quatorze canons, commandé par d'Aubigny, capitaine de vaisseau ; de *l'Atalante*, de trente-quatre canons, commandé par Duchaffaut de Bène, et du *Zéphir*, de trente canons, commandé par Latouche-Tréville.

(2) L'escadre aux ordres de Périer était partie pour Saint-Domingue à la fin de février, et se composait :

Du <i>Courageux</i> ,	de 74 can.,	comm. par Périer,	chef d'escadre.
Du <i>Prothée</i> ,	de 64	—	de Rocquefeuille, cap. de vais.
De <i>l'Amphion</i> ,	de 50	—	de Vienne, <i>id.</i>
De <i>l'Aigle</i> ,	de 50	—	Saint-Allouarn, <i>id.</i>
De <i>la Fleur-de-Lys</i> ,	de 30	—	Marnière, lieut. de vaisseau.
De <i>l'Émeraude</i> ,	de 28	—	Treoudal, <i>id.</i>

(3) L'escadre aux ordres de Baussier, était partie au commencement d'avril, et était composée de trois vaisseaux armés en flûtes et de trois frégates ; savoir :

<i>Le Héros</i> ,	de 74 can.,	comm. par Baussier,	capitaine de port.
<i>L'Illustre</i> ,	de 64	—	Montalais, <i>id.</i>
<i>Le Léopard</i> ,	de 60	—	Germain, lieutenant <i>id.</i>

quatre frégates , louvoyait dans la Manche (1). Ces quatre escadres occupaient l'Angleterre ; mais la cinquième, aux ordres de la Galissonnière , armée dans le port de Toulon, ne faisait encore (janvier 1756) que la préoccuper, sa destination étant ignorée.

Ces préparatifs étaient de nature à effrayer l'Angleterre. Rêvant la conquête du Canada, elle avait hésité à nous entraîner d'abord dans une guerre continentale par la crainte des traités qui la forceraient peut-être , après la guerre, à des restitutions ; mais, croyant à la possibilité d'une invasion, elle demanda des troupes à la Hollande, promit des subsides à nos envieux, se rapprocha de la Prusse , de la Russie et redoubla ses préparatifs.

On en était donc à s'observer réciproquement, lorsqu'enfin (avril 1756) la Galissonnière, sorti de Toulon, débarqua à Minorque douze mille hommes de troupes et leur général, du grand nom de Richelieu.

<i>La Licorne.</i>	de 30 can.,	comm. par	<i>La Rigaudière, id.</i>
<i>La Sauvage,</i>	de 30	---	<i>Tourville, id.</i>
<i>La Syrène,</i>	de 30	---	<i>Breugnon, id.</i>

(1) L'escadre au ordres de Conflans, se composait des vaisseaux :

<i>Le Soleil-Royal ,</i>	de 80 can.,	comm. par	de Conflans, lieut.-général.
<i>Le Tonnant,</i>	de 80	---	de Baufremont, chef d'escad.
<i>Le Défenseur,</i>	de 74	---	de Blenac, cap. de vaisseau.
<i>Le Superbe,</i>	de 70	---	d'Aché, <i>id.</i>
<i>Le Sphynx,</i>	de 64	---	de Cousage, <i>id.</i>
<i>Le Bienfaisant,</i>	de 64	---	de Chateloyer, <i>id.</i>
<i>L'Apollon,</i>	de 50	---	le chevalier de Rohan, <i>id.</i>
<i>Le Dauphin-Royal,</i>	de 70	---	Du Verger, <i>id.</i>
<i>Le Juste,</i>	de 70	---	le chev. de Macnemara, <i>id.</i>
<i>Le Capricieux,</i>	de 64	---	Desgouttes, <i>id.</i>
<i>L'Éveillé,</i>	de 64	---	de Merville, <i>id.</i>
<i>L'Inflexilbe,</i>	de 64	---	de Tilly, <i>id.</i>
Les frégates :			
<i>La Brune,</i>	de 30	---	de Saint-Lazare, capitaine.
<i>La Blonde,</i>	de 30	---	de Trederne, <i>id.</i>
<i>L'Améthiste,</i>	de 30	---	d'Herly, lieut. de vaisseau.
<i>La Comète,</i>	de 30	---	de Saint-Victoret. <i>id.</i>

Douze mille Français à Minorque devaient annoncer à l'Angleterre une conquête ; mais, voulant écraser nos navires, dont elle ignorait les projets, elle avait, dès le 5 avril, envoyé, sous le commandement de Bing et de West, quatorze vaisseaux, avec ordre surtout de détruire notre escadre.

Le débarquement des troupes opéré, Roland-Michel Barrin de la Galissonnière, dont les ordres étaient de bloquer Mahon, s'appretait à les exécuter, lorsque la flotte anglaise lui fut signalée.

Tout autre aurait peut-être évité un combat ; mais, fort de l'appui que lui promettait ses officiers, se fiant en leur valeur, surtout en celle que commençait déjà à déployer Pierre-André de Suffren, la Galissonnière marcha à l'encontre de l'ennemi, sut habilement paralyser l'avantage du vent, qu'il n'avait pu conserver, et, après un combat héroïque, il resta maître du champ de bataille.

Bing avait fui, et sous le canon de Gibraltar avait trouvé un refuge, dans lequel il alla sinon cacher sa honte, du moins son désappointement.

La proclamation d'une défaite, tandis qu'elle avait compté sur un succès, jeta l'épouvante en Angleterre (1). Ce désastre joint à ceux du Canada et de l'Inde, excitèrent les hurlements d'une populace inexorable. Bing, victime des accusations de West, paya de sa tête la déception qui accablait l'Angleterre et qui la gênait dans son commerce.

Minorque, enlevée à l'Angleterre, vit arborer, sur les murs de ses cités, les drapeaux de la France. Le comte de Lannion en fut nommé gouverneur, et tandis que, plus cruelle encore que

(1) « La terreur qu'inspirèrent, à Londres, cette défaite et la prise de Minorque fut si grande, dit un Mémoire du temps, qu'on n'entendait qu'alarmes et faux avis de descentes. Une peur panique enfantait et grossissait les objets. Les Anglais eux-mêmes l'avoient par cette expression familière, qu'alors on aurait mis toute l'Angleterre sous un chapeau ; et, en effet, si, dans cette crise, dix mille hommes y avaient mis pied à terre, ils n'y auraient trouvé aucune résistance. »



Carthage, où jadis Machée (1), pour un malheur semblable à celui de Bing, fut envoyé en exil, l'Angleterre croyait imposer, par le supplice de son amiral, la victoire à ses généraux, en France, on célébrait, à tort ou à raison, les prouesses de Richelieu. La Galissonnière, lui-même, l'objet des éloges les plus flatteurs, ne survécut que quelque temps à sa victoire.

De tels résultats, heureux pour la France, malheureux pour l'Angleterre, ne pouvaient, dès lors, faire pressentir quelle serait l'issue d'une guerre dans laquelle la France avait le beau côté; mais si, en Angleterre, la volonté nationale imposait le changement des ministres, sur lesquels on faisait peser ces désastres, en France, l'impudique Pompadour chassait du ministère d'Argenson et de Machault. Avant de parler des événements qui, en 1757, se passèrent en Europe, nous jetterons un rapide coup d'œil sur Saint-Domingue et la Guadeloupe en 1756.

Cette dernière colonie, livrée, comme nous l'avons dit dans le chapitre IV de cette partie de notre Histoire, à des discussions intestines, par suite de la mésintelligence des chefs qui la gouvernaient par intérim, occupait le ministère.

Mirabeau, revenu en France, avait repris du service sur les vaisseaux du roi, et les Anglais avaient, à Marie-Galante, tenté quelques pillages, dont ils eurent tout lieu de se repentir. De Bompar donna ses soins aux fortifications qu'on élevait à la Guadeloupe; mais, en désaccord avec l'intendant de Givry, au sujet de l'emploi des fonds qu'on y destinait, les habitants se virent encore assujettis à une imposition ruineuse, au moment où la guerre les menaçait.

Inquiet sur le sort de la Guadeloupe, et sachant qu'une flotte anglaise qui, vers la fin de 1756, avait tenté une descente à l'île d'Aix, et qui en avait été repoussée par le marquis de

(1) Machée était un des plus grands hommes de mer de Carthage. Elle lui avait fait la loi de vaincre les Romains; après de nombreuses victoires, il fut vaincu, et se trouva heureux de ne payer son malheur que de l'exil.

Senneterre, annonçait son départ pour les Antilles, le ministère donna enfin le gouvernement de la Guadeloupe à Nadau du Treil (1).

Cet officier, dont nous nous sommes occupé déjà, pendant le temps qu'il avait, dans cette colonie, rempli les fonctions de major, avait rendu des services au pays. Revenu à la Martinique, en qualité de premier lieutenant de roi, Nadau n'avait cessé de rappeler ses droits à un emploi plus lucratif. Voulant le récompenser de ses peines, ou peut-être ennuyé de ses réclamations, le ministre transmit à Bompar sa commission (2).

Nadau, parti pour la Guadeloupe vers les premiers jours de l'année 1757, eut à s'occuper des choses les plus essentielles à la sûreté de cette colonie, contre laquelle nous verrons, sous peu, diriger une attaque par les Anglais.

A Saint-Domingue, de Vaudreuil s'était donné assez de mouvement pour qu'on fût assuré de son zèle en présence des événements qui se préparaient. Mais, à Saint-Domingue, une inquiétude sourde, provenant de l'intérieur, gênait les colons. Certes, si, à la Martinique, la sûreté du pays avait exigé qu'on choisit des défenseurs parmi les nègres esclaves, Saint-Domingue aurait bien certainement réclamé une semblable mesure; mais, sans cesse en butte aux courses de leurs nègres marrons, les habitants de cette colonie se voyaient astreints à une surveillance minutieuse envers leurs ateliers.

Le nombre des esclaves y avait augmenté d'une manière effrayante; les affranchissements avaient également progressé, mais, soumis à une discipline sévère, maintenus par les lois exceptionnelles décrétées contre les esclaves et contre les affran-

(1) Cartons Guadeloupe, 1756, Archives de la marine.

(2) Il est inconcevable quelle est la quantité de lettres adressées au ministre par Nadau. Déposées aux Archives où elles sont conservées, ces lettres ne nous permettent pas de douter du zèle de cet officier; mais elles nous prouvent que, quel que fût son mérite, son orgueil fut encore plus grand.

chis, ni les uns ni les autres n'étaient encore, en 1756, mûrs pour l'insurrection générale.

Cette cause de craintes continuelles est assez saisissable, surtout si, posant sous nos yeux le chiffre des blancs, qui ne montait, en 1756, en tout qu'à vingt-trois mille sept cent soixante-dix âmes, nous le comparons à celui des esclaves, qui s'élevait à trois cent vingt-neuf mille (1).

Malgré les malheurs qu'une telle disproportion semblait annoncer aux colons de Saint-Domingue, leur courage, quoique amolli, faisait face aux appréhensions qu'ils pouvaient concevoir. L'habitude de la domination faisait plier les esclaves sous la férule qui les assujettissait, et la force morale du blanc, qu'on n'avait point encore sapée, malgré le nombre de ces premiers, les tenait dans une infériorité telle, qu'ils semblaient considérer la mission de leurs maîtres comme une mission sacrée.

Mais si, grâce à l'énergie des blancs de Saint-Domingue, la France avait maintenu son pouvoir dans cette colonie, destinée à lui échapper un jour, parce que les blancs y manquaient, la jalousie de l'Espagne, en outre des craintes de la guerre à laquelle on se préparait aussi bien à Saint-Domingue que dans nos autres colonies, gênait, en 1756, et la France et ses colons de Saint-Domingue.

L'Espagne, après une si longue apathie à l'endroit de ses colonies, semblait, comme nous l'avons dit au chapitre V, vouloir leur accorder quelques faveurs. Ennuyée des persécutions de l'Angleterre, elle croyait en être quitte après les traités et les indemnités que nous avons relatés. De plus, comprenant mal ses intérêts, l'Espagne (1756), en établissant un monopole pour l'exploitation de Saint-Domingue et de Porto-Rico, non-seulement ne profita point de l'expérience déjà faite par tous les peuples colonisateurs de l'Amérique, mais encore elle remit en

(1) Cartons Saint-Domingue, lettre de Vaudreuil au ministre, du 4 janvier 1756, Archives de la marine.



vigueur le système des compagnies exclusives, alors qu'en Europe il était usé.

La société qui devait défricher ces deux domaines, restés jusque-là à l'état de désert, fut établie à Barcelone. Son capital, divisé par actions, était considérable; mais comme toutes les compagnies exclusives, comme celle que l'Espagne avait également autorisée en 1735, pour l'exploitation de Cuba, cette compagnie ruina ses actionnaires.

L'espoir que les intéressés exclusifs et que l'Espagne avaient conçu, dut nécessairement rendre le gouvernement de la partie espagnole plus méfiant.

Aussi, l'Espagne ayant appris que nos colons avaient plusieurs fois essayé de coloniser la presqu'île de Samana, y fit-elle, en 1756, passer des habitants enlevés des îles Canaries. Don François Rubio, président de Saint-Domingue espagnole, reçut en outre l'ordre de favoriser cet établissement, et, dès lors, quelques rixes fâcheuses s'établirent entre les Français et les Espagnols, aux frontières des deux nations.

Ces conflits étaient nuisibles à la tranquillité dont, en toutes circonstances, les colons auraient besoin; mais, ayant à repousser les attaques de l'Angleterre, nos chefs s'en préoccupèrent. Ils réglèrent alors, avec les autorités espagnoles, quelques questions relatives aux frontières.

Ces premières démarches faites, on comptait sur la bonne volonté du Président de Saint-Domingue, lorsqu'un nouveau sujet de plainte vint encore brouiller les cartes.

Depuis bien des années, le système colonial, miné jusque dans ses fondements, ne doit sa solidité qu'au prestige que les vieilles institutions ont laissé dans le cœur des esclaves. Mais si, d'abord, quelques esprits prévenus et peu éclairés ont voulu saper l'esclavage sans songer à réédifier le travail, d'autres, disons-le bien haut, vendus à l'Angleterre, ont attaqué l'esprit colonisateur des Français. Se posant en oracles, ils ont soutenu que la France pouvait se passer de colonies; et, par des sophis-

mes, ont prouvé aux ignorants que le Français n'avait ni le génie commercial, ni le génie de la colonisation.

D'après ce que nous avons déjà dit, nous pensons avoir détruit cette erreur, et avoir prouvé que le gouvernement seul de la France est coupable. Dans les périgrinations sans nombre auxquelles s'étaient livrés nos Français amenés en Amérique par le besoin de fortune ou d'aventures, le Darien, où ils s'étaient arrêtés, avait plus d'une fois tenté le gouvernement français. Des Mémoires, comme nous l'avons dit, avaient fait ressortir la position heureuse de ces contrées, où, de plus, l'amitié des sauvages nous appelait. Nous savons que Ducasse avait aidé à en chasser les Écossais, et nous savons aussi, qu'en 1750, le ministère français avait hésité à y faire passer des colons. En 1755, un certain père Louis, religieux de saint Dominique, ayant, à Saint-Domingue, dilapidé les fonds de son couvent, avait engagé à sa suite quelques aventuriers, et avait posé son camp dans le Darien.

L'Espagne s'était émue à l'arrivée de ces Français qui, néanmoins, privés d'appui, dénués de ressources de tous genres, étaient parvenus à rassembler quelques Indiens, et à défricher un terrain sur lequel se serait promptement élevée une ville, si la France les eût protégés. Mais les craintes que donnaient aux colons la guerre dont ils étaient menacés, l'irruption d'un parti d'Espagnols sur les cabanes et les terres des Français du Darien et l'abandon de la France, firent avorter les efforts de nos émigrés (1). Certes, nous ne cherchons point, en mettant au jour un fait inconnu, à blâmer le gouvernement d'alors de son silence à l'égard de la conduite de l'Espagne dans cette circonstance. Nous nous sommes, du reste, trop fortement prononcé sur les envahissements, pour approuver la violation d'un territoire neutre; mais si nous avons mis au jour ce qui se passa en 1756 au Darien, c'est que nous avons voulu donner une preuve de plus en faveur de l'énergie et de la tenacité que les

(1) Cartons Saint-Domingue, 1756, Archives de la marine.

Français employaient dans la colonisation des terres de l'Amérique.

Ces causes de dissentiment entre les Français et les Espagnols de Saint-Domingue, s'étant enfin apaisées en 1756, de Vaudreuil s'occupa sérieusement à réprimer la piraterie que les Anglais exerçaient sur les côtes de son gouvernement.

Déjà, dès 1755, le capitaine de vaisseau Bart, avait, par son ordre, visité les îles Lucayes et détruit, à Inague, un établissement fondé par les Anglais, dans le but de gêner notre commerce. Retourné en France, Bart avait été remplacé par l'escadre aux ordres de Périer. La présence de nos marins avait, surtout après l'annonce de la déclaration de guerre, ramené la confiance chez les colons, et rendu moins fréquentes les attaques partielles des Anglais.

Cependant Knowles, arrivé à la Jamaïque et ayant à sa disposition une escadre, avait mûri le projet de reprendre Saint-Louis ; mais les Anglais, attérés par la prise de Minorque, et craignant, comme toujours, une descente chez eux, ayant rappelé l'escadre de Stewens en Europe, Saint-Domingue n'avait plus eu qu'à repousser, en 1756, l'attaque de quelques corsaires.

Dans la situation des choses, cette colonie, forte par elle-même, reçut un renfort de troupes vers la fin de cette même année et de Vaudreuil, qui depuis quelque temps se voyait atteint d'une maladie de langueur, ayant demandé son rappel en France, son gouvernement fut confié à ce même capitaine Bart, dont les habitants avaient apprécié le zèle et le courage.



## CHAPITRE VIII.

CONTINUATION DES LUTTES ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE. —  
TABLEAU DE NOTRE RIVALITÉ AVEC L'ANGLETERRE EN EUROPE, EN  
ASIE ET EN AMÉRIQUE. — LE COMTE DE KERSAINT RAVAGE LES  
POSSESSIONS ANGLAISES D'AFRIQUE. — DE BEAUHARNAIS, GOUVERNEUR-  
GÉNÉRAL DES ILES DU VENT. — LA MARTINIQUE, LA GUADELOUPE,  
SAINT-DOMINGUE, LA GRENADE ET SAINTE-LUCIE EN 1757 ET 1758  
INCLUSIVEMENT.

La lutte engagée entre la France et l'Angleterre avait placé l'Europe dans l'expectative d'un triomphe, que chaque peuple appelait de ses vœux en faveur de son alliée. L'Angleterre, entrant dans la lice avec une marine puissante, avait peut-être compté sur des succès certains? La France, fière de sa vieille réputation, mais faible en vaisseaux, avait-elle, de son côté, compté sur les succès que nous avons relatés?

Quoi qu'il en soit, à nos hommes de mer nous étions redevables de la supériorité que nous nous étions acquise sur mer dans nos diverses rencontres avec les Anglais, et à nos colons nous devons l'inviolabilité de notre territoire en Amérique.

Mais, en 1757, la France, oubliant son rôle colonial, se trouvait imprudemment engagée dans une guerre continentale. Un prince qui, à cette fermeté digne du trône, alliait le stoïcisme de la philosophie, Frédéric de Prusse, grand par ses actions, grand par son génie, allait aider l'Angleterre à mûrir ses projets, et à couvrir la Flandre et le Hanovre, qui, à l'abri de l'invasion, lui permettraient de nous imposer les conditions qu'elle voudrait.

La France, appelée à se trouver en face d'armées continentales, négligea ses ressources maritimes, et se vit encore entraînée dans cette nouvelle lutte par les sourdes menées de l'impudique Pompadour.

Louis XV, blessé par Damiens, avait vu surgir l'explosion

de joie de tout un peuple qui avait montré son horreur du régicide. A la suite des craintes soufflées par les soupçons que laissait un crime, à la suite des exils qu'il motiva, la Pompadour, éloignée de la cour, avait laissé quelques regrets dans l'âme des lâches qu'elle protégeait, mais avait provoqué la joie insultante de deux ministres. Revenue à la faveur, d'Argenson et de Machault furent donc disgraciés.

Le premier, ayant en mains le portefeuille de la guerre, avait donné des preuves de sa capacité, et, alors que la France se voyait appelée sur les champs de bataille du nord il laissait un vide qu'on crut remplir en donnant le ministère à son neveu, le marquis de Paulmy. Le second, auquel la France avait dû l'activité mise dans les armements des escadres qui avaient appris à l'Angleterre ce qu'elle avait à craindre, fut remplacé par François Maurice Pereinc de Moras, incapacité reconnue, qui, à l'ineptie la plus complète, joignait le désir de faire, chose nuisible, à la marine surtout, ou l'on devrait toujours agir et non pas se proposer d'agir. A Moras avait succédé, dans ce département, le non moins incapable de Massiac, qui, lui-même, avait fait place à un personnage tout aussi fatal à cette arme, du nom de Berruyer.

Tandis qu'en France la mauvaise humeur d'une prostituée décidait de nos destinées, à Londres, la volonté nationale menait au ministère le célèbre Williams Pitt, et poussait l'Angleterre vers l'alliance prussienne, parce que nous étions les alliés de l'Autriche. L'alliance autrichienne était une faute dont les conséquences devaient surtout se faire ressentir après la guerre. Les ministres de Louis XV avaient méconnu la politique qui avait dirigé Richelieu; nos colonies devaient s'en ressentir, et l'Angleterre devait en profiter.

Pitt, malgré les dettes de l'Angleterre, ne prisant l'or qu'autant qu'il aiderait à l'accroissement de son pays, le répandit à flots pour étayer Frédéric, et pour donner plus de nerf à la guerre d'Europe, pendant qu'en Amérique et dans l'Inde ses nationaux agiraient contre nous.

Cette tactique de l'Angleterre était prudente ; et, dans ses luttes avec la France, elle en a apprécié tout l'avantage ; mais si l'ineptie de notre nouveau ministre de la marine paralysait nos moyens maritimes, les préparatifs de la campagne de 1757, préparatifs faits par son prédécesseur, forcèrent les Anglais à redoubler leurs sacrifices pour la défense de leurs colonies.

Dans le Canada, la guerre se poursuivait avec acharnement ; mais les armements de l'Angleterre s'étant annoncés, comme nous l'avons dit, pour les Antilles, de Machault avait destiné pour nos îles du Vent, une escadre de trois vaisseaux, de deux frégates et d'une corvette, sous les ordres du comte de Kersaint, capitaine de vaisseau (1).

Kersaint, attendu à la Martinique, devait y remplacer d'Aubigny, parti pour le Canada ; mais, employant son temps, et exécutant les ordres que lui avait transmis de Machault avant sa disgrâce, Kersaint avait, sur les côtes de Guinée, ravagé les possessions anglaises, démantelé les forts que les Anglais y avaient élevés, et capturé ou coulé bas, tous les bâtimens anglais qu'il avait rencontrés.

Accueilli par les vivats de toutes les populations d'Afrique, Kersaint avait relâché quelques prisonniers destinés à peupler les habitations de la Jamaïque, mais ayant, dans le trajet qu'il avait à faire pour se rendre d'Afrique à la Martinique, capturé trois négriers anglais, il portait, à nos colons des Antilles, onze cents

(1) Cette escadre était composée des vaisseaux :

<i>L'Intrépide</i> , de 74 can., comm. par le comte de Kersaint, cap. de vais.		
<i>L'Opiniâtre</i> , de 60	---	Maslien, <i>id.</i>
<i>Le St-Michel</i> , de 60	---	de Caumont, <i>id.</i>

Des frégates :

<i>L'Améthiste</i> , de 30	---	d'Herlie, lieutenant de vaisseau.
<i>La Licorne</i> , de 30	---	Dugué (Lambert), <i>id.</i>

De la corvette :

<i>La Calypso</i> , de 12	---	de Cours-Lusignet, enseigne.
---------------------------	-----	------------------------------



nègres, qui leur furent vendus, et qui servirent à remonter leurs ateliers (1).

La présence d'une escadre du roi allait rendre aux colons de la Martinique cette confiance que leur procuraient les secours qu'ils attendaient de France. Mais devant aller croiser sur les côtes de Saint-Domingue, où il devait convoyer quelques navires marchands, Kersaint allait sous peu remettre à la voile, et Bompar, dans lequel les colons avaient vu un homme dévoué à leurs intérêts, était rappelé en France. Ce gouverneur allait donc sous peu quitter des pays qui lui avaient dû leur tranquillité, alors qu'ils avaient à redouter les attaques de l'Angleterre.

Louis XV, malgré la guerre qui attirait nos troupes vers l'Allemagne, malgré l'annonce des préparatifs de l'Angleterre, et malgré les cris du commerce, qui demandait à se faire convoyer dans ses opérations, avait compris que, pour avoir l'assurance que ses colonies ne seraient point inquiétées, il fallait porter la guerre chez les Anglais (2).

Dès lors, faisant, en 1757, préparer dans ce but une escadre à Brest, il avait résolu d'en confier le commandement à Bompar. Sa réputation d'habile marin, et l'expérience que lui avait donné son séjour aux Antilles, faisait concevoir au roi que personne ne serait plus propre à remplir ce but. En conséquence et dès la fin de 1756, le marquis de Beauharnais avait été nommé au gouvernement général des îles du Vent.

De Beauharnais, arrivé le 13 mai 1757 à bord du vaisseau *le Hardy*, aux ordres de Latouche Tréville, trouvait la Martinique dans une situation convenable. Ayant pris de son prédécesseur les conseils les plus minutieux, il s'occupa, dès son dé-

(1) *Gazette* du 23 juillet 1757.

Dans les instructions remises à Kersaint, il lui était recommandé de conduire les nègres qu'il capturerait aux îles, afin qu'elles ne souffrissent pas du manque de bras que la guerre pourrait leur valoir.

(Archives de la marine.)

(2) Dossier de Bompar, lettre du roi à cet officier, Archives de la marine.

but, à encourager la course, et à rétablir entre son pouvoir et celui de l'intendant, cette bonne harmonie sans laquelle il comprenait que des entraves seraient toujours mises aux rouages du gouvernement.

Ce nouveau gouverneur s'occupa des milices, parmi lesquelles s'étaient infiltrées quelques idées d'insubordination, elles furent régularisées, leur service fut distingué de celui des troupes, et un plan général de défense fut arrêté (1).

Poursuivant ses investigations, et les étendant sur toutes les îles qui relevaient des pouvoirs que le roi venait de lui confier, de Beauharnais visita la Guadeloupe, passa à la Grenade, et se rendit à Sainte-Lucie.

Dans la première de ces trois colonies, Nadau avait rétabli l'ordre, troublé par les disputes des pouvoirs subalternes, qui, depuis quelque temps, s'étaient succédé dans la direction des affaires de la Guadeloupe. Nadau, encourageant la course, la Guadeloupe, depuis le commencement de la guerre, s'était vue largement approvisionnée par ses corsaires, mais, minée en 1757, par le poison qui dévastait ses plus belles habitations, cette île, vers laquelle n'abordaient plus des négriers, se voyait, en présence des scènes que lui présageait la guerre, menacée d'une diminution notoire dans ses produits.

Par les soins de Marin, commissaire-ordonnateur de la Guadeloupe, les places vacantes au Conseil de cette colonie furent occupées, une cour prévôtale fut instituée, et ce haut fonctionnaire, aidé de Nadau, parvint à rétablir l'ordre, si gravement compromis par les esclaves (2).

A la Grenade, confiée aux soins du baron de Bonvoust, qui en avait été nommé gouverneur en 1753, de Beauharnais se trouva effrayé du peu de ressources que cette île offrait pour se défendre. Son état, d'après le rapport qu'il en faisait, lui paraissait telle-

(1) Code manuscrit Martinique, année 1757, page 211.

(2) Code manuscrit Guadeloupe, 1757, page 211, Archives de la marine.

ment alarmant, qu'il demandait le transport de ses habitants à la Martinique. Néanmoins le ministre s'y étant refusé, une compagnie de troupes détachées de la marine fut adjointe aux cent vingt-six hommes dont se composaient ses défenseurs ; et le ministre, qui n'avait probablement pas consulté la carte et la position de cette colonie, se reposait, pour sa défense, sur les escadres qu'il annonçait devoir, tant que la guerre durerait, protéger nos Antilles. De Beauharnais comprit alors qu'il devait ordonner quelques travaux à faire aux fortifications de la Grenade, dont le sort funeste était inscrit dans le livre des destins, mais que les Anglais n'inquiétèrent point en 1757 (1).

Parti de la Grenade et arrivé à Sainte-Lucie, de Beauharnais, dans son rapport, se félicitait de l'état dans lequel il trouvait cette île. Il répondait de sa conservation, avec les secours promis. Rentré à la Martinique, vers la fin de 1757, cet officier trouva, dans les bassins du Fort-Royal, une escadre aux ordres de Caumont, et mit à la disposition de Bompar, le vaisseau *le Hardy*, qui reconduisit en France cet officier (2).

Kersaint, au retour de Beauharnais, avait fait voile pour Saint-Domingue, où ses ordres l'appelaient.

La situation de Saint-Domingue, placée en face des établissements anglais de la Jamaïque, et constamment menacée par le mauvais vouloir des Espagnols, auxquels les Français portaient ombrage, avait préoccupé le ministre. Par les soins que Machault avait porté à la marine, pendant sa passagère administration, les côtes de cette colonie s'étaient vues protégées par l'escadre de Bart.

A l'escadre de Bart, avait succédé celle de Périer, et à celle de Périer, venait de succéder celle de Beauffremont, qui avait, en qualité de gouverneur-général des îles de sous le Vent, conduit à Saint-Domingue le petit-fils du fameux Jean-Bart.

(1) Dossier Beauharnais, Archives et personnel de la marine.

(2) Voir les Annales, pour se rendre compte de la discussion qui eut lieu entre de Bompar et le Conseil, au sujet d'une visite que cet ex-gouverneur réclamait de ce corps.



D'une probité reconnue, d'un caractère doux et d'une bravoure qui ne le cédait en rien à celle de son grand-père et de son père, Corneille Bart, naguère mort vice-amiral de France, Bart, dans les circonstances d'alors, offrait au gouvernement une double garantie. Le commerce étranger, si facile à Saint-Domingue, trouverait en lui un persécuteur, et les ennemis de la France, un homme toujours prêt à payer de sa personne. Ces deux raisons, qui avaient fait jeter les yeux sur Bart pour un commandement aussi important, étaient corroborées par l'estime que lui portaient les colons de Saint-Domingue (1).

Nommé à la fin de 1756 au gouvernement général des îles de sous le Vent, Bart n'était débarqué au Cap que le 19 mars 1757. Reçu au Conseil de cette ville le 24, Bart, qui avait assisté à la capture du *Greenwich*, faite par Beauffremont dans son trajet de France à Saint-Domingue, conclut, avec le gouverneur de la Jamaïque, un échange de prisonniers, régla avec Lambert, commissaire-ordonnateur au Cap, quelques questions urgentes et se rendit au Port-au-Prince, siège du gouvernement et capitale de la colonie française (2).

Au Port-au-Prince, comme au Cap, Bart avait trouvé les magasins des négociants vides des denrées métropolitaines; la famine se faisant redouter, il s'était concerté avec Lalanne-Laporte, que nous savons intendant des îles de sous le Vent, et les ports de Saint-Domingue furent ouverts aux étrangers, le 31 juillet 1757. Des mesures furent prises pour que les habitants n'abusassent point de cette permission, et, en France, se renouvelèrent les plaintes du commerce.

Telle, à peu près à toutes les époques de l'Histoire que nous retraçons, se trouve être la position de nos colonies en temps de guerre. Jadis la flibuste avait alimenté Saint-Domingue pendant la guerre; jadis encore les Flibustiers français, milice toujours agissante, avaient tenu nos ennemis sur le qui-vive; mais en

(1) Dossier Bart, Archives et personnel de la marine.

(2) Lettres de Lambert au ministre, cartons Saint-Domingue, 1757 Archives de la marine.

1757, non-seulement la course s'était ralentie à Saint-Domingue et ne suffisait plus pour en approvisionner les habitants, mais encore il leur fallait des vaisseaux pour protéger leur commerce et pour garantir leurs habitations du pillage des Anglais.

Cependant, en Angleterre, se faisaient des préparatifs qui, d'après les bruits qui circulaient, devaient être dirigés contre Saint-Domingue. Bart, avisé de ce projet d'attaque, avait transmis ses ordres aux gouverneurs particuliers des districts de son gouvernement, et il se vit rassuré, vers la fin de l'année 1757, par l'arrivée des vaisseaux aux ordres de Kersaint (1).

Mais Kersaint, rappelé en France, n'avait fait qu'un court séjour à Saint-Domingue. Néanmoins, il avait eu le temps d'éloigner quelques corsaires qui en gênaient l'approche, et, reparti pour l'Europe, le 21 octobre 1757, après un combat contre trois vaisseaux anglais, il était rentré au Cap, d'où il avait remis à la voile, le 12 novembre 1757, convoyant quelques navires marchands, chargés de sucre (2).

Nos Antilles n'avaient donc pas eu à souffrir des dégâts de l'ennemi en 1757, et s'apprétaient à tout événement; mais, à Saint-Domingue, en outre des privations auxquelles les colons s'étaient vus assujettis dans tous les quartiers français, celui de Jacmel s'était vu ravagé par les nègres marrons, et il fallut encore marcher contre eux.

Cette insurrection, les désordres de la Guadeloupe, occasionnés par le poison, et l'annonce d'une campagne qui semblait devoir s'ouvrir, en 1758, avec tout ce qu'entraînent les conflits d'outre-mer, étaient des raisons pour activer les secours que, de France, l'on destinait pour les îles. Nous avons dit que le roi avait songé à porter la guerre chez l'Anglais; nous savons qu'à Brest, se préparait une escadre; mais, avant que de passer aux fastes de cette année, pendant laquelle la France devait subir

(1) Cartons Saint-Domingue, 1757, Archives de la marine.

(2) Cartons Saint-Domingue, 1757, Archives de la marine.

ses premiers échecs maritimes, jetons un rapide coup d'œil sur les deux principaux théâtres de nos discussions avec l'Angleterre : l'Inde et le Canada.

Dans l'Inde, les Français étaient toujours en présence des Anglais. L'intérêt des deux compagnies de commerce semblait rendre encore plus terrible, dans ces riches contrées, cette rivalité de deux peuples, qui surgit partout où ils se rencontrent. Néanmoins, dans l'espoir que les marchands français et anglais, qui exploitaient l'Inde, pourraient s'entendre, Dupleix avait été rappelé dès 1753. A Dupleix, avait succédé un commissaire du nom de Goheu. Cet homme, sans énergie, laissa les Anglais prendre l'avantage sur nous. Ils avaient étudié la politique de Dupleix, et la compagnie française, rétrécie dans ses spéculations et ses vues, n'osant la suivre, la compagnie anglaise, qui en avait saisi toute la portée, lui a dû sa puissance dans l'Inde. En 1757, cependant, à Goheu, avait succédé le trop célèbre comte de Lally-Tolendal. D'origine irlandaise, les Anglais allaient avoir dans Lally un ennemi redoutable. Mais ayant été retardé dans son départ, Lally n'avait pu empêcher la prise de Chandernagor, le 23 mars 1757.

Cette perte était ruineuse pour les Français, et elle ne put être balancée par la prise de Gondelour, que Lally opéra dès son arrivée dans l'Inde.

Ces combats, dans lesquels se trouvaient mêlées les peuplades de l'Inde, avaient laissé du vide dans les rangs des peuples rivaux ; mais, en 1757, la compagnie française eut encore à regretter la perte de deux de ses plus riches navires, pillés et capturés par l'escadre anglaise.

Ces désastres, qui ruinaient le commerce français dans cette partie du monde, auraient pu être facilement réparés, si les mesures prises par la France eussent pu secourir les navires armés en guerre que la compagnie des Indes-Orientales mettait à la disposition des généraux et des amiraux français. La querelle coloniale de la France et de l'Angleterre ne pouvait se résoudre que par des navires. Lally, comme tous ceux qui ont dirigé les



colonies, l'avait compris, et voulant porter un coup décisif à la puissance anglaise, tandis que d'Aché, à la tête de notre flotte, bloquait le fort Saint-David, réputé l'une des plus redoutables positions des Anglais dans l'Inde, il l'investissait par terre, lorsque parut une escadre anglaise que nous savons être partie d'Europe aux ordres de Pocock.

L'Angleterre, en 1757, se trouvait dans une position alarmante. Minée par la famine, des troubles l'agitaient; ses ouvriers, manquant de pain et d'ouvrage, proféraient des menaces sanglantes, mais Pitt, employant tous les moyens que mettait à sa disposition le patriotisme anglican, comme nous le voyons, savait faire face à l'orage qui, partout, grondait sur sa tête.

Dans l'Inde, en 1757, la fortune avait donc semblé favoriser les armes anglaises, et quoique les Anglais eussent éprouvé, comme nous l'avons dit, un échec à l'île d'Aix, qu'ils avaient espéré surprendre; qu'ils eussent compté, dans le but de balancer la perte de Minorque, sur la prise de la Corse, où des troupes françaises avaient été débarquées dès 1756; qu'ils eussent encore rêvé la destruction de nos vaisseaux jusque dans nos ports ou dans ceux de l'Espagne; que leurs amiraux, Hawke et Holbourne, eussent vainement poursuivi la Clue et Duquesne, chargés de surveiller nos côtes, et qu'ils eussent éprouvé de nombreux revers en Canada, une expédition formidable se préparait, vers la fin de 1757, contre cette colonie.

Cette expédition, aux ordres de Boscawen, devait porter douze mille hommes de débarquement et le général Abercombrie. Elle devait aider à changer la face des choses dans le Canada, où, jusqu'alors, des succès avaient couronné les armes françaises et le courage de nos colons.

Mais tandis qu'en Angleterre, malgré les maux que valait à la nation la pénurie de son commerce, partout gêné, on levait des matelots qui servaient à armer de nouvelles escadres, et des impôts qui servaient à payer des subsides à la Prusse, la célèbre bataille de Rosbach réparait les pertes de la bataille d'Has-

teinbeck et devenait le complément des conventions de Closter-Seven (1).

Le génie de Pitt semblait avoir présidé aux destinées de Frédéric, et les préparatifs de l'Angleterre, pour la campagne de 1758, firent sérieusement regretter à la France son infériorité maritime.

Néanmoins, l'on comprit qu'en présence de ce qui se passait il fallait agir. Nos côtes de l'Océan étaient toujours observées par l'escadre de Hawke, tandis que celle de Holbourne barrait le passage au détroit de Gibraltar, et, menacés d'une descente en France, nous ne pouvions expédier les secours destinés à nos colonies.

Le roi et son ministre de la marine savaient nos Antilles démunies de vivres, manquant de munitions, et les escadres qui les avaient protégées en 1757, allaient avoir, en rentrant dans nos ports, à se garer des poursuites des Anglais et de la surveillance qu'ils exerçaient sur nos côtes de l'Océan.

Des ordres furent donnés pour activer les préparatifs qui se faisaient à Brest et à Toulon. L'on vit enfin que le courage, quel qu'il soit, ne saurait toujours suppléer au nombre, et que notre marine, négligée depuis tant d'années, n'était pas rétablie sur un pied assez formidable pour lutter longtemps contre la marine britannique.

La France, il est vrai, par une sage distribution de ses forces maritimes, avait réussi, pendant deux ans, à faire échouer les projets de ses ennemis, mais elle n'avait pas ce fonds inépuisable de marine qui donnait à l'Angleterre une supériorité incontestable; les vaisseaux français, perdus ou pris, n'étaient pas ai-

(1) On sait combien la flatterie avait de prise sur le maréchal de Richelieu. Envoyé pour prendre le commandement de notre armée, et secondé par les Suédois, il était parvenu à placer Frédéric dans une position telle, que ce prince n'avait plus qu'à subir les conditions qui lui seraient posées, lorsque, par ses éloges prodigués à Richelieu, il paralysa les combinaisons de nos alliés, et lui donna le temps et les moyens de reprendre l'offensive. Voir ce qu'en dit Duclos, au tome II de ses *Mémoires Secrets*, pages 323 et suivantes, Paris. 1791.

sément remplacés. Nos matelots, enlevés par les Anglais avant la déclaration de guerre, laissaient un vide dans nos escadres, d'autant plus difficile à remplacer, que les matelots prisonniers dans la Grande-Bretagne étaient les plus accoutumés à la mer, et que ceux qu'on levait à la hâte n'avaient pas l'expérience qui fait seule de bons et d'intrépides marins.

Ces préoccupations, provenant de faits aussi notoires, durent un moment faire craindre la perte de pays dans lesquels la France trouvait alors d'énormes ressources commerciales. Ces craintes durent être bien plus grandes encore, quand, vers la fin de mars 1758, on sut que Moore, avec une escadre de deux vaisseaux, de deux frégates et de plusieurs bâtiments légers, bloquait la Martinique, et que Boscawen avait fait voile pour le Canada.

La France, attaquée sur ses côtes, combattant en Allemagne, voyait, de plus, ses possessions d'Amérique et de l'Inde gravement compromises, et la France, ne pouvant envoyer aux colons tous les secours dont ils allaient avoir besoin, se voyait dans l'impuissance de leur prêter main-forte. Louis XV, qui avait eu l'idée de porter la guerre dans les possessions anglaises, qui avait compté sur les colons français pour une diversion si utile dans ce moment de crise, se vit réduit à expédier, dans le courant de cette année, deux escadres, aux ordres de du Bois de Lamothe et de Bompar.

La première, dirigée vers le Canada, devait retarder sa perte, et la seconde, destinée pour les îles du Vent, ne devait y arriver qu'après les événements que nous allons relater, et qui précédèrent la prise de la Guadeloupe.

Les colons français des Antilles, comme nous l'avons dit, se préparaient donc, à tout événement, vers la fin de 1757. Sachant les Anglais décidés à tout entreprendre pour s'imposer, ils s'attendaient bien à les combattre, mais ils avaient compté sur les secours de la métropole.

De leur côté, les Anglais, mûrissant des projets de conquête, mais trop faibles encore pour les mettre à exécution, n'avaient, à l'égard de nos colonies des Antilles, que pris des mesu-



res, en 1758, qui devaient préparer les voies au grand œuvre pour lequel ils n'avaient épargné aucun sacrifice.

Les leçons données par nos colons aux Anglais, dans les guerres que nous avons relatées, les avaient au moins convaincus, qu'à forces égales, ils n'avaient rien à espérer. Certes, si dans les guerres coloniales du règne de Louis XIV, les Français des Antilles avaient tenu tête aux Anglais, la prospérité de nos colonies, sous le régent, la paix avec l'Angleterre, de 1713 à 1744, auraient dû y attirer de nombreux habitants. Mais le système des engagements, nuisible aux spéculations de la traite, avait été mis de côté, et la population blanche de nos îles du Vent avait diminué (1).

(1) Voir, dans les *Documents officiels* du tome IV, les recensements de la Martinique et de la Guadeloupe (année 1738), et, à la fin de ce volume, le recensement général des îles françaises de l'Amérique, année 1753.

En 1738, la Martinique comptait d'habitants blancs. . . . .	14,969
Et la Guadeloupe. . . . .	9,338
Total. . . . .	24,307

En 1753, toutes nos colonies du Vent, réunies, n'en comptaient plus que. . . . . 23,826

Si nous ajoutions que l'annonce de la guerre fait ordinairement vider ces pays, nous pourrions supposer qu'en 1758, ce chiffre devait encore être plus restreint. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer le recensement de 1758, mais il manque aux Archives de la marine (\*).

(\*) Nous avons, à la page 329 du tome IV de cette Histoire, commis une erreur involontaire, que nous nous empressons de relever. En parlant de la population de la Martinique, que nous portons, en 1736, à soixante-douze mille esclaves, et de quinze à dix-sept mille blancs, nous renvoyons à une note au bas de la même page, dans laquelle nous disons que le dénombrement de 1736 n'ayant pu nous être fourni aux Archives de la marine, nous croyons nos calculs près de la vérité. Ces lignes étaient imprimées, lorsque, après de plus minutieuses recherches, auxquelles se prête, avec une complaisance au dessus de tout éloge, M. Pitois, employé intelligent des Archives, nous avons eu en mains ce recensement, qui figure parmi les *Documents officiels* de ce même volume. C'est par oubli que la note qui devait l'accompagner n'a point été remise à notre imprimeur. Il sera facile, avec ce document qui se trouve à la page 576 du tome IV, de relever l'erreur que nous signalons ici.

Au sujet de l'émigration des blancs, en temps de guerre, l'on peut, pour

En 1758, nos colons des Antilles ne pouvaient donc par eux-mêmes, comme jadis l'avaient fait leurs pères, songer à la conquête; mais, en 1758, nos colons des Antilles, enrôlés sous leurs chefs, étaient tout aussi disposés que leurs pères à faire le coup de fusil avec l'Anglais. Mais, en 1758 encore, les Anglais, ayant à atteindre la France en Europe, en Asie, sur le continent d'Amérique, avaient suivi leur vieille et éternelle tactique, et ils espéraient réduire par famine les colons de la Martinique, lle qu'alors surtout ils convoitaient.

La Hollande n'était point entrée dans cette nouvelle querelle, et, par la Hollande, nos colonies se trouvaient approvisionnées. Par l'Espagne également, quelques secours nous arrivaient dans nos Antilles; puis enfin, nos corsaires de temps en temps amarinaient quelques prises anglaises, et au milieu des craintes que la guerre laissait aux colons, elles leur procuraient parfois l'abondance.

Cet état de choses gênait l'Angleterre, et Moore, expédié avec la mission de bloquer la Martinique, d'emblée fit sommer les gouverneurs espagnols et hollandais, d'avoir à prévenir leurs nationaux que tout navire à eux, portant des vivres aux colonies françaises, serait capturé par lui, et considéré comme ennemi (1).

Cette menace eut son effet, et la Martinique, ainsi que la Guadeloupe, réduites à leurs propres ressources, se virent, dès lors, exposées aux plus affreuses privations.

Beauharnais et Nadau, dès le début d'une mesure sur laquelle

(1) Lettres de l'intendant de Givry au ministre, cartons Martinique, 1758, Archives de la marine.

s'en convaincre, jeter les yeux sur le recensement de 1751 (tome IV, page 579), où leur nombre était, à la Martinique, de douze mille soixante-huit; en 1753, de douze mille vingt-six, et en 1764, seulement de onze mille six cent trente-quatre. Quoique la différence ne soit pas forte, elle devait être sensible, supposant qu'elle avait dû se faire ressentir surtout sur les hommes en état de combattre. Les pertes de la guerre n'avaient pu combler ce vide, mais, en présence de ces chiffres, il sera facile d'apprécier le vide que laissait dans nos colonies le système des engagements; puis enfin, en 1764, les colons savaient la paix conclue, et avaient eu le temps de rentrer chez eux.

ils n'avaient peut-être pas compté, se fiant en la loyauté de leurs ennemis à l'endroit du respect envers les pavillons neutres, eurent, dans cette circonstance, à déplorer l'éloignement de nos escadres.

Excitant alors par des encouragements et des gratifications, les corsaires assez hardis pour oser franchir les lignes anglaises, ils eurent à se louer du courage de quelques uns de ces intrépides armateurs que l'esprit patriotique et l'espoir du lucre poussaient à tout entreprendre pour ruiner le commerce de nos rivaux.

Mais Moore qui, à son début, s'était contenté d'intercepter toute communication entre l'étranger et nos îles, qui n'avait encore songé qu'à poursuivre nos corsaires hors la portée de nos forts, s'était imaginé qu'en entrant dans la baie du Fort-Royal il lui serait facile de faire une raffle générale, et de placer sur son bord ces barques qu'il méprisait, mais dont le commerce anglais avait une si grande peur.

Semblables aux cosaques qui, dans nos désastres de l'empire, harcelaient nos bataillons et enlevaient nos trainards, nos corsaires des îles, trop faibles pour combattre les vaisseaux anglais, suivaient les convois, et ne s'adressaient qu'aux navires retardataires, qu'ils n'avaient souvent que le temps de rançonner (1).

Cette tactique gênante contrariait Moore, et ayant vu un de nos corsaires ancré aux Anses-d'Arlets, il avait espéré pouvoir facilement s'en emparer.

Dans ce dessein, Moore avait, le 20 mars 1758, bravé les canons de l'Ilet-à-Ramiers et de la Pointe-des-Nègres, redoutes qui, placées comme nous le savons, à l'entrée de la baie du Fort-Royal, protègent cette rade.

Mais ayant aperçu deux autres bateaux, Moore, plus que jamais décidé à les capturer, s'était embossé sous le feu de la batterie des Anses-d'Arlets, et avait même tenté une descente

(1) Cartons Martinique, 1758, Archives de la marine.



dans laquelle de Lignery, lieutenant de roi, aidé des miliciens du quartier, avait repoussé les Anglais et leur avait tué neuf hommes.

Découragé par cette défense énergique, à laquelle il ne s'était pas attendu, Moore, le lendemain de ce jour où il avait peut-être cru forcer les colons à implorer sa clémence, songeait à reprendre la mer, lorsque, arrivé en face de l'Ilet-à-Ramiers, il crut pouvoir en approcher sans crainte.

De Beauharnais, dans la nuit, avait fait furtivement passer des munitions à l'officier qui commandait ce poste, et nos batteries, admirablement servies, occasionèrent un tel dégât aux vaisseaux de son escadre, qu'après cette tentative infructueuse, non-seulement il renonça à ses projets, mais encore il crut qu'il serait prudent à lui de se retirer à la Barbade, où s'app préparait une expédition formidable contre la Martinique (1).

Débarrassées de cette surveillance insolente, la Martinique et la Guadeloupe se sentirent plus à l'aise. Privés des moyens de repousser l'Anglais, maître de la mer, nos gouverneurs des îles demandèrent des secours en France, firent comprendre l'urgence d'une escadre toujours présente au Carénage, recommandèrent aux habitants la plantation des vivres, et appelant à eux les bâtiments neutres, ils firent, autant que possible, des amas de vivres, s'attendant à une attaque dans les règles.

La Hollande, toujours prête à répondre à cet appel, ayant à Saint-Thomas un entrepôt largement pourvu, et qu'elle était toujours prête à dégarnir en faveur de qui la payait, accourut dans les ports de nos colonies. Chacun, dans ce moment de répit, se mit au travail; mais la récolte, retardée par les appréhensions de la guerre, n'était pas encore achevée à la Martinique, lorsque, le 23 août 1758, un coup de vent effroyable vint mettre le comble aux malheurs des colons (2).

(1) Cartons Martinique, 1758, Archives de la marine.

(2) Lettre de l'intendant de Givry au ministre, cartons Martinique, 1758, Archives de la marine.

De Givry, usant des moyens que lui donnait l'intelligence qu'il avait à Saint-Thomas, parvint, à grand' peine, à approvisionner nos colonies. De Corrossol il tira des munitions de guerre, régla quelques différends élevés entre les habitants et les percepteurs des droits du domaine, fit un appel aux bourses des négociants riches, et, par son activité, plaça, vers la fin de 1758, la Martinique, tant bien que mal, en état de recevoir l'Anglais, dont les projets étaient assez connus à cette époque pour supposer que, sous peu, nos îles du Vent allaient devenir le théâtre de nouveaux combats. Vers la fin de 1758 arriva cependant, dans la rade du Fort-Royal, une escadre composée du vaisseau *le Florissant*, et des frégates *la Bellone* et *l'Aigrette*, aux ordres de Maurville, qui, après avoir ravitaillé la Grenade, après avoir encore battu *le Buckingham*, vaisseau de guerre anglais, convoyait une flotte marchande qu'il avait rejointe à Saint-Eustache.

A Saint-Domingue, la présence de Bart avait semblé ranimer la course ; le souvenir des actions héroïques attachées à son nom et la pénurie dans laquelle se trouvait la colonie, avaient entraîné nombre de petits habitants à monter des barques sur lesquelles ils mirent à contribution les navires anglais de la Jamaïque et de la Nouvelle-Angleterre.

Soixante-deux navires anglais, conduits par eux dans les divers ports de Saint-Domingue (1), avaient, dès le début de cette année 1758, répandu la profusion dans un pays où, pour peu qu'on y eût sagement tenu la main, la disette n'aurait jamais dû se faire ressentir. Saint-Domingue, en outre, avait reçu, de plus que nos îles du Vent, un secours de la métropole. Krusoret, à la tête de deux frégates et d'une corvette, y avait jeté des munitions, et avait surtout porté des habillements pour nos troupes. Mais les Anglais, ayant employé les mêmes moyens d'observation envers Saint-Domingue qu'envers nos îles du Vent, n'avaient pas tardé à en bloquer les ports. Krusoret, trop faible pour aller au devant des vaisseaux anglais, par ses sages manœuvres parvint

(1) *Gazette de Londres*, 3 mars 1758.

néanmoins à convoyer quelques navires jusqu'aux débouquements, et à les garer des attaques des corsaires anglais. A son retour à Saint-Domingue, il eut à se mesurer avec un vaisseau anglais. La victoire semblait devoir couronner ses efforts, quand un de ses canons, crevant dans la sainte-Barbe de sa frégate, lui mit hors de combat quatre-vingt-douze hommes, et lui fit des dégâts tels, qu'il s'estima heureux de pouvoir atteindre le Petit-Goave (1).

La présence de l'escadre de Krusoret, escadre trop faible pour protéger utilement la vaste étendue des côtes de Saint-Domingue, avait pourtant rendu courage aux colons. Ne pouvant écouler leurs denrées, dont les prix avaient subi une diminution ruineuse, ils se voyaient, en outre, livrés aux assauts intérieurs. Les esclaves de Saint-Domingue, en 1758, tramaient des complots, et une cour prévôtale fut instituée. Elle se porta sur les habitations, et, par ses sentences, suivies d'exécutions sanglantes, inspira la terreur aux ateliers, que le châtement seul pouvait contenir (2).

Le marronnage, autre fléau des colonies dans ces temps reculés, inquiétait toujours les habitants éloignés des villes, et un négre, célèbre dans les fastes de Saint-Domingue, l'Africain Macandal, chef d'une troupe de Sèides, fut brûlé vif.

Ces secousses intestines, jointes aux maux que la guerre valait aux colons français de cette île, ne laissaient pas que d'inquiéter gravement le gouverneur-général des îles de sous le Vent, qui, en décembre 1758, au moment où l'annonce lui fut portée des préparatifs de l'Angleterre contre les Antilles françaises, se vit privé du concours de l'intendant Lalanne-Laporte, mort à Léogane, le 14 décembre 1758.

La perte de ce haut fonctionnaire, auquel Saint-Domingue avait été redevable de tant d'institutions généreuses, de tant de

(1) Lettre de l'ordonnateur Lambert au ministre, cartons Saint-Domingue, 1758, Archives de la marine.

(2) Cartons Saint-Domingue, 1758, Archives de la marine.



fondations utiles, de tant de mesures sanitaires, laissait un vide à remplir. Lambert, ordonnateur au Cap, étant mort aussi depuis cinq jours, le poste d'intendant fut rempli par Joseph Elias, commissaire de marine.

Saint-Domingue, cette année 1758, vit encore mourir un homme qui, par son administration paternelle, s'était acquis l'estime et l'amitié de la colonie entière, et qui a laissé un nom dans les fastes coloniaux. Maillart, revenu à Saint-Domingue en 1756, avec le titre honoraire d'intendant, fut universellement regretté. Bart, privé de ses conseils, dans la conjoncture d'alors, ressentit encore plus vivement que personne le vide que laissait la perte d'un tel citoyen.

## CHAPITRE IX.

L'INDE ET LE CANADA EN 1758. — PRÉPARATIFS DE L'ANGLETERRE CONTRE NOS COLONIES EN 1758. — COUP D'OEIL GÉNÉRAL SUR LES ANTILLES ANGLAISES EN 1758. — ATTAQUE DE LA MARTINIQUE PAR LES ANGLAIS, EN 1759. — ILS SONT REPOUSSÉS. — RÉFLEXIONS SUR L'ABANDON DE LA FRANCE ET SUR LA DÉFENSE DES COLONIES.

Si les Anglais ne faisaient encore que mûrir, vers la fin de 1758, leurs projets d'attaque contre nos colonies des Antilles, au Canada, du Bois de Lamothe, renforcé par l'escadre de Beauffremont, venue de Saint-Domingue, avait empêché Holbourne de réaliser sa mission. Envoyé sous les murs de Louisbourg, pour en hâter la prise, cet amiral anglais, que nous savons avoir un moment barré à nos vaisseaux le passage de Gibraltar, avait vu son escadre dispersée par la tempête.

Du Bois de Lamothe, compagnon de l'intrépide Duguay-Trouin, s'était acquis, par ses services, une réputation moins glorieuse, sans doute, que celle de ce célèbre marin, parce que les occasions lui avaient manqué; mais il rappelait encore le souvenir des gloires militaires du grand règne. Agé de quatre-vingts ans, jouissant d'une fortune de plus de quarante mille livres de rente, et content, peut-être, d'avoir échappé au désastre qui s'était appesanti sur son antagoniste, il négligea de profiter du désarroi de celui-ci, ne poursuivit point les vaisseaux anglais qu'avait épargnés l'ouragan, et rentra en France croyant sa mission accomplie, parce qu'il avait retardé la prise de Louisbourg et l'occupation de l'île Royale.

Holbourne, revenu en Europe, et Boscawen l'ayant remplacé, cet amiral, à la tête de trente-huit vaisseaux, et lord Amherst, avec quatorze mille hommes, avaient investi Louisbourg, après le départ de du Bois de Lamothe. Drucourt, qui en commandait la garnison, avait capitulé, et trois de nos vaisseaux, brûlés

dans le port de cette ville, faisaient regretter le manque de secours dans lequel elle s'était trouvée, malgré les succès de Montcalm à Tyconderoga et à Crownpoint. Duchaffaut, par ses manœuvres habiles, avait sauvé des griffes des Anglais une escadre qu'il commandait.

En 1759, des entreprises plus décisives de la part des Anglais, avaient donc été arrêtées pour une campagne qui, aussi bien au Canada que dans l'Inde et que dans nos Antilles, allait s'ouvrir contre les colons, sans les secours de la métropole, ou du moins avec des secours si faibles, qu'ils ne pouvaient espérer venir à bout, malgré leur courage, des forces que l'Angleterre avait fait passer aussi bien en Asie qu'en Amérique, dans le but de conquérir nos colonies.

Dans l'Inde, d'Aché, à la tête de nos forces de mer, et d'Estaing, venu pour le renforcer, avaient tenu Pocock en échec.

Plusieurs combats, livrés par nos vaisseaux aux vaisseaux de l'Angleterre, avaient appris aux Anglais de l'Inde, que nos marins ne dégénéraient pas; presque toujours, la victoire nous était restée. Le fort Saint-David avait capitulé; mais, en 1759, Lally, livré à ses propres ressources, manquant d'argent, par ses malversations envers les populations de l'Inde, se désaffectionna ceux des princes du pays qui étaient restés attachés à la France.

Les troupes du roi et celles de la compagnie ne s'entendant plus, se disputant, en venant même quelquefois aux mains entre elles, aidaient nos ennemis dans leurs projets. D'Aché revenu en France et d'Estaing conduit prisonnier en Angleterre, les Anglais, secourus toujours et sans cesse, mirent le siège devant Pondichéry. Les intrigues du jésuite Lavour devaient hâter la reddition de cette place.

Ces désastres devaient trouver du retentissement en France; mais ils ne devaient pas être les seuls qu'on aurait à déplorer, et nos colonies des Antilles, dès le commencement de cette année malheureuse, s'étaient vues l'objet des poursuites et des attaques de l'Angleterre.



L'Angleterre, si malmenée au début de la guerre, avait trouvé, dans Pitt, un de ces hommes qu'aucune difficulté n'abat. Pitt, avec le coup-d'œil de l'aigle, ne s'était pas arrêté à considérer l'état présent de l'Angleterre. Dans la domination des mers, il avait vu l'envahissement du commerce; il avait compris la prospérité qui en découlerait pour sa patrie; et, dès lors, il n'existait point de sacrifices qui ne dussent être mis à couvert, si le succès réalisait ses prévisions.

Pour le mener à fin, l'on conçoit qu'il lui avait paru urgent de s'emparer de nos Antilles, où la rivalité de la France contre l'Angleterre était aussi vivace qu'en Europe.

Mais comme aux Antilles, vivaient aussi des Anglais qu'il voulait associer à ses projets, afin d'être plus sûr de leur exécution, c'était, ainsi que nous l'avons dit, dans ce centre, où la guerre allait éclater plus furieuse que jamais, que se faisaient, contre nos Antilles, des préparatifs formidables.

Louis XV, comme nous l'avons dit encore, avait eu connaissance des projets de nos ennemis, et avait songé à une diversion qui, en portant la guerre chez eux, les eût tenus sur la défensive, et, par conséquent, eût préservé nos colons des dégâts de l'invasion.

De Beauharnais, gouverneur-général des îles du Vent, avait, dès janvier 1758, été prévenu, par une lettre du roi lui-même, de ce projet qu'il approuvait (1). Il savait qu'à Bompar était confiée l'escadre destinée à ces entreprises, que le roi lui laissait le soin de concerter avec ce chef d'escadre; mais, en 1759, le 14 janvier, l'escadre française n'avait pas encore paru, et la Martinique, déjà si rudement surveillée par l'escadre de Moore l'année d'avant, voyait sur ses côtes une flotte anglaise, qui s'app préparait à faire le siège d'une colonie à la veille de manquer de vivres et même de munitions de guerre (2).

(1) Code manuscrit Martinique, 1758, page 303, Archives de la marine.

(2) Dans un Mémoire, présenté au gouverneur-général par les lieu-

Les colons, en présence de ces vérités cruelles à rappeler, allaient-ils se rendre aux Anglais ?

Alors les colons n'avaient point d'ennemis en France, alors la philanthropie anglaise, qui ne voyait pas encore son intérêt dans l'abolition de l'esclavage, ne soldait pas quelques braillards, pour ameuter, contre une population française, les sales et basses passions de la démagogie, et personne ne mit en doute le patriotisme qui allait faire des colons de la Martinique des soldats prêts à verser leur sang pour repousser le joug étranger.

Mais avant de relater ce qui se passa durant ce siège, et cela afin de mieux saisir ce que nos colonies avaient alors à redouter de l'Angleterre, nous jetterons un coup d'œil général sur les Antilles anglaises.

La Jamaïque, dont le développement s'était opéré, depuis peu, sur de vastes proportions, avait été confiée aux soins de Knowles. Dans les conjonctures présentes, l'Angleterre lui avait légué une mission qu'elle ne croyait pas pouvoir mieux être remplie que par lui. Knowles, comme nous le savons, avait planté le drapeau de la Grande-Bretagne sur la forteresse de Saint-Louis, dans la guerre précédente ; et, espérant que son expérience pourrait l'aider à se faire un point de relâche dans nos possessions de Saint-

tenants de roi de la Martinique, se trouve ce passage, que nous copions :

« Depuis deux mois (juin 1758), la colonie est entièrement privée de  
» vivres de toute espèce. Les vues de M. le général étaient d'y pourvoir  
» en envoyant les vaisseaux de guerre escorter, de Saint-Eustache ici,  
» les bâtiments qui devaient en apporter. L'usage que des négociants de  
» Saint-Pierre ont fait des permissions qui leur ont été données a détruit  
» les espérances que la colonie en avait conçues.

» Par ces raisons, l'île se trouve aujourd'hui sans vivres, les denrées  
» sans sortie, les maîtres dans l'impuissance de nourrir leurs esclaves,  
» dont la plus grande partie est prête à périr de faim. »

(Cartons Martinique, politique, 1<sup>er</sup> janvier 1759, Archives de la marine.)

Il sera bon de voir aux Annales le Mémoire présenté par le Conseil Souverain au gouverneur-général.

Domingue, il lui avait été recommandé de tout tenter pour reprendre ce poste.

Knowles n'avait pas, dès son arrivée à la Jamaïque, négligé cette recommandation ; mais, n'ayant pas assez de vaisseaux pour l'exécuter, et sachant nos colons sur leurs gardes, il s'était occupé de l'organisation des milices de son gouvernement. L'Angleterre, ennuyée des lenteurs de Knowles, le rappela en 1758, et nomma à ce poste important, le capitaine-général sir Georges Haldane (1).

Ce nouveau gouverneur trouvait cette colonie dans un état florissant. Divisée en dix-neuf paroisses ou quartiers (2), ses milices, qui, d'après une relation, se montaient alors (1758) à quinze mille hommes, mais que nous réduirons à neuf mille (3), préférant cette version moins exagérée, s'attendaient à descendre chez nous, s'y prêtaient de bonne grâce, et, dès lors, semblaient faire pressentir un succès. Mais les investigations exercées par le gouvernement anglais contre les Hollandais et les Espagnols, nos pourvoyeurs, et la hardiesse de nos corsaires, avaient forcé les Anglais de la Jamaïque à une telle surveillance, que les vaisseaux que Haldane avait à sa disposition y suffisaient à peine, il n'avait pu, jusqu'en 1759, que s'apprêter à une attaque.

Port-Royal détruit par un tremblement de terre, ravagé par un incendie, avait vu ses maisons reconstruites, et si l'importance de Kingstown et de Spanishtown (San-Iago-de-la-

(1) *Gazette de Londres*, du 2 février 1758.

(2) Ces quartiers étaient alors nommés ainsi qu'il suit :

Kingstown.	Hanovre.	Saint-Thomas, de l'Est.
Port-Royal.	West-Morland.	Saint-David.
Sainte-Catherine.	Saint-Georges.	Saint-André.
Sainte-Dorothee.	Saint-James.	Saint-Jean.
Clerendon.	Sainte-Anne.	Saint-Thomas, dans la Vallée.
Vere.	Sainte-Marie.	
Sainte-Élisabeth.	Portland.	

(3) *Description géographique des Antilles possédées par les Anglais* Bellin, Paris, 1758.



Vega), avait fait abandonner en partie cette ville, elle possédait alors un magasin d'où étaient partis, en 1758, des approvisionnements pour la Barbade. Haldane, ayant reçu des ordres pour coopérer au projet que nous savons être sous jeu, à ces approvisionnements avait joint quelques troupes et bon nombre de volontaires.

Les renforts venus de la Jamaïque à la Barbade n'étaient pas les seuls que nos colons allaient avoir à combattre. L'appel fait aux colonies de l'Angleterre avait eu un retentissement général. D'Antigue, de Saint-Christophe, de Nièves et de Montsarrat, s'apprétaient des troupes et des approvisionnements qui devaient aider à conquérir nos colonies. Antigue, ayant, en 1758, une milice qui comptait dix-sept cents hommes armés, un fort muni d'un magasin encombré de munitions de guerre; Saint-Christophe, comptant à sa solde treize cents hommes; Nièves, trois cents, et Montsarrat sept cents, envoyèrent aussi leur contingent de troupes, d'armes, de munitions et de vivres à la Barbade, chef-lieu du gouvernement des îles anglaises du Vent.

C'était donc à la Barbade, comme nous l'avons dit, que les préparatifs de l'Angleterre avaient eu lieu. Par sa situation, cette île convenait au rassemblement des troupes que chaque gouverneur des îles anglaises avait mis à la disposition de son chef immédiat. Son port, qui contenait une flotte puissante, avait vu une activité surprenante animer ses bassins et ses quais. Moore, désarmé par nos canons, s'y était réfugié, s'y était réparé, et c'était à son commandement qu'était confiée la flotte que nous avons signalée sur les côtes de la Martinique.

La Barbade, si peuplée dès le début de sa colonisation, mais dont bien des habitants avaient émigré, comptait encore, en 1758, vingt mille blancs et soixante-dix mille noirs. Une milice aguerrie, des troupes nombreuses, et renforcées par des troupes royales, y cantonnaient (1). L'Angleterre, sachant donc

(1) Butel Dumont nous apprend que la Barbade entretenait, en 1758, cinq régiments d'infanterie, de douze cents hommes, outre un régiment de gardes à pied, de quatorze cents hommes; deux régiments de cavale-

qu'aux forces envoyées par elle allaient se joindre, pour l'attaque de nos colonies, ses troupes et ses milices coloniales, avait compté sur une conquête prompte et facile.

L'escadre, ou plutôt la flotte anglaise, signalée le 14 janvier 1759, sur les côtes de la Martinique, ne laissait donc plus aucun doute sur les projets de nos ennemis. L'alarme, promptement répandue à la Martinique, avait permis aux milices de l'île entière de se porter dans les postes désignés pour leur réunion. Des nègres, parcourant les campagnes avec des cornes, avaient appris aux habitants les plus éloignés des villes et des bourgs, que la sûreté du pays réclamait leur présence. Chacun, à ce premier appel, avait pourvu, tant bien que mal, à sa subsistance, à celle de ses esclaves, et s'était préoccupé de l'avenir de sa famille. Mais, comme avant tout il fallait chasser l'Anglais, et que le cas paraissait pressant, chacun s'était dirigé vers le Fort-Royal, qu'on disait menacé par l'ennemi.

Le 14 janvier 1759, la Martinique entière s'était donc levée comme un seul homme. Elle voyait sur ses côtes une flotte composée de douze vaisseaux de ligne, de cinq frégates, de quatre galiotes à bombes et de soixante bâtiments de transport. Dans les flancs de ces navires se trouvaient six mille hommes de débarquement, des munitions et des vivres. Les généraux Opson et Baringtown, qui devaient conduire le siège auquel s'apprêtaient les Anglais, se trouvaient renseignés par tout ce que l'expérience des guerres précédentes avait appris à nos ennemis.

De son côté, de Beauharnais, prévenu comme nous le savons, des projets de l'Angleterre, avait transmis ses ordres aux officiers des troupes et des milices, mais il avait négligé les deux endroits les plus susceptibles de descente ; le Prêcheur et la Case-des-Navires.

De mille hommes chacun, et une compagnie de garde à cheval, composée de cent trente maîtres, qui accompagnaient le gouverneur dans toutes les cérémonies.

(*Histoire et Commerce des Antilles anglaises*, pages 11 et 12.)

Cependant de Beauharnais, sachant le Marin plus exposé, avait dirigé quelques troupes, le 14 janvier, vers cette partie de l'île où avait apparu la flotte anglaise. Dans ce quartier, d'où était partie l'alarme, de Folleville, lieutenant de roi, s'était présenté dans les postes que l'Anglais semblait vouloir attaquer. Une chaloupe, détachée de la flotte anglaise, fut repoussée par la batterie Dunkerque; un brick, qui avait succédé à la chaloupe, n'avait pu faire taire nos canons, et les Anglais, ennuyés de cette défense, avaient louvoyé, le 15. Suivis par les milices du sud de l'île, qui les avaient observés, ils s'étaient présentés à l'entrée de la baie du Fort-Royal, le 16 au matin.

Sur les deux rives de la baie, les Anglais voyaient accourir des troupes et des milices; mais sans vaisseaux pour en défendre l'entrée, de Beauharnais prévoyait des malheurs irréparables, lorsque le 16, à la nuit, l'alarme fut sérieusement répandue au Fort-Royal.

Moore, après avoir démonté les batteries de la Pointe-des-Nègres, avait présidé lui-même au débarquement des troupes anglaises, qui, sous les armes, allaient passer la nuit du 16 au 17 à la Case-des-Navires, et qui, ne trouvant aucun obstacle, s'établirent sur l'habitation Duprey, située à trois cents pas de la Pointe-des-Nègres.

Le Fort-Royal n'avait, pour répondre aux boulets de la flotte anglaise, que le fort Louis et le vaisseau *le Florissant*, commandé par de Maurville. Les frégates *la Bellone* et *l'Aigrette*, retirées au carénage d'abord, et que l'habileté de leurs commandants, le chevalier de Beauharnais et Mézedern, avait su dérober aux poursuites des vaisseaux anglais, en longeant les côtes des Anses-d'Arlet, et en prenant la mer, n'avaient osé braver les boulets anglais. De Beauharnais lui-même, considérant la défense comme téméraire de la part de nos vaisseaux, avait donné l'ordre à Maurville de mettre *le Florissant* à l'abri du fort. Le 17, se préparait donc, contre cette ville, une attaque et par terre et par mer.

Certes, comme il sera facile de le concevoir, la crainte était



grande au Fort-Royal. Grossie par l'irrésolution des chefs, qui déjà parlaient d'abandonner les forts et la ville, de tenir la campagne, de garnir les postes dominant le Fort-Royal, d'où l'on pourrait facilement foudroyer l'ennemi, dès qu'il s'en serait emparé, chacun avait cherché à mettre à l'abri du pillage ses objets les plus précieux.

Mais si les chefs, dans l'indécision, attendaient avec anxiété la journée du 17 janvier, le noble courage de Maurville, qui avait embossé son vaisseau sous les murs du Fort-Royal, la résolution des officiers royaux commandant les troupes cantonnées dans le fort, avaient ranimé le courage des colons (1).

De son côté, l'ennemi qui, le 16, avait tenté une descente sur la Savane, où il avait espéré pouvoir braquer ses canons, et qui avait été repoussé avec perte par Maurville et par les boulets du fort, avait changé son plan d'attaque. Ayant posé le pied sur ce sol qu'il enviait, il avait compris que pour chasser nos troupes du fort, il lui devenait urgent de s'emparer du morne Tartanson, lequel, dominant la ville, le fort et la rade, le rendrait maître des abords du Fort-Royal. Par ses vaisseaux, pouvant intercepter toute communication avec la mer, se voyant inexpugnable sur le morne Tartanson, il ne doutait point alors que le pays entier ne se rendit par famine. Cette tactique prudente n'avait point échappé aux colons. Leurs chefs eux-mêmes l'avaient comprise, et *quelques miliciens en désordre, sans chefs, sans vivres, sans munitions et surtout sans canons*, étaient accourus à la hâte vers ce morne, où se trouvaient réunis quelques colons, et y avaient campé le 16, dans la nuit.

De Beauharnais, tandis que les Anglais, par un clair de lune resplendissant, se rangeaient en bataille, avait fait parvenir l'ordre, aux miliciens campés au morne Tartanson, d'abandonner ce

(1) Le Fort-Royal ne comptait alors, pour tous défenseurs, que quatre cent quatre-vingts hommes de troupes détachées de la marine, trente-six bombardiers et quatre-vingts Suisses. Ces troupes étaient commandées par quatorze officiers.

(Cartons Martinique, Archives de la marine.)

poste et de se joindre à lui. Ne se croyant pas en état de conserver le fort, il avait même proposé à son état-major de le faire sauter, le 17 au matin.

De Lignery, lieutenant de roi, s'y opposa; et ayant fait passer des vivres aux colons, qui, de toutes parts, accouraient vers le morne Tartanson, la journée du 17 s'ouvrit, et éclaira la marche de l'ennemi, qui, sur deux colonnes, s'avancait vers le poste important à défendre. Précédés par deux pièces de campagne, les Anglais eurent, en peu de temps, balayé les abords du morne, et mirent en déroute les colons qui les défendaient.

De Beauharnais, à cette heure où l'ennemi commençait son feu, accourut vers l'endroit attaqué, mais ayant vu des fuyards, il se replia vers la ville, et entraîna à sa suite les plus timides (1).

L'Anglais, encouragé par ce premier succès, poussa des cris de victoire; mais si le mauvais exemple et la peur avaient mis hors de combat quelques esprits faibles, bien des braves, à la tête desquels se trouvaient les officiers du Conseil, les gentilshommes et les habitants les plus notables, se formèrent en pelotons, se ruèrent sur les Anglais, et les forcèrent à une retraite précipitée (2).

(1) Ces détails, que nous empruntons à un manuscrit du temps, y sont expliqués plus au long, et nous entraîneraient à une trop longue narration, si nous n'en voulions omettre aucun. Voici, au sujet du peu de résolution que laissa paraître de Beauharnais dans cette circonstance, les rimes qui furent faites sur lui :

Tandis qu'au Tartanson, un chacun se chamaille,  
On vit monter un cheval de bataille.  
Eh bien! eh bien! on vit un beau cheval!  
Un beau harnais! et point de général!

(2) Chaque colon, dans cette attaque, s'était fait suivre de ses esclaves les plus affidés. Les conseillers du Conseil Souverain, exempts de service, furent les premiers rendus au poste de l'honneur; notre arrière-grand-père paternel s'y était transporté avec douze de ses nègres, dont l'un fut tué, un second fut fait prisonnier, et son domestique se

Tandis que sur le morne Tartanson, qu'aux abords de la ravine qui coule à ses pieds, nos colons, formés en tirailleurs et secondés par leurs esclaves, se rendaient maîtres du terrain que les Anglais avaient conquis, de Capony, major de la Martinique, qui s'était transporté à la Case-des-Navires, repoussait un détachement anglais, et n'abandonnait ce poste qu'après les sollicitations répétées de Beauharnais, de se joindre à lui. De Maurville, de son côté, et de Lignery, attaqués par les galiotes à bombes et les vaisseaux anglais, avaient prouvé ce que peut le courage. Tout le monde, sauf le général en chef, l'intendant-général et le gouverneur particulier, paraissait donc avoir rempli son devoir dans cette journée décisive (1), et le 18, alors que les colons

conduisit avec tant de courage, qu'il fut affranchi. Ce que nous disons ici est consigné aux Archives de la marine, dans le dossier de notre famille. Nous pourrions citer d'autres exemples de dévouement de la part des nègres venus au secours des colons; et malgré tout ce qu'ont fait les philanthropes pour saper le prestige, il est encore, dans nos colonies, de vieux noms qui, dans pareilles occasions, entraîneraient à leur suite, à la défense du pays, des nègres qui, malgré la liberté, se considèrent comme étant de la famille de leurs anciens maîtres.

(1) Cette ode sur les trois principaux chefs de la Martinique, puisée dans un manuscrit du temps, et que nous donnons telle que nous l'avons copiée, ainsi que bien d'autres pièces en notre possession, que nous ne pouvons livrer à la publicité, prouvent ce que nous avançons ici.

Secours des malheureux, Dieu des nobles efforts,  
O toi qu'on vit briller un instant sur ces bords!

Réveille-toi, puissant génie!

Sous le poids de la tyrannie,

Depuis longtemps, tu gémis accablé!

N'entends-tu pas la voix de ta patrie?

Déjà de tous côtés, elle éclate, elle crie,  
Et déjà le tyran, dans son cœur a tremblé;

Déjà l'affreux remords éclaire les abîmes

Dont sur sa tête accumulé,

S'élève un nuage de crimes.

Réveille-toi, viens remettre en nos mains,

Ce fer dont fut armé le dernier des Romains,

*Ce fer dont il vengea la liberté publique,*

Quand le premier César, sous son bras abattu,

Vit arborer son pouvoir tyrannique,

Malgré les pleurs donnés à sa vertu.



s'attendaient à de nouveaux efforts de la part des Anglais, ils surent que, dans la nuit, leurs généraux avaient eux-mêmes présidé

O temps d'honneur, heureuse Rome !  
Où toute fière de tes droits,  
Tu ne pouvais, sans offenser tes lois,  
Épargner le tyran, en faveur du grand homme.  
O temps affreux, où de nos fers jaloux,  
Courbés sous un tyran plus lâche encor que nous,  
Exacteur sans pitié, monopoleur infâme,  
Nous rampons sous ce monstre aussi vil qu'odieux.  
Tristes jouets des maux dont il ourdit la trame,  
Nous remettons notre vengeance aux Dieux.  
Hélas ! c'est à peu près dans ce style,  
Que s'évapore l'atralabile  
D'un citoyen qui tranche du Romain,  
Et qui peut-être, dès demain,  
Ira, des roitelets de l'île,  
Servilement adorer le dédain.  
Pour moi, qui n'en ai que faire,  
Qui ne leur fais ni la cour, ni la guerre,  
Quittant ce lamentable ton,  
Je vous dirai sans façon,  
Le sublime tripotage  
De ces traitants du haut étage.  
Et pour commencer par un bout,  
Vous saurez donc... Mais, avant tout,  
Il faut que d'un trait je vous peigne  
Quelques uns de ces gens de bien :  
De la boutique après, jugerez par l'enseigne.  
Figure basse et haut maintien,  
Certaine froideur empruntée,  
Qui de rien semble affectée,  
Et qui se dément pour un rien ;  
Grandeur pédante et grave petitesse  
Qu'embarrasse une politesse,  
Qui fuit l'écueil d'un entretien ;  
Qui couvre du manteau d'un dédaigneux silence  
Sa misère et son indigence :  
En bref, c'est le *beau harnais* !  
Mais quel est cet autre escogriffe ?  
Son air équivoque et sournois,  
D'un franc escroc porte l'hiéroglyphe ;  
Il cache sa sublime griffe,  
Et fait la patte de velours ;  
Mais sous cette perruque critique,  
Niche l'obscur politique,  
Qui fabrique tous les détours  
D'un dédale systématique,  
Auquel il se mêle les tours  
D'un vrai regrattier de boutique,

au rembarquement des hommes qui avaient survécu à ces divers combats, lesquels leur avaient coûté trois cent cinquante morts et nombre de blessés.

Qui, chez un juif, a fait son cours.  
Voilà, sans fard, quel est, en somme,  
Des deux premiers, le portrait ébauché.  
Et le troisième ? Oh ! le pauvre homme !  
Dire du mal de lui, ma foi, serait péché.  
Petit mirmidon pantomime,  
Qui, de son ton déclamateur,  
Glapit froidement quelque rime,  
Et voudrait passer pour auteur.  
Chez Bienfait, sa mince figure  
Peut-être lui ferait honneur ;  
Il y jouerait, d'après nature,  
Polichinelle gouverneur.  
Ceci, me direz-vous, sent un peu la satire.  
Ma foi, si tout le monde ment,  
Je n'en sais rien... Mais franchement,  
J'en dis moitié moins que je n'en entends dire...  
Or, dans ce sublime tripot,  
Que secondent de nobles suppôts,  
Se trament sourdes pratiques  
Et petits mystères iniques,  
Secrets pour nous faire mourir de faim !  
N'imaginez pas, je vous prie,  
Que ce soit secrets de magie ;  
Pour parvenir à cette fin  
Il n'est besoin de jouer tant au fin.  
Faire passer par une route oblique  
Tous les tuyaux de la source publique,  
En tenir seul le robinet,  
Et par cette oblique route,  
La laisser au public distiller goutte à goutte,  
De ce sublime cabinet,  
C'est la pierre philosophale,  
La grande ancre de la cabale,  
Qu'on voit, par un secret si sûr,  
Dans le creuset du monopole,  
De notre sang, tirer l'or le plus pur.  
Chargerai-je encore mon rôle  
Des heureux adeptes admis  
Aux mystères de cette école ;  
Et pour quitter la parabole  
De leurs dignes commis,  
Dans le public, reconnus sous ce titre,  
D'un *A...rt*, leur premier flatteur,  
De l'important *C...and*, *D...n* l'entremetteur,  
*Vergui...y*, *F...eau*, j'en ferais un chapitre,  
Si je voulais, sur ce papier,

Certes, nous pouvons l'affirmer, la surprise des Anglais avait été grande de se trouver en face d'hommes déterminés à leur disputer un terrain sur lequel ils avaient compté s'implanter. Moore, par ses rapports, avait peint la Martinique dans un tel état de détresse, que Opson avait cru qu'en se présentant, les colons viendraient au devant de lui. Mais les embuscades qu'il n'avait pu éviter, les ennemis qu'il avait rencontrés, et qui lui avaient semblé *sortir sous chaque touffe d'herbe* (1), les serpents, des piqûres desquels ses troupes n'avaient pu se garer, l'avaient engagé à se rembarquer au plus tôt.

La flotte anglaise ayant donc, le 18 janvier, repris la mer, les

Les épelucher de suite.  
Et pour cet honnête jésuite (\*),  
Qui mieux qu'eux tous, sait son métier,  
J'en ferais un article entier.  
Mais point ne veux toucher à sa conduite!  
Et puis irai-je, écrivain sans quartier,  
Faire rougir ma muse, au nom de banqueroute.  
Richesses de marchand, dit-on,  
N'aboutissent à rien de bon.  
Ceux-ci sont gens de bien, sans doute,  
Tout leur prospère et tout leur rit ;  
C'est un petit troupeau que Fortune chérit.  
Pour les combler, rien ne lui coûte :  
Son soleil ne luit que sur eux ;  
Ce sont *papinasses* heureux.  
Pour nous, sur qui notre fortune est bâtie,  
Pauvres papefiguiers, le bon Dieu nous châtie  
Pour nos méfaits ; peut-être un jour viendra,  
Que pour en faire un bel exemple,  
Comme il fit jadis en son temple,  
Le fouet en main... Lors chacun s'écriera :  
Sa bonté pour nous infinie,  
De papefigue enfin ferait papimanie,  
La délivrant de l'appétit subtil  
De ces vampires. Amen, ainsi soit-il.

(1) Propres expressions du général Opson, rapportées par un transfuge.

(\*) Le père Lavalette, qui s'était livré à un commerce de contrebande, lequel lui avait valu l'animadversion de la cour. L'histoire du père Lavalette, prétexte de l'expulsion des jésuites de France, a fait trop de bruit, pour que nous n'y consacrons pas un chapitre spécial.



colons purent se féliciter du courage qui les avait animés ; mais pensant, avec justes raisons, que l'entreprise des Anglais se dirigerait vers un autre point, ils comprirent que le temps du repos n'était point encore venu, et qu'il fallait voler à de nouveaux combats.

La défense énergique des colons avait été pour beaucoup dans la résolution des chefs anglais. De prime-abord, planter leur drapeau sur le fort Louis, occuper la meilleure rade des Antilles, était un rêve qui, depuis longues années, leur souriait. Ce rêve ne pouvant se réaliser, et ayant vu combien sa réalité leur présentait de difficultés à vaincre, craignant, en outre, les maladies, ils avaient espéré nous surprendre sur un autre point.

En conséquence, un conseil de guerre avait été tenu à bord des navires de guerre anglais, et Saint-Pierre était le lieu où nos ennemis devaient opérer une nouvelle tentative.

Ne pouvant occuper le Fort-Royal, ils comptaient occasioner des dégâts tels, à la ville de Saint-Pierre, qu'ils ne doutaient pas un instant que le commerce ne vînt à merci.

Mais, à Saint-Pierre comme au Fort-Royal, nos colons, sous les armes, s'apprêtaient à une vigoureuse défense. De Beauharnais, dès le départ des Anglais, avait reparu, et s'était acheminé vers Saint-Pierre, accompagné des miliciens qui déjà avaient combattu ces mêmes Anglais, en présence desquels ils brûlaient de se retrouver (1).

(1) Pendant que les Anglais attaquaient les colons sur différents points, ceux-ci s'encourageaient à une défense énergique. Des chansons circulaient, et c'était à leurs sons que les créoles marchaient à la victoire. Celle que nous reproduisons ici était peu flatteuse pour Beauharnais, et nous supposons qu'on ne l'entonnait que quand il était absent.

AIR : *A pied comme à cheval.*

Grimpons, chers compagnons,  
Au morne Tartanson,  
Allons voir Baringhtown,  
Ou bien Opson.  
Prenons bâtons, espontons,  
Pour l'Anglais, tout sera bon,

Le 19 janvier, Saint-Pierre, instruit de la visite des Anglais, avait donc préparé ses moyens de défense, lorsqu'un des vaisseaux anglais, ayant touché vis-à-vis la ravine sèche, engagea un combat avec la batterie qui en défendait l'abord.

Les feux, se croisant sans interruption, servirent de signal d'alarme; chacun, alors, se porta à son poste; mais ne voyant aucune tentative de débarquement, chacun resta spectateur d'un combat dont la victoire semblait ne pas devoir être douteuse.

Le vaisseau anglais, embossé par suite de sa mauvaise manœuvre, avait trente-sept bouches à feu, tandis que la batterie n'avait que huit canons, d'un calibre trop faible pour pouvoir compter sur une résistance prolongée. Mais notre batterie, admirablement servie, non-seulement fit un tort immense au vaisseau anglais, mais encore, par deux fois, elle chassa les huit chaloupes que Moore avait envoyées pour le remorquer.

Cet échantillon rappela peut-être à nos ennemis les combats que nous avons décrits; néanmoins, Moore s'était présenté à

Fusils, canons, mousquetons,  
Écharpons ces polissons,  
Et faisons-leur montrer les talons,  
Que chacun prenne le bouton.  
Quoi, Beauharnais, par ses leçons  
Hors de saison,  
Veut nous mener comme des dindons.  
Nous prend-il pour des poltrons?  
Qu'importe, toujours grimpons,  
Soyons fidèles aux Bourbons,  
Imitons les anciens colons.  
Sans chefs, sans munitions,  
Manquant de provisions,  
Il faut que des Scipions,  
Imitant les actions,  
Nous forcions,  
D'Albion,  
Les vigoureux escadrons,  
Sans bombe ni bastion.  
Je connais la nation,  
Ayant l'honneur pour aiguillon,  
Elle se rit du qu'en dira-t-on.

(Extrait du manuscrit déjà cité.)

l'entrée de la rade de Saint-Pierre. Une bombe, partie de la batterie des Jésuites, vint effleurer son vaisseau, et lui donna à penser quelle serait la défense opposée à son attaque. Virant alors de bord, il longea les côtes du Prêcheur.

A cette heure que Saint-Pierre se voyait à l'abri d'un bombardement qui avait préoccupé tous ses habitants, chacun comprit ce qu'il lui restait à faire. L'Anglais, se dirigeant vers le Prêcheur, on s'attendait à une descente, et c'était désormais corps à corps qu'on allait avoir à le combattre.

L'élan fut unanime, le cri fut général, chaque colon, muni de son fusil, de quelques vivres, d'un nombre limité de cartouches et suivi d'un ou de plusieurs de ses nègres, vola vers le danger; mais quel fut l'étonnement et peut-être le dépit de chacun, lorsque chacun put se persuader que le cap des vaisseaux anglais avait été dirigé vers la haute mer.

Saint-Pierre, menacée d'une destruction complète, le 19 janvier 1759, se réveilla le 20, n'ayant plus de crainte pour sa sûreté, mais partageant celle que la Martinique entière avait conçue au sujet de la Guadeloupe, sa sœur, vers laquelle personne ne doutait qu'eût cinglé la flotte anglaise.

L'année 1759 s'était donc ouverte, dans nos Antilles, au désavantage de l'Angleterre, et le courage des colons n'avait point molli. L'exemple de leurs pères leur était présent; mais ils purent arrêter leurs réflexions sur l'abandon dans lequel la France les laissait. Cependant, avouons-le, en 1759, les idées anti-coloniales n'avaient point encore germé, et, d'après ce que nous avons dit des préparatifs ordonnés par Louis XV, nous ne pouvons accuser que l'imprévoyance des hommes au pouvoir.

Cette imprévoyance, grâce à l'énergie des colons, grâce au courage de l'intrépide de Maurville, n'avait encore eu aucune conséquence funeste; mais, par ce qui nous reste à narrer des événements survenus à la Guadeloupe, elle devait donner sujet à des controverses dont nous voulons démontrer le ridicule et l'absurdité.

Louis XIV avait assez prouvé aux colons qu'il comptait sur



eux, non seulement pour la défense du sol français en Amérique, mais encore pour la conquête des îles ennemies.

Louis XV, trop voisin des actions héroïques de nos colons, et malgré ce qu'il pouvait prévoir de l'ennui qu'auraient des habitants établis à laisser leurs propriétés, avait songé à une diversion.

Au lieu de porter la guerre chez l'Anglais, nos colons les avaient vus poser le pied chez eux. Privée de secours, n'ayant, pour la commander, que des hommes timides et irrésolus, manquant de vivres, la Martinique venait de chasser l'Anglais, et la Guadeloupe, après une résistance opiniâtre, devait succomber.

En France alors, et même après la prise de la Guadeloupe, personne ne doutait du patriotisme des colons; mais, plus tard, alors que la France sans marine, livrée à des secousses intestines, et ne pouvant maîtriser la rivalité de l'Angleterre, comprenant, du reste, de quel poids les colonies pesaient dans la balance européenne, se voyait dans l'obligation d'abandonner ses colonies et aux attaques intestines du radicalisme révolutionnaire et aux attaques répétées de l'Angleterre, des écrivains ont cru se faire une réputation en accusant les colons d'être toujours prêts à se rendre au premier venu qui leur porterait du pain et leur promettait l'abondance.

Certes, dans notre siècle, où le positivisme dévore, au détriment de toutes les pensées généreuses, les populations livrées à l'industrie et à l'intrigue, les colonies n'étant, après tout, que des débouchés, un pareil motif semblerait assez plausible de la part de leurs habitants, et l'intérêt, ce dieu qui semble tout diriger à présent, pour peu qu'ils le consultassent, les blanchirait assez de pareilles accusations.

Raynal, dont les recherches se sont arrêtées devant les difficultés de la politique, et qui a cru tout résumer par la philosophie, alors que la philosophie cherchait à tout saper, fait pousser par les colons ce cri perfide : *Vive le vainqueur!*

Après Raynal, d'autres, que nous ne citerons pas, ont cher-

ché, surtout à la suite des événements qu'il nous reste à raconter, à excuser les colons, en mettant sous les yeux du lecteur le tableau d'une famille éplorée, d'esclaves affamés, qui les engageaient à se rendre au vainqueur; mais aucun d'eux n'a contesté le courage avec lequel ils avaient affronté la mort.

Plus tard, des écrivains ont vu, dans les colons, des hommes anti-patriotes, voulant braver les idées démocratiques qui avaient envahi la France, voulant conserver, à leur profit, les vieilles coutumes de la féodalité, et toujours prêts à se vendre à l'Anglais, pour peu qu'il leur garantit leurs privilèges.

L'histoire des colonies répond assez à ces absurdes diatribes, et si la révolution n'a pu effacer, en France, des préjugés, quand la France a tout fait pour en faire naître chez les colons, préjugés que la couleur de la peau sert à enraciner, on les excusera de n'être pas encore à la hauteur des raisonnements de certains utopistes, qui, sur le papier seulement, parviendront à niveler les conditions sociales.

Mais ces accusations, toutes dirigées contre les colons, ne prouvaient pas ce que d'autres ont avancé, en évoquant, à l'appui de leurs raisonnements, la stratégie qui semblait annoncer aux Anglais une conquête assurée, chaque fois qu'ils affameraient nos colonies.

Jusqu'en 1759, l'histoire n'était pas encore venue, par ses leçons, corroborer cette opinion. Nos colonies, vierges jusque-là, ne devaient céder qu'après d'héroïques efforts, et, pour peu que la bonne foi soit le partage de ceux qui nous lisent, ils verront, par la suite, qu'à la France seule doivent être inculpés les désastres qui ont accablé ses colonies.

## CHAPITRE X.

---

DES VOLONTAIRES DE LA MARTINIQUE VONT AU SECOURS DE LA GUADELOUPE. — ARRIVÉE DE L'ESCADRE DE BOMPAR AUX ANTILLES. — ATTAQUE DE LA GUADELOUPE PAR LES ANGLAIS. — PRISE DU FORT SAINT-CHARLES ET DU FORT-LOUIS. — DÉFENSE DES COLONS A LA GUADELOUPE.

Le départ des Anglais avait réjoui de Beauharnais, et son irrésolution, qui aurait pu devenir si funeste dans cette occasion, s'était changée en une assurance que rien encore ne justifiait. Sans secours de France, sans vivres, les colons de la Martinique, comme nous l'avons dit, avaient des craintes fondées sur la position de la Guadeloupe.

Ces craintes, justement partagées par les officiers des troupes, réveillèrent, chez tous les Français de cette île française, la haine de l'Anglais et l'amour de la patrie. La Guadeloupe, souffrant des mêmes douleurs que la Martinique, réclamait un appui.

Des frères, livrés sans secours à leurs propres forces, trop faibles pour résister à l'invasion, semblaient tendre les bras, et l'unanimité des colons répondit à l'écho qui répercuta dans tous les cœurs de la Martinique, ces mots jamais évoqués en vain : Marchons contre les Anglais..... volons au secours de nos frères.

Au Marin, de Folleville, au Fort-Royal, de Rampures, à Saint-Pierre, Cornette, se mirent à la tête des volontaires qui, journellement, se présentaient à ces officiers et demandaient des armes, des munitions et des vivres, pour pouvoir chasser l'ennemi d'une terre sur laquelle on le savait débarqué. Mais l'état critique de la Martinique, où les arsenaux étaient vides, la pénurie des magasins, également vides, forçaient les colons à se suffire à eux-mêmes. Quelle que fût leur misère, ils surent, dans cette circonstance, trouver ce qui leur manquait, et, dès le



13 février 1759, plusieurs centaines de volontaires s'embarquèrent pour la Guadeloupe.

Ce secours, dont le départ ne rassurait point de Beauharnais, le gênait dans les prévisions qu'il avait d'une nouvelle attaque contre la Martinique. Les maladies commençant à s'introduire parmi ses troupes en si petit nombre, il voyait les forts de la Martinique dégarnis de défenseurs. Dans cette position, il voulut modérer l'ardeur des colons, et il les engagea à se caserner; mais ceux-ci, répondant avec justes raisons que la guerre d'embuscade était la seule qui convînt à leur courage, s'y refusèrent (1).

De Beauharnais, mieux que personne, avait pu juger ce qu'ils savaient faire en tirailleurs, et il dut comprendre toute l'horreur de l'abandon dans lequel la France laissait ses colonies, abandon dont il se plaignait, du reste, avec amertume, au ministre.

Cet abandon cruel, dont les suites devaient devenir si funestes à la Guadeloupe, avait porté de Beauharnais, dès le 25 janvier, à lancer un arrêté, par lequel il ouvrait aux neutres les ports de la Martinique pendant quatre mois, et par lequel encore il engageait les armateurs de Saint-Pierre à redoubler de zèle pour approvisionner les colons (2).

Mais, activement surveillés par les Anglais, les canaux qui séparent les Antilles n'offraient que de bien faibles ressources aux corsaires, et les Hollandais, malgré les plaintes déjà portées en cour de Londres, par leurs agents en Angleterre, ne pouvaient que difficilement aborder dans nos rades. Souvent, sous les canons de nos forts, ils ne se trouvaient même pas à l'abri des poursuites de la marine anglaise (3).

(1) Archives de la marine, lettre de Beauharnais au ministre, cartons Martinique, 1759.

(2) Code manuscrit Martinique, 1759, page 321, Archives de la marine.

(3) Archives de la marine, Mémoire présenté à monsieur de Beauharnais par les lieutenants de roi de la Martinique, 30 janvier 1759, cartons Martinique.

Pour parer à ces attaques insolentes, un seul vaisseau français gisait au carénage du Fort-Royal. *Le Florissant*, noble debris criblé par les boulets anglais, ne pouvait prendre la mer. De Maurville, son commandant, réduit à l'inaction, avait fait passer ses matelots dans le fort Louis. Il ne trouvait dans les arsenaux, aucun moyen de réparer le seul défenseur utile, dans cette occurrence, pour repousser de nos côtes les chaloupes anglaises (1).

Cependant, au milieu de toutes les préoccupations que laissaient aux colons de la Martinique le voisinage des Anglais, les nouvelles sinistres qui, chaque jour, leur parvenaient de la Guadeloupe, la famine qui les désolait, les cris de leurs nègres qui vainement imploraient leur pitié, se rendant à l'appel de leurs chefs, ils redoublaient de zèle pour mettre à l'abri d'une nouvelle attaque les points les plus accessibles de l'île.

Au morne Garnier, où se voient aujourd'hui les ruines du fort Bourbon, au morne Tartanson, reconnu si important depuis la défense énergique des colons, au morne Folleville, au Marin et à Saint-Pierre, des batteries, élevées par les corvées que les colons avaient fournies, donnaient l'assurance de pouvoir tenir contre les forces que nos ennemis pourraient avec impunité mettre à terre.

Réduits à ne plus compter sur les secours de la métropole, attendant avec patience la récolte des vivres qu'ils avaient plantés depuis le dernier coup de vent, nos colons, pleins d'espoir dans la Providence et dans ses décrets, s'encourageaient donc et suppléaient au manque de troupes pour la garde des vigies de la côte, lorsque, le 8 mars 1759, une escadre portant pavillon de France fut signalée au Marin.

De Bompar, retardé par les fausses mesures des agents maritimes de Brest, contrarié par les vents, arrivait dans un moment opportun; et, à l'annonce de son entrée au Fort-Royal, la joie

(1) Lettre de Beauharnais au ministre, cartons Martinique, 1759, Archives de la marine.

fut grande ; l'assurance d'un secours si longtemps attendu fit bénir le roi qui, en France, veillait aux destinées de ses sujets d'outre-mer.

Mais de Bompar lui-même, restreint dans ses provisions, attendant des secours qu'il supposait à la Grenade (1), apprenant la position critique des deux colonies qu'il était appelé à protéger, et ayant une mission à remplir à Saint-Domingue, parlait déjà de son prochain départ pour France, lorsque les nouvelles de la Guadeloupe décidèrent de Beauharnais à se transporter dans cette île avec l'escadre nouvellement arrivée au Fort-Royal.

L'espoir des colons avait été trompé ; les mesquines intrigues d'un ministère livré à l'incapacité de Berryer, les sales spéculations de l'amirauté de Brest, laissaient les colons sans vivres ; mais forts de l'appui de la métropole, ils comprirent, alors qu'elle leur envoyait du secours, ce que la France attendait de leur courage.

C'était donc à la Guadeloupe que les colons de la Martinique comptaient de nouveau se trouver en face des Anglais, mais avant de les suivre sur ce terrain, où ils croyaient encore en venir aux mains avec ces ennemis, nous avons à raconter ce qui s'y était passé depuis le 22 janvier 1759, jour où la flotte anglaise avait mouillé à la Basse-Terre.

(1) Dans une lettre de Bompar au ministre, du 2 mai 1759, se trouve ce passage, qui prouvera ce que nous disons ici.

« Le 23 avril, je n'étais certain que de trois vaisseaux arrivés à la Grenade, des sept qui ont été frétés par le roi, et chargés de vivres pour l'escadre ; partis de Brest le 22 janvier, il y a lieu de craindre que ceux qui n'étaient pas alors à la Grenade, n'aient été pris dans leur traversée. Ce manquement, joint à la consommation occasionnée par les nouvelles levées que j'avais à bord, ceux que j'ai été obligé de faire donner au *Florissant*, pour le mettre en état de sortir avec moi, me gêne beaucoup pour les vivres, et me forcera bientôt à aller chercher ceux qui sont actuellement à la Grenade, et de passer à Saint-Domingue, pour me préparer à mon retour en France, n'étant pas possible de faire subsister l'escadre en ces colonies. »

(Dossier de Bompar, personnel et Archives de la marine.)



Les échecs subis par les Anglais à la Martinique, sur tous les points où ils s'étaient présentés, avaient déconcerté leurs chefs. Dès lors, la Guadeloupe était devenue leur point de mire. Dans cette guerre, cette île, plus rapprochée que la Martinique des possessions anglaises, avait, par ses corsaires, fait un tort immense au commerce de l'Angleterre avec ses colonies des Antilles (1). Moore, dans la crainte d'épuiser vainement ses ressources contre la Martinique, n'osant tenter un débarquement au Prêcheur, avait cinglé, le 19 janvier, vers la haute mer.

Le concert entre les chefs anglais fut unanime, et Baringtown, commandant en second des troupes anglaises, ayant ouvert l'avis de diriger deux attaques, l'une à la Grande-Terre, l'autre à la Basse-Terre, l'opinion générale des officiers, composant ce conseil de guerre, avait été d'abord de diviser la flotte et les troupes, et de surprendre les colons sur deux points à la fois.

Mais, comme le souvenir des sièges que la Guadeloupe avait soutenus en 1691 et en 1703 faisait redouter aux Anglais l'approche d'une terre où la bravoure de ses habitants leur avait été funeste dans tant d'occasions; mais, comme la crainte d'une défense aussi énergique que celle que leur avaient opposée les colons de la Martinique, leur faisait considérer de plus près une entreprise qu'ils jugeaient devoir demander l'appui de toutes leurs forces, ils se décidèrent à repousser cet avis, et la Basse-Terre fut définitivement désignée comme étant le lieu où s'opérerait leur nouvelle entreprise (2).

Le 21 janvier, toutes les mesures concertées, l'ordre de la descente et de l'attaque transmis à toute la flotte, elle fut signalée aux Saintes, vers les deux heures de l'après-midi.

Hors d'état de repousser des vaisseaux aussi nombreux, sachant la Martinique aux prises avec l'Anglais, sachant également que l'escadre aux ordres de Bompar était journellement attendue de

(1) *Gazette de Londres*, du 12 mars 1759.

(2) Extrait de la *Gazette extraordinaire de la cour de Londres*. White-Hall, 14 juin 1759.

France, les quelques miliciens des Saintes se rangèrent néanmoins sous les armes, et se postèrent dans leurs faibles retranchements. Leur capitaine, comprenant avant tout qu'une attaque aussi formidable, à supposer que ce fût l'ennemi, ne pouvait se diriger que contre la Guadeloupe, se risqua, dans une frêle barque, à franchir la distance qui le séparait de Nadau, auquel il communiqua les craintes qu'il avait conçues (1).

Nadau, surpris d'une pareille annonce, se rappela néanmoins, à cette heure où tout annonçait un danger imminent, les promesses qu'il avait faites, de conserver son gouvernement intact. Se fiant dans le courage de ses troupes, dans celui des habitants de la Basse-Terre, dans celui encore des corsaires qui se trouvaient auprès de sa personne, il fit répandre l'alarme. Des coups de canon, imprudemment tirés dès huit heures du soir, le 21 janvier 1759, alors que dans nos colonies des Antilles la nuit est profonde, apprirent aux habitants de la Guadeloupe que l'ennemi approchait, et apprirent à l'ennemi que la Guadeloupe était surprise.

Les batteries de la côte, répondant à l'alarme partie du fort Saint-Charles, répercutèrent de sinistres sons sur tout le littoral d'une île, par les raisons que nous avons déduites, moins mal approvisionnée que la Martinique, mais tout aussi malheureuse que sa sœur, de l'abandon dans lequel les laissait leur mère commune (2).

Chacun se réveilla; chacun se sentit surpris d'un appel qui semblait annoncer un danger. Mais, comme à la Guadeloupe on savait la Martinique attaquée, on ne supposa pas, *ex abrupto*, que l'Anglais pût être aussi près, et des lenteurs, apportées dans la réunion des milices, placèrent le fort Saint-Charles presque sans défenseurs. Le 22 janvier 1759, trois des plus gros vaisseaux de l'escadre de Moore, vinrent s'emboîser sous ses murs, déjà témoins de tant de combats.

(1) Archives et personnel de la marine, dossier Nadau.

(2) Cartons Guadeloupe, 1759, Archives de la marine.

De la Potherie, lieutenant de roi de la Basse-Terre, s'y était renfermé dès le 21 au soir, avec cent vingt hommes de troupes, détachés de la marine, des bombardiers, et quelques Suisses; quelques miliciens, excités par l'appât des dangers qu'allaient avoir à courir ces braves, voulurent aussi partager leur sort.

Nadau, préoccupé, dès la nuit du 21 au 22, nuit qu'il avait passée sur pied, de l'endroit que l'ennemi attaquerait au jour, voyant, au clair de lune, louvoyer les vaisseaux anglais à quelques portées de fusil du rivage, ne prévoyant pas que l'attaque du fort Saint-Charles s'opérerait par les vaisseaux, voulant en outre, s'opposer à une descente, avait, au plus vite, garni tous les postes voisins de la Basse-Terre.

A la batterie Saint-Nicolas se trouvait Coquille; à la batterie Royale, Saint-Aroman; au poste Bisdary, Duparquet avec leurs braves miliciens. Perrault, Sain, Dubouchar, Loiset et nombre de créoles, accourus dès la veille au soir, s'apprêtaient à repousser l'Anglais. Mais Nadau, pris à l'improviste, les colons n'ayant aucun plan de défense arrêté, semblaient redouter les conséquences de ce siège, lorsque, sur les dix heures et demie du matin (22 janvier 1759), les trois vaisseaux embossés commencèrent à tirer sur le fort Saint-Charles.

Pour répondre aux cent vingt-quatre bouches à feu qui, sur le fort et la ville vomissaient des boulets et de la mitraille, de la Potherie n'avait que huit pièces de canon de divers calibres, quelques obus et des coulevrines. Admirablement servies d'abord, ces pièces ne laissèrent point supposer aux Anglais la pénurie dans laquelle se trouvait ce fort, plusieurs fois déjà si admirablement défendu contre leurs attaques.

Au feu des vaisseaux se joignirent bientôt celui des quatre galiotes à bombes, dont l'ennemi s'était fait suivre, de telle sorte que le fort et la ville criblés, les ponts-levis rompus, trente hommes tués dans les casemates, de Burry, pulvérisé par un obus, Perrault, le bras emporté, et de la Potherie ne sachant plus à quoi se résoudre, la confusion était telle, à quatre heures du



soir, au fort Saint-Charles, que des ordres furent demandés à Nadau.

Nadau, de son côté, redoutant toujours une descente sur les points avoisinant la Basse-Terre, cherchait bien à ranimer par sa présence le courage des colons, qui, de pied ferme, attendaient l'ennemi. Mais, renseignés par les épreuves passées, et craignant les embuscades, les Anglais avaient, dans cette circonstance, employé une tactique différente de celle des guerres précédentes. Leurs vaisseaux embossés en face des moindres batteries de la côte, les avaient toutes démontées.

Nadau, prévoyant alors une déroute, avait repassé la rivière des Galions, afin d'organiser une retraite vers le réduit du Grand-Camp, situé au Dos-d'Ane. De Galard et Duparquet, postés dans les retranchements qui en protégeaient les abords, répondaient de leur défense à Nadau, quand, rejoint par l'envoyé de la Potherie qui lui demandait un renfort, et lui faisait connaître l'état du fort Saint-Charles, ce gouverneur donna l'ordre de l'évacuer. Dès lors, il n'y avait plus à douter que l'Anglais ne s'y établit, n'y prit camp, et, embrassant les conséquences d'une pareille résolution, Nadau, par un exprès, révoqua cet ordre peu de temps après l'avoir donné, enjoignant à de la Potherie de se défendre jusqu'à la dernière extrémité (1).

Mais une nuit et une journée s'étaient écoulées, depuis la réception de ces deux ordres transmis à de la Potherie; nuit de confusion, journée d'irrésolution et de réflexions pénibles!

Le soir du 23, les Anglais, débarqués dans la partie de la ville appelée Saint-François, l'avaient livrée aux flammes. Les citernes du fort Saint-Charles se trouvant rompues, les magasins à vivres défoncés et brûlés par les bombes, ses plus intrépides défenseurs l'avaient abandonné. La Guadeloupe, surprise le 22 janvier 1759, voyait donc les Anglais maîtres du fort Saint-Charles, trois jours après leur attaque, et les colons en désarroi, les troupes dispersées, les chefs ne sachant quelles mesures prendre, se trou-

(1) Cartons Guadeloupe, 1759, lettre (30 mars) de Nadau au marquis de Beauharnais.

vèrent, le 26, au Grand-Camp, en face de l'ennemi, qui, avec quatre mille hommes, s'avancait pour les combattre.

Maîtres du fort, dans lequel ils n'avaient pas encore eu le temps de s'installer d'une manière convenable, maîtres de tous les retranchements de la côte, que Nadau, avec la même irrésolution et l'impéritie la plus notoire, avait donné l'ordre d'évacuer d'abord, et de défendre ensuite, les Anglais mûrissaient, contre la Guadeloupe, un envahissement général. Les colons, de leur côté, après d'infructueuses escarmouches, s'étaient vus débusqués de tous les postes qu'ils occupaient, au bord de la mer, sur l'habitation Lagarde. Néanmoins, des canons, admirablement servis par nos milices, avaient retardé la marche des Anglais, dont la lenteur était le résultat des précautions qu'ils prenaient.

Mais, renforcés au Dos-d'Ane, par tout ce qu'une position réputée inexpugnable leur donnait d'assurance, nos colons, loin de partager la crainte que leurs chefs exprimaient, de voir le pays tomber au pouvoir de l'ennemi, se rappelant les sièges qu'avaient soutenus leurs pères, tout en attendant les secours de leurs frères de la Martinique, par leurs sorties répétées et leur courage, tenaient toujours les Anglais sur un qui-vive perpétuel.

L'espoir était donc tourné vers la Martinique; et tandis qu'au Grand-Camp accouraient chaque jour de nouveaux défenseurs, tandis que l'Anglais, procédant par l'incendie, livrait aux flammes la partie du pays qu'il occupait, tandis encore, que les colons chaque jour se battaient et repoussaient tous les efforts de leurs ennemis, les discussions, soulevées entre de la Potherie et Nadau, au sujet de l'abandon du fort, faisaient craindre aux esprits sages de sinistres conséquences.

Cependant, les Anglais, depuis bientôt un mois installés au fort Saint-Charles, n'avaient encore rien osé tenter de décisif, lorsqu'un détachement, parti de la Martinique le 13 février, par sa présence au Dos-d'Ane, ranima le courage des colons de la Guadeloupe. De Folleville, reconnu par Nadau comme le chef des auxiliaires, prit camp au poste de l'hôpital, et, de concert

avec de Saint-Aroman et Potrizel, fut chargé de protéger plusieurs habitations que les Anglais avaient mainte fois déjà essayé d'incendier.

Ce secours, qui s'était grossi de quelques volontaires de la Dominique, était le second que recevait la Guadeloupe. Douville, officier de troupes, avait déjà, à la tête de quelques volontaires de la Martinique, annoncé à la Guadeloupe qu'elle serait secourue. Les Anglais étant maîtres de la mer, et nos corsaires n'osant plus sortir des rades, Nadau avait craint de ne pouvoir communiquer avec de Beauharnais. Néanmoins, comme nous le savons, des nouvelles, parvenues à la Martinique, avaient révélé la triste position dans laquelle se trouvait la Guadeloupe. Nadau, ne recevant point l'annonce d'un renfort de troupes, sachant surtout la Martinique sans escadre et sans vivres, se voyant réduit à ses propres ressources, s'était cantonné dans les retranchements du Dos-d'Ane, se considérant trop heureux de maîtriser les forces ennemies.

Les escarmouches se poursuivant avec vigueur de la part de nos colons, plusieurs postes occupés par les Anglais leur furent enlevés. Les canons qui les garnissaient, conduits dans nos retranchements, se dirigèrent alors contre les points occupés par eux, et encouragés par ces succès, en face de forces si imposantes, Nadau projetait un assaut sur lequel il comptait pour chasser les Anglais du fort Saint-Charles, lorsqu'il apprit que le fort Louis de la Grande-Terre venait d'être abandonné.

Moore, désespérant de pouvoir réduire les colons au Dos-d'Ane, avait engagé Opson à tenter ce nouveau coup de main. Pouvant resserrer les colons de ce côté, espérant leur couper toute communication, il comptait les affamer dans leurs camps. Pour réussir dans son projet, rien n'avait été épargné. Sept vaisseaux et trois galiotes à bombes, embossés à la Grande-Terre, comme à la Basse-Terre, avaient, en peu de temps, criblé la batterie Dauphine, dont la défense n'avait pu être longue, son feu étant dominé par le feu des hunes des vaisseaux anglais.

Restait le fort Louis, dans lequel se trouvaient de braves dé-



fenseurs. De Baulès, lieutenant de roi de la Grande-Terre, de Jorna, Desfontaines et Pinel, trois créoles, capitaines des milices, secondant les canonniers pendant plus de trois heures, repoussèrent l'attaque des Anglais. Le feu mis aux poudres par quelques bombes artificielles jeta la confusion dans le fort, tua la moitié de la garnison, et força de Baulès à gagner la campagne.

Les Anglais, n'entendant plus les feux de nos canons, débarquèrent alors sous le fort, s'y installèrent sur des ruines, et, marchant vers la campagne, à la Grande-Terre comme à la Basse-Terre, ils se virent en présence des habitants. Les escarmouches des colons, sur ces deux points, leur coûtèrent journellement des soldats tués ou enlevés, lesquels, dans ce dernier cas, étaient toujours impitoyablement massacrés par les nègres, qui se couvraient de leurs dépouilles (1).

Cette nouvelle occupation rendait la position de la Guadeloupe plus critique. La Basse-Terre brûlée, saccagée, la Pointe-à-Pitre redoutait le même sort ; et à la Grande-Terre comme à la Basse-Terre, les Anglais employèrent ce moyen immémorial chez eux, pour détruire toutes les ressources d'une île qu'ils avaient juré de conquérir.

Cependant, les Anglais, lassés plusieurs fois déjà de la résistance opiniâtre que leur opposaient nos colons sur les deux points qu'ils foulaient, avaient nombre de fois cherché, par des lettres ou des proclamations jetées dans leurs camps, à capter leur bienveillance. Trouvant, malgré tout ce qu'ils leur adressaient de flateur à l'endroit de leur courage, la même persévérance à se défendre, et surtout à les escarmoucher et à les surprendre, Brisay, auquel Moore avait confié la garde du fort Saint-Charles, crut les intimider en faisant parvenir au Grand-Camp une menace écrite, qui apprenait aux colons que leurs habitations avaient été respectées autant que faire avait pu : que leurs propriétés leur seraient garanties, qu'abandonnés de la France,

(1) Cartons Guadeloupe et Martinique, 1759, Archives de la marine.

ce qui leur restait de mieux à faire était de reconnaître le pouvoir de Sa Majesté Britannique : sinon, ajoutait ce farouche conquérant, tout, dans douze jours, serait livré au pillage, saccagé, détruit et brûlé. L'île ne devait plus former qu'un monceau de cendres, et les colons, quoique environnés d'eau, ne pouvaient même conserver l'espoir de garantir leurs personnes de ce vaste incendie (1).

Certes, nous ne doutons pas de la bonne volonté que nos ennemis eussent mis dans l'exécution d'une pareille menace, mais, comptant sans les colons, ils trouvèrent dans ce projet une difficulté plus grande que celle sur laquelle ils avaient d'abord compté.

Nadau, prévenu du dessein des Anglais, apprit encore, dans la nuit du 3 mars 1759, par un transfuge, que l'intention de Moore était de bloquer la Guadeloupe, et de la réduire par famine. Déjà exténués de fatigues, et commençant à manquer de vivres, les colons avaient donc, en outre, à redouter les suites de ce fléau ; mais si, malgré toutes les conséquences fâcheuses que leur présageait un siège opiniâtre, malgré l'abandon de la France, qu'ils commençaient à accuser d'un oubli impardonnable, ils redoublaient d'activité et de courage, les Anglais, de leur côté, prenaient de nouvelles mesures pour arriver à leurs fins.

En présence de nos milices, ils avaient compris que le désavantage serait trop grand pour eux dans ces attaques partielles, qui déjà leur avaient, tant à la Grande-Terre qu'à la Basse-Terre, coûté onze cents hommes.

Dès lors, ne procédant plus qu'avec mesure à la Grande-Terre, comme à la Basse-Terre, et mettant les forêts et les ruines des habitations à contribution, ils formèrent des retranchements, et s'avancèrent lentement, mais avec assurance, dans un pays qu'ils avaient toujours soin de ruiner derrière eux.

Cette tactique réclamait de l'activité ; les colons, n'ayant plus à combattre corps à corps, se virent astreints à des sièges partiels.

(1) Extrait littéralement d'un manuscrit de l'époque.

Mais, sans canons, et commençant même à manquer de munitions, resserrés dans leurs camps, sans espoir de pouvoir détruire les travaux à l'abri desquels se casernaient leurs ennemis, ils se réduisirent à la garde de leurs redoutes.

Ce silence, auquel les Anglais ne s'étaient pas attendus, aurait pu les engager à de nouvelles entreprises, et les colons cherchaient à les prévenir. Mais, tandis que des deux côtés, chacun croyait se rendre compte de l'inaction dans laquelle on était resté de part et d'autre, la nouvelle de l'arrivée de Bompar à la Martinique, avait porté à son comble l'exaltation de nos colons, et avait motivé, de la part de leurs ennemis, une surveillance qui les avait forcés à prendre la mer et à garnir leurs vaisseaux d'une partie des troupes qu'ils avaient jusque-là employées à contenir nos milices.

Opson, Baringtown et Moore sentirent, à cette heure que la France venait au secours de ses enfants, ce qu'ils allaient avoir à craindre. Moore, quand il apprit cette nouvelle, occupé à balayer les côtes de la Guadeloupe des bateaux qui, chaque jour, lui portaient quelques renforts de la Martinique; occupé encore à ravager les bourgs éloignés des deux camps où s'étaient réunies les milices de l'île, cingla vers la Dominique.

De Bompar pouvait conduire un renfort de troupes de France; les colonies anglaises, démunies de leurs plus braves défenseurs, pouvaient facilement être attaquées, et la saison des pluies approchant chaque jour, il avait tout à redouter des colons de la Martinique, qu'on savait disposés à descendre dans une île anglaise.

Dans le but de surveiller l'escadre de Bompar, dans celui également de se trouver à même de fondre sur la Guadeloupe, au premier appel, Moore jeta l'ancre dans la rade du Prince-Rupert, à la Dominique.

Les colons de la Guadeloupe, se sentant plus à l'aise, et par le départ de Moore et par l'espoir d'un secours puissant, comprirent alors ce qu'ils avaient à faire; mais leur courage, encore enchaîné, et par l'irrésolution de leurs chefs et par le mau-



vais exemple qu'ils leur donnaient d'une coupable inaction, se vit borné à des attaques qui se réduisaient à lancer quelques bombes et à échanger quelques coups de canon avec les postes anglais (1).

Certes, quels que fussent les avantages qu'avaient obtenus les Anglais, ce n'était pas sans de graves préoccupations qu'ils considéraient l'excentricité de leur position. Retranchés dans des mornes inabordables, les colons paraissaient décidés à braver leurs menaces. Leur flegmatique insouciance, à la vue des ravages que la flamme exerçait dans les campagnes, étonnait les Anglais; et, forcés de diviser leurs troupes, ils comprenaient tout ce qu'ils avaient à redouter, s'il venait un renfort de la Martinique. De leur côté, les colons, encouragés par cet espoir, s'excitaient à une défense des plus vigoureuses; mais, fatigués des suites de la guerre, mais, divisés sur les moyens à employer pour repousser l'ennemi, leurs chefs ne s'entendant plus, et leurs divisions étant fomentées par les moines, qui poussaient à une capitulation, ils se lassaient déjà d'attendre vainement un secours de la Martinique, lorsque, le 1<sup>er</sup> avril 1759, après deux mois d'énergique résistance de la part des colons, de combats journaliers,

(1) L'inaction de Nadau fut si grande durant ce siège, que les mauvais plaisants de la Guadeloupe firent ces vers, que nous transcrivons sans commentaires :

Palmistes sont communs, là-haut dans vos réduits ;  
Leurs choux, disait Opson, passent pour de bons fruits.  
Envoyez-nous, Nadau, ce légume sauvage,  
Et recevez des choux de votre jardinage :  
Un échange de choux, Opson, badinez-vous ?  
Nadau ne saura pas vous rendre choux pour choux.

(Extrait d'un vieux manuscrit du temps.)

Le manuscrit duquel nous extrayons ces vers, fait ici allusion au jardin de Nadau. Opson s'était installé dans la maison qu'occupait Nadau, maison qui lui appartenait, et dans laquelle se trouvaient toutes les commodités de la vie. On sait que le palmiste porte à sa crête un légume d'un goût exquis, dont la cuisine coloniale tire le parti le meilleur; légume que les cuisiniers des colonies servent, sous des formes diverses, sur les tables créoles.

Nadau se décida à députer vers de Beauharnais, son aide-de-camp Vidal.

Cet officier avait mission de l'instruire de ce qui se passait à la Guadeloupe, et de presser les secours que Nadau réclamait.

De Beauharnais, à cette date, n'avait plus à donner pour excuse le manque de vaisseaux ; de Bompar, rassuré sur l'existence de ses équipages, avait expédié de Maurville à la Grenade, et le convoi qu'il y savait mouillé, conduit et escorté sain et sauf par *le Florissant*, qu'on avait réparé tant bien que mal, répandit un moment l'abondance, et surtout permit aux habitants de se munir de poudre et de fusils, dont ils étaient dépourvus.

Mais, occupé d'affaires particulières, de Beauharnais, tout à ses intérêts, qui réclamaient sa présence à la Martinique, ferma l'oreille aux demandes de Nadau.

Cependant, à Vidal avait succédé Hurault, également envoyé huit jours après par Nadau. Ce nouveau député dépeignait l'état de la Guadeloupe tellement alarmant, que de Beauharnais crut devoir s'en ouvrir à de Bompar ; mais, n'ayant pas encore mis la dernière main au mariage de son neveu, qui le retenait toujours à la Martinique, il ne songea sérieusement à cingler vers la Guadeloupe que le 24 avril 1759, après toutefois deux nouvelles députations de Nadau.

La peinture que Terville et Molein de Chatelus, les deux nouveaux émissaires de Nadau, faisaient de la triste situation des colons, ne permettait plus au gouverneur-général d'apporter la même lenteur dans ses opérations. Le mariage de son neveu étant, du reste, accompli alors, l'escadre mit enfin à la voile avec six cents hommes de troupes et deux mille volontaires, dont l'ardeur avait été maladroitement maîtrisée, et qui, depuis longtemps, demandaient à voler au secours de leurs frères (1).

(1) Les renseignements que nous avons donnés sur les événements qui se déroulèrent alors à la Martinique et à la Guadeloupe, sont puisés, en partie, aux Archives de la marine, cartons Martinique et Guadeloupe.

1759, aux dossiers Beauharnais, Nadau et Bompar; cependant, nous n'aurions pu trouver, dans ces pièces authentiques, la trace de la conduite de Beauharnais; cela se concevra facilement: il faisait les rapports, et, nécessairement, devait se mettre à couvert. Nous renverrons ceux qui voudraient se convaincre des vérités que nous n'avons pu omettre, à un livre publié en 1762, sous le titre de: *Lettres d'un habitant de la Guadeloupe à un habitant de la Martinique, sur la prise de la Martinique*, dont le numéro d'ordre se trouve être, à la bibliothèque de l' Arsenal, 12145. Dans un manuscrit en notre possession, et que nous déposons, aux Archives de la marine, se trouve encore la preuve des faits que nous avançons. Ce manuscrit, qui nous a été donné par notre parent M. le comte de Mauny, ne porte aucun nom d'auteur. Nos recherches et celles de M. Davezac, si versé dans la connaissance des vieux papiers, nous ont amené à en attribuer la rédaction à M. Bardoulet, aide-major au Marin, lequel a joué un rôle dans nos guerres de 1759 à 1763.



## CHAPITRE XI.

---

SUITE DU SIÈGE DE LA GUADELOUPE. — CAPITULATIONS DIVERSES DES HABITANTS ET DU GOUVERNEUR DE LA GUADELOUPE. — ACCUSATIONS DIRIGÉES CONTRE NADAU. — SITUATION DE LA MARTINIQUE APRÈS LA CAPITULATION DE LA GUADELOUPE. — CRÉATION D'UNE CHAMBRE D'AGRICULTURE A LA MARTINIQUE. — BOMPAR MIS EN JUGEMENT.

Le reproche adressé par le colonel Boyer Peyreleau aux colons de la Guadeloupe, dans son volume II, pages 307 et 308, de n'avoir plus été, en 1759, *ces anciens Flibustiers, qui, au premier signal de guerre, allaient chercher, sur la mer, des ressources qu'ils employaient à la culture et à la fertilisation du sol*, nous prouve que M. Boyer Peyreleau tient à faire, des colons actuels de la Guadeloupe, des descendants de Flibustiers.

Nous avons tranché la différence qui existait entre les Flibustiers de la Martinique et de la Guadeloupe et ceux de Saint-Domingue, aussi nous ne nous étendrons pas davantage sur ce chapitre. Mais nous avons cependant noté ce que l'agrandissement des propriétés coloniales avait valu de mollesse aux habitants des colonies. L'homme enrichi, l'homme dont la pensée se repose sans cesse sur l'avenir d'une famille, est, on le concevra, moins disposé à la conquête : il a besoin de la paix ; mais, par cela seul qu'il possède, il est toujours prêt à défendre son bien. Les colons de la Guadeloupe, depuis trois mois, prouvaient donc, par leur défense et par le tort qu'ils avaient fait aux ennemis, que le courage de leurs pères leur avait été transmis.

Par ces lignes, tirées de l'auteur que nous citons, on comprend assez sa pensée ; mais, par ces autres lignes : *Les petits propriétaires, qui font la force des colonies, avaient cédé la place aux grands colons. Ceux-ci n'avaient plus la même énergie pour défendre des biens (qu'il n'était plus question de leur ravir)* (1), on

(1) Ces mots, que nous mettons entre parenthèses, sont soulignés dans le livre de M. Boyer Peyreleau.

doit supposer que M. Boyer Peyreleau se range dans la catégorie des écrivains qui ont accusé les colons notables d'être toujours prêts à se rendre aux Anglais, pour pouvoir maintenir leurs privilèges.

Les propositions faites aux colons par les chefs anglais démentent ces absurdes accusations, résultat de la haine de ceux qui les ont avancées, et parfois du mépris dont ils ont été accablés par ceux contre lesquels ils exhalaient leur bile.

Cependant M. Boyer Peyreleau rend justice au courage des braves habitants de la Basse-Terre; mais, après avoir, en peu de mots, raconté les événements sur lesquels nous avons cru devoir nous étendre, après avoir encore relaté la capitulation de la Guadeloupe, sur laquelle nous allons donner des détails M. Boyer Peyreleau se fait à lui-même cette question : *Pourquoi donc le gouverneur Nadau ne tint-il pas aussi longtemps qu'il le pouvait? et pourquoi, depuis le 8 mars, que l'escadre sous les ordres de M. de Bompar était arrivée au Fort-Royal de la Martinique, ne se déterminait-on que le 21 avril à lui envoyer des renforts? C'est, conclut-il, ce qu'aucun document n'a indiqué.*

Ce pourquoi, nous l'avons expliqué; ce pourquoi, du reste, se trouvait dans la nature des hommes que les colons avaient pour chefs; ce pourquoi venait du contraste qu'offraient l'indolent Nadau, l'impérieux Beauharnais avec les d'Eragny, les Auger, les d'Esnots et les Machault, auxquels, en 1691 et en 1703, la Guadeloupe dut sa défense énergique; ce pourquoi venait enfin de toute la distance qu'il y avait entre les mesures prises pour garer les colons des déprédations des Anglais, par les hommes de 1691, de 1703 et ceux de 1759; distance qui se résume, dans notre Histoire, par le chiffre XV placé après le nom d'un des deux rois sous lesquels ils vivaient.

L'embarquement des troupes s'étant donc opéré à la Martinique, quelques difficultés se présentaient pour savoir de quel côté se ferait la descente. L'Anglais étant maître des deux points fortifiés de la Guadeloupe, de Beauharnais comprenait, avant

tout, qu'il fallait arriver vers les colons. D'abord il avait été arrêté que l'escadre française surprendrait la Basse-Terre; mais Bompar, sachant la supériorité de la flotte anglaise (1), et sachant aussi qu'il était surveillé par Moore, fit concevoir l'imprudence qu'il y aurait à entamer une attaque qui pourrait lui être d'autant plus funeste, que, pris par la mer, et ayant à répondre aux boulets des forts, il se trouverait ou dans l'obligation de livrer un combat désavantageux, ou dans celle de faire échouer ses vaisseaux.

Ne pouvant compter sur une victoire assurée, ses raisons furent goûtées, et il fut décidé que, tandis que Beauharnais ferait sa descente au quartier Saint-François, de Bompar chercherait, avec deux vaisseaux seulement, à surprendre quel-

(1) L'escadre de Bompar se composait des vaisseaux :

<i>Le Défenseur,</i>	de 74,	commandé par	de Bompar.
<i>L'Hector,</i>	de 74,	—	de Roquefeuille.
<i>Le Courageux,</i>	de 74,	—	le comte de Cousage.
<i>Le Diadème,</i>	de 74,	—	de Rosily.
<i>Le Prothée,</i>	de 64,	—	le chevalier de Fouques.
<i>Le Sage,</i>	de 64,	—	De Guichen.
<i>Le Vaillant,</i>	de 64,	—	Clavec.
<i>L'Amphion,</i>	de 50,	—	Riouffe.

Des frégates :

<i>La Fleur-de-Lys,</i>	de 30,	commandée par	le chevalier Doisy.
<i>L'Améthiste,</i>	de 30,	—	le chevalier de Courey.
<i>La Valeur,</i>	de 20,	—	le chevalier Dampierre.

Les vaisseaux français avaient donc, en tout, sept cent deux canons, et ils étaient montés de cinq mille cent trente hommes. La flotte anglaise comptait douze vaisseaux, cinq frégates, quatre bombardes, six chaloupes armées en guerre et soixante bâtiments de transport. Elle avait neuf cent quarante canons et était montée de sept mille cent quarante hommes.

De Bompar, écrivant au ministre le 22 avril 1759, lui disait :

« Dans le moment présent, si j'avais eu avec moi quatre vaisseaux de plus, lors de mon arrivée, j'aurais fait la plus belle campagne du monde, et les Anglais, ainsi que leurs îles, s'en seraient ressouvenus longtemps. »

(Dossier de Bompar, Archives de la marine.)



ques navires de transport anglais mouillés dans la baie de la Pointe-à-Pitre.

Cette manœuvre offrait bien des dangers, et de Bompar, ayant réfléchi que Moore, qui le guettait, pourrait facilement l'atteindre, fit part à de Beauharnais de ses appréhensions, ce qui décida la sortie de l'escadre entière.

De Beauharnais, ayant donc muni ses hommes des fusils que de Bompar devait débarquer à Saint-Domingue, s'embarqua sur la frégate *la Fleur-de-Lys*, et, protégé par l'escadre qui se tenait au vent de la Désirade, il opéra, sans opposition, son débarquement à l'Anse-à-la-Barque de la Grande-Terre, le 27 avril 1759.

A cette date, la Guadeloupe avait capitulé; à cette date, ce n'étaient plus des Français que Beauharnais avait à secourir, les otages étaient échangés; les colons, épuisés par trois mois de veilles, de fatigues, de combats et de misère, s'étaient rendus aux ennemis de la France, alors que la France abandonnait ses enfants. De Beauharnais avait donc à conquérir un pays occupé par l'Anglais, mais peu conquérant de sa nature, il se rembarqua sans avoir échangé un coup de fusil avec l'Anglais, ne séjourna que peu de jours à la Guadeloupe, et débarqua au Prêcheur de la Martinique, non sans avoir eu des craintes fondées d'être surpris par Moore, auquel il échappa par miracle.

La Guadeloupe avait donc capitulé. Cette île française avait donc passé sous la domination anglaise, le 27 avril 1759. Les colons de la Guadeloupe avaient donc subi le joug et la loi du vainqueur, mais à quelles conditions? mais après quelle défense? mais après combien de tourments, d'angoisses et de combats?

Nous avons vu, à la fin du chapitre précédent, ce que l'annonce de l'arrivée de Bompar avait valu d'espoir aux colons de la Guadeloupe, et ce que, également, elle avait valu d'ennuis à nos ennemis. Les colons, comme nous le savons, retranchés dans leurs deux camps de la Basse-Terre et de la Grande-Terre, inquiétaient les Anglais, qui ne procédaient plus que derrière

des remparts ou des palissades, ce qui les avait entraînés à tant de corvées et de fatigues, qu'ils y avaient enfin renoncé. Dès lors, se retranchant dans le fort Saint-Charles, se renfermant dans quelques redoutes, dans la crainte d'un renfort qu'ils prévoyaient devoir être conduit de la Martinique, ils s'étaient tenus sur une défensive des plus exactes, depuis les premiers jours d'avril.

Ce rôle pouvait, à la longue, affamer le pays ; mais, en présence des colons sous les armes, en présence des secours arrivés au Fort-Royal, Baringtown et Opson ne tardèrent pas à comprendre qu'il fallait profiter de l'inaction des chefs français, et, formant des détachements confiés aux officiers les plus capables de leur armée, les bourgs de Sainte-Anne, de Saint-François, de la baie Mahaut et de Sainte-Marie, où les Hollandais approvisionnaient les colons, furent rasés et occupés par l'ennemi.

Les redoutes des colons forcées, et les défilés qui conduisaient dans les endroits les plus inaccessibles franchis par les Anglais, malgré l'opposition qu'ils rencontraient encore chez quelques colons, ceux-ci, ne voyant aucun secours utile arriver, n'ayant plus de chefs pour les commander, prêtèrent enfin l'oreille aux propositions qui leur furent faites dès le 23 avril 1759 (1).

Ce jour, les habitants de la Basse-Terre, représentés par les colons de Bourg, de Clainvilliers et Duquerruy, convinrent qu'ils sortiraient de leurs postes avec deux pièces de canon de campagne, leurs armes, enseignes déployées, tambour battant, mèche allumée, et qu'ils recevraient tous les honneurs de la guerre.

Certes, on pouvait espérer que l'Anglais, si avide de la conquête d'une île qu'il convoitait depuis longtemps, d'une île contre laquelle ses projets avaient déjà échoué, d'une île dont il ne se serait jamais emparé, sans l'inertie d'un gouverneur-général occupé d'intérêts de famille qui lui avaient fait sacrifier les intérêts de la France, on pouvait espérer que l'Anglais, disons-

(1) Mémoire présenté par les colons de Bourg et de Clainvilliers, cartons Guadeloupe, Archives de la marine.

nous, ferait aux colons cet avantage, mais pouvait-on espérer que cet avantage leur serait fait précisément *en considération de leur belle défense pendant trois mois* (1)?

Et cependant, des voix s'élevèrent pour crier à la trahison; Nadau, obligé de suivre l'impulsion donnée par les habitants, régla aussi, de son côté, une capitulation, pour lui et pour les troupes royales. Nadau fut transporté à la Martinique; son épée lui fut conservée; les troupes eurent permission de retourner en France; elles sortirent de leurs retranchements avec les honneurs de la guerre. Et Nadau, dont nous avons blâmé la morgue d'abord, et l'inaction ensuite, fut mis en jugement à son arrivée à la Martinique; il fut accusé d'avoir vendu, à prix d'argent, le pays aux Anglais (2). Il fut traîné en prison, sa croix de

(1) Copié littéralement de la pièce originale déposée aux Archives de la marine, et relatant la capitulation des habitants de la Basse-Terre.

(2) Des chansons furent faites sur Nadau, et des satires mordantes et injustes circulèrent sur son compte. Nous citerons ces vers, qui prouvent la haine dont il fut momentanément la victime.

Te voilà donc, Nadau, rentré dans ta bassesse,  
Et tu n'attentes plus aux droits de la noblesse,  
Ce corps que tu disais inutile à l'État,  
Les conseillers, sans toi, vont pourtant au combat.  
Toi qui faisais passer pour mutins et rebelles,  
De paisibles colons, des citoyens fidèles,  
Fais un peu le mutin, ose te faire voir,  
Et plus que ces colons, fais enfin ton devoir.  
Il a d'autres desseins; s'il ne tenait qu'au traître,  
De l'île maintenant, l'Anglais serait le maître.  
Il ne doit qu'à l'argent ce beau gouvernement;  
Le perfide, en argent, le vendrait lâchement.  
Quand on presse Nadau, son ardeur militaire  
Cède facilement à l'humeur débonnaire.  
Moore, qui le connaît, lui propose la paix.  
Grand Dieu! pour un poltron, que le mot a d'attraits!  
Quel abus, en effet, quelle sotte manie,  
De risquer, au combat, les douceurs de la vie.  
Ha! dit-il à Scoffey, voilà d'honnêtes gens,  
Qui parlent de traiter et d'épargner le sang;  
Il vaat mieux vivre ici qu'au temple de mémoire,  
Et mourir dans son lit qu'au sein de la victoire!  
Laissons donc aux héros ces funestes vertus;



Saint-Louis lui fut arrachée, il fut traité de lâche, alors que Beauharnais, cent fois plus coupable, accumulait contre cet officier malheureux et inhabile, des pièces qui devaient lui servir à l'accabler et à se justifier des torts qu'il avait.

Mais, comme nous aurons occasion de parler plus au long de ce procès et des suites qu'il eut, nous allons, avant de passer outre, voir ce qui survenait à la Grande-Terre, alors qu'à la Basse-Terre, les habitants et le gouverneur Nadau, capitulaient.

De Baulès, auquel était confiée la défense de cette partie de l'île, se trouvait en face d'événements critiques. A la Grande-Terre comme à la Basse-Terre, les colons avaient opposé une résistance opiniâtre aux attaques des Anglais; à la Grande-Terre comme à la Basse-Terre, les colons étaient fatigués d'une guerre désespérée. Mais à la Grande-Terre, les colons, sachant la capitulation des habitants de la Basse-Terre, voyaient près d'eux un secours, et se trouvaient dans un embarras d'autant plus grand, que de Beauharnais avait la parole haute, alors que la désertion, la désunion et le découragement avaient ôté aux braves qui restaient sous le drapeau, cette énergie, qui, un mois plus tôt, eût aidé ce gouverneur-général des îles du Vent à chasser l'ennemi d'une terre française.

De Jorna et Hurault, députés vers de Beauharnais lui avaient

Ne soyons point battants, de peur d'être battus.  
Scolfev, dans un instant, par force révérences,  
Applaudit à du Treil. Entrez en conférence,  
Dit-il, et dès ce soir, bien à l'abri du feu,  
Tâchez de retirer votre épingle du jeu.  
L'Anglais est généreux, libéral, sociable,  
Mais quand on le rebute, il devient intraitable.  
Et je réprendrais bien que leurs conditions  
Seront pour vous au moins de quatre millions. Etc.

(Extrait d'un vieux manuscrit du temps.)

Cette seule exagération suffirait pour blanchir Nadau d'une pareille accusation, si, comme nous le rapporterons plus bas, un jugement ne l'eût acquitté, en 1765, de toutes les infamies qu'on lui reprochait, et dont on ne put fournir les preuves.

dépeint la triste situation des milices, mais, se voyant secourus, ces braves colons comprirent ce qu'ils pouvaient encore espérer avec un peu de résolution. Pleins d'espoir, ils accoururent vers les leurs, et essayèrent de réchauffer leur courage abattu. Par leurs protestations, ils retardèrent le départ des plus timides, mais enfin, forcés de céder, et, aimant mieux mourir à leur poste que d'être les porteurs de sinistres paroles, ils attendirent de Beauharnais dans leur camp, vers lequel ils le savaient s'acheminant.

Prévenu, dans le trajet qu'il avait eu à parcourir, que le camp principal où se trouvait de Baulès voulait capituler, aux mêmes conditions honorables que la Basse-Terre, de Beauharnais cependant, s'y rendit, prétextant qu'il voulait voir par lui-même ce qui en était. Puis, ayant rassemblé les capitaines de milice des diverses compagnies, il se fit donner un certificat constatant qu'il n'avait pu faire changer la résolution des habitants(1), et il rentra dans son gouvernement.

Les généraux Moore et Baringtown, ayant donc accordé aux habitants de la Grande-Terre les mêmes conditions que celles faites aux habitants de la Basse-Terre, les colons rentrèrent chez eux le 1<sup>er</sup> mai 1759. L'Anglais put d'autant plus se louer de sa persévérance et du retard de Beauharnais, que lui-même, épuisé par les pertes qu'il avait faites depuis quatre mois, et par les maladies qui commençaient à exercer leurs ravages parmi ses troupes et ses matelots, avait, plusieurs fois déjà, mis en délibération son prochain départ (2).

(1) Ce certificat était signé par les colons, Jaham de Valmont, de la Clertière, le Vassor la Chardonnière, Dothemare, Joubert, Dubois, Néron, Longpré, Deshayes, le Borgne, Barboteau et Néron Beauclair; et par les officiers, de Baulès, Capponi, Jorna, Hurault, Thoumazeau, Tascher de la Pagerie, Girardin, le Vassor de Bonnetterre, de Cypre Courval, Assier de Montrose, de Touques, Coquereau fils, Jorna du Turon, et Jorna de Lorge.

(Archives de la marine, cartons Guadeloupe, 1759.)

(2) Dans la lettre que Baringtown écrivait à Pitt, pour lui apprendre la prise de la Guadeloupe, se trouve ce passage, qui nous prou-

Le major Clevering fut chargé, par Baringtown, qui avait succédé à Opson dans le commandement en chef des troupes anglaises, par suite de la mort de ce dernier, de porter à Londres la nouvelle de la prise de la Guadeloupe. Krump, qui avait aidé à cette conquête, en fut nommé gouverneur; le Conseil fut assemblé, les ports furent ouverts, et les habitants, épuisés par la guerre, ruinés par l'incendie, purent, sous ce gouvernement, se refaire de leurs pertes.

Mais tandis qu'à la Guadeloupe, les habitants, ennuyés d'une politique dont les conséquences leur avaient été aussi funestes, s'occupaient uniquement des réparations à faire à leurs bâtiments à sucre, et cherchaient à sauver quelques bribes de leurs récoltes, Baringtown visitait les postes importants de sa conquête, les faisait fortifier, et, profitant de l'inaction de Beauharnais, il passait à Marie-Galante, où les habitants acceptaient la même capitulation que ceux de la Guadeloupe.

De Bompar lui-même, prévenu par de Beauharnais de la capitulation des habitants de la Guadeloupe, était rentré au Fort-Royal sans avoir osé tenter une attaque contre la Pointe-à-Pitre, où se trouvaient ancrés les transports anglais.

A l'incurie des chefs, au peu de résolution et à la lenteur qu'ils avaient tous opposé à l'envahissement de nos rivaux, s'était encore jointe, dans cette malheureuse circonstance, jusqu'à  
vera quels torts valurent à la France la lenteur et les retards de Beauharnais :

« Une circonstance, de laquelle je ne puis m'empêcher de me féliciter,  
» c'est que, à peine avais-je signé la capitulation avec les habitants de la  
» Grande-Terre, il est arrivé un exprès à leur camp, pour leur apprendre que M. de Beauharnais, général des îles, avait débarqué à Sainte-  
» Anne, à la partie du vent de l'île, venant de la Martinique, sous l'escorte de M. de Bompar, avec un renfort consistant en six cents hommes de troupes réglées, deux mille boucaniers et deux mille fusils et autres armes, tirées des magasins pour les habitants, avec de l'artillerie et des mortiers. Si ce renfort fût arrivé une heure plus tôt, la conquête de l'île eût été très-difficile, si même elle ne fût devenue impossible. »

(Extrait des Gazettes de Londres, cartons Guadeloupe, 1759, Archives de la marine.)



l'inhabilité des pilotes embarqués sur l'escadre de Bompar. Tout donc avait coopéré à écraser le noble courage des colons de la Guadeloupe ; et alors qu'avec une résignation muette ils subissaient les conséquences d'un abandon coupable, et de la part de la France, et surtout de la part du chef suprême des Antilles du Vent, un orage s'amoncelait contre eux.

Victimes de l'Anglais, dont les procédés, depuis la capitulation, tendaient cependant à leur faire oublier les dégâts de la conquête, nos colons de la Guadeloupe devenaient le sujet de mordantes satires. Nadau, accusé, cherchait à se blanchir ; et, pour le faire d'une manière plus profitable, il rejetait sur les habitants ce que la nécessité lui avait fait considérer comme un devoir, alors qu'il consentait à leur capitulation.

Mais si, à la Martinique, quelques esprits prévenus cherchaient à noircir les colons de la Guadeloupe ; si les accusations dirigées contre Nadau ; si les reproches que déjà l'on glissait contre de Beauharnais, formaient des partis, à la Guadeloupe, les préparatifs que les Anglais faisaient, donnaient à penser que leurs projets de conquête ne se borneraient pas à cette épreuve.

C'était à la Martinique qu'ils en voulaient. Ignominieusement chassés de cette île, qu'ils avaient espéré asservir, après trois mois de persévérance ruineuse, ils avaient vu la Guadeloupe tomber devant eux. Ils avaient un pied sur nos Antilles, et, semblables au colosse de Rhodes, ils ne pouvaient se considérer solides sur ce terrain, que lorsque leur second pied aurait, pour piédestal, ce centre de notre puissance coloniale dans le golfe du Mexique.

La Guadeloupe, si voisine de la Martinique, devenait importante à conserver, et les Anglais, avant tout, comprenant que leurs projets contre nos autres colonies n'auraient de chances de réussite qu'autant que les colons de la Guadeloupe ne leur donneraient aucune inquiétude, s'attachèrent surtout à ne pas les mécontenter. Dès la fin de 1759, ils opérèrent des rassemblements de troupes, qui donnèrent à penser que, sous peu, une nouvelle conflagration aurait lieu.

De Beauharnais, réinstallé dans son gouvernement, et ayant appris la nouvelle capitulation des habitants de Marie-Galante, ne tarda pas à voir tout le mauvais côté de sa position. Surveillé par les Anglais, il avait appris par un de leurs espions leurs projets et leurs préparatifs ; puis, craignant la prise de la Grenade, celle de Sainte-Lucie, et connaissant le prochain départ de Bonpar, il se voyait exposé à avoir sur les bras toutes les forces anglaises.

S'adressant alors au ministère, ses demandes devinrent pressantes ; sans vivres, presque sans munitions, à la veille de n'avoir plus un seul vaisseau pour protéger les corsaires, si utiles dans ce moment de crise, il se voyait, de plus, livré au mécontentement des colons, qui, en présence de ce qui s'était passé à la Guadeloupe, et surtout en présence de l'abandon systématique de la France, présageaient de nouveaux malheurs.

Cependant, en France, les sinistres nouvelles données par les frégates *la Bellone* et *l'Aigrette*, parties du Fort-Royal, alors que l'escadre de Moore y faisait son entrée, et échappées aux poursuites de l'Anglais, grâce à l'habileté de leurs commandants, Mezedern et le chevalier de Beauharnais, avaient porté le ministre à faire de sérieuses réflexions.

Quelques secours, promptement expédiés, permirent de caserner, à Sainte-Lucie, deux cent cinquante hommes de troupes, qui en garantirent la sûreté ; le chevalier de Courcy, envoyé à la Grenade, à bord de *l'Améthiste*, après un combat remarquable, livré à une frégate anglaise de l'escadre de Moore, avait rallié quelques transports, et les avait conduits au Fort-Royal (1).

Ces renforts arrivés dans nos colonies, le rappel de l'intendant de Givry, accusé de malversations, et remplacé par Le Mercier de la Rivière, les bruits sinistres parvenus à la fin de décembre, sur les désastres que les maladies avaient fait subir aux troupes anglaises casernées à la Guadeloupe, le retard que les troupes

(1) Cartons Martinique, 1759, Archives de la marine.

annoncées de Londres éprouvèrent dans leur traversée, l'impuissance de Moore en présence de l'escadre de Bompar, qui n'était reparti pour l'Europe qu'après le départ d'une partie de la flotte anglaise, et, plus que toutes ces raisons encore, l'espoir que les colons de la Martinique conçurent des secours qu'on leur promettait, leur permirent, vers la fin de cette année 1759, de se prémunir contre les projets de nos rivaux.

De Beauharnais lui-même, profitant de la bonne volonté que tout ce concours de circonstances avait fait renaitre chez les plus mutins, donna du développement aux batteries élevées dans les endroits accessibles de l'île. Chacun se porta avec empressement à fournir les corvées qui furent exigées dans l'intérêt général, et l'on se crut enfin à la veille de temps meilleurs, lorsqu'on apprit qu'un arrêt du conseil d'État du roi, du 10 décembre 1759, avait fait droit aux réclamations des colons.

Un Mémoire du Conseil Souverain de la Martinique, du 6 mars 1759, relaté aux Annales, avait exposé les sacrifices et le dévouement des colons de cette île. Ravagés par plusieurs coups de vent, exposés à la famine, le Conseil réclamait pour eux les secours de la France, et demandait des institutions commerciales.

Une chambre mi-partie d'agriculture et de commerce, sorte de représentation coloniale, qui permettait aux colons d'avoir un député à Paris, de faire directement arriver leurs plaintes au pied du trône, promettait un avenir meilleur (1); mais, comme il nous reste à le dire, les désastres arrivés à nos colons du Canada, nos défaites dans l'Inde et les attaques insolentes de nos rivaux jusque sur nos côtes de France, en 1759, avaient placé le gouvernement dans une position plus que fâcheuse.

L'annonce de la prise de la Guadeloupe, la crainte de voir

(1) Voir les Annales, au chapitre : *Création de la Chambre mi-partie d'Agriculture et de Commerce*. Voir ce qu'en dit M. le comte de Mauny : *Essai sur l'administration des Colonies*, page 107. Ce député devait siéger dans la chambre de commerce, qui, jusque-là, n'avait été composée que de métropolitains.



passer sous le joug anglais nos autres colonies, poussa le conseil du roi à la rigueur. Duparquet, lieutenant de roi de la Guadeloupe, transporté à la Martinique, par suite de la capitulation, et que le peuple avait pensé lapider, le prenant pour Nadau, de la Potherie et Nadau lui-même, par ordre supérieur, furent gardés à vue (1).

De Bompar, rentré en France et dans le port de Brest, vers les derniers jours de l'année, fut mis en jugement; de Beauharnais, dont les rapports incriminaient contre Nadau surtout, devint suspect. On songea à prévenir les desseins des Anglais; une activité inusitée et tardive se fit remarquer dans nos ports en 1760; mais comme, avant de parcourir les fastes de cette année, nous avons à jeter un rapide coup d'œil sur Saint-Domingue et le Canada, nous avons à dire quels furent les exploits et le courage de ces colons français, à la veille de subir, pour toujours, le joug de l'Angleterre.

(1) Cartons Martinique et Guadeloupe, 1759, Archives de la Marine.

## CHAPITRE XII.

---

SAINT-DOMINGUE EN 1759. — LUTTE DES FRANÇAIS DANS LE CANADA.  
— BATAILLE DE SAINT-ABRAHAM. — MORTS DE MONTCALM ET DE  
WOLF. — DÉSASTRES QUE LA FRANCE SUBIT DANS SES COLONIES ET  
SUR SES CÔTES.

Le qui-vive des colons de Saint-Domingue, au milieu des conflits qui, journellement, s'élevaient sur les côtes de cette colonie, entre nos corsaires et les corsaires anglais, avait été redoublé, par suite des nouvelles venues de la Martinique, d'abord, et de la Guadeloupe, ensuite.

De Beauharnais avait reçu de France l'ordre de tenir Bart au courant des opérations de nos ennemis contre les îles de son gouvernement, et même, s'il y avait moyen, de concerter avec lui une défense commune. Cette recommandation, faite en 1759, alors que les colonies des Antilles, établies et agrandies, avaient besoin de défenseurs envoyés de France, prouve l'importance qu'on attachait à ces parties éloignées du territoire français, mais elle prouve également qu'on en appréciait peu les ressources. Dans le principe de la colonisation, les besoins des colons étaient bornés, et leur principale inquiétude provenait de l'urgence que leur faisait l'Anglais, de s'opposer à ses envahissements partiels ; dans le principe de la colonisation encore, le commerce, restreint et gêné par les langes de l'exclusivisme, avait besoin d'une protection autre que celle d'un gouvernement soupçonneux.

Ces deux causes avaient fait des colons des hommes hardis, entreprenants, et avaient valu à la France la consolidation de ses colonies. Ces mêmes colons, en 1759, ayant d'autres besoins que leur position de fortune avait fait naître chez eux, demandaient une protection d'autant plus active, que les efforts de l'Angleterre contre nos colonies avaient quadruplé, et qu'ayant, surtout à Saint-Domingue, à maintenir leurs esclaves dans la su-

bordination, ils se voyaient soumis à des corvées pénibles et peu lucratives, l'Espagne ne fournissant plus ses trésors à la rapacité de ceux qui prenaient la mer.

Néanmoins, comme nous l'avons dit, si d'autres causes avaient entraîné, chez les colons, un genre de vie auquel on avait voulu plier leurs pères; si la mollesse de l'homme opulent avait remplacé l'activité du Flibustier, le courage était, aussi bien en 1759, qu'au début de la colonisation, et qu'encore de nos jours, le partage de cette race française implantée sous le tropique.

Les attaques des Anglais contre la Martinique et la Guadeloupe, malgré l'échec subi dans cette dernière colonie, prouvent ce que nous avançons ici, et l'impassibilité des colons de Saint-Domingue, en présence des préparatifs dont les Anglais les avaient menacés, prouve que ses planteurs de 1759 avaient de ce sang qui avait circulé dans les veines de ses anciens Flibustiers.

Bart avait apprécié à sa juste valeur le secours qu'il pouvait en tirer, et, dès la fin de 1758, il les avait en partie casernés dans les postes éloignés des villes.

Mais, ramenés sur leurs habitations, par les craintes que leur faisaient ressentir la pénurie des vivres et le besoin de surveiller leurs ateliers, ces habitants, momentanément enrégimentés, ne pouvaient suffire à une défense journalière, les corsaires anglais essayant, chaque jour, quelques pillages sur les côtes éloignées des villes, et se rembarquant aussitôt.

Dans cette situation, dont il sera facile de saisir tout le côté fâcheux, pour peu que l'on se reporte à la nature des côtes de Saint-Domingue, abordables à peu près sur tout son littoral, Bart déplorait l'absence d'une escadre.

Sachant l'Anglais occupé du siège de la Guadeloupe, et la Jamaïque démunie d'une partie de ses milices, il avait songé à une diversion utile dans ce moment de crise. Mais, attendant des renforts de France, qui n'arrivaient point, et ayant à régler quelques questions intérieures, il se borna à encourager la



course. En 1759, nos armateurs de Saint-Domingue inquiétèrent à tel point le commerce de cette île anglaise, que Haldane se vit dans l'obligation de rappeler à Moore la fâcheuse position où le laissait le manque de forces navales (1).

Certes, cet état de choses, auquel Saint-Domingue avait été bien loin de s'attendre, d'après les projets annoncés par nos ennemis, d'après la presse qu'à Londres, on avait exercée sur les matelots (2) et d'après les mesures prises, dès le commencement de 1759, pour mettre, en cas d'attaque de la part des Anglais, les papiers publics et les minutes des notaires à l'abri du pillage et de l'incendie (3); cet état de choses, disons-nous, était de nature à faire regretter à Bart de se trouver réduit à se défendre, sans pouvoir songer à attaquer.

Mais, comme nous le savons, l'abandon de la France et son impuissance à porter secours à toutes ses colonies, menacées à la fois, devaient lui valoir des désastres irréparables.

Bart, rassuré, néanmoins, par l'enrôlement de quelques nègres des plus sûrs, que les colons avaient eux-mêmes offerts pour monter la garde avec eux, et par le départ d'une partie de l'escadre de Moore, et enfin par le passage de Bompar à Saint-Domingue, lequel avait muni cette colonie de vivres, d'armes et de munitions, put encore, grâce aux secours interlopes portés par les parlementaires de la Nouvelle-Angleterre, se préparer aux événements qu'il redoutait d'autant plus, pour cette campagne, que, vers la fin de 1759, étaient parvenues, dans nos Antilles, de sinistres nouvelles du Canada.

Les guerres de nos Antilles se bornaient à la défense; dans ces îles, ouvertes aux vaisseaux des nations belligérantes de l'Europe, la stratégie consistait, le plus souvent, en une attaque dont la surprise était une des premières conditions de succès.

(1) Cartons Saint-Domingue, 1759, Archives de la marine.

(2) Gazettes de Londres, 1759.

(3) MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Lois et Constitutions de Saint-Domingue*, vol. IV, pages 238 et suivantes.

Les combats, ressemblant plutôt à des boucheries froidement exécutées, étaient meurtriers pour l'attaquant ; l'attaqué n'ayant aucune notion de la guerre, ne calculant point ses forces, et se fiant sur la nature du terrain qu'il foulait, et dont il connaissait tout l'avantage.

De là naquirent, dans nos îles, ces redoutes, ces palissades, si perfides aux Anglais, et qui, chaque fois qu'ils y posaient le pied, les empêchaient de s'emparer des points importants qu'ils n'avaient pas été longtemps à reconnaître comme étant les vrais boulevarts de nos forts.

La plupart du temps, nos rades des Antilles étant démunies de vaisseaux, ou n'ayant que des escadres trop faibles pour les protéger utilement contre les flottes anglaises, nos gouverneurs se fiaient en la valeur des colons, laquelle, si souvent, avait suppléé à l'abandon de la France.

Mais si, dans le Canada, cette guerre d'embuscades se représentait à chaque passage de rivières, à chaque portage de canots, ou encore à chaque frontière de sauvages, l'art de la guerre s'y développait de toute la grandeur que comportait un terrain immense, coupé par des forêts, défendu par des forts, et traversé par des fleuves, ou baigné par des lacs, autant de Méditerranées, qui en rendaient l'aspect effrayant, et la défense plus difficile.

Au Canada, le général en chef d'une armée devait savoir revêtir la casaque du partisan, et l'officier manier au besoin le coutelas, la hache et la carabine.

Au Canada, comme dans nos Antilles, le colon, en butte sans cesse aux attaques de l'Anglais, était soldat, planteur ou chasseur ; mais, ayant souvent à se présenter en rang de bataille, il avait besoin de savoir se plier à une discipline plus sévère.

En 1759, les succès de Montcalm n'avaient pu faire oublier la perte de Louisbourg, où les Anglais s'étaient fortifiés ; mais ces succès glorieux, en présence de l'abandon de la France et des forces imposantes de l'Angleterre, avaient ranimé le courage des Français du continent américain.

Abercombrie avait été rappelé et remplacé par Amherst, dont les plans vastes ne devaient s'arrêter que devant la prise de Québec. Cette capitale entre les mains des Anglais, Amherst avait compté sur une capitulation infaillible. Ce projet concerté, trois corps d'armée, prenant chacun une route opposée, s'étaient donné rendez-vous sous les murs de cette cité.

Les forts de Tycondéroga, de Crownpoint et du Niagara, attaqués par Amherst et Johnson, tombèrent au pouvoir des Anglais; mais, battus par Montcalm, ils se virent tellement maltraités, que le brigadier Wolff se trouva abandonné seul dans l'entreprise la plus périlleuse, la conquête de Québec.

Embarqué à Louisbourg, avec huit mille hommes, vers la fin de juin 1759, Wolff débarqua ses troupes sur l'île d'Orléans, située dans le fleuve Saint-Laurent, au dessous de Québec. Les secours envoyés de Londres et conduits par l'escadre de Saunders, faisaient espérer aux Anglais une conquête facile; néanmoins, la résolution des Français et la saison avancée, qui ne permettait à Wolff de recevoir aucun renfort avant le dégel, lui faisaient un devoir de se retrancher; mais, avant de reculer devant une entreprise hasardée, avec ses seules forces, il voulut tenter un effort.

Québec, bâtie sur la rive septentrionale du Saint-Laurent et sur la rive occidentale du Saint-Charles, qui, immédiatement sous la ville, se jette dans le premier de ces deux fleuves, était d'une étendue assez considérable, et se trouvait admirablement fortifiée. La ville se divisait en partie basse, construite au pied du rocher sur lequel est bâtie la ville haute. Du côté de ce rocher, parallèle au Saint-Laurent, Québec pouvait passer pour imprenable; de l'autre côté, la partie basse était défendue par des vaisseaux armés et des batteries flottantes sur le Saint-Charles, dont l'embouchure était garantie par une barre très-forte.

Les bords du Saint-Charles, d'un accès difficile et coupés de ravins, offraient un autre obstacle à vaincre: sur sa rive orientale était campée l'armée française, forte de cinq mille hommes.



Cette armée, commandée par Montcalm, avait un camp retranché, qui s'étendait, vers l'est, jusqu'à la rivière Montmorenci, et elle avait ses derrières couverts par un bois impénétrable.

Cette position rassurait Montcalm. Victorieux dans tous les combats qu'il avait, jusque-là, livrés aux Anglais, il comptait sur la bravoure de ses troupes ; mais, s'il avait l'avantage de la position, Wolff se trouvait avoir l'avantage du nombre.

Les troupes anglaises, composées, d'ailleurs, de vieux soldats, avaient, en outre, l'avantage de la discipline ; tandis que Montcalm ne comptait, au milieu de trois mille Canadiens ou Indiens, que deux mille soldats réguliers.

L'effectif des deux armées rivales laissait donc à Wolff des chances dans une bataille rangée, et, dès lors, il n'épargna aucun effort pour l'engager. Québec fut canonné, la partie basse de la ville fut incendiée, le Montmorenci fut traversé par les troupes anglaises, qui attaquèrent Montcalm dans ses retranchements. Mais Wolff, repoussé avec perte, se vit forcé de se retrancher de nouveau dans l'île d'Orléans.

Resserré par nos troupes, inquiété par nos tirailleurs, Wolff se voyait réduit à un état tellement critique, que, dans une dépêche à Pitt, il avouait ne pas conserver l'espoir de réussir dans ses projets ; mais il déclarait à ce ministre et à ses officiers, auxquels il avait communiqué ses craintes, qu'il préférerait mourir, plutôt que de renoncer au but de son expédition.

Dans un conseil de guerre convoqué par les ordres de Woff, il fut décidé qu'une nouvelle tentative serait entreprise. Mais cette fois, plus prudents dans leurs manœuvres, les officiers qui le composaient arrêtèrent qu'une partie des troupes remonterait le Saint-Laurent, tandis que l'autre s'emparerait d'un poste appelé le Point-Lévi, et situé sur la rive méridionale du fleuve.

Ce mouvement n'échappa point à Montcalm, qui avait à

craindre que les Anglais ne débarquassent au dessus de son camp, afin d'approcher de la ville, du côté le plus faible. Malgré cette crainte, il voulut conserver son camp, et chargea de Bougainville, avec quinze cents hommes, d'observer l'ennemi, et d'empêcher son débarquement.

Montcalm, se fiant donc dans la position qu'occupaient ses troupes, et fort de sa réputation de loyauté, qui lui avait attaché les Indiens, était assuré de pouvoir résister à cette attaque, mais il déplorait d'autant plus, dans les circonstances sérieuses où il se trouvait, l'abandon de la France, que, par des nouvelles à lui transmises, il savait ses ennemis recevant journellement des renforts, et de la métropole et des colonies des Treize-Plantations.

De plus, l'Anglais, maître de Louisbourg et de l'île Royale, se trouvait avoir entre les mains la clé du Saint-Laurent; Wolff pouvait, dès la belle saison, être puissamment secouru, et alors Montcalm se trouverait pris sur tous les points.

De son côté, Wolff, soit pénurie de munitions ou de vivres, soit désir d'acquérir, à lui seul, la gloire d'une conquête, avait médité un plan hardi, et dont le résultat devait être décisif. Averti, par un de ses officiers, qu'au dessus de la ville existait, abrité par un rocher à pic, un endroit où l'on pourrait facilement débarquer, mais qu'on ne pouvait escalader que par un étroit sentier, Wolff tenta ce passage peu gardé, et se trouva, avec son armée, sur les derrières de Québec.

Montcalm apprit, au jour, que le poste avait été forcé pendant la nuit du 13 septembre 1759, que l'armée anglaise avait franchi le passage, et qu'elle était campée dans la plaine d'Abraham. Dès lors, sa résolution fut prise; jusque-là, il avait reculé devant une bataille rangée, mais alors qu'elle seule pouvait sauver Québec, il s'y décida avec ce courage résolu qui pronostiquait à ses troupes un succès assuré.

Wolff se réjouissait de son coup de dé; il ne s'était pas caché les dangers qu'il allait courir: c'étaient les Gaulois cherchant à surprendre le Capitole, escaladant la roche Tarpéienne, et le

moindre indice qui l'aurait trahi, lui valait la destruction de son armée.

Il avait réussi. Ce premier succès en demandait un autre ; mais, avec justes raisons, il avait à redouter la valeur des Français et l'habileté de leur chef.

Cependant, les troupes anglaises, animées par l'exemple de Wolff, se présentèrent au combat avec une résolution qui, de prime-abord, aurait pu intimider nos colons ; mais Montcalm avait tout prévu, et tandis que ses troupes réglées cherchaient à tourner l'aile gauche de l'armée anglaise, les Canadiens et les sauvages, la chargeant en tirailleurs, ébranlèrent son front de bataille.

Wolff, voyant les siens plier, mais voulant ménager les sauvages, se précipita à l'encontre de Montcalm, après avoir donné l'ordre à ses officiers de ne diriger leurs feux que sur les troupes réglées. Les deux généraux se rencontrèrent ; une mêlée s'en suivit, et, le 14 septembre 1759, Montcalm et Wolff périrent victimes de leur courage ; mais Wolff eut, sur son adversaire, l'avantage d'apprendre, avant sa mort, que les siens triomphaient.

A Wolff, mort au champ d'honneur, avait succédé, dans le commandement des troupes anglaises, Monckton, qui, lui-même, percé d'une balle, avait eu pour successeur, Townshend.

Les Français, ne pouvant se rallier, malgré les efforts de Levis et de Bougainville, se réfugièrent vers la ville, et campèrent, en partie, sur les bords du Saint-Charles.

Québec, assiégée, capitula peu de jours après cette bataille, qui avait coûté six cents hommes aux Anglais, et huit cents aux Français. Montcalm, trois frères de Villiers, Wolff et Monckton faisaient regretter aux deux nations rivales les suites d'une guerre désastreuse. La capitulation de Québec devait entraîner la perte du Canada ; les discussions soulevées entre de Vaudreuil, gouverneur, et Montcalm, commandant des troupes ; les dissensions provenant de la préférence que Montcalm accordait



aux troupes réglées sur les troupes de la marine ; les déprédations de l'intendant Bigot, faisaient déjà prévoir, en France, des suites fâcheuses, quand les nouvelles désastreuses de la bataille de Saint-Abraham et ses conséquences y jetèrent la consternation.

On apprit qu'à Montréal s'étaient casernées les troupes qui avaient survécu à la guerre et à ses fatigues ; mais si, en France, on comptait sur le courage des colons, pour mettre à l'abri de l'envahissement des Anglais ce dernier boulevard de notre puissance coloniale dans le Canada, ce ne fut pas sans de graves appréhensions qu'on sut que les efforts de l'Angleterre avaient eu pour résultat l'envoi de nouveaux secours, avec lesquels elle espérait compléter sa conquête.

L'Angleterre triomphait donc à peu près partout, où elle s'était trouvée en face des Français durant cette période fatale ; l'Angleterre triomphait, et si elle avait puni par la corde les défaits de ses généraux, aux grands jours de leurs désastres, elle se trouva si flattée du succès de Wolff, qu'elle lui décerna les honneurs de Westminster. Montcalm, aussi brave que Wolff, mais dont la défaite devait avoir des conséquences irréparables, transporté, après sa mort, dans l'église des Ursulines de Québec, fut mis dans un trou creusé par une bombe. Les Canadiens, passés sous le joug anglais, conservèrent ce dépôt précieux, et Bougainville, destiné, plus tard, à devenir l'émule de Cook et l'ami de Montcalm, plaça sur ce tombeau guerrier une inscription tracée par l'Académie des Belles-Lettres de Paris, alors que Québec n'était plus à la France, et que lui-même, passé du service de terre dans celui de la marine, était un des plus célèbres navigateurs du siècle passé (1).

(1) Ce fut dans cette campagne, que le capitaine Cook, depuis lors si célèbre, se fit pour la première fois connaître. Il fut le seul qui osa persister dans l'opinion que les vaisseaux de haut bord pouvaient franchir les passes du Saint-Laurent. Il les sonda toutes, et conduisit l'expédition qui débarqua Wolff sur l'île d'Orléans. Il était alors simple lieutenant de vaisseau.

(Archives de la marine, papiers Canada.)

Certes, comme nous devons le penser, le coup d'œil jeté de France sur les événements d'outre-mer, devait être imprégné de regrets ; mais, en 1759, si la France déplorait les résultats de l'abandon dans lequel elle avait laissé ses enfants d'Amérique, elle sentit combien était humiliante pour elle son impuissance, qui ne lui permettait, qu'à grand' peine, de défendre ses côtes attaquées plusieurs fois par l'Anglais.

Et cependant, en 1759, après des ouvertures de paix faites par la cour de Versailles à celle de Londres, et auxquelles il avait été répondu avec hauteur, on avait, en France, rêvé une descente en Angleterre.

Des préparatifs avaient, pendant quelque temps, donné à supposer que ce projet serait suivi ; on y songeait sérieusement ; les désastres de la flotte aux ordres de Hawke, qui surveillait la sortie des bâtiments de transport renfermés à Brest, semblaient même en rendre l'exécution facile, mais les lenteurs de Conflans, qui devait débarquer en Angleterre une armée commandée par le duc d'Aiguillon, laissèrent échapper la seule occurrence favorable à ce projet, si souvent sur le point de se réaliser.

Cette fausse alerte avait servi à redoubler l'insolence des Anglais. La défaite de la Clue sur les côtes de Lagos, le bombardement du Havre, les entreprises d'Anson, de Howe, de Marlborough, de Bligh, à Saint-Malo, à Cherbourg, et la dispersion de l'escadre de Conflans, surprise le 20 novembre 1759, dispersion qui laissa la France privée de ses meilleurs vaisseaux, devenait le complément des malheurs qui nous avaient accablés en Amérique.

Dès lors on voulut les réparer, on comprit l'importance d'une marine, mais si les rangs des troupes de terre peuvent facilement se combler par de nouvelles recrues, on sut, à n'en plus pouvoir douter, que les seuls défenseurs utiles pour les vaisseaux, étaient des matelots faits aux fatigues de la mer, et habitués dès leur enfance à se plier à une sévère discipline.

Comme nous l'avons dit à la fin du chapitre précédent, une

activité inusitée se fit momentanément remarquer dans nos ports de guerre; mais cette activité fut vaine, et ne put détourner l'orage qui grossissait, et qui devait, avec plus de fureur que jamais, fondre sur la Martinique.



## CHAPITRE XIII.

---

LA MARTINIQUE JUSQU'EN 1761 EXCLUSIVEMENT. — DE BEAUHARNAIS RAPPELÉ. — LE VASSOR DE LA TOUCHE NOMMÉ GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DES ILES DU VENT. — EXPLOITS DES CORSAIRES DE LA MARTINIQUE. — SECOURS ENVOYÉS PAR L'ANGLETERRE A SES COLONIES. — ABANDON DE LA FRANCE. — SAINT-DOMINGUE JUSQU'EN 1761 EXCLUSIVEMENT. — DE CLUGNY NOMMÉ INTENDANT DES ILES DE SOUS LE VENT.

Les assauts que nos diverses colonies avaient eu à soutenir, nous avaient donc coûté, en Amérique, Québec et la Guadeloupe.

Ces deux points, d'où l'Anglais pouvait, à son aise, mûrir ses projets, enfantés dès son arrivée en Amérique, de rayer la France du nombre des nations colonisatrices, ces deux points, enlevés à la France, faisaient assez pressentir à ceux qui en dirigeaient les rênes, quelle serait l'issue d'une guerre dans laquelle la métropole ne ramassait point le gant.

Cependant, en France, en 1760, on redoutait les conséquences de nos désastres d'outre-mer; en 1760, en France, se rattachaient, au commerce colonial, d'énormes intérêts, des intérêts compris, discutés à la balance nationale, et non livrés encore à la rivalité de l'industrie saccharine, ou aux diatribes *passionnelles* de quelques humanitaires, faisant une fausse application du philanthropisme, dont ils se servent pour émouvoir les indifférents.

La philanthropie, en 1760, pouvait, à juste titre, s'exercer sur le sort que la France faisait à ses enfants; mais, comme à la philanthropie se rattache presque toujours l'intérêt, si on accusait le gouvernement d'abandonner les Français d'outre-mer, le commerce métropolitain, qui tenait sa voix au diapason le plus élevé de ce concert de plaintes et de reproches, faisait surtout ressortir les suites de nos défaites maritimes.

Hélas! il faut le dire, le commerce n'avait pas été le seul

à s'apercevoir des pertes qu'allait éprouver la nation ; le gouvernement s'en préoccupait ; des ordres avaient été donnés, des projets discutés, et la Clue, destiné à protéger nos îles du Vent, le laissait, par sa défaite, plongé dans une perplexité des plus grandes.

Le désastre de Conflans avait rendu les préoccupations gouvernementales plus décisives. La belle saison approchait, et si, pendant l'hivernage de 1759, l'annonce des secours envoyés de Londres à ses colonies, secours destinés à la conquête des nôtres, avait fait craindre, en France, la présence des escadres anglaises, aux Antilles, on s'attendait journellement à apprendre l'attaque et la prise de la Martinique, dès les premiers mois de 1760, alors que ces mêmes escadres n'auraient plus à redouter les ouragans (1).

Pour remédier à cette impuissance manifeste, à cette pénurie coupable dans laquelle on avait laissé croupir notre marine, on s'adressa au commerce, on lui demanda des fonds, on l'intéressa dans des armements, et tous ses efforts se bornèrent à trois frégates, qui partirent de Toulon, en avril 1760, et jetèrent quelques munitions à la Martinique.

Mais si le gouvernement, réduit à ne pouvoir concerter ses moyens de protection pour cette campagne, déplorait l'état précaire dans lequel devait se trouver nos colonies, il comprenait également que leur seule défense utile pouvait leur venir de la métropole. Cette raison d'état lui faisait un devoir, en cas qu'elles eussent subi le joug anglais, de porter d'autant plus d'activité et de soins à ses préparatifs, que dans ce cas il s'agirait d'une conquête.

La reprise de la Guadeloupe lui paraissait facile, avec le concours des colons de la Martinique ; mais la Martinique prise, ces deux îles ne pouvaient plus être que difficilement abordées par nos escadres, et dès lors, les forces à envoyer aux Antilles devaient être doublées.

(1) Cartons Martinique, politique, 1760, Archives de la marine.

Néanmoins, on se prépara à tout événement, n'ayant point encore de nouvelles sur ce qui se passait aux Antilles, en 1760. Craignant aussi que l'Anglais, dont on connaissait la convoitise à l'endroit de la Martinique, ne se refusât à la rendre à la paix, si on lui laissait le loisir de l'affamer, ou d'y débarquer une armée, on activa quelques secours, on informa sur la conduite des gouverneurs, sur celle de Bompar, on se décida à rappeler de Beauharnais, auquel on donna pour successeur Latouche le Vasseur (1).

Mais quelle que fût l'urgence dont étaient ces secours aux Antilles, quelle que fût l'activité qu'on déploya dans nos ports de guerre, nos îles de l'Amérique avaient encore à lutter, réduites à leurs simples ressources, contre toutes les forces des Antilles anglaises, durant une année entière; un siècle, pour qui souffre, pour qui voit la flamme à sa porte, le pillage à ses trousses, l'Anglais, prêt à niveler par le fer, le meurtre et l'incendie, tout ce qui s'oppose à son passage; un siècle pour le colon français que la France abandonne; un siècle pour le fils auquel sa mère ne peut présenter ce sein qui l'alimente et le réchauffe.

Certes, il est facile d'envisager tous les maux qu'allaient avoir à souffrir nos colonies, en 1760; il est facile de concevoir ce qu'elles avaient à redouter, mais si nous les savons destinées à passer une année entière sans secours de la France, l'espoir d'être secourues, l'attente d'un temps meilleur, d'une protection immédiate, avaient ranimé les courages les plus abattus. A la Martinique surtout, où l'on se savait chaque jour à la veille de recevoir l'Anglais, on s'apprêtait donc à lui donner une seconde représentation, tout aussi peu agréable que celle du Tartanson.

De Beauharnais, profitant de cet élan si habituel chez le créole, chez le créole si brave, pour ne pas dire plus, dans ces mo-

(1) Cartons Martinique, Mémoires sur l'urgence de conserver la Martinique, présentés par M. Berryer au Conseil du roi, 1760, Archives de la marine.



ments de crise, ne se borna pas à les exciter aux corvées nécessaires pour la défense de l'île, il encouragea la course et fit un appel aux corsaires, dont nous allons raconter les exploits (1).

Ce n'était pas un aliment nouveau offert aux armateurs de la Martinique; habitués, dès longue date, à courir les chances de la course, ils en avaient froidement récapitulé les dangers et les profits. Mais la course, qui, au début de la colonisation, était devenue un métier monopolisé dans nos îles du Vent, entre les mains de quelques braves dont le nom seul servait de drapeau de ralliement aux colons guerriers et aventureux, s'était ralentie. Depuis le traité d'Utrecht, la paix avait à peu près toujours plané sur nos îles. Les négociants de la Martinique, n'ayant plus ce genre lucratif de commerce à exercer, avaient alors dirigé leurs spéculations vers les colonies espagnoles du continent américain. En 1744, néanmoins, lors de nos discussions avec l'Angleterre, quelques descendants de ces anciens corsaires avaient, à la Martinique et à la Guadeloupe surtout, rappelé les exploits des Pinel, des Bourdet et des Bréart.

Mais, en 1744, comme nous le savons, et jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, nos convois avaient nécessité de la part de nos ennemis, une surveillance telle, que la course s'était souvent trouvée horriblement gênée par la présence des vaisseaux anglais obligés d'y faire face.

Si ce motif avait quelquefois mis en défaut la hardiesse et le courage de nos corsaires, durant cette première guerre, il nous est facile de comprendre combien, *a fortiori*, ils avaient, dans celle-ci, à méditer leurs attaques, leurs surprises, d'autant plus urgentes, qu'eux seuls pouvaient approvisionner nos îles.

Leur activité, néanmoins, avait répondu aux divers appels faits par nos gouverneurs; et, comme nous l'avons dit, les corsaires de la Guadeloupe, se trouvant plus rapprochés des éta-

(1) Cartons Martinique, 1760, Archives de la marine.

blissements anglais, avaient, dès le début de la guerre, porté la terreur dans le commerce de cette nation.

Les Anglais, maîtres de la Guadeloupe, et s'appliquant à fournir aux colons de cette île tout ce dont ils pouvaient avoir besoin après des privations si pénibles, devaient s'attendre à se voir gênés dans leurs expéditions. Beauharnais avait mis sous les yeux des armateurs de la Martinique cet appât, et dès décembre 1759, les plaintes des commerçants anglais étaient parvenues à Londres.

Pour garer ses nationaux de ces pertes partielles, mais répétées, Moore avait détaché une corvette aux ordres de Nott, qui donna la chasse à nos corsaires. Se ravissant alors, ceux-ci s'associèrent, et ne se contentant plus d'attaquer simplement les caboteurs anglais, ils firent des descentes dans les bourgs occupés par eux, et y portèrent le ravage (1).

Ces déprédations, représailles auxquelles les Anglais n'avaient pas songé, les étonnèrent. Dès lors, se voyant obligés à une rude surveillance, des mesures furent prises pour repousser nos attaques; mais, se formant en escadres, nos corsaires de la Martinique organisèrent sans délai un service régulier entre Saint-Pierre, le Fort-Royal et les îles neutres.

Sous cette escorte, qui plus d'une fois fit trembler les vaisseaux anglais, les navires hollandais et nos caboteurs des îles suppléèrent à l'abandon de la France; la Martinique fut approvisionnée de vivres et de munitions. Avec ces secours reparurent la confiance et le courage (2).

L'intendant le Mercier de la Rivière lança des ordonnances pour faciliter ce genre de commerce, et des lettres par lui écrites au ministre, demandaient, non-seulement l'ouverture des ports de la Martinique aux étrangers de tous pays, mais encore, afin de prolonger ses moyens de défense, si utiles alors que la France se voyait dans l'impossibilité de secourir ses colonies, à

(1) *Gazette de Londres*, 30 décembre 1760.

(2) *Gazettes* des 18 janvier et 8 février 1760.

défaut de navires, il réclamait l'envoi de quelques matelots, dont la Martinique se trouvait dépourvue (1).

Cette demande, qu'en France on ne pouvait satisfaire, doit nous arrêter un moment. Nous ne répéterons pas ce que nous avons si souvent dit du coupable abandon de la France, seulement, nous demanderons si l'on saisit assez que la France avait droit d'attendre, si elle eût aidé ses enfants. Mais ici, en présence de faits conservés dans nos recueils, et inconnus, parce qu'il est plus facile de trancher une question sans l'étudier que d'en approfondir les moindres détails, nous poserons cette question : La France aurait-elle un avantage à ne plus posséder de colonies ? Pas une voix, quelle qu'elle soit, amie ou ennemie, ne répondra autrement que nous : Non.

Si la France trouve un avantage à conserver ses colonies, comment se fait-il alors, demanderons-nous encore, qu'il ne soit jamais entré dans l'idée de pas un de nos hommes d'État, de faire, du port du Fort-Royal Martinique, un port de construction, un port de manœuvre, jouissant des mêmes prérogatives que nos ports de Toulon, de Brest, de Cherbourg, de Rochefort et de Lorient ?

Certes, cette question que nous faisons, que nous posons et que nous ne résolverons qu'en écrivant l'histoire de notre époque, peut trouver des contradicteurs, mais en 1760, on aurait pu en concevoir l'urgence, et aujourd'hui qu'une immense population libre croupit, à l'abri de l'impôt du sang, dans nos colonies, on pourra en bien peser *l'indispensabilité*, surtout quand l'émancipation aura effacé l'esclavage.

Les actions héroïques de nos corsaires éveillèrent, en Angleterre, les plaintes du commerce et l'attention du gouvernement. Une flotte marchande, sous l'escorte de deux navires de guerre, destinée pour Antigue, ayant été enlevée par le capitaine Marès, de Bordeaux, Pitt, auquel cette nouvelle parvint, s'adressa à la

(1) Code manuscrit Martinique, année 1760, Archives de la marine



chambre des communes, et des fonds furent votés pour rétablir l'ordre. Cent quatre-vingts corsaires de la Martinique avaient partout troublé le commerce anglais, et le poursuivant dans tous les canaux des Antilles, ils tinrent en alarme tous les négociants anglais (1); cent quatre-vingts corsaires de la Martinique approvisionnèrent, pendant une année entière, nos colonies délaissées, cent quatre-vingts corsaires de la Martinique soutinrent seuls, en 1760, les droits de la France, dans le golfe du Mexique, et la France, en 1847, pourrait oublier que ses enfants d'Amérique ont aussi leurs pages dans son histoire!

Chaque peuple a eu ses héros; les traits qui caractérisent ces hommes privilégiés sont quelquefois uniques dans l'histoire; Horatius Coclès et Bayard; Scipion et Louis XII. Mais si l'art naval, peu développé sous les Romains, n'avait créé aucun émule à Jean-Bart, en 1760, les Antilles renfermaient dans leur sein un homme tout aussi brave et tout aussi entreprenant que ce héros, dont le nom populaire passera à la postérité la plus reculée.

Marès, né à Bordeaux, avait posé son camp à la Martinique, et, dans cette guerre, il s'était déjà fait une réputation par ses coups hardis, mais alors que l'Anglais semblait menacer une terre française, monté sur un brigantin de douze canons, il avait porté le ravage jusque sous les canons des forts occupés par nos ennemis.

Signalé à tous les corsaires et à tous les navires anglais, une croisade s'était organisée contre ce redoutable adversaire, sa tête avait été mise à prix, et malgré tous les efforts de ceux qui avaient cherché à le prendre, Marès avait échappé à leurs griffes.

Rencontré par une goëlette anglaise de quatorze canons, il l'attaqua, se précipita à l'abordage, et se trouve seul au milieu d'un équipage furieux. Son brigantin, dégraffé, le croit perdu, mais Marès, qui a reconnu le capitaine de la goëlette, le tue; l'é-

(1) Gazettes, 1760.

pée au poing, il se rue alors sur l'équipage qui se sauve par les écoutes qu'il a soin de fermer.

Maître de la goëlette anglaise, et secouru par les siens, qui n'avaient plus à répondre aux boulets anglais, Marès conduit sa prise à la Martinique, et reçoit les honneurs d'un triomphe (1).

Ces défaites partielles, la crainte des secours que la France préparait pour ses colonies, et les insurrections survenues à la Jamaïque, insurrections occasionées par les barbaries exercées par les maîtres contre leurs esclaves, motivèrent, en 1761, le départ de Londres d'une nouvelle escadre, aux ordres de Douglas. La crainte de voir la Guadeloupe attaquée par les colons de la Martinique, avait déjà, depuis septembre 1760, décidé le gouvernement britannique à y faire passer deux mille six cents hommes de troupes. Ce renfort, et ceux que les Anglais apprêtaient de nouveau, avaient cependant activé nos préparatifs, et le roi voulant préparer les colons aux expéditions projetées aux Antilles, avait mis à la disposition de le Vassor de Latouche, le vaisseau *le Tigre*, dont il ne put profiter. Parti de La Rochelle sur un navire marchand, vers les derniers jours de 1760, cet officier supérieur avait fait enregistrer ses pouvoirs au Conseil Souverain de la Martinique, le 7 février 1761.

Créole de la Martinique, le Vassor de Latouche avait répondu de la conservation du pays. Il s'était fait fort de calmer l'esprit de ses habitants, avait fait des promesses sur lesquelles on comptait en France, et qui firent peut-être porter quelques retards dans l'envoi des secours si ardemment désirés.

De Beauharnais lui remettait le pays dans un état satisfaisant; et, rappelé en France, avait à rendre compte de sa conduite et de la perte de la Guadeloupe (2). Accompagné d'un in-

(1) Cartons Martinique, 1760, Archives de la marine, Gazette, 31 mai 1760.

(2) L'instruction commencée contre Nadau et les officiers de la Guadeloupe s'était ralentie; au départ de Beauharnais, comme nous le verrons plus bas, elle fut poursuivie avec plus d'acharnement que jamais

génieur, auquel mission avait été donnée de visiter les fortifications de la Martinique, le Vassor de Latouche avait prévu aux choses les plus urgentes, lorsque, vers le mois de mars 1761, des nouvelles sinistres se répandirent à la Martinique. Mais avant de par ordre supérieur. Voilà, au sujet du rappel de Beauharnais, une chanson qui circula alors à la Martinique.

I.

Si le roi, qui est à Versailles, *bis*.  
Voulait écouter ma chanson,  
Maliron, malirette,  
Voulait écouter ma chanson,  
Je lui conterais la bataille, *bis*.  
La bataille de Tartanson,  
Maliron, malirette,  
La bataille de Tartanson.

II.

Je lui parlerais de la gloire, *bis*.  
La gloire et le nom des colons,  
Maliron, malirette,  
La gloire et le nom des colons,  
Colons qui, sans manger ni boire, *bis*.  
Et sans général, étaient là,  
Maliron, malirette,  
Et sans général, étaient là.

III.

Sans général? le roi va dire : *bis*.  
Où était donc mon Beau-harnais?  
Maliron, malirette,  
Où était donc mon Beau-harnais?  
Alors au roi, je dirais : Sire! *bis*.  
Votre Beau-harnais était là,  
Maliron, malirette,  
Votre Beau-harnais était là.

IV.

Intrépide comme une ouaille, *bis*.  
Mais pas un ordre il ne donna,  
Maliron, malirette,  
Mais pas un ordre il ne donna  
Nous avons gagné la bataille, *bis*.  
Presque sans poudre et sans canons  
Maliron, malirette,  
Presque sans poudre et sans canons.



relater les événements qui précédèrent le siège et la prise de cette île si enviée des Anglais, si souvent attaquée par eux, nous avons à porter nos regards sur Saint-Domingue et sur la politique anglaise à l'égard de l'Espagne, dès le début de cette guerre.

Saint-Domingue, aussi délaissée que nos îles du Vent, offrait plus de ressources à ses habitants, et par son étendue et par ses relations avec les Espagnols, que l'Anglais ne pouvait pas aussi activement surveiller.

Mais Saint-Domingue renfermait dans son sein une population plus difficile à contenir. Comme nous l'avons dit plusieurs fois, les querelles intestines, les discussions de castes et de prééminences avaient porté le trouble dans cette colonie; ses gouverneurs eux-mêmes avaient souvent donné la main aux désordres graves qui, enfin, avaient motivé du gouvernement la défense au gouverneur lieutenant-général, à l'intendant et au commissaire de la marine, d'épouser des créoles, sans être, par cela seul, révoqués de leurs hauts emplois.

La déclaration du roi, portant cette défense pour sa colonie de Saint-Domingue, était du 23 juillet 1759, et était déjà en vigueur dans toutes nos autres colonies. Loin d'être prise en mal de la part des colons, elle fut trouvée fort équitable; ils se plaignaient même de ce qu'elle ne se fût pas étendue sur les gouverneurs particuliers des divers districts du nord, du sud et de l'ouest.

Dans le siècle où nous vivons, si pareille mesure avait lieu, aux voix des colons qui s'élèveraient, non plus pour la

V.

Il en aura toute la gloire, *bis*.

Et chef d'escadre on le fera.

Maliron, malirette,

Et chef d'escadre on le fera.

C'est ainsi que l'abeille enfante *bis*.

Le miel qu'un autre mangera,

Maliron, Malirette,

Le miel qu'un autre mangera.

louer, mais pour la blâmer, se joindraient probablement d'autres voix : *des voix amies*, qui l'approuveraient, et pour objet de comparaison, ces *voix amies* rappelleraient que les *Romains défendaient à leurs magistrats d'épouser les filles des peuplades conquises* (1).

Certes, nous comprenons la parabole, et à ce titre, le procureur-général qui compare des Français à des peuples conquis, doit être partisan de l'amovibilité de la justice coloniale. Mais le motif qui avait dirigé le gouvernement, en 1759, à lancer pareille défense, n'avait point pour stimulant la haine du colon.

On avait, dans plusieurs circonstances, déploré l'avidité des hommes envoyés à Saint-Domingue avec de hautes missions, et comme alors on laissait aux gouverneurs et aux intendants-généraux le soin de régler les discussions de voisinage, les habitants, qui savaient combien avait été funeste à certains, la proximité des habitations possédées par eux, auraient désiré ne jamais voir les principales autorités possesseurs d'habitations.

Le motif n'était point, comme aujourd'hui, le même ; on ne pensait pas encore à persécuter la caste blanche ; on comprenait, aucontraire, qu'elle avait besoin d'une protection d'autant plus grande dans les colonies, qu'elle seule les avait conquises, et qu'elle seule les conserverait pour la métropole (2).

Les colons, quoiqu'ils approuvassent cette mesure, ne repoussaient point les métropolitains, auxquels ils s'étaient toujours alliés avec empressement, et cette défense, soit dit en passant, prouve que nos grands seigneurs recherchaient les filles créoles. Aujourd'hui que la philanthropie s'est lemparée des nobles cœurs qui font du négrophilisme à tout propos, on est, à juste titre, étonné que tant de mulâtresses, jeunes et jolies, ne soient point encore inscrites au rang des épouses *des amis des noirs*, où plutôt, de ceux qui s'intitulent : **AMIS DES NOIRS!**

(1) Paroles du Procureur-général près la Cour de cassation de Paris, M. Dupin. Voir le *Moniteur* du 6 mai 1847.

(2) Cartons Saint-Domingue, 1760, Archives de la marine. *Réflexions d'un habitant sur l'état présent de cette colonie.*

La position des principaux pouvoirs de Saint-Domingue réglée sous ce point de vue, en 1759, également, les droits qu'ils percevaient sur les nègres que le commerce métropolitain introduisait dans l'île, furent remplacés par des appointements fixes, à prélever sur la caisse des octrois.

Ces appointements, estimés à une somme de cinq cent mille livres, devenaient un surcroît de charge qui, en 1760, entraîna quelques réclamations.

Les chambres mi-partie d'agriculture et de commerce, établies à Saint-Domingue, l'une au Port-au-Prince, l'autre au Cap, se mirent en devoir d'agir; mais un mal que ni la justice, ni l'autorité supérieure, ni le zèle des hommes représentant la colonie dans ces nouvelles chambres, ne pouvaient atteindre, laissait Saint-Domingue, en 1760, livrée aux horreurs du soupçon : ce mal était le poison, qui ruinait des habitants, mais un poison sourd, et dont la physionomie était variée suivant sa distribution ou suivant sa dose (1).

Des mesures pour le prévenir, pour l'éteindre, avaient été prises; mais, reparaissant sous une autre forme, ce poison qui, administré dans le secret, était resté inconnu en 1760, malgré les expériences faites et ordonnées pour le connaître, tantôt occasionait une mort subite, et tantôt jetait le sujet que la vengeance du criminel avait désigné, dans des maladies de langueur non comprises de la médecine.

Pour bien des motifs, ce mal nécessitait une prompte répression; mais, dans ces moments de crise, souvent la persécution était comme l'huile qui sert d'aliment au feu, et un esprit froid, un cœur généreux, un homme plus avancé que son siècle, chargé, par le ministère de France, de découvrir les causes du mal, dans son Mémoire, que nous copions, s'exprimait en ces termes :

« La cause infaillible de ce mal affreux, c'est la communi-

(1) Cartons Saint-Domingue, 1760, Archives de la marine. *Réflexions d'un habitant sur l'état présent de cette colonie.*



» cation trop intime des blancs avec les noirs ; à Saint-Domingue, on ne se sert que de ceux-ci pour domestiques ; ils sont cuisiniers, valets, servantes, etc. ; il n'y a point de maison d'habitant où il n'y en ait de vingt à trente.

» Le commerce criminel que la plupart des maîtres ont avec les femmes esclaves, est l'origine de cet attentat. Une femme légitime s'aperçoit des habitudes de son mari avec sa servante, et, dans les absences du mari, elle fait châtier sévèrement cette esclave. Si les maîtres ne sont point mariés, et c'est le pays où il y en a le plus, tant les mariages sont peu favorisés par les gens en place, et où le libertinage est le plus toléré, l'inconstance, naturelle aux hommes de ce climat, leur fait changer ou multiplier ces concubines, d'où naissent des distinctions et des jalousies entre elles ; et, dans le premier comme dans le second cas, des projets de vengeance, qui se réalisent, tantôt sur la fortune du maître, en faisant périr les nègres, et tantôt sur sa vie, ou celle de sa femme, et même de leurs enfants. »

Et cependant, celui qui adressait ces réflexions au ministre était colon ; il faisait la part de ce poison systématique et endémique à l'esclavage. Comme seul remède efficace à cet horrible fléau, il engageait le gouvernement à expédier à Saint-Domingue des peuplades de jeunes hommes et de jeunes filles d'Europe ; il demandait une loi pour faire attacher à la culture tous les esclaves des habitations ; il signalait, comme chose urgente à réprimer, le vagabondage des mulâtres libres, agglomérés dans les villes, et voulait que, par des encouragements, et même des châtimens, on les forçât à planter des vivres, dont la colonie se trouvait dépourvue (1).

Certes, comme nous le voyons, le mal des colonies date de loin : en 1760, elles manquaient de blancs, et les blancs, en 1847, y ont encore diminué. Le patriotisme des noirs est-il assez rassu-

(1) Cartons Saint-Domingue, 1760, Archives de la marine. *Réflexions d'un habitant sur l'état présent de cette colonie.*

rant, pour ne pas permettre à la France de redouter l'exemple de Haïti ? En présence des seules mesures qui peuvent conserver à la France ses colonies, l'indemnité et l'émancipation, la première mesure devant y ramener le crédit, et la seconde pouvant faire espérer le repos, ne prévoit-on pas tout le bien que peut entraîner l'émigration de travailleurs blancs, le transplatement de nouveaux Français au milieu d'une population semi-française, semi-africaine ? d'une population chez laquelle le préjugé se traduit, à l'égard du blanc, par l'extermination, nous le répétons !!!...

A cette cause s'en joignait encore une autre, qui, en 1760, coopérait au malaise de Saint-Domingue. Les propriétaires, obligés d'envoyer en France leurs enfants, dont l'éducation ne pouvait se faire sur les lieux, voyaient ces mêmes enfants revenir avec des goûts qui les éloignaient de la culture des terres, et souvent les forçaient à les entretenir dans des carrières dispendieuses, qu'ils embrassaient en France ; car, aussi bien en 1760 qu'en 1847, le colon, sorte de paria, jugé inepte par le métropolitain, ne pouvait que difficilement prétendre aux charges lucratives des colonies, presque exclusivement réservées à ses aînés.

Cet abus révoltant, les préjugés de couleur et de sang, le souvenir de temps meilleurs, la crainte de ne pouvoir réparer les pertes de nègres et les incessantes poursuites que les corsaires anglais exerçaient, et contre le cabotage de Saint-Domingue, et sur les côtes éloignées des grands centres de populations, ne laissaient pas que de gravement préoccuper le gouverneur Bart, ainsi que tous les pouvoirs de cette colonie puissante.

Élias, auquel avait été, par intérim, confiée l'intendance de Saint-Domingue, était mort en mars 1760, et, en attendant l'arrivée de Jean-Étienne-Bernard de Clugny, *chevalier, baron de Nuys sur Armançon, Seigneur de Prasley, Saint-Marc et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils et en sa cour du parlement de Bourgogne*, nommé intendant des îles de sous le Vent, le 1<sup>er</sup> janvier 1760, ces fonctions importantes étaient partagées par les commissaires de marine.

Bart, tout à son affaire, qu'il ne comprenait que militairement, avait transmis des ordres pour la défense des postes de l'île aux capitaines des milices de ses divers quartiers.

Ceux-ci, demandant des vivres, exigeant des commissaires de marine une sorte de solde pour leurs miliciens, et assez stupidement obéis, avaient coopéré au triste état dans lequel se trouvaient les finances de la colonie. Les motifs d'une défense active venant en aide aux déprédations des commis, à la négligence des percepteurs, avaient ruiné le Trésor. Des bons, tirés par les commissaires de marine, sur le Trésor, n'avaient point été payés, et de Clugny avait à réparer tous les désastres qu'un tel état de choses avait dû nécessairement provoquer (1).

Cette déconsidération jetée sur les ressources que les chefs de Saint-Domingue avaient espéré pouvoir se créer, en présence des événements qu'ils redoutaient, ce discrédit, qui pesait sur les bons royaux et coloniaux, avaient rendu le commerce plus exigeant. Les denrées ne s'écoulaient point, et les approvisionnements se consumaient sans se renouveler, lorsque les désastres survenus au Canada, en 1759, donnèrent enfin à penser à Bart que son gouvernement serait attaqué en 1760.

De Bompar avait muni Saint-Domingue de fusils; quelques caissons de poudre avaient également été débarqués et avaient été joints aux munitions que des interlopes avaient vendues à prix d'argent (2); mais de Bompar, reparti pour l'Europe, Saint-Domingue se voyait réduite, pour sa défense extérieure, à quelques barques de corsaires.

A Saint-Domingue, comme à la Martinique, en 1760, ces intrépides armateurs redoublèrent de zèle, mais le mouvement commercial des Anglais s'étant transporté, en 1760, dans les parages des îles du Vent, les rafles sur lesquelles avaient compté les corsaires de Saint-Domingue ne furent point réa-

(1) Cartons Saint-Domingue, 1760, Archives de la marine.

(2) Cartons Saint-Domingue, 1760, Archives de la marine.



lisés par eux, et le découragement s'était emparé de quelques uns.

Cependant, vers le mois de septembre 1760, trois frégates, sous les ordres du capitaine de vaisseau Macarty, avaient porté quelques renforts de France. Les secours envoyés de Londres à ses colonies avaient activé les préparatifs projetés en France, et l'appel fait au commerce avait procuré ce faible secours.

La présence de quelques officiers de marine rappela la confiance à Saint-Domingue ; un moment, on débattit un projet de descente à la Jamaïque ; on savait cette île en proie à l'insurrection de ses nègres, et, dans le cas actuel, la diversion semblait si urgente, que Bart s'y était décidé, lorsque Clugny, arrivé au mois d'octobre, sur la frégate *le Diadème*, porta à Macarty l'ordre de son retour en Europe (1).

Parti de Saint-Domingue et du Cap, le 15 octobre, Macarty, convoyant, avec ses trois frégates, deux bâtiments de Saint-Malô, eut à soutenir un combat au débouquement des Lucayes. Des matelots français, pour la première fois, refusèrent de se battre contre les Anglais, Macarty brûla la cervelle à plusieurs de ces lâches, et, sans pouvoir se défendre, tomba au pouvoir de nos ennemis. Des quatre autres navires composant sa flottille, un autre fut pris, un sauta après deux heures de combat, un troisième fut brûlé ; le seul qui se sauva, rentra dans le port à l'Écu, de Saint-Domingue, où les résultats de cette malheureuse rencontre furent le découragement, précurseur de nouveaux malheurs (2).

Cependant, Bart, qui avait espéré pouvoir, à son tour, faire trembler nos ennemis chez eux, avait renoncé à ce projet, et s'était tenu sur la défensive. Actif de sa nature, il avait, dès son arrivée dans son gouvernement, comme nous l'avons dit, parcouru

(1) Cartons Saint-Domingue, 1760, Archives de la marine.

(2) MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Description de la partie française de Saint-Domingue*, vol. II, page 13.

tous les postes urgents à défendre. Le môle Saint-Nicolas, où Colomb avait posé le pied à Saint-Domingue, était, depuis longtemps, le sujet de quelques controverses. L'aridité du sol qui l'entourait en avait éloigné les premiers colons; en 1701 pourtant, de Galifet avait essayé d'y en installer quelques-uns; en 1733, de Fayet, au contraire, avait demandé à ce que le port Saint-Nicolas fût comblé.

Après de Fayet, Maillart, Duclos, de la Roche-Allard, s'étaient si positivement expliqués sur le peu d'importance de ce point, qu'on l'avait abandonné; mais en 1745, de l'Etendue, allant du Cap au Petit-Goave, était entré au môle Saint-Nicolas, où il avait pris quatre corsaires anglais, qui y carénaient aussi tranquilles que dans un port à eux.

Cette rencontre, les rapports de Périer, ceux de Hervier, avaient, à la fin, ouvert les yeux du gouvernement, et Bart, en 1760, avait reçu l'ordre d'élever quelques redoutes vers le môle Saint-Nicolas.

Des encouragements furent offerts à ceux qui voudraient s'y établir; des exemptions leur furent promises, et des corvées pesèrent sur les habitants. De Clugny, par les soins qu'il porta, dès son arrivée à la régie des finances de la colonie, put trouver quelques fonds, qui aidèrent un projet dont l'importance était d'autant plus notoire, que les Anglais avaient semblé, par leurs menées, vouloir s'y colloquer (1).

Les Anglais, à quelques échauffourées près, échauffourées insignifiantes, mais fatigantes, étaient donc restés chez eux, en 1760. Saint-Domingue avait dû sa tranquillité à deux circonstances : la première, à l'insurrection des nègres de la Jamaïque, et la seconde, à ce que la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre était imminente.

L'Espagne allait donc encore entrer en lice avec ces ennemis

(1) Cartons Saint-Domingue, 1760, Archives de la marine. *Description de la partie française de Saint-Domingue*, par Moreau de Saint-Méry.

éternels de tout ce qui veut prendre part au commerce du monde; l'Espagne avait assez longtemps souffert les injures de l'Angleterre, mais il est essentiel, pour bien saisir cette quelle, que nous remontions à quelques années.



## CHAPITRE XIV.

---

POLITIQUE DE L'ANGLETERRE A L'ÉGARD DE L'ESPAGNE, DE 1756 A 1762  
— DÉCLARATION DE GUERRE DE L'ESPAGNE A L'ANGLETERRE, APRÈS  
LA CONCLUSION DU PACTE DE FAMILLE. — SITUATION DE LA MARTI-  
NIQUE EN 1761. — PRÉPARATIFS DES ANGLAIS CONTRE CETTE ILE :  
RODNEY ET DOUGLAS SE JOIGNENT. — PRISE DE LA DOMINIQUE. —  
LES ANGLAIS SIGNALÉS SUR LES COTES DE LA MARTINIQUE.

L'Espagne, plus à même encore que la France, de juger avec quelle rapacité l'Angleterre se jetait sur tous les points où elle espérait pouvoir monopoliser son commerce, n'avait pu voir d'un œil indifférent les pertes que nous avions éprouvées durant cette nouvelle guerre.

Mais l'Espagne, attachée à sa politique soupçonneuse, à ses principes exclusifs, l'Espagne, si forte par elle-même, par sa position péninsulaire, s'était vue minée par des secousses intestines, et par la persévérante opiniâtreté que l'Angleterre avait mise dans ses rapports interlopes avec ses colonies.

Notre dévouement à la défendre, à la protéger dans la guerre précédente, avait été mal récompensé, comme nous l'avons dit, et si la querelle que nous avons avec l'Angleterre, en 1756, était en quelque sorte une continuation de la guerre de 1744, l'Espagne, déjà morcelée, dont la marine avait eu à souffrir autant et plus encore que la nôtre des attaques de l'Angleterre, avait de justes raisons pour redouter la suprématie maritime que prenait notre rivale.

Néanmoins, par des concessions balancées et discutées dans les couloirs des ministres, ces deux nations, l'Espagne et l'Angleterre, n'avaient point rompu leurs relations. Mais l'Angleterre n'avait pu s'arrêter à considérer froidement les progrès du commerce de nos colonies avec les colonies espagnoles, et avait, plus d'une fois, cherché à fomentier la discorde entre nos commerçants et les commerçants de l'Espagne.

L'influence anglaise, malgré de passagères discussions entre nos gouverneurs et les gouverneurs espagnols, n'avait pu entièrement remplacer cette vieille influence, acquise au prix d'une guerre qui avait enfin placé un fils de France sur le trône d'Espagne. Puis enfin, ces querelles s'arrêtant à des débats n'ayant pas une gravité politique, et toujours aplanis par la loyauté que nous portions dans nos démêlés avec l'Espagne, ne la laissaient pas constamment livrée à la crainte d'un envahissement tacite, ou bien encore à l'appréhension de revendications semblables à celles que nous avons signalées de la part de l'Angleterre, revendications absurdes, que le canon seul pouvait utilement résoudre.

Ces raisons, d'un côté l'assurance que la France ne chercherait pas à empiéter sur ses possessions, de l'autre, que l'Angleterre ne laisserait échapper aucune occasion de s'implanter dans ses colonies, avaient motivé, de la part de l'Espagne, bien des faux-fuyants, pour se faire excuser aux yeux, de l'Angleterre, de la préférence qu'elle nous marquait. Mais les colons espagnols du continent surtout, alléchés par les marchandises anglaises, malgré la surveillance de l'Espagne, cédaient à l'habitude, et un peu, disons-le, à l'intérêt; car les marchandises anglaises, meilleures que celles de l'Espagne et que les nôtres, leur convenaient mieux sous tous les rapports.

Certes, la concurrence permise et louable, sous ce point de vue, fait honneur au peuple britannique. Nous le répétons, nous avons toujours distingué l'homme, le citoyen anglais; nous l'avons séparé de son gouvernement, de la politique anglaise, qui ne recule devant aucun moyen, pour favoriser ses vues. Or cette politique qui, au traité d'Utrecht, avait exigé le monopole de l'Assiento, le privilège d'un vaisseau exotique sur les côtes espagnoles, cette politique, qui avait entrepris la guerre de 1744, pour soutenir ces droits injustes et agrandis de toute la disproportion des nouvelles prétentions du commerce de la compagnie de la mer du Sud, à l'endroit du tonnage du vaisseau privilégié, cette politique avait profité des relations qu'elle s'était

faites, pour s'implanter sur les côtes du continent espagnol, dans l'Amérique méridionale.

Déjà nous avons mentionné les rixes survenues, dans la guerre précédente, entre les Anglais établis à la baie de Campêche et les agents du gouvernement espagnol. En 1757, de nouvelles menaces, provoquées par la persistance que les Anglais avaient mise à se caserner dans le golfe de Honduras, avaient été lancées par l'Espagne. L'Angleterre, alarmée sur l'avenir de ses colons, avait négocié, mais l'Espagne, n'ayant point raison des promesses faites par les agents anglais, donna l'ordre, à ses représentants en Amérique, de chasser tous les Anglais illégalement établis dans cette contrée. Le 4 juillet 1757, en conséquence de ces recommandations, les établissements anglais, dans la baie de Honduras, furent donc rasés, et les Anglais pris furent déclarés prisonniers de guerre. Les bâtiments anglais, prévenus à temps, après avoir recueilli quelques colons de leur nation, échappèrent aux poursuites de la marine espagnole (1).

Rien n'est plus curieux que l'aspect du commerce, en présence d'événements qui ruinent ses spéculations, et rien n'est plus bouffon que la proportion que prennent les plaintes du commerce anglais, même lorsque, plongé dans son tort, il s'endort avec confiance sur la devise mensongère de l'Angleterre : *Dieu et mon droit*; mais, dans cette circonstance, on comprit, à Londres, non pas que l'Espagne avait usé de son droit, mais qu'il serait imprudent de se la mettre à dos, alors que, déjà en guerre avec la France, on avait à déplorer les désastres que nous avons racontés. L'Angleterre ne s'en tint pas à ce raisonnement facile à concevoir, et, en 1758, elle se sentit sérieusement inquiétée par les préparatifs que faisait l'Espagne, par les recrues qu'elle levait en Catalogne, par les matelots qu'elle enrôlait et par les armements disposés au Ferrol (2).

(1) *Gazette de Londres*, du 13 janvier 1758.

(2) *Gazettes*, 1758.



La prise de Minorque, les travaux faits dans nos ports de Bretagne, de Normandie, et les préparatifs de l'Espagne avaient donc redoublé l'effroi de l'Angleterre. Sa marine, déjà si puissante, devint l'objet spécial de ses sollicitudes, et des explications furent demandées à Madrid. A ces explications, l'Espagne ayant répondu par des plaintes contre l'exigence du commerce de Londres, des ordres furent donnés pour maintenir les armateurs anglais dans les termes des traités; mais, lorsqu'en 1759, l'Angleterre, décidée à affamer nos colonies, eut mis l'embargo, comme nous l'avons dit, sur tous les navires neutres qui les approvisionnaient, de nouvelles rixes s'élevèrent entre les Anglais et les Espagnols.

En juin 1759, un navire de guerre espagnol, rencontré par une frégate anglaise, est arrêté. Son capitaine, sommé de se rendre à bord de l'anglais, répond à cette insolence par une menace de couler à fond la frégate anglaise, si, à son tour, celui qui lui intimait de se rendre vers lui ne se transporte à son bord. La prudence ayant fait place à la jactance du commodore anglais, il obéit; il est fait prisonnier, et, lui et sa frégate, sont conduits à Cadix (1).

Cette rencontre, le droit de visite que l'Angleterre réclamait sur les navires espagnols, avaient déjà indisposé la cour d'Espagne, lorsque Ferdinand VI mourut à Madrid, le 10 août 1759, âgé seulement de quarante-six ans.

A l'activité de ce monarque, l'Espagne avait dû la révision de bien des abus: ses finances, en partie rétablies, lui avaient permis de songer à quelques constructions maritimes; sinon redevenue ce qu'elle avait été, l'Espagne pouvait compter sur des temps meilleurs. Ses manufactures encouragées, son clergé réprimé, son commerce protégé, lui faisaient espérer un avenir plus serein; mais il est, comme nous le savons, des éclaircies de beau temps auxquelles succèdent les tempêtes.

(1) Extrait d'une lettre de Cadix, du 10 juin 1759, reproduit dans la *Gazette* du 16 juin 1759.

Les colonies espagnoles, plus à l'aise sous un régime moins tyrannique, ne virent pas, sans peine, succéder à ce monarque un prince dont l'esprit, moins mûri par l'expérience des choses coloniales, devait, dans la suite, écraser ses provinces du Nouveau-Monde de droits exorbitants. Charles III, déjà roi de Naples, sous le nom d'infant don Carlos, avait donc succédé à Ferdinand VI, et prenait en main un sceptre qui s'étendait sur les pays les plus fertiles et les plus riches de l'Amérique.

Tandis qu'en France et qu'à la Martinique, nos corsaires soutenaient seuls, en 1760, l'honneur de notre pavillon sur les mers, en Espagne, on regrettait nos désastres, qui avaient redoublé l'arrogance des Anglais, et on songeait sérieusement à la réprimer.

La crainte de voir l'Anglais se montrer plus exigeant, la prise de Belle-Isle, opérée par les ordres de Pitt, qui, au mépris d'un armistice convenu entre la France et l'Angleterre, avait fait surprendre et capituler nos troupes, si près de notre territoire; et, plus que cela, l'humiliation faite à l'Espagne par l'Angleterre, de ne pas admettre ses négociations, suspendirent toutes les incertitudes du cabinet de Madrid. Don Carlos, ou plutôt Charles III, porté d'ailleurs d'inclination vers la France, accéda à un traité, qui, le 15 août 1761, sous le nom de Pacte de Famille, rapprocha les deux nations espagnole et française : une fois encore on put dire : Il n'y a plus de Pyrénées...

Certes, la France, quoique affaiblie par les désastres qu'avait éprouvés sa marine, quoique gênée par les subsides payés à l'Autriche, quoique morcelée par ses pertes en Amérique, en Afrique, où les Anglais s'étaient emparés de nos établissements de Gorée et du Sénégal, dans l'Inde, où nos comptoirs avaient capitulé, pour peu qu'elle se fût occupée des soins uniques que demandait sa guerre maritime, aurait encore pu, avec l'appui de l'Espagne, opposer une résistance suffisante aux projets de l'Angleterre.

Un homme d'une haute portée, souvent employé dans les dis-

cussions qui s'établissaient alors entre la France et ses alliés, le cardinal de Bernis, avait touché du doigt la plaie qui rongeaient la France. Il avait conseillé la paix avec la Prusse; il rappelait de quelle importance il était pour la France de conserver ses colonies, et de mettre ses ports et ses côtes à l'abri des insultes des Anglais. Mais ces conseils, méprisés quoique compris, ces clameurs, qui avaient eu du retentissement dans tous les cœurs, avaient cédé aux menées de la Pompadour, et Stainville, duc de Choiseul, parvenu au ministère avant la mort du maréchal de Belle-Isle, au portefeuille des affaires étrangères, confié à ce même cardinal de Bernis, dont il avait obtenu l'exil, avait joint celui de la guerre (26 janvier 1761).

Déjà était mort, depuis le 25 octobre 1760, Georges II, et son petit-fils, le prince de Galles, était monté sur le trône d'Angleterre. D'un caractère doux et conciliant, on avait compté sur son favori, lord Bute, pour entamer des négociations. Elles avaient été rompues, comme nous l'avons dit, et le duc de Choiseul, au lieu de porter tous ses regards vers l'Angleterre, activa notre guerre continentale.

La marine, livrée à l'incapacité de Berryer, qui, désespéré de nos derniers revers, avait, dit-on, fait faire un encan du matériel de nos ports, fut confiée définitivement, le 21 octobre 1761, aux soins du duc de Choiseul, qui s'était démis des affaires étrangères en faveur de son cousin, le comte de Choiseul, plus tard duc de Praslin; mais l'Angleterre, nous sachant alors engagés dans de nouvelles discussions avec la Prusse, avec notre alliée l'Autriche, qui réclamait des subsides, avait demandé à connaître les clauses du pacte de famille.

Charles III, indigné de l'insolence et du ton avec lequel on lui faisait une pareille demande, sentit sa fierté castillane blessée, et il y répondit par une déclaration de guerre.

L'on était alors à l'année 1762, année qui devait nous être funeste, et pendant laquelle également l'Espagne devait se voir enlever la Havane.

L'Angleterre ne s'était pas endormie; ses soins s'étaient con-



centrés sur sa marine. Moins inquiétée depuis la mort du célèbre Thurot (1), son commerce avait pu se refaire de ses pertes, mieux mûrir ses plans, et, malgré l'effet produit sur les fonds, par la guerre avec l'Espagne, toute l'Angleterre comptait sur les opérations que ses escadres d'Amérique étaient chargées d'exécuter.

Nous savons que Douglas avait cinglé vers les Antilles ; nous savons qu'à la Guadeloupe, les Anglais faisaient des préparatifs ; nous savons que les secours qu'on avait annoncés à la Martinique y étaient toujours attendus, et nous savons enfin que c'était surtout contre cette colonie que devaient se diriger tous les efforts de nos ennemis.

Le Vassor de Latouche, installé, comme nous l'avons dit, dans son gouvernement, s'était assuré du zèle de tous les colons de la Martinique. Il allait donc se trouver, en 1762, en

(1) Thurot s'était acquis, dans cette guerre, une réputation telle, que les Anglais ne le comparaient qu'à Jean-Bart. Ayant, jeune encore, embrassé la profession de marin, il fut fait prisonnier en Angleterre dans la précédente guerre ; il fut repris en même temps que le maréchal de Belle-Isle, et, n'ayant pu repasser en France avec lui, il se saisit d'un canot, et, seul, il arriva à Calais. Sa hardiesse et sa bravoure sont bientôt connues ; on le cite comme un des plus habiles marins côtiers de la France, et Thurot, revêtu de la confiance des armateurs, s'illustre par des coups hardis ; le ministère, lui-même, étonné de ses succès, lui confia une frégate, mais, rencontré par trois vaisseaux anglais, Thurot, après une lutte acharnée, mourut, criblé de blessures, sur son pont. Malgré son désastre, dit un auteur contemporain, la cour regretta Thurot. Elle sentait le besoin qu'elle avait de pareils hommes, pour le salut et l'approvisionnement des colonies qui lui restaient : dans l'impuissance où l'on était désormais de les soutenir par des escadres du roi, on implorait le secours du commerce ; mais il avait si peu de confiance dans les officiers de Sa Majesté, que M. de la Touche Tréville, capitaine de vaisseau, s'étant mis à la tête d'une compagnie de financiers de Paris, à laquelle le roi donnait de ses bâtiments à des conditions très avantageuses, les négociants de Bordeaux refusèrent de s'y intéresser, sous prétexte que l'expédition devait être conduite par des officiers de la marine royale. Ils dirent qu'ils faisaient plus de cas des Canon, des Dolabaratz, des Cornic (célèbres corsaires d'alors), que des la Clue, des Duquesne et des Conflans.

présence d'une armée qui menaçait d'envahir le pays. Mais, avant de relater les tristes événements qui devaient survenir à la Martinique, nous avons à parcourir les fastes coloniaux de l'année 1761.

Assurément, la confiance que le roi avait mise en le Vassor de Latouche était une preuve de l'intérêt qu'il portait aux colonies. Nous avons vu quelle stupide mesure interdisait aux gouverneurs de nos colonies d'épouser des filles créoles ; à plus forte raison, devait-on redouter l'autorité suprême déposée entre des mains créoles. Par sa famille, le Vassor de Latouche appartenait à l'aristocratie du pays ; par ses relations, il se trouvait lié avec les hommes les plus influents de la Martinique, et de Beauharnais, qui avait à se blanchir, aux yeux de la cour, des torts qu'il avait accumulés sur lui, avait dépeint les colons comme tellement enclins à l'insubordination, qu'on avait cru que le Vassor de Latouche, précisément par sa qualité de créole, obtiendrait d'eux la soumission la plus absolue aux volontés de la cour.

On conçoit aisément par ce qui se passait alors, que les colons, peu rassurés, se montrassent incrédules à l'endroit de ces protestations, dont les effets se réduisaient à un abandon complet : cependant, quelques uns virent, dans le choix du gouverneur, une bienveillance évidente. Mais, d'un caractère haut et dédaigneux, qui ajoutait encore à sa stature semi-herculéenne, le Vassor de Latouche ne tarda pas à indisposer cette classe de corsaires, de négociants et de colons, petits habitants sur lesquels on avait le plus à compter dans ces moments de crise.

Les propos, les lazzis, si communs chez des gens naturellement indolents, peu soucieux de l'avenir, circulèrent, indisposèrent le chef suprême, qui usa arbitrairement de ses pouvoirs envers les plus mutins. De la Rivière, lui-même, à l'administration duquel la Martinique avait été redevable d'un crédit factice, il est vrai, mais enfin d'un crédit qui lui avait permis de s'approvisionner, devint le sujet des soupçons du gouverneur, qui l'accusait de prendre part aux spéculations des corsaires.

Ces poursuites insidieuses, la gêne qui se manifesta en 1761 dans les finances, et à laquelle de la Rivière obvia néanmoins, en engageant sa propre signature, avaient un moment ralenti l'activité que nos corsaires avaient déployée en 1760. Quelques récriminations particulières se firent jour, croyant se mettre à l'abri des poursuites de la justice en s'abritant sous l'aile du gouverneur : des provocations s'ensuivirent, et le Vassor de Latouche lui-même comprit enfin qu'il fallait couper court à un mal qui menaçait de s'étendre chaque jour. De Lignery, dont la noble conduite avait si puissamment coopéré à la défense du Fort-Royal, en 1759, ayant été gravement insulté par le commandant en chef des troupes venues avec le gouverneur, une commission fut nommée pour s'instruire des faits, et ce commandant ayant été condamné aux arrêts, les craintes que l'on commençait à concevoir sur le despotisme des officiers supérieurs, se calmèrent.

Ce répit porté dans le mécontentement qui s'était fait jour, et les mesures prises par le Vassor de Latouche, procuraient cependant un calme apparent, lorsque les bruits de guerre et d'attaque, semés à la Martinique, en mars 1761, ne permirent plus de douter que, sous peu, l'Anglais allait encore apparaître sur ces côtes, si souvent témoins de ses revers (1).

Ces bruits de guerre venaient de France, et le duc de Choiseul qui, déjà en mars 1761, cumulait, par intérim, les fonctions de ministre de la marine, en les annonçant envoyait quelques secours à la Martinique.

Certes, ces secours furent accueillis avec empressement ; quatre vaisseaux de guerre paraissaient, à cette heure, une ressource énorme, et ils ranimèrent le courage des corsaires. La Grenade, menacée par l'escadre de Douglas, fut secourue à temps, et la tempête ayant dispersé les vaisseaux anglais, les pertes que nos corsaires valurent à leur commerce motivèrent de nouvelles mesures, que nous relaterons sous peu.

(1) Cartons Martinique, 1761, dossier le Mercier de la Rivière et le Vassor de Latouche, Archives de la marine.



Cependant, remis de cette alerte, qui un moment avait tenu sous les armes toutes les milices de nos îles, le Vassor de Latouche comprit qu'avec l'appui d'hommes pareils, la Martinique serait imprenable. De Rochemore, ingénieur en chef des Antilles du Vent, appelé par le gouverneur à donner son avis sur la défense possible du pays, l'avait lui-même déclaré inexpugnable. Quelques redoutes établies aux abords du morne Tartanson, faisaient de ce poste un des points les plus importants de l'île; mais était-il probable qu'après l'épreuve de 1759, les Anglais opérassent de nouveau leur attaque de ce côté? Plus forts encore aujourd'hui, que la Guadeloupe avait attiré vers elle des troupes de Londres, qu'à la Barbade se faisaient des rassemblements de milices, on avait parlé de débarquements simultanés, au nord, au sud et à l'est de la Martinique (1).

Le ministère peu rassuré sur ces projets, qui avaient transpiré jusqu'à lui, en prévenait le Vassor de Latouche, et le Vassor de Latouche, de Rochemore, évoquant le courage des colons, les défauts du terrain, l'énorme quantité de serpents qui couvraient le sol de la Martinique, et surtout les mesures qu'ils avaient prises, répondaient de sa conservation : et pourtant, la Martinique, vierge jusque-là, devait se voir polluée par ces ennemis, si souvent chassés de ses flancs, de ses flancs fertiles, où des Français exilés avaient planté le drapeau de la France, et l'avaient maintenu envers et contre tous, depuis 1635!

L'histoire a ses moments de deuil; l'histoire, livre profond, dans lequel viennent se résumer les joies, les turpitudes, la gloire, les souvenirs douloureux du passé, l'histoire, vastes archives où l'avenir se découvre dans un miroir dont le reflet n'est que trop véridique, l'histoire voudrait parfois se taire sur des incidents pénibles; mais l'histoire est là pour blanchir ceux qui souvent accusent, et pour accuser ceux qui se sont blanchis et ont usurpé des renoms fabuleux, ou des palmes mensongères.

De Beauharnais, auquel le ministre avait transmis l'ordre de

(1) Cartons Martinique, 1761, Archives de la marine.

poursuivre les officiers supérieurs de la Guadeloupe, avait activé les informations faites contre eux. Les accusations fournies à leur charge les avaient accablés. Nadau, de la Potherie, de Baulès, Cornette et Bruny, dégradés, convaincus de trahison et de lâcheté, devaient être envoyés en France, où ils seraient détenus dans des prisons d'Etat. De la Potherie s'était échappé de sa prison, et par son séjour chez les Anglais il prêtait aux propos qui circulaient sur son compte. Nadau, qui avait demandé au nouveau gouverneur-général de marcher contre l'ennemi, au cas qu'il vînt attaquer la Martinique, avait reçu l'ordre de garder les arrêts, et s'était retiré, avec sa femme, sur l'habitation de la veuve Bagour, située dans les hauteurs du Gros-Morne (1). De Bompar, d'abord livré à une commission, s'était défendu. Les pièces à sa charge, celles à sa décharge, laissaient du louche dans les opérations de son escadre, mais elles inculpaient de Beauharnais, qu'une disgrâce, disait-on, attendait à la cour (2).

Ces rigueurs faisaient compter, en France, sur une entente plus conforme au devoir, de la part des chefs de la Martinique. Les créoles eux-mêmes, plus rassurés sur le courage que semblaient devoir déployer ceux qui les commandaient, se fiaient sur eux, et étaient loin de s'attendre aux défections qui devaient annihiler leur bravoure, et leur faire subir un joug odieux. A la Martinique comme à la Guadeloupe, le mal vint des chefs; à la Martinique comme à la Guadeloupe, il nous reste à dire quels furent les efforts des colons. Ces efforts, en 1762, furent d'autant plus héroïques, furent d'autant plus sublimes, que l'Angleterre, depuis longtemps, mûrissait cette conquête, pour laquelle il nous reste à dire aussi quels furent ses préparatifs et ses sacrifices.

L'avènement de Georges III au trône d'Angleterre, avait été cause d'une réaction parlementaire; nous savons que dans un

(1) Cartons Guadeloupe, 1760, Archives de la marine. Cartons Martinique, politique, 1762.

(2) Dossier de Bompar, personnel et Archives de la marine.

gouvernement constitutionnel le roi règne, les chambres gouvernent. Georges III, d'un caractère conciliant et pacifique, désirait la paix ; lord Bute, son favori, avait remplacé Pitt, mais ce ministre, imposé par la volonté nationale, avait donné une direction telle aux affaires, qu'on se vit obligé de suivre son plan. En 1762, on entra dans la septième année d'une guerre qui avait considérablement pesé sur les finances de l'Angleterre ; un parti voulait, pour cette raison, la paix, mais Pitt, avant sa retraite (15 octobre 1761), ayant déroulé aux yeux des communes et du parlement, les avantages que vaudraient à la nation les succès qu'il prévoyait, de nouveaux fonds avaient été mis à sa disposition, dès les premiers mois de 1761.

Ces fonds, disposés pour une expédition contre la Martinique, avaient servi à l'armement d'une nouvelle escadre aux ordres de Rodney, ainsi qu'à l'embarquement de nombreuses troupes ; mais, en 1762, la déclaration de guerre du monarque espagnol avait suspendu les négociations entamées par le comte de Fuentes, et l'Angleterre, malgré ce nouvel embarras, malgré sa dette, qui, en treize mois, avait augmenté de quinze millions sterling, et se trouvait, le 19 mars 1762, portée au chiffre énorme de cent treize millions cent quatre mille huit cent trente-six livres sterling, dut aux sentiments patriotiques de la nation entière, une nouvelle escadre, destinée à porter la guerre dans les colonies espagnoles (1).

Cependant, une chose grave pour l'Angleterre, inquiétait le peuple, les gens riches et surtout le commerce : c'était l'énormité des prix des denrées exotiques de tout genre. L'Espagne, depuis un an, avait intercepté toutes les communications de l'Angleterre, et la France, par ses corsaires, avait ruiné les spéculations de ses négociants. Pitt, voulant porter un remède à un mal qui gênait tous ses nationaux et qui épuisait les ressources du Trésor, dès la fin de septembre 1761, avait pressé le dé-

(1) Gazettes, 1761 et 1762. *Fastes de la Grande-Bretagne*, année 1762.



part de Rodney, qui s'était joint à Douglas. Pitt, en outre, avait transmis ses ordres aux gouverneurs des Antilles anglaises.

A la Barbade, les ports avaient été fermés, et les préparatifs s'y poursuivaient avec une activité peu commune. Les approvisionnements portés par la flotte de Rodney avaient été distribués sur l'escadre de Douglas, qui lui-même s'était réparé des dégâts occasionés à ses vaisseaux par plusieurs tempêtes. Les troupes, les milices de la Jamaïque moins nombreuses qu'on ne l'avait espéré à Londres, à cause des troubles suscités par les insurrections des nègres de cette colonie, et à cause aussi de la crainte qu'on avait pu y concevoir des projets de nos colons de Saint-Domingue, furent embarquées sur ces vaisseaux. Ces troupes et ces milices réparties par escouades sur la flotte anglaise, cinglèrent vers la Martinique, après avoir débarqué quelques troupes à la Dominique, qui s'en emparèrent facilement.

Le Vassor de Latouche, avisé de l'attaque des Anglais à la Dominique, ne douta plus de leurs projets. Renseigné sur leurs manœuvres par Karney et Grenier, auxquels il avait donné mission de stationner à l'atterrage des vaisseaux, afin de prévenir l'escadre qu'il attendait de France, de la présence de nos ennemis, et qui, poursuivis, étaient rentrés à la Trinité, il songea à prévenir l'attaque de Sainte-Lucie. Dans ce but il y fit passer un renfort; mais le 7 janvier 1762, la flotte anglaise ayant paru sur les côtes du Marin, et l'alarme ayant été tirée à la Martinique, il n'y avait plus à douter que l'Anglais ne vint, de nouveau, entreprendre la conquête.

## CHAPITRE XV.

SUBTERFUGES DES ANGLAIS A L'ÉGARD DE LA GUADELOUPE. — SECOURS ANNONCÉS DE FRANCE A LE VASSOR DE LA TOUCHE. — ALARME TI-RÉE A LA MARTINIQUE. — LES ANGLAIS ATTAQUENT LE MARIN ET EN SONT REPOUSSÉS. — ILS ATTAQUENT LES ANSES-D'ARLETS, LA CASE-NAVIRE; LEUR DESCENTE AU FONDS LAHAYE; COMBATS; RETRAITE DES COLONS. — CAPITULATION DU LAMENTIN ET DU FORT-ROYAL. — LE VASSOR DE LA TOUCHE A SAINT-PIERRE.

La flotte anglaise aux ordres de Rodney et de Douglas, n'avait point touché à la Guadeloupe, où nous avons dit que s'étaient aussi faits quelques préparatifs de la part de l'Angleterre. On pouvait, comme de juste, supposer que les troupes envoyées de Londres à la Guadeloupe serviraient à la conquête de la Martinique, conquête résolue par l'Angleterre, conquête pour laquelle ses navires renfermaient dix-huit mille hommes de troupes, sous les ordres du général Monkton, frère du général du même nom, tué au Canada; mais un autre motif commandait à l'Angleterre le subterfuge dont elle s'était servi pour mieux endormir les Français des Antilles.

La Guadeloupe, passée au pouvoir de l'Anglais, était devenue l'objet de ses soins les plus minutieux. La fertilité de cette île l'avait étonné; son terroir facile à exploiter, ses habitants si industrieux, si actifs au travail, lui avaient fait concevoir les plus flatteuses espérances pour l'avenir. Dès lors, le commerce anglais, encouragé, et par les relations qu'on lui faisait passer sur l'état de cette colonie, sur ses ressources, et par les primes dont il était gratifié, l'avait pourvue de nègres, avait ouvert des crédits aux colons, ne supposant pas qu'un jour cette île pût re-devenir française.

L'espoir du commerce anglais se fondait sur la nationalité mercantile de l'Angleterre, qui sait trop bien apprécier les choses à son avantage pour les laisser échapper; mais le gouvernement anglais, malgré l'aptitude des colons de la Guadeloupe au

travail, malgré leur abondance, largement et à grands frais entretenue, connaissait assez le caractère français, pour se laisser prendre à cette tranquillité apparente.

Dès lors, sans faire sonner trop haut ses projets contre la Martinique, sans vouloir laisser supposer aux colons de la Guadeloupe qu'on redoutait leurs desseins cachés, qu'on pouvait leur en prêter pour l'insurrection, l'Angleterre, en envoyant des troupes à la Guadeloupe, avait eu pour but principal de tenir nos colons en respect, but qu'elle avait, du reste, parfaitement atteint.

Plusieurs causes, aussi bien en 1762 qu'aujourd'hui, devaient et doivent encore faire craindre aux Anglais le voisinage des Français aux Antilles.

La colonisation des Antilles, opérée ainsi que nous l'avons dit, s'était faite sur le même modèle, à peu près, par tous les peuples de l'Europe. Les compagnies de commerce, l'esclavage et les engagements, les milices, des pouvoirs plus ou moins absolus, remis aux mains des gouverneurs envoyés des métropoles, telles avaient été les bases fondamentales sur lesquelles les colons avaient échafaudé leurs fortunes, avaient bâti leur avenir. Mais, dans les colonies anglaises, des dissensions de castes entre blancs, provenant de la nationalité irlandaise ou écossaise, des dissentiments religieux, provenant de toutes les sectes, plus ou moins hétérodoxes, enfantées du protestantisme, avaient, plusieurs fois, fomenté des troubles, des haines, qui nous avaient aidé à la conquête.

En 1762, aussi bien qu'en 1847, la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Domingue (la dernière en 1762 seulement) offraient aux Anglais une compacité redoutable, dans laquelle ils trouvaient : unité de nationalité, unité de sentiments, unité de religion.

Malgré ces trois éléments de force, la Guadeloupe avait succombé, et la Martinique allait succomber; malgré le courage des Français des Antilles, les Antilles françaises devaient subir le joug de l'Angleterre, parce que l'Angleterre s'était portée



aux Antilles, tandis que la France s'épuisait en Prusse et en Allemagne...

Cependant, le roi et les hommes qui le gouvernaient, et peut-être la femme qui dirigeait ce vil troupeau de courtisans, avaient senti quelque chose d'humiliant se poser sur leur front, depuis la prise de la Guadeloupe, et surtout depuis les nouveaux préparatifs faits par l'Angleterre.

Une activité inusitée, comme nous l'avons dit, s'était fait remarquer dans nos ports; mais nos désastres avaient découragé Berryer, qui enfin, pour dernière ressource, à laquelle se rattacherait tout ministre de la marine incapable, avait déclaré la France puissance continentale, et semblait ne plus admettre qu'elle pût balancer la puissance maritime de l'Angleterre. Mais, quoique le duc de Choiseul eût d'emblée, à son arrivée au ministère, activé nos luttes en Allemagne, il avait cherché à réparer nos désastres maritimes, surtout lorsque le ministère de la marine lui fut dévolu.

Le roi, ses ministres et son conseil prévenus, mais trop tard, des efforts de l'Angleterre et de ses projets aux Antilles, à deux reprises différentes, y avaient expédié trois frégates et quatre bâtiments de guerre, avec des troupes, mais, s'attendant à de nouvelles attaques, et comptant toujours sur les colons pour la reprise de la Guadeloupe ou la conquête d'une île anglaise, deux escadres, préparées à Brest et à Rochefort, sous les ordres du comte de Blénac et du comte d'Aubigny, avaient été annoncées à le Vassor de Latouche, le 13 octobre 1761 (1).

Ces deux escadres, qui devaient se composer de seize vaisseaux et de six frégates, devaient en outre conduire, pour la défense de nos îles, plusieurs régiments de troupes réglées, et le roi qui, dans la conjoncture présente, avait des craintes fondées sur les projets de nos ennemis, chargeait du commandement général des troupes et des milices de la Martinique, le chevalier de

(1) Lettre du roi à le Vassor de Latouche, du 13 octobre 1761, dossier le Vassor de Latouche, Archives de la marine.

Sainte-Croix, maréchal de ses camps et armées (1). Le comte de Belzunce, officier du même grade, avait la même mission pour Saint-Domingue, et ces secours ainsi annoncés à nos généraux des îles, il leur était spécialement enjoint de s'entendre pour les employer à repousser les Anglais, et pour combiner leurs opérations, en cas d'attaque de leur part contre une colonie anglaise (2).

Les colons ne se fiaient nullement aux promesses de secours si souvent faites par la France, si souvent illusoire, et pourtant le cœur paternel du monarque, les soins de ses ministres, ne les avaient pas oubliés; en France, on pensait aux colonies, on voulait les protéger; mais comme si la fatalité s'attachait à tout ce qui émanait d'un gouvernement abâtardi, en 1762, comme en 1759, les secours destinés pour nos îles y arrivèrent trop tard.

C'était donc le 7 janvier 1762 que l'alarme avait été donnée à la Martinique par les batteries du Marin.

Le Vassor de la Latouche, dès longtemps averti du dessein des Anglais, avait pris quelques mesures urgentes dans ce moment décisif. Des ordres transmis aux officiers des troupes, aux commandants des milices et aux différents chefs des batteries élevées sur les côtes de la Martinique, avaient appris à chacun ce qu'il aurait à faire dès que se ferait entendre le canon d'alarme.

Ces précautions, indispensables pour éviter la confusion, donnaient l'espoir d'une entente parfaite, en cas que l'ennemi parût; mais, dans ce cas, les habitations délaissées provoquaient de graves inquiétudes. Les ateliers, enclins à une indiscipline funeste, avaient donné quelques craintes, et, pour prévenir le désordre que l'absence des maîtres pourrait entraîner, il avait été institué, dans chaque quartier de l'île, deux économes généraux.

(1) Le même qui s'était couvert de gloire à la prise de Belle-Isle.

(2) Lettre du ministre à le Vassor de Latouche, du 13 octobre 1761, dossier le Vassor de Latouche, Archives de la marine.

raux, avec mission spéciale de faire exécuter les ordres laissés aux commandeurs par les propriétaires devenus soldats (1).

Des dispositions également prises pour mettre à l'abri du feu les papiers publics, avaient rassuré le commerce et les habitants ; des nègres affidés avaient été chargés du transport des dépêches, et des proclamations avaient réveillé l'ardeur de chacun. Mais alors que les bruits confus d'une prochaine attaque s'étaient changés en certitude, alors surtout que l'expédition des Anglais contre la Dominique devenait l'avant-coureur du siège de la Martinique, les corsaires, les matelots en station, formés en compagnies de Flibustiers, reçurent pour les commander des officiers de la marine et des capitaines corsaires, disposés à vendre chèrement leur vie. Au premier rang de ces braves, se trouvaient de Traversay, de Châteaugué et Karney, auxquels le fort Saint-Pierre avait été assigné pour résidence. Le Mouillage, protégé par Gripon, Bayeux, Lestage, Saint-Aroman, Vatable, Paul Marsan et Tenguy, devait voir ses batteries servies par les braves que ces intrépides corsaires devaient diriger dans la défense de nos côtes. La citadelle du Fort-Royal, occupée par des troupes de la marine, sous les ordres de Lignery, fut renforcée de trois compagnies de corsaires, aux ordres de Cachey, de Rouleau, de Lebergue, qui formaient un bataillon, dont le chef était l'intrépide Marès (2).

Ces précautions ainsi prises à l'avance, la Martinique se trouvait donc en état de défense, ses corsaires et ceux de la Guadeloupe, qui s'étaient ralliés sous le drapeau de la France, l'ayant approvisionnée ; mais les Anglais, ayant à venger plusieurs échecs, ayant, en outre, à réprimer la hardiesse de ces mêmes corsaires, qu'ils voulaient enchaîner, avaient, de leur côté,

(1) Ordre général des mesures prises, en 1761, par le Vassor de Latouche, cartons Martinique, 1762, Archives de la marine.

(2) Consigne pour la formation des corps des Flibustiers, du 6 décembre 1761, cartons Martinique, Archives de la marine. Voir les Annales, pour avoir une plus ample connaissance des mesures prises alors par le gouverneur-général.



pris de telles mesures, que, s'ils s'attendaient à une défense énergique, nous avions, de notre côté, à nous attendre à une attaque des plus vigoureuses.

Attardés quelques jours par les opérations de la Dominique, opérations, après tout, qui s'étaient bornées à faire descendre quelques troupes, à désarmer quelques Français dans l'impuissance de se défendre, les Anglais pouvaient prendre deux routes pour se rendre à la Martinique. La première, par le nord, les conduirait à Saint-Pierre; la seconde, par le sud, les mènerait au Fort-Royal. Saint-Pierre était le centre du commerce; mais, ne pouvant espérer de surprendre cette ville, à supposer qu'ils s'en rendissent maîtres après de longs combats, ils comprirent que le Fort-Royal, où nous pouvions nous renfermer, serait d'autant plus difficile à réduire, que là se trouvait le centre du gouvernement. Le premier coup à porter était donc contre cette place, qui, une fois entre leurs mains, les laissait maîtres de la mer, et maîtres, probablement, de l'île entière.

Cette réflexion décida quelques irrésolutions; mais comme la flotte anglaise, composée de vingt-neuf vaisseaux de guerre, de douze frégates, de huit galiotes à bombes, et suivie de cent cinquante bâtiments de transport, ne pouvait passer inaperçue pour aborder au Fort-Royal, les officiers anglais, dans un conseil de guerre, arrêtrèrent qu'ils attaqueraient d'abord le Marin où serait, tentée une descente (1).

(1) Gazettes, 1762.

Nous donnons ici les noms des vaisseaux de cette flotte, afin d'en arrêter le nombre, sur lequel les historiens ne se sont pas entendus.

*Le Marlborough*, de 90 canons.

*Le Foudroyant*, de 88 canons.

*L'Edgard*, de 74 canons.

*Le Dublin*, *id.*

*Le Dragon*, *id.*

*Le Téméraire*, *id.*

*Le Temple*, *id.*

*Le Culloden*, *id.*

*Le Sterling-Castle*, de 70 canons.

*L'Oxford*, *id.*

*Le Tanguard*, *id.*

*Le Devonshire*, de 68 canons.

*L'Intrépide*, *id.*

*L'Alcide*, *id.*

*Le Modeste*, de 64 canons.

*Le Nottingham*, *id.*

*La Défiance*, de 60 canons.

*Le Norwich*, de 50 canons.

De Folleville, aussi bien en 1762 qu'en 1759, commandait, dans ce quartier, ses milices si braves et les quelques troupes réglées que le Vassor de Latouche leur avait adjointes. Sous les ordres de ce lieutenant de roi, se trouvaient d'intrépides officiers : Ribardière de Beaufond, Descoudrelles, Bardoulet, Hubert, Dorien, Bence, Martin, Fantin Desodoarts, les uns, conseillers au Conseil Souverain, et tous, capitaines de troupes ou des milices du sud, s'étaient ralliés, et à leur bravoure avait été confiée la garde du Marin, des Salines et de Sainte-Anne.

Le 7 janvier 1762, de Folleville, avisé de l'apparition des Anglais, avait, avant tout, expédié un exprès à le Vassor de Latouche, et le canon d'alarme tiré, il se porta à la batterie Dunkerque.

Ayant le vent favorable, en peu de temps, la flotte entière se présenta à la vue du bourg du Marin; mais le vaisseau *le Raisonnable*, commandé par le capitaine Swanthon, ayant bordé la

<i>Le Falkland, id.</i>	<i>Le Richemont, id.</i>
<i>Le Centurion, id.</i>	<i>L'Écho, id.</i>
<i>Le Sutherland, id.</i>	<i>Le Nithingale, de 24 canons.</i>
<i>Le Raisonnable, id.</i>	<i>Le Staford, id.</i>
<i>Le Prince-Édouard, de 44 canons.</i>	<i>Le Port-Mahon, id.</i>
<i>Le Wolwich, id.</i>	<i>La Bonetta, de 8 canons.</i>
<i>Le Borée, id.</i>	<i>L'Antigoa, id.</i>
<i>Le Peuzana, de 40 canons.</i>	<i>La Barbade, id.</i>
<i>L'Actif, de 36 canons.</i>	<i>La Grenade, id.</i>
<i>Le Stagg, id.</i>	<i>La Rose, de 20 canons.</i>
<i>Le Lyzard, id.</i>	<i>Le Sardocien, id.</i>
<i>L'Aquilon, de 32 canons.</i>	<i>L'Amazone, id.</i>
<i>Le Crescent, de 22 canons.</i>	<i>Le Levant, id.</i>
<i>Le Répulse, de 12 canons.</i>	<i>Le Fowai, id.</i>
<i>La Guadeloupe, id.</i>	<i>Le Basilic, de 6 canons,</i>
<i>La Virginie, id.</i>	

Les deux escadres de Douglas et de Rodney, formant la flotte qui attaqua alors la Martinique, avaient deux mille quarante canons, et leurs équipages se montaient à quinze mille hommes, sans compter les troupes de débarquement, que la gazette de laquelle nous extrayons ce document, porte à dix-neuf mille hommes.

(Voir la *Gazette de Londres*, du 23 mars 1762.)

terre de trop près, échoua sur les Cailles de la pointe des Salines.

Ce contretemps semblait être, pour nos colons, un présage heureux, et il retarda en effet les opérations de la flotte; néanmoins, les vaisseaux anglais, s'étant embossés entre les pointes Dunkerque et la Borgnesse, eurent, en peu de temps, rasé les batteries à barbettes qui les protégeaient.

Nos milices, obligées alors de se replier sur le bourg, garnirent les retranchements qui défendaient le rivage sur lequel on s'attendait d'autant plus à voir descendre l'Anglais, que ses chaloupes, mises à la mer, faisaient supposer une attaque. Mais si les colons s'étaient apprêtés au combat, si chacun s'était encouragé en présence du danger, on fut pleinement rassuré : les opérations de la flotte anglaise s'étaient bornées, pour ce jour, à sauver le matériel et la cargaison du *Raisonnable*, auquel le feu fut mis le 8 janvier, c'est-à-dire le lendemain du jour où l'Anglais avait été signalé à la Martinique.

Cependant l'alarme, transmise de quartier en quartier, avait donné le temps à quelques miliciens des quartiers voisins d'accourir au secours de leurs frères, et les Anglais, de leur côté, rassurés sur la crainte qu'ils avaient des boulets des deux batteries principales du Marin, avaient, le 9, débarqué quatre mille hommes aux Salines et à Sainte-Anne. La flotte, toujours embossée dans la passe, faisait craindre un second débarquement. De Folleville, quoiqu'il se reposât sur ses officiers, sur ses mesures prudentes, sur l'énergie qui triplait ses forces, qui faisait de ses soldats autant de héros, laissa des ordres au Marin, et il se transporta là où le danger l'appelait.

Attaqués par nos colons, au nombre de quatre cents, les Anglais se rembarquèrent, ayant semé deux cent cinquante morts sur les terrains qu'ils avaient parcourus. Le 10, une nouvelle attaque, faite dans la baie du Marin, eut pour les Anglais le même résultat. Cette fois, seulement, ils n'avaient osé toucher ce sol si bien gardé; les batteries, dressées à la hâte dans le fond de la baie, et servies par quelques corsaires, suffirent pour éloigner leurs chaloupes.



Cette tentative avait rappelé de Folleville de Sainte-Anne et à son arrivée au Marin, il n'avait eu qu'à féliciter les braves auxquels ce bourg avait dû sa conservation. Mais bientôt après à l'entrée de la rivière Pilote, à l'anse du Figuier, où deux nouvelles descentes venaient d'être tentées par les Anglais, sur ces deux nouveaux points, comme à Sainte-Anne, comme aux Salines, comme au Marin, le courage suppléa au nombre ; les colons, un contre dix, forcèrent l'Anglais à la retraite.

La partie était définitivement engagée, et les succès de nos colons, pour cette fois, semblaient animer les Anglais. Sous jeu se passaient d'autres scènes, qui inquiétèrent de Folleville. Le 10, tandis qu'il se multipliait, tandis que Dorien, Maday, Bence, se couvraient de gloire, tandis que l'Anglais, décidé à revenir à la charge, détachait une frégate pour forcer la batterie Bruère, que la frégate échouait après avoir bombardé cette batterie et après avoir fait sauter le coffre à poudre, qu'on y avait cru en sûreté ; tandis encore que nos corsaires, à l'abordage, accostaient les chaloupes anglaises, qu'une horrible mêlée s'engageait dans la mer, sur le rivage, mêlée dans laquelle l'avantage nous resta, trente voiles, détachées de la flotte anglaise, cinglaient vers le Fort-Royal.

De Folleville, prévenu de cette diversion, crut à une attaque contre Sainte-Anne. Ayant à faire face partout, ayant à repousser un détachement anglais, qui, par l'anse du Figuier, cherchait à pénétrer dans la campagne, il encouragea ses soldats, transmit ses ordres à tous les postes, suivit un moment la direction des vaisseaux détachés de la flotte anglaise, et passa la nuit du 10 au 11 à la pointe des Salines, s'attendant à de nouvelles épreuves. Mais les entreprises des Anglais s'étant, le 11, le 12 et le 13 janvier 1762, bornées, au Marin, à quelques escarmouches, qui leur coûtèrent un bâtiment échoué, plusieurs centaines d'hommes tués ou blessés, ils levèrent l'ancre le 14, et se transportèrent sur un autre terrain, où se passaient également des scènes que nous allons raconter (1).

(1) Extraits tirés d'un manuscrit du temps, déposé par nous aux Archives de la marine.

Certes, le courage des colons ne faisait point prévoir les désastres qui, sous peu, les attendaient, et cependant, quoique Raynal et consors les aient accusés, dans cette circonstance, d'avoir pris la résolution de capituler, « parce que, *présument-ils*, la prospérité de la Guadeloupe, sous la domination anglaise, les avait influencés, » leur première défense nous rappelle ces combats héroïques, ces exploits mémorables de leurs ancêtres. Les bons procédés des Anglais, du reste, n'avaient point été de nature à les rassurer sur le sort qu'ils leur destinaient en cas de conquête; car, au Marin, comme à la Guadeloupe, ils avaient préludé par l'incendie. Karney avait été une des victimes de ces ennemis implacables; son habitation, livrée aux flammes, avait été ravagée, et bien des petits habitants s'étaient vus ruinés pendant ces journées, où chacun avait payé son tribut à la France.

De Folleville, à l'apparition des Anglais, avait d'abord pensé que leur présence au Marin n'était qu'un piège, afin d'y attirer les colons; le Vassor de Latouche lui-même avait eu cette pensée; mais lorsque les trois premières journées se furent écoulées, sans qu'au Fort-Royal on eût signalé les Anglais, lorsque surtout de Folleville eut prévenu le gouverneur que la descente des Anglais à la rivière Pilote tendait à couper les communications entre le Marin et le Fort-Royal, et semblait indiquer le projet de pénétrer par là vers cette capitale, quelques secours, promptement ordonnés par le Vassor de Latouche, partirent le 9 janvier.

Le 10, il n'y avait plus à douter du but de l'attaque faite au Marin: c'était une diversion, et une diversion d'autant plus à craindre, que le Vassor de Latouche avait à faire face à une nouvelle attaque dirigée contre les Anses-d'Arlets, où s'étaient embossés les trente vaisseaux détachés de la flotte anglaise (1).

(1) Lettre de le Vassor de Latouche au ministre, cartons Martinique, Archives de la marine.

La position parut critique à le Vassor de Latouche, et, sans s'arrêter à mûrir ce qui pouvait se passer au Marin, il rappela incontinent le secours qui, depuis la veille, s'y acheminait par les hauteurs du Lamentin.

Mais si l'Anglais, repoussé si vigoureusement au Marin, n'avait procédé qu'avec crainte dans ce quartier, aux Anses-d'Arlets, ses vaisseaux, après avoir rasé les batteries de la côte et protégé la descente d'un corps de deux mille hommes, s'étaient approchés de terre, et avaient aidé à mettre en déroute les cent hommes auxquels était confiée la garde de ce poste.

Le détachement anglais, sachant sa retraite assurée sur ce point, ne rencontrant pas aux Anses-d'Arlets la même opposition qu'au Marin, franchit les bois et les montagnes qui séparent les Anses-d'Arlets des Trois-Ilets, bois et montagnes réputés inaccessibles, et se posta sur le morne Charlepiet, dominant l'Ilet-aux-Ramiers.

Ce succès et cette hardiesse, succès auquel les Anglais n'étaient pas habitués, hardiesse qu'ils n'avaient pas encore employée, demandaient de la résolution de la part de nos chefs. Le Vassor de Latouche, se croyant obligé de rester au Fort-Royal, et n'ayant que quelques chaloupes de corsaires à sa disposition, fit, dans la nuit, passer quatre cents hommes aux Trois-Ilets. De Loupe, mal renseigné sur la position occupée par les Anglais, avait le commandement de ce faible détachement; néanmoins, se fiant en la valeur de ses troupes, à la tête desquelles marchaient cent Flibustiers, et ne voulant pas, du reste, laisser aux ennemis le temps de se fortifier, il les surprend dans la nuit et culbute les premiers qui se présentent pour s'opposer à son passage; mais bientôt il se voit obligé de battre en retraite, après avoir perdu huit hommes.

Ce coup de main, qui avait valu une perte de cinquante hommes aux Anglais, était de nature à les faire réfléchir; aussi, ayant appris qu'un renfort s'avancait pour les combattre, se replièrent-ils par le même chemin qu'ils avaient pris pour atteindre



le morne Charlepiéd, et ne se crurent-ils en sûreté que quand ils se virent campés sous les batteries de leur flotte.

Le courage n'avait point manqué aux colons ; l'ardeur avec laquelle ils s'étaient précipités, dans la nuit, sur des troupes retranchées, pouvait même être qualifiée de témérité coupable ; mais conçoit-on quelle eût été la fâcheuse situation des Anglais, si cette attaque, dirigée seulement à l'arrivée des neuf cents hommes que de Lancize était chargé de conduire contre eux, les eût placés entre deux feux ? Conçoit-on quelle fut l'inexpérience des chefs, quelles furent, disons-le, leurs fausses mesures ? et conçoit-on enfin combien ces fausses mesures servirent à encourager les Anglais dans une entreprise que les échecs du Marin leur avait fait regarder comme mal engagée ?

Chacun comprit pourtant que c'était le moment de redoubler de zèle ; mais les Anglais étaient inattaquables dans le poste qu'ils occupaient. De Loupe, resté aux Anses-d'Arlets avec ses quatre cents hommes, se vit réduit à réprimer le pillage de quelques bandes détachées par Monkton, pour porter la terreur sur les habitations. Aux Anglais s'étaient joints des malfaiteurs, toujours prêts à profiter du désordre : un Espagnol, réfugié depuis quatre ans à la Martinique, fut pris avec quelques pillards et fut pendu. Quelques déserteurs anglais apprirent à nos colons, étonnés de l'inaction des Anglais, que leurs nationaux attendaient un renfort, sans lequel ils hésitaient à rien entreprendre.

Telle était la situation des Anglais, le 14 janvier 1762, à la Martinique, lorsque la partie de la flotte aux ordres de Rodney, après avoir levé l'ancre du Marin, rejoignit celle qui occupait les Anses-d'Arlets.

Le Vassor de Latouche, sachant les forces anglaises réunies, se sentit moins préoccupé, et il songeait à prendre quelques mesures décisives, lorsqu'un exprès, venu du vent de l'île, lui signala dix-sept voiles apparues le 14, dès la pointe du jour.

La joie éclata parmi les colons à cette nouvelle inattendue ; la France entière se dessina sous leurs yeux ; ces dix-sept voiles,

symbole de la protection d'une mère puissante, furent un présage de victoire; des cris se firent entendre; on se promit une moisson de lauriers; mais, hélas! vaine espérance, trompeuses illusions! le soir, on apprit, par un déserteur, que les Anglais, maîtres du Canada, après la reddition de Montréal et l'embarquement de nos troupes, joignaient aux dix-huit mille hommes qu'ils avaient destinés à la conquête de la Martinique, quinze cents volontaires des Treize-Plantations et plusieurs régiments de travailleurs nègres restés à la Barbade, faute de vaisseaux pour les transporter.

C'était le coup de massue qui terrasse; c'était l'éclair auquel succède la tempête, et les colons, déjà découragés, ne pouvant plus s'approvisionner, voyant leurs côtes surveillées, leurs habitations pillées, se demandèrent si les secours promis n'étaient point un appât trompeur, que leurs chefs leur lançaient pour soutenir leur courage abattu.

Mais si ces réflexions naissaient dans le cœur des colons; si les regards qu'ils portaient vers la France étaient ceux de l'enfant qui accuse sa mère, bien des motifs leur faisaient un devoir de tenir ferme en face de l'ennemi.

Le Vassor de Latouche comprit, à cette heure, que des récompenses pouvaient produire un bon effet. Usant de ses pouvoirs discrétionnaires, plusieurs braves furent faits chevaliers de Saint-Louis; et, profitant de l'ardeur que chacun semblait devoir porter au combat, pour mériter cette flatteuse distinction, il s'apprêtait à conduire contre les Anglais deux mille volontaires et douze cents hommes de troupes, afin de les chasser du poste des Anses-d'Arlets, où ils semblaient élever des batteries et construire des redoutes, lorsque, le 16 janvier, la flotte entière, après avoir embarqué toutes ses troupes, fut signalée à l'entrée de la baie du Fort-Royal.

Le cas devenait grave, et d'autant plus grave, que l'Anglais n'avait rien à redouter: pas un navire ne pouvait lui disputer ce passage. Libre de ses manœuvres, fort de sa supériorité, à quoi se résoudrait-il? Attaquerait-il, d'emblée, le Fort-Royal? em-

bosserait-il ses vaisseaux sous le Fort-Louis? mitraillerait-il la ville? ferait-il sa descente sous nos canons, protégé par des milliers de bouches à feu, ou, s'embossant sous nos redoutes de la Case-Navire et de la Case-Pilote, opérerait-il sa marche vers le Fort-Royal, après avoir débusqué nos troupes et nos colons des postes qu'ils occupaient?

Toutes ces questions se posaient simultanément, et, pour les résoudre, sur quoi comptaient les officiers supérieurs de la Martinique? Sur le courage des colons.

Cependant, quelques vaisseaux de l'avant-garde, après quelques bordées, s'étaient avancés à portée de canon de la citadelle, mais des bombes, lancées par de Lignery, les firent arriver. La flotte entière, défilant alors vers la Case-Navire, sembla chercher les points à attaquer; et, à neuf heures du matin, après une réunion des officiers anglais, que les colons virent se transportant, dans leurs canots, à bord de l'amiral, trois vaisseaux s'embossèrent à la Pointe-des-Nègres, trois devant la batterie Villeneuve, trois devant la gorge de la rivière Sainte-Catherine, six en face de la batterie de la Case-Navire, et plusieurs grosses frégates vis-à-vis le bourg de la Case-Pilote. Les galiotes à bombes, garnissant les intervalles laissés entre les escadrilles ainsi embossées, s'apprêtaient à les soutenir.

Une demi-heure après cette manœuvre, commença le feu, qui, sans discontinuer, se prolongea jusqu'à six heures du soir, et ne fut interrompu que par la nuit. Douze mille bombes ou boulets, lancés par les vaisseaux anglais, avaient rasé la batterie de la Case-Navire, celle de la Pointe-des-Nègres et celle de la redoute Villeneuve. Les bourgs de la Case-Pilote et de la Case-Navire n'offraient plus que des ruines. Lacoste fils, de Traversay, Châteaugué, Leblanc, emporté par un boulet, les Flibustiers et les milices, après avoir perdu trente-cinq hommes dans ces combats, avaient montré une résolution telle, que l'Anglais n'avait fait aucune tentative de descente.

On s'apprêtait à de nouveaux combats, on s'attendait à une nouvelle attaque pour le lendemain. Le Vassor de Latouche, lui-



même, se transportant sur les lieux, faisait, malgré l'obscurité, surveiller les Anglais sur tout le rivage, lorsque, le 17 au matin, on apprit encore qu'une descente, opérée au Fonds-la-Haye, pendant la nuit, laissait les Anglais maîtres de s'avancer vers la Case-Pilote.

Dans ce moment critique, l'indécision devint le partage du chef et des officiers qui l'entouraient. Protégés, cependant, par les mornes et les bois qui séparaient les Anglais des postes occupés par les colons, ils n'eurent à répondre, le 17, qu'aux boulets de la flotte anglaise. Mais, craignant de se voir déborder sur plusieurs points à la fois, et ne comprenant pas tout l'avantage qu'il aurait à concentrer ses forces, le Vassor de Latouche, cédant à de funestes conseils, éparpilla ses troupes, dissémina ses milices, et voulut conserver partout les positions qu'il croyait urgentes à la défense du Fort-Royal.

Sa préoccupation s'était également portée sur la Case-Pilote, où nous savons l'Anglais débarqué, néanmoins il comprit qu'envoyer à sa rencontre serait imprudent. Sans cesse menacé d'une nouvelle descente, ce serait, en dégarnissant les postes de la Case-Navire, exposer ses troupes aux feux croisés des Anglais; il se contenta seulement de céder au désir de quelques braves, qui demandaient à marcher contre eux.

A la tête de ces intrépides colons se plaça le Pelletier de Surirey; mais, malgré leur courage, malgré leur témérité, ils ne purent empêcher les Anglais de tracer des routes et de se fortifier sur les hauteurs de l'habitation Daguin.

De retour de cette escarmouche, de Surirey, ayant expliqué à le Vassor de Latouche la position que les Anglais occupaient à la Case-Pilote, de Lancize, à la tête de ses neuf cents hommes, fut envoyé au poste Larcher, avec quelques pièces de campagne.

Dès lors, nos colons se trouvant en face des Anglais, des combats journaliers eurent lieu; des sorties, habilement conduites, ébranlèrent souvent les Anglais; mais, recevant sans cesse des renforts de leur flotte, étant maîtres des communications par mer, et nos colons, se voyant obligés de leur tenir tête sur tant

de points à la fois, ils se replièrent, le 23, vers le morne Tartanson. Là s'établirent quelques nouvelles redoutes ; mais, attaqués par des troupes nouvellement débarquées à la Case-Navire, foudroyés par une artillerie nombreuse, malgré le courage du baron Huart, des deux frères de Cours, de Thomasseau ; malgré l'exemple de le Vassor de Latouche, qui, plusieurs fois, avait chargé les Anglais à la tête de nos bataillons, le 23 janvier au soir, nos colons furent chassés du morne Tartanson, et, le 24, du morne Patate.

Plusieurs postes importants, occupés encore par eux, pouvaient opposer une longue résistance aux Anglais. Le Vassor de Latouche, pour les renforcer, crut sa présence utile au Lamentin, où stationnaient quelques milices qu'il voulait conduire au combat, et il confia la garde du poste Garnier à de Lancize, qui en avait répondu, ou qui avait juré de s'y faire enterrer.

Maîtres des hauteurs du Fort-Royal, maîtres du morne Garnier, qui domine le Tartanson, où se trouvaient campés les Anglais, nos colons avaient encore l'espoir d'empêcher l'ennemi de pénétrer dans la campagne, mais de Lancize, soit par incapacité, soit par lâcheté, ayant, le 26 janvier, déclaré qu'il devenait impossible de se maintenir au Garnier, sans courir le risque de se faire passer au fil de l'épée, congédia les milices, et se replia vers le Lamentin, le 27, après une faible résistance (1).

La nouvelle de l'évacuation du Garnier porta la terreur dans l'âme des habitants, et le Vassor de Latouche lui-même comprit combien ce revers était de nature à nuire à la défense du pays ; d'un autre côté, également, il comprit combien ce succès devait enfler l'orgueil des Anglais.

Cependant, rien n'était encore perdu ; la citadelle du Fort-Royal, vigoureusement attaquée, répondait aux boulets ennemis, et souvent les forçait à se taire ; les hauteurs du Lamentin et du Gros-Morne, gardées par nos milices et par quelques troupes ré-

(1) Voir, aux Annales, ce que dit notre grand-père, sur l'abandon du morne Garnier.

glées, laissaient libres les communications avec le port de la Trinité, par lequel devaient arriver les secours qu'on attendait de France.

Les Anglais, il est vrai, divisés par escouades, cherchaient à pénétrer vers les postes occupés par les colons ; mais en se repliant de morne en morne, en les attaquant dans les passages des ravins, en suivant la tactique indiquée par les chefs eux-mêmes, et en formant un camp général à la Jambette, on pouvait espérer tenir plus de temps qu'il n'en fallait pour décourager un ennemi qui avait de puissantes raisons pour redouter le prolongement de son séjour sur une terre qu'il avait si souvent arrosée de son sang.

Mais déjà se répandaient parmi les habitants, des bruits sourds, qui tendaient à accuser leurs chefs (1) ; de Lancize, si sûr de lui-

(1) Voici un fait qui ne permettra pas de douter de ce que nous avançons ici. Nous l'extrayons du livre déjà indiqué, ayant pour titre : *Lettre d'un habitant de la Martinique à un habitant de la Guadeloupe.*

« Vous ne pouvez pas vous imaginer jusqu'où l'on avait porté l'oubli de toutes les règles de la guerre, et même des premiers éléments qu'il n'est pas permis d'ignorer. Voilà un trait de l'attention de nos chefs. Après la déroute du morne Tartanson, on ne pensa point à demander de trêve pour retirer les blessés et enterrer les morts ; après celle du morne Garnier, le général fut averti de réparer, cette fois, une omission si criante ; un officier l'en détourna. Un ingénieur anglais fut pris, dans ce même temps, par nos troupes. Cet officier avait dans sa poche un billet de M. de Barneville, capitaine des grenadiers royaux et chevalier de Saint-Louis, lequel, étant blessé à la jambe, pria le général anglais de l'envoyer retirer du champ de bataille. L'ingénieur, en se chargeant de ce billet, s'était bien promis de le faire passer à son général, mais on l'envoya prisonnier au Robert, et l'on ne fit aucune démarche auprès du général anglais pour M. Barneville, ni pour tous les autres qui pouvaient se trouver dans le même cas. Aussi, » ajoute l'auteur, en note, « c'est ce qui faisait dire au général Monkton, dans la lettre qu'il écrivit, le 9 février, au comte d'Égremont, en parlant de M. de Latouche : Nous n'avons eu aucune correspondance ensemble ; il ne s'est pas même informé de ses morts, blessés et prisonniers. »

(*Gazette d'Amsterdam*, 30 mars 1762.)



même, avait été cassé de ses fonctions, et remplacé par le baron de Huart. Cette justice avait été généralement approuvée, mais le Vassor de Latouche, qui, après un conseil de guerre, avait été d'avis de réunir dans le poste de la Jambette, toutes les milices de l'île, afin de pouvoir plus sûrement surveiller l'ennemi, et qui avait expédié des ordres à Saint-Pierre, et confié la conduite des milices de cette partie de l'île à son frère, ayant contremandé ces ordres, les habitants, découragés, parlèrent de capitulation.

Des ouvertures faites à l'Anglais par les habitants, avaient été repoussées. Ces démarches, que la résolution des chefs aurait dû facilement pouvoir étouffer, n'étaient que le résultat de quelques mécontents (1). De Rochemore, accusé par eux de n'avoir pris aucune des mesures utiles à la défense des postes du Lamentin, les troupes anglaises, répandues dans la campagne, continuèrent leur pillage, et, plus que cela, l'abandon du poste de la Jambette, par le Vassor de Latouche, le 28 janvier, qui, sous le prétexte qu'on avait formé un complot pour le livrer aux Anglais, s'était replié vers le Gros-Morne, ébranlèrent les plus intrépides.

On se concerta, on accusa, avec justes raisons, l'incapacité de l'ingénieur en chef, on attaqua les mesures de défense prises par le gouverneur, et, dans une réunion générale des milices du Lamentin, il fut résolu qu'après un dernier effort, on capitulerait, si la chance n'amenait point un succès sur lequel on ne pouvait guère compter, en présence de ce qui se passait.

Ce dut être, pour les colons réunis à la Jambette, un moment solennel. Les Anglais, témoins de l'irrésolution de la défense, s'avançaient vers ce poste, où campaient cent vingt hommes, quelques nègres et quelques mulâtres ; mais, aussi sublimes que les Spartiates des Thermopyles, ces derniers défenseurs du pays,

(1) Voir, aux Annales, la relation de ce siège, qui, à peu de chose près, s'accorde avec ce que nous en disons. Voir les tentatives faites par les Anglais, pour décider les habitants à se retirer chez eux. Voir leur réponse.

après deux tentatives auprès des Anglais, tentatives repoussées, sous le prétexte qu'ils ne pouvaient traiter qu'avec un chef, après deux sorties, qui leur coûtèrent seize hommes, furent respectés de leurs ennemis, qui ne voyant en eux que des pères de famille, les renvoyèrent chez eux et leur laissèrent leurs armes, se contentant de leur parole.

Était-ce une capitulation ? pouvait-on accuser ceux qui, seuls, se groupaient sous le pavillon de la France, pour le couvrir de leurs corps, de s'être rendus aux Anglais, quand leur chef les abandonnant, passant au Gros-Morne, de là, se rendant à Saint-Pierre, forçait, par cette défection, les colons disséminés, à subir la loi du vainqueur ?

Le Vassor de Latouche, en se repliant sur Saint-Pierre, avait-il espéré reprendre, avec les troupes venues à sa suite et les milices du nord de l'île, tous les avantages perdus ? Espérait-il trouver des ressources plus grandes dans cette ville, où, déjà, le commerce, alarmé des résultats obtenus par les Anglais, et sachant qu'ils s'avançaient par les hauteurs du Carbet, songeait à se mettre à l'abri du pillage ?

Mais comme avant de relater ce qui se passa à Saint-Pierre, nous avons à voir ce qui se passait au Fort-Royal, où nous savons de Lignery renfermé dans le fort Louis, nous laisserons cette première ville livrée à la terreur que devaient lui inspirer les précédents de nos chefs, l'abandon de la France et les succès de nos ennemis.

De Lignery, dès le 9 janvier 1762, alors que les Anglais étaient si malmenés au Marin, s'était renfermé dans la citadelle du fort Royal. Deux cent soixante-seize hommes de troupes réglées, soixante et quelques Suisses et trois cents Flibustiers ou miliciens, en formaient toute la garnison. Soixante-dix nègres, destinés aux travaux du siège, devenaient un renfort précieux. Des canons en bon état, d'abondantes provisions et munitions, et plus que tout cela encore, le courage et la réputation du brave de Lignery, rassuraient chacun sur le sort du Fort-Royal.

La ville était inabordable du côté de la mer, grâce aux bom-

bes lancées du fort. Les dégâts que la flotte anglaise y avait occasionnés avaient eu de faibles résultats sur l'esprit des habitants, jusqu'au moment où les Anglais, maîtres du Tartanson, usèrent de leur position pour foudroyer la ville et le fort.

Des sorties opérées par de Capony et Traversay, avaient, parfois, retardé la marche de l'ennemi, et parfois aussi avaient aidé à la retraite des nôtres, mais lorsque les Anglais, campés sur le morne Garnier, y eurent dressé des batteries qui prenaient la citadelle en brèche, qui, de revers, mitraillaient la ville, et qui ne permettaient plus la moindre démarche masquée de la part de Lignery, sa position et celle du Fort-Royal devinrent vraiment critiques.

Cependant, les ordres transmis à de Lignery par le Vassor de Latouche, avaient été, jusque-là, de nature à le rassurer; sachant le gouverneur-général au Lamentin, quartier avec lequel il lui était facile de communiquer par la mer, de Lignery s'apprêta à de nouvelles attaques. Les affûts des canons furent visités, les mortiers furent disposés, mais chaque jour, de nouveaux renforts envoyés par lui à le Vassor de Latouche, qui les lui demandait, diminuaient le nombre de ses braves.

Ce qui l'inquiétait, surtout, c'était le peu de soin qu'on avait porté à parer le fort Louis des attaques de terre, car parfaitement en état de repousser les vaisseaux qui oseraient s'en approcher, les brèches, faciles à faire des points qui le dominaient, ne pouvaient être promptement réparées, le nombre de ses travailleurs nègres s'étant réduit à dix.

Néanmoins, des épaulements élevés à la hâte gênaient les batteries anglaises du Tartanson et du morne Patate, mais, le 30 et le 31 janvier 1762, les Anglais ayant démasqué sur les trois points culminants qu'ils occupaient trois nouvelles batteries de trente-deux pièces de canon et de plusieurs mortiers, les dégâts qu'ils occasionnèrent au fort, aux casernes et à la ville, furent tels, dans ces deux journées, que la confusion remplaça l'ordre admirable que de Lignery avait su, jusque-là, conserver parmi ses troupes et ses milices.



Les batteries du fort, que l'on avait pu réparer à mesure que les boulets anglais les dégradèrent, ne pouvaient plus l'être, faute de matériaux. Les soldats, harassés de fatigues, et ayant à se garer nuit et jour d'une surprise facile à tenter sur un mur de huit à neuf pieds de haut, sans fossés, palissades ni fraises, se refusaient aux travaux les plus indispensables. Ces deux raisons avaient motivé, de la part de Lignery, une dépêche au général; mais l'annonce de la capitulation du Lamentin, celle du départ de le Vassor de Latouche pour Saint-Pierre, et plus que cela encore, le rapport d'une négresse, disant que les Anglais avaient juré d'exterminer tous les Flibustiers renfermés dans le fort, jetèrent la consternation parmi les plus intrépides.

Abandonnés des leurs, ne prévoyant aucun secours, les désertions aussi commencèrent au fort, mais de Lignery, décidé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, ranima le courage des troupes par l'arrivée prochaine des secours annoncés de France, et le 1<sup>er</sup> février, alors peut-être que les Anglais s'attendaient à voir tomber ces murs sous leurs boulets, ou à recevoir un parlementaire, le feu recommença plus vif que jamais, et continua toute la journée. Cependant, une tentative faite, dans cette journée, par deux bâtiments légers, pour reconnaître la passe du Lamentin, et des bouées, laissées par eux, donnèrent à penser à de Lignery que les projets de nos ennemis étaient de le cerner par mer.

Sa préoccupation devint encore plus grande, lorsque, le 2 février, une nouvelle batterie, placée sur le morne la Carrière, battit en brèche l'hôpital et les casemates, seules retraites qu'avaient les blessés. Pour parer à ce nouvel incident, il fallait former des plates-formes, transporter des canons, des mortiers, et avoir assez de monde pour les servir. Or, il n'existait plus de matériaux au fort; depuis le commencement du siège, trente-et-un canons avaient crevé, vingt-trois affûts avaient été brisés par les boulets ennemis, cinquante-quatre milliers de poudre avaient été consommés, et la mort, la désertion et les maladies ne laissaient plus sur pieds qu'une trentaine de soldats.

Dans cette position atroce, de Lignery pouvait compter le nombre de jours qu'il résisterait encore, n'ayant plus que du bœuf salé pour nourrir ses malades, et la peste menaçant d'envahir ceux qui avaient survécu.

Un conseil de guerre, réuni le 3 février, décida qu'un parlementaire serait envoyé aux Anglais. De Labroue, expédié par de Lignery vers Monkton, revint porteur de paroles bienveillantes. Le feu cessa le 4 au matin, et à cinq heures du soir, la capitulation signée, les troupes anglaises prirent possession de la porte du fort.

Le 5 février, à neuf heures du matin, la garnison française, portant ses drapeaux, sortit, avec les honneurs de la guerre, d'un fort sur lequel flottaient les couleurs anglaises (1).

Certes, Rodney, Douglas, Monkton, les officiers anglais, les troupes anglaises, durent entonner des chants d'allégresse; maîtres du Fort-Royal, maîtres de l'Îlet-à-Ramiers, qui avait capitulé, maîtres du Lamenlin, du Gros-Morne, ils pouvaient compter sur une conquête pleine et entière (2); mais, néanmoins, comme ils savaient encore Saint-Pierre et tout le nord de l'île intact; comme ils savaient également que des secours étaient journellement attendus de France, ils comprirent que leurs succès dépendaient surtout de la célérité de leurs opérations.

(1) Nous renverrons, pour les détails de ce chapitre, au manuscrit déjà cité et déposé par nous aux Archives de la marine, aux gazettes de 1762, aux cartons Martinique, 1762, aux dossiers du personnel de la marine Latouche le Vassor, de Lignery, et puis enfin au livre intitulé, *Lettre d'un habitant de la Martinique à un habitant de la Guadeloupe, sur le siège de la Martinique (1762)*.

(2) Neuf quartiers avaient capitulé. Voir les Annales.

## CHAPITRE XVI

---

POSITION DE SAINT-PIERRE AVANT SA CAPITULATION. — EXAMEN DE LA CONDUITE DE LE VASSOR DE LA TOUCHE. — COMBATS LIVRÉS AU CARBET. — CAPITULATION PLEINE ET ENTIÈRE DE LA MARTINIQUE. SAINT-PIERRE JUSQU'À L'ARRIVÉE DE BLÉNAC AUX ANTILLES. — LES COLONIES ANGLAISES EN 1761.

La défense des colons, durant ce siège, dont nous n'avons rapporté que la première partie, a prêté à bien des propos, à bien des pamphlets, propos et pamphlets qu'il serait beaucoup trop long de détailler dans une Histoire, d'ailleurs, qui n'admet point de pareilles autorités. Cependant, on concevra, jusqu'à un certain point, l'importance qu'on doit y attacher, quand on saura que la plupart des écrivains, qui ont paraphrasé ces tristes événements, n'ont adopté que les calomnies débitées contre les colons, et ne se sont donné aucune peine pour rechercher la vérité.

Celui-ci a vu dans les colons, des hommes dont *le crime* pourrait être pallié par les forces de l'assaillant et par la perte de tous leurs biens; celui-là, plus porté à l'indulgence, n'a considéré les colons que comme gens indolents et faciles à réduire, insoucians du pavillon qui flotterait sur leurs forts; d'autres, enfin, se sont étonnés de la première résistance faite à l'Anglais, ne croyant pas même que les colons en fussent susceptibles. Nommer les auteurs de pareilles diatribes, ce serait leur faire trop d'honneur; aussi ne chercherons-nous pas à les réfuter. Mais, comme notre tâche ne doit pas s'arrêter à laver nos compatriotes des outrages faits à leur caractère, nous poserons sous leurs yeux quelques déductions tirées de l'histoire, lesquelles pourront peut-être servir de leçon à quelques uns.

La hardiesse de nos corsaires avait réveillé, chez les colons de la Martinique, cet élan spontané, si habituel au créole français;



mais si brave en face du danger, le créole français n'a pu échapper à cette jactance, qui fait un peu partie de la nationalité française.

Après la prise de la Guadeloupe, les colons de la Martinique, si fiers, à juste titre, de leur noble conduite, en 1759, avaient non pas trop prôné leur courageuse défense, mais ils avaient trop ravalé la conduite de leurs frères de la Guadeloupe. Dès lors, ils avaient proclamé le sort qu'ils réservaient à l'ennemi, si fantaisie lui revenait d'attaquer de nouveau la Martinique. Dès lors, on était en droit de s'étonner, qu'au bout d'un mois à peine, les Anglais se fussent rendus maîtres de la moitié du pays.

Ces sottes vanteries, et leur injustice à l'égard des colons de la Guadeloupe, ont pu prêter à des discussions, à des haines particulières, d'où sont sorties tant de calomnies ; mais, en analysant froidement les causes de pareils désastres, peut-être parviendrons-nous à faire comprendre qu'aux seuls colons ils ne doivent pas être imputés.

D'abord et avant tout, nous pouvons d'ors et déjà apprécier tout ce que la position d'une île attaquée peut offrir d'exceptionnalités, quand elle ne se trouve pas protégée par des vaisseaux ; puis enfin nous comprenons ce qu'avaient pu, sur le moral des colons, l'abandon de la mère-patrie et les nouvelles des malheurs récents subis par les Français au Canada ; malheurs qui avaient permis aux Anglais de renforcer les troupes destinées à l'attaque de la Martinique.

Mais ces circonstances, pourrait-on objecter, ne suffisaient pas pour motiver des capitulations partielles, qui, en assujettissant à l'ennemi quelques quartiers de l'île, plaçaient les chefs français dans une fausse position, et présentaient aux plus déterminés à se défendre un exemple pernicieux.

Ici, nous nous arrêterons, et nous jeterons un coup d'œil sur la conduite de ces chefs. Assurément, il ne peut entrer dans nos idées, ni convenir à notre loyauté, d'attaquer leur courage. Le Vassor de Latouche, surtout, avait donné maintes preuves du

sien, mais le Vassor de Latouche possédait-il toutes les qualités qui constituent un homme de guerre? En tête d'un escadron, l'éclat de sa personne, le feu de sa bravoure pouvaient influencer ses soldats; mais l'histoire sans cesse nous apprend que c'est dans le crâne que se trouve tout le génie de l'homme de guerre, qui ne doit se servir de son bras que dans les cas désespérés.

Arrivé à la Martinique déjà depuis une année, le Vassor de Latouche avait eu le temps de prendre ses mesures. Ayant eu plusieurs conférences avec des parlementaires anglais, durant cet intervalle, son assurance dénotait des connaissances guerrières, sur lesquelles les colons avaient compté au jour des combats. Leur erreur à ce sujet n'avait pas peu contribué à les rendre méfiants.

Cependant, entouré d'un ingénieur en chef et de plusieurs officiers supérieurs, leurs conseils auraient pu le guider; mais de Rochemore et de Lancize, peu propres à en donner de bons, avaient mécontenté les colons, et, dès lors, le Vassor de Latouche avait cru devoir refuser tout concours venant de ces derniers. Il avait repoussé l'avis que l'expérience avait engagé les colons à lui donner, de harceler l'ennemi, de le surprendre à la descente, et surtout de ne point s'attacher à défendre tant de postes à la fois, avis qui cadrait avec ce qu'il avait écrit au ministre, de relatif à la défense de la Martinique, se plaignant de ce que ses ordres portaient de garnir tous les postes accessibles de l'île, en cas d'attaque (1).

Cette première faute commise, les colons avaient encore donné le conseil de concentrer les milices et les troupes au camp retranché de la Jambette, d'où pouvant arrêter et harceler l'ennemi, on devait compter sur son découragement, ou du moins espérer qu'une résistance prolongée donnerait le temps aux secours de France d'arriver. Puis enfin, si des pères de famille, naturellement peu portés à voir leur ruine d'un œil froid,

(1) Dossier le Vassor de Latouche, Archives de la marine.

avaient fait le sacrifice de leurs fortunes, que l'incendie allait détruire, ne pouvant confier la garde de leurs femmes et de leurs enfants à une force imposante, ils les voyaient exposés au viol, au meurtre et à toutes les horreurs auxquelles se livraient les bandes détachées par Monckton, pour porter la terreur et la désolation dans les campagnes, et arriver plus sûrement à une capitulation.

Toutes ces raisons avaient donc jeté l'effroi parmi les colons quand, enfin, comme nous l'avons dit, la défection de le Vassor de Latouche, du Lamentin d'abord, et du Gros-Morne ensuite, força les colons du Lamentin à poser les armes.

Cet exemple, que leur position rendait une nécessité absolue aux colons du sud de l'île, ne pouvait plus être blâmable, du moment que l'Îlet-à-Ramier, la citadelle du Fort-Royal et les postes qui la dominaient se trouvaient au pouvoir des ennemis ; et puis enfin, sans chef, que pouvaient faire, après tout, quelques poignées de braves, chaque jour réduites par les désertions, suites inévitables de pareils désastres, auxquels se mêlait l'irrésolution ou l'incapacité du chef ?

Cette irrésolution allait-elle disparaître à Saint-Pierre, où le Vassor de Latouche s'était fait suivre par ses troupes ? Nous savons quelle était la préoccupation du commerce ; nous avons dit quelles étaient les craintes des négociants ; mais, comme à eux seuls n'était pas confiée la défense de cette ville, il nous reste à dire ce qui s'y était passé depuis l'arrivée des Anglais à la Martinique, et ce qui devait s'y passer jusqu'à la capitulation générale de l'île, faite par le Vassor de Latouche, le 13 février 1762, c'est-à-dire neuf jours après celle du Fort-Royal.

Assez occupé de la défense du Fort-Royal, le Vassor de Latouche avait transmis ses ordres, pour la défense de Saint-Pierre, à Rouillé de Raucourt, gouverneur particulier de la Martinique. Rouillé, dès l'annonce du débarquement des Anglais, avait, par une consigne sévère et juste, prévenu quelques discussions, quelques conflits inévitables parmi les milices, les troupes et les corsaires.



A Saint-Pierre comme au Marin, comme au Fort-Royal, s'étaient ralliés les officiers des milices. Nous avons déjà nommé les capitaines corsaires, auxquels la garde des deux forts principaux de Saint-Pierre avait été confiée ; de Longvilliers, de Rochefer-moi, de Crezol et Chaillou, étaient, avec eux, les plus empressés de tous ceux qui s'apprêtaient à frapper l'ennemi. Les succès de nos colons du Marin étaient, pour tout ce qui se sentait, à Saint-Pierre, en état de manier un sabre, le point de mire sur lequel chacun portait ses regards. Mais, comme il est facile de le concevoir, les premiers désastres du Fort-Royal avaient frappé de stupeur toute la population de Saint-Pierre.

Plus tard, lorsqu'on apprit l'occupation des mornes, qui permettait aux Anglais de diriger leur feu sur le Fort-Royal ; lorsqu'on sut, à Saint-Pierre, que des corps d'armée s'avançaient vers le Lamentin et le Gros-Morne, qu'ils avaient pénétré jusqu'à la Trinité ; qu'un corps de trois mille hommes, enfin, s'avancait, par les hauteurs du Carbet, vers Saint-Pierre, les femmes, les enfants, les esclaves, et, plus que ces êtres pusillanimes, les commerçants, se représentèrent l'horrible spectacle d'un bombardement général, les résultats d'un pillage et les horreurs de l'incendie. Ils se concertèrent alors pour sauver au moins de la griffe des Anglais leurs objets les plus précieux.

Nous avons déjà expliqué ce qu'était, dans nos colonies, un réduit ; chaque île avait le sien, quelquefois fortifié, mais, le plus souvent, placé dans une position tellement forte, que de simples palissades en faisaient un lieu inexpugnable.

Le réduit de Saint-Pierre, situé au Champ-Flore, offrait quelque résistance, et chacun s'y porta, laissant la garde de la ville aux troupes et aux milices ; mais comme on savait la flotte anglaise composée d'un nombre considérable de vaisseaux, et qu'on pouvait craindre un débarquement au Prêcheur, afin de placer Saint-Pierre entre deux feux, de Rouillé s'y transporta, et, suivi de quinze cents hommes, il se posta dans cette partie de l'île.

Le baron de Huart et de Bourran, envoyés à Saint-Pierre par

le Vassor de Latouche, décidés à s'opposer au passage des Anglais par le Carbet, se postèrent vers les hauteurs de ce quartier.

La ville, réduite à quelques compagnies de canonniers et de Flibustiers munies de poudre et casernées dans les forts et les batteries, s'attendait, tous les jours, à une attaque par mer ; mais si, grâce aux bonnes dispositions prises par les chefs de Saint-Pierre, si, grâce à la résolution que les troupes et les milices manifestaient, on pouvait empêcher l'Anglais d'entrer, par terre, à Saint-Pierre, et qu'on pût le tenir en échec quelques jours, on pouvait espérer voir arriver les secours de France, et, dès lors, reprenant l'offensive, on pouvait réparer les malheurs de cette guerre.

Telles avaient été les raisons qui avaient motivé le plan de défense adopté en conseil de guerre par les officiers de Saint-Pierre, lorsque le Vassor de Latouche arriva dans cette ville. Nous avons dit que la cause principale qui l'avait déterminé à ce que nous n'avons pu appeler qu'une défection, était provenue de la crainte que de faux propos lui avaient inspirée de se voir livré aux Anglais.

Ces propos, qui n'avaient aucun fondement, étaient sans doute le résultat du bavardage de quelques lâches flatteurs, comme il s'en trouve partout ; le Vassor de Latouche n'avait pu longtemps s'en servir pour pallier sa conduite, mais un autre motif paraissait l'avoir déterminé à prendre ce parti funeste qui, laissant l'Anglais maître du sud de l'île, lui avait permis d'employer un plus grand nombre de troupes à l'attaque de Saint-Pierre.

Nous n'avons pu nous étendre sur les persécutions dont Nadau avait été victime, et nous comprenons, après le narré que nous avons fait du siège qui précéda la prise de la Guadeloupe, l'intérêt que Beauharnais avait à ce qu'il fût reconnu coupable. Nadau, encore à la Martinique quand y arriva le Vassor de Latouche, avait espéré trouver un adoucissement à son sort, mais, en suspicion, par suite des propos qui avaient circulé sur son



compte, par suite des rapports faits contre lui, il n'avait pu obtenir qu'une seule chose : c'était l'assignation d'un lieu, qu'il devait, sur parole, considérer comme prison, jusqu'au jour où, passant en France, il irait ou chercher à se blanchir de sa condamnation, ou en subir la peine.

Mais alors que l'Anglais était apparu sur les côtes de la Martinique, Nadau, qui, s'il n'avait pas les capacités d'un général, avait du moins la bravoure d'un soldat français, avait écrit à le Vassor de Latouche, et lui avait demandé l'autorisation de briser ses fers, pour venir se ranger sous le drapeau de la France (1).

Le Vassor de Latouche aurait pu, refusant la participation de Nadau dans un commandement quelconque, l'admettre au moins comme volontaire parmi les rangs des colons; une générosité bien entendue lui imposait même, comme devoir, de ne pas l'accabler en mettant le comble à sa disgrâce, en le considérant comme un être dont on avait à se méfier; mais, n'écoulant que son orgueil et sa fierté, il l'avait relégué, comme nous l'avons dit, dans un lieu presque inaccessible, sur l'habitation de la veuve Bagour.

Nadau, se conformant à cette volonté impérieuse, s'était fait suivre de sa femme, et, exposé après la prise des mornes Tartanson et Garnier, aux injures des bandes anglaises, il avait été fait prisonnier et conduit à Monckton.

Les égards du général anglais, égards accordés au malheur, à plus d'un titre, faisaient la critique de la conduite de le Vassor de Latouche. Mais ce dernier, se servant encore de ce prétexte pour exercer sa persécution jusque sur la femme de Nadau, restée sur l'habitation où son mari avait été pris, avait dépêché de Jorna, à la tête d'une troupe de soldats, pour cerner sa demeure, la surprendre, la fouiller et lui apporter tous les papiers qu'il y trouverait (2).

(1) Cartons Martinique, 1762, politique, Archives de la marine.

(2) Cartons Martinique, 1762, politique, Archives de la marine.



Cette insulte, exécutée de sang-froid, avait été vivement sentie par madame Nadau, et une lettre récente de son mari, lui annonçant qu'un corps de trois mille hommes se proposait d'attaquer Saint-Pierre, fut remise à le Vassor de Latouche, et elle paraît avoir été la cause réelle de son départ du Gros-Morne.

Ce motif, que nous admettons, pouvait paraître juste et convenable aux colons ; mais, dès lors, il fallait repousser l'accusation, dirigée contre eux, de vouloir le livrer aux Anglais, et il fallait encore, en arrivant à Saint-Pierre, rallier les opinions, témoigner une confiance pleine et entière aux colons, les rassembler, et, par dessus tout, ne pas les mécontenter par des propos inutiles, des accusations injustes et des fanfaronnades tout à fait hors de saison (1).

Néanmoins, pour parer à la position critique dans laquelle se trouverait sous peu Saint-Pierre, quelques mesures furent prises. Quelques détachements, envoyés sous les ordres de Folleville et de Descoudrelles, qui s'étaient ralliés à le Vassor de Latouche, engagèrent quelques escarmouches dans les défilés du Carbet, avec les troupes anglaises. L'avantage resté aux colons retardait la désertion, à laquelle, malgré l'exemple des officiers, les soldats étaient enclins. Mais les Anglais, comblant nos prisonniers de soins et d'égards, et les renvoyant chez eux sous la simple promesse de ne pas reprendre les armes contre eux, on se demandait si les fatigues et les veilles imposées par l'abandon de la mère-patrie, étaient une compensation de l'amour qu'on lui portait. Malgré tout le désir qu'on pouvait avoir de tenir contre un ennemi si supérieur, l'espoir de le chasser cédant à la réalité d'une conquête inévitable, on se demandait enfin, en dernière analyse, s'il n'était pas temps de couper court à un état de choses qui ruinait le pays.

Telles étaient les dispositions qui, peu à peu, s'infiltraient chez les colons, et qui, chaque jour, faisaient des progrès parmi

(1) *Lettre d'un habitant de la Martinique à un habitant de la Guadeloupe, sur la prise de la Martinique.*

ceux qui, dans le nord de l'île, étaient sous les armes, quand parvint à Saint-Pierre la nouvelle de la capitulation du Fort-Royal.

Cette capitulation plaçait l'ennemi dans une position plus forte. Maître du Fort-Royal, un dernier effort mettrait en son pouvoir Saint-Pierre, et dès lors, si on ne prévenait la rage du soldat, on avait à craindre un sac et un pillage auxquels on ne pouvait s'opposer. Ces réflexions, qui venaient assiéger des esprits inquiets, plutôt pour leurs familles et leur avenir que pour leur existence, qu'ils avaient si souvent exposée en présence de l'ennemi, portèrent quelques-uns à dresser des remontrances qui furent présentées au général.

D'abord repoussées, ces remontrances devenant de jour en jour plus pressantes, et le Vassor de Latouche se voyant réduit à un noyau de braves qui s'étaient ralliés à lui, après l'apparition de trente voiles anglaises devant Saint-Pierre, après l'annonce de l'occupation du fort de la Trinité, par nos ennemis, après la nouvelle de l'arrivée d'un nouveau renfort de dix-sept cents hommes, venus des colonies anglaises des Treize-Plantations, se décida enfin à dépêcher son frère et de Bourran, vers les généraux anglais.

Le 13 février 1762, les conditions d'une capitulation débattues, quelques demandes ayant été faites et repoussées, mais repoussées avec cette supériorité que donne la force, conditions et demandes que nous n'analyserons point, parce qu'elles se trouvent reproduites aux Annales, une suspension d'armes fut convenue pour quinze jours, et si, d'ici là, des secours n'arrivaient point de France, les conditions imposées par l'ennemi étaient celles de la capitulation, à laquelle le Vassor de Latouche apposa sa signature le même jour (1).

Le 15, en conséquence des stipulations arrêtées, cette fois entre les représentants légaux de deux puissantes monarchies, la

(1) Voir, aux Annales, les lettres échangées entre les chefs français et anglais, ainsi que les conditions auxquelles le Vassor de Latouche capitula.



rade, les forts, les batteries, le réduit et la ville de Saint-Pierre furent occupés par l'Anglais.

La Martinique, le 15 février 1762, était donc, aux Antilles, le lopin que la France avait négligé de mettre à couvert, et sur lequel l'Anglais s'était avidement jeté. Le 15 février 1762, s'était réalisé le rêve fait depuis longtemps par l'Angleterre, de planter son pavillon sur le Fort-Royal. Le 15 février 1762, les colons de la Martinique, toujours Français, purent se considérer comme peuple conquis, et purent, avec regret et amertume, se rappeler les prouesses de leurs ancêtres, prouesses qui, dans le golfe du Mexique, avaient créé de nouveaux pays français, et avaient si longtemps maintenu l'indépendance et l'influence du pavillon de la France.

Tandis qu'à la Martinique se passaient les scènes que nous avons reproduites, scènes qui coûtaient à la France une colonie si importante, en France, une réaction s'opérait dans les idées et dans les actions des hommes appelés à tenir les rênes de l'Etat.

Le duc de Choiseul, si comblé de faveurs par le roi d'Espagne, surtout depuis le pacte de famille, avait prêté quelques soins à la marine, comme nous l'avons dit; mais ce qui, encore plus que les vues de ce ministre, avait porté à considérer de plus près l'importance de cette arme, c'était la triste situation dans laquelle on avait su, en France, nos colons du Canada.

Dès que la prise de Québec fut une chose jugée en France, jugée en ce sens que les colons ne pouvaient être accusés d'y avoir donné la main, on se rejeta sur l'absence des secours, dans laquelle la métropole les laissait.

Il avait alors paru essentiel d'envoyer promptement des vivres, de l'argent, des troupes et des munitions au Canada. Le marquis de Vaudreuil, dans le but de donner plus d'efficacité aux instances de secours qu'il faisait, avait chargé Mercier, commandant de l'artillerie, de se rendre en France, et d'annoncer la situation que lui avait faite la perte de Québec. Mercier, en outre, avait annoncé que de Vaudreuil ne désespérait pas, si



On suivait son plan, de rétablir nos affaires et de reprendre Québec. Dans l'espoir également, que la cour l'approuverait, de Vaudreuil, dès la campagne de 1760, s'était empressé, dans son gouvernement, de tout préparer pour l'exécuter. Une armée, combinée des divers éléments guerriers que renfermaient nos possessions du Canada et de la Louisiane, avait rallié sous ses drapeaux dix mille hommes, dès le mois d'avril 1760, et, sous les ordres du chevalier de Lévi, elle s'était mise en marche. Québec avait été sur le point d'être surpris; un matelot, tombé à l'eau pendant un débarquement furtif, et repêché par les Anglais, avant sa mort, avait révélé l'approche de nos troupes, puis enfin, secourus à temps, ils avaient repoussé les efforts de nos colons pour replacer notre drapeau sur les murs de cette cité.

La perte de Montréal, et par suite celle du Canada, avaient jeté l'effroi en France; on savait la Martinique menacée, mais pour faire face à tous les secours qui, de Londres, s'acheminaient vers l'Amérique, on ne trouvait ni argent dans le Trésor, ni matériaux dans nos ports de guerre.

Dans ces moments de crise, où tout un peuple voit son avenir compromis, il est parfois de ces élans qui électrisent et élèvent les hommes les plus positifs à la hauteur des dévouements les plus sublimes. A force de sacrifices, à force de nationalité, l'Angleterre avait vaincu les difficultés de cette guerre; épuisée par les subsides, son patriotisme venait de faire face au nouvel orage qui, du côté de l'Espagne, s'amoncelait contre elle; et la France, forte par elle-même, compacte par sa situation privilégiée, épuisée par les prodigalités faites pour satisfaire la luxurieuse débauche de son monarque, épuisée encore par la mauvaise direction de ses hommes d'État, se sentit blessée au cœur, il est vrai, mais elle comprit que cette blessure ne pouvait se cicatriser que par du dévouement et des sacrifices.

Les colonies, si essentielles à la prospérité générale de la nation; les colonies, riches par leur sol, par celui de la métropole, et par un troisième sol mobile qu'elles fécondent, par ces navires sur lesquels s'importent et s'exportent les produits des deux

sols principaux, n'apparurent plus que dans un brouillard, dont l'épaisseur serait une barrière impossible à franchir, en présence de la supériorité maritime de l'Angleterre. Dès lors la France entière, connaissant l'impuissance financière du Trésor, appréhendant ses pertes en Amérique, ayant à en redouter encore de plus cruelles, en février 1762, avait offert au roi une escadre qui se construisait, se gréait et s'équipait aux frais de diverses corporations et de diverses villes, dans nos ports de l'Océan et de la Méditerranée (1).

(1) Les États du Languedoc avaient été les premiers à offrir un vaisseau au roi. Bientôt cet exemple fut suivi dans toute la France. Les vaisseaux en construction alors, étaient :

A Toulon :

*Le Languedoc*, de 80 canons, donné par les États du Languedoc.

*Le Zélé*, de 74 canons, donné par les receveurs-généraux.

*La Bourgogne*, de 74 canons, donné par les États de Bourgogne.

*Le Marseillais*, de 74 canons, donné par la Chambre de commerce de Marseille.

*L'Union*, de 64 canons, donné par différentes offres réunies.

A Bordeaux :

*L'Utile et la Ferme*, chacun de 54 canons, donnés par les fermiers-généraux.

*Le Flamand*, de 54 canons, donné par les États de Flandre.

*Le Bordelais*, de 54 canons, donné par le parlement, la ville de Bordeaux et la province de Guyenne.

A Rochefort :

*La Ville de-Paris*, de 90 canons, donné par la ville de Paris.

A Lorient :

*Le Diligent*, de 74 canons, donné par les régisseurs de la poste.

*Les Six-Corps*, de 74 canons, donné par les six corps des marchands de Paris.

A Brest :

*Le Saint-Esprit*, de 80 canons, donné par l'Ordre du Saint-Esprit.

*Le Citoyen*, de 74 canons, donné par les banquiers de la cour, les trésoriers-généraux de l'extraordinaire des guerres, de l'artillerie et le munitionnaire des vivres de l'armée.

A Dunkerque :

*L'Artésienne*, de 44 canons, donné par les États d'Artois.

(Supplément de la *Gazette* du 8 février 1762.)

Cette nouvelle escadre, fruit d'un sublime élan, si rare dans notre histoire, si commun dans l'histoire de notre rivale, cette nouvelle escadre, pas plus que celle attendue à la Martinique, et que nous savons sous les ordres de Blénac et de d'Aubigny, ne devait retarder sa perte, qui, alors qu'elle mettait en mer, était un fait accompli.

Mais cette escadre, jointe aux vaisseaux que nous avons encore, jointe à la marine espagnole, suscita quelques craintes en Angleterre. Une liste, qu'on y rendit publique, consola les plus craintifs ; elle faisait la récapitulation des vaisseaux ou des frégates et bricks anglais, qui se montaient au chiffre de trois cent soixante-quatorze bâtiments, tandis qu'il était mathématiquement prouvé que la France et l'Espagne ne pouvaient opposer à ces forces imposantes que cent cinquante-sept bâtiments de guerre de toute grandeur.

Et déjà, dans l'Inde, Pondichéry était tombée, faute d'escadres pour la protéger ; dans l'Inde, les Anglais étaient les seuls maîtres de la côte du Coromandel, des côtes du Malabar, où Mahé avait capitulé, et, dans l'Amérique, aux désastres du Canada, à la perte de la Guadeloupe, se joignirent, pour accabler la France, vers les premiers jours de mai 1762, la nouvelle des prises de la Dominique, de la Martinique, de Sainte-Lucie, de la Grenade, de Saint-Vincent et de Tabago, que Rodney avait accomplies immédiatement après la capitulation qui rendait les Anglais maîtres de la position la plus importante du golfe du Mexique.

Si déjà, comme nous l'avons dit, nos premiers désastres coloniaux, joints à la perte, depuis le commencement des hostilités de trente-sept vaisseaux de guerre, de cinquante-six frégates, sans nombrer les bâtiments inférieurs et ceux de la marine marchande, avaient plongé la nation et le commerce dans l'effroi, nous pouvons apprécier ce que ces pertes récentes leur valurent de regrets. Mais ces regrets impuissants, à quoi pouvaient-ils aboutir ? A sauver au moins Saint-Domingue, la seule colonie qui nous restât dans le golfe du Mexique.



Saint-Domingue, restée paisible en 1760, à quelques excursions près, avait dû sa tranquillité, comme nous l'avons dit à la fin du chapitre XIII de cette partie de notre Histoire, aux craintes que donnait aux Anglais l'insubordination des nègres de la Jamaïque. Cependant, en 1761, le roi ayant su que les Anglais s'apprêtaient à une expédition contre cette île, avait nommé pour la gouverner, en remplacement de Bart, dont on avait besoin dans le commandement des vaisseaux, le chevalier de Bory.

Bart allait donc quitter Saint-Domingue; mais comme alors la célérité n'était pas une des vertus favorites du ministère de la marine, Bory, qui devait prendre le commandement d'une frégate et d'une corvette qu'on équipait à Brest, et qui avait été nommé au gouvernement des îles de sous le Vent, le 13 février 1761, ne devait y arriver que le 17 mars 1762.

D'après ce que nous savons des événements survenus à la Martinique, de ceux que nous n'avons pas encore relatés, survenus également dans nos autres colonies du Vent, événements qui les avaient fait passer sous le joug anglais, événements que nous raconterons sous peu, nous pouvons apprécier de quelle importance était, à cette époque, pour Saint-Domingue, l'arrivée de son nouveau gouverneur. Cette importance sera plus grande à nos yeux, quand nous saurons que Bory arrivait avec l'escadre de Blénac, si ardemment désirée, si impatiemment attendue à la Martinique. Mais comme, à plus d'un titre, les annales de Saint-Domingue, en 1761, se rattachent à l'histoire de la Jamaïque, nous les parcourrons rapidement, avant de tracer les conflits qui s'élevèrent entre les Français et les Anglais, sur ce sol où, également, ces derniers allaient essayer de planter leur pavillon.

La position des finances de Saint-Domingue avait occupé le ministère, et nous pouvons avancer, d'après les Mémoires déposés aux Archives de la marine, que le roi lui-même, peut-être contre son habitude, avait donné quelques soins et quelques études aux questions coloniales dans ces moments de crise.

Ce n'était pas, pour la France, une perte facile, ou du moins jugée alors facile à réparer, que la perte de ses colonies ; Saint-Domingue, plus encore que nos autres îles, pesait de toute son étendue, de toute sa richesse, dans la balance des intérêts nationaux ; et, tout en pourvoyant à sa défense extérieure, on avait compris que les colons, qui en constituaient la force, qui assésaient ses bases sur des fondements solides, méritaient qu'on s'occupât d'eux et de leur avenir.

De Clugny, nommé, comme nous l'avons dit, à l'intendance générale des îles de sous le Vent, s'était mis à la besogne ; mais des conflits, élevés entre les percepteurs des droits de la colonie, les officiers de l'amirauté, le gouverneur et les Conseils de Saint-Domingue, laissaient une gêne affreuse dans le commerce, déjà si gêné par la guerre.

Les neutres, à peu près seuls, paraient aux besoins des habitants ; mais les neutres, seuls aussi, à peu près, pouvaient la dégarnir de ses denrées. Dans la situation d'alors, le gouvernement métropolitain n'avait pu maintenir l'exclusion, et, favorisés par quelques privilèges, les habitants s'étaient maintenus dans un état convenable, lorsque de nouveaux droits, imposés par les prédécesseurs de Clugny, jetèrent le trouble dans Saint-Domingue.

Ces droits, prélevés sur les marchandises importées dans la colonie par ses seuls pourvoyeurs alors, le commerce de France ne pouvant se risquer à traverser les lignes anglaises, prélevés encore sur les denrées qu'ils prenaient en paiement, indisposèrent les neutres, qui refusèrent de payer aux habitants les prix habituels affectés à leurs denrées, et qui allèrent même jusqu'à faire la menace de ne plus aborder à Saint-Domingue.

Le Conseil du Cap, dès lors, s' alarma à juste titre. Les habitants eux-mêmes crurent voir, dans les conséquences à venir d'une pareille conduite, la ruine du pays, surtout en présence de l'abandon de la France et de l'impossibilité dans laquelle ils étaient de porter la guerre chez leurs ennemis. Mais le Conseil du Cap et les habitants, ne pouvant s'en prendre au gouverne-

ment qui, au contraire, avait cherché à les alléger, se virent en opposition avec les autorités envoyées pour les gouverner.

Bart, qui, peu au fait des rouages administratifs, ne savait appliquer sa science mathématique qu'à la force de la poudre ou à la dimension d'un canon, ou bien encore au calibre d'un boulet, Bart, dont l'arithmétique n'allait pas au delà des besoins d'un vaisseau, avait facilement cédé aux exigences des commissaires de marine, qui, pour arriver plus sûrement à ces nouveaux droits, avaient prétexté que, dans les îles du Vent, aucune opposition n'avait été faite à leurs prélèvements.

Dès lors, Saint-Domingue, qui toujours avait vu ses impositions soumises au contrôle de ses Conseils réunis, porta, par leur voix, ses plaintes à la cour ; Bart fut désapprouvé, et l'inviolabilité des octrois fut, le 2 mars 1761, annoncée à la colonie entière par Clugny, qui, d'après une dépêche du 20 janvier, était chargé, par le roi, de régler les contestations survenues à ce sujet (1).

A cette époque du 2 mars 1761, le rappel de Bart n'était pas connu à Saint-Domingue, et Clugny pouvait avoir à craindre quelques suites fâcheuses données à ces discussions, par les susceptibilités qu'allaient éveiller les ordres transmis de France, d'autant plus que le Conseil était, de son côté, tancé de n'avoir pas d'abord adressé ses remontrances au gouverneur-général, remontrances qui eussent sans doute suffi pour l'éclairer.

Mais, à cette date, des préoccupations plus graves avaient fait taire les amour-propres froissés, et Bart et les habitants de Saint-Domingue allaient avoir à faire face à un orage qui s'amoncelait contre eux.

Les suites de tous ces conflits avaient enchaîné le courage de nos corsaires, et les Anglais de la Jamaïque, qui avaient à se venger d'eux, dès janvier 1761, secourus par Douglas, avaient tenté

(1) Archives de la marine, cartons Saint-Domingue, 1761, personnel, dossier Clugny de Nuys. *Lois et Constitutions de Saint-Domingue*, vol. IV, page 336 et suivantes.



quelques entreprises partielles sur les côtes de Saint-Domingue. Mais, rappelés presque aussitôt par les désordres que commettaient leurs nègres insurgés ; ayant à craindre nos projets, et Littleton, qui, à cette époque, était gouverneur de la Jamaïque, voulant s'y opposer par une diversion, forma, pour contenir les rebelles qui l'empêchaient d'agir, trois compagnies de troupes noires. Les hommes qui les composaient, choisis parmi l'élite des ateliers de la colonie, devinrent une garantie contre les tentatives des nègres marrons. Dès lors, quelques descentes partielles, opérées par les Anglais au môle Saint-Nicolas, donnèrent à penser à Bart que des projets mieux concertés se tramaient chez nos voisins (1). Mais les discussions soulevées par l'Espagne, ayant retardé les secours attendus de Londres, les révoltes survenues aux Bermudes, et tramées par les nègres, qui avaient résolu de s'emparer du pays, ayant porté Littleton à prendre quelques précautions intérieures, et puis, enfin, les préparatifs faits à la Guadeloupe contre la Dominique et à la Barbade contre la Martinique, n'avaient point permis aux Anglais de réaliser leurs projets contre Saint-Domingue.

La révolte de la Jamaïque n'était pas, du reste, la seule cause de trouble qui tint, en 1761, ses milices sous les armes. Une fermentation sourde agitait, à cette date, la population mixte, les mulâtres de la Jamaïque. Dans les colonies anglaises, comme dans les nôtres, des distinctions entre les classes s'étaient établies, et le gouvernement anglais, aussi bien que le gouvernement français, y avait prêté la main ; mais les mulâtres des colonies anglaises, ayant la chance d'arriver à se faire entendre par les organes des deux Chambres, à Londres, des discussions s'étaient élevées et tendaient à réviser les lois prohibitives à leur endroit. Après de longs débats, il leur fut seulement permis d'hériter d'un blanc jusqu'à concurrence de treize mille six cent vingt-neuf livres (2).

(1) Gazettes, 1761.

(2) Voir ce que nous avons dit de ce fait, à la note de la page 233 de notre tome IV.

Cette condescendance, résultat alors d'un noble élan philanthropique, n'était pas de nature, comme nous devons le penser, à contenter les mulâtres anglais ; néanmoins, ils s'en tinrent à des plaintes, à des remontrances, ils ne prêtèrent point leur concours aux nègres insurgés, comme on avait paru le craindre, et ils aidèrent, au contraire, à maintenir l'ordre.

Tandis qu'à la Jamaïque ces incidents coopéraient à la tranquillité extérieure de Saint-Domingue, le trouble y était semé par les nègres marrons. La disette des vivres, résultant, pendant la guerre, des approvisionnements extérieurs, chose que l'on ne conçoit, à l'égard de cette colonie, que par suite de l'insouciance de ses habitants, insouciance encouragée par le peu de soins que prenait le gouvernement à faire exécuter ses ordonnances, au sujet de la plantation des vivres du pays, la disette des vivres, disons-nous, avait entraîné bien des désordres parmi les ateliers. Mais, plus encore que la disette, les complots cachés, les vengeances suscitées par l'espoir d'une vie oisive, avaient, pour cause de crimes, poussé au marronnage quelques nègres entreprenants.

Retirés en bandes assez considérables pour avoir à craindre de graves désordres, il fallut marcher contre eux, et, aidés des mulâtres libres, les milices de Saint-Domingue en curent facilement raison en décembre 1761 (1).

Alors Bart avait été avisé de son rappel ; alors Saint-Domingue, si inquiète sur son avenir, savait qu'enfin, dans les ports de France, s'apprêtaient des secours destinés à la protéger ; alors de Clugny, qui avait eu bien du mal à calmer les exigences du commerce, à maintenir, dans les bornes de l'intérêt général, les discussions toujours prêtes à s'élever entre les habitants et les négociants, avait établi des rapports avec les Espagnols de Saint-Domingue, et, par le port de Monte-Christo il approvisionnait la colonie entière. On pouvait donc croire que des

(1) MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Description de la partie française de Saint-Domingue*, vol. II, page 498.

jours plus prospères allaient luire pour les colons. Chacun se livrait à cet espoir. On parlait des moyens de fournir la colonie de nègres. Le commerce de Saint-Domingue rêvait la permission d'aller en Guinée chercher des Africains. Les habitants songeaient à s'intéresser dans ces spéculations. Les administrateurs proposaient froidement dès que la paix serait signée, de laisser aux étrangers la permission d'approvisionner Saint-Domingue de nègres. On calculait ce qu'il faudrait, par mois, d'Africains pour réparer les pertes survenues sur les habitations pendant la guerre; mais ces projets, ces calculs, on les faisait loin de la France, loin du commerce métropolitain, et cela, en présence des malheurs qui, en 1762, devaient porter à la puissance coloniale de la France un coup dont elle n'a pas encore pu se relever (1).

En 1762, Saint-Domingue avait appris, presque en même temps, la nouvelle expédition contre la Martinique et sa prise; et Saint-Domingue pouvait espérer que les secours que conduisait son nouveau gouverneur la mettraient à l'abri de toute attaque de la part des Anglais. Mais, comme nous le verrons sous peu, les projets de nos ennemis ne devaient pas s'arrêter à la conquête de la Martinique, et Saint-Domingue allait avoir à craindre un choc des plus rudes.

(1) Cartons Saint-Domingue, 1761, lettres de Clugny au ministre, Archives de la marine.



## CHAPITRE XVII.

---

MONCKTON GOUVERNEUR DE LA MARTINIQUE. — ARRIVÉE DE BLÉNAC. — DISCUSSIONS SUSCITÉES ENTRE LES HABITANTS, PAR SUITE DE LA CAPITULATION DE LA MARTINIQUE. — SERMENT D'ALLÉGEANCE PRÊTÉ A L'ANGLETERRE PAR LE CONSEIL SOUVERAIN. — DÉPART DES TROUPES FRANÇAISES. — ARRIVÉE D'UNE NOUVELLE ESCADRE ANGLAISE AUX ORDRES DE POCOK. — DISCUSSIONS SUSCITÉES ENTRE LES MOINES DE LA MARTINIQUE, PAR LE REFUS QUE LES DOMINICAINS FONT DE LIVRER LEUR ÉGLISE DU MOUILLAGE A MONCKTON.

L'occupation de la Martinique par les Anglais, avait donc été jugée un fait grave en France; mais ce fait, accompli alors que la France se trouvait sans marine, ne pouvait être facilement réparé. Une force imposante eût sans doute suffi pour replacer le pays au pouvoir des Français; mais la France, n'ayant pu exécuter les projets conçus pour reprendre la Guadeloupe, on se borna à attendre des nouvelles, surtout supposant que Blénac avait pu agir, et ne voulant rien entreprendre dans un moment où l'on avait à parer à d'autres désastres prévus.

Mais, tandis qu'en France la prise de la Martinique avait jeté l'effroi dans le commerce, aux Antilles, se passaient des scènes qui étaient les avant-coureurs de nouveaux combats.

Monckton, maître de la Martinique, s'en était momentanément fait le gouverneur, et, après avoir attendu que les quinze jours de suspension d'hostilités, stipulés dans la capitulation pour reprendre les armes, en cas d'arrivée des secours annoncés de France, se fussent écoulés, le 2 mars 1762, le Conseil Souverain avait été par lui réuni à Saint-Pierre en séance extraordinaire (1).

Le Vassor de Latouche lui-même, présent à une séance convoquée la veille, avait requis des conseillers l'enregistrement de

(1) Code manuscrit Martinique, 1762, Archives de la marine.

la capitulation ; et, cette fois, en vertu d'un acte authentique, le gouverneur anglais demandait un serment d'allégeance, auquel se prêtèrent ces magistrats.

Ce corps, constitué et reconnu par le nouveau pouvoir, ayant, dans la capitulation, remarqué quelques phrases ambiguës, quelques termes à double entente, le 5 mars, adressa un Mémoire au général anglais. Dans ce mémoire, qui est reproduit aux Annales, se trouvaient des demandes qui furent repoussées ; mais, allant au devant du désir des conseillers, Monckton leur laissa le soin de veiller à la sûreté intérieure des habitants, et les encouragea à maintenir, dans toute leur sévérité, les mesures de police, utiles surtout après les désordres occasionés par la guerre.

Certes, on concevra facilement combien, après une crise pareille, on avait besoin d'étouffer tous les sujets de haine suscités par les récriminations, les dires et les plaintes que chacun s'adressait. Plusieurs partis s'étaient formés : les uns soutenaient que les habitants étaient à l'abri de tous reproches ; les autres, que le général le Vassor de Latouche aurait maintenu le pays contre les Anglais, pour peu qu'il eût trouvé, chez les habitants, plus de résolution ; et, à la suite des raisons alléguées pour soutenir ces deux opinions, pour en démontrer la justesse, souvent surgissaient des conflits déplorable, des disputes scandaleuses, qui servaient de couvert à des rancunes de vieille date.

Mais si ces rixes, toujours fâcheuses, n'avaient pas alors éclairé ceux qui de sang-froid y assistaient ; si ceux qui avaient joué, dans ce drame, un rôle plus ou moins actif, n'avaient pas encore, d'après la scène qui s'était passée au Marin, jugé que le principal acteur avait mal disposé ses moyens d'exécution, les esprits sages, ceux qui, dans la sujétion imposée par la capitulation, voyaient un événement malheureux, une humiliation flagrante pour la gloire de nos armes, ceux-là, sans chercher à accuser personne, eurent, le 8 mars 1762, à déplorer que l'on n'eût pas tenu plus longtemps contre les Anglais.

Ce jour avait paru, au Vent de la Martinique, l'escadre de



Blénac. Dans cette escadre, se trouvaient les secours si longtemps attendus. Mais, aux signaux faits par nos vaisseaux, n'avait été faite aucune réponse, et Blénac, après avoir envoyé un de ses officiers prendre langue à la Tartane, avait cinglé vers Saint-Domingue, où désormais sa présence pouvait empêcher de nouveaux malheurs.

Cette nouvelle, répandue dans l'île, souleva bien des regrets ; en vain encore on accusait l'abandon de la France ; en vain, on se rappelait les fatigues, les privations auxquelles on s'était vu obligé ; en vain, on récapitulait les pertes éprouvées ; en vain, on songeait à la diversion qu'auraient opérée ces secours si longtemps désirés ; on se voyait sous les Fourches Caudines, et le silence devenait le parti le plus sage.

Le silence était donc le rôle auquel s'étaient soumis les habitants de la Martinique ; mais si le silence était dorénavant leur rôle en présence d'un ennemi qui avait eu le temps de prendre toutes ses mesures pour assurer sa domination dans les points principaux de l'île, lui, de son côté, sachant une escadre française dans les parages où, à force de sacrifices, il trônait en maître, se vit dans l'obligation de redoubler de surveillance pour mener à fin ses projets.

Cette surveillance devenait d'autant plus nécessaire, que, dès les premiers jours de mars, Monckton et Rodney avaient formé plusieurs détachements et divisé leur flotte en plusieurs escadrilles. Le premier détachement, sous les ordres du brigadier Walsh, conduit à la Grenade par le chef d'escadre Swanthon, avait sommé le gouverneur français et les habitants de cette île d'avoir à se soumettre à l'Angleterre.

Bonvoust, renfermé dans le port avec cent vingt hommes de troupes et quelques Flibustiers, avait résolu de se défendre ; mais, à la Grenade, comme à la Martinique, et encore plus qu'à la Martinique, ce que nous concevons facilement en nous reportant à la situation isolée de cette île, les habitants se trouvaient fatigués de l'alerte continuelle dans laquelle ils avaient vécu depuis le commencement de cette guerre.



Bonvoust, néanmoins, fit un appel à leur courage ; il chercha à réveiller cette vieille énergie créole, ce sentiment patriotique qui avait acquis aux colons l'estime de leurs frères. Hélas ! on lui répondit par ces mots si souvent répétés sans écho : La France nous abandonne ; et, le 5 mars, fut, par les habitants de la Grenade, signée une capitulation, à laquelle Bonvoust accéda bien à contre-cœur.

La Grenade soumise, Walsh, y ayant laissé un régiment, passa à Saint-Vincent, où les quelques Français qui s'y trouvaient n'eurent pas même besoin de capituler.

Un second détachement, sous les ordres du colonel Grant, parti du Marin, avait pris possession de Sainte-Lucie, d'où les quelques troupes françaises qui y casernaient avaient été conduites à la Martinique.

Rollo, qui occupait la Dominique, avait également reçu quelques renforts envoyés par Monckton. Ces deux expéditions, pour lesquelles les Anglais avaient dégarni les forts occupés par eux à la Martinique d'une partie de leurs défenseurs, n'étaient point, en présence de l'escadre française, ce qui gênait le plus Monckton. Rodney, dans l'espoir de joindre Blénac, était parti, ne lui laissant que quelques vaisseaux. Que n'avait-il pas à craindre, si les complots dont il pouvait se croire entouré, éclataient tout à coup à la Guadeloupe, à la Martinique et dans les autres colonies françaises ?

Ces réflexions, pour le conquérant anglais, devenaient l'épée de Damoclès : elles le suivaient à table, à son chevet, et elles étaient, à ses yeux, d'autant mieux fondées, que l'obligation imposée par lui aux habitants de loger ses troupes, avait suscité des mécontentements ; que des maladies, suites des débauches et des fatigues, avaient, dans les troupes anglaises, fait d'affreux ravages, et que son exigence envers les dominicains, qui avaient refusé de lui ouvrir leur église du Mouillage, avait soulevé l'indignation des habitants les plus notables de Saint-Pierre, indignation qui s'était transmise et avait gagné toute la population de cette ville.

Mais ces motifs de plaintes, ces causes de mécontentemens, cédaient à l'obligation, dans laquelle on se trouvait engagé par l'honneur, de remplir les conditions de la capitulation, et cédaient encore au besoin que l'on sentait de se refaire des pertes de la guerre et de la gêne dans laquelle on s'était trouvé dans nos Antilles, depuis sept ans qu'elle durait.

Cependant les Anglais prenaient, en Europe, les mesures nécessaires pour s'opposer aux projets de l'Espagne. Déjà, sur le continent de l'Amérique, les Anglais et les Espagnols se trouvaient en présence; des combats partiels faisaient prévoir une guerre longue et acharnée, et Monckton, rappelé dans son gouvernement de la Nouvelle-Yorck, où l'Angleterre pouvait avoir à craindre un soulèvement de la part des Canadiens et des débris épars des colons de l'Acadie, avait confié le gouvernement de la Martinique à sir Guillaume Rufane, qui, le 21 mai 1762, s'était fait reconnaître au Conseil en sa qualité.

Albermale, mouillé, dès la fin d'avril, à la Martinique, sur une nouvelle flotte anglaise, aux ordres de Pocok, avait transmis aux Anglais de la Martinique les ordres de la cour de Londres; quelques négriers, conduits par la flotte anglaise, avaient donné quelques bras à la culture, et quelques mutations dans les troupes anglaises étaient le sujet des réflexions de nos colons. Le Vassor de Latouche et les troupes françaises repassés en France, Nadau, et tout ce qui tenait au gouvernement de la Guadeloupe, également transportés à Londres ou en France, les colons français de nos Antilles du Vent, se voyaient livrés, pieds et poings liés, aux Anglais. Ces nouvelles escadres, ces nombreuses troupes débarquées à Saint-Pierre, passées complaisamment en revue, à quelle conquête les destinait-on? Leur marche, que nous allons bientôt suivre, nous mettra au fait des combinaisons de l'Angleterre; mais avant de passer aux dernières scènes de cette guerre aux Antilles, un fait, dont les conséquences eurent une gravité funeste sur les esprits religieux, doit encore nous arrêter à la Martinique.

Nous avons dit que l'exigence de Monckton envers les domi-



nicains, au sujet de l'ouverture de leur église du Mouillage, avait soulevé l'indignation générale de Saint-Pierre. En effet, l'autorité militaire, se trouvant aux prises avec des moines qu'elle opprimait, suffisait pour attirer à ces derniers l'intérêt des Français et des colons ; mais les dominicains avaient-ils, dans une question purement orthodoxe, tous les droits sur lesquels ils s'appuyaient pour faire approuver leur conduite ? Ces droits étaient-ils patents ? découlaient-ils des canons de l'Église catholique, quand les jésuites, plus complaisants, s'étaient soumis à l'exigence de Monckton, et qu'ils avaient même été au devant de ses désirs ?

C'est ce qu'il sera facile de juger, quand, par un examen curieux et détaillé des discussions qui s'élevèrent alors à la Martinique, nous aurons saisi l'ensemble de cette querelle monacale.

Monckton, installé à Saint-Pierre, où il avait, comme nous l'avons dit, convoqué le Conseil, avait, le 27 février 1762, transmis l'ordre au père Lavalette, curé de la paroisse du Fort et supérieur des jésuites, d'avancer le service divin, le lendemain 28, qui se trouvait un dimanche, en sorte que son église fût libre pour les Anglais, dès dix heures du matin.

Cet ordre, contraire à l'article XIV de la capitulation, parvenu, comme un bruit vague, aux oreilles des dominicains, ils n'y avaient pas d'abord ajouté foi ; mais, prévenus positivement par le père Charles-François, supérieur des capucins, que l'église du Fort-Royal devait, le même jour, être ouverte aux Anglais, ils résolurent de faire quelques démarches pour empêcher un acte que, dans leur conscience, ils considéraient comme une profanation, acte, après tout, qui était une violation flagrante des droits acquis par des conventions sacrées.

Or, comme jusque-là ils avaient été exceptés, ils engagèrent simplement le père Charles-François à aller trouver le Vassor de Latouche, encore présent à Saint-Pierre, pour le prier de s'interposer aux ordres du général anglais. Le Vassor de Latouche, ayant dénié sa compétence, et Monckton, vers lequel s'était



rendu le supérieur des capucins, l'ayant impoliment congédié, les dominicains, résolus à tout braver, se mirent alors en quête de parer au scandale. Dès le 28, ayant su que, le matin, l'église du Fort avait, à dix heures, servi au prêche des Anglais, que celle du Fort-Royal avait également servi à ce culte hétérodoxe, le père Faget, supérieur des dominicains, s'attendant à voir chaque jour son église polluée, rassembla ses moines, et tous, en commun, arrêterent qu'ils ne céderaient pas même à la force, dussent-ils se voir exposés aux supplices les plus atroces.

La force était, dans la position où se trouvait la Martinique, un droit acquis aux Anglais ; les dominicains avaient parfaitement compris qu'ils en useraient ; mais, dès lors, fermant leur église et conservant par-devers eux les clés qu'ils ne voulaient livrer à aucune condition, si les Anglais en brisaient les portes, leurs consciences étaient en repos, ne s'étant, en aucune manière, associés à la profanation. De plus, l'église du Mouillage étant non pas une propriété de l'État, mais celle du couvent qui lui attenait et qui leur appartenait, ils se renfermaient dans le droit commun de la capitulation, qui avait à chacun garanti la pleine et entière jouissance de son bien.

Cette conduite devenait la critique la plus amère de celle qu'avait tenue le père Lavalette, personnage célèbre dont nous aurons occasion de parler sous peu ; quant au père Charles-François, supérieur des capucins, sa conscience était parfaitement à l'abri : l'église du Fort-Royal ne lui appartenant pas, et les marguilliers, qui en avaient les clés, les ayant livrées aux Anglais.

Des trois ordres qui desservaient les cures de la Martinique, deux, les dominicains et les capucins, avaient donc formellement protesté contre ce qu'ils appelaient, les dominicains surtout, un abus de pouvoir, et les capucins, comme les dominicains, un sacrilège.

Parmi les jésuites, quelques uns moins complaisants que leur supérieur, avaient été, disait-on, scandalisés de sa conduite ; mais ils gardaient le silence. Dès lors, le père Lavalette, assu-

mant sur sa tête tout l'odieux d'une conduite peu orthodoxe, et surtout dangereuse dans un pays peuplé d'esclaves, chercha à se blanchir aux yeux du père Faget. Il lui écrivit, en reçut une réponse peu satisfaisante (1), et il alla même, assure-t-on, jusqu'à exciter Monckton à demander aux dominicains l'ouverture de leur église pour le culte anglican.

(1) Ces deux lettres, si curieuses, trouveront ici leur place.

*Lettre du 1 mars 1762, adressée par le révérend père Lavalette, curé du Fort et supérieur de la mission des jésuites, à la Martinique, au révérend père Faget, supérieur des dominicains.*

« Mon révérend père, j'ai été forcé, pour éviter un plus grand malheur, de consentir que nos vainqueurs fissent les exercices de leur religion dans notre église de Saint-Pierre. C'est l'usage dans quelques métropoles du royaume, comme à Strasbourg, et dans plusieurs autres églises, comme Landau, Colmar, etc... J'avais offert au général anglais une maison grande; il n'en a pas voulu. Je connais l'autorité du vainqueur : on pourrait vous demander la vôtre, et on me l'a assuré ce matin, que, les casernes de la Raffinerie occupées, on vous la demandera. Voulez-vous, mon révérend père, que nous nous trouvions chez M. de Latouche, notre général, pour conférer avec lui, et aller ensemble chez M. Monckton? Votre heure sera la mienne demain.

» J'ai l'honneur d'être...

» Signé : LAVALETTE, jésuite. »

*Réponse du père Faget, 5 mars 1762, au révérend père Lavalette.*

« Mon révérend père, si, comme il convenait dans une cause commune, vous eussiez daigné nous appeler, *re ad hoc integra* (avant que d'avoir livré votre église), nous nous serions portés avec zèle à l'union que vous me proposez, et peut-être qu'agissant ainsi de concert, dans un esprit de religion et de paix, le Seigneur eût béni et donné le succès à nos démarches. Mais vous avez cru devoir tout faire de votre chef; nous n'en avons même rien su qu'après coup et par la voix publique. Maintenant que tout est consommé de votre part, et chez vous et ailleurs, il ne nous reste qu'à en gémir devant Dieu. Pour juger du grand sujet que nous en avons, et que vous en avez encore plus vous-même, daignez, mon révérend père, vous rappeler ce que rapporte l'histoire, de la conduite que Saint-Ambroise se crut obligé de tenir dans un cas tout semblable à celui où nous nous trouvons, vous et nous. Pour ce qui nous concerne, nous attendons avec pa-

Restreints dans la plus stricte observation des devoirs de religion, les dominicains avaient évité de donner éveil, à l'extérieur, d'une résolution prise dans l'intérieur du couvent, résolution transmise, sous le secret, aux dominicains desservant les cures de la Martinique, afin que leur conduite fût uniforme dans toute l'île. Mais, le 12 mars 1762, vers les huit heures du soir, un officier, dépêché par Monckton, s'étant présenté au père Faget, et lui ayant, de la part de son général, intimé l'ordre d'avoir à tenir, pour le surlendemain, son église prête à dix heures, pour le prêche que devait y faire un ministre anglican, le prêtre catholique s'excusa humblement, exposa les motifs de son refus, et supplia l'officier de les faire agréer à celui qui avait la force en mains.

De plus, convoquant tous les dominicains présents à Saint-Pierre, une protestation, ferme, mais respectueuse, fut rédigée, et fut, le 13 mars 1762, présentée à Monckton par les révérends pères Faget et Laplane.

Monckton qui, sans doute, n'avait point dépouillé son cœur des sentiments généreux, sentiments que les Anglais, individuellement, comprennent si bien, même quand ils les sacrifient à la politique de leur cabinet, lut le placet en présence des deux moines, en parut satisfait, mais déclara néanmoins qu'il voulait que l'église fût livrée le lendemain dimanche, c'est-à-dire le 14 mars 1762.

De retour chez eux, les dominicains, trois heures après cette entrevue, reçurent un message porté par le même officier de la

» tience, en nous confiant au secours d'en haut, ce qu'il plaira à Dieu de  
» permettre.

» J'ai l'honneur d'être, etc...

» F.-B. FAGET, dominicain. »

*(Extrait d'une relation de ce qui s'est passé au fort Saint-Pierre (île de la Martinique), sans date, sans nom d'auteur, mais évidemment d'une vieille impression. Ce livre rare et curieux, est suivi d'une dissertation théologique sur le cas présent.)*



veille, message qui annula les espérances qu'ils avaient conçues du bon accueil qui leur avait été fait par Monckton, et qui leur intima de nouveau l'ordre de tenir leur église ouverte le lendemain pour dix heures. Nouveau refus de la part des dominicains, nouvelles injonctions répétées le 13 à sept heures du soir.

Dès lors, les dominicains comprirent que l'heure du martyre avait sonné ; soldats de Jésus-Christ, qu'avaient-ils à opposer à la force ? Se concertant, ils arrêtèrent que : « 1° le lendemain » dimanche, la première messe se dirait à cinq heures, suivant » l'usage ; qu'à six heures on en dirait une seconde, après laquelle la communauté s'assemblerait pour porter, en procession, le Saint-Sacrement à la chapelle des religieuses hospitalières, chez lesquelles on ferait de suite un second voyage, » pour y transporter les vases sacrés et tous les ornements d'église ; que, 2° dès que cette triste cérémonie serait faite, toutes les portes de l'église seraient exactement fermées, et que les clés seraient remises au père Faget, qui était prié de ne point les livrer, à quelque fâcheux événement que son refus pût exposer la communauté entière. »

Ces dispositions prises et exécutées au milieu du recueillement douloureux de toute la population de Saint-Pierre, qui s'était associée au malheur et au martyre des moines, ceux-ci se retirèrent dans leurs cellules et attendent l'heure du sacrifice. Elle sonne ; mais, inébranlable dans sa résolution, le père Faget refuse les clés de son église, tandis que Monckton, à la tête de ses troupes, s'impatiente, et, par trois fois, exige et menace.

Les officiers anglais, déconcertés, n'osent approcher de Monckton, qui écume de rage, fait armer ses soldats de haches, et donne l'ordre de briser les portes qu'on refuse de lui ouvrir, et dont il ne peut se procurer les clés.

Certes, chacun, dans ce moment décisif, s'attendait à un sacrilège ; Monckton, de son côté, s'attendait peut-être à des huées à des malédictions ; mais le silence, que la populace a strictement observé, les sanglots que laissent échapper des femmes éplorées, et

L'indignation peinte sur quelques visages que la honte a rembrunis, désarment celui dont le pouvoir tombe devant un Dieu vengeur. Monckton a fait retirer sa troupe ; l'église a été respectée, et les dominicains de la Martinique ont donné au monde chrétien un sublime exemple de courage : ils ont rappelé la conduite des chrétiens des premiers siècles de l'Église.

Le temps des supplices était passé, et Monckton, ne pouvant livrer au bourreau ceux qui avaient osé le braver, les soumit à des corvées pénibles. Deux cents grenadiers furent mis en garnison dans le couvent des dominicains ; les religieux, chassés de leurs cellules, qu'ils avaient été obligés de céder aux soldats de Monckton, virent les habitants les plus notables se disputer l'honneur de les recevoir, tandis que chacun évitait l'approche d'un jésuite.

L'occupation du couvent par les troupes anglaises parut à Monckton une punition trop douce, et il força les dominicains à pourvoir à la nourriture de dix officiers. Le père Faget, loin de se fâcher de ce surcroît de charge, fit l'accueil le plus empressé à ses persécuteurs, et finit enfin, grâce à ses raisonnements et à ses supplications, par obtenir de Monckton l'ouverture de son église, le 3 avril 1762, avec l'assurance qu'il n'y serait point troublé.

Cette condescendance de la part du vainqueur, résultat de la noble conduite des dominicains, combla de joie toutes les âmes religieuses de la Martinique ; le Saint-Sacrement fut reporté en pompe, le 4 avril, dans l'église du Mouillage ; les fidèles y chantèrent les louanges du Seigneur, et l'église du Fort resta déserte.

Le père Faget, à juste titre, si glorieux d'avoir préservé son église d'une souillure, comprit néanmoins, après en avoir rendu grâce à Dieu, qu'il serait poli d'aller remercier Monckton d'un procédé qui lui faisait honneur. Une lettre écrite par lui au général anglais, au nom de sa communauté, resta deux jours sans réponse ; et, ne voulant pas l'attendre plus longtemps, il se transporta, à la tête de ses moines, à son domicile. Gracieusement ac-

cueillis, les dominicains alors hasardèrent une supplique, dans le but de faire retirer de leur couvent les deux cents grenadiers qui le dévastaient.

Monckton aurait probablement acquiescé à leur demande ; mais, rappelé dans son gouvernement, il partit le 9 mai 1762, laissant les choses dans l'état où nous les savons. Rufane, successeur de Monckton, allait-il, à l'égard de ces religieux, suivre la conduite modérée de son prédécesseur ? Les dominicains, comptant sur son indulgence, chargèrent Mirbeau, établi par les Anglais pour, en qualité de juge de paix, régler les différends qui s'élèveraient entre les particuliers, de présenter un placet au nouveau général, à l'effet de les exempter des corvées qui pesaient sur eux. La cause de ces corvées, expliquée dans ce placet, les motifs qui les portaient à en demander l'exemption, entre autres, la présence de femmes publiques dans le couvent, leur faisaient espérer une justice qu'ils attendaient ; mais Mirbeau leur ayant répondu qu'il avait semblé entrevoir, dans la réponse de Rufane, l'intention de maintenir la garnison dans leur couvent, jusqu'à ce que leur église lui fût livrée de bonne grâce, les dominicains se soumirent sans se plaindre.

Cependant, lassés des persécutions de quelques uns de leurs commençaux, et surtout de la grossièreté d'un officier, qui, mécontent de se voir servir en maigre les jours d'abstinence, s'était porté à adresser des injures aux dominicains, ceux-ci, de plus, instruits par un capitaine anglais, que Rufane n'attendait d'eux qu'une nouvelle demande pour les affranchir de la garnison qu'ils hébergeaient, s'adressèrent de nouveau à ce général, dans le courant de juin 1762. Mais leur lettre resta sans réponse, et de nouvelles tentatives, faites auprès d'eux, leur révélèrent que les Anglais n'avaient pas renoncé à leur projet de faire leur prêche dans l'église du Mouillage.

Cette prétention, dont la connaissance était publique, faisait redouter de nouvelles tentatives ; on s'attendait à voir Rufane employer cette fois des mesures violentes ; mais ce général, convaincu enfin que rien n'était capable d'ébranler le courage de



dominicains, se borna à une simple invitation officielle, après laquelle, malgré le refus des moines, il les soulagea, en retirant de chez eux la moitié de la garnison qui s'y était casernée.

Cette allégeance fut vivement appréciée des moines qui s'en félicitaient, lorsque de nouvelles discussions s'établirent entre eux et les officiers qu'on les avait contraints de loger et de nourrir. Les orgies des Anglais, leur incontinence et leurs débordements s'accroissant à ce point qu'ils avaient autorisé dans la cour du couvent un cabaret tenu par des filles, les moines écrivirent de nouveau, se plaignirent encore, mais n'obtinrent aucune justice, et cela jusqu'au départ des Anglais de la Martinique ; c'est-à-dire jusqu'à la paix qui remplaça, comme il nous reste à le dire, cette île sous le drapeau de la France.

La conduite des dominicains leur attira, dans cette circonstance, l'estime de toutes les âmes honnêtes, de tous les habitants notables et même de la populace, si empressée à souscrire au scandale. Les raisons qu'ils avaient alléguées pour l'appuyer, avaient paru cependant en contradiction avec ce qui s'était passé parfois dans les premiers temps de l'Église, lors de l'adjonction de la Lorraine à la France, dans le Béarn et dans le Canada, où, alors qu'ils s'opposaient à la profanation d'un temple catholique, l'évêque de cette colonie permettait le prêche dans la cathédrale de Québec. Les jésuites, se saisissant de ces exemples, avaient cherché à prouver que leur conduite ne blessait point le dogme catholique ; que les vases sacrés retirés de l'église, il n'y avait plus que ses murs, et que la profanation ne pouvait pas les atteindre. Le père Lavalette, moteur du scandale qui avait éloigné les fidèles de l'église du Fort, avait été même plus loin, et, pour se blanchir du mauvais effet qu'avait produit dans le public sa complaisance, il avait fait circuler quelques écrits, qui pouvaient refroidir le zèle religieux et impliquer les dominicains. A ces écrits, les dominicains avaient répondu par des passages de saint Ambroise, de Tertulien, par des traits tirés de l'*Histoire de Fleury*, passages et traits qui ne laissaient aucun

doute sur la profanation de l'église du Fort. La situation de la Lorraine, comparée à celle de la Martinique, n'était plus la même, et, tout en admettant que la force matérielle aurait pu suppléer à la force d'inertie qu'auraient pu employer les jésuites, les dominicains concluaient victorieusement que, pour eux, vu que l'église du Mouillage leur appartenait, au titre de l'article XIV de la capitulation, la complaisance, par crainte de l'emploi de la force matérielle, eût été, de leur part, une lâcheté.

Ces dires et ces disputes, devenus acerbes sous la plume de deux ordres rivaux, furent encore aggravés par des articles du 11 juin 1762, contenus dans les gazettes d'Utrecht et d'Amsterdam, articles qui incriminaient contre les jésuites, leur attribuant la fermeture de leur église aux Anglais, et qui louaient les dominicains, leur attribuant la conduite des jésuites (1).

Cependant, le père Lavallette, n'osant trop aborder une question d'autant plus dangereuse pour lui, qu'il avait à faire oublier d'autres reproches dont nous développerons les causes dans un chapitre spécial, n'avait point trop ouvertement agrandi la lice des controverses. Mais, rappelé en France par ses supérieurs, il avait obtenu des Anglais la permission d'y passer ; et, le 26 mars 1762, le père de la Marche l'avait remplacé.

(1) Ces articles, faits par des protestants, furent démentis, le 25 juin 1762, par la *Gazette de France*, qui insérait la lettre suivante de le Vassor de Latouche à un de ses amis, le 27.

« Vous avez raison, Monsieur, de trouver de la contradiction entre les » articles des gazettes de Hollande et celui de la *Gazette de France*, » du 25 juin, au sujet de l'ordre donné à la Martinique, par le général » anglais, de laisser les églises libres, à certaines heures, pour que les » troupes anglaises pussent y faire leurs exercices de religion. Comme » j'étais encore sur les lieux, lorsque cette affaire s'est passée, je puis » vous assurer que tout ce qui est rapporté dans la *Gazette de France*, » du 25 juin, du refus persévérant qu'a fait le supérieur des dominicains de céder son église du Mouillage, et des suites de ce refus, » est exactement vrai. Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous » dire pour satisfaire votre curiosité.

» Signé : LE VASSOR DE LATOUCHE. »

Ce nouveau supérieur des jésuites, plein de fiel contre les dominicains, *ex professo*, crut pouvoir théologiquement résoudre une dispute qui semblait établir un schisme dans l'Église. Il fit paraître, sous le titre de : *Question morale*, une disculpation victorieuse, à son dire ; le père Faget, de son côté, s'armant de tous les livres des Pères de l'Église et des arrêts des conciles, combattit les arguments des jésuites. Des discussions déplorables s'élevèrent alors à la Martinique entre ces religieux ; des discussions, ils en vinrent aux injures, aux accusations, qui se résu- maient par ce vers, que chacun s'adressait à l'endroit de ces prêtres :

*Tantanae animis celestibus ira!* (1)

Au scandale donné par les Anglais en avait donc succédé un autre beaucoup plus grave. On pouvait espérer qu'il cesserait au départ de nos ennemis ; la haine n'était qu'assoupie chez les moines, et elle se réveilla lors du procès des jésuites, qui, comme nous le mentionnerons, attaqués déjà en France en 1762, devaient assumer sur leur tête un arrêt de proscription (2).

(1) Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévôts.

(2) Ces renseignements sont analysés d'un livre publié sans date, sans nom d'auteur, sans indication du lieu où il a été imprimé, livre dont nous avons donné le titre à la page 282.



## CHAPITRE XVIII.

---

DÉCLARATION DE GUERRE DE L'ESPAGNE AU PORTUGAL. — SECOURS ENVOYÉS PAR LA FRANCE EN ESPAGNE. — ATTAQUE ET PRISE DE LA HAVANE PAR LES ANGLAIS. — SAINT-DOMINGUE EN 1762. — PRÉLIMINAIRES DE LA PAIX SIGNÉS A FONTAINEBLEAU LE 3 NOVEMBRE 1762.

Les déclarations de guerre faites par l'Angleterre à l'Espagne, et par l'Espagne à l'Angleterre, n'avaient pas produit à Londres un effet dont son monarque eût eu tout d'abord à se louer. Néanmoins, s'étant lui-même transporté au parlement, auquel il avait demandé de nouveaux fonds, nous avons vu que la nationalité anglaise s'était réveillée à cet appel, et qu'une nouvelle escadre avait été promptement organisée. Confiée à Pocok, cette escadre était celle que nous avons signalée à la Martinique dans le chapitre précédent.

L'Espagne, quoique forte par le pacte conclu avec la France, ne pouvait se dissimuler les craintes que ses colonies allaient avoir, sachant aux Anglais des forces majeures en Amérique; mais, si le feu de la guerre semblait devoir se porter dans ces régions lointaines, le premier effet de l'alliance française et espagnole fut, en Europe, une rupture entre l'Espagne et le Portugal.

Il serait certes trop long d'entrer dans tous les détails qui ont réduit la nation portugaise au triste rôle de ne vivre que pour la plus grande glorification du commerce anglais; devenu pour ainsi dire une province de l'Angleterre, le Portugal, dans ce conflit, ne pouvait attendre son salut que de nos rivaux; et dès que la France eut fait, en vertu des conventions du pacte de famille, passer des troupes en Espagne, l'Angleterre, de son côté, en expédia dans le Portugal.

L'on pourrait, jusqu'à un certain point, comparer les guerres entreprises contre le Portugal, à des contre-danses où chaque armée trouve assez de terrain pour ses chassés-croisés et ses chaf-

nes-anglaises ; contre-danses après lesquelles néanmoins chacun finit par rentrer à sa place. Espérons enfin qu'un jour le Portugal comprendra que l'alliance anglaise est pour lui le Minatore ; puis espérons encore que les grands peuples comprendront que l'existence de petits peuples près d'eux est une anomalie qui les ruine, sans enrichir ceux qui les exploitent.

Mais tandis que, dans le Portugal, les Anglais étaient aux prises avec les troupes françaises aux ordres du prince de Beauveau, des mécontentements se faisaient jour à Londres, malgré les succès de l'escadre de Rodney et des troupes de Monckton. Toute la nation anglaise n'avait pas approuvé le gouvernement de s'être brouillé avec l'Espagne. Quelques négociants voyaient surtout avec peine l'interruption du commerce, et regrettaient le temps où, maîtres paisibles du commerce de Lisbonne, ils échangeaient leurs marchandises contre les lingots du Brésil. Puis enfin le peuple, obéré par les subsides de Prusse, où la guerre se continuait, obéré par les nouvelles dépenses du Portugal, par celles obligées pour l'escadre de Pocok, se plaignait hautement. Des calculs, venant à l'appui de ces plaintes, apprenaient à la nation entière ses pertes : le seul poisson salé, dont la non-vente ruinait les harangers et les pêcheurs, allait provoquer dans les recettes de ces derniers un déficit de quatre cent trente-six mille sept cent dix-huit livres sterlings (1).

(1) Ce calcul était présenté ainsi qu'il suit :

« Il y a cent trente jours maigres en Espagne ; supposant que chaque  
» famille ne consomme que quatre onces de poisson salé par chacun de  
» ces jours, ce qui ferait, l'un portant l'autre, environ une once par cha-  
» que personne, voilà, en comptant un million et demi de familles, six  
» millions d'onces de poisson ; ce qui fait trois mille sept cent cin-  
» quante quintaux par jour, et pour les cent trente jours maigres de  
» l'année, quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents quintaux, les-  
» quels, sur le pied de cinq piastres chacun, prix courant pour les étran-  
» gers, font deux millions quatre cent trente-sept mille cinq cents pias-  
» tres, ou quatre cent trente-six mille sept cent dix-huit livres ster-  
» lings. »

(*Fastes de la Grande-Bretagne*, vol. II, page 367.)

L'on conçoit, d'après cela, quel était l'intérêt de l'Espagne à pouvoir envoyer ses pêcheurs sur le banc de Terre-Neuve, et quels furent, à Londres, les nouveaux cris du commerce, quand il apprit qu'une escadre française de deux vaisseaux de ligne et de deux frégates, après avoir échappé à la marine anglaise, venait de forcer la garnison de Terre-Neuve à une capitulation humiliante.

Le chevalier de Ternay, parti de Brest et débarqué le 24 juin à la baie de Bull, dans l'île de Terre-Neuve, secondé par le comte d'Aussonville, renvoyait en France les prisonniers anglais qu'il avait capturés; le pavillon français flottait donc sur la forteresse de Saint-Jean. Cette conquête, faible dédommagement de toutes nos pertes, était le résultat d'une entreprise hardie. Elle porta coup en Angleterre; elle apprêta le gouvernement à écouter plus favorablement les propositions qu'on prévoyait devoir être renouvelées; mais alors qu'à Londres chacun se livrait à des suppositions fâcheuses; alors que, sur toutes les mers de l'Europe, les corsaires poursuivaient la marine marchande des peuples belligérants, des scènes d'un autre genre, et toutes en faveur de l'Angleterre, nous rappellent vers l'Amérique.

Pocok, dès son arrivée à la Martinique, avait eu de nouveaux plans à dresser; son but, en allant en Amérique, était de se joindre à Douglas et de porter la guerre et la dévastation à la Havane. Mais sachant Blénac et son escadre dans ses eaux, Pocok avait espéré pouvoir le joindre, le surprendre et le forcer à un combat qui ne lui aurait laissé aucune chance de succès.

Blénac, de son côté, rentré, comme nous le savons, à Saint-Domingue, projetait quelques entreprises; mais, se trouvant trop faible pour tenir la mer, après s'être contenté de quelques captures, il stationnait au Cap, quand, le 25 mai 1762, la flotte anglaise lui fut signalée (1).

(1) Gazettes, 1762.



L'alarme, promptement répandue à Saint-Domingue, avait rassemblé sur les côtes toutes les milices de la colonie. Au nombre immense de voiles qui, sur l'horizon, perlaient, on pouvait prévoir des combats en règle, une attaque en forme; mais, dès le soir du même jour, la tranquillité fut momentanément rendue aux colons. Pocok avait viré de bord; et, après avoir rallié, en vue du môle Saint-Nicolas, les renforts de la Jamaïque, il cinglait vers le canal de Bahama.

Une crainte dominait les conquérants futurs de la Havane. L'entreprise qu'ils allaient tenter était hardie, périlleuse; mais si les Français avaient eu le temps de se joindre aux Espagnols, ils comprenaient combien plus elle offrirait alors de difficultés à vaincre.

Cependant, Pocok en se décidant à passer parmi les écueils de Bahama ne s'était pas dissimulé les dangers d'une navigation d'autant plus à craindre que, dans les parages de Cuba, stationnaient quelques vaisseaux espagnols. Sa flotte, composée de vingt-six vaisseaux de guerre, de quinze frégates et de deux cents navires de transport, offrait une ligne facile à surprendre, mais, ayant donné à chaque commandant des signaux de reconnaissance, et ayant, dans les fles qui se trouvaient sur sa route, recruté les pilotes les plus habiles, il espérait surprendre la Havane, dont l'Angleterre avait résolu de s'emparer.

Le but de l'Angleterre, en portant la guerre dans l'Amérique espagnole, était évidemment un but mercantile; on pouvait donc supposer que les colonies espagnoles du continent américain auraient eu la préférence, mais l'expérience du passé avait dégoûté de ces entreprises, et à Londres, il avait été arrêté que Cuba serait attaquée. Cette île passée sous le drapeau de la Grande-Bretagne, elle en restait paisible possesseur, sans avoir à redouter la vengeance des colonies voisines, chances que l'on n'avait pas sur le continent, qui, d'ailleurs, occupé à la guerre sourde que se faisaient les colons anglais et espagnols, ne pouvait porter aucun secours à Cuba.

Puis enfin, les Anglais, primant dans le golfe du Mexique,

coupaient aux Espagnols toutes les ressources qu'ils tiraient de leurs douanes, envahissaient tout le commerce du continent, et réduisaient l'Espagne à recevoir la loi qu'on lui voudrait imposer.

Ces raisons étaient décisives ; passées dans l'âme des douze mille hommes que Pocok avait sur sa flotte, elles avaient porté chez l'Anglais l'exaltation à son comble. Secondé par un renfort de quatre mille hommes, des Treize-Plantations, et par un corps de deux mille nègres, recrutés à la Jamaïque, Albermale, commandant-général des troupes anglaises, se promettait des lauriers. Cette conquête, enfin, opérée au milieu des difficultés d'une navigation périlleuse, porterait à son apogée le renom des armes de l'Angleterre. Déjà maîtresse de toutes nos colonies du Vent, elle voyait se dessiner son rêve de puissance universelle, elle fondait un empire dans cet archipel si riche, si bien situé ; elle avait un pied en Europe, un pied en Amérique, et les points d'arrêt les plus importants du golfe du Mexique.

Avec une telle perspective devant lui, Pocok avait envisagé la gloire que lui vaudrait la réussite d'une pareille entreprise, et, malgré son habileté, il avait mis plus d'un mois à opérer le trajet qui le séparait de la Havane.

Dans ce trajet, quelques combats partiels entre des vaisseaux anglais et espagnols, avaient appris à don Juan de Prado-Porto-Carrero, gouverneur de la Havane, qu'un orage s'amoncelait contre lui. Mais alors, comme toujours, les Espagnols, confiants dans la position inexpugnable des deux forts le Morro et la Punta, qui défendaient l'entrée de la Havane, n'avaient pris aucune mesure décisive.

Le marquis de Royal-Transport, commandant de la flotte espagnole, sachant l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de hasarder un combat sur mer, s'était embossé dans les passes, lorsque, le 6 juin 1762, Pocok fut signalé à l'entrée de la baie de la Havane.

Dès lors, il n'y avait plus à douter du projet des Anglais, et les troupes métropolitaines et coloniales de Cuba s'apprêtèrent

au combat. Pocok, comprenant, en présence de la flotte espagnole et des milices, que de son bord il voyait accourir vers le rivage, l'urgence d'une diversion, tenta un débarquement vers l'ouest de la Havane, tandis que Albermale, masquant sa descente, mettait à terre, sans opposition, toutes les troupes sous ses ordres.

Campées entre les rivières de Boca-Nao et de Coximar, les troupes d'Albermale, ne se trouvant qu'à six milles du Morro, songeaient déjà à en faire le siège, lorsque, prévenu par un corps de troupes espagnoles, Albermale vit sa marche retardée. Néanmoins, secourus à temps par une frégate détachée par le commodore Keppel, les Anglais, avec l'appui des boulets lancés de son bord, purent passer le Coximar, et s'établir sur les hauteurs (les Cavanios), dominant le Morro, après s'être emparés de quelques villages abandonnés à leur approche.

Cette position inquiétait les Espagnols, et leurs craintes purent être augmentées encore, quand le 10 juin, attaqués par cinq vaisseaux de guerre anglais, ils surent que la première passe de la baie de la Havane avait été forcée, et que leurs troupes avaient été délogées du château de Chorréra, qui en défendait l'entrée, et qui les rendait maîtres du plateau d'Arostegui, d'où ils dominaient la campagne, et pouvaient couper la communication avec l'intérieur de l'île.

Le 12, la situation semblant empirer, et les Anglais ayant pu, des Cavanios, lancer quelques bombes sur la ville, un vaisseau fut, par ordre du gouverneur de la Havane, coulé dans la passe principale. Cette précaution, sur laquelle les Espagnols comptaient, avait été prise déjà par deux fois, et elle retarda effectivement les opérations de Pocok, dont l'avis avait été de forcer d'emblée la passe, avis qui n'avait pas prévalu, et qui, bien certainement, aurait abrégé le temps employé à un siège qu'Albermale n'avait consenti à tenter qu'en employant toutes les formes de la guerre.

Quoi qu'il en fût des réflexions que ces difficultés inattendues firent surgir dans l'esprit des chefs, que la saison de l'hivernage



inquiétait, le gant ainsi jeté, il fallait poursuivre les travaux commencés, et du 12 au 20 juin 1762, le temps fut employé par Pock, au débarquement des troupes de la marine, et du matériel qu'Albermale demandait, afin de pouvoir disposer les retranchements nécessaires au siège du Morro.

Dans ce fort, se trouvaient de nombreux défenseurs, des munitions considérables, et le commandant don Luis Viscente de Velasco, homme de courage et de résolution. Des embrasures de ce fort, partaient à la fois des milliers de projectiles, qui, semblables à des gerbes de feu, répandaient l'incendie et la mort à une distance de plusieurs milles. Aussi bien du côté de la terre que du côté de la mer, le Morro semblait narguer les attaques du monde entier; il semblait que l'Espagne, en concentrant sur ce point sa science pour les fortifications, avait deviné qu'un jour son despotisme y trouverait un refuge, sa puissance éclipse un abri. Mais alors que menacée d'une invasion elle dominait encore en Amérique, ses agents furent surpris de se voir assiégés dans un repaire qu'ils avaient, jusque-là, jugé inattaquable.

Mais, ce qui d'abord avait pu être considéré par les Espagnols comme une plaisanterie devenait de jour en jour plus sérieux. Don Juan de Prado ne douta même plus que sa position ne devint critique quand, le 26 juin, il apprit que, pressé par les troupes d'Albermale, qui chaque jour se fortifiaient sur les hauteurs dominant le Morro, ce fort était attaqué par mer, et que douze vaisseaux anglais, embossés dans la passe, cherchaient à la balayer, à la forcer, et projetaient l'attaque de la Punta, autre représentation formidable de l'art des Espagnols dans les fortifications.

Alors, des sorties, conduites avec prudence et courage de la part des Espagnols, eurent lieu, des combats furent livrés (1);

(1) Les officiers espagnols qui se distinguèrent le plus pendant ce siège, furent :

Le lieutenant-général comte de Supérunda, le maréchal-de-camp don Diego Tabares, don Dionisio Soler, lieutenant de roi, le colonel don Car-

mais les Anglais, employant toutes les ressources que leur offrait leur flotte, employant les balles de coton qu'ils tiraient de la Jamaïque, à former des redoutes à l'abri desquelles se plaçaient leurs troupes et s'élevaient de nouveaux travaux, le 30 juillet, c'est-à-dire deux mois après l'arrivée de Pocok devant la Havane, un assaut général fut donné au Morro, et le drapeau anglais flotta sur ces murs, vierges jusque-là.

La Punta suivit de près le sort du Morro ; mais, quoique maîtres des deux forts, qui étaient en quelque sorte les sentinelles avancées de la Havane, les Anglais se virent inquiétés par les batteries que les Espagnols avaient, à la hâte, disposées sur les hauteurs dominant la ville et la rade. Velasco, qui, dans le siège du Morro avait trouvé une mort glorieuse, avait réveillé dans l'âme des Espagnols ce courage sur lequel ils s'endorment parfois. Son successeur, le marquis de Gonçalez, y avait également perdu la vie.

Albermale, Keppel, Carleton, Stuart, redoublèrent d'activité, en présence des nouveaux efforts des Espagnols et des colons de Cuba, mais malgré les bonnes dispositions de défense que ses troupes manifestaient, don Prado se prêta, le 13 août 1762, à signer une capitulation qui plaça entre les mains des Anglais la Havane, son port, et, par suite, l'île entière, dont ils se disposèrent à accomplir la conquête (1).

Cette nouvelle, parvenue à Londres, le 29 septembre 1762, à huit heures du soir, fut transmise à la ville par des coups de canon tirés à minuit de la Tour, qui réveillèrent l'exaltation du peuple. Le butin fait à la Havane était estimé cinquante millions ; on avait trouvé, dans ce port si riche, douze vaisseaux de li-

los Caro, don Luis d'Aguiar, colonel des milices, don Laureane Chacon et Pepa Antonio, chefs de guérillas. Voir, pour plus amples renseignements, les gazettes de l'époque, où, jour par jour, se trouvent transcrites les marches et contre-marches des Anglais. Voir également la relation qui nous en a été faite par M. E. M. Masse, dans son livre intitulé : *L'Île de Cuba et la Havane*. Paris, 1825, pages 134 et suivantes.

(1) Extrait tiré des gazettes, 1762.

gue, plusieurs frégates, et cent navires marchands chargés pour l'Europe. Cette conquête valut au roi des félicitations de la part du lord-maire, des échevins, et des communes de Londres. Les pertes qu'elle avait occasionées à l'armée anglaise, étaient estimées se monter à plus de dix-huit cents hommes, mais les espérances qu'elle faisait surgir firent momentanément oublier les craintes que l'on avait eues de voir la nation soumise à de nouveaux subsides. Ces craintes, malgré cette joie, ne tardèrent pourtant pas à se renouveler ; outre les fonds que la continuation de la guerre nécessitait, il fallait, à tout prix, en trouver d'autres pour subvenir aux dépenses qu'allait nécessiter la conservation de toutes les colonies conquises.

Les négociants demandèrent alors des terres, soumissionnant des offres pour leur colonisation ; de nouveaux privilèges furent aussi demandés pour la traite des nègres, sur laquelle on comptait à Londres pour porter les colonies conquises à un degré tel de prospérité, que chacun y vit de nouvelles sources de richesses. Les marchands de Liverpool, détaillant, dans un Mémoire, au comte d'Égremont, les bénéfices faits à la Guadeloupe, par suite de la traite, dont ils faisaient monter le chiffre à trois cent trente-quatre mille livres sterlings, demandaient à partager ce commerce (1).

La prise de la Havane, jointe aux succès de l'Angleterre dans l'Inde, où notre puissance se trouvait réduite aux deux îles de Bourbon et de France, qui seules restèrent en notre pouvoir, grâce au courage de leurs habitants ; les espérances émises par le commerce anglais pouvaient donner à penser que la guerre allait encore se poursuivre. Mais en Prusse, le prince de Condé avait rétabli nos affaires, et les trésors de l'Angleterre étaient épuisés. Les révolutions, en outre, survenues en Russie, où le trône avait changé de maître, ne laissaient plus les mêmes chances de succès à nos ennemis. Enfin, l'on venait d'apprendre que les maladies décimaient les troupes anglaises d'Amérique, et que Po-

(1) Gazettes, 1762.



cok avait hâté son retour en Europe, par la crainte qu'il avait de voir ses équipages lui manquer. Puis, après tout, une guerre aussi longue avait usé tant de ressources, fatigué tant d'esprits brouillons et inquiets, que le 3 novembre 1762, le duc de Praslin, ministre du roi Louis XV, le marquis de Grimaldi, ministre d'Espagne, et le duc de Bedford, ministre d'Angleterre, signèrent, à Fontainebleau, les préliminaires d'une paix qui devait surtout rendre la tranquillité aux Antilles, où depuis sept ans existait un foyer sans cesse entretenu.

Mais ces préliminaires, signés seulement en novembre, ne devaient être connus aux Antilles qu'après de nouveaux malheurs, malheurs qui, cette fois, atteignaient Saint-Dominique, la seule colonie qui nous restât intacte dans le golfe du Mexique.

Pocok, forcé de presser son retour en Europe, par suite des maladies qui n'avaient pas tardé à gagner ses vaisseaux, laissait encore dans les ports des Antilles des forces imposantes. Mais les Anglais, quoique maîtres de la Havane, quoique casernés à Guanabacoa, à San-Miguel-del-Padron, à Santa-Maria-del-Rosario, avaient fort à faire avant de soumettre l'île de Cuba, si vaste, si bien gardée par ses montagnes, où s'étaient retirés les mécontents, qui s'y étaient transformés en guérillas.

Dans les villes, le peuple ne pouvait s'accoutumer aux visages de ces ennemis. Dans les premières nuits qui avaient suivi la capitulation, plusieurs Anglais avaient été assassinés à coups de poignard. Albermale avait alors fait publier que tout Espagnol qui serait rencontré dans les rues, après le soleil couché, serait pendu. Quelques uns avaient bravé cette menace, et ils avaient subi la peine de la potence; mais ce qui surtout avait exaspéré les Cubains, c'est que les derniers sacrements avaient été refusés à ces victimes des rigueurs militaires.

Ces causes de troubles renaissant sans cesse, l'avidité des vainqueurs qui rançonnaient les couvents, leur exigence qui avait soulevé la population de la Havane, et qui avait motivé le renvoi de l'évêque de cette ville, lequel, à l'endroit de la livraison

de son église pour le culte anglican, avait imité la conduite des dominicains de la Martinique, demandaient une surveillance active. Cette surveillance nécessitait un déploiement considérable de forces ; mais les Anglais, se voyant sans cesse inquiétés par des corsaires français, avaient conçu d'autres projets. Pouvant surveiller Saint-Domingue sur les deux flancs, à présent qu'ils avaient la Havane, pour rendre cette surveillance plus efficace et ôter toute ressource à nos corsaires, quelles que fussent les craintes que leur suggéraient les populations de Cuba, de la Martinique et de nos autres colonies conquises, les Anglais, qui n'avaient point oublié l'épisode de Saint-Louis, épisode qui, dans la guerre précédente, comme nous le savons, avait valu des félicitations à Knowles, n'avaient pas encore perdu l'espoir de planter leur drapeau sur un des postes de notre plus importante colonie.

En présence des succès qui, sur tous les points, avaient couronné les armes anglaises, nous pouvons juger quelle devait être la préoccupation des pouvoirs de Saint-Domingue. Les troubles en outre, suscités dans l'intérieur de cette colonie par ses nègres, avaient nécessité, comme nous l'avons dit, quelques mesures ; les habitants néanmoins, rassurés par l'arrivée de Blénac, avaient repris courage à la vue des secours que la France leur envoyait. Ces secours, commandés par le vicomte de Belzunce, consistaient en cinq mille cinq cents hommes de troupes et en munitions de guerre ; mais les maladies ayant, dès le 12 avril, réduit les soldats venus de France au nombre de trois mille six cent quatre-vingt-deux hommes, Belzunce, qui avait eu le temps de parcourir les postes à défendre, demandait que des nègres et des mulâtres fussent enrégimentés, afin de remplacer les soldats que la mort ou les maladies nous enlevaient chaque jour.

Cette ressource, que les Anglais ont su si avantageusement se ménager, n'offrait pas, pour Saint-Domingue, des chances heureuses de défense. Les mulâtres étaient peu disposés à prêter leur concours, et les nègres, généralement enclins à l'insubordination, pourraient, plus tard, mésuser des armes qu'on se ver-

rait obligé de leur fouraïr. Puis enfin, pour subvenir à ces dépenses, il fallait des fonds, et Clugny, auquel Belzunce s'adressait pour en avoir, lui mandait la pénurie dans laquelle était le Trésor. Ce dernier conseilla alors, en cas d'attaque de la part des Anglais, de ne point s'opposer à la descente, et de se barricader dans des postes inattaquables (1).

Cette tactique était celle de d'Ogeron ; mais malgré le courage des colons de Saint-Domingue en tout temps, il existait entre ceux de 1762 et ceux qui, les premiers, avaient planté le drapeau de la France sur ces côtes fertiles, une différence dont nous avons fait comprendre les causes. Ce rôle, convenable d'ailleurs aux colons, ne pouvait point être celui des troupes royales ; et, dans un conseil de guerre, les avis sur la défense de la colonie restèrent partagés. On se demandait, sans rien résoudre, s'il ne serait pas urgent que les postes importants fussent gardés et défendus à l'approche des Anglais, qu'on s'attendait à voir signaler d'un jour à l'autre, et contre lesquels on se disposait à faire le coup de fusil.

Certes, les dispositions des colons pouvaient faire pressentir aux chefs de la colonie une défense énergique de leur part ; mais des vexations subies par eux, et dues aux chefs des troupes qui avaient cru pouvoir user de despotisme envers des habitants indépendants, avaient soulevé des mécontentements. Ces mécontentements avaient entraîné des plaintes, et ces plaintes, transmises aux Conseils de Saint-Domingue, motivèrent des remontrances au roi. De Bory, dès son installation à Saint-Domingue, avait compris le mal qui pouvait surgir des conflits qui, chaque jour, s'élevaient entre les troupes et les milices, et vainement il avait essayé d'y mettre ordre. Le régime militaire, sous lequel on vivait depuis quelque temps à Saint-Domingue, était de nature à entretenir, chez la troupe, cette propension qui lui est naturelle de vouloir dominer le civil. Dès lors des duels avaient fait déplorer une mésintelligence pernicieuse dans ce moment de crise.

(1) Mémoire sur la défense de Saint-Domingue, dossier Belzunce. Archives de la marine.



Belzunce et le comte de Langeron, qui était venu de France avec un renfort de troupes, envoyé avant l'arrivée de Blénac à Saint-Domingue, parvinrent enfin à calmer les esprits des troupes et des milices, et à rétablir entre elles la bonne harmonie (1).

Mais si, grâce aux soins de Bory, si, grâce encore au zèle que déployaient Clugny, Belzunce, Langeron et les principaux officiers auxquels étaient confiée l'administration de Saint-Domingue, cette colonie, que la nouvelle de la prise de la Martinique avait jeté dans la stupeur, avait vu disparaître de son sein de tels sujets de discorde, de nouvelles craintes s'y faisaient ressentir pour les subsistances. Le commerce établi avec les interlopes anglais, dans le port de Monte-Christo, commerce qui avait pourvu la partie française de farines, venait d'être interrompu, par suite de la déclaration de guerre entre l'Espagne et l'Angleterre. Les vivres du pays, à la plantation desquels s'étaient, par force, adonnés les habitants, depuis la guerre, faisaient moins redouter les conséquences de l'interruption de ces rapports avec nos ennemis ; rapports si utiles, alors que la France ne pouvait approvisionner ses colonies ; mais les hommes nouvellement débarqués à Saint-Domingue ne pouvaient se sustenter qu'avec du pain, et la flotte de Blénac ne portait que des munitions de guerre. Cette imprévoyance, si habituelle à nos administrations maritimes, éleva le prix des farines de soixante francs le baril à quatre-vingt-dix. Elle jeta le pays dans une disette momentanée, à laquelle néanmoins Clugny para, en appelant à lui quelques interlopes hollandais (2).

Comme on peut le juger, les ordres de l'Espagne à ses représentants en Amérique, d'après ce qui se passait en Europe, auraient dû nous faire espérer, de la part de ces derniers, un concours utile dans les circonstances d'alors. Clugny avait compté sur la complaisance du Président espagnol de Saint-Domingue ;

(1) Cartons Saint-Domingue, 1762, Archives de la marine.

(2) Cartons Saint-Domingue, 1762, Archives de la marine.

ses rapports avec lui étaient même de nature à l'engager à agir sans toutes ces formes souvent nuisibles dans les cas pressés. En conséquence, ayant eu besoin, à l'arrivée de Blénac, de se pourvoir de bestiaux, ses émissaires en avaient obtenu des Espagnols de Saint-Domingue, une fourniture réglée. C'était une ressource pour ceux-ci, dont les revenus trouvaient un écoulement; mais l'esprit soupçonneux du président mit encore des obstacles dans ce commerce, qui plaçait notre colonie dans une position fâcheuse. Encore une fois, on eut à se méfier de l'amitié de nos voisins, et, encore une fois, on fit un appel aux habitants, qui, généreusement, se démunirent de leurs bestiaux, pour nourrir les troupes du roi (1).

Cependant l'arrivée de Blénac à Saint-Domingue avait donné l'éveil aux Anglais de la Jamaïque. Les navires de guerre anglais, en station dans les ports de cette île, ne tardèrent pas à circonvenir nos caboteurs. La sortie de Blénac, à la tête de son escadre, le secours qu'il prêta à nos caboteurs, éloignèrent les Anglais pour quelque temps et réveilla le courage de nos corsaires. Le capitaine Fabre se distingua dans un combat livré par sa goëlette à une frégate anglaise, qu'il prit à l'abordage. Cette action rappelait le courage des anciens Flibustiers. La modestie de Fabre, après sa victoire, lui attira des éloges flatteurs, et Bory, profitant de l'exaltation que ce succès avait fait naître chez nos colons, leur demanda, en mai 1762, de nouvelles corvées de nègres, qui mirent en état de défense le quartier de Limonade, qu'on avait soupçonné devoir être le but des attaques de nos ennemis (2).

En effet, les prisonniers conduits par Fabre à Saint-Domingue, y avaient appris la réunion des escadres anglaises; et, dès lors, supposant que nos ennemis avaient en vue la conquête de notre dernière colonie, on s'apprêta au combat.

Le 25 mai, comme nous l'avons dit, avait été signalée la flotte

(1) Cartons Saint-Domingue, 1762, Archives de la marine.

(2) *Description de la partie française de Saint-Domingue*, par Moreau de Saint-Méry, vol. 1er, page 162.

anglaise; Blénac, se trouvant au Cap, où étaient réunis les officiers des troupes de terre, le gouverneur-général et l'intendant, un conseil de guerre avait un moment décidé que l'escadre française irait chercher un combat dans lequel on voyait l'avantage d'une diversion. Les Anglais, attaqués par Blénac, reculeraient peut-être devant leur projet de descente; puis enfin Clugny, ouvrant à l'escadre les arsenaux de la colonie, dans le cas prévu d'une défaite, démontrait la possibilité de réparer nos vaisseaux.

L'indécision de Blénac, dans la crainte de compromettre les vaisseaux du roi contre des forces si supérieures, pouvait être appréciée; mais lorsqu'après le départ de la flotte anglaise pour la Havane, on vit cette indécision se manifester encore avec plus d'appréhensions et saisir tous les faux-fuyants imaginables pour se faire approuver, on jugea mal du courage de cet officier. Des lazzis, lancés alors par les troupes de terre contre nos marins, excitèrent une animosité nuisible entre ces deux corps; animosité dont les suites faisaient pressentir de tristes résultats.

Cette mésintelligence, ajoutée à celle qui avait existé entre les troupes et les milices, et qu'on avait enfin calmée, était d'un triste augure, et devint encore plus grave, par suite des discussions qui s'établirent entre Bory et Belzunce. Certes, comme il est facile de le concevoir, la position de Saint-Domingue devenait de jour en jour plus alarmante. Les officiers supérieurs, chargés de l'administration de cette colonie, ne s'entendant pas avec Blénac, il n'existait aucun concours de la part de la flotte. Sa présence à Saint-Domingue devenait même, dans le cas de disette, un surcroît de charge; l'insolence des Anglais redoublait, et l'exigence de Blénac ne cédait ni à la pénurie de vivres, qui faisait redouter l'avenir, ni aux cris des habitants, qui, à la fin, s'exclamèrent contre les corvées qu'ils subissaient. Pour ajouter à ce tableau, dont le fond se rembrunissait, et par l'impossibilité d'écouler les denrées du pays et par l'impossibilité de renouveler les provisions, et par l'impossibilité de se fournir des choses les plus essentielles à la vie, soit à cause de leurs prix exagérés, soit à cause du manque de numéraire, l'in-



tensité des maladies encombrait tous les hôpitaux de la colonie.

Ce fut en présence de tout ce concours de circonstances, lequel contribuait au discrédit des lettres-de-change tirées par l'intendant de Clugny, pour subvenir aux besoins les plus pressés des divers services de la colonie, lequel contribuait encore au mauvais vouloir de quelques habitants, que la nouvelle de la prise de la Havane parvint à Saint-Domingue.

La situation se dessina telle qu'elle était réellement : horrible pour le présent, effrayante pour l'avenir. Belzunce avait bien fini par faire adopter sa tactique, qui permettrait de défendre le pays pied à pied ; mais si, dans les réduits formés à grands frais dans l'intérieur, on avait fait passer des canons, de la poudre et des armes, on se trouvait sans vivres pour les approvisionner.

Alors un sublime élan sembla réveiller la colonie entière de sa léthargie. Un conseil de guerre, réuni au Cap, le 16 août 1762, avait parlé d'un projet : on voulait, par une diversion faite à la Jamaïque, éviter le désastre auquel on s'attendait. Un avis avait ouvert l'envoi d'un secours de troupes à Cuba ; mais comme les officiers ne s'entendaient point, comme Blénac, toujours impassible, prétendait ne pouvoir rien entreprendre sans de nouveaux ordres de la cour, on laissa les Anglais intercepter toutes les communications par mer ; on laissa les anses les plus aisées à défendre ouvertes à leurs vaisseaux. Livrée à un mal intérieur, cent fois pire que la conquête, si facile pour peu que l'ennemi l'eût tentée, Saint-Domingue, par le poids de ce mal que lui valaient l'agitation de ses esclaves, le peu d'énergie de ses chefs, la discorde qui les divisait, la disette qui l'écrasait, se voyait à la veille de sa perte, lorsque parvinrent les nouvelles de la paix, dont les préliminaires avaient été signés, comme nous le savons, le 3 novembre 1762. Ces nouvelles suspendirent une expédition projetée par les Anglais contre la seule des Antilles sur laquelle flottât encore le pavillon français (1).

(1) Cartons de Saint-Domingue, 1762, Archives de la marine.

A cette époque de trouble, à cette période de désastres, période humiliante, allait donc en succéder une nouvelle. La Guadeloupe, et la Martinique, allaient-elles être sacrifiées au besoin de repos qu'on ressentait en Europe? Nos autres colonies des Antilles, moins importantes, allaient-elles être livrées en holocauste? le Canada redeviendrait-il une terre française? C'était au milieu de toutes les agitations que l'attente procurait aux colons français des Antilles, que l'Angleterre, qui avait fait sa part si large, profitait de son droit. Sept années de guerre avaient démuni nos îles de nègres, avaient aggloméré des masses de productions dans les magasins des habitants; les Anglais, en portant des nègres à nos colonies, en encombrant nos ports de cette denrée, aujourd'hui mise à l'index par eux, accomplissaient un des besoins de leur glotonnerie : celui de commencer par avaler ce qu'ils peuvent facilement saisir. Si les conditions de la paix leur faisaient l'obligation de nous restituer nos colonies, ils mettaient à honneur qu'elles fussent au moins dégarnies des denrées qu'ils s'appliquaient en paiement des avances faites à nos colons. Certes, le droit du vainqueur aurait pu les porter à se montrer plus exigeants; mais alors des craintes, cette fois sérieuses, leur faisaient redouter les complots surpris à la Martinique. L'ennui de voir peser sur eux les chaînes d'un despotisme étranger et humiliant avait entraîné nos colons de la Martinique dans des projets de révolte. Les postes anglais avaient été redoublés, des précautions plus grandes avaient été prises (1). Mais ces précautions étaient désormais inutiles; la France n'avait pu oublier les prouesses de ses fils d'Amérique; la France n'avait pu méconnaître la nationalité des Français d'outre-mer. La Martinique, la Guadeloupe, allaient redevenir françaises; l'Anglais, avec regret, allait quitter ces plages souillées par son drapeau; la France allait, de nouveau, confier à ses enfants son avenir colonial, si gravement compromis; mais la France avait été obligée de souscrire à des sacrifices, qui du moins pouvaient faire sup-

(1) Gazettes, 1762 et 1763.

poser à nos colons des Antilles qu'elle priseraît d'autant les possessions que le traité qui valait la paix à l'Europe replaçait sous son drapeau.

Ces sacrifices, que nous allons relater, devaient ranimer l'esprit colonisateur de la France ; ces sacrifices devaient faire porter les regards de la France vers une colonie dont nous avons négligé l'histoire durant cette période , parce que l'Angleterre elle-même en avait méprisé la conquête. Si la France n'avait eu , pendant les sept années qu'avait duré cette guerre, que des désastres insignifiants à déplorer dans la Guyane, des projets de colonisation, que nous détaillerons après avoir transcrit les conditions du traité de Paris, et après avoir narré les événements survenus aux Antilles en 1763, devaient révéler aux colons que la France avait enfin compris de quel poids étaient, dans la balance de l'Europe, les colonies de l'Amérique ; colonies si faciles à défendre avec le secours d'une marine, colonies si productives, colonies enfin dont la consolidation n'a pu, dans celles qui nous restent, être démolie, malgré les secousses intérieures et extérieures qui les ont si souvent ébranlées.



## CHAPITRE XIX.

CONDITIONS DU TRAITÉ DE PARIS. — TABLEAU DE L'EUROPE APRÈS LA GUERRE DE SEPT ANS. — LA MARTINIQUE EN 1763. — LE MARQUIS DE FÉNÉLON, NOMMÉ GOUVERNEUR DE LA MARTINIQUE. — DISCUSSIONS SOULEVÉES PAR LA PRISE DE POSSESSION DE LA MARTINIQUE. — DÉPART DES ANGLAIS. — ÉTAT INTÉRIEUR DE LA MARTINIQUE JUSQU'EN 1764.

C'était donc après les luites que nous avons relatées, et dans lesquelles nos colonies avaient succombé, que la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Autriche et la Prusse, venaient de régler, par la voie des négociations, les prétentions soutenues si longtemps les armes à la main. Les préliminaires signés, chacun était resté au port d'arme; les hostilités avaient été suspendues, et, le 10 février 1763, la sanction avait été donnée à cette paix, qui suivit la guerre communément appelée guerre de sept ans, et qui plaça dans notre histoire un traité de plus, dit traité de Paris.

Dans ce traité, l'Angleterre avait la part du lion; la France y consignait de nouveaux sacrifices; elle renonçait au point d'honneur qui lui coûtait le plus: à la restitution de ses vaisseaux pris, contre le droit des gens, en pleine paix. L'Espagne balançait ses pertes par une convention secrète, qui pesait sur la France; l'Autriche et la Prusse, qui n'avaient pas tout d'abord ratifié les préliminaires, se déclaraient contentes après avoir réglé leurs intérêts.

Après la dernière scène d'un drame, tombe le rideau, et il ne reste dans l'esprit des spectateurs que des souvenirs vagues, dont la morale s'applique aux positions forcées que d'habiles artistes ont le talent de modeler d'après le goût de ceux qui payent pour puiser des émotions dans leur jeu.

A ce drame d'un autre genre, les colonies avaient aussi servi

de théâtre; plusieurs scènes s'y étaient reproduites, dont les colons avaient été les principaux acteurs, et, le rideau tombé, nous en sommes (la postérité) restés les froids spectateurs.

La morale de ce drame est facile à saisir, et les colons, mieux encore que les métropolitains, la déduisent des faits et gestes de nos voisins; mais cette morale, qui nous apprend quels ont été les sacrifices de l'Angleterre pour s'approprier nos colonies, devrait rendre à la France les restes de son ancienne splendeur coloniale, d'autant plus précieux qu'elle prêche toujours et partout la paix à tout prix. Le temps des conquêtes étant passé, il semble que les colonies, qui, dans nos luttes avec l'Angleterre, ont payé, proverbialement, *les pots cassés*, devraient s'attendre à une bienveillance acquise, tandis que, livrées aux diatribes de quelques meneurs, elles subissent le joug odieux de l'exception, imposé par des aînés à leurs cadets. Ici, nous devons le dire, nous ne parlons ainsi qu'en vue des idées pacifiques d'une civilisation éclairée, idées que nous partageons, sans vouloir néanmoins conserver la paix à tout prix, étant du reste persuadé que le temps des conquêtes aux Antilles luira, pour la France, dès qu'elle le voudra. Si nous avons tracé une période d'humiliation, il nous reste à raconter nos belles pages de Louis XVI; mais, revenant à notre sujet, il nous reste, avant tout, à consigner quels furent les sacrifices de la France dans ce nouveau banquet, qui, pour un temps, calma la voracité de nos rivaux.

Le Canada n'appartenait plus à la France. Sur cette terre, foulée depuis environ deux siècles par nos frères, flottaient les couleurs anglaises; en échange de ce sacrifice, imposé à des fils par leur mère, sa sollicitude avait maintenu leurs droits de citoyens. Les Français du Canada pouvaient, s'ils le voulaient, fuir la domination anglaise, à la condition qu'ils vendraient leurs propriétés à des Anglais; et ceux qui, cédant à l'amour du lieu natal, resteraient dans leurs foyers, avaient garantie pleine et entière de leur religion.

Le pacte ainsi fait, il était bien entendu que les Français du Canada n'avaient point pris part au marché; pour appoint, ils

avaient donné leur sang à la France dans un moment de crise, et la France les vendait ; mais si les Canadiens subissaient ce joug, près d'eux vivaient d'autres Français. La Louisiane restait à la France. Cette pensée était une dernière consolation pour nos frères. D'un bond, ils pourraient se transporter sur ces terres fertiles, y créer de nouvelles habitations, s'y faire une nouvelle patrie française, et, de là, peut-être, chasser de leurs foyers d'avidés conquérants ; mais comme l'Espagne redemandait Cuba, pour laquelle elle cédait la Floride aux Anglais, la France, pour solder l'Espagne, secrètement lui concédait la Louisiane.

Lâche spoliation, indigne traité, dont le secret révélait toute l'infamie, et dont la sanction pesa sur de nobles cœurs. Plus tard, nous aurons à tracer, en lettres de sang, quels furent les fruits portés par cet indigne trafic, qui faisait des colons français une marchandise que la France mettait pour appoint dans la balance des intérêts de l'Europe, et qui n'empêcha pas le règlement des frontières d'une colonie déjà tacitement concédée à l'Espagne.

Ces clauses, nous privant de nos deux colonies de l'Amérique septentrionale, étaient balancées par une restitution qui coûtait à l'Angleterre. La Martinique, la Guadeloupe et leurs dépendances (1), nous étaient restituées. C'était une justice dont les colons purent remercier la France, mais qu'ils eussent mieux aimé devoir à la force de leurs assauts, à la justesse de leurs armes ; c'était une justice qu'ils se seraient facilement rendue, pour peu que la France les eût secondés. Néanmoins, replacées sous l'aile maternelle, la Martinique et la Guadeloupe pouvaient-elles, commercialement parlant, se réjouir ? C'est ce qu'il nous restera à juger sous peu.

Mais si la Martinique et la Guadeloupe redevenaient françaises, ou plutôt restaient françaises dans toute l'acception du mot,

(1) Sainte-Lucie, la Désirade, Marie-Galante, les Saintes et Saint-Martin, que l'Angleterre n'avait pas même pris la peine de conquérir.



car, à ces deux îles, se rattachent trop les idées, les mœurs et les coutumes de la France, pour qu'elles cessent jamais d'être la France des Antilles, la Dominique, Saint-Vincent, Tabago, la Grenade et les Grenadins restaient à l'Angleterre. Ces cessions parurent un équivalent à la restitution de Belle-Isle, que Minorque, rendue à l'Angleterre, ne pouvait compenser, vu qu'elle nous rendait Gorée, sur les côtes d'Afrique. Certes, en présence de ces faits, faits consignés dans l'histoire, la France pouvait se féliciter d'avoir eu à son service de nobles bras qui, loin d'elle, sans son appui, avaient conquis des terres en Amérique, terres qui lui servaient de monnaie pour solder ses comptes avec l'Angleterre. Mais les colons ne pouvaient pas, sans frémir, jeter sur le passé leurs yeux que l'avenir effrayait.

Quoi qu'il en soit, à ce prix, la paix avait été signée pour ce qui concernait notre territoire en Amérique, restreint encore, vers un autre point, aux deux îles de Saint-Pierre et de Miquelon, que l'Angleterre cédait en toute propriété à la France, lui intimant la défense d'y élever des fortifications. Ces deux îles devaient servir de refuge à nos pêcheurs, que l'Angleterre aurait désiré éloigner pour toujours du banc de Terre-Neuve; mais comme, sans pudeur, la France ne pouvait léser cette clause, à laquelle Louis XIV avait attaché tant de prix lors de la paix d'Utrecht, clause qui, lésée, aurait été d'autant plus humiliante, que Ternay avait, dans cette guerre, comme nous le savons, planté notre drapeau sur ce point, objet de si longues contestations, nos droits à la pêche furent avantageusement réglés. Ces droits inquiétaient l'Angleterre, et il fut stipulé que les Français ne pourraient les exercer dans le golfe de Saint-Laurent, qu'à la distance de trois lieues, sur les côtes qui désormais lui appartenaient. C'était faire une loi bien dure à ceux qui naguère avaient un pouvoir souverain sur ces mers; mais l'Angleterre, à cet endroit, devait se montrer d'autant plus chatouilleuse, que nous savons les calculs faits par ses pêcheurs, lors de sa rupture avec l'Espagne, à laquelle la pêche de la morue était définitivement interdite.

Ces conditions, ces restitutions, ces spoliations, sanctionnées par les agents de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre, n'avaient rien qui atteignît la France dans son cœur. Forte et puissante, on lui rognait ses ailes, on lui coupait ses bras, mais elle restait compacte, elle restait masse dont l'Angleterre ne peut, sans frémir, prévoir le plus léger ébranlement. Cependant, comme si la France, dans toutes ses transactions avec l'Angleterre, devait agglomérer une somme d'injures dont l'intérêt se payera tôt ou tard, il fallut stipuler que la ville et le port de Dunkerque seraient remis dans l'état fixé par le dernier traité d'Aix-la-Chapelle, et qu'elle recevrait dans ses murs un commissaire anglais. Nous nous sommes dit partisan de la paix, nous proclamons hautement notre sympathie pour l'union de tous les peuples, pour le repos de tous les hommes; mais, dussions-nous, au prix de vingt guerres, avoir le droit de faire chez nous ce qu'il nous convient, nous nous déclarons trop jaloux de la liberté du charbonnier, pour ne pas prêcher la guerre, et la guerre à outrance, si pareilles conditions étaient mises à la paix. Et ici, nous étendons cette condition jusque sur nos colonies, colonies aussi françaises que nos départements, colonies qui sont, aussi bien en Amérique que sur tout le globe, la France une et indivisible. Nos sentiments, à cet endroit, sont patriotiques, ayant toujours déclaré et déclarant encore que la paix est la condition première de la prospérité des colonies.

D'autres intérêts avaient aussi été débattus, et la France, dans l'Inde, récupérait tous ses anciens comptoirs du Coromandel, du Malabar et du Bengale; mais si, dans l'Inde, ces restitutions flattaient notre amour-propre et mettaient à couvert notre commerce des pertes qu'il prévoyait devoir subir dans ses transactions à venir, en Europe, nos conquêtes étaient vidées par nos troupes.

Les détails de ces conquêtes ne se rattachant pas au sujet principal que nous traitons, nous ne nous y arrêtons pas; mais, ayant reproduit les moindres clauses concernant, dans ce traité,

notre commerce et nos colonies, nous embrasserons rapidement le coup d'œil général de l'Europe, en 1763.

Certes, l'Angleterre, qui, dans cette guerre, avait arboré le pavillon de la victoire sur toutes les mers, avait saisi le moment le plus avantageux pour elle de faire la paix, néanmoins, son insatiabilité est telle, que, lorsque les conditions en furent débattues au parlement, Chatam, quoique malade de la goutte, s'y était fait transporter, et avait protesté contre ses conditions, ne les trouvant pas un équivalent aux sommes énormes qu'elle coûtait. L'éclat des triomphes de l'Angleterre pouvait en imposer au dehors; son soleil avait des rayons brillants, qui divergeaient sur tout le globe, et cachaient la misère qui la rongeaît à l'intérieur. Écrasée sous le fardeau d'une dette de trois milliards cinq cent trente millions de francs, dette qui lui coûtait un intérêt de cent onze millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix livres, elle pouvait à peine suffire aux dépenses les plus nécessaires, avec cent trente millions de livres qui lui restaient de son revenu (1). Ce revenu pouvait-il

(1) Nous donnons ici la proportion ascendante de la dette anglaise. Nos calculs sont basés sur la livre sterling, et sont tirés du *Commerce des colonies*, par Pages (Paris, an IX), vol. 1er, page 176, qui, lui-même, les a puisés dans les publications de l'économiste Smith.

En 1697, à la cessation des hostilités, l'Angleterre devait un million cinq cent quinze mille sept cent quarante-deux livres sterlings.

La guerre commencée en 1702 augmenta considérablement sa dette; à la cessation des hostilités, en 1714, elle était de cinquante-trois millions six cent quatre-vingt-douze mille deux cent soixante-seize livres sterlings.

La guerre éphémère de 1722 l'éleva à cinquante cinq millions deux cent quatre-vingt deux mille neuf cent soixante-dix-huit livres sterlings.

En 1739, commença la guerre de l'Angleterre contre l'Espagne; la France y entra comme auxiliaire. Il existait alors, en Angleterre, un fonds d'amortissement qui avait payé huit millions trois cent vingt-huit mille trois cent cinquante-quatre livres sterlings, sur les cinquante-cinq millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent soixante-dix-huit livres sterlings, dues en 1722. La dette publique n'était plus que de quarante-six millions huit cent cinquante-quatre mille six cent vingt-quatre



s'accroître? Le commerce seul pouvait suffire aux besoins de l'Angleterre.

L'Angleterre, placée dans les conditions que nous lui connaissons, laissait, au sortir de la guerre, ses terres chargées d'un impôt plus fort qu'il ne l'avait jamais été dans un temps de paix. Les taxes pesaient sur les maisons; elle avait inventé l'usage, adopté depuis, de faire payer aux citoyens les ouvertures qui, dans leurs demeures, les mettant en communication avec le ciel, leur révèlent la naissance ou la mort de la nature. Le contrôle des actes s'étendait sur tous les biens-fonds, et tout ce qui pouvait se taxer; les objets de luxe, de fantaisie, de première nécessité, étaient accablés de droits horribles. Le commerce se voyait astreint, à la rentrée et à la sortie de ses marchandises, à des razzias effrayantes, qui n'enrichissaient pas le fisc anglais, vrai tonneau des Danaïdes. Évidemment, la crise était forte, les ressorts de l'État étaient forcés; les muscles du corps politique, trop tendus, allaient sortir de leur place; c'en était fait de l'Angleterre, si la guerre eût continué.

Et la France avait accédé à la paix! elle avait sanctionné sa spoliation coloniale, alors que le Portugal était à la veille d'être envahi par ses armes et celles de l'Espagne! et alors que le roi de Prusse, malgré ses talents, se voyait à la veille de suc-

livres sterlings. A la cessation des hostilités, en 1748, elle était de soixante-dix-huit millions deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent treize livres sterlings.

En 1755, commença la guerre de l'Angleterre contre la France; l'Espagne devint notre auxiliaire. Le fonds d'amortissement avait payé six millions trois mille cent treize livres sterlings, sur les soixante-dix-huit millions deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent treize livres sterlings dues en 1748; et la dette anglaise, au commencement des hostilités, était réduite à soixante douze millions deux cent quatre-vingt-neuf mille livres sterlings. Elle était de cent trente-neuf millions cinq cent seize mille huit cent sept livres sterlings (chiffre égal en francs à celui que nous avons mentionné ci-contre) à la paix de 1763.

Nous verrons, sous peu, les sacrifices que l'Angleterre s'imposa dans cette guerre, sacrifices qu'un document, puisé dans les gazettes d'alors, nous a révélés.

comber sous les efforts de ses ennemis ! Mais si cette paix, ruineuse pour la France, lui imposait d'énormes sacrifices, elle apprenait au gouvernement de quelle importance était la marine. L'union contractée avec l'Espagne pouvait apprendre à l'Angleterre, accoutumée depuis longtemps à regarder la mer comme son patrimoine et son empire, que l'élément de l'eau qui entoure le globe, comme l'élément de l'air, appartiennent, l'un et l'autre, à tous les peuples qui habitent sa surface ; car l'Espagne et la France pouvaient apprécier le cas qu'elles avaient à faire d'une marine en état de repousser les agressions de l'Angleterre.

Enfin, ces leçons, dont les gouvernements doivent profiter, en vue de l'intérêt des peuples confiés à leurs soins, semblaient devoir pronostiquer une ère nouvelle pour nos colonies, vers lesquelles nous allons nous reporter.

Comme on le conçoit, la joie fut grande à la Martinique, lorsque parvinrent les nouvelles qui annonçaient aux colons le retour de la patrie ; la France revenait vers eux, car, pour eux, ils n'avaient jamais cessé d'être Français.

Mais ces nouvelles, transpirées alors que l'Anglais avait encore le pied solide dans le pays, redoublèrent leur insolence. La Martinique, déjà victime des droits qu'ils avaient fait peser sur elle (voir les Annales), se vit encore en butte à leur exigence. Nous avons dit, à la fin du chapitre précédent, quel était le mécontentement des colons ; néanmoins, calmés par la perspective prochaine de l'arrivée d'un gouverneur français et de troupes françaises, ils se soumirent au sort qui les avait, pendant plus d'un an, tenus sous le joug.

L'Anglais avait d'abord favorisé l'habitant, croyant se l'attacher ; mais il avait cessé ses faveurs, et les colons, surtout les négociants de la Martinique, qui avaient dû leur prospérité à leurs relations avec nos autres colonies, en apprenant la cession du Canada, la perte de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Vincent et de Tabago, tournèrent leurs regards vers la Louisiane. Jadis le centre du commerce de la France aux Antilles,

la Martinique se voyait donc réduite à la Louisiane, avec laquelle elle espérait encore conserver des relations avantageuses. Nous savons le pacte secret qui devait la frustrer de cet espoir. Quant à la Guadeloupe et à Sainte-Lucie, les commissionnaires de la Martinique s'attendaient toujours à en exploiter les habitants, lorsqu'une décision, prise par la métropole, fit de la Guadeloupe un gouvernement indépendant. Sous peu, nous aurons à nous entretenir de cette colonie; mais, connaissant le commerce et sa voracité, il est facile d'apprécier quelle fut, pour celui de la Martinique, la portée d'une pareille déception. Livrée à elle-même, à ses propres ressources, les regards des habitants se tournèrent vers la culture. Or, nous savons sur quel élément on comptait alors pour le développement de la culture aux Antilles. Les bras d'Afrique pouvaient seuls faire fleurir cette île jadis si prospère; l'Anglais, comme nous l'avons dit, sachant son prochain départ d'un pays qu'il regrettait moins depuis qu'il connaissait l'esprit de ses habitants, ne leur avait procuré qu'une certaine quantité de nègres, ne voulant pas être à découvert. C'était donc pour la France une source de richesses toute trouvée. On avait restitué Gorée à nos négociants, et les colons pouvaient, comme de juste, compter sur les profits qu'ils s'attendaient à retirer de leurs terres.

Mais alors, comme nous l'avons déjà dit, en France, les négociants seuls ne songeaient pas aux bénéfices de la traite. Alors les grands seigneurs, comme de nos jours ceux qui ont en mains le pouvoir, et qui se disent : *Primi inter pares*, savaient calculer les chances heureuses des spéculations contre lesquelles ils se récrient quand leur scandale est révélé à la face du monde. Pour que nous soyons compris, et que nous portions nos preuves à l'appui de ce que nous avançons, il est essentiel que, laissant la Martinique dans l'attente du gouverneur que le roi devait y envoyer, nous voyions un peu ce qui s'était passé en France, après la paix, au sujet des colonies à elle restituées par l'Angleterre.

Le ministère de la marine, resté entre les mains du duc de



Choiseul, avait compris, avant tout, que l'avenir de nos colonies dépendait du choix des hommes qu'on y enverrait pour en diriger les rênes. Ce choix était d'autant plus difficile dans les circonstances d'alors, qu'on n'avait pas eu, depuis une série d'années, à se louer des gouverneurs à l'inexpérience desquels nous avions dû la perte de la Martinique et de la Guadeloupe. Le Vassor de Latouche, repassé en France, avait subi de longs interrogatoires, et avait été absous par un conseil de guerre; mais, quoique blanchi par la décision de ses juges, on ne pouvait lui confier de nouveau un gouvernement qu'il sollicitait, afin de se mettre à couvert, disait-il, des bruits injurieux qui avaient circulé sur son compte (1). Après plusieurs offres faites à divers officiers-généraux de nos troupes de terre, car alors notre marine, si pauvre en sujets, ne présentait pas un seul homme sur lequel on pût compter, on s'arrêta sur le marquis Salignac de la Motte Fénélon, dont le nom se rattache à trop de souvenirs glorieux pour qu'il soit besoin de les rappeler ici.

C'était presque une charge, qu'un gouvernement à reconstituer; mais enfin il y avait quelque chose d'imposant dans la mission d'aller recevoir, le plus tôt possible, des mains de l'ennemi, un pays qui soupirait après le retour de son ancien drapeau, et le marquis de Fénélon accéda à sa nomination, quoique son titre fût restreint à celui de gouverneur-général, pour le roi, de la Martinique et de Sainte-Lucie.

Les instructions du roi, remises au nouveau gouverneur de la Martinique, lui recommandaient, d'une manière particulière, l'avenir d'une île dont l'importance était si grande, et lui traçaient la conduite qu'il aurait à tenir pour la prise de possession de la Martinique. Mais comme ces instructions le laissaient maître de parer aux choses les plus urgentes de son gouvernement, peut-être crut-il d'ors et déjà, avant son départ de France, devoir s'occuper de ce qui intéressait le plus les habitants des colonies. Cet intérêt se rattachant à d'autres intérêts, nous le

(1) Archives de la marine, cartons Martinique non colligés.

comprendrons mieux en reproduisant la lettre du marquis de Fénélon au ministre, du 30 mars 1763.

« MONSIEUR LE DUC ,

» Quand il a commencé à transpirer que le roi me destinait  
» le gouvernement de la colonie de la Martinique, je reçus une  
» lettre de M. de Ponthieu, riche négociant de Londres, homme  
» de condition, et d'une ancienne famille de France, que la ré-  
» vocation de l'édit de Nantes a fait passer en Angleterre. La  
» mère de M. de Ponthieu, Monsieur le duc, était de la maison  
» de Larochefoucault du Parc d'Archiac, par où je me trouve  
» avoir une parenté assez proche avec lui. Il m'écrivit pour me  
» faire son compliment, et me demander de vous faire passer la  
» proposition qu'il vous fait dans le premier Mémoire coté A (1),

(1) Mémoire coté A.

» Il se trouve présentement un vide de quarante mille nègres à la  
» Martinique : cela est connu de tout le monde ; cette île ayant été trop  
» peu de temps en possession des Anglais, pour profiter de l'avantage  
» qu'ils auraient eu en achetant desdits. Les navires anglais ayant déjà  
» leurs correspondants à la Guadeloupe, portaient leurs nègres, par  
» préférence, à ladite île, dont les habitants, devenus riches par leur  
» commerce avec les Anglais, se trouvaient dans le cas de donner de  
» meilleurs prix pour les nègres; de sorte qu'on compte qu'il y a plus de  
» trente-cinq mille nègres introduits à la Guadeloupe depuis l'année  
» 1760, source de richesses pour cette île. C'est bien le contraire pour  
» ce qui concerne la Martinique, qui, faute de nègres, ne pourra mettre  
» ses terres en valeur.

» La disette de nègres étant encore plus grande à Saint-Domingue, il  
» est à croire que les armateurs français enverront leurs négriers là en  
» préférence, puisqu'il est naturel de penser que cette île, n'ayant pas  
» été en possession des Anglais, elle sera moins pourvue de nègres que  
» la Martinique, qui aura resté quinze mois ou plus en leurs mains; ce-  
» pendant les Anglais n'ont encore que sept mille cinq cents nègres in-  
» trodus, vendus dans cette île, par la raison de préférence donnée,  
» comme nous avons déjà dit, à la Guadeloupe. La quantité que le  
» commerce de France a promis d'envoyer aux îles n'étant point pro-  
» mise, en partie, pour la Martinique, pourra toute aller à Saint-Dc-  
» mingue, de sorte qu'il ne serait point surprenant s'il n'arrivait pas un  
» seul négrier dans cette île, de toute l'année.

» MM. de Ponthieu, de Londres, d'ancienne noblesse française, établis

» que j'ai l'honneur de vous remettre ici. Un de ses fils, qu'il a  
» envoyé à Paris, me le remit hier matin. Sa proposition, Mon-  
» sieur le duc, me paraît très-susceptible d'être écoutée, par  
» rapport au déficit considérable de nègres à la Martinique. Le  
» commerce national mérite assurément toutes les préférences  
» pour la traite des nègres, mais peut-il vous procurer, Monsieur  
» le duc, la quantité qu'il vous en faut pour remplacer le  
» vide où nous nous trouvons ? M. de Ponthieu n'a point spé-  
» cifié la quantité qu'il propose d'importer à la Martinique,  
» mais je sais qu'il est en état de vous en faire passer de deux

» dans le commerce, depuis quelques années en Angleterre, se voyant en  
» état de fournir tout de suite une quantité considérable de nègres, propo-  
» sent à la cour de France l'affaire, et sollicitent la permission d'introduire  
» la quantité de nègres qu'on jugera à propos d'accorder pendant deux ou  
» trois années. Quand le commerce de France sera établi sur la côte de  
» Guinée, il se peut bien qu'il pourra suffire aux besoins des habitants  
» des colonies, quoique très imparfaitement. Mais il s'agit aujourd'hui  
» de faire un remplacement de quarante mille nègres de *déficit*, ce qui  
» est absolument impossible aux négociants de France, c'est bien cer-  
» tain. C'est précisément ce remplacement qui est si essentiel ; car si,  
» comme il est dit, le commerce de France peut à peine entretenir les  
» colonies, et si l'on n'a recours aux étrangers, ce vide de quarante  
» mille nègres existera toujours. Il n'est pas douteux qu'il serait plus  
» avantageux, pour la France, que ses propres négociants fournissent  
» à ses colonies ce qu'il leur faut, soit en nègres, soit en vivres, etc....  
» Mais comme la situation du commerce de ses négociants ne leur per-  
» met pas de fournir tout, il vaut mieux payer aux étrangers les nègres  
» que de laisser les terres incultes, faute de nègres.

» Ces nègres étant payés en sucres ou autres denrées du pays, l'é-  
» change est évidemment profitable à la France ; au contraire, si la per-  
» mission n'est point donnée, ces nègres, qui iraient à la Martinique,  
» ne seront pas moins vendus aux îles anglaises ; où ils cultiveront les  
» terres des îles neutres, et, par ce moyen, porteront un plus grand  
» préjudice aux Français, et un plus grand profit aux Anglais, que celui  
» qu'ils recevraient en les vendant aux Français.

» Quand le remplacement du vide de quarante mille nègres à la Marti-  
» que, et de cinquante mille à Saint-Domingue sera fait, il sera de l'inté-  
» rêt de la France de ne plus donner de permissions.»

( Cartous Martinique, année 1763, Archives de la ma-  
rine.)



» à trois mille. Le commerce étranger les donne à meilleur  
» marché et d'une meilleure espèce. Si vous désirez voir M. de  
» Ponthieu le fils, qui est à Paris, j'aurai l'honneur de vous le  
» présenter ; il me paraît avoir de l'intelligence ; il vous expli-  
» quera lui-même l'offre que fait son père au gouvernement.  
» Dans l'état où sont nos colonies, par le défaut de nègres,  
» pourvu que nous en ayons, par où ils nous viennent, la chose  
» me paraît assez égale. Il m'a paru qu'il était dans vos projets  
» d'en acheter pour les travaux du roi ; vous trouverez, dans la  
» proposition de M. de Ponthieu, de quoi remplir une partie  
» ou la totalité, peut-être, de votre objet.

» Le second Mémoire, coté B (1), m'a été remis avec le pre-  
» mier, par le fils de M. de Ponthieu. Il a quatre bâtiments  
» prêts à mettre à la voile pour la Martinique. Vous verrez,  
» Monsieur le duc, par ce Mémoire, l'objet de sa demande,  
» qu'il ne peut en avoir que dans le cas où, par des vents con-

(1) Mémoire coté B.

» Quand la Martinique fut prise, les négociants français dans cette île  
» se virent obligés, pour leur propre avantage aussi bien que celui de  
» leur patrie, de se lier d'affaires avec des négociants de Londres.

» Les plus considérables ont donné leurs commissions à MM. de Pon-  
» thieu, de ladite ville.

» Ayant trouvé moyen d'introduire aux îles des vins et autres pro-  
» duits manufacturés de France, cette maison, par ordre et pour compte  
» de leurs amis à la Martinique, a fait de grosses emplettes à Marseille,  
» à Bordeaux, dans les mois d'octobre et de novembre passés.

» Les navires destinés pour aller chercher ces marchandises dans les  
» ports de France, furent détenus dans la Tamise six semaines par les  
» vents contraires, après quoi la gelée est survenue, et ces navires n'ont  
» été expédiés que dans le mois de mars.

» MM. de Ponthieu étant persuadés que la cour de France désire  
» avec ardeur le bien de ses sujets, ont jugé à propos de mettre ces  
» faits devant les yeux de M. le marquis de Fénélon, le priant d'obte-  
» nir permission de la cour pour l'entrée des navires ci-après mention-  
» nés, si par hasard ils arrivaient quelques jours après l'évacuation des  
» îles par les troupes anglaises. »

(Joint à la lettre ci-dessus. Cartons Martinique, 1763, Ar-  
chives de la marine.)

» traies, ou par des accidents, il n'arriveraient à la Martinique  
» qu'après la restitution. Je n'ai pas caché à M. de Ponthieu  
» le fils, que sa demande était de nature à souffrir de la difficulté;  
» mais je n'ai pas pu refuser à ses instances de la mettre sous  
» vos yeux.

» Si le bâtiment que M. de Ponthieu expédie de Bordeaux  
» met à la voile tout à l'heure, je suis très tenté d'accepter l'of-  
» fre qu'il me fait d'y faire charger les effets que j'ai dans cette  
» ville, et qui pourront arriver avant moi, ce qui me serait fort  
» commode. Me le permettez-vous, Monsieur le duc, et n'y  
» voyez-vous aucun inconvénient? Oserai-je vous demander un  
» mot de réponse sur cela. Dans les conversations, Monsieur le  
» duc, que j'ai eues avec M. de Ponthieu le fils, il m'a fait en-  
» tendre, mais en me demandant le secret, que toute sa famille,  
» qui est opulente, serait dans la disposition de repasser en  
» France, avec sa fortune, si elle avait l'assurance de n'être  
» point inquiétée sur le fait de la religion. Je ne sais pas,  
» Monsieur le duc, s'il m'a parlé de bonne foi, mais les lettres  
» du père et les propos du fils respirent un vif amour pour leur  
» patrie. »

La proposition faite au ministre par celui qui, sous peu, allait prendre en mains les rênes de la Martinique, prouvait évidemment l'intérêt qu'il portait à la prospérité future d'une île que la guerre et la domination anglaise avaient si cruellement ravagée. Alors l'esclavage ne faisait pas crier ceux qui, à leur profit, l'exploitaient : c'était un commerce organisé, ayant cours à la bourse, dont les actions y avaient leur cote ; et, d'après ce que nous avons dit de l'avidité du commerce, il nous est facile de concevoir qu'une pareille demande ne pouvait être validée. Nos négociants auraient eu à en souffrir; puis enfin leurs soumissions pour le privilège si envié arrivant chaque jour au ministère, on prévoyait autrement de l'empressement que mettraient, dans la traite, nos armateurs, qui récapitulaient déjà leurs bénéfices futurs. Mais ici, nous nous sentons, malgré nous, porté à quelques réflexions, qui deviennent la morale de cette proposition, en ap-

parence si bienveillante à l'endroit des colons. Le marquis de Fénélon, au dessus d'une accusation qui deviendrait injuste en l'absence totale de preuves dans laquelle nous sommes, devait-il tremper dans une spéculation qu'il recommandait si chaudement au ministre ? D'avance, nous l'en déclarons incapable ; mais au moins nous conviendrons que la traite, réprouvée aujourd'hui, couvrât alors ses turpitudes sous le protectorat de noms honorables. Nous laisserons d'ailleurs ceux qui nous liront juges de penser ce qu'ils voudront. Il est, comme tout nous le prouve par ce qui se passe de nos jours, tels scandales que des juges blanchissent, mais que la postérité condamne, en se guidant sur l'opinion publique. Nous le savons encore, du temps que les colons se taisaient, l'opinion publique les accablait ; aujourd'hui qu'ils ont compris que la calomnie ne se tait que lorsqu'elle est flétrie, nous laissons à l'histoire le soin de qualifier du nom qu'elle voudra, les meneurs qui, pour se faire une réputation, ont ameuté la France contre les colonies. Ces meneurs, les trois quarts trop bas placés dans la hiérarchie sociale pour avoir largement exploité, par leurs ancêtres, le privilège de la traite, comptent peut-être, du nombre de ces derniers, quelques matelots employés alors au trafic qu'ils ont haineusement stigmatisé. Il en est d'autres qui, aujourd'hui, jouissant, comme jadis leurs ancêtres, des faveurs de la naissance, seraient bien étonnés, s'ils remontaient à la source de leur fortune. Au milieu du conflit d'opinions qu'a soulevé une question pareille, au milieu des précautions prises si longtemps par les métropoles pour maintenir l'esclavage, pour le monopoliser, le régler, est-on encore surpris que les colons conservent quelques préjugés ? Mais ce qui nous surprendra après toutes les preuves que nous avons apportées, et qui viennent corroborer le droit sacré des colons, c'est qu'il puisse encore exister des êtres d'assez mauvaise foi pour le leur contester. Il nous restera, sinon pour les convaincre, du moins pour les forcer à rougir, à tabler, comme nous l'avons annoncé, les bénéfices énormes de la traite, bénéfices encaissés par la France. Mais comme, pour le



moment présent, une multitude de questions plus opportunes demandent à être classées, nous suivrons à la Martinique le marquis de Fénélon, qui, parti de Brest sur le vaisseau le *Royal-Louis*, avait mouillé, le 11 juin 1763, dans la rade de Sainte-Lucie, avec une escadre commandée par Beauissier.

La prise de possession de Sainte-Lucie, où il ne se trouvait que cent hommes de garnison, ne pouvait offrir de graves difficultés; néanmoins Jumilhac, auquel le roi avait confié le gouvernement de cette île, sous les ordres du marquis de Fénélon, ne trouva pas, de la part du capitaine anglais qui la commandait, cette urbanité franche et avenante, sur laquelle il avait compté. Les Anglais, généralement, avaient blâmé leur gouvernement, et voyaient avec peine une restitution qui blessait leurs idées envahissantes. Le marquis de Fénélon, supposant alors que la prise de possession de la Martinique offrirait de plus grandes difficultés, dépêcha vers Rufane, le 13 juin 1763, la frégate la *Thétis*, qui, le même jour, mouilla en rade de Saint-Pierre Martinique. Rufane, surpris de savoir dans ses eaux une escadre française, se calma cependant, dès que le chevalier de Saint-Mauris et le Mercier de la Rivière, le premier, colonel du régiment royal-marine, et le second, intendant, descendus de la *Thétis*, et porteurs de paroles conciliantes, vinrent, en quelque sorte, le complimenter, lui remettant toutefois les paquets dont ils étaient chargés.

Ces paquets confirmaient ce que déjà la renommée avait appris : Rufane avait l'ordre de plier bagage; mais, comme sa cour ne lui avait encore officiellement rien fait parvenir, il se plaçait dans son droit, et refusait d'accomplir ce que contenait le duplicata dont il avait pris connaissance, et qu'il n'avait pu reconnaître, car il portait la signature du roi d'Angleterre.

Dès lors, la prise de possession de la Martinique, que le marquis de Fénélon n'avait pas imaginé pouvoir être retardée, devint une négociation importante et délicate; importante par la circonstance de l'hivernage qui approchait et la destination de l'escadre qui avait à se rendre à Saint-Domingue; délicate, par

rapport à l'honneur de la nation et à la dignité de celui qui devait y représenter le roi.

Saint-Mauris et le Mercier de la Rivière en comprirent toute la portée. Ils écrivirent alors au marquis de Fénélon, et l'engagèrent à rester à Sainte-Lucie, se chargeant d'aplanir toutes les difficultés.

Rufane, scrupuleux dans le service, sollicité par le commerce de sa nation, et personnellement blessé de la prise de possession de Sainte-Lucie sans son aveu, était difficile à ramener. Saint-Mauris, ne se rebutant pas, avait, pendant huit jours consécutifs, essuyé les bordées peu polies de son antagoniste, et, par son caractère vif et engageant, il avait gagné sa confiance. Ce que, par dessus tout, le bouledogue semblait redouter le plus, c'était la vue de l'escadre française; et, pour l'appriivoiser, Saint-Mauris avait engagé sa parole qu'elle n'aborderait à la Martinique qu'après son départ.

Cette dernière promesse sembla calmer l'humeur peu joviale de Rufane, qui, dès lors, tant soit peu humanisé par les caresses de Saint-Mauris, avait, le 21 juin, consenti à l'évacuation, pour le 25, sur des bâtiments français, aux dépens du roi d'Angleterre, lorsque parurent, en vue des côtes de la Martinique, quelques vaisseaux français, contre la parole donnée qu'ils n'approcheraient ni de Saint-Pierre, ni du Fort-Royal (1).

Le marquis de Fénélon n'avait pu attendre le résultat des négociations entamées si adroitement par le chevalier de Saint-Mauris; plusieurs causes l'avaient engagé à prendre les devants. D'abord il avait espéré que sa présence devait lever toutes les difficultés, et puis ensuite, se trouvant sans eau, et celle de la Martinique étant préférable à celle de Sainte-Lucie, il avait cru que ce prétexte le couvrirait dans sa démarche. Enfin, en dernière analyse, il n'amenait avec lui que deux frégates et un vaisseau, laissant le reste de l'escadre à Sainte-Lucie. Comment

(1) Avis de la Chambre d'agriculture de la Martinique, sur l'administration du marquis de Fénélon. Dossier Fénélon, Personnel et Archives de la marine.

supposer que la simple vue de quelques voiles françaises porterait ombrage à celui qui paraissait décidé à prendre passage sur des bâtiments français ? Néanmoins, tel fut l'effet de la démarche du marquis de Fénélon, que, dans la crainte de voir s'évanouir les bonnes intentions de Rufane, Saint-Mauris dépêcha vers son chef un exprès, l'engageant au moins à ne point venir mouiller à Saint-Pierre.

Le marquis de Fénélon avait, en premier lieu, résolu d'aller à Saint-Pierre ; mais, l'avertissement de Saint-Mauris lui étant parvenu, il se dirigea vers le Fort-Royal, où il mouilla à côté d'un vaisseau de guerre anglais. Ainsi établi dans une rade qui nous appartenait de droit, revêtu d'un caractère officiel, le marquis de Fénélon comprit le côté fâcheux de sa position, et il se mit aussitôt en devoir de négocier directement avec Rufane la prise de possession de son gouvernement.

Une première lettre, adressée pour ce motif à Rufane, reçut une réponse peu polie ; une seconde missive eut le même sort, et le terme marqué pour l'évacuation étant expiré, le marquis de Fénélon voyait s'accroître les embarras qu'il s'était créés, lorsque enfin parvinrent à Rufane les ordres de sa cour.

Dès lors s'opéra, bien à contre-cœur de la part des Anglais, l'embarquement de leurs troupes et du matériel qui devait les suivre ; néanmoins, cet embarquement, commence le 4 juillet 1763, fut retardé par le transbordement du matériel anglais, embarqué sur deux navires français, transbordement nécessité par l'arrivée des transports anglais, le 6 juillet, et l'entière évacuation de la Martinique n'eut lieu que le 8 (1).

Ce jour, à jamais célèbre dans les fastes de cette île française, se déployèrent, sur ses forts, ses anciennes couleurs ; le canon de réjouissance retentit dans toute la colonie ; son écho alla réveiller, dans tous les cœurs de ses habitants, le sentiment de la patrie ; et, les forts, les batteries occupés par nos troupes, les nouveaux officiers, envoyés par le roi pour gouverner la Marti-

(1) Cartons Martinique, 1763, Archives de la marine.



nique, reçus le 11 juillet 1763 au Conseil, un *Te Deum* solennel fut chanté dans l'église du Fort-Royal, où assistèrent tous les corps d'état du pays, la noblesse et le peuple.

Le 12 juillet, tout était rentré dans l'ordre ; mais, comme on le pense, tant de secousses avaient ébranlé l'assiette sur laquelle reposaient les bases de la Martinique, qu'il était urgent de reconstituer une colonie si importante. Le marquis de Fénélon, le Mercier de la Rivière et les nouveaux pouvoirs de l'île, se concertant et s'entourant des lumières du Conseil, des habitants et du commerce, lancèrent quelques ordonnances nécessaires après ces temps de crise. Les milices, supprimées sous le gouvernement anglais, avaient laissé les paroisses sans officiers pour les commander ; les commissaires de paroisse faisant fonctions de maires, furent institués. Des réglemens sur le droit des boulangers furent lancés ; une troupe d'archers fut créée pour remplacer la maréchaussée ; les actes de justice faits sous la domination anglaise furent sanctionnés, et une imposition pour le paiement des dépenses extraordinaires pendant la guerre fut prélevée sur l'île entière. Ces réglemens, ces ordonnances, se trouvant complètement relatés aux Annales, il sera facile d'en prendre connaissance, et nous y renverrons, nous occupant plus particulièrement de la physionomie intime du pays, à cette date de 1763.

L'école faite par le marquis de Fénélon, qui, mouillé en rade du Fort-Royal, s'était vu astreint à rester à son bord, avait prêté à quelques propos, et l'amour-propre du gouverneur, froissé dans cette circonstance, avait entraîné quelque animosité dans ses rapports avec le Mercier de la Rivière et Saint-Mauris. Ces propos, répétés dans un public disposé à les mal interpréter, avaient fait craindre au marquis de Fénélon une réception froide à Saint-Pierre. Mais son zèle à parcourir les postes du Fort-Royal, les fortifications qui défendaient la ville, et à reconnaître les lieux où nos troupes avaient combattu, lieux destinés à recevoir plus tard des travaux que devait conduire l'ingénieur Rochemore, lui valurent un accueil tout autre que celui

qu'il semblait redouter dans cette capitale du commerce français aux Antilles (1).

Des fêtes brillantes lui furent données; un luxe auquel il ne s'était pas attendu, luxe qui allait à ses allures aristocratiques, fut déployé dans des dîners qu'il se crut obligé de rendre aux colons, et, pendant quelques semaines, les toasts, les bals, les illuminations firent oublier ce que la guerre avait valu de souffrances à toute une population, dont la paix est le premier besoin.

Mais néanmoins, ce moment d'ivresse passé, chacun sentit le vide qui régnait dans la marche des choses; le commerce, n'ayant que peu de denrées à exporter, s'en tenait à de simples projets de spéculations; l'habitant, privé de bras, laissait en souffrance la culture de la canne, et, s'adonnant à la culture du café, soumettait son espoir de fortune aux chances d'une culture minutieuse, culture qui devait s'agrandir, et dont les produits allaient, sous peu, dépasser la consommation. Cependant, et malgré ce qu'un pareil état de choses devait faire craindre pour l'avenir, l'espérance, vierge aux cruelles déceptions, avait ranimé le courage chancelant du colon. Quelques négriers, arrivés vers la fin de 1763, avaient porté quelques bras, vendus à crédit, mais vendus à des prix exorbitants. Quelques navires, expédiés de nos ports, avaient fourni nos magasins coloniaux de farine, et l'abondance, entretenue par la plantation des vivres, plantation que la crainte de la guerre avait étendue, faisait prendre patience aux esprits, encore peu rassis, et sans cesse se représentant les pertes occasionées par la guerre.

Telles étaient les titillations sans cesse palpitantes que le marquis de Fénélon avait à calmer. Les divers officiers venus avec lui de France, officiers n'appartenant plus à la marine, ses troupes détachées ayant été remplacées par des régiments organisés sur le même pied que ceux de France, avaient pris poste dans les forts. A la Trinité, Mauduits avait eu à réprimer

(1) Avis sur l'administration de M. le marquis de Fénélon. Dossier Fénélon, Archives de la marine.



le vagabondage qui s'était, pendant la guerre, développé d'une manière effrayante dans ce district. Des punitions, militairement infligées aux malfaiteurs qui désolaient les campagnes environnantes, firent succéder le calme au trouble, mais ameutèrent contre les troupes le mauvais vouloir des perturbateurs du repos public (1).

Il fallut prendre de nouvelles mesures et aviser à une police sévère qui, enfin, fit rentrer dans l'ordre les plus enclins à le troubler. Mais ces mesures, purement du ressort du gouverneur, n'avaient trouvé aucun contradicteur : chacun avait compris leur portée et s'y était associé. Les mesures également prises par le Mercier de la Rivière, tendant à rétablir le commerce, à relier au tronc principal toutes les branches de son administration et à faire découler de ce tronc une sève féconde, avaient également été approuvées. On pouvait donc espérer qu'avec le concours des habitants, le soleil allait reluire sans tache sur cette terre française; on comptait qu'à l'orage succéderait le calme, lorsque le procès intenté aux jésuites de la Martinique vint réveiller de pénibles souvenirs, et souffla dans les cœurs les venins de la haine et du fanatisme; venins qui, dans le creuset de la religion, s'aiguillonnent et occasionent des maux incalculables.

Ce procès, trop célèbre pour le passer sous silence, se rattachant au procès que ces pères avaient soutenu, en 1762, en France; se rattachant à un autre procès, intenté par les créanciers du père Lavalette, à l'ordre des jésuites; se rattachant à toutes les questions qui, depuis plus d'un siècle, avaient ameuté l'opinion contre ces hommes accapareurs, despotes et insinuants, contre ces hommes qui, mandarins en Chine, idolâtres au Japon, marchands dans l'Inde, conquérants en Amérique, régicides en Europe, avaient rêvé une domination universelle, une théocratie sanguinaire; ce procès, se rattachant enfin au commerce phénoménal entrepris à la Martinique par le père Lavalette, nous lui consacrerons un chapitre spécial, après avoir replacé la

(1) Cartons Martinique, 1763. Archives de la marine.



Guadeloupe sous le giron de la France ; après avoir vu ce qui s'était passé à Saint-Domingue en 1763 ; après avoir analysé la position des colonies anglaises, espagnoles et hollandaises dans l'Amérique, après la guerre ; et après avoir jeté un coup d'œil rapide sur la Guyane, pour laquelle s'apprêtaient à partir de France des colons, qu'une imprévoyance fatale devait faire périr sur ces plages lointaines.

## CHAPITRE XX.

---

LA GUADELOUPE ET SAINT-DOMINGUE EN 1763.

La Guadeloupe, possession anglaise depuis plus longtemps que la Martinique, allait revoir son drapeau avec la même joie que celle-ci. Mais la Guadeloupe, plus heureuse que la Martinique, avait pu profiter, pendant une période de quatre années, du génie colonisateur de nos rivaux. L'Angleterre n'avait pas tardé à comprendre toute l'importance d'une colonie qu'elle nous rendait avec plus de peine que la Martinique, se croyant plus en droit de compter sur l'affection de ses habitants. Aussi ce fut-il pour l'Angleterre un pronostic fâcheux que l'explosion instantanée de joie qui éclata dans l'île entière, lorsqu'on y sut le résultat des négociations qui refaisaient de cette terre fertile une terre française. La Guadeloupe dut encore se féliciter de la décision prise à son endroit. Son gouvernement, devenu un gouvernement indépendant, allait uniquement dépendre d'une seule volonté; dès lors, sortie des langes du despotisme, elle ne voyait plus de bornes à son agrandissement, et, attirant vers elle le commerce de la métropole, elle pouvait compter sur une prospérité inconnue encore sur ses plages. Hélas! la Guadeloupe, redevenue française, allait retomber dans sa léthargie habituelle, et l'essor donné par le gouvernement anglais à ses exploitations devait être étouffé par les vues rétrécies du ministère français.

Ici, qu'on ne croie pas à de vaines accusations sans preuves, à des accusations portées à la légère, et provenant d'un esprit irrité et prévenu. Nous croyons avoir assez fait preuve de patriotisme pour être à l'abri de pareilles suppositions; mais cependant, comme elles pourraient être avancées par *nos amis*, par ceux-là que nous avons si souvent convaincus d'impos-

ture, nous reprendrons les choses d'un peu haut, afin de faire mieux ressortir le document officiel qui nous a guidé dans nos convictions.

Certes, le Français, dans la colonisation de l'Amérique, livré à lui-même, livré à ses propres ressources, aurait pu en remonter à l'Anglais. Ce dernier, employant tous les masques, celui de l'hypocrisie et du mensonge surtout, n'avancait d'abord qu'avec crainte; mais soutenu par son gouvernement, qui profitait des fautes du gouvernement français, il finissait par trôner là d'où la France, par ses entraves, chassait ses enfants. Cependant, le courage de nos premiers colons avait, dans le principe, suppléé à l'incurie de nos gouvernements; mais alors que casés, fortifiés, agrandis, nos colons avaient besoin d'une protection active, nous avons vu de quelle manière elle leur avait manqué.

L'Angleterre, après nous avoir escamoté, dans cette guerre, tous nos avantages coloniaux, avait de suite vu que, partout en Amérique, aussi bien sur le continent qu'aux Antilles, nous nous étions acquis les positions les plus avantageuses, les terrains les plus fertiles. Dès lors, possédant la Guadeloupe, ne faisant encore que convoiter la Martinique, contre laquelle l'Angleterre projetait une expédition, elle avait donné des ordres pour que l'habitant, en possession de toutes les commodités de la vie, s'adonnât à la culture, et tirât de ses terres le parti le plus productif.

Une des premières conditions de prospérité pour les colonies était alors la traite, comme nous le savons, et trente-cinq mille nègres avaient été exportés dans l'île, sous la domination anglaise. Krump, auquel le gouvernement de la Guadeloupe avait été confié, ayant reconnu l'importance de la Pointe-à-Pitre, importance déjà signalée par de Clieu, y avait fait faire des travaux que son successeur, Campbell Dalrymple, avait terminés.

Par ces deux mesures, la Guadeloupe s'était vue munie de travailleurs et d'un marché. Les mesures intérieures prises pour la discipline des ateliers, pour la sécurité de l'habitant, en qua-



tre années, avaient fait de la Guadeloupe, une colonie d'un quart plus opulente qu'elle ne l'était avant la conquête. Et cette opulence s'était opérée dans un espace de quatre ans, et après les désastres que nous avons mentionnés, désastres qui avaient ruiné le pays (1).

Certes, l'exemple était palpitant. Ce que la France n'avait pu faire depuis 1634, que la Guadeloupe lui avait été acquise par ses enfants, l'Angleterre venait de l'opérer au milieu des sollicitudes de la guerre. On pouvait espérer, avec justes raisons, que la France étudiant les rouages appliqués par les Anglais au système colonial, les modifierait, les encouragerait. Mais, comme nous le verrons, de nouveaux obstacles furent mis dans l'organisation coloniale, et aux colons seuls la France a dû, comme elle leur doit encore aujourd'hui, l'existence de ses colonies.

Nous pourrions nous étendre sur ce chapitre; nous pourrions, par une digression, rappeler à nos hommes d'État que, dans la réforme coloniale qui se prépare, ils ont par-devers eux l'exem-

(1) Pour la période de la domination anglaise à la Guadeloupe, on ne trouve aux Archives de la marine aucun document, mais bien cette simple note extraite des cartons Guadeloupe, 1763 :

» En 1759, les Anglais ayant attaqué la Guadeloupe, les habitants se défendirent pendant trois mois avec le plus grand courage; ils furent cependant obligés de capituler, et passèrent sous la domination anglaise.

» M. Nadau du Treil, gouverneur de la colonie, signa, le 1<sup>er</sup> mai, la capitulation, et s'embarqua pour la Martinique.

» Le major-général Barringtoun nomma le colonel Krump, gouverneur de la colonie.

» Lorsque la paix fut signée entre la France et l'Angleterre, le chevalier de Bourlamarque reprit possession de la Guadeloupe, au mois de juillet 1763; le général Dalrymple en était alors gouverneur.

» Bien que, pendant trois mois de siège, les Anglais aient incendié deux cent cinquante manufactures à sucre, six cents autres habitations, la ville de la Basse-Terre et six bourgs, lorsqu'ils rendirent la colonie aux Français, en 1763, elle était plus opulente d'un quart qu'avant l'attaque. »

ple anglais, qu'ils doivent en profiter et l'étudier, pour éviter des fautes ; mais, nous réservant de couler à fond cette question plus tard, nous dirons quelles furent les difficultés opposées par les Anglais à la restitution de la Guadeloupe.

Le choix de l'homme auquel serait confié le gouvernement de la Guadeloupe avait également occupé le ministère, et le chevalier de Bourlamarque avait été nommé par le roi à ce poste.

En France, on pouvait supposer les colons de la Guadeloupe moins enclins que ceux de la Martinique à se voir enlever les privilèges du commerce anglais. A la Guadeloupe comme à la Martinique, les colons s'étaient à tort adonnés à la contrebande ; mais, comme nous l'avons dit, l'exemple à eux donné par les chefs envoyés de France pour les gouverner, avait été pernicieux ; puis enfin les causes qui les avaient forcés à la contrebande, étant souvent des causes de force majeure, la France pouvait facilement y remédier. Quoi qu'il en fût, bien à tort, on supposait les colons de la Guadeloupe moins bien intentionnés que ceux de la Martinique, et le roi avait remis des instructions particulières à Bourlamarque.

Ces instructions, appropriées à cette circonstance d'une domination qui avait duré quatre ans, portaient : « qu'il serait permis » aux Anglais établis à la Guadeloupe ou ses dépendances, de » vendre leurs terres et leurs biens, de régler leurs affaires, de » recouvrer leurs dettes, et de transporter leurs effets et leurs » personnes à bord des vaisseaux qu'il leur serait permis d'en- » voyer auxdites îles, sans être gênés à cause de leur religion » où sous quelque autre prétexte que ce pût être, hors celui de » dettes ou de procès criminel, pendant le terme de dix-huit » mois, à partir du jour de la signature dudit traité (1). »

Il n'entre pas dans l'esprit des hommes éclairés de notre époque, accordant même des lumières à ceux qui se sont faits ennemis systématiques des colons, de vouloir encore leur contester leur

(1) Archives de la marine, dossier Bourlamarque.

patriotisme ; mais cette clause seule, permettant aux colons français d'avoir, pendant dix huit mois, des rapports journaliers et intimes avec *leurs amis les ennemis*, prouve que cette crainte provenait du commerce métropolitain, alarmé sur le résultat de ses spéculations à venir. Puis enfin, la fidèle exécution de cette clause prouve, en outre, que la France sait apporter de la loyauté dans ses transactions. Si nous l'avons mentionnée, c'était pour mieux faire ressortir l'ignoble conduite tenue par les Anglais envers les colons français de Saint-Christophe, après le traité de 1713 ; conduite que nous avons relatée au dernier chapitre du tome II de notre Histoire.

Bourlamarque, parti de France sur la même escadre qui avait conduit le marquis de Fénélon aux Antilles, comme ce gouverneur de la Martinique, avait une mission délicate à remplir. Ce n'était pas une simple mutation de pouvoir, c'était tout un gouvernement à reconstituer, et, en ce sens que la Guadeloupe, déclarée indépendante de la Martinique, devenait gouvernement général, il avait fallu porter un soin plus grand dans le choix de ses administrateurs. A Bourlamarque, avait été adjoint le président de Peinier, en qualité d'intendant, et de la Rochebeaumont, en qualité d'aide-major-général des troupes françaises destinées à occuper les forts de la Guadeloupe. Bourlamarque, comme le marquis de Fénélon mouillé en rade de Sainte-Lucie, avait pensé que la restitution de la Guadeloupe n'entraînerait aucune difficulté, et, comme le marquis de Fénélon, il avait député, vers Dalrymple, deux plénipotentiaires, de Peinier et de la Rochebeaumont. Sa lettre à Dalrymple était conçue en termes exprès et polis ; mais Dalrymple, comme Rufane, avait, avec des formes plus avenantes, cependant, fait valoir l'absence, dans laquelle il était, d'ordres officiels de sa cour.

Dès lors Bourlamarque, placé dans la même position que le marquis de Fénélon, comprit que sa démarche avait peut-être été trop hâtive, et il laissa à ses députés le soin d'aplanir l'incident qui retardait sa prise de possession. Il suivit le marquis de Fénélon à la Martinique, entretenit une correspondance polie



avec Dalrymple, éluda avec adresse quelques unes des ambiguïtés dans lesquelles l'Anglais cherchait à le circonvenir, afin d'enlever les denrées existant à la Guadeloupe, et alla mouiller en rade de la Basse-Terre, où il obtint de Dalrymple l'autorisation de débarquer ses malades.

Enfin, après des démarches qui, rapportées, nous prouveraient, ce que nous savons, combien est grande la susceptibilité anglaise, pour tout ce qui touche ses intérêts, les troupes anglaises s'embarquèrent, le 4 juillet 1763, jour également qui revit flotter le drapeau français sur le fort Louis, de la Grande-Terre.

Le 5, Marie-Galante fut remise aux commissaires de Bourlamarque, et le 6, le fort Saint-Charles occupé par nos troupes, un *Te Deum* fut chanté en actions de grâces, le 7 juillet 1763, dans l'église paroissiale de la Basse-Terre, *Te Deum* qui, le lendemain, fut entonné dans toutes les paroisses de l'île (1).

La Guadeloupe, redevenue terre française, salua son drapeau, et les Français de la Guadeloupe se livrèrent à tout l'excès de leur joie (2). Mais, précisément à cause de cette explosion patriotique, Bourlamarque comprit ce que son rôle lui imposait. Ancrés depuis plusieurs années à la Guadeloupe, les Anglais y avaient de graves intérêts engagés. Le gouvernement anglais lui-même ayant fait élever, à ses frais, des constructions à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre, demandait des indemnités difficiles à payer dans un moment où l'argent manquait au Trésor. Les négociants anglais ayant, dans les ports de la colonie,

(1) Détails tirés de la correspondance de Bourlamarque au ministre. Cartons Guadeloupe, 1763.

(2) Bourlamarque finissait ainsi sa lettre du 12 juillet 1763 au ministre :

« Le peuple a marqué sa satisfaction, depuis l'arrivée des vaisseaux  
» du roi, par toutes les démonstrations de joie ordinaires; illuminations, cris de joie, compliments, rien n'a été omis de ce qui pouvait  
» me donner l'idée la plus favorable de la disposition des habitants.  
» Ils se prêtent d'ailleurs de la meilleure grâce à toutes les choses du  
» service. »

des navires en chargement, avaient aussi émis des craintes. Le tout fut réglé de manière que les Anglais n'eurent point à se plaindre, et la crainte que les colons avaient, de leur côté, manifestée de se voir privés des choses les plus essentielles à leur bien-être, fut calmée par la publication faite, à la Guadeloupe, le 12 juillet 1763, d'une ordonnance royale, qui permettait aux étrangers d'importer des bestiaux et des bois aux colonies françaises, et de prendre, en paiement, les sirops et les tafias de leurs habitants (1).

Cette permission, s'étendant aussi bien sur la Martinique et sur Saint-Domingue, n'était pas, à beaucoup près, aussi utile pour ces deux colonies que pour la Guadeloupe, où l'augmentation de la culture demandait des approvisionnements immédiats; puis enfin, sortant de l'exclusion, si longtemps maintenue en faveur du commerce métropolitain, elle prouvait aux colons que la France avait compris qu'il était de ces denrées qu'elle ne pouvait fournir à ses colonies. Nous l'avons déjà dit, il est des cas où pareille licence devient urgente; mais, dans la circonstance où cette permission fut donnée, il y avait une cause fâcheuse qui y avait poussé.

Avant la guerre, comme il nous est facile de nous le rappeler, la Martinique, devenue l'entrepôt général de nos îles, allait chercher par ses bateaux les bois du Canada, les bestiaux et les mulets des côtes espagnoles du continent. Le Canada n'appartenait plus à la France, et notre influence en Espagne, quoique

(1) Code manuscrit Guadeloupe, 1763.

Les marchandises étrangères dont l'introduction était permise, consistaient en bœufs vivants, cochons *idem*, moutons, cabris, volailles de toutes espèces, *idem*; en chevaux, mulets, planches de toutes sortes, solives, soliveaux, mâts, bordages; blé d'Inde ou d'Espagne, avoine, son, merrains, meules de cercles ou feuillards pour barriques, bardeaux et tuiles pour couvertures de maisons, briques, carreaux de terre et de faïence pour cheminées ou pour carrelage, pierres de taille, calèches ou cabriolets, roues pour voitures, charrettes et tombereaux, armoires grandes et petites, bureaux à l'anglaise, riz, pois, légumes et fruits séchés de toutes espèces.

cimentée par le pacte de famille, était soumise au contrôle de l'Angleterre. Si les colons français seuls, par leur persévérante énergie, et poussés par les vues éclairées de Colbert, étaient enfin parvenus à acquérir de tels avantages à la France, nous serons obligés de convenir que l'incurie du gouvernement de Fleury a seule entraîné leur perte totale. Ceci nous prouvera encore qu'une protection et une bonne direction suffisent aux colons français pour se créer des débouchés qui coopèrent à la richesse de la France.

Le côté fâcheux de cette permission, que nous signalons aujourd'hui en qualité de froid spectateur du grand drame colonial, drame assaisonné de tant d'épisodes, drame dans lequel l'Angleterre s'est fait le beau rôle, ne fut point alors saisi par les colons français, dont le rôle n'était plus le même à la tombée du rideau qui en changeait un des tableaux. On y vit un privilège acquis, et les chambres d'agriculture adressèrent des remerciements au ministre. Mais si cette mesure promettait aux colons français de nos îles, et particulièrement, dans les conjonctures d'alors à ceux de la Guadeloupe, un soulagement dans leurs besoins, l'impôt de trois cent soixante-quinze mille livres, prélevé en août 1763, sur cette colonie, était de nature à en mécontenter les habitants.

Ordonné par un arrêt du conseil d'Etat du roi, du 9 avril précédent, cet impôt était indispensable aux divers services de l'île. Mais la Guadeloupe, ayant à peu près achevé sa récolte à la date antérieure, on ne pouvait en faire reposer la levée sur le peu de denrées qu'il restait à fabriquer ou à recueillir. Les habitants, convoqués, souscrivirent à la nécessité, et, par tête de nègre, remplirent, chacun pour sa part, et d'après son dénombrement, le Trésor d'une somme sans laquelle rien n'eût pu marcher dans le pays (1).

Ces fonds, jugés suffisants pour les besoins urgents des six

(1) Code manuscrit Guadeloupe, 1763, page 499, Archives de la marine.



derniers mois de 1763, à la Guadeloupe, permirent à Bourlamarque de s'occuper des détails de son gouvernement. Des plaintes, parvenues jusqu'à lui, et adressées par des Français, lui avaient appris que tous nos prisonniers n'avaient point encore été restitués. Les échanges faits, quelques uns, mis à la presse par les Anglais, se trouvaient alors éloignés et astreints au service de mer, sur les vaisseaux de l'Angleterre. A Antigue, particulièrement, cent soixante de ces malheureux, tenus dans les prisons, et, de temps à autre, suivant les besoins du service de la colonie, soumis également à la presse, gémissaient et demandaient à rentrer dans leurs foyers. Du Chillau, député par Bourlamarque vers le gouverneur d'Antigue, obtint leur délivrance; et ici, à la louange de ce gouverneur, dont nous n'avons pu connaître le nom, nous devons dire qu'il mit toute espèce de formes dans cette transaction (1). Du nombre de ces prisonniers, ainsi rendus à la France par les soins de Bourlamarque, se trouvaient plusieurs colons, qui furent aussi rendus à leurs familles.

Ce devoir accompli, Bourlamarque songea aux fortifications de la Guadeloupe, qu'il fit soigneusement visiter, et pour lesquelles des plans furent dressés par l'ingénieur Vialis. Laissant à Peinier, dont l'économie rétablit les fonds de la Guadeloupe, le soin d'aviser aux choses de l'administration financière, de régler la police de l'île, il s'appliqua surtout à réprimer les abus, auxquels sont toujours enclins les officiers subalternes, et qui sont si faciles à établir dans les colonies. Saint-Martin, capitaine de port à la Guadeloupe, ayant exigé des droits des premiers navires français venus après la prise de possession, fut suspendu de ses fonctions. Ce châtement était le résultat des ordres transmis à Bourlamarque; mais ces ordres, transmis de France, étaient souvent en désaccord avec les besoins de son gouvernement. Ainsi le ministre avait enjoint à ce gouverneur de n'envoyer qu'une demi-compagnie de troupes à Marie-Galante

(1) Cartons Guadeloupe, 1763, lettre de Bourlamarque au ministre, du 12 juillet 1763.

et une escouade, commandée par un sergent, aux Saintes. Ces deux îles, plus rapprochées que la Guadeloupe des possessions anglaises, demandaient une surveillance active, et Bourlamarque, n'ayant pas cru devoir suivre l'injonction à lui faite, fut approuvé du ministre.

Par ces détails, et bien d'autres dans lesquels nous ne pouvons entrer, par la bonne harmonie que Bourlamarque sut établir dans ses relations avec l'intendant Peinier, avec le commandant Copley, avec les autres pouvoirs subalternes de son gouvernement, ce gouverneur promettait aux colons de la Guadeloupe un âge d'or. Les habitants privés d'armes en furent munis aux frais du Trésor; et si, exact à exécuter ses ordres, il avait usé de rigueur envers de Baulès, qu'il avait fait embarquer pour France, de Galard, du Parquet (1) et Jorna furent récompensés du zèle

(1) Du Parquet, major-général des troupes de la Guadeloupe, lors du dernier siège, avait été acquitté par un conseil de guerre. Bourlamarque le recommandant au ministre, lui disait dans sa lettre du 4 août 1763:

« M. du Parquet, principalement, réclame vos bontés. Il est pauvre » et chargé d'une famille nombreuse. Il descend des premiers gouverneurs et propriétaires de la Martinique, et mérite une récompense. »

Déjà, comme nous le voyons, les membres de cette famille étaient pauvres en 1763. Nous avons connu, à Saint-Pierre Martinique, les derniers rejetons du brave et immortel d'Enambuc; nous les avons connus presque sans fortune. L'un d'eux a disparu sur son habitation, sans que les perquisitions faites par la justice aient mis sur les traces de sa disparition; les autres sont morts sans enfants. Les du Parquet sont donc éteints dans nos colonies, et cependant ce nom est porté par des gens qui l'ont pris. On sait quelle était la dérision des titres à Saint-Domingue, sous le roi Christophe. S'il n'y a plus de marquis de la Limonade ou de ducs de la Marmelade à Saint-Domingue, peut-être un jour verrons-nous figurer, à la Martinique, le titre de marquis d'Enambuc. Ce que nous pouvons certifier, c'est que si les du Parquet sortaient du cercueil, ils renieraient pareils héritiers..... Le 15 novembre 1763, sur les remontrances du procureur-général de la Guadeloupe, il fut lancé, par le Conseil, une ordonnance pour forcer les mulâtres à quitter les noms des blancs, noms qu'ils avaient pris illégalement.

(Code manuscrit Guadeloupe, 1763, page 557, Archives de la marine.— Voir les Annales à ce sujet.)



et du courage qu'ils avaient déployés au siège de la Guadeloupe.

Mais alors que chacun se laissait aller à l'espoir de temps meilleurs ; alors que l'on ne s'occupait que de cet avenir sur lequel, complaisamment, on arrêta ses regards, la cherté des vivres vint troubler ce bonheur lointain. Les officiers en garnison à la Guadeloupe, furent les premiers à porter des plaintes. Ces plaintes, en opposition avec les intérêts du commerce métropolitain, tendaient à faire ouvrir les ports de l'île aux vivres étrangers, et, malgré l'urgence du cas, des ordres sévères furent transmis aux gens chargés d'empêcher la contrebande. Le duel avait recommencé, dès lors, entre la métropole et les colonies. L'habitant, poussé à bout, et faisant chorus avec l'officier trop peu rétribué pour pouvoir vivre, prêta la main aux transactions clandestines, et le commerce hurla. Les fermiers-généraux réclamèrent même des droits sur les sirops et les tafias donnés en échange des bois et des bestiaux introduits, par la voie des étrangers dans nos colonies. Il fallut recourir alors à l'autorité royale pour régler cette question (1). Ce moment d'orage se calma, et la Guadeloupe, en 1764, vit, momentanément, le gouvernement général des îles du Vent réuni entre les mains de son gouverneur.

Comme nous le voyons, les hommes auxquels était remis le soin de diriger nos colonies, avaient bien des plaies à calmer ; et si la Martinique et la Guadeloupe avaient occupé le ministère, Saint-Domingue, quoique restée à la France, avait aussi attiré les regards des hommes chargés des rênes de l'Etat. Pour donner une bonne direction à ce char si facile à embourber, il faut, avant tout, que le coup d'œil du maître serve de boussole à ceux qui, sous lui, le lancent dans la voie. Hélas ! nous le savons, Louis XV ne voyait point par ses propres yeux, et le char, embourbé chaque jour, se plongeait dans la fange. Cependant, en 1763, l'esprit colonisateur s'était réveillé en France ; on sentait

(1) Voir les Annales, où il est longuement question de ce droit.



le déficit que la perte de tant de terrains allait laisser dans le commerce ; on parlait de projets immenses ; on revenait au vieux système du travail transatlantique par les Européens, et une mesure, renouvelée depuis, chassait du territoire de la métropole tous les noirs que les habitants de Saint-Domingue, si riches alors, y avaient introduits. C'était une mode d'avoir à son service des noirs, et cette mode, si nuisible alors aux colonies, qu'elle dégarnissait d'autant de bras, avait, en outre, pour résultat d'initier l'esclave, de retour dans les colonies, aux idées d'indépendance sucées en France. Alors, on le conçoit, l'habitant des colonies, entouré du luxe le plus recherché dans ses voyages en Europe, se faisait distinguer par la couleur de ses domestiques. C'était, en quelque sorte, une livrée d'opulence, et le nègre, se gorgeant des miettes que son maître lui jetait pour satisfaire son orgueil, rentré dans sa vie d'esclave, devenait insolent et exigeant. Si la liberté lui avait été donnée, alors encore plus dangereux, il mûrissait des complots, complots qui déjà, en 1763, effrayaient, pour l'avenir, tous les habitants de Saint-Domingue.

Pour cette raison surtout, le gouvernement de cette colonie était une chose importante, et son gouverneur, de Bory, ayant été rappelé en France, où il avait repris service à bord des vaisseaux du roi, de Belzunce avait été revêtu de ces fonctions, le 20 janvier 1763, et s'était fait, en cette qualité, recevoir au Conseil du Cap, le 7 mars de la même année.

La condition première d'une bonne administration était l'entente la plus cordiale entre les pouvoirs. Belzunce, renseigné sur les antécédents de Clugny, aurait pu lui accorder une confiance aveugle ; mais, d'un caractère entier, il avait, dès le début, empiété sur les fonctions de cet intendant. La maréchaussée, chargée de la police intérieure, naturellement sous les ordres de Clugny, se vit astreinte, par Belzunce, à des corvées pénibles, à un service peu intelligent, et quelques désordres graves motivèrent une lettre de Clugny au ministre, qui crut devoir fixer des bornes au pouvoir du gouverneur.

Ces empiètements, nuisibles au service public, ne devaient point se borner à cette épreuve. D'un tempérament actif, aimant à s'immiscer dans les moindres détails, Belzunce devait s'attirer du désagrément avec tous ceux appelés à l'aider dans son administration, et les Conseils Souverains de Saint-Domingue, la chambre d'agriculture du Cap, crurent devoir soumettre au ministre des observations sur la conduite arbitraire dont, en toute circonstance, Belzunce usait vis-à-vis des habitants de cette colonie.

Ces observations, transmises au ministère, allaient peut-être porter quelques changements dans les habitudes despotiques de Belzunce, lorsque la mort le surprit, le 4 août 1763, dans la paroisse du Trou, où depuis un an il séjournait.

Le chevalier de Montreuil, commandant des troupes de Saint-Domingue, et déjà désigné par le roi, remplit l'intérim de ce gouvernement. Il eut, dès le début de ses nouvelles fonctions, à s'occuper de replacer tout dans un équilibre convenable à Saint-Domingue.

La physionomie de cette portion si riche de notre territoire en Amérique n'était pas rassurante. Les frais prélevés sur la colonie, pendant la guerre, avaient épuisé les habitants ; les corvées, stupidement exigées par Belzunce, avaient tout arriéré. Cependant, la paix, acquise au prix des sacrifices que nous avons énumérés, laissait, à Saint-Domingue, bien des maux à réparer. Nous avons dit avec quelle adresse Clugny avait avisé aux besoins les plus urgents pendant la guerre ; mais alors qu'on pouvait compter sur un repos plus ou moins long, dans l'intérêt des habitants, du commerce et du crédit public, il fallait combler tous les vides, et rendre aux transactions toutes les facilités dont elles avaient été si longtemps privées. Il est de certaines plaies que l'argent seul calme ; les particuliers en ont fait l'apprentissage, mais les États, les nations, sans ce calmant, éprouvent parfois de telles crises, que les remèdes les plus violents n'opèrent plus. Il est facile à celui qui dirige un État, de tabler le chiffre de ses besoins ; il est encore plus facile à ceux qui dis-



posent des sommes versées dans le Trésor, de les classer sur un tableau, où, presque toujours, le passif est plus fort que l'actif; mais parfois, ceux qui composent la nation se sont réservé le contrôle, ou se sont conquis à eux-mêmes le droit de se taxer suivant leurs propres besoins. Dans nos colonies du Vent, un ordre du roi avait force de loi à l'égard de l'impôt; à Saint-Domingue, les Conseils Souverains réunis sanctionnaient ou rejetaient la demande, faite à la colonie par le roi, des fonds dont on avait besoin pour son service. Ce fut donc aux deux Conseils que la demande du roi, du 15 août 1763, fut soumise, demande qui tendait à prélever, sur la colonie, un impôt extraordinaire de quatre millions (1).

C'était un nouveau sacrifice auquel la colonie se vit astreinte; les droits à prélever sur les denrées furent fixés, et Clugny, avec ces nouvelles ressources, put aviser aux choses urgentes. Mais si les dettes contractées pendant la guerre allaient être payées,

X (1) Imposition de quatre millions sur la colonie de Saint-Domingue. Au Cap Français, 1764. Archives de la marine.

La séance dans laquelle fut débattue cette imposition était présidée par le chevalier de Montreuil; les personnes qui la composaient étaient M. de Clugny, intendant; M. de Juchereau, doyen du Conseil Supérieur du Cap; M. de Grandpré, sous-doyen dudit Conseil; M. Fournier de la Chapelle, conseiller honoraire dans les deux Conseils; M. Duperrier, conseiller au Conseil du Cap; MM. Greffier, Saintard, de Chambrun, conseillers au Conseil Supérieur du Port-au-Prince; MM. Legras, Legrès, Loiseau, Pasquier, Collet, conseillers au Conseil Supérieur du Cap; MM. Motmans de Bellevue, Galband du Fort, conseillers au Conseil Supérieur du Port-au-Prince; M. du Hameau, conseiller honoraire au Conseil Supérieur du Cap; MM. de la Forge et de Laye, conseillers assesseurs au Conseil Supérieur du Cap.

Les gens du parquet étaient :

M. Desmé du Buisson, procureur-général du roi au Conseil Supérieur du Cap; MM. Lohier de la Charmeraye, Ruotte, substitués du procureur-général au Conseil Supérieur du Cap; M. Eger, substitut du procureur-général du roi au Conseil Supérieur du Port-au-Prince; M. Despallières, greffier en chef du Conseil Supérieur du Cap; M<sup>e</sup> Beaudu, audencier du Conseil du Cap, et Ferrier, commis-greffier.

(Cartons Saint-Domingue, 1763.)



si le commerce de l'île allait reprendre confiance, le manque de bras laissait la culture en souffrance. Nous savons qu'en France déjà, on songeait à l'introduction de nouveaux travailleurs dans nos îles; aussi, réservant pour un temps plus opportun le narré des spéculations auxquelles se préparaient les négriers français, en 1763, nous continuerons à analyser les causes qui contribuaient à assombrir la physionomie de Saint-Domingue.

Le poison y avait reparu avec toutes ses horreurs, avec tous les effrois qu'il occasionne à l'habitant. Pendant la guerre, on n'avait pu y prêter une attention suivie, et, profitant du trouble qui agitait la colonie, il s'était formé des confréries d'empoisonneurs, sorte de franc-maçonnerie qui ne laissait personne en repos. Le colon se trouvait d'autant plus à plaindre, que, n'ayant aucune preuve à porter en justice des crimes qui le ruinaient, il se voyait en proie aux soupçons. Dans cette position, et cependant en présence des preuves vivantes d'un crime commis par des mains inconnues, une action quelconque devenait essentielle.

De Clugny et Montreuil décidèrent que les nègres soupçonnés par leurs maîtres, et à eux désignés, afin d'éviter à la justice un acquittement dont l'exemple serait pernicieux, seraient embarqués pour France, et détenus à perpétuité (1).

(1) Clugny écrivant au ministre, le 20 mai 1763, lui relatait ce qui se passait à Saint-Domingue, et lui disait :

« Les poursuites de la justice deviennent infructueuses, et il est impossible de séquestrer les empoisonneurs, de manière qu'ils ne communiquent pas avec les autres nègres. Cette communication est du plus grand danger et prodnit souvent les conséquences les plus funestes, surtout pour les nègres et négresses qui ont une famille nombreuse, et qui, par là, peuvent les instruire de leurs secrets abominables. Telle est, Monseigneur, la situation dans laquelle vient de se trouver M. le chevalier de Gabriac, au sujet d'une négresse créole de son habitation, nommée Charlotte. Pour prévenir ces inconvenients, il m'a demandé de la faire passer en France, pour y être mise dans une maison de force. J'ai cru qu'il était du bien de la colonie de consentir à cette demande, et que vous voudriez bien l'approuver. En conséquence, j'ai fait embarquer cette négresse dans le navire *la Ré-*

Cette mesure, qui plaçait l'esclave sous la haute surveillance du gouvernement, laissait en repos la conscience du maître, et lui procurait la facilité de se débarrasser d'un sujet dont la présence pouvait lui être funeste. La législation coloniale seule peut, sur les lieux, dans ces moments de crise où le poison, semblable à une épidémie, se développe sous des apparences terrifiantes, parer aux nécessités qu'exige le soupçon du maître, dans l'intérêt de l'ordre et de l'humanité.

Le nègre, en 1763, était arrivé, à Saint-Domingue surtout, à se faire des raisonnements qui contribuaient à rendre le poison endémique sur ses riches habitations. L'esclavage, dans nos colonies, aussi bien que dans les autres colonies européennes, avait entraîné toutes les lois que nous avons mentionnées, lois qui se résumaient à garantir la propriété de l'esclave au possesseur du sol, à le maintenir sous le joug et à engager le maître à lui donner sa subsistance. Généralement peu éclairé, l'esclave s'endormait sur son sort, et n'employait que bien rarement la force brutale pour secouer le joug. Mais, attaché à la glèbe, réduit à l'état de ballot qu'un colporteur transportait d'Afrique en Amérique, le nègre, ainsi transplanté sur une habitation, contractait des habitudes, se créait une nouvelle famille et se faisait de nouvelles affections.

» *salie*, de Saint-Malò, où elle sera mise en prison à son arrivée, et y  
» restera jusqu'à la réception de vos ordres. Si vous approuvez, Mon-  
» seigneur, ce parti que j'ai pris, je pourrai en user de même pour les  
» habitants qui pourraient, par la suite, se trouver dans le cas de le de-  
» mander. Ils ne s'y détermineront jamais que sur de fortes suspensions,  
» par rapport à la perte réelle que leur occasionne un pareil arrange-  
» ment. »

Voilà qui répond aux calomnies débitées contre les colons; nous l'avons déjà dit, l'intérêt était une des garanties les plus fortes du droit du maître et de la sûreté de l'esclave. Ces quelques lignes, au moment qu'une sottise croisade s'est organisée contre la justice coloniale, nous prouvent qu'il fallait à l'ancienne justice des colonies autre chose que la suspicion du maître pour condamner l'esclave.

( Cartons Saint-Domingue, 1763, Archives de la marine.)

La crainte du partage entre co-héritiers était une des raisons qui, à Saint-Domingue, en avait, après la guerre, poussé un grand nombre à ces vengeances cachées, que l'émancipation fera sans doute complètement disparaître, ou du moins atténuera et réduira aux simples combinaisons de vengeances privées. Détruire les bestiaux d'une habitation, diminuer le chiffre de son atelier, la ravager par le poison, était un moyen de la discréditer, d'en réduire la valeur, et, par cela seul, la chance du partage devenait moins probable. Un raffinement aussi effrayant devait nécessairement donner des craintes aux colons, et les aveux obtenus, après de sanglantes exécutions, des empoisonneurs qu'on croyait les moins coupables, révélèrent à bien des habitants, qu'ils avaient longtemps vécu le couteau sur la gorge (1).

X (1) Mémoire au ministre, sur le poison à Saint Domingue. Cartons Saint-Domingue, 1763, Archives de la marine.

Dans ce Mémoire non signé, et adressé par un habitant, se trouve ce passage que nous en extrayons :

« Nous serons toujours exposés à la malice de nos ennemis domestiques, si le roi n'oblige les habitants à avoir chez eux des domestiques blancs pour sûreté de nos biens et de nos familles, et en mettant ces premiers (les domestiques ou nègres de maisons) à la place (au travail). Étant occupés au travail de la terre, ils n'auraient plus le moyen de nous nuire; toutes les facilités leur seraient interdites; n'habitant plus l'intérieur de nos maisons, nous n'aurions plus rien à craindre pour nos jours, et le travail de ces gens servirait et au delà à l'entretien et aux gages de nos blancs, et le pays en serait beaucoup plus peuplé. Il est certain que cela ne serait pas du goût de nos habitants; la raison en est simple : c'est que le faste et la vanité n'y trouveraient pas leur compte. Ils disent que ces gens-là (les blancs) ne voudraient pas rester chez eux, et chercheraient les moyens à se procurer un meilleur sort; cela n'est pas douteux; mais la grande quantité qu'il y en aurait, ferait qu'ils ne trouveraient pas des avantages à faire fortune avec autant de facilité que s'il y en avait un petit nombre. Vous n'ignorez pas, Monsieur, que dans les plus fortes habitations de la colonie, de trois à quatre cents nègres, il n'y a pas trois blancs à chaque; les moyennes n'en ont qu'un ou, mais rarement, deux. En général, les propriétaires des biens, s'ils pouvaient se passer d'un économiste ou d'un raffineur (ordinairement des blancs), ils le feraient. »

Comme nous le voyons, ce vide de blancs était vivement senti par



Si, à ces sujets de redouter les vengeances particulières des nègres de Saint-Domingue, nous ajoutons les craintes qu'occasionaient, depuis longtemps, aux habitants de cette colonie, les insurrections partielles des nègres, nous jugerons que la cause de la révolution qui l'a fait perdre à la France, n'avait point pris racine dans les idées insurrectionnelles de 1793. Ces idées naissaient de l'esclavage; ces idées sont celles de nos nègres des Antilles, qui, même libérés, de longtemps encore ne se mettront point au niveau des exigences sociales. Le nègre, nous le répétons, ne traduit la domination, à l'endroit du blanc, que par l'extermination. Ce qui se passe de nos jours, à Saint-Domingue, nous prouve cependant que la civilisation ne peut venir que du blanc au nègre. Comprend-on, en présence de la transformation sociale des colonies, l'urgence qu'il y a, pour leur avenir, d'y transplanter des Européens, d'y alimenter la population blanche ?

Un mal, moins sensible sans doute, plaçait encore, en 1763, cette colonie si riche sous le joug de l'étranger, pour ses fournitures de bestiaux. La partie espagnole, qui, jusque-là, les lui avait fournis, ne pouvait plus y suffire, et des Mémoires furent adressés au ministre pour faire cesser cette sujétion, qu'on comprend d'autant moins, qu'on sait quelle était l'étendue de terre que nous possédions à Saint-Domingue. Pour y subvenir, on demandait la révision des concessions occupées par des habitants qui n'en tiraient aucun profit; on indiquait l'établissement d'une juridiction pour les eaux et forêts; on appelait l'attention du ministre sur quelques encouragements à donner; puis enfin,

quelques hommes d'alors; leurs voix étaient-elles écoutées? Non sans doute; et aujourd'hui, après ce que l'expérience nous a appris, nous écouterait-on? Puisse notre voix avoir un écho en France et dans nos colonies; puisse notre voix faire comprendre aux colons, nos frères, que le plus grand crime de lèse-nation est celui dont ils se rendent coupables contre leur conviction, en discréditant le climat de leur pays, et en proclamant que les Européens sont impropres au travail sous le tropique.

en dernière analyse, on accusait le colon français d'insouciance à l'endroit des bestiaux, qu'il aurait pu si facilement élever : insouciance que nous ne pouvons dénier, et que nous blâmons hautement. Ce mal, qui existe encore aujourd'hui à la Martinique et à la Guadeloupe, était signalé par Kerdisieu de Tremais, commissaire-ordonnateur du Cap, et nommé, depuis janvier 1765, subdélégué à l'intendance générale des îles de sous le Vent.

Saint-Domingue qui, depuis les événements survenus à l'imprimeur Payen, s'était vue privée d'une imprimerie, en vit une s'élever au Cap, en 1763, et, l'année d'après, une gazette parut dans cette ville. Ce bien immense, que nous consignerons en parcourant les annales de Saint-Domingue, en 1764, fut dû à la demande qu'avait faite, en 1761, la chambre d'agriculture, d'un privilège pour un imprimeur. Larnage et Maillart, dès 1742, avaient fait comprendre au ministère l'importance d'un pareil établissement ; la guerre en avait empêché l'installation, qui fut due aux soins de Marie, nommé imprimeur-libraire par le roi, avec un privilège exclusif pour toute la colonie.

L'organisation de Saint-Domingue avait occupé le gouvernement dès qu'il s'était senti soulagé des craintes que la guerre lui avait values (1). La justice ne pouvait être oubliée dans cette série d'ordonnances publiées en 1763, et que l'on trouvera relatées aux *Lois et Constitutions de Saint-Domingue*, et, pour en assurer la bonne administration, il fut porté quelques révisions salutaires dans la composition des Conseils Souverains.

Le premier Conseil installé à Saint-Domingue, comme nous l'avons mentionné, n'avait, dans son origine, que sept conseillers. Il relevait du Conseil de la Martinique, et avait subi plusieurs transformations. Le nombre de ces conseillers avait d'abord été successivement augmenté, à cause des progrès de la colonie. Le 12 février 1726, l'entrée en avait été ouverte aux commissaires

(1) Voir l'ordonnance royale du 24 mars 1763, à ce sujet : *Lois et Constitutions de Saint-Domingue*, vol. IV, page 538.

et aux contrôleurs de la marine, et, le 9 mars 1734, à tous les officiers du ressort des Conseils, Saint-Domingue ayant alors deux Conseils Supérieurs. En 1738 et les années suivantes, les administrateurs avaient nommé des assesseurs aux Conseils, où ils n'avaient de voix que dans les affaires dans lesquelles ils étaient rapporteurs, ou bien encore quand il se trouvait un nombre incomplet de juges pour prononcer. Cette mesure fut approuvée, et il fut réglé, en 1742, que chaque Conseil aurait quatre assesseurs ou juges suppléants. Cette règle, qui n'abolissait pas les autres coutumes, laissait toujours l'entrée des Conseils libre à un tas d'individus, qui souvent y portaient le trouble, et, en 1763. par ordonnance royale, il fut décidé qu'en dehors des conseillers et des assesseurs, le gouverneur-général et l'intendant seuls pourraient y siéger.

Si, à la Martinique, en 1763, un arrêt avait frappé les jésuites; si, dès 1762, il était question de les bannir de France, leurs biens, déjà séquestrés à Saint-Domingue, en 1762, devaient être saisis et vendus en 1763, et eux-mêmes devaient, sur cette terre française, se voir également poursuivis et frappés de proscription. Ayant déjà dit que nous avons un chapitre entier à consacrer aux jésuites, on comprendra pourquoi, quant à présent, nous nous restreignons dans ces bornes étroites. Il nous reste, avant d'aborder un sujet aussi délicat, à porter nos regards vers les colonies étrangères, et après, vers la Guyane.



## CHAPITRE XXI.

ÉTAT DES COLONIES ANGLAISES EN 1763 — SAINT-VINCENT, LA DOMINIQUE ET LA GRENADE EN 1763. — LES COLONIES HOLLANDAISES, CAYENNE ET LA GUYANE DE 1756 A 1763.

L'Angleterre, en épuisant ses ressources, en donnant une extension aussi énorme à sa dette, pour soutenir contre nous la guerre qu'elle faisait, en Europe, par les puissances à sa solde, avait-elle conçu l'espoir de nous entamer, de nous morceler (1) ?

(1) La *Gazette* du 13 mars 1763 contient cet article, qui nous mettra à même de juger quels furent les sacrifices que l'Angleterre s'imposa dans cette guerre.

« Les dépenses faites par l'État, dans le cours de l'année dernière, ont été arrêtées à dix-huit millions six cent cinquante-cinq mille sept cent cinquante livres sterlings, et celles de 1761, à dix-neuf millions six cent dix-neuf mille cent dix-neuf livres sterlings. On a trouvé, avec raison, que ces dépenses étaient énormes. Il faut y ajouter plusieurs millions, levés, chaque année, par le gouvernement sur le peuple. Les dépenses de 1761, telles qu'elles ont été arrêtées dans l'état du parlement, montent à dix-neuf millions six cent dix-neuf mille cent dix-neuf livres sterlings. La liste civile du roi, qui n'est pas mentionnée dans cet état, est un objet de huit cent mille livres sterlings. Les annuités, payées aux créanciers du public, passent quatre millions quatre cent mille livres sterlings. Le surplus du fonds d'amortissement est évalué à un million deux cent mille livres sterlings ; ces différentes dépenses forment une somme totale de vingt-six millions dix-neuf mille cent dix-neuf livres sterlings. Les dépenses de 1761 (sans y comprendre l'annuité à long terme, que trois millions ne rachèteraient pas) montent à plus de vingt-six millions. Les dépenses du gouvernement excèdent donc un million tous les quinze jours. Les subsides pour 1762, qui sont pareillement chargés d'une annuité, montent à plus de vingt-six millions. Ainsi les comptes de deux années, sans y comprendre les annuités, sont de cinquante-deux millions sterlings, somme qui excède le produit des revenus réels de tous les autres Etats de l'Europe ensemble. »

La même gazette contient également ces autres détails, que nous ne pouvons omettre.

« Le nombre de matelots et gens de mer, employés dans cette guerre,

L'histoire, qui a conservé le narré de nos luttes contre le peuple britannique, nous révèle ce qu'il a fallu d'énergie aux populations françaises pour former ce tout qu'on appelle la France ; et ce qu'il a fallu d'habileté à nos rois pour établir une nationalité compacte sur ce vaste terrain , jadis divisé d'intérêts, jadis soumis à l'ambition particulière de quelques seigneurs, souvent plus puissants que le roi dont ils relevaient. Non, l'Angleterre ne pouvait espérer un pareil résultat ; probablement colonisée par quelques populations françaises, conquise par nos Normands, elle ne pouvait pas plus alors qu'elle ne le peut aujourd'hui, songer à replanter son drapeau sur quelques unes de nos provinces. Mais l'Angleterre, jalouse de l'énergie de nos colons, enviant les avantages de la France en Amérique et dans l'Inde, ne mettait aucun sacrifice en balance avec ce que lui vaudrait sa suprématie maritime et coloniale.

A juste titre, elle pouvait être glorieuse de ses succès ; nous ne cherchons pas à lui ôter ce qui, dans son histoire, peut la relever à ses propres yeux ; mais au moins conviendra-t-elle et conviendra-t-on, avec nous, que ses succès furent dus à l'incurie de nos hommes d'État.

Quoi qu'il en soit de tous les raisonnements que nous pourrions faire pour prouver ce que nous avançons, rien mieux que l'histoire ne peut convaincre la France de sa valeur maritime. Nous avons raconté nos revers, nous raconterons nos exploits, et nous ne manquerons pas alors d'observer que quinze années suffirent à la France, presque sans marine en 1763, pour imposer des lois à la dominatrice des mers.

Mais, en attendant, l'Angleterre avait réduit nos établissements de l'Inde dans un tel état de détresse, que, sur ce point, il ne pouvait plus exister de rivalité entre la France et l'Angleterre.

» est de cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-treize. Il  
» y en a eu de tués, dans les combats et par accidents, quinze cent  
» douze ; morts de maladie, ou manquant, cent trente-trois mille sept  
» cent huit ; matelots restants, partie desquels sont licenciés, quarante-  
» neuf mille six cent soixante-treize. »

Mattresse du Canada, et la France allant, sous peu, remettre la Louisiane à l'Espagne, elle dominait sur le continent américain. Dans les Antilles seules, elle se rencontrait encore en face de la France, et notre puissance, dans le golfe du Mexique, lui portait ombrage.

Saint-Domingue, son cauchemar jour et nuit, et par rapport à sa prospérité, et par rapport à l'influence que nous exercions de cette colonie, sur les colonies espagnoles, la Martinique, la Guadeloupe et Sainte-Lucie, qu'elle nous avait restituées, étaient encore ce qu'il y avait de préférable, aussi bien dans les Antilles de sous le Vent que dans les Antilles du Vent. La France, en protégeant ses établissements, déjà si fortement consolidés, pouvait, en peu de temps, rétablir sa force coloniale; l'Angleterre connaissait le patriotisme des Français d'outre-mer; aussi verrons-nous, en détaillant la position qu'elle occupait aux Antilles, en 1763, qu'elle avait songé à organiser sa position défensive et offensive.

Il est presque impossible de percer le voile qui recouvre les discussions qu'un traité de paix entraîne. Nous ne chercherons donc pas à inventer quelque chose qui pourrait corroborer notre opinion; mais, comme l'esprit le plus simple le comprendra, il n'est pas douteux que l'Angleterre, si elle l'eût pu, aurait conservé toutes ses conquêtes.

Obligée de renoncer à la Martinique et à la Guadeloupe, elle se consolait, en se voyant, sur tous les points des Antilles, en position de nous envelopper et de menacer les colonies espagnoles. A Antigue, à Montsarrat et à Saint-Christophe, elle resserrait la Martinique, Sainte-Lucie et la Guadeloupe, par le nord; à la Barbade, à Saint-Vincent, aux Grenadins et à la Grenade, par l'est et le sud-est, et elle conservait la Dominique comme point intermédiaire. Se trouvant à portée du continent à la Grenade et à Tabago, les côtes du Payra, Cumana, Caracas, Carthagène et le Mexique, plus que jamais, étaient exposées à des surprises, à des attaques, dès que le signal de guerre se déploierait sur l'Amérique. Renforcée à la Jamaïque, par les conquêtes que



la paix lui avait laissées, elle tenait Saint-Domingue en échec.

Telle était, à vrai dire, la position des Anglais aux Antilles, en 1763. De plus, les îles anglaises, protégées par une marine puissante, jouissaient d'une prospérité merveilleuse, tandis que, d'après ce que nous avons relaté, nous avons pu juger que nos colons avaient en partage tous les maux qu'entraînent la misère et les suites d'une guerre malheureuse.

Mais une œuvre colonisatrice s'ouvrait aux Antilles, aussi bien pour les Français que pour les Anglais. La France, à Sainte-Lucie, pouvait, en peu de temps, fonder une colonie puissante, et alors que, à Saint-Vincent, à la Grenade, à Tabago, poussaient de grandioses plantations, s'élevaient de vastes établissements, à Sainte-Lucie, quelques misérables, péniblement défrichaient de faibles portions de terrain, sur lesquelles ne poussaient que quelques milliers de pieds de café ou de cacao.

La traite si stupidement mise en vogue pour la colonisation de l'Amérique, la traite, devenue tout un système politique et commercial, inondait les colonies anglaises de nègres, tandis qu'en France elle était encore à l'état de projet; puis enfin, confiants dans leur avenir colonial, tandis que les Anglais prêtaient de l'argent à leurs colons, à cinq pour cent, nos négociants prélevaient douze et quinze pour cent; tandis que, dans les colonies anglaises, des habitations se payaient deux millions comptant, sur le pied d'un revenu estimé à cinq pour cent, dans les nôtres, elles se vendaient à termes fort longs, et sur le pied d'un revenu de seize et vingt pour cent (1).

Si, à cet état de choses, nous ajoutons le tableau du commerce anglais des îles avec le continent américain, avec le Canada, commerce qui, dès la fin de 1763, avait pris une vaste extension, nous pourrions mieux apprécier encore le point de vue général

(1) Archives de la marine. Mémoire sur les colonies anglaises dans les Indes-Occidentales. Collection de Mémoires sur les colonies en général, de 1717 à l'an III, n° 4.

de la prospérité des colonies anglaises. Cette prospérité néanmoins, pour peu que la France en eût saisi le côté heureux pour elle, aurait pu lui être d'un grand rapport, car, en 1763, les îles anglaises, venant se pourvoir à la Martinique de nos vins et de nos huiles, établissaient, dans leurs marchés, une contrebande que l'Angleterre chercha, tout d'abord, à réprimer.

Cette prospérité, dont jouissaient les Antilles anglaises, étant due à quelques détails intimes, nous jetterons un coup d'œil particulier sur chacune de ces îles, avant de voir ce qui alors se passait dans les colonies hollandaises, sur lesquelles l'Angleterre était, aussi bien que sur les nôtres, en position d'exercer sa police insolente.

La Jamaïque, toujours inquiétée par ses nègres, avait reçu des renforts de troupes, qui forçaient l'Angleterre à des dépenses peu de son goût après la guerre. Néanmoins, connaissant l'importance de cette colonie, dont la proximité avec Saint-Domingue, Cuba et Porto-Rico lui permettait un commerce facile de contrebande, elle préleva des droits sur ses colons, qui s'y soumirent, en vue de s'assurer contre les désordres de leurs nègres. La Jamaïque, plus encore que Saint-Domingue, en 1763, ressentait les mêmes craintes, et si la Jamaïque n'a point eu à déplorer, comme Saint-Domingue, les désastres qui ont amené une indépendance pernicieuse à notre commerce, c'est que les Anglais, plus habiles que nous, ayant su confier à des nègres la garde de cette île, y avaient créé des régiments noirs, qui y maintinrent l'ordre.

Mais, en 1763, la Jamaïque, qui avait espéré devenir l'entrepôt de Cuba, se vit, par suite de la restitution de la Havane à l'Espagne, encombrée de marchandises dont l'écoulement devint difficile. Les négociants de cette île se virent astreints à des pertes auxquelles l'Angleterre remédia par le privilège qu'elle leur obtint, de fournir aux colonies espagnoles les nègres dont elles avaient besoin. Ces nègres étant transportés à la Jamaïque par les traitants anglais, elle devint momentanément l'entrepôt d'une

marchandise sur laquelle ses négociants avaient encore gros à gagner. N'ayant éprouvé aucune attaque extérieure durant la dernière guerre, la Jamaïque n'avait donc aucun dégât à réparer; mais ce repos dont elle avait joui, et qui l'avait laissée intacte, lui fit d'autant plus regretter les suites d'un accident terrible, qui, le 28 septembre 1763, la priva d'une des forteresses les plus essentielles à sa défense. Ce jour, la foudre tombée sur le magasin à poudre du fort Augusta, en avait enlevé jusqu'à la dernière pierre, et avait tué trente blancs, tous officiers, et onze nègres. Cette perte, évaluée à cent cinquante mille livres sterlings, sans compter les poudres, fut promptement réparée (1).

Les soins de l'Angleterre avaient nécessairement dû s'étendre sur toutes ses îles. Antigue, si importante, avait vu également renforcer ses garnisons et ses arsenaux; Saint-Christophe, moins importante, n'était confiée qu'à la garde de ses milices, et la Barbade avait été mise en mesure de revoir son ancienne prospérité. En 1763, la Barbade ne comptait plus que trente mille blancs; nous avons dit les causes de la décroissance de la population blanche dans cette île; cependant, quoiqu'elle comptât cent mille noirs à cette même date, on comprend quelle devait être la sécurité de ses habitants. Aussi le gouvernement anglais n'y entretenait-il que quelques troupes pour la police intérieure. La culture et le commerce, protégés dans ces colonies, y laissaient les colons fort tranquilles sur l'avenir; mais si, de leur côté, les Anglais de la métropole comptaient sur la prospérité de ces colonies, depuis si longtemps anglaises, ils avaient compris ce qu'il fallait faire pour leurs colonies conquises, afin de les tirer de la stagnation dans laquelle elles avaient si longtemps croupi.

La Dominique, terre neutre jusqu'en 1763, vit de nouveaux colons aborder sur ses côtes, dès que le traité de paix en eut fait une île anglaise. Assignée, comme nous le savons aux Caraïbes, leur nombre ne se montait qu'à neuf cent trente-huit, dans l'île

(1) Gazettes, 1763.



entière, en 1732. Ils y avaient souffert nos colons, auxquels ils avaient abandonné quelques terrains sur le bord de la mer. En 1763, lorsque les Anglais qui, depuis longtemps, convoitaient la Dominique, en prirent possession, six cents Français, ayant deux mille noirs employés à la culture de quelques habitations, furent dans la suite, en majeure partie, obligés d'évacuer le pays. La Dominique, par sa position entre la Martinique et la Guadeloupe, devenait surtout un point commercial intéressant, et devait, plus tard, jouir d'une franchise de port dont nous mentionnerons les résultats en leur lieu.

Cette île, en outre, pouvait devenir l'entrepôt de la Martinique ; les colons français, alléchés par les marchandises que les Anglais pouvaient y entasser, leur vaudraient des bénéfices immenses ; puis enfin, attirant à eux les sucres et les cafés de la Martinique, les Anglais ne perdaient pas l'espoir d'accaparer toutes ses denrées à leur profit. Ce raisonnement ne devait pas leur avoir coûté grand' peine à mûrir, et cependant, comme nous l'avons dit, les colonies anglaises, ne pouvant se passer de nos huiles et de nos vins, contre les lois de l'Angleterre, qui s'était réservé le droit de les leur porter, venaient s'en charger à la Martinique. La France aurait pu tirer un parti avantageux de cette propension ; elle aurait pu, par quelques encouragements, ou bien encore en se montrant moins hostile à l'introduction, dans nos colonies, de certaines marchandises anglaises, exciter ce goût qui serait devenu un besoin ; mais, comme nous le verrons, les Anglais surent y mettre ordre.

Saint-Vincent, par sa position, devenait également une île intéressante pour les Anglais ; mais, à Saint-Vincent, vivait une peuplade belliqueuse. Cette île, également échue en partage aux Caraïbes, comme nous le savons, avait vu une nouvelle race d'hommes surgir dans son sein de l'alliance des nègres et des Caraïbes. Ces hommes, appelés Caraïbes noirs, malgré l'alliance des Caraïbes rouges avec nos colons, auxquels ils avaient vendu quelques terrains, avaient fini par chasser de Saint-Vincent les Caraïbes rouges. Les Caraïbes noirs, maîtres de l'île, et

s'étant donné un chef du nom de Tourouilla, chef qui, à l'imitation du gouverneur de la Martinique, prenait le nom de général, quoique marchant nu, exigèrent des colons qu'ils rachetassent les terres qu'ils leur avaient vendues. Cet acte, qui prouve la barbarie de ces êtres sauvages, a fourni à Raynal l'occasion d'une tirade soulignée, dans le tome VII, page 313, de son édition de 1781 ; mais, comme nous apprend Le Blond (1), il valut à Tourouilla une habitation qu'il se forma des produits de cette vente. Les Caraïbes noirs cependant, s'étant retirés peu à peu au vent de l'île, pour continuer à mener en liberté leur vie sauvage, et aussi dans la crainte de se voir enlevés par les corsaires anglais, quelques colons avaient passé à Saint-Vincent, et leurs plantations s'y étaient développées de telle sorte, qu'en 1763, quand les Anglais en prirent possession, cette île contenait, outre cette peuplade, sept à huit cents blancs, plus de deux cents hommes de couleur, libres, et environ trois mille esclaves. Les Anglais cherchèrent donc, dès le début de leur apparition à Saint-Vincent, à donner une extension plus grande à sa culture ; mais, comme il nous reste à le dire, les Caraïbes noirs devaient leur susciter de telles difficultés, qu'ils durent en voir la prospérité pour longtemps retardée.

L'industrie anglaise, recevant des encouragements de la métropole, allait donc se développer sur ces îles, que la France n'avait pas su protéger, sur ces îles si longtemps neutres, et dans lesquelles, cependant, nous avions des alliés qui détestaient les Anglais. Les termes du traité qui avait reconnu aux Caraïbes Saint-Vincent et la Dominique, étaient depuis longtemps méconnus, l'Angleterre usait de son droit, et la France pouvait, à son aise, se repentir de l'incurie dans laquelle elle avait maintenu sa

(1) *Voyage aux Antilles et à l'Amérique méridionale*, page 156. Le Blond nous apprend que le fils de Tourouilla, lorsqu'il était à Saint-Vincent, en 1773, possédait cette même habitation sur laquelle il avait vingt esclaves. Si Raynal eût eu connaissance de ce fait, aurait-il tant kurlé et tant *philosophé* sur l'aversion des Caraïbes noirs pour l'esclavage.

marine. Mais ce qui prouvait combien étaient imparfaites les mesures prises par notre gouvernement pour ses intérêts coloniaux, c'était le développement que déjà prenait la Grenade, à la fin de 1763. Cette île, qui avait vu luire un soleil brillant, soleil dont les rayons l'avaient vivifiée, par ses rapports avec la Martinique, avait acquis une certaine importance; mais les craintes que la guerre procure aux colons en avaient éloigné le plus grand nombre.

Néanmoins, privée de communications avec la Martinique, la culture de la canne s'était continuée avec quelques avantages à la Grenade. La culture du café, celle du cacao, s'y étaient également intronisées; mais à Becouya, à Canaouan et à Maillerot, autrement dit aux Grenadins, n'avaient végété que quelques misérables vivant de pêche, et, de temps à autre, vendant quelques barquées de chaux faite avec les *roches à ravets*, qu'ils recueillaient sur les cayes qui les avoisinaient. Cariacou et l'Union, autres îlots formant cet archipel, n'avaient eu que des habitants passagers, sortes de pèlerins qui, cherchant le repos et fuyant la misère, avaient espéré trouver, sur ces rochers arides, de quoi vivre sans rien faire. Mais, pour vivre, il faut boire, et, privés de sources, ils se voyaient chassés de ces îles, qui contenaient des zoopites, des polypes et des coquillages, en quantité suffisante pour sustenter des fainéants, mais qui redevenaient stériles dès que la saison des pluies était passée. Habitées par les Anglais, des citernes y furent creusées, des routes furent tracées, et ces rocs graniteux, couverts de cotonniers, apprirent aux Français ce que peut l'industrie, ce qu'amène la protection d'un gouvernement prévoyant. Aussi dirons-nous que l'Angleterre avait reconnu l'importance de la Grenade, qu'elle avait dégrevé les droits sur les cotons qui en proviendraient, que ses ingénieurs avaient visité cette île, ainsi que les Grenadins, et que les colons français qui l'habitaient avaient, dès le début, participé à tous les avantages concédés aux nouveaux colons qui, de la métropole et des îles voisines, y accouraient.

La Grenade, lancée dans une voie aussi large, devait égaler



sous peu la Jamaïque par sa prospérité ; mais, comme nous le verrons, ainsi que la Jamaïque, la Grenade devait se voir menacée par ses nègres. Puis enfin, des discussions, provenant des deux nationalités qui habitaient cette île, devaient lui faire éprouver des secousses funestes.

La paix, qui étendait ses bienfaits sur nos Antilles, laissait donc le golfe du Mexique dans une tranquillité complète. Les Anglais avaient une œuvre d'agrandissement à poursuivre, les Français, une œuvre de régénération, les Espagnols, une œuvre de conservation, à laquelle ils croyaient travailler en construisant de nouvelles fortifications à la Havane. La Hollande, ébranlée, était absorbée par le besoin qu'elle éprouvait de rétablir l'ordre, si cruellement troublé à Surinam par ses nègres insurgés.

La Hollande, durant cette dernière guerre, comme pendant toutes les conflagrations qui mettent les armes aux mains des nations belligérantes de l'Europe, avait récolté quelques profits. Son rôle de neutralité complète lui avait permis d'entretenir des relations lucratives avec la France et l'Angleterre, qui parfois s'étaient servies de ses navires du commerce ; mais, devenue prudente, par suite des leçons que son ambition lui avait values, la Hollande s'était restreinte dans des bornes convenables. Cependant l'Angleterre, si chatouilleuse sur tout ce qui ne coopère pas à fortifier ses projets et ses vues, avait trouvé, dans les quelques secours que nous tirions de la Hollande, un élément de chicane, et quelques navires hollandais avaient été saisis par elle. Son droit était la force ; elle couvrait les mers de son pavillon ; elle s'étonnait de rencontrer sur ses pas l'indépendance se promenant sur son domaine ; elle voulut asservir la Hollande, confisquer son commerce, lui tracer sa route, remorquée par elle : c'était le lion qui tenait sa patte nerveuse suspendue sur l'araignée.

La France n'avait pas à offrir son concours à la Hollande ; alors, comme aujourd'hui, les nations maritimes de l'Europe n'avaient pas besoin du secours de la loupe, pour se faire une

idée juste des proportions de l'orgueil britannique ; la Hollande n'avait qu'à parler ; la France, dont le rôle est marqué parmi les nations secondaires, prenait la Hollande sous sa protection. Faible en vaisseaux, il est vrai, mais ayant de bons marins, la Hollande eût alors créé de nouveaux embarras à l'Angleterre ; elle eût travaillé pour l'œuvre qui lui reste à accomplir, l'œuvre de sa régénération, l'œuvre de son affranchissement ; mais, mieux encore que la Hollande, l'Angleterre, qui avait à poursuivre l'œuvre contraire, avait compris ce qui pouvait survenir de cette coalition.

Aux réclamations faites par les commissaires de l'amirauté de La Haye, le général Yorck répondit par un Mémoire. Ce Mémoire, plein d'ambiguités, ne pouvait satisfaire le commerce hollandais, et, un moment, il fut question de déclarer la guerre à l'Angleterre (1). Nous comprenons ce qui força l'Angleterre à faire justice à la Hollande.

La condescendance de l'Angleterre, sa gracieuseté envers la Hollande, furent-elles alors considérées comme un bonheur, comme une chose heureuse, par ceux des commerçants hollandais qui, portant leurs vues vers l'avenir, avaient peut-être saisi les résultats de la domination des mers par l'Angleterre ? Quelques unes des réflexions bien courtes, puisées par nous dans les livres et les gazettes qui nous ont révélé ce fait, nous portent à penser que la Hollande vit avec peine la perte de notre marine ; mais, gênée par les secousses intestines qui la minaient dans ses colonies, elle dut surtout tourner ses regards vers Surinam.

Depuis plusieurs années, cette colonie, comme nous le savons, se trouvait en danger. Les troubles occasionés par l'insurrection de ses nègres avaient éloigné les colons les plus influents ; ils avaient été remplacés par des agents, et vivaient en Hollande. Le mal qui coopérait à la ruine de ce pays était donc le même, en partie, que celui qui nous a valu la perte de Saint-Domingue,

(1) *Gazette de La Haye*, du 23 février 1759.

que celui qui tient encore nos colonies dans un état si voisin de leur ruine. Les colons, propriétaires des habitations des colonies, sont l'âme du pays ; s'ils l'abandonnent, il devient un cadavre, que le galvanisme seul ressuscite, jusqu'au jour où cette vie factice lui manquant, il tombe dans l'inaction la plus complète. Cependant, ces colons, établis en Hollande, avaient retrouvé du crédit ; mais ce crédit, inintelligemment employé par leurs agents de Surinam, était devenu un nouveau surcroît de charges pour les propriétaires, lorsque, en 1757, les esclaves de six grandes habitations, situées à *Tempaty-Crique*, annoncèrent, par leur fuite, de nouveaux désordres (1).

L'alarme répandue, les colons prirent les armes ; mais ces nouveaux marrons, réunis aux anciens qui s'étaient, au nombre de seize cents, fixés dans huit villages, près de cette même crique, se jetèrent sur les plantations de Palménéribo, de la Providence, d'Onobo, de la Cottica et de Commowine, qu'ils dévastèrent (2).

Dès lors, il n'y eut plus à douter du projet de ces rebelles ; il fallut marcher contre eux. Le gouverneur, Wigbold Cromelyn, donna ses ordres, fit avancer des troupes de la Société ; mais, sur l'accusation de lâcheté, portée pour un fait patent, contre le capitaine Mayer, par les colons, il eut la faiblesse non-seulement de l'absoudre, mais encore de l'élever au grade de major.

Cet acte injuste réveilla l'attention de la colonie ; une opposition aux projets du gouverneur fut faite par le conseil de police ; et, malgré l'énergie que déployèrent ces magistrats, malgré les mesures qu'ils prirent, il fallut conclure un nouveau traité avec les rebelles, dont les préliminaires furent signés en octobre 1759.

La colonie pouvait-elle compter sur un long repos ? Les es-

(1) HARTFINCK, pages 777 et 779. *Tableau de Surinam*, pages 145 à 150.

(2) *Voyage à Surinam*, vol. 1er, page 85. *Essai historique sur la colonie de Surinam*, page 120.



claves, pouvant mûrir leurs projets de destruction, se créèrent des lois, se munirent d'armes, de poudre, et, comme nous le verrons, reparurent plus menaçants, plus exigeants encore en 1763.

La nouvelle de cette alerte, parvenue en Hollande, y jeta l'effroi; le commerce se trouvait intéressé à la conservation de Surinam, et tandis que, d'après les données les plus croyables, les marrons ne se montaient, en tout, qu'à deux ou trois mille, les esprits effrayés en portaient le chiffre à vingt mille.

L'effroi, ainsi suspendu sur tout un pays, fut cependant calmé par les deux députés Abercombry et Sobre, qui, envoyés vers les rebelles, avaient répondu d'eux, moyennant la stricte observation des clauses du traité; mais, dans ce traité, les habitants se voyaient astreints à donner annuellement des armes et de la poudre aux rebelles. C'était entretenir la révolte, grossir le nombre des insurgés; c'était révéler sa faiblesse; aussi, pour étouffer la rébellion, pour avoir le repos, les colons se virent-ils forcés de subir la loi imposée à leurs agents par leurs esclaves en révolte.

Néanmoins, en 1761, les insurgés de la *Jocha-Crique*, ayant reçu des présents, échangèrent quelques otages avec les colons, et semblèrent vouloir prêter leur concours pour engager leurs frères de la Samaréca à imiter leur exemple, et ces derniers aussi, aux mêmes conditions, posèrent les armes.

Ce repos, basé sur d'aussi faibles moyens, ne pouvait être complet, avec l'exemple que les nègres, encore sous le joug, se trouvaient avoir sous les yeux. Dès la fin de 1761, quelques nègres se joignirent aux rebelles. Leurs maîtres les cherchèrent, se mirent sur leurs traces et les ramenèrent. D'autres, enfoncés dans les bois, tendaient à former de nouvelles bandes; c'était vivre sur les charbons, et ces maux, déjà si nuisibles à la prospérité de Surinam, étaient en outre augmentés par la persécution que les juifs éprouvaient toujours de la part du gouvernement et de la compagnie des Indes-Occidentales.

Néanmoins, en 1761, la charte de la compagnie fut renouve-

lée en faveur de cette société, et la Hollande, par de bien faibles secours, se prêta aux mesures prises pour parer aux désordres qu'elle prévoyait devoir, un jour, ensanglanter Surinam.

Curaçao, moins inquiétée, avait, comme nous le savons, grâce à l'énergie de ses colons, vu étouffer, à leur naissance, les complots ourdis par ses nègres. L'exemple n'en était pas moins pernicieux, et ce n'était qu'avec crainte que les colons de Curaçao, comme ceux de Surinam, arrêtaient leurs regards sur l'avenir. Berbice, plus inquiète que Curaçao, ressentait, de temps à autre, de pénibles étreintes ; un feu sourd la dévorait ; une mine souterraine la rongeaît, mine dont l'explosion devait avoir lieu en 1763.

Au milieu des perplexités qui ébranlaient les colonies hollandaises, surgissaient des Mémoires faits par des hommes du pays qui, les adressant aux agents du pouvoir, croyaient trouver des remèdes à leurs maux. Les juifs faisaient dépendre leur salut général de leur énergie, qu'on avait enchaînée ; et, se disant revêtus de la confiance des nègres, ils demandaient à être les arbitres dont le gouvernement se servirait pour les maintenir dans de bonnes dispositions. Les négociants, de leur côté, se plaignaient des habitants, les habitants, de leurs fondés de procuration, et les discussions religieuses venaient encore assombrir ce tableau, lorsque fut signée la paix d'Aix-la-Chapelle.

Les colonies hollandaises, voyant les Anglais se rapprocher d'elles, par la cession de la Grenade et de Tabago, durent concevoir quelques craintes, mais ces craintes étaient alors étouffées par l'effroi qui les avaient altérées vers la fin de 1763. Les laissant sous le couteau d'une vaste insurrection, nous ferons une analyse rapide des événements survenus à Cayenne depuis le commencement de la guerre.

Nous avons pu voir que l'état de la Guyane était, depuis longtemps, le sujet des sollicitudes du gouvernement. Les projets de colonisation soumis au ministère pour cette portion de notre territoire en Amérique, n'avaient point été adoptés, et l'esclavage ne s'y développait pas, faute de négriers. De 1744 à

1756, il n'était allé que cinq négriers à la Guyane dont la marchandise était tellement avariée, qu'elle avait nécessité de graves précautions de la part des agents du gouvernement, afin de préserver le pays d'une contagion funeste. Néanmoins, ces nègres, enlevés par les colons, avaient été enrégimentés dans les ateliers (1).

Nous savons ce qui empêchait le commerce de se porter à la Guyane; aussi, les hommes préposés à la conduite de cette colonie s'étaient-ils vus obligés d'avoir souvent recours au commerce étranger.

L'état de la Guyane était donc tel, à peu près, en 1756, que nous l'avons dépeint dans les chapitres que, dans cette Histoire, nous avons consacrés à cette colonie, lorsque les hostilités entre nos colons du Canada et les Anglais d'abord, et, plus tard, la déclaration de guerre de la France à l'Angleterre, vinrent révéler aux colons de la Guyane une ère de tourments et d'angoisses.

Nonobstant, en 1756, le roucou ayant repris faveur sur nos marchés, depuis quelque temps, l'aisance s'était répandue parmi les petits habitants de Cayenne; la justice y avait également réglé quelques procès, causes de haines sourdes; et puis enfin, l'habitant, courbé depuis sept ans sous la gêne, s'y était habitué.

Cette peinture, transmise au ministre telle que nous la donnons, avait fait hâter quelques expéditions de France pour la Guyane, lesquelles n'avaient pu suffire à son approvisionnement, en 1757. Livrée aux horreurs de la famine et privée de son gouverneur, d'Orvilliers, qui avait laissé l'intérim à Jean-Baptiste Dunezat, la Guyane, comme nous le voyons, avait sujet de redouter les projets de nos ennemis. Cependant, le cas était pressant, l'intérêt général réclamait quelques mesures de sûreté, et des corvées de nègres furent demandées à l'habitant.

(1) Lettre de l'ordonnateur Lemoine au ministre, du 19 janvier 1756. Cartons Guyane, Archives de la marine.



Ces corvées, auxquelles ils se prêtèrent, servirent à relever quelques palissades, à recrépir quelques fortifications; mais le gouvernement de Cayenne se vit obligé de les suspendre, ne pouvant suffire à la nourriture des esclaves. Cette pénurie était d'autant plus irrémédiable, vers la fin de 1757, que la caisse n'ayant pas un sou à sa disposition, ne pouvait ni y subvenir en appelant les étrangers, ni payer les troupes, que le découragement et la maladie commençaient à décimer.

Dans cette horrible situation, il fallut prendre un parti prompt, et Lemoine ayant créé un papier-monnaie, que l'habitant prenait en échange de ses denrées, celles-ci servirent à solder quelques Hollandais qui approvisionnèrent le pays momentanément.

D'Orvilliers, de retour dans son gouvernement, en 1758, avait cru pouvoir promettre qu'un changement salutaire s'opérerait sous peu. Parti de Brest, sur la frégate *la Méduse*, il portait des farines et des habillements pour les troupes. Son arrivée semblait annoncer qu'un temps meilleur allait luire; mais, hélas! en vain les habitants de Cayenne, comme ceux de nos autres colonies, attendirent-ils, durant toute cette période malheureuse et humiliante, les secours dont sans cesse on les berçait.

Cette position affreuse devait encore empirer; les bruits de guerre arrivaient jusqu'aux oreilles de ces colons, déjà réduits à leurs propres ressources, et dont les existences étaient sans cesse menacées par les corsaires, qui, tout à leur aise, se hasardaient à venir ancrer dans les anses, et bravaient nos forts, sans défenseurs. D'Orvilliers, ne pouvant parer à toutes les nécessités du moment, et ne comptant plus sur les promesses à lui faites, s'adressa de nouveau aux Hollandais qui, moyennant des prix excessifs, consentirent à approvisionner Cayenne en 1759.

Cependant, la guerre se continuait en Europe. En Amérique, des attaques dirigées par les Anglais contre nos colonies des Antilles, faisaient prévoir que Cayenne recevrait leur visite, et les sollicitudes du gouvernement étaient toutes en paroles. D'Orvilliers crut devoir alors demander aux habitants le secours de

leurs meilleurs nègres, qui furent enrégimentés, et auxquels on faisait faire l'exercice chaque dimanche.

Cette précaution, quelque utile qu'elle fût dans la conjoncture présente, devenait un surcroît de charge. C'était autant de bras retirés à la culture, et alors que tout était hors de prix à la Guyane, alors que la guerre semblait devoir être longue, c'était retirer aux colons une partie de leurs ressources. Ils ne tardèrent pas à le comprendre; car, découragés de l'abandon de la France, ils répondirent au gouverneur que leurs esclaves étant leur seule fortune, bien qu'en cas de mort, on les leur payât, leur enlever leur temps, c'était les exposer à mourir de faim. En présence des maux qu'ils avaient à redouter de la part de nos ennemis, ils ajoutaient qu'ils ne voyaient d'autre refuge pour eux, que les bois et leurs marécages, où, suivis de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs esclaves, toute l'Angleterre ne pourrait jamais les atteindre (1).

Ce langage avait été celui de d'Ogeron; mais alors, libres comme l'air qu'ils respiraient, les colons n'étaient point astreints aux lois coercitives de la France, ou bien ils savaient s'en dégager. Or le temps avait amené ce que la force n'aurait pu produire, et alors que l'habitant, casé, avait besoin d'une protection, voilà à quoi la France réduisait, par son abandon, ses enfants d'Amérique.

Le raisonnement des colons ne provenait point d'un manque de courage, que leurs *amis actuels* seraient tentés peut-être de mettre en avant, mais bien de la justesse de leurs appréciations; appréciations que goûtaient les hommes chargés de les gouverner, à ce point que d'Orvilliers et Lemoine, dans une lettre au ministre, lui posaient comme préférables à toute défense, l'incendie des villes, l'enlèvement des munitions et la retraite dans les bois (2).

(1) Lettre de Lemoine au ministre, 20 mars 1759. Cartons Guyane, Archives de la marine.

(2) Lettre de Lemoine au ministre, 20 mars 1759. Cartons Guyane, Archives de la marine.

L'état horrible dans lequel croupissait la Guyane en 1759, allait-il changer? Les peintures qu'en transmettait le gouverneur au ministère pouvaient l'engager à quelques sacrifices; mais, loin de là, les lettres-de-change tirées sur le Trésor, ayant été discréditées, la misère devint telle, en 1760, que le soldat, déjà si réduit, se vit astreint à voler pour vivre. Plus d'ordre, plus d'énergie, et peut-être alors des Français regretterent-ils de ne pas encore appartenir à l'Angleterre.

Pour qu'on puisse apprécier les souffrances des colons dans ces moments de crise, pour qu'on puisse juger l'incurie des hommes aux mains desquels sont confiés leur avenir et leur sûreté, il faudrait, comme nous l'avons fait, avoir parcouru, une à une, les lettres écrites par les préposés du ministère; il faudrait avoir pesé, dans la balance de l'équité, les sentiments qui guidaient alors les hommes de la marine dans leurs actions; il faudrait avoir touché du doigt ce désir de pouvoir, dont s'abreuve quelques incapacités, qui sont, aujourd'hui encore, les organes des colonies. La France comprendra-t-elle enfin que ses enfants, aussi bien en Amérique qu'en Europe, ne relèvent que de sa puissance, et que, pour les couvrir de sa protection, elle n'a pas besoin de l'intermédiaire de quelques bureaucrates, dont le système est soumis à une lignée plus ou moins longue de bureaux.

La France laissant donc la Guyane livrée alors à toute l'horreur d'un tel abandon, cette colonie ne pouvait attendre son salut que de ses habitants. Dessessart et Gillet, dignes de voir figurer leurs noms à côté de ceux que les dévouements les plus sublimes nous ont transmis, non-seulement par leur zèle dans le service du roi relevèrent le courage des habitants, mais encore, en mettant tout l'argent qu'ils avaient à la disposition du gouverneur, lui fournirent le moyen de solder les troupes, en 1761 (1).

C'était avec toutes les appréhensions qu'un tel état devait pro-

(1) Lettre de d'Orvilliers au ministre, du 10 juin 1761. Cartons Guyane, Archives de la marine.



curer à d'Orvillers, que, le 6 mai 1762, l'alarme fut répandue sur tout le vaste terrain de la Guyane. Ce jour huit vaisseaux étaient apparus sur ces côtes désolées. Ces vaisseaux, observés, portaient pavillon anglais, et les colons assemblés se préparaient déjà au combat, lorsque, du vaisseau le plus marquant, se détacha une chaloupe, qui apprit à nos colons que les navires parés des couleurs anglaises étaient des prises faites par le corsaire Tenguy, de la Martinique. Tenguy conduisait dans cette flette ses prises, chargées de nègres; il demandait quelques vivres, qu'on ne put lui donner; mais son sort, lorsqu'il eut repris la mer, dut gravement inquiéter les colons de la Guyane, car, à quelques jours de là, leur parvinrent les sinistres qui avaient remis la Martinique au pouvoir de nos ennemis.

Il est facile, dès lors, de concevoir quelle était la crainte qui assiégeait tous les Français de la Guyane. Les Anglais, dont les projets se dessinaient nettement, ne tarderaient probablement pas à y tenter un débarquement. On récapitulait les troupes, dont l'effectif ne se montait qu'à trois cent vingt-sept hommes, et dont un quart était hors d'état de prendre les armes; les milices ne comptaient que deux cents et quelques colons en état de marcher. Les munitions manquaient, et les fortifications étaient hors de service. Avec de si faibles moyens de défense, on pouvait hardiment présumer que le drapeau de l'Angleterre ne tarderait pas à flotter sur les murs de Cayenne; mais, comme nous l'avons dit, les Anglais avaient méprisé une telle conquête; et alors que la Guyane était plongée dans une perplexité à laquelle contribuait la disette dont elle était victime, la paix se signait en Europe, et elle devenait le sujet d'un vaste projet de colonisation.

## CHAPITRE XXII.

---

EXPÉDITION DU KOUROU A LA GUYANE (1763, 1765).

Le moment de peupler la Guyane n'était certes pas opportun ; il ne pouvait être bien choisi alors que les angoisses de la guerre, les malheurs de la famine en avaient découragé les habitants ; mais les sacrifices que la France venait de s'imposer, lui faisaient un devoir de tourner ses regards vers ses colonies. Ce ne pouvait pas être sans effroi que nos hommes d'Etat, considérant notre impuissance maritime, voyaient nos colonies des Antilles sans appui sur le continent. Cayenne, dans l'état où nous la savons, pouvait-elle compter pour une possession importante, pouvait-elle offrir une résistance suffisante aux plans d'envahissement que l'Angleterre poursuivait avec tant d'obstination ? D'un autre côté, n'avait-on pas à calmer l'opinion, l'opinion, boussole sur laquelle se dirigent les gouvernants, quand ils devraient la diriger ; l'opinion, ce monstre qui prend des proportions effrayantes, qui bourdonne, éclate, et parfois terrasse les combinaisons les mieux prises, les trahisons les plus habilement perpétrées ?

Un projet de colonisation vaste, bien conduit, pouvait encore remplacer le Canada, devenir une digue contre nos rivaux ; la Louisiane et la Guyane nous restaient ; l'opinion semblait désigner la Louisiane, alors que le gouvernement avait à annoncer à la France ce nouveau sacrifice ; mais pour gagner du temps et dans l'espoir d'amortir la portée d'une clause encore secrète, on mettait en avant l'urgence d'établir une population blanche sur le continent, pour venir en aide à celle des Antilles. La Guyane fut donc définitivement, dès la fin de 1762, désignée par le ministère, comme le point de mire d'une nouvelle colonisation.

Dans ce projet, que dirigeait le duc de Choiseul, le gouvernement jouait franc jeu ; il avait été réellement touché de près ; il

ne pouvait méconnaître les pertes de la dernière guerre, et son but, avant tout, était patriotique. Ses vues ne s'arrêtaient qu'à transplanter par-delà les mers d'autres Français, dont le concours, réuni à celui des colons qui déjà y vivaient, pourrait procurer à la France les mêmes avantages que l'Angleterre avait retirés de ses colons de l'Amérique septentrionale, qui l'avaient si puissamment aidée dans les conquêtes de cette dernière guerre. Mais le commerce, appelé à fournir ses projets de colonisation, tout d'abord, y vit une nouvelle source de richesses, et chacun s'ingénia à trouver un plan propre à ses vues. Ces plans, envoyés au ministère, conservés encore de nos jours dans ses cartons, détaillés ou analysés, en partie, dans un précis historique publié par le gouvernement, en 1842, décidaient, *ex professo*, que la traite était le seul moyen de coloniser la Guyane.

Il est inutile, nous le pensons du moins, de nous appesantir sur les vues qui faisaient mouvoir les fils de pareilles intrigues. Le commerce, dans les terres de la Guyane, voyait une pâture ouverte à son avidité; mais Nau, négociant de la Rochelle, auteur du premier Mémoire parvenu au ministère, ayant senti combien le crédit serait précaire dans une colonie presque déserte et déjà ruinée, engageait le gouvernement à y introduire une colonie de blancs, auxquels il vendrait des noirs payables par termes annuels, dont le dernier terme ne serait exigible qu'au bout de sept ans.

La colonisation développée sur ce plan, le commerce s'ouvrait un nouveau débouché, et, dès lors, la traite trouvait un élément inépuisable. C'étaient les vues qui avaient dirigé le ministère, en 1724, lorsqu'il repoussait le projet de colonisation de Purry pour la Louisiane. Mais, en 1763, avant de songer au commerce, et à ses bénéfices, le gouvernement avait à accomplir une œuvre de conservation. Tous les Mémoires qui lui furent adressés, ceux de d'Orvilliers, gouverneur de Cayenne, et de Morisse, ordonnateur, qui avait remplacé Lemoine, ayant donc été mis de côté, il procéda aux moyens de coloniser la



Guyane par des blancs, des Européens, ses premiers colonisateurs.

La pensée du gouvernement, clairement expliquée, telle que nous venons de la dire, dans tous les documents dont nous nous sommes entouré, avait-elle, en outre, un but philanthropique ? Le désir de balancer la population noire des colonies entraînait-il pour quelque chose dans sa combinaison ? Rien ne nous le fait supposer, et nous serions même d'autant plus tenté de repousser pareille allégation, que, par ce qu'il nous reste à dire des projets qui alors s'enfantaient chaque jour pour l'augmentation de nos Antilles, la traite mettait en rumeur toutes les passions du commerce (1).

Néanmoins, à la gloire de l'humanité, l'Afrique, cette fois, n'allait point ouvrir ses veines à l'esclavage européen en Amérique ; ses enfants, destinés en naissant à être en partie dévorés, sur son propre sol, par les exigences de sa sauvagerie, n'allaient point grossir le nombre des victimes de l'avidité métropolitaine. Bien guidée, sagement combinée avec les besoins du climat, les nécessités d'une transplantation exotique, la nouvelle colonisation de la Guyane pouvait faire mentir tous ceux qui avaient accrédité ce mensonge anti-national : Les blancs ne peuvent pas travailler sous le tropique...

Mais, comme il nous reste à le dire, des mesures stupidement prises et jointes à l'imprévoyance et à l'incapacité des hommes chargés de guider une opération qui, chaque jour, prenait de plus vastes proportions, devaient, au contraire, donner essor à cette rage du commerce métropolitain pour la traite (2), devaient four-

(1) Archives du royaume, F, 6197. Mémoire sur la traite des noirs.

(2) Nous pourrions puiser, dans les vieux documents, des preuves à l'appui de ce que nous avançons ici ; mais nous aimons mieux emprunter au livre de Mme la comtesse Merlin, *la Havane*, tome III, page 427, le passage suivant, dont la portée sera plus frappante, le fait s'étant passé il y a peu d'années.

« A peine arrivé à la Havane, le capitaine-général Valdez, s'occupait sérieusement de la question des esclaves. Il s'adressa aux plus riches propriétaires, à la *junta de fomento*, à l'*ayuntamiento* (municipalité),

nir à Malouet tous les fatras entassés dans ses Mémoires, pour prouver à l'homme blanc que le Créateur l'a condamné à l'indolence et au repos sous le tropique, et devaient enfin procurer aux colons rétrogrades le plus stupide argument de leur défense systématique : Point de colonies sans nègres; point de nègres sans esclavage ! Comme si Dieu eût voulu compenser la beauté du climat, la richesse du sol, par la perversité des institutions humaines : image vivante du serpent dans l'Éden.

Certes, nous n'avons pu accepter, pour nos compatriotes, l'accusation, si inintelligemment et si souvent dirigée contre eux, d'avoir été les moteurs de l'esclavage. Si aujourd'hui,

» et au tribunal de commerce, en leur demandant un rapport sur l'im-  
» portance de la traite, pour la prospérité de l'île. Tous furent d'accord  
» sur la nécessité d'interdire sévèrement la traite, comme ruineuse et  
» menaçante pour l'île ; tous réclamèrent, avec énergie, contre les dan-  
» gers d'une émancipation prématurée. Le capitaine-général s'empres-  
» alors de prendre des mesures énergiques, pour interdire complètement  
» le trafic des esclaves. Pour la première fois, la surveillance fut exer-  
» cée avec rigueur et loyauté. On fit la saisie de plusieurs bâtiments né-  
» griers, et l'on déclara libres les nègres qu'ils portaient, le gouverneur  
» Valdez, se privant ainsi volontairement de la prime énorme perçue  
» jusqu'alors par les capitaines-généraux, pour chaque nègre introduit  
» dans l'île, impôt qui avait enrichi auparavant ses prédécesseurs. Cette  
» conduite ferme et inattendue, excita contre le capitaine-général Val-  
» dez, une guerre acharnée de la part des armateurs négriers de Barce-  
» lone, de Santander, de Cadix, de Séville et d'autres ports de mer de  
» la Péninsule. Les journaux l'attaquèrent ; les plaintes, les réclama-  
» tions, les récriminations vinrent fondre sur lui ; on l'accusa de ruiner  
» l'île. Les armateurs espagnols, établis à Cuba, envoyèrent de l'argent  
» en Espagne, pour entretenir la mitraille des journaux contre lui, et,  
» sans l'amitié que lui portait le régent, il n'aurait pas pu se maintenir  
» dans le poste difficile qu'il remplissait avec autant de sagesse que de  
» désintéressement. »

Il serait curieux d'avoir le résumé des plaintes dressées contre Valdez; peut-être y retrouverions-nous alléguée, en faveur de l'esclavage et de la traite, l'impossibilité du travail, par les Européens, sous le tropique. Mme la comtesse Merlin a parfaitement saisi, pour Cuba, l'importance de l'émigration de travailleurs blancs. Le commerce espagnol voit, dans ses idées, la ruine de ses bénéfices, à l'endroit de la traite, et il opère en Espagne comme, jadis, il opérait en France.

quelques uns loyalement égarés par de faux raisonnements, par de faux aperçus historiques, par de faux comptes-rendus, persistent dans une voie opposée aux exigences du siècle, il sera facile de nous convaincre que la faute principale en est au commerce métropolitain, qui voyait ses intérêts dépendre de l'adoption de pareilles erreurs, de mensonges aussi avérés.

L'expédition de la Guyane ne peut détruire les preuves irrécusables que, chaque jour, les colons ont sous leurs yeux, quand, sur leurs habitations, ils voient des Européens travailler à la terre du matin au soir ; quand des laboureurs blancs conduisent la charrue des semaines entières sur une habitation, ne la quittant que pour la reprendre sur une habitation voisine.

Sans doute l'acclimatement, sous un ciel si différent de celui de l'Europe, demande des précautions, exige un régime que doit indiquer le tempérament du blanc qui émigre, mais ce régime, ces précautions, en cela seul que le travailleur européen habite la campagne, sous le tropique, se trouvent déjà singulièrement simplifiés. Vouloir nous livrer à des détails concernant ce sujet, serait nous écarter de celui que nous traitons dans ce moment, et nous revenons par conséquent vers lui.

Le projet de colonisation arrêté, mais encore sans plan adopté, le roi, auquel le duc de Choiseul avait facilement fait comprendre l'urgence de sa mise à exécution, nomma, le 1<sup>er</sup> janvier 1763, les chefs futurs d'une colonie dont les éléments se ramassaient en Europe. Le chevalier Turgot, déjà colonel d'un régiment de dragons, esprit futile et léger, et qui s'était attiré les bonnes grâces du ministre, fut nommé gouverneur-général à Cayenne et dans la province de Guyane. Thibault de Chanvalon, auteur d'un *Voyage à la Martinique*, ouvrage peu connu et contenant quelques notions précieuses sur le pays, nommé conseiller au Conseil Souverain de la Martinique, sa patrie, en 1754, fut décoré du titre d'intendant-général de la nouvelle colonie. L'expérience de ce dernier semblait devoir venir en aide au gouverneur, qui n'avait aucune notion intime d'un pays qu'il ne connaissait que de nom. Ayant longtemps habité le tropique,



Thibault de Chanvalon en connaissait les exigences ; ce choix reçut une approbation générale ; et, dès leur nomination, des instructions, remises à ces deux chefs, leur prescrivaient surtout l'entente et l'union.

Leurs appointements, fixés à cent mille livres, plus une gratification de cent autres mille livres, avaient de quoi leur attirer des ennemis, ou leur faire des envieux ; mais tandis que Thibault de Chanvalon donnait quelque activité à toute cette machine inerte, pour laquelle avait été dressé un comité, avait été ouvert un crédit sur le Trésor, Targot, qui aurait dû en être l'âme, restait dans l'inaction la plus complète.

Aucun prétexte ne pouvait pourtant plus être donné aux retards qui fomentaient quelques mécontentements. L'organisation administrative de la nouvelle colonie était prête à fonctionner ; partout où le gouvernement se trouve avoir des places à donner, se présentent des hommes. C'est ainsi que Morisse avait été nommé subdélégué général de l'intendant Thibault de Chanvalon ; que Bruletout de Préfontaine avait été nommé major-commandant dans la nouvelle colonie ; que le baron d'Haugwitz avait été nommé lieutenant de roi dans la partie du nord de la Guyane française ; que Monin de Champigny avait été nommé ingénieur, Lair, prévôt de la maréchaussée, et que toute une légion de gardes-magasins s'apprêtait à prendre son essor vers ces nouvelles régions. Le plan de la colonisation indiqué, ses éléments se groupaient, comme nous l'avons dit, et dans le Mémoire de d'Orvilliers, on avait trouvé des renseignements clairs et précis, qui avaient fait adopter le lieu où seraient transplantés les émigrants. Les bords du Kourou, visités déjà par les jésuites, allaient donc devenir le tombeau de plusieurs milliers de Français, et cette rivière, navigable à quarante-cinq lieues de son embouchure, allait, sous peu, voir une peuplade nouvelle.

Les terres qui, sur la rive gauche du Kourou, s'étendaient jusqu'à la rive droite du Maroni, étaient concédées aux ducs de Choiseul et de Choiseul-Praslin ; d'autres colons

avaient remis des fonds en garantie de concessions qui devaient leur être faites , et cependant rien encore n'était prêt en avril 1763.

Thibault de Chanvalon, sur lequel Turgot, livré à ses plaisirs, se reposait des soins de l'expédition, avait compris que la chose essentielle, en arrivant sur une plage inculte et déserte, était de présenter un abri aux émigrants. Dans ce but, le départ de Préfontaine avait été arrêté pour le 1<sup>er</sup> mars. Arrivant à la Guyane vers la fin d'avril, il devançait la saison des pluies, mettait ses ouvriers à l'œuvre, agglomérait quelques Indiens, et les premiers colons qui le suivraient n'avaient plus à redouter l'ennui de leur installation, qu'ils trouveraient toute préparée. Mais Préfontaine, qui, déjà, avait éprouvé quelques retards funestes à Paris, par suite de la mauvaise volonté des employés de Rochefort, qui le tournaient en ridicule, qui soulevaient même contre lui l'opinion publique, se vit encore, dans cette ville d'où il devait s'embarquer, en butte à toutes les intrigues d'une administration routinière et soumise aux lenteurs de la bureaucratie. Il fallut négocier les choses les plus urgentes à son départ, mendier, en quelque sorte, les fonds qui étaient dus, soit à lui, soit à ses compagnons de voyage, et se passer de beaucoup de ces choses si utiles, tels qu'instruments d'arpentage, qu'on lui disait ne pas avoir ordre d'acheter ou de livrer.

Le 17 mai 1763 néanmoins, après deux mois d'attente, de tracasseries et de dégoûts, Préfontaine avait mis à la voile, pour la Guyane, sur les bâtiments, *la Comtesse-de-Grammont*, *le Jason* et *l'Américain*, avec cent vingt-sept colons, des vivres, des effets et quelques outils propres à l'établissement de la colonie. Porteur, en outre, de trois cent mille livres, distraites d'un fonds de quinze cent mille livres destiné aux dépenses de la première année de cette nouvelle colonisation, ces trois cent mille livres affectées aux achats de bestiaux, aux défrichements et à la culture, Préfontaine mouilla, le 14 juillet 1763, dans la rade de Cayenne.

La Guyane aurait pu s'émouvoir à l'annonce d'un renfort dont

elle avait à espérer sa prospérité future ; le gouvernement français, la métropole, avaient donc pris en considération cette terre française, si longtemps délaissée ? Certes ces réflexions auraient pu être faites par nos anciens colons de la Guyane, mais leur jalousie à l'endroit d'une expédition dont ils ne connaissaient pas le but, fut encore envenimée par les rapports acerbes qui s'établirent, *ex abrupto*, entre Préfontaine, Béhague, nouveau gouverneur de Cayenne, et Morisse, commissaire-ordonnateur. Les difficultés éprouvées à Rochefort étaient oubliées, mais celles que Préfontaine allait rencontrer à Cayenne devaient être encore plus fatales, et la crainte de les aggraver aurait dû l'engager à agir avec douceur ; néanmoins, de Béhague lui ayant montré ses pouvoirs, et lui ayant demandé communication des siens, il s'y refusa avec hauteur, et prétendit, d'après ses pouvoirs qu'il ne produisait pas, avoir une autorité indépendante et directe sur les habitants de la partie du nord.

Dès lors, des conflits, des tracasseries surgirent, dont les colons devinrent les victimes ; cependant, de Béhague et Morisse, ayant compris la responsabilité que faisaient peser sur eux les hautes fonctions dont ils étaient revêtus, offrirent à Préfontaine leur concours et quelques corvées de nègres. Ce concours, franc et loyal, offert à tout autre qu'à un homme entêté, devait être le prétexte d'un rapprochement. L'homme que l'intérêt national eût seul guidé n'aurait pas manqué d'en tirer un parti avantageux. L'expérience des officiers qui l'offraient aurait, en outre, pu venir en aide à Préfontaine ; mais il se drapa dans son manteau, le refusa et s'adressa aux jésuites, qui, alors, avaient à faire oublier bien des scandales, et qui disposèrent de quatre-vingts noirs en sa faveur.

Avec cette aide, on se mit à l'œuvre ; mais, lorsqu'il ne restait que peu de travail à faire pour tout achever, le père Ruelle, supérieur des jésuites, qui avait consenti à ce que ses nègres, remis à Préfontaine, demeurassent un mois à ses ordres, voyant ce temps dépassé de beaucoup, les rappela. Ce contre-temps força Préfontaine à s'adresser à Béhague et aux habitants ; et, malgré la



bonne volonté de ce premier, les derniers se refusèrent à tout concours ; de telle sorte que, lorsque Chanvalon arriva, le 22 décembre 1763, à Cayenne, l'établissement pour lequel Préfontaine avait été dépêché à l'avance, n'était qu'ébauché.

Ainsi donc, et tandis que, à la Guyane, tout s'apprêtait pour une débâcle, Turgot et Chanvalon, chacun à leur manière, se consumaient à Paris dans une activité stérile. Les détails sur lesquels on semblait prendre plaisir à s'arrêter faisaient négliger les choses les plus essentielles, les plus vitales, celles qui auraient pu engager à une expédition, jugée si utile, des hommes capables d'en assurer la réussite. On demandait un code pour les nouveaux colons et le code ne se rédigeait pas ; les programmes pourtant se distribuaient, et la renommée apprenait partout que la France enrôlait des colons. L'Alsace, Malte, la Suisse, étaient visitées par des agents de Turgot, par Turgot lui-même, et le ministère recevait des rapports qui lui apprenaient que les Allemands auraient trop de mal à s'acclimater, et que les Maltais ne feraient jamais que d'exécrables travailleurs. Ces dires entraînaient des explications, ces explications, des lenteurs, ces lenteurs, des retards, et rien n'avancait, si ce n'était toutefois que des gens affamés, sans mœurs, perdus de vices, et ne sachant plus à quel saint se vouer, se rendaient à Rochefort, et attendaient qu'on les enrôlât pour la Guyane (1).

(1) Pitou, dans son *Voyage à Cayenne*, nous a transmis cette histoire, qui servira à faire comprendre quelles étaient les lois faites pour les colons :

« Un homme entre deux âges, marié ou non, vend son bien, arrive à  
» Rochefort pour s'embarquer, et veut choisir une compagne de voyage ;  
» il rôde dans la ville en attendant que le bâtiment mette à la voile. A  
» onze heures, une jeune cuisinière vient remplir sa cruche à la fontaine  
» de l'hôpital. Notre homme la lorgne, l'accoste, lui fait sa déclaration :  
» — Ma fille, vous êtes aimable, vous me plaisez, nous ne nous connaissons  
» ni l'un ni l'autre, ça n'y fait rien ; j'ai quelque argent, je pars pour  
» Cayenne, venez avec moi, je ferai votre bonheur. Il lui détaille les  
» avantages promis, et se résume ainsi : *Donnez-moi la main, nous vi-*  
» *vrons ensemble.* — Non, Monsieur, je veux me marier. — Qu'à cela

Ce fut donc avec tous ces éléments de ruine, que Chanvalon put enfin mettre à la voile, le 14 novembre 1763. Précédé par deux bâtimens chargés de pores, de mulets, de bestiaux et de vivres, Chanvalon pouvait espérer que les quatorze cent vingt-neuf colons qu'il menait avec lui trouveraient l'abondance sur cette plage à coloniser. Lui-même, à la tête d'un convoi composé de onze vaisseaux de toutes dimensions, se trouvait abondamment pourvu. Préfontaine, prévenu de sa prochaine arrivée par quelques colons qui l'avaient rejoint sur les bâtimens porteurs des provisions qu'on destinait à la nouvelle colonie, lui préparait sans doute une réception digne de sa mission. Malgré les ennuis que lui avaient occasioné les rouages d'une adminis-

» ne tienne, venez. — Je le voudrais bien, Monsieur, mais mon maître  
» va m'attendre. — Eh bien ! ma fille, mettez là votre cruche, et en-  
» trons dans la première église ; vous savez que nous n'avons pas besoin  
» de bans, les prêtres ont ordre de marier, au plus vite, tous ceux qui se  
» présentent pour l'établissement de Cayenne. Ils vont à Saint-Louis ;  
» un des vicaires achevait la messe de onze heures ; les futurs se pren-  
» nent par la main, marchent au sanctuaire, donnent leurs noms au pré-  
» tre, sont mariés à l'issue de la messe, et s'en retournent faire leurs  
» dispositions pour le voyage. La cuisinière revient un peu tard chez  
» son maître, et lui dit en posant sa cruche : — Monsieur, donnez-moi,  
» s'il vous plaît, mon compte. — Le voilà, ma fille, mais pourquoi veux-  
» tu t'en aller ? — Monsieur, c'est que je suis mariée. — Mariée ! et  
» depuis quand ? — Tout-à-l'heure, Monsieur, et je pars pour Cayenne.  
» — Qu'est-ce que ce pays-là ? — Oh ! Monsieur, c'est une nouvelle dé-  
» couverte ; on y trouve des mines d'or et d'argent, des diamants, du  
» sucre, du café, du coton ; dans deux ans on y fait sa fortune ! — C'est  
» fort bien, ma fille, mais d'où est ton mari ? — De la Flandre autri-  
» chienne, à ce que je crois. — Depuis quel temps avez-vous fait con-  
» naissance ? — Ce matin, à la fontaine. Il m'a parlé de mariage ; nous  
» avons été à Saint-Louis ; M. le vicaire a bâclé l'affaire, et voilà mon  
» extrait de mariage. »

On le conçoit, des cas exceptionnels réclament l'exception ; mais on l'avouera, une pareille imprévoyance devait entraîner bien des maux. Pour finir cette histoire, nous saurons néanmoins, que dans ce cas, le mariage fut heureux, et que les mariés survécurent aux malheurs qui enlevèrent tant d'émigrants ; qu'ils restèrent dix ans à la Guyane, y ramassèrent une fortune, et revinrent en France où ils en jouirent paisiblement.

tration peu vigilante, Chanvalon se livrait à l'espoir d'une réussite ; les yeux constamment attachés sur la carte de la Guyane, il en étudiait la situation, il résumait les avantages de son sol, et compilait les auteurs dont il s'était entouré ; mais, ayant ancré en rade de Cayenne, le 22 décembre 1763, sa force d'âme ne put surmonter la blessure que lui laissa au cœur une réception peu analogue au titre dont il se trouvait revêtu.

Déjà, les rapports hostiles existant entre Morisse et Préfontaine étaient fâcheux ; on avait pu en déplorer les résultats, et ceux qui allaient s'établir entre l'intendant-général et les pouvoirs de l'ancienne colonie, devaient mettre le comble aux malheurs qui planaient sur un projet digne d'un meilleur sort.

En France, on avait compris l'urgence qu'il y avait à établir des communications suivies entre Cayenne et le Kourou. Ces deux colonies devaient s'étayer, se venir en aide ; ce vieux corps usé devait voir son sang renouvelé, mais il devait prêter ses veines à cette régénérescence, d'où devaient, pour lui, sortir une vie longue, une santé florissante. Le Kourou, dont les abords étaient peu connus, dont les passes n'étaient point encore sondées, aurait dû déjà être exploré. Un malheur survenu, à l'arrivée de Préfontaine, à une des barques qui portaient ses hommes, avait engagé le gouvernement à donner l'ordre à Morisse de ne rien négliger pour la réception et le transport des nouveaux colons de Chanvalon. Rien, rien n'avait été prévu, rien, rien n'avait été entrepris, et, de plus, Chanvalon apprenait que de nouvelles difficultés l'attendaient à son arrivée au Kourou.

On conçoit l'effet que pouvait produire sur les esprits une pareille négligence, ne voulant point y appliquer un autre nom. Ce pronostic fâcheux pouvait bouleverser des têtes qui, peu sérieuses, avaient vu, dans cette transplantation, une vie nouvelle. Le croirait-on, des musiciens, des comédiens accompagnaient ces colons ainsi jetés à deux mille lieues de la France ! Chanvalon avait saisi ce que pareilles nouvelles pouvaient produire, aussi s'apprêta-t-il à surmonter ces premières difficultés.



L'essentiel était, avant tout, de parvenir au Kourou ; mais la passe dangereuse ne pouvait être franchie sans témérité ; en outre, il fallait des bateaux, des pilotes, et, à Cayenne, ne se trouvaient ni les uns ni les autres.

Avec les débris des bois envoyés pour la construction des bateaux nécessaires au service de la nouvelle colonie, bois dilapidés dans les magasins de Cayenne, Chanvalon procède à la construction d'une chaloupe, la fait monter par quelques matelots italiens sans expérience, fait débarquer ses colons, et, risquant sa vie avec les plus entreprenants, il arrive au Kourou, le 25 décembre.

La réception qui lui fut faite était brillante ; il put un moment oublier ses déboires, pour peu que son amour-propre eût surmonté ses appréhensions ; mais, pressé par le besoin de caser ses colons, il dut incontinent se mettre à l'œuvre.

Le camp formé par Préfontaine, avec l'aide de Simon Mentelle, ingénieur du Kourou, était situé à un tiers de lieue au dessus de l'embouchure du Kourou, sur la rive gauche. Des terrains défrichés s'étendaient à une distance d'environ quatre cents toises, le long de la rivière, et n'avaient guère que deux cents toises de profondeur. Le travail entrepris par Préfontaine ne pouvait être blâmé ; mais, à peine recouvert de constructions, Chanvalon voyait ses colons sans asile ; puis enfin la ville, tracée aux abords de la vieille église du Kourou, seul témoin de l'existence de cette mission, ne présentait que quatre rangées de carbets occupés, en partie, par les colons venus avec Préfontaine, et par ceux que la frégate *la Fortune*, au nombre de trois cents, avait déposés au Kourou. Détachée du convoi de Chanvalon, *la Fortune* l'avait précédé de huit jours.

Cependant, quoique fort engagé dans une entreprise si mal concertée, Chanvalon ne perdait pas encore l'espoir de conjurer les éléments, les difficultés physiques qui l'entouraient et celles que lui suggéraient les susceptibilités des pouvoirs de l'ancienne colonie. Le camp, tracé de nouveau par lui, avait vu dix nouvelles rangées de carbets projetées ; un hôpital, l'intendance, le

gouvernement et les casernes, avaient eu leurs places marquées; un cimetière, qui, bientôt, devait se peupler de cadavres, avait eu aussi son enceinte désignée hors de la ville; mais Chanvalon, ayant positivement reconnu l'insuffisance des carbets existant pour loger tous les colons qu'il attendait d'un jour à l'autre, lorsqu'il fallut presser ces travaux si faciles, construire ces maisons des pieux qui gisaient sur ce terrain nouvellement défriché, les aligner, les recrépir d'un peu de chaux délayée dans de la terre, les couvrir de feuilles de palmistes, les colons déjà rendus au Kourou, demandant les moyens de s'enrichir immédiatement et sans travail, se refusèrent à prêter leur concours à ces bâtisses si essentielles au salut de leurs frères.

Cette mauvaise volonté renversait les combinaisons de Chanvalon; il avait, avec Préfontaine, calculé que trois mois lui suffiraient pour faire venir de Cayenne tous ses hommes, et ce temps lui avait paru également suffisant pour les loger. Il se rendit alors à Cayenne, après avoir, néanmoins, exploré les savanes, les terres et les forêts du Kourou, et après avoir ordonné à Boulongne, ingénieur-géographe, de distribuer des concessions aux personnes qui lui avaient remis de l'argent, comme garantie, argent qu'il devait leur rendre dès qu'elles seraient installées à la Guyane.

Cette mesure classait les colons en travailleurs et en concessionnaires. Si, s'en tenant à une colonisation restreinte, les concessions eussent été distribuées et l'argent rendu aux concessionnaires, les magasins étant pourvus de vivres, et le gouvernement surveillant tous les besoins des colons, s'établissaient alors, dans des conditions prospères, tous les éléments d'une colonisation que l'imprévoyance devait faire échouer.

Mais cette opération mal faite, ayant d'ailleurs duré trois mois, pendant lesquels le débarquement des colons à Cayenne s'opérait plus promptement que leur transport au Kourou, tandis que le découragement gagnait les colons, que Morisse refusait de suspendre le départ d'un bâtiment pour France, bâtiment auquel Chanvalon voulait remettre ses dépêches contremandant

tout nouvel envoi de colons, il apprenait, en février 1764, la prochaine arrivée de la frégate *la Ferme*, avec un convoi de quatre cent treize nouveaux colons.

Les embarras croissaient évidemment pour Chanvalon ; quoi qu'il en soit, arraché de sa léthargie par cette nouvelle imprévue, il accourt au Kourou, et, convaincu de l'impossibilité matérielle de suffire à l'installation des colons retardataires et de ceux qui lui sont annoncés, il avise au moyen de les caser sur trois îlets gisant à l'entrée du Kourou.

Ces terres, d'un abord facile sous le vent, et escarpées et inabordable au vent, paraissent à Chanvalon une position militaire. Leur nom d'îlots du Diable, transformé en îlets du Salut (1), semble être un pronostic de bonheur ; quelques hangars, promptement élevés et garnis des provisions qu'y dépose la frégate *la Fortune*, doivent pourvoir aux pressants besoins des nouveaux venus, qui, heureusement arrivés le 19 mars 1764 à la Guyane, y sont installés.

Chanvalon, en proie au marasme que commencent à lui occasionner les désastres qu'il redoute, sans les prévoir avec ce sang-froid de l'homme de génie, se réjouissait néanmoins d'avoir paré à ce nouvel envoi, lorsque d'Amblimont, commandant de *la Ferme*, le prévient que, sous peu, doivent encore arriver deux mille colons !

Les perplexités de Chanvalon, à cette nouvelle, redoublent. Ayant à faire face aux exigences de ces colons, exigences bien plus effroyables dans l'avenir, alors que, chaque jour, les provisions s'épuisaient, et que les plantations ne les remplaçaient pas, il se transporte de nouveau au Kourou, où il espérait pouvoir

(1) M. Lartigue, dans son *Instruction nautique sur les côtes de la Guyane française*, publiée par ordre du ministère, en 1827, nous apprend qu'un de ces îlots s'appelle encore l'île du Diable ; les deux autres se nomment l'île Royale et l'île Saint-Joseph. Les îles du Salut, ainsi nommées depuis l'expédition du Kourou, toujours d'après M. Lartigue, sont, par le nord, à sept milles de l'embouchure de la rivière de Kourou.



caser les colons que d'Amblimont lui annonçait. Mais, loin d'y voir un asile pour eux, il s'aperçoit que l'agglomération de ceux qui y vivent, déjà entassés pêle-mêle dans les carbets, dont le nombre ne s'augmente que lentement, peut entraîner une contagion funeste. La distribution des concessions, l'encouragement à leur culture, lui paraissent le salut pour la colonie; les concessionnaires installés appellent à eux les travailleurs; la dispersion de ces hommes, vivant sans avenir, sans courage, peut rendre la vie à ce corps qui se putrifie. Les bois, les vallons, les montagnes, sont explorés, les palétuviers sont franchis; son énergie se remonte; il croit voir la prospérité de cette colonie enviée du monde entier; il se monte l'esprit, s'exagère ses moyens de tout surmonter, écrit en ce sens au ministre, et se félicite même que le temps des pluies l'ait facilité dans quelques unes de ses recherches.

Eclair lumineux auquel devait succéder le chaos, vaine clarté que les ténèbres les plus profondes devaient dévorer. La saison des pluies amenait les maladies, et douze cent seize nouveaux colons, arrivés en avril 1764, mettaient le comble aux embarras d'une colonisation si follement entreprise, si maladroitement organisée, si stupidement conduite.

Et déjà la contagion gagnait le camp du Kourou; l'hôpital provisoire, dressé au milieu de cet asile sur lequel planait la mort, était encombré; les files du Salut, nom dérisoire donné à ces tombeaux arides, regorgeaient d'émigrants, dont cent cinquante gisaient sur le sable, n'ayant que de légères tentes pour se couvrir! Et la maladie, comprimée dans les entreponts des vaisseaux qui contenaient les nouveaux colons, faisait d'affreux ravages, rendait les commandants sourds à la voix de la raison, de l'humanité; ils pressaient le débarquement de leurs cargaisons avariées; et pas d'abri pour les poser, pas de toiles pour dresser des tentes à la hâte; et Cayenne, effrayée, fermait son port à ces émigrants, écume de la population de l'est de la France.

Chanvalon avait perdu la tête au milieu de toutes les horreurs

d'une position compliquée des craintes que l'avenir lui suscitait ; mais, plus calme que lui, la mort, accomplissant une tâche double, désencombrait les navires, et faisait, à terre, place à ceux qu'elle épargnait à leur bord. Deux mille trois cents colons entassés aux îles du Salut, le Kourou peuplé de moribonds, la désolation, le découragement, la maladie qui empirait, la famine qui approchait, telle était la peinture que Chanvalon transmettait au ministre, vers la fin d'avril 1764.

Mais ces lettres si contradictoires n'avaient pu prévenir les nouveaux désastres qui s'apprétaient. La renommée avait, de ses ailes rapides, porté dans la France et dans l'étranger, la nouvelle d'un projet pour l'accomplissement duquel son tocsin ne demandait que des hommes auxquels on promettait des richesses. Et à Saint-Jean-d'Angély, à Rochefort, étaient accourues des masses de colons, et l'administration, malgré la recommandation de Chanvalon, qui voulait que des hommes ne lui fussent envoyés que quand il les demanderait, avait hâté le départ de plus de neuf mille colons, sans vivres, sans outils, infectés d'épidémie, avant qu'on sût, en France, l'état déplorable dans lequel était la nouvelle colonisation de la Guyane.

Ainsi donc, tandis qu'au Kourou le désordre était arrivé à ce point que les morts ne se comptaient plus, que la voix des chefs n'était plus écoutée, que les médecins étaient impuissants à suffire aux soins que demandaient les malades, que les écrivains de l'expédition refusaient d'enregistrer les successions, qui se dilapidaient, que Chanvalon, dans l'espoir de faire diversion au trouble, au marasme, au désespoir, faisait dresser un théâtre, sur lequel montaient des acteurs, aux bouffonneries desquels souriaient des moitiés de cadavres, la France avait à déplorer le deuil de ses enfants. Les concessionnaires, sur lesquels Chanvalon avait également compté, découragés, avaient abandonné leurs concessions et avaient augmenté ses embarras. Tous ces malheurs devaient avoir leur terme. Parvenus au ministère, on s'interrogea, on se demanda ce que le chef suprême d'une colonisation sur laquelle on avait tant compté faisait en France. En-

fin, Turgot, qui devait accompagner l'envoi des douze cent seize colons, arrivés en avril 1764 au Kourou, ayant reçu de nouvelles instructions, arriva à Cayenne en décembre 1764.

☉ Certes, la France s'était émue à la peinture de tous ces désastres ; on avait à regretter tant de fausses mesures, qu'on avait à en peser les causes, mais surtout on avait à réparer les malheurs d'une entreprise si follement commencée. Dans l'alternative de la suspendre ou de la pousser, on pouvait, avant de rien décider, prendre langue, consulter quelques esprits froids qui avaient assisté à ce drame, dont chaque scène se résumait par la mort de plusieurs centaines d'hommes ; mais, mieux que cela, on avait à voir ce que l'expérience et la sagesse avaient dressé debout, au milieu de cette Thésbaïde déserte, comme pour apprendre à l'homme ce que le travail et la persévérance pouvaient sur les éléments, sur les fausses combinaisons des gouvernements et des hommes à leurs gages.

La démoralisation n'avait pas tardé à gagner les chefs de l'expédition du Kourou ; l'épidémie, qui en décimait la population, ne choisissant point ses victimes, n'avait point épargné Chanvalon lui-même, qui alors s'était borné à prendre quelques mesures de police indispensables au salut de ceux que l'on pouvait conserver l'espoir de sauver. Cette démoralisation, plus facile à se communiquer dans un centre gangrené, pestiféré, avait gagné les concessionnaires installés sur des habitations, ébauchées il est vrai, mais sur lesquelles, en peu de temps, et avec peu de peine, ils eussent pu se placer à l'abri des maux que valaient, au camp du Kourou, l'indifférence des colons pour leur conservation, les haines que fomentaient les préférences qu'ils croyaient voir dans la distribution de tels ou tels vivres, et tous les maux inséparables d'un tel état de dissolution. Ces concessionnaires augmentant au Kourou, le nombre des malades avait détruit les espérances fondées sur leur coopération, d'autant plus utile et d'autant mieux conçue, que les barons d'Haugwitz et de Bessner, qui, sur leurs concessions, avaient placé des colons, entre autres des Allemands, les voyaient prospérer par l'ordre et le



travail, tandis qu'au Kourou, les émigrants se ruinaient par la paresse et la révolte.

Par quel côté la colonisation avait-elle donc péché ? à qui devait-on s'en prendre ? A ceux qui, d'abord, en France, avaient soumis aux rouages administratifs et à la susceptibilité pleine de morgue des bureaucrates, la destinée de plusieurs milliers d'hommes ! On devait également s'en prendre aux inimitiés soufflées entre les autorités de la Guyane, autorités pour lesquelles le gouvernement n'avait pas assez clairement dessiné des positions relatives aux fonctions qu'elles exerçaient. On devait aussi s'en prendre à ceux qui, spéculant sur les vivres, les fournitures faites ou à faire pour la Guyane, avaient menti à leurs contrats ; mais comme pour mettre à couvert tant de consciences véreuses, on avait besoin d'une victime, Turgot, le lâche Turgot, fit arrêter Thibault de Chanvalon, le 25 décembre 1764.

Nous ne voulons point ici blanchir Chanvalon des torts trop apparents qu'il avait accumulés sur lui. D'une activité que rien n'égale, parfois cet homme, dont l'esprit vacillant travaillait sans cesse, tombait dans une léthargie coupable ; mais à son accusateur, à celui qui, chargé de guider une aussi vaste opération, avait touché ses appointements, et les avait consumés en plaisirs, en bals, en fêtes, à Paris, tandis qu'il épuisait sa santé au Kourou, quel nom donnerons-nous ?

Comment qualifierons-nous Turgot, quand, arrivé à Cayenne, nous saurons qu'aux trépignements que valait la houle de la mer au navire qui le portait, il ne crut son salut assuré qu'après un *ex voto* ? Quelle épithète lui laissera l'histoire, quand elle consignera que la peur le retint à Cayenne, environné de toutes les terreurs que lui portait l'exhalaison de la moindre brise venant du Kourou, du Kourou, où il ne se transporta même pas ?

Et cependant, à Cayenne, s'intentait un procès contre Chanvalon ; poussés par Turgot, des hommes publiquement invités, au son de la caisse, à venir porter des plaintes contre l'in-

tendant, avaient déposé des calomnies. Accusé d'avoir détourné les fonds des concessionnaires, d'avoir dépouillé les héritiers naturels de certaines successions vacantes, d'avoir abusé des effets et deniers du roi, d'avoir fait un commerce illicite, en prenant intérêt dans les fournitures du roi, Chanvalon était tenu au secret, et sa femme devenait l'objet des persécutions de Turgot.

Alors Turgot semblait avoir rempli le but secret de sa mission, ou du moins, sa haine déchargée, son cœur s'était calmé ; mais quel compte rendrait-il au ministre ? quelle peinture ferait-il d'un pays qui lui pesait et qu'il ne considérait que comme un vaste cimetière, dans lequel il craignait, à chaque pas, de voir sa place marquée ? Ces réflexions un peu tardives lui replacèrent enfin ses instructions sous les yeux, en février 1765 ; instructions dans lesquelles lui étaient prescrites quelques mesures qu'on avait cru propres à relever la colonisation du Kourou.

Déjà, depuis le 10 janvier, le Chevalier de Balzac, aide-de-camp de Turgot, avait été chargé par lui de faire le recensement des colons du Kourou. Cet officier, ne trouvant aucun registre, et ayant à constater nombre de mortalités, se vit astreint à faire des enquêtes. Ces enquêtes laissaient des vides apparents ; le souvenir des survivants portait au chiffre de neuf mille les colons venus au Kourou, et, tant morts que vifs, on ne comptait que deux mille trois cent soixante-un noms inscrits, Evidemment, il y avait erreur ; cette négligence de n'avoir point tenu de listes exactes de l'arrivée et de la mort des colons retomrait sur Chanvalon, et devait encore servir à Malouet à grossir jusqu'à quatorze mille le nombre des victimes disparues dans ce gouffre.

Mais tandis que la conduite de Turgot, à l'égard de Chanvalon, plaçait sous le couteau de la crainte les moindres employés chargés de la distribution des vivres, lesquels abandonnant leurs postes, se livraient à la délation et au pillage, la confusion répandue au Kourou et dans les concessions y augmentait les maladies.

A Passoura, concession sur laquelle avaient été placés trois cent cinquante colons, on n'en comptait plus que huit survivants, et Balzac, ayant transmis à Turgot la peinture effroyable du Kourou, et la demande faite par quelques colons, qui avaient résisté à la misère et à l'épidémie, de s'en retourner en France, il avait saisi ce dernier prétexte pour écrire, dès le 25 janvier 1765, au ministre, qu'il se préparait à revenir en Europe.

D'autres soins, cependant, retinrent encore Turgot près de trois mois à Cayenne. L'habitation des jésuites, qu'il venait d'acheter pour le roi, demandait des travailleurs. Les restes épars des colons pouvaient y trouver un asile; ses instructions lui recommandaient de ne coloniser que par des blancs, des Européens; mais, cédant sans doute aux conseils des hommes qui l'entouraient, il achète une cargaison de nègres, qu'il y place. Puis, comme s'il ne savait quelle utile destination donner aux fonds qu'il avait entre les mains, il distribue quarante mille francs à Béhague, vingt-quatre mille francs à Fiedmond, quinze mille francs à Macaye, soixante-quatre mille francs à Morisse, six mille francs à un médecin, et enfin il comble de libéralités les gens qu'il suppose lui être attachés.

Prêt à s'embarquer, Turgot comprend qu'un témoin à charge contre Chanvalon lui sera d'un secours urgent; et, après avoir remplacé Morisse par Macaye, qu'il nomme intendant de Cayenne, il s'embarque avec ce premier, le 5 avril 1765.

On le conçoit, quelque tardive que fût l'indignation du gouvernement, elle devait enfin éclater et retomber sur quelqu'un. Chanvalon, livré à une commission, subit un procès, et sa défense mit au jour bien des souterrains qui auraient pu compromettre de hauts personnages. L'avidité des ducs de Choiseul, qui avaient compté sur d'immenses fortunes, est restée chose constatée; mais, incarcéré au Mont-Saint-Michel, Chanvalon pouvait-il se défendre comme l'aurait demandé la justice? Cependant, si Chanvalon avait mérité une peine qui semble avoir été le résultat arbitraire de la volonté royale, Turgot ne pouvait jouir en silence de tant de maux aggravés par lui et, en



partie, occasionés par son incapacité et sa négligence. La commission, chargée d'examiner le fond d'une affaire qui avait privé la France de neuf mille de ses enfants, et qui coûtait trente millions à l'Etat, concluait que Turgot avait, en qualité de criminel d'État, encouru la peine de l'incarcération et de l'exil... dont il sut se mettre à couvert par une retraite volontaire (1). Et ce vaste scandale resta enfoui ! Il en sortit le crédit donné, par la mort de tant d'Européens, à la colonisation par les noirs ; il en sortit ce mensonge : Les blancs ne peuvent pas travailler sous le tropique. Chanvalon, juridiquement condamné, en 1767, à une détention perpétuelle, vit alors ses biens séquestrés ; mais, en 1776, après la disgrâce du ministre Turgot, frère du chevalier, le principal accusateur de Chanvalon, son procès fut révisé. Il fut réintégré dans tous ses biens, et il obtint, avec une indemnité de cent mille livres, le titre de commissaire-général des colonies. De plus, on lui affecta une gratification annuelle de dix mille livres. Justice tardive, si toutefois il fut reconnu innocent ! Ce que nous pouvons affirmer, c'est que, dans ses lettres, Chanvalon blâmait les mesures indi-

(1) Le chevalier Turgot était plein de vanité ; néanmoins, agriculteur et botaniste, il trouvait dans ses études, un passe-temps qui lui servit à oublier tout ce que les faits décrits dans cet aperçu avaient de hideux pour lui. Lorsque le chevalier Turgot avait été présenté à Louis XV, le roi avait, en le voyant, poussé cette exclamation : « Ah ! voilà le chevalier Turgot ; du génie, des vues, des idées neuves ! — Sire, avait dit le duc de Choiseul, c'est aussi le gouverneur de la France équinoxiale ; » et Turgot avait été nommé gouverneur-général. Turgot s'extasiant devant le duc d'Ayen, qui l'avait recommandé au duc de Choiseul, de ce que le roi l'avait reconnu : « Cela ne doit pas vous étonner, répond le duc, car je saisis, la semaine dernière, l'occasion de parler de vous à Sa Majesté : c'était à Choisy, pendant le souper ; on avait servi un faisan à la tartare, que le roi trouva excellent. L'idée me venant alors de parler de vous, je lui dis que j'en avais mangé accommodé à la turque, et que c'était le chevalier Turgot qui en avait donné la recette à mon jardinier. J'en veux avoir, répondit le roi ; et puis le roi savait que vous étiez borgne. »

( Mémoires du temps. )

quées pour cette colonisation si malheureusement entreprise. Miné par le chagrin, il se retira à Pontorson, où il mourut en 1785.

Quelques émigrants, échappés aux désastres du Kourou, après l'issue de ce drame si triste, s'établirent à Sinamary, où, plus tard, quelques expéditions moins grandioses, mais presque aussi malheureuses, s'adjoignirent à eux (1).

Le Kourou, vaste tombeau, vit ses ruines désertes en 1765 ; le Kourou, les îles du Salut, avaient aidé à ranimer la traite, en 1765, et, en France, des Mémoires cherchaient les moyens de redonner à ce commerce la vie que la guerre lui avait ôtée. D'autres Mémoires, dressés pour en faire saisir l'importance, nous ont révélé les bénéfices qu'en avait retiré le commerce ; mais nous ne les analyserons qu'après avoir transcrit ce qui s'était passé à la Martinique, de 1763 à 1765. En 1763, la Martinique, qui avait vu éclore le scandale des spéculations commerciales du père Lavalette, avait vu le résultat d'un procès intenté contre les jésuites, dont nous allons spécialement nous occuper dans le chapitre suivant.

(1) Nous avons puisé nos documents pour ce chapitre, dans quatre cartons déposés aux Archives de la marine. Nous avons dû recourir aussi à la notice publiée par le gouvernement, en 1842 ; mais ces documents auraient été incomplets, sans ceux que nous avons compulsés aux Archives du royaume, F 6197.

## CHAPITRE XXIII.

---

APERÇU SUR LES JÉSUITES. — LEURS CONQUÊTES DANS L'INDE, DANS L'AMÉRIQUE, EN CHINE, AU JAPON. — DISCUSSIONS ÉTABLIES PAR LEURS CASUISTES. — MOLINISME, JANSÉNISME, CONGRUISME, QUIÉTISME. — PRÉTEXTE QUI SERT A LEUR EXPULSION DE FRANCE.

Nous avons dit, en terminant le chapitre XIX de cette partie de notre Histoire, que, vers la fin de 1763, la Martinique avait vu, dans son sein, s'élever un scandale qui atteignait des prêtres, des hommes revêtus d'un saint caractère. Certes, les jésuites, auxquels nous faisons ici allusion, avaient assez d'actes militant en leur faveur pour s'être faits de nombreux partisans dans nos colonies. Nous avons rendu justice au zèle de ces missionnaires; nous avons blâmé leur conduite dans ce qu'elle avait de répréhensible; mais, afin de mieux saisir ce qui leur avait, en 1763, attiré l'animadversion des colons, à de légères exceptions près cependant, il est essentiel que nous récapitulions les causes qui, depuis tant d'années, devaient enfin contribuer à les faire mettre à l'*index*.

Alors que le flambeau du catholicisme éclairant Constantinople et Rome avait excité des schismes, donné vie à des sectes et créé de nombreux ordres religieux, la science, les arts et la littérature, encore dans l'enfance, s'étaient relégués dans les cloîtres. Tour à tour avaient surgi des moines ayant des privilèges, se revêtant de la mitre, réclamant des dîmes, établissant des abbayes; et, plus tard, adoptant l'esprit romanesque du moyen-âge, ces hommes, devenus guerriers, servirent de boulevard à la chrétienté.

Ces ordres fameux, célèbres dans l'histoire, avaient eu leurs chroniques saintes et belliqueuses. Chaque cloître avait son code, ses maximes, son martyrologe; mais tous, soumis au pouvoir du chef de l'Eglise, ne recrutaient des disciples qu'en vue du pro-



sélytisme religieux. Devenus des puissances dans l'État, les chefs de ces couvents avaient souvent fomenté des troubles. Leurs richesses, néanmoins, s'accumulaient et devenaient, pour plus tard, des caisses d'épargnes, dans lesquelles la France devait puiser à pleines mains. L'Espagne, surtout, avait fourni sa milice monacale; et, alors que Colomb avait ouvert l'Amérique à l'Europe, elle s'était répandue dans ses campagnes désolées, y avait porté le ravage, la croix à la main, et prêché l'extermination, en vue d'acquérir des âmes au vrai Dieu.

Mais tandis que les dominicains, les hyéronimites, les franciscains et les capucins, procédaient au système destructeur de civilisation, adopté en Amérique par les Espagnols; tandis que des discussions s'élevaient entre ces ordres rivaux, auxquels nous avons dû une partie des connaissances transmises sur les premiers temps de la conquête et de l'établissement des Espagnols en Amérique; tandis que Las Casas, apôtre des Indes, cherchant à soulager les Indiens, affermissait la chaîne de l'esclavage pour les Africains, en Europe, un homme au caractère fougueux, aux passions vives et ascétiques, établissait les fondements d'une société religieuse, dont la base était l'obéissance la plus passive aux ordres du chef. Les prêtres catholiques, eux-mêmes, prêchaient la révolte contre Rome. Cet homme conçut le noble et dangereux projet de s'opposer au torrent qui menaçait la catholicité.

Inigo de Loyola, né en 1491, dans la province de Guipuscoa, avait, en 1512, embrassé la profession des armes, après avoir passé ses premières années à la cour brillante d'Isabelle et de Ferdinand. En 1521, blessé au siège de Pampelune, Inigo fait fracturer sa jambe, qu'un os mal placé devait soumettre dorénavant à une chaussure peu élégante; et, sur son lit de douleur, à défaut de romans pour nourrir ses idées de plaisir et de galanterie, il parcourt la *Vie du Christ* et la *Fleur des Saints*. Son imagination s'exalte; il compare les pèlerins aux héros de la chevalerie, aperçoit, dans le voyage de la Terre-Sainte, tou-

tes les aventures d'un chevalier errant, fait un vœu, se consacre à la Vierge, en fait sa Dulcinée, et devient son Don Quichotte.

Livré aux extases de sa vie nouvelle et contemplative, Inigo se rend à Notre-Dame-de-Montsarrat. Il suspend aux piliers de l'autel, son épée, son poignard, sa cuirasse ; remplace les emblèmes de sa vie passée par un sac et un bourdon ; couche avec les gueux ; se livre à un jeûne forcé ; combat le démon de la chair ; reçoit en révélation le plan de sa compagnie future ; se transporte à Rome, y est béni par le pape ; puis il se met en route pour Venise, d'où il part pour Jérusalem (1524).

Dans la ville sainte, Inigo ne pouvait échapper aux visions ; aussi se croit-il appelé à la conversion des infidèles ; mais ayant fait part de son projet au provincial des franciscains, celui-ci, qui ne trouve en lui aucune des qualités convenables à la mission qu'il veut entreprendre, sous peine d'excommunication, lui ordonne de retourner en Europe. Arrivé à Barcelone, Inigo se soumet, à trente-trois ans, à la fêrule d'un maître d'école. Il combat de nouveau le démon ; mais, ennuyé de l'étude de la grammaire, il prêche dans les carrefours, où son zèle met sa vie en péril, ce qui le décide à aller continuer ses études à Alcalá.

Entouré de trois disciples, Inigo y étudie la logique, la physique, la théologie. Ces sciences, qu'il ne peut classer facilement dans son cerveau, le fatiguent, et il revient à ses prédications, dans lesquelles il attaque la corruption du clergé, prédications qui, enfin, en 1527, le font traîner en prison, par ordre du tribunal suprême de l'inquisition.

Relâché six semaines après cette détention, avec défense de prêcher, qu'il n'ait, préalablement, fait quatre années de théologie dans une Université, Inigo se transporte à Salamanque, oublie la condamnation prononcée contre lui, recommence ses prédications, est de nouveau traîné en prison, se voit abandonné de ses disciples, et s'achemine vers Paris, précédé d'un âne chargé de ses livres et de ses écrits.

En 1528, il étudie la grammaire au collège de Montaigut ; il

passé de cette étude à celle de la philosophie, au collège de Sainte-Barbe (1529). Mais, cherchant à se faire des disciples, à se créer des néophytes, il est chassé de Sainte-Barbe. Il se remet alors en campagne, allant, par monts et par vaux, à la conversion des âmes. En 1533, Inigo qui, en France, avait francisé son nom, et s'appelait Ignace, étudie la théologie chez les jacobins. Dévoré par le désir d'attacher son nom à la fondation d'un ordre, il s'associe Paul Lefebvre, prêtre savoyard, et François Xavier, gentilhomme navarrais et professeur de philosophie au collège de Beauvais, destiné à devenir célèbre dans la suite.

Déjà fort de l'appui de ses deux disciples, Ignace voit leur nombre s'augmenter. Salméron, qui, le premier, devait enseigner une doctrine funeste aux rois, Lainès, Rodrigue et Bobadilla, en 1534, se réunissent à Ignace, à Lefebvre, à Xavier, et, le 15 août, après une messe célébrée par Lefebvre, dans une chapelle souterraine de Montmartre, les sept fondateurs futurs des jésuites font vœu de pauvreté et de chasteté entre les mains de leur chef, et s'engagent à un voyage en Terre-Sainte.

Ce premier pacte fait avec ses acolytes, Lainès, Salméron et Xavier veulent aller en Espagne, où des affaires à régler les appelaient; mais Ignace s'en charge et leur donne rendez-vous à Venise, où il voit, à son arrivée dans cette ville, sa société recrutée de trois nouveaux membres : le Jay, Codure et Brouet. Dépêchés par leur chef vers Rome, les compagnons d'Ignace, munis de la bénédiction du pape, reviennent à Venise, où, en attendant leur départ, ils prêchent dans les carrefours, se répandent dans la campagne; et, après avoir facilement persuadé à des prosélytes que la guerre entreprise contre les Turcs était une guerre sainte, ils sont sacrés prêtres, se délient de leur vœu d'aller en Terre-Sainte, et font des offres au pape Jules III, d'aller prêcher les hérétiques.

Ces offres acceptées (1538), parce qu'alors le débordement était tel, dans les couvents, que le pape crut voir des réformateurs dans ces nouveaux ouvriers du Seigneur, Lainès et Lefebvre obtinrent deux chaires de philosophie dans le collège de la Sa-



pience ; le Jay, qui avait gagné la confiance de la marquise de Pesquaire, est présenté au duc de Ferrare, Hercule d'Est, qui le fait son confesseur. Ignace, après avoir terrassé un augustin qui, à Rome, prêchait des maximes funestes au catholicisme, malgré l'opposition du cardinal Guidicioni, malgré les préventions laissées dans l'esprit du peuple par un procès dont il sortit vainqueur, présente à Paul III le projet de son ordre, et, le 27 septembre 1540, par la bulle papale : *Regimini Militantis Ecclesiae*, est autorisée la société ignacienne, sous le nom de Clercs réguliers de la Compagnie de Jésus, dont le nombre des profès est fixé à soixante (1).

Ignace, devenu le chef de cette sainte bande, partage le monde entre ses acolytes, et rêve, pour ses successeurs, une théocratie dont malheureusement les Sèrdes à leurs ordres devaient employer, plus tard, tous les moyens pour parvenir à leur fin, à une domination prètorienne, pour laquelle devaient s'aiguiser des poignards et se distiller les poisons les plus subtils.

Xavier envahit l'Inde, prêche par signes des peuples amollis, baptise leurs enfants, arbore l'étendard du christianisme au Japon, veut l'arborer en Chine, se voit contrecarré par le gouverneur de Malaca, l'excommunie, passe, à son insu, dans l'île de Sancian, située en face de Canton, et y meurt âgé de quarante-six ans (1552).

Tandis que la renommée enflait ses progrès, tandis que ses frères vantaient ses saintes conquêtes, conquêtes dues à des miracles (2),

(1) Au vœu de pauvreté et de chasteté qu'avaient fait les jésuites, ils avaient, dans le Mémoire remis à Paul III, joint le vœu d'obéissance au Saint-Siège, et celui d'aller partout où le pape les enverrait pour le salut des âmes. Ce pape fut tellement frappé des avantages que la religion et la cour de Rome pouvaient tirer d'une pareille institution, qu'il s'écriait, après avoir lu le Mémoire d'Ignace : *Le doigt de Dieu est ici.* (*Considérations sur les jésuites*, par L. Magnin, page 6.)

(2) Nous avons vu avec peine, figurer, dans l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, par M. Crétineau-Joly, la résurrection d'un mort, opérée par Xavier ; résurrection mentionnée, nous apprend cet auteur, dans son acte de canonisation. (Voir la page 212 du tome Ier.) — (Voir, page 229, les nouvelles résurrections que Xavier opère au Japon.)

conquêtes que l'histoire, plus froide et plus impartiale, résumait par une profanation de nos saints mystères, trop facilement livrés à la raillerie des idolâtres, Ignace faisait paraître les trop fameuses constitutions de son ordre.

Salméron et Brouet, le premier non moins audacieux que Xavier, le second sachant manier avec habileté l'arme de la persuasion, avaient essayé de remuer l'Ecosse et l'Irlande, où l'amour impudique d'un monarque battait en brèche le catholicisme. Mais, chassés par Henri VIII de ses domaines, ils s'étaient fait emprisonner à Lyon. A Rome, une accusation de sodomie avait pesé sur les jésuites. A Ratisbonne, où s'était assemblée une diète fameuse par l'espoir de concilier les protestants et les catholiques, le Jay, député par le pape, avait essayé d'arrêter les progrès de la réforme, et s'était enfui pour éviter d'être jeté dans le Danube. En France, seize jésuites, qui avaient essayé de s'y établir, en avaient été chassés; mais à Louvain, à Coïmbre, à Lisbonne, en Autriche, en Espagne, à Padoue, à Valence, à Messine, les jésuites comptaient des collèges qui devaient, sous peu, se trouver en rivalité avec les Universités. Au concile de Trente (1545), Lainès, Salméron et le Jay avaient défendu les droits de la cour de Rome, et avaient gagné les faveurs des prélats. En Allemagne, Bobadilla avait reçu de graves blessures en se vouant au service du pape et en défendant la foi catholique des assauts que lui livrait le protestantisme. A Naples, Salméron s'était concilié la noblesse; au Brésil, au Congo, les jésuites avaient acquis des richesses, augmenté leur crédit, soutenu des discussions, soulevé des questions qui les avaient fait chasser de l'Afrique; mais, en 1550, après une nouvelle tentative d'établissement faite en France, le parlement, malgré les lettres-patentes données par Henri II aux jésuites, s'était opposé à leur installation à Paris (1).

(1) Le parlement déclara qu'il s'opposait à l'établissement des jésuites : 1<sup>o</sup> parce qu'il est inutile et contraire aux saints canons des conciles; 2<sup>o</sup> parce que leurs constitutions leur permettent de posséder des biens

Ignace pouvait, à juste titre, se trouver fier de ses succès; mais en voie de s'agrandir, d'étendre son pouvoir, de dominer le monde, dont une partie applaudissait au zèle de ses disciples, tandis que quelques esprits clairvoyants repoussaient les maximes de son ordre, l'audace pouvait seule couronner son œuvre. Les hommes auxquels une mission envahissante devait être confiée, avaient, avant tout, besoin d'un appui solide, et comme le pivot de cet embrassement était la religion, dans Rome seule Ignace avait vu l'avenir de son ordre. La noblesse, si puissante, devait aussi lui venir en aide, et déjà, dès 1548, après la bulle *Injunctum nobis*, qui ne limitait plus le nombre des profès de la compagnie, François Borgia, duc de Gandie et grand d'Espagne, s'était enrôlé sous sa bannière.

Les vertus, ou du moins des apparences de vertu, pouvaient seules également préserver les jésuites de l'envie qu'ils excitaient. Dans toute société d'hommes, se glissent les faiblesses humaines, mais la répression des vices peut sauver un corps de la gangrène que des membres infects lui transmettraient; et, en Portugal, en Afrique, au Brésil, où l'influence jésuitique commençait à s'établir, des commissaires de leur ordre avaient feint d'étouffer quelques scandales parvenus à la cour portugaise. Par esprit de pénitence, les jésuites s'étaient alors flagellés à Coïmbre, pour expier leurs péchés et en obtenir le pardon. Cette tactique, qui enfouissait dans des souterrains inextricables les menées de leurs agents, devait plus tard amener contre eux bien des haines, bien des vengeances. Déjà (1553) on parlait de commerces scandaleux entrepris par ceux qui avaient fait vœu de pauvreté. Henriques, successeur de Xavier dans l'Inde, était accusé de négliger la pêche des âmes et de s'adonner spécialement à celle des perles; mais ces coups, portés de loin, étaient faciles à parer, tandis que celui porté par l'Université de Paris, en 1554, apprenait à Ignace qu'en France, le peussans payer de dîmes; 3<sup>o</sup> parce que ces religieux prétendent n'être point soumis à la juridiction des évêques.

(*Histoire de la Compagnie de Jésus*, livre II.)



ple, les prélats et les nobles se déclaraient contre lui et ses compagnons (1).

Certes, Ignace pouvait se croire parvenu, malgré cet échec, à l'apogée de sa gloire; la France, devenue l'objet des tentatives de ses disciples, s'était prononcée contre eux; mais, armés d'un courage fanatique, et forts de l'appui de la cour, qui semblait les redouter, ils avaient résisté au choc des évêques gallicans. Cette demi-victoire serait sanctionnée pleinement plus tard; il se consolait, comptant sur le temps, sur la persévérance des siens; il mettait en balance ses succès nouveaux à Sarragosse, où ses disciples venaient de terrasser les augustins. Mais alors qu'Ignace mourait à Rome (1556), alors que s'ouvrait pour lui une nouvelle carrière dans le ciel, où ses acolytes devaient, plus tard, lui marquer une place, en lui en assignant une sur le calendrier, le nouveau pape, Paul IV, préparait aux jésuites bien des tourments, bien des déceptions.

Lainès avait succédé à Ignace, et les jésuites qui, à la mort de leur fondateur, s'étaient à peu près répandus sur toute la terre, venaient encore, en 1557, de pénétrer en Éthiopie. Déjà à moitié chrétiens, ces peuples demi-sauvages avaient accueilli avec bienveillance les jésuites; mais ces derniers, ayant excommunié les Éthiopiens et leurs prêtres, qui refusaient de reconnaître l'autorité du pape, se retirèrent au royaume de Tigré.

Cette conduite, ce semble, devait valoir aux jésuites les bonnes grâces du pape; mais Paul IV, voulant réformer quelques abus et soumettre le général des jésuites à une élection triennale, et ceux-ci s'y opposant, ils sont déclarés rebelles, et se soumettent. Un échec de ce genre pouvait détruire l'influence naissante d'une société dont les bases reposaient sur des constitutions

(1) Le 1er décembre 1754, l'Université de Paris rendit contre les jésuites un décret conçu en ces termes :

« Cette Société nous paraît extrêmement dangereuse pour ce qui concerne la foi; ennemie de la paix de l'Église, funeste à l'état monastique, et nous semble plutôt née pour la ruine que pour l'édification des fidèles. »

(*Mercurie Jésuitique*, page 276.)

tracées par une volonté indépendante du pape ; Lainès en avait vu la portée, et il dut se féliciter que la mort le débarrassât d'un prélat dont la volonté primait la sienne (1559).

Cependant, si en Portugal et dans l'Inde, si dans la Valteline, si, à Venise, les jésuites jouissaient d'un crédit surprenant, si leurs insinuations sur l'esprit des femmes, les avaient associés à quelques secrets d'État, au Japon et en France, ils avaient éprouvé, de nouveau, ce que peuvent la répulsion et la haine. Puis enfin, des discussions scandaleuses, des vengeances exercées par eux sur des esprits forts qu'ils avaient écrasés, des propositions erronées, mises en avant par leurs prédicateurs, des confessions révélées, avaient soulevé l'indignation du clergé, rival naturel des jésuites. Pie IV, successeur de Paul IV, ayant par-devers lui l'exemple de son prédécesseur, pouvait agir de rigueur, mais, entouré par les jésuites, ce pontife les avait pris en amitié. Dès lors, encouragés par ce revirement de fortune, ils tentent de nouveaux établissements en Savoie, à Goa, à Angola, au Monomotapa, pénètrent en Irlande, y jettent des semences de trouble, en s'opposant à l'apostasie, en raffermissant la foi catholique, et, alléchés par un legs de cinq cent mille livres, à eux laissé par l'évêque de Clermont, Guillaume Duprat, à la condition qu'ils s'établiront en France, Lainès, au *Colloque de Poissy* (1561) plaide lui-même sa cause, et plante son étendard à Paris (1).

(1) Le parlement de Paris avait déjà refusé neuf fois l'enregistrement des lettres-patentes de confirmation des jésuites. Appuyés du cardinal de Guise, ils avaient présenté leur requête à cette cour, qui la renvoya à l'évêque de Paris, lequel consentit à leur réception. Ils se présentèrent donc de nouveau au parlement, qui ne voulut rien sanctionner avant la prochaine assemblée du clergé, qui ne ratifia le consentement de l'évêque de Paris qu'aux conditions suivantes :

- « 1<sup>o</sup> Que les jésuites quitteraient ce nom emprunté à Jésus ;
- 2<sup>o</sup> qu'ils seraient soumis en tout à la juridiction et correction des évêques ;
- 3<sup>o</sup> qu'ils renonceraient préalablement à tous les privilèges portés par leurs bulles ; qu'ils n'en solliciteraient ni n'en obtiendraient d'autres
- à ce contraire ; faute de quoi, portait l'acte daté du 15 décembre

Dans ce duel, où la victoire leur était enfin restée, duel long, dans lequel les jésuites avaient déployé tant d'habileté, tant de finesses, le pape leur avait prêté son appui, et, voulant resserrer les liens qui l'attachaient à eux, ils tentent de subjuguier au Saint-Siège le patriarche des cophites, secte d'Égypte. La honte fut le résultat d'une démarche ridicule. Mais, au Japon, dans l'Inde, en Afrique, des milliers de sujets convertis, soi-disant par leurs historiens, balancent cet échec. L'auréole qui planait sur la société, divergeait ses rayons lumineux sur le Saint-Siège; mais, si la puissance spirituelle aidait les jésuites dans leurs rêves d'envahissement, les puissances temporelles, les rois, distributeurs arbitraires des faveurs et des richesses, confessés par leurs frères, les avaient comblés. En Portugal, néanmoins, les intrigues du jésuite Torres (1563) avaient ébranlé leur crédit; nonobstant ils se sentent assez forts pour résister à la puissance royale, ils osent parler d'inquisition, et se raffermissent dans leurs usurpations. En Espagne, Philippe II, qui d'abord leur fut hostile, mais qui devint leur protecteur, leur devait la Navarre; une princesse généreuse, Élisabeth de France, qui avait déjoué une conspiration tramée contre Jeanne d'Albret, était morte empoisonnée.

Ces menées politiques, recouvertes d'un voile religieux, se perpétrant en Europe, où le protestantisme se dressait en face du vrai culte, donnaient naissance à des haines vivaces. Le flambeau des guerres civiles dormait encore éteint; une étincelle pouvait le rallumer; les restes épars des Vaudois, la Saint-Barthélemy, devaient trouver les jésuites après à la curée, prêts à la persécution, sous le voile du martyr. Mais si cette palme, enviée des premiers chrétiens, était pure, était humble et sans tache, l'avidité, la rapacité des jésuites dans le Japon, leur

» 1761, la présente approbation et réception deviendrait nulle et de nul effet. »

(*Histoire des religieux de la Compagnie de Jésus*,  
livre V.)



avaient attiré le mépris des peuples, et les en avaient fait chasser (1587).

Alors Lainès était mort. A cet homme d'un talent remarquable, d'une activité surprenante et d'une volonté de fer, avait succédé François Borgia. D'un caractère débonnaire, Borgia dut sa nomination à sa naissance, à son nom, et avait, dit-on, deviné le sort réservé à son ordre, dont il blâmait l'ambition. Mort en 1572, il avait été remplacé par Mercurian, qui, lui-même, avait fait place au trop célèbre Aquaviva. Intrigant, adroit et ambitieux, ce général devait déployer tout son zèle dans l'organisation d'une politique, chef-d'œuvre de l'industrie jésuitique, chef-d'œuvre qui, pendant deux cents ans, a contribué aux envahissements de son ordre. Ignace avait forgé les mailles de cette chaîne, qui tendait à ceindre le monde, Lainès les avait remises au feu, les avait polies, Aquaviva s'attacha surtout à les resserrer, afin que leur jeu fût moins apparent.

Mais si quelques déboires dus à la rapacité que déployaient les jésuites dans leurs missions, étaient venus révéler à leurs ennemis des faits contre lesquels se récriaient même des âmes pieuses ; si, chassés déjà de plusieurs villes d'Europe et de quelques États, les jésuites avaient soutenu ces chocs avec audace ; si leurs discussions intestines, leurs propres haines, avaient désolé le Brésil, et nécessité l'envoi, dans ce pays, d'un visiteur suprême ; si les pères Édouard, Thörn et Balthazar avaient scandalisé l'Allemagne par leur abjuration, les progrès des jésuites au Pérou, au Mogol et en Chine, où Ricci était enfin parvenu à pénétrer, en 1581, étaient de nature à raffermir Aquaviva dans ses rêves de puissance.

Cette puissance exercée dans ces pays lointains, sur des peuples sauvages ou à demi-civilisés, leur fournissait d'immenses richesses, mais ne pouvait satisfaire l'ambition des jésuites (1).

(1) Les jésuites étaient dès lors réputés pour leurs richesses. Sixte-Quint étant allé leur faire une visite, ils lui avaient fait remarquer la propreté de leur cuisine du collège Grégorien : — J'aimerais mieux voir votre trésor, avait dit ce pape. — Nous sommes pauvres, Saint-

C'était dans cette Europe qu'ils voulaient régner, dans cette Europe, centre d'une civilisation qu'ils voulaient asservir à leurs idées, façonner à leur moule et diriger à leur gré. Mais pour régner dans l'Europe, il fallait planer sur la conscience des rois, il fallait l'étreindre dans les tenailles de la peur, et déjà le peuple et les grands avaient, sous le drapeau de Calvin et de Luther, revendiqué la liberté de conscience. Plusieurs royaumes puissants, en haine du pape, avaient abjuré le catholicisme; et, ne se contentant plus de l'excommunication, dont les flèches commençaient à être émoussées (1), les jésuites avaient prêché

Père. — Tant mieux, les richesses corrompent. Sixte-Quint et les jésuites se comprenaient; aussi, chaque fois que ce pape les visitait, ceux-ci se renfermaient à faire chanter, par leurs élèves, les louanges de son prédécesseur.

(*Vie du pape Sixte V.*)

(1) Tout le monde sait quelle fut la puissance de l'arme de l'excommunication entre les mains des papes. Que doit-on penser des injures que renferment les bulles lancées contre ceux qu'ils voulaient atteindre? Le premier pape qui vit l'effet des excommunications contre les rois dut sans doute en être étonné lui-même. Les premières tentatives d'excommunication furent faites par le pape Nicolas Ier, contre Lothaire, roi de Lorraine, et petit-fils de Charlemagne. Peu de princes en ont été exempts, dès qu'ils s'opposaient aux vues des papes. Janus Nycius Æritreus raconte, de la meilleure foi du monde, que le corbeau d'un pape ayant caché l'anneau du Pécheur, le pape, s'imaginant qu'on l'avait dérobé, lança une excommunication contre le voleur. Le corbeau perdit toutes ses plumes et se mourait; mais l'anneau ayant été retrouvé et l'excommunication ôtée, l'embonpoint revint au corbeau, qui se rempluma. De tels mensonges étaient faits pour effrayer les consciences timorées. Mais ce qui dut contribuer à diminuer la crainte des excommunications et à les rendre ridicules, c'est qu'on les étendit jusque sur les rats qui ravageaient les campagnes, en 1547. Il existait également une bulle qui excommunait tous ceux qui, des États du pape, transportaient en Toscane certaines marchandises. Un paysan, qui faisait ce commerce, interrogé si cette excommunication ne le faisait pas trembler, répondit qu'elle ne le concernait en rien; que l'excommunication ne pouvait tomber que sur son âne, lequel portait seul ses marchandises, et qui, heureusement, avait bon dos.

(*Nouveaux Mélanges manuscrits de notre grand-père,*  
page 1085, tome Ier.)

l'assassinat des tyrans, et s'étaient vus chasser du territoire de France, en 1594, après avoir joué un rôle séditionnel dans la Ligue, et après avoir aiguisé le poignard de Barrière contre Henri IV (1).

Déjà Guillaume de Nassau, tombé sous la balle d'un assassin, avait été le sujet d'une accusation qui atteignait les jésuites; déjà Élisabeth d'Angleterre avait paralysé leurs desseins sanguinaires; mais alors que le poignard de Jean Châtel avait cherché à priver la France d'un prince qui avait fait sa gloire; alors que l'indulgence de Henri IV, qui avait, en 1603, rappelé les jésuites, malgré l'opposition formelle du parlement et des évêques, n'avait pas servi à le mettre à l'abri de leurs persécutions, et qu'il avait péri par le fait des prédications des jésuites (2), les

(1) Pierre Barrière, jeune soldat d'Orléans, part, en 1593, de Lyon, dans le dessein de tuer Henri IV, parce qu'il était hérétique. Son dessein ayant été découvert, il est arrêté à Melun et roué vif en août de la même année. Il déclare, avant d'expirer, que n'ayant appris qu'à Paris la conversion du roi, il avait consulté Christophe Aury, curé de Saint-André-des-Arcs, et Claude Varade, recteur des jésuites, pour savoir s'il pouvait encore exécuter son dessein. Ceux-ci lui ayant dit que cette conversion était une bagatelle, et que la mort du roi seule pouvait rassurer la religion, il avait résolu de l'assassiner.

(*Mémoires de Condé, tome VI, pages 176. DE THOU, livre 107.*)

Les prédications du curé Pigenat, ses discussions avec les jésuites de la confrérie du Chapelet, sur les affaires de la sainte Ligue, animaient le peuple à la révolte. Un bon ligueur devait faire partie de cette confrérie, comme le témoigne ces deux vers :

Qui n'a des chapelets au cou,  
Mérite d'y avoir un licou.

(2) Henri IV avait beaucoup fait pour les jésuites, malgré les reproches qu'il avait à leur adresser, et malgré l'accusation qui avait vaincu le père Guignard d'être l'auteur de manuscrits prêchant le régicide, accusation qui lui valut le dernier supplice. Sous son règne, les jésuites multiplièrent leurs collèges en France, et le convent de la Flèche, que ce prince leur avait donné, devint un de leurs plus beaux établissements. Henri IV avait demandé que son cœur fût dé-



princes et les puissants de la terre durent se mettre en garde contre leurs menées et contre les suites désastreuses que leurs maximes pouvaient avoir sur les peuples.

posé à la Flèche après sa mort, et les jésuites tinrent à posséder ce précieux dépôt.

Voici les vers qui furent faits à ce sujet :

La secte qui a supplanté  
Le prince qui l'avait planté,  
Qui ayant échappé à la guerre,  
Grand roi, ensemble grand vainqueur  
Par les arts, fut jeté par terre  
Par ceux qui possèdent son cœur.

(Notes sur l'Estoile, page 107.)

Les jésuites, pour être juste à leur endroit, ne furent pas les seuls qui conspirèrent la mort de Henri IV : le duc d'Épernon, les Espagnols, y poussaient chacun de leur côté. De Thou, l'Estoile, les *Mémoires de Condé*, parlent au long des menées qui eurent lieu alors. Un certain capitaine Lagarde, et une demoiselle de Coman avaient dénoncé des projets contre la vie du roi. Jamais monarque n'a vu un plus grand nombre d'assassins conspirer contre ses jours que Henri IV. Les autres moines, dont Paris pullulait, poussaient également à ce meurtre. Cependant, telle avait été la stupeur répandue en France, après le meurtre de ce roi ; telle fut la crainte qu'inspiraient, pour l'avenir, les maximes prêchées par les moines et le clergé, qui avaient joué un rôle fanatique dans la Ligue, qu'en 1614, le tiers-état demanda, ainsi que le parlement, qu'on posât pour loi fondamentale :

« Qu'aucune puissance spirituelle ne pourrait déposer les rois, et que c'était un crime de lèse-majesté, au premier chef, que d'enseigner qu'on pouvait les tuer. »

La France, livrée alors aux incertitudes d'une régence, toute fumante encore des crimes de la Ligue, des massacres de la Saint-Barthélemy, se voyait en proie à bien des craintes, et croirait-on qu'un évêque de France, le cardinal du Perron, protesta contre une demande aussi juste, en répondant que ce n'était pas au tiers-état à proposer des lois sur ce qui pouvait concerner l'Église. Ce prélat poussa la chose si loin, qu'il s'emporta jusqu'à dire :

« Que la puissance du pape était pleine, *plénissimo*, directe au spirituel, indirecte au temporel, et qu'il avait charge du clergé de dire qu'on excommunierait ceux qui avanceraient que le pape ne pouvait déposer les rois. »

Les querelles qu'amena un tel état de choses, nous feraient oublier le

Le jésuite Haÿs, qui avait dit que si Henri IV passait devant son collège, il désirerait tomber sur lui pour le tuer, avait été chassé de France par arrêt du parlement; mais on se rappela les livres des casuistes jésuitiques; on remit en mémoire les odieuses paroles de Suarez, de Santarel, de Busembaum, de Mariana et consors. Leurs livres proscrits, brûlés par la main du bourreau, engageraient peut-être leurs rhéteurs à se taire; puis enfin, la honte de quelques hommes pourrait entraîner le corps entier à les stygmatiser. Mais qui, mieux que les jésuites, sut mettre en pratique cet axiome gouvernemental : L'union fait la force ?

La France, malgré la protection accordée par Marie de Médicis aux jésuites, s'était donc émue aux controverses, aux discussions, qu'avaient provoquées, et les attaques dirigées contre ces pères, proverbialement appelés pères de la ruse, et leurs défenses habiles, en présence de faits effroyables. L'opinion se partageait, mais l'Université, les évêques, le clergé, semblaient devoir l'emporter, lorsque apparut sur l'horizon le fougueux prélat qui devait, dans La Rochelle, comprimer les derniers levains fomentés par la Ligue.

Richelieu avait compris les jésuites. Il avait étudié leurs constitutions; de son regard d'aigle, il avait percé ce voile qui recouvrait leur machiavélisme, et, résolu à associer à sa politique ces hommes qui savaient, au gré de leurs passions, si bien se servir des foudres de l'ultramontanisme, les jésuites avaient trouvé aide et protection en France.

Sous la main habile qui tenait les destins de la France, les jésuites que nous traitons; mais une pareille prétention nous prouve que, en s'écartant des préceptes de l'Évangile, les prêtres tendaient à une théocratie toute à leur profit. Si les jésuites ont soulevé tant de haines contre eux parmi le clergé, dont ils étaient la phalange la plus redoutable, n'est-il pas à supposer qu'il a cru voir, dans cette association formidable, des projets d'asservissement? Ce qui, du reste, a fait survivre contre eux la haine qu'inspire le régicide, c'est l'apologie, faite par le délirant père Jouveney, d'hommes qu'ils auraient dû abandonner à l'indignation publique.

suites se virent astreints à ne s'occuper que de l'éducation des enfants. Richelieu avait saisi tout le bien qui devait ressortir d'une rivalité que l'Université repoussait ; et surgit alors, de chez les jésuites, cette collection si utile de livres sur l'enseignement (1).

L'Amérique française, ouverte aux jésuites, dès 1609, l'Amérique française, où le père Coton, confesseur de Henri IV, avait obtenu un privilège pour ses frères, avait vu les pères Biard et Massé semer des troubles dans son sein. Poutrincourt, auquel le Canada devait un accroissement rapide, était mort à la suite de graves discussions avec les jésuites, et des soupçons d'empoisonnement restèrent suspendus sur leurs têtes. Mais alors que Richelieu jetait les fondements de notre colonisation aux Antilles, les jésuites devaient y voir de nouveaux pays à exploiter, et s'y installèrent des premiers, comme nous le savons. La Martinique surtout allait leur devoir une certaine moralisation, et, comme il nous reste à le dire, elle devait voir naître, dans son sein, le prétexte dont on devait s'emparer pour donner essor à toutes les haines qui, depuis tant d'années, s'accumulaient contre cet ordre extraordinaire, contre ces hommes qui, pour devise, avaient adopté ce cercle élastique : *Sumus tales quales*.

Mais Richelieu venait de mourir (1642), et, à la gloire des jésuites, disons-le, le système des lettres de cachet et des espions, système mis en vogue sous ce despote maîtré, avait été inventé par le capucin Joseph, son favori. Avec Richelieu s'éteignait une politique qui avait su comprimer tous ces vieux levains, toujours prêts à fomentier des troubles. Les scènes de la Fronde s'apprêtaient à désoler encore la France et Paris, alors comme toujours le foyer des insurrections. †

Sous Louis XIV, les querelles des jésuites avec l'Université,

(1) Henri IV, en rappelant les jésuites, ne leur avait point permis de rouvrir leurs collèges. Celui de Clermont, rue Saint-Jacques, fondé par eux, en 1564, fut ouvert en 1618 et augmenté en 1628. Ce fut sous le règne de Louis XIV, que, par flatterie, ils changèrent son nom en celui de Louis-le-Grand.



avec une partie du clergé, allaient prendre un caractère acerbe. Mais avant de mettre en scène quelques uns des personnages qui avivèrent ce feu attisé par les controverses religieuses, nous ne pouvons oublier que les hommes dont nous nous occupons spécialement dans ce chapitre avaient arboré leur drapeau sur d'autres contrées.

En Hongrie et en Transylvanie, les jésuites avaient vu les populations s'ameuter contre eux et les chasser de leurs foyers qu'ils troublaient (1588). Cette même année, l'entreprise malheureuse de Philippe II contre Élisabeth, entreprise suggérée par les jésuites, avait fait brèche à leur puissance en Europe, et, voulant donner des preuves de leur dévouement au monarque qui les avait si puissamment protégés, ils pénétrèrent en Hollande sous des habits de marchands, y tramèrent des complots et en sont chassés (1596). Élisabeth, devenue l'objet de la haine des jésuites, étant morte (1603), et Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Écosse, affectionné à la religion catholique, lui ayant succédé, ces pères pouvaient compter sur la protection de ce monarque; mais la crainte de leurs principes ultramontains le poussa à les chasser d'Angleterre (1603). La conjuration des poudres (1605) fit redoubler les soins de la police anglaise (1). Le jésuite Garnet, convaincu de culpabilité, fut livré au dernier supplice, et la Grande-Bretagne, pour toujours, se vit délivrée de ces hommes qui y avaient répandu tant de troubles. Dantzic, Bréda, Thorn, Venise, la Bohême, Naples, la Pologne, les Pays-Bas et Malte, tour à tour remuées, *ébourbillonnées* par les principes véreux et malsains qu'y semaient les jésuites, s'étaient soulevées contre eux. Leurs échecs, en Europe, étaient nombreux, mais leur activité si grande, leur génie si productif, savaient incontinent y suppléer.

(1) Il ne faut pas confondre la conjuration des poudres, dont il est ici question, avec une autre conspiration formée en 1678, et dont également on accusa les jésuites, les catholiques et même le pape Innocent XI d'avoir été les auteurs. Arnaud, dans un célèbre écrit, intitulé : *Apologie pour les Catholiques*, les blanchit de cette accusation.

Puis enfin, dans d'autres contrées, ils avaient fondé un empire, ils s'étaient créé un tel pouvoir dans des Etats riches et puissants, qu'ils pouvaient se consoler facilement d'avoir été défaits, s'appêtant, du reste, à de nouveaux combats, puisant de nouvelles forces dans leurs constitutions, et retrem pant leurs flèches fanatiques dans le foyer de la religion. Certes, qu'il soit permis de dire, sans offenser la morale, la religion, sans même offenser le prêtre, qu'il soit permis de dire que cette arme dangereuse, dans certaines mains, s'est cruellement ressentie de l'esprit dominateur de certains personnages revêtus d'un caractère sacré.

Grégoire VII, par suite des fausses *Décrétales* (mises au jour vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle), avait vu la puissance papale prendre un accroissement effroyable. Au XII<sup>e</sup> siècle, Gratien, bénédictin de Bologne, dans son *Décret*, avait attribué au pape des pouvoirs tels, que les rois de la terre devaient se soumettre à sa volonté. Les foudres romaines arrivaient partout, atteignaient qui le pape désignait; mais le pape et ses vicaires, à l'abri de toute juridiction laïque, avaient un pouvoir absolu. On conçoit ce que de pareilles prétentions avaient dû produire, et le tort que, dans ce conflit, les controverses religieuses avaient fait à la religion. Ce tort était grave, injuste, et ne peut plus se renouveler dans un siècle éclairé.

Le peuple, quand l'histoire se charge de mettre en relief les actions humaines, doit faire la part des crimes de la politique, des erreurs du fanatisme, doit classer la religion, et l'épurer de toutes les saletés commises en son nom. Refuge des âmes souffrantes, la religion prêchée par le Christ, cette religion de l'Évangile, si belle, si pure, ne fait-elle pas la plus amère critique de ceux qui, lorsqu'elle veut la liberté des peuples, s'en sont servi pour les soumettre à leur despotisme irrationnel ?

Ce despotisme des jésuites s'était étendu sur toutes les plages qu'ils s'étaient ouvertes. Il pesait sur les peuples de l'Inde qu'ils exploitaient, et pour lesquels des coutumes idolâtres avaient été introduites dans nos cérémonies religieuses. Au Japon, où, à

force de ruses, ils avaient de nouveau implanté leur bannière, il pesait d'une manière plus odieuse encore sur les moines rivaux, qu'un esprit de prosélytisme amenait à braver le martyre (1). En Chine, les jésuites fomentaient des troubles. Comblés par les empereurs de ce peuple innombrable, ils avaient créé une religion assortie au pays, aux idées des Chinois, aux coutumes invétérées des mandarins, dont ils partageaient les titres et les honneurs. La faveur dont ils jouissaient semblait leur promettre une puissance qui s'accroîtrait chaque jour dans ces pays lointains; mais, en 1624, Grégoire XV avait condamné les coutumes superstitieuses des Malabares, souffertes et autorisées par les jésuites, et, en 1633, Urbain VIII, renseigné sur la conduite scandaleuse des jésuites, au Japon, avait ouvert ce pays à tous les moines de la chrétienté. Dès lors, les jésuites avaient, au Japon, rêvé un pouvoir absolu. Un complot, mûri avec habileté, devait faire reposer la couronne sur la tête d'un prince baptisé par eux; mais l'empereur, instruit de leurs projets, extermina le christianisme dans ses États, fit égorger trois cent soixante-dix

(1) Ce n'est qu'après une étude approfondie, que nous avons écrit ce chapitre. Nous nous sommes entouré des livres publiés en faveur des jésuites. L'abbé Cerutti, dans son *Apologie générale de l'Institut et de l'Ordre des Jésuites*, nous prouve, ce que personne ne conteste, que les jésuites ont fourni des hommes remarquables et par leurs talents et par leurs vertus. Mais l'histoire des jésuites, que nous avons voulu surtout retracer, pleine de faits qu'attestent les décrets des parlements et les bulles des papes, ne peut les laver des crimes de leur ambition. Il est évident que, dans une lutte de deux siècles, engagée sur tout le globe, les jésuites ont dû se voir parfois victimés; mais la revanche qu'ils savaient prendre dépassait toujours l'outrage qu'ils avaient souffert. C'est à tort qu'on suppose que la haine puisse encore animer ceux qui, amenés par leurs études à toucher aux choses religieuses, rencontrent les jésuites sur leur route. Leurs constitutions, si savamment défendues par l'abbé Cerutti, sont un modèle de force, qui devait les conduire à une domination fanatique, pour peu qu'elles fussent mal comprises des hommes qu'ils employaient dans leurs missions. Les collèges des jésuites sont à l'abri de toute critique; l'émulation qu'ils éveillaient était une chose heureuse pour la France; la liberté d'enseignement peut encore procurer ce bien essentiel.



mille prosélytes des jésuites, et, pour toujours, ferma le Japon aux jésuites et aux chrétiens (1638).

Une leçon de ce genre, qui non-seulement détruisait le résultat de leurs labeurs, mais qui atteignait les prosélytes faits à notre religion, par les travaux apostoliques des autres moines, aurait dû servir d'avertissement aux jésuites. Plus que jamais, ils voyaient leur puissance grandir en Chine ; mais, après avoir sacrifié à leur vengeance le cardinal de Tournon, envoyé par le pape Clément XI pour rétablir l'ordre dans les missions de la Chine, les jésuites font souffrir de nouvelles persécutions aux envoyés du Saint-Siège, fomentent des conspirations dans le palais de l'empereur de ce vaste pays, et se voient astreints à une surveillance telle, qu'elle équivalait à une expulsion.

L'histoire, vaste tableau où viennent se grouper tous les faits entassés les uns sur les autres, donne jour, parfois, à des éclaircies par lesquelles un peintre habile fait pénétrer la lumière. L'histoire, chaos indébrouillable, dans lequel viennent s'engouffrer toutes les turpitudes de la vie humaine, rejette parfois au delà de la sentine du vice quelques traits sur lesquels on repose ses yeux avec plaisir. Dans ces descriptions effrayantes de combats, de dévastations commises par d'avidés conquérants, on souffre des douleurs des vaincus, on admire le courage des vainqueurs, et les noms des héros que le peintre met en relief restent gravés dans la mémoire. Alexandre, César, Gengiskan, semblables à des torrents, emportent les peuples dans leur marche, tandis que Solon, Lycurgue, par des lois sages et appropriées aux besoins des peuples, leur font prendre racine dans les terrains que la conquête ou l'émigration leur a assignés.

Les jésuites, non plus les armes à la main, non plus escortés d'armées dévastatrices, avaient envahi le monde ; et tandis qu'en Chine, dans l'Inde, au Japon, en Afrique et en Europe, l'histoire pullule des crimes de leur avarice et de leur ambition, dans le Paraguay, ils groupaient les restes épars des populations indiennes échappés au glaive castillan, et, par la douceur, les assujettissaient au travail et au christianisme.

Leur puissance, dans cette contrée heureuse, ne pouvait manquer d'exciter l'envie de l'Espagne et du Portugal, et alors que les attaques dirigées contre eux, par suite des persécutions de leurs néophytes, avaient ameuté l'esprit des peuples, alors que les accusations intentées contre leur ordre avaient fait soupçonner leur culpabilité dans tant d'attentats, alors que leurs discussions avec les évêques du Paraguay, de l'Uruguay, rappelaient leur dureté envers Palafox, chargé d'une mission qui pouvait nuire à leur commerce en Amérique, alors, enfin, que les fermentations occasionées par eux en Espagne et en Portugal avaient fait soulever les Indiens du Paraguay et avaient poussé à un nouvel attentat sur un monarque, s'apprêtait contre eux une bulle d'extermination.

Cette bulle, fulminée par Clément XIV, ne devait atteindre les jésuites qu'en 1773, et déjà, comme il nous reste à le dire, un arrêt les avait chassés du territoire de la France.

Les causes d'une haine qui se dessinait sous les couleurs les plus vivaces, se retrempeaient dans de vieilles querelles. Les jésuites, athlètes toujours prêts au combat, toujours cuirassés contre l'attaque, avaient soutenu des luttes contre de rudes adversaires, qu'ils avaient terrassés. Mais afin qu'on saisisse mieux toutes les faces de leur existence, il est essentiel que nous remontions à la source des discussions déplorables suscitées par leur fanatisme et leur ambition, sous la période de Louis XIV.

Sur la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (1588), Louis Molina, jésuite espagnol, avait créé une œuvre formidable et incompréhensible, sous le titre de : *Concorde de la Grâce et du libre Arbitre*. Ce père, dont la politique restait cachée, enseignait que Dieu ne prédestine les hommes à la gloire éternelle, qu'en vue et en considération de leurs mérites ; que la grâce, par laquelle ils ont ces mérites, n'est pas efficace par elle-même, mais bien parce que la volonté y consent ; qu'elle est donnée dans des circonstances où Dieu a prévu qu'elle aurait son effet ; enfin que cette grâce n'est refusée à personne. Ces dogmes, déjà inintelli-

gibles par eux-mêmes, pour beaucoup de chrétiens, se trouvaient noyés dans des flots de raisonnements, de sophismes, pour l'appui desquels ce père trouvait assez de textes à citer.

La scholastique, comme nous le savons, avait, presque dès le début du christianisme, fait surgir des controverses. Dans ces masses de documents, approuvés ou rejetés du Saint-Siège, les prêtres trouvaient pâture, et, pour peu que l'imagination s'y prêtât, les interprétations venaient mettre la discorde dans l'Église.

Les dominicains se déclarèrent hautement contre la doctrine de Molina, et beaucoup d'ecclésiastiques adoptèrent leurs sentiments. L'Église romaine, dès lors, devait se fractionner en deux sectes : celle des molinistes, et celle des jansénistes; ces derniers, ainsi appelés du nom de Jansénius, évêque d'Ypre, qui devait combattre la doctrine de Molina dans un livre énorme, composé sur la doctrine de saint Augustin. La dispute, établie sur ces bases, les jésuites et les dominicains, cherchant à armer de nouveaux prosélytes, s'adressaient chaque jour de nouveaux projectiles; la sainte milice s'animait; les injures se proféraient par des bouches vouées à ne faire entendre que des paroles de paix. Dans ce conflit, le pape devait trancher de sa voix puissante; chef de l'Église, c'était à lui à décider auquel des deux partis la victoire resterait.

Cependant, ces disputes, qui, dès leur naissance, avaient entraîné des troubles graves, s'étaient amorties; on déplorait quelques persécutions; Clément VIII (1594) défendit à toutes personnes de disputer sur les matières de la grâce, et les jésuites, qui, en France, avaient alors à répondre au plaidoyer du fameux Arnaud, laissèrent dormir ce levain. Tandis qu'en France, ils ne faisaient encore que s'apprêter au combat, des théologiens d'Espagne (1596) censuraient seize propositions du livre de Molina. C'était porter atteinte au pouvoir du pape, c'était renchéris sur sa décision, c'était mettre de l'huile sur le feu; aussi, les jésuites, et Molina lui-même, en référèrent-ils à l'inquisition, qui, pour éviter de nouveaux scandales, se déclara incompétente, et renvoya le tout au pape.



Molina, sachant qu'il aurait le dessous, avait attaqué les livres de ses adversaires. La discussion s'engagea en présence du pape; le jésuite Valentia, avocat de Molina, commet un mensonge. Lemos, dominicain, le prend sur le fait, et les congrégations *de auxiliis* calment, pour un temps, ces nouveaux levains de discorde (1603). Mais les jésuites, craignant de se voir condamner par ce pape, invoquent le ciel, et sa mort les délivre d'une bulle que Clément VIII s'apprêtait à fulminer contre Molina (1604).

La main de Dieu, guidée par les prières des jésuites, semblait avoir tranché le fil qui retenait en terre l'âme du pape, pour leur glorification. Mais les dominicains, armés de saint Augustin, et forts de l'appui du roi d'Espagne, demandaient une décision contre la doctrine des jésuites. Fiers au combat, ceux-ci, à l'aide du sophisme, et parfois du mensonge, s'étaient présentés dans la lice, tête haute; mais alors que la ruse pouvait leur servir, Aquaviva, leur général, tempère le molinisme par le congruisme (1613).

Ce n'était plus le mérite qui donnait à l'homme une dose plus ou moins forte de grâce. Cette fois, de nouveaux Pélagiens endossaient la cuirasse et déployaient leurs étendards, sous lesquels on apprenait : « Comment Dieu pouvait engager l'homme à vouloir le bien, et même à y persévérer jusqu'à la mort, sans néanmoins l'y déterminer directement et par sa toute puissance. »

De telles billevesées, dont la conscience humaine seule peut faire raison, ne demandaient que la controverse pour s'alimenter, lorsqu'en 1640, deux docteurs de Louvain, Fromond et Calenus, exécuteurs testamentaires de Jansénius, mort, en 1638, de la peste, firent publier son énorme livre, intitulé : *L'Augustinus*. Jansénius, d'après ses sectaires, paraissait seul avoir compris les sentiments de ce Père de l'Église sur la grâce. La lice s'élargissait, les souterrains de la scholastique se minaient, les têtes s'échauffaient, les plumes se taillaient et les accusations se lançaient, avec accompagnement de menaces et d'injures. Le

6 mars 1642, Urbain VIII, croyant qu'il suffirait de renouveler les bulles de ses prédécesseurs, pour étouffer les disputes élevées contre le livre de Jansénius, donna ordre à Albizzi, assesseur du Saint-Office, de dresser celle qu'il croit devoir les faire cesser ; mais si Jansénius avait déclaré être dans l'intention de s'en référer à la décision du Saint-Siège, ses disciples, moins patients, firent opposition, suscitèrent des troubles à Louvain, et, avec le jansénisme, s'infiltra, en France, des disputes interminables.

Spinosa, Cardan et toute la secte des athées, n'avaient jamais, ou ne devaient jamais faire autant de tort à la religion que le jansénisme et le molinisme. Armes dangereuses dans les mains des confesseurs de Louis XIV et de Louis XV, ces nuances religieuses, qu'au gré de leurs passions, les prélats élevaient à la hauteur de l'hérésie, qui s'appuie au moins sur des matières portant atteinte au dogme, devaient servir d'instrument pour opprimer des adversaires irascibles. Cent vingt mille lettres de cachet s'apprêtaient, et des ecclésiastiques, d'ailleurs respectables par leurs mœurs, devaient plus tard donner dans les horreurs de la révolution, en vue de l'indépendance.

Les persécutions exercées contre le jansénisme devaient enfanter la constitution civile du clergé de France ; vaste tombe dans laquelle nos vieux préceptes religieux devaient s'engouffrer ; sentine dans laquelle devait se salir cette religion si pure, ce symbole si mal interprété par ceux à qui la garde en avait été confiée.

En France, où tout prend un caractère léger, où les disputes les plus sérieuses dégénèrent parfois en épigrammes spirituelles, en railleries piquantes et assaisonnées de l'esprit attique (1), on

(1) On demandait à quelqu'un quelle était la différence qui existait entre un janséniste et un moliniste : il répondit que le janséniste se mettait à genoux devant Dieu, et que le moliniste faisait mettre Dieu à genoux devant lui. On prétendait aussi qu'on reconnaissait aisément un prêtre janséniste d'avec un prêtre moliniste, lorsque l'un ou l'autre disait la Messe, en ce que le janséniste, toutes les fois qu'il étend les bras, les ouvre le plus qu'il lui est possible, tandis que le moliniste les incline faiblement en adorant le crucifix.

pouvait espérer que cette querelle ne serait pas longue ; mais qui croirait que la manière dont la grâce opère dans l'homme devait amener des troubles, fournir matière à des persécutions iniques, et entraîner la destruction d'une abbaye de femmes respectables.

Pascal, Arnaud, Nicole, Quesnel, Sacy, l'abbé du Guet, Duvergier de Hauranne esprits profonds, nourris des préceptes de saint Augustin, se présentèrent au combat. Les *Lettres Provinciales*, la *Morale Pratique*, jetèrent sur les jésuites un vernis odieux ; ils prêtèrent à la richesse de notre langue, et l'on ne trouva rien de plus propre à représenter l'idée d'un heureux mensonge, que le mot *escobarderie*, dérivé de leur père Escobar.

Amis, ou même faisant partie des illustres auteurs dont Port-Royal a abondé, ces hommes, les trois quarts de mœurs pures et intacts, se laissèrent aller à tout ce que la haine scholastique peut inventer de plus hideux. Les jésuites, de leur côté, accusèrent leurs adversaires d'actes infâmes ; les textes, dénaturés par eux, disaient-ils, prouvaient leur mauvaise foi, et les jansénistes de toutes classes, tourmentés, emprisonnés, exilés pour ces vaines disputes, consacrèrent encore leur plume et leur vie à la défense d'une cause que Louis XIV avait proscrire.

La haine de ce monarque pour le jansénisme s'attisait. L'alliance momentanée des jansénistes et du pape, lors de la célèbre assemblée du clergé, en 1682, assemblée qui marqua au pape la conduite qu'il aurait à tenir envers la France et son Église, leur avait valu des ennemis parmi le clergé, mais, soutenus par des plumes savantes et habiles, leur nombre augmentait chaque jour. Le cardinal de Noailles, la duchesse de Longueville, devinrent de zélés jansénistes. De cette secte, se fractionna celle du quietisme, célèbre par la plume sentimentale de l'illustre Fénelon. La dispute des jésuites avec Port Royal avait alors grandi, et Bossuet s'était déclaré l'antagoniste de Fénelon.

Ces querelles religieuses, devenues acerbes dans le cœur des prêtres et des dévots, et devenues encore l'occupation de la cour,



lorsque les jésuites s'en furent emparés par les confesseurs qu'ils fournirent à Louis XIV, avaient aigri le caractère de ce monarque. Le jansénisme devint à tel point sa bête noire, qu'au dire de ses courtisans, il préférerait l'athéisme (1). La cour de Rome dut s'en émouvoir, et la bulle *Unigenitus* vint raviver toutes les haines, toutes les discussions qui avaient fait le tourment de Louis XIV. Dans son palais, s'étaient, peu à peu, infiltrées ces maximes qu'il abhorrait. Madame de Montespan, si longtemps l'objet de son culte, était morte janséniste; Racine et Boileau, qui, par leurs écrits, contribuaient à cette gloire dont il était le soleil, avaient fait entendre leurs voix en faveur du jansénisme. L'air qu'il respirait lui paraissait pestiféré, les persécutions envers ses sectaires lui faisant chaque jour de nouveaux prosélytes. Le père Lachaise, confesseur du roi, avait suivi la marche tracée par les pères Annat et Ferrier, ses prédécesseurs; mais d'un caractère doux, ses persécutions contre le jansénisme avaient été parfois ralenties, en vue de ne point s'attirer l'animadversion de toute la cour, qui ne partageait pas la haine du roi pour des hommes d'une capacité incontestable. Et cependant s'enfouissaient, dans ces vaines querelles, des talents qui, bien dirigés, auraient doté la France de livres utiles (2). Les jésui-

(1) « On raconte, à ce sujet que, lorsque le duc d'Orléans partit pour aller commander l'armée en Espagne, le roi lui demanda qui il amenait avec lui. Le duc lui nomma Fontpertuis. Comment, mon neveu, lui répliqua le roi, le fils de cette folle qui a tant préconisé M. Arnaud, un janséniste! — Ma foi, Sire, je ne sais pas, lui répondit le duc d'Orléans, ce qu'a fait la mère; mais pour le fils, il ne croit pas même en Dieu. Est-il possible! s'exclama alors le roi; et en êtes-vous assuré? — Oui. — Si cela est, il n'y pas de mal, et vous pouvez l'amener. »

(2) « Lorsqu'on parcourt, dans la vaste Bibliothèque du roi, dit un auteur qui a écrit en faveur des jésuites, la première salle, immense par son étendue, et qu'on la trouve destinée, dans sa plus grande partie, à la collection sans nombre des commentateurs les plus visionnaires de l'Écriture, des écrivains polémiques, sur les questions les plus vides de sens, des théologiens scholastiques de toute espèce, enfin de tant d'ouvrages d'où il n'y a pas à tirer une seule page de vérité, peut-on s'empêcher de

tes, jouissant d'une faveur soutenue sous le règne de Louis XIV, avaient à peu près annulé leurs rivaux en éducation, les oratoriens (1). Ayant aussi à leur disposition des plumes remarquables, des écrivains recommandables, leur crédit s'appuyait sur les services qu'ils rendaient aux familles; mais lorsqu'au père Lachaise succéda le jésuite Le Tellier, les persécutions s'étendirent et devinrent effrayantes (2). Il est inutile de rappeler ici le rôle que les jésuites avaient joué dans la révocation de l'édit de Nantes (3). Mais alors que Le Tellier, fripon sans religion, disent quelques uns, fanatique de bonne foi, disent quelques autres, se fut emparé de la conscience du roi, il ne fut plus possible de blesser, en quoi que soit la morale des jésuites.

Quesnel, l'objet de la haine de Le Tellier, déjà condamné par

s'écrier avec douleur : *Ut quid perditio hæc?* (A quoi bon cette perte?) Encore, ajoute cet auteur de sens, l'humanité n'aurait été que médiocrement à plaindre, si tous ces objets frivoles et absurdes, *ces bagatelles sacrées*, comme les appelle M. de la Chalotais, n'avaient abouti qu'à des injures, et n'avaient pas fait répandre des flots de sang. »

(1) La jalousie des jésuites, à l'égard de l'Oratoire, est une preuve irrécusable de leur despotisme. Elle se conçoit d'autant moins, que le cardinal de Bérulle, fondateur de l'Oratoire, était l'ami intime du père Cotton, confesseur de Henri IV.

(2) L'on sait que le père Lachaise, avant de mourir, avait conseillé à Louis XIV de ne jamais prendre un jésuite pour confesseur, sans néanmoins lui dire le motif de ce conseil. La France dut bien des maux à Le Tellier, le plus acharné des persécuteurs que les jansénistes et les protestants aient rencontrés. L'amour de Louis XIV pour les jésuites était tel, qu'il força les princes de sa famille à prendre pour confesseurs des jésuites. On prétendit même qu'il faisait partie de cette société.

(*Mémoires du duc de Saint-Simon. Duclos, Mémoires Secrets.*)

(3) Déjà les jésuites étaient accusés d'avoir employé toutes espèces de ruses pour attirer vers eux les enfants protestants. Les enfans prétendus convertis pouvaient se marier sans le consentement de leurs père et mère, et un arrêt du parlement de Paris, de 1663, avait décidé que, malgré ce défaut de consentement, les enfans ne pouvaient encourir l'exhérédation. Bien d'autres édits vinrent, à cette époque, porter le trouble dans les familles.

( Voir DELAURE, *Histoire de Paris.* )

le pape avait succombé. Le cardinal de Noailles, Fontenelle, neveu du grand Corneille, ce dernier pour son livre de l'*Histoire des Oracles*, déjà poursuivis, auraient probablement succombé, lorsque Louis XIV mourut, après avoir été le jouet des jésuites (1).

Le siècle de la philosophie s'ouvrait. Mais, plus terrible encore que l'ultramontanisme, la philosophie, dans ses écarts, devait produire bien des horreurs. Fille de la philosophie, la révolution, belle prostituée coiffée du bonnet phrygien, allait se vautrer dans le sang de ceux qui avaient mis au jour sa mère, qui l'avaient enrichie de leurs sophismes, et qui, tout en prêchant l'amour du prochain, poussaient le peuple dans une voie qui le conduisait vers la domination du plus adroit. Néanmoins, et quelle que fût alors l'ère qui se préparait, le régent, à la mort de Louis XIV, parut favorable au jansénisme. Sa première nomination aux bénéfices vacants fut un acte de complaisance en faveur des jansénistes, ce qui le fit mal venir de la cour de Rome. Le cardinal de Noailles avait été nommé chef du conseil de conscience; les abbés de Lorraine, de Bossuet, de Tourrouvres et d'Entragues, sujets soumis à sa faction, avaient valu au régent ce bon mot : « Les jansénistes ne se plaindront pas de moi; j'ai tout donné à la grâce, rien au mérite. » Puis enfin, Le Tellier avait été exilé.

Comme on le conçoit, les jésuites durent s'émouvoir; mais le régent et Dubois, ne s'émouvant guère des dires de ces pères, ne donnèrent qu'une faible attention aux discussions du jansénisme et du molinisme.

Sous Fleury, les persécutions recommencèrent. Tencin, archevêque d'Ambrun, Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, devinrent les instruments qui usèrent le jansénisme, le-

(1) En février 1715, les jésuites imaginèrent, pour désennuyer Louis XIV, de revêtir un marchand étranger de la qualité d'ambassadeur du roi de Perse. Le roi lui fit une réception superbe, et parut couvert de diamants. Il se crut aux beaux jours de son règne.

(*Mémoires de Dangeau.*)



quel, dégénéré d'ailleurs en convulsions, avait donné naissance à des scandales dont la police dut réprimer l'éclat. L'on sait assez ce qu'étaient les convulsionnaires, le bruit que firent, sous Louis XV, les prétendus miracles opérés sur la tombe du diacre Paris, et ces deux vers :

De par le roi, défense à Dieu,  
D'opérer miracle en ce lieu ;

vers qui furent, pour ainsi dire, l'oraison funèbre du jansénisme.

Certes, ces querelles, assoupies en partie, avaient fourni matière à toutes les calomnies que peut inventer la haine. Les jésuites, vainqueurs depuis si longtemps, en avaient rétracté quelques unes. Mais, convaincus en cour de Rome d'abus introduits en faveur des rois, en vue de se maintenir dans leurs bonnes grâces (1), poursuivis pour leur intolérance en Europe, pour leurs superstitions dans l'Inde, et pour la protection qu'ils donnaient à leurs acolytes coupables de crimes, ne reculant devant rien, quand il s'agissait de sauver l'honneur du corps (2),

(1) Les jésuites d'Espagne avaient permis des maîtresses à Philippe V, chose dont ce prince n'usa pas, et ceux de France avaient, dit-on, autorisé Louis XIV et Louis XV dans leurs désordres. Leur morale, relâchée pour les courtisans, était inexorable dès qu'elle se trouvait en face du peuple.

(2) Nous n'irons point puiser, pour appuyer ce que nous disons ici, des faits déjà imprimés; mais nous empruntons ce trait aux manuscrits de notre grand-père, qui nous sont d'une aide puissante dans tout ce que nous écrivons :

« Un jeune religieux de Toulouse avait séduit une jeune personne du  
» sexe, âgée de seize ans, qu'une mère blanchisseuse envoyait toutes les  
» semaines chercher le linge qu'il avait à faire blanchir. Cette fille, de-  
» venue enceinte, en fait part à sa mère, et lui révèle l'auteur de sa  
» grossesse. La mère, agitée, court chez le supérieur du collège, lui ex-  
» pose son embarras et l'état critique de sa fille. Êtes-vous capable de  
» garder un secret ? lui dit le supérieur, votre fortune en dépend. — La  
» mère le lui promet. — Tenez voici un écu de six livres, conservez  
» votre fille dans votre chambre, ne la produisez point au dehors, pre-  
» nez-en bien soin, et venez me revoir dans trois mois. La bonne  
» femme se retire aussitôt. Après son départ, le religieux rassemble ses

alors que l'assassinat de Louis XV par Damiens, celui du roi de Portugal et leurs discussions dans le Paraguay avec l'Espagne,

» idées sur le parti à prendre dans une pareille circonstance, et voici  
» celui auquel il s'arrêta. Il fait venir le premier garçon chirurgien gagnant maîtrise à l'hôpital de Toulouse; il lui demande si, moyennant une somme de cent louis, qu'il lui comptera, il se sent en état de faire l'opération de la castration à un de ses jeunes religieux. Il lui promet le secret sur cette action, et lui répond de toutes les suites de l'événement. Le jeune expert frémit d'abord à l'idée de commettre un pareil crime; mais l'appât des cent louis le rassure, et il déclare qu'il se sent capable de faire l'opération. Revenez tel jour et à telle heure, lui dit alors le supérieur; ne craignez rien, apportez vos instruments, ainsi que tout ce qui sera nécessaire. Le jeune chirurgien ne manque pas de revenir au jour et à l'heure indiqués. Il trouve la victime étendue sur un lit et attachée, par tout le corps, avec des courroies, de telle manière qu'il lui était impossible de pousser aucun cri, de faire aucun mouvement. Il se met aussitôt en fonction d'opérer, et il réduit bientôt le religieux au même état où le moine Fulbert avait mis Abeilard. L'opération finie, l'appareil est posé. Chaque jour, le chirurgien venait panser le blessé, et il parvient à guérir la plaie.

» Les trois mois indiqués à la mère étaient écoulés. Elle arrive chez le supérieur, et croit déjà tenir en son pouvoir cette fortune qui lui a été promise. Elle avait bien exactement tenu le secret qui lui avait été recommandé. Qui êtes-vous? lui demanda le supérieur d'un ton brusque et courroucé.—Je suis cette malheureuse mère, lui répondit-elle, dont la fille a été violée par votre religieux. — Vous êtes une coquine, une misérable, une calomniatrice, et je vais bientôt vous faire repentir de votre audace. Jamais le père dont vous parlez n'a été capable d'un fait de cette nature. Il la jette hors de chez lui, présente sa requête en justice, demande la visite du religieux. Il l'obtient. Des experts attestent que le religieux, mutilé dans cette partie depuis son enfance, n'a pu consommer le crime dont il est accusé. La malheureuse mère est jetée dans les prisons et condamnée à y finir ses jours. Elle y a péri misérablement. Sa fille n'a pu survivre à sa douleur, à son ignominie. Le religieux violateur fut envoyé, quelque temps après, dans une province éloignée, pour y vivre ignoré et inconnu (\*).

(\*) « Cette action d'une perfidie inouïe, écrit notre grand-père, dans une note, m'a été certifiée par un sieur Albrespy, qui, dans l'opération, servit de sacrificateur. Lors de la destruction des jésuites, craignant d'être recherché pour ce crime, il crut prudent de passer à la Martinique, où il était chirurgien, dans la paroisse de Sainte-Marie. (Paroisse où notre grand-

dont ils se disaient indépendants, semblaient devoir les rendre redoutables aux têtes couronnées, leur expulsion de France et d'Espagne devint, dit-on, une des clauses secrètes du pacte de famille.

Cependant, telle était l'influence de ce corps, l'épouvantail de Rome et des rois, qu'il fallut un prétexte pour cette exécution ; et comme rien ne pouvait mieux y prêter, on saisit l'occasion d'un procès scandaleux, qui réveilla contre les jésuites toutes les haines, toutes les passions de leurs nombreux ennemis.

Ce procès ayant, comme nous le savons, pris naissance à la Martinique, il est essentiel, pour que l'on puisse bien en saisir toutes les phases, que nous nous reportions vers cette île, dans laquelle le père Lavalette avait organisé un commerce qui tendait à en accaparer tous les produits.

» Ce trait, continue notre grand-père, paraîtrait incroyable, si on ne  
» savait de quoi étaient capables les jésuites pour en venir à leurs fins.  
» Les lettres de cachet que le père Le Tellier, confesseur de Louis XIV,  
» a distribuées pendant sa faveur, sont infinies. La moindre épigramme  
» contre la société des jésuites était plus sévèrement punie que les crimes  
» les plus atroces.»

» père avait ses propriétés). Ce n'est que dans la révolution, qu'il s'est pu  
» permettre de me raconter ce fait. Il s'est lui-même vanté dans toutes les  
» horreurs de la révolution. Il s'est retiré en 1794 à Cahors, sa patrie, où il  
» existe encore (1800). Il y vit des pillages qu'il s'est permis d'exercer sur des  
» habitants paisibles qui ne lui avaient jamais fait que du bien, qu'il a en-  
» suite fait emprisonner, égorger, guillotiner. Si jamais mes lettres devien-  
» nent publiques, je voue son nom et sa mémoire au mépris et à l'exécration  
» de tous les gens honnêtes. » Nous ne pouvons finir ce paragraphe, sans dire  
que nous sommes heureux de remplir un des vœux formés par notre grand-  
père.

( *Nouveaux mélanges manuscrits*, tome I, page 1100. )



## CHAPITRE XXIV.

---

LE PÈRE LAVALETTE, SON COMMERCE, SON VOYAGE EN FRANCE, SES MENÈES. — LE CAPITAINE TIENNETTE. — FAILLITE LIONCY ET GOUFFRE. — LES JÉSUITES CONDAMNÉS A PAYER LES LETTRES-DE-CHANGE TIRÉES PAR LE PÈRE LAVALETTE. — LEUR CULPABILITÉ PROUVÉE. — ILS SONT EXPULSÉS DE FRANCE. — PROCÈS QU'ILS SUBISSENT AUX COLONIES.

Nous ne répéterons pas ici l'éloge et le blâme que les jésuites se sont attirés dans leurs missions aux Antilles. Nous ne dirons pas quels furent leurs torts ; nous avons raconté des faits dans le cours de cette Histoire, c'est au lecteur à juger. La hauteur de leurs procédés, cet esprit d'entente qui appartient au clergé en général, mais qui, spécialement, caractérisait les jésuites, leur avaient fait de nombreux ennemis aux colonies, et cependant, malgré les actes qui leur avaient valu des remontrances de la part des chefs, généralement on rendait justice à leur zèle. Nous avons vu, tout récemment, ce que la discussion suscitée entre les jésuites et les dominicains avait soulevé de scandales à la Martinique, au sujet de l'ouverture, complaisamment faite aux Anglais par le père Lavalette, supérieur des jésuites, de son église du fort Saint-Pierre. La noble conduite des dominicains leur avait procuré l'estime des habitants, qui, d'ailleurs, avaient quelques raisons d'en vouloir au père Lavalette.

Ce religieux, issu de la famille du grand-maître de Malte portant ce nom, et né en 1707, dans le diocèse de Valves, était entré dans la compagnie de Jésus en 1725. Ordonné prêtre en 1740, il était parti pour la Martinique en 1741, où, après avoir, pendant deux années, exercé les fonctions curiales au Prêcher, il fut rappelé par ses supérieurs au couvent de Saint-Pierre. La mission des jésuites, ébranlée, à cette époque, par quelques pertes de nègres, et un peu par la charité désordonnée du père

François Maréchal, de Metz, alors supérieur des jésuites des îles du Vent, avait besoin d'un homme habile pour sa restauration. Possesseurs d'immenses terrains, à quelques pas de la ville, les jésuites n'en retiraient pas le profit sur lequel ils étaient en droit de compter. Actif, intelligent, ayant un coup d'œil sûr et tranchant, sachant donner de bons conseils, et, plus que cela encore, sachant écouter ceux d'autrui, et sachant en tirer profit, le père Lavalette avait, en peu de temps, organisé le travail sur cette habitation, qui comptait un atelier nombreux. Les dettes de la mission payées lui avaient ouvert un crédit qu'il ménageait habilement, et ses supérieurs de la Martinique, ceux de France, n'ayant qu'à se louer de son zèle, le nommèrent, en 1747, frère-procureur de la mission des îles du Vent.

Revêtu d'un titre qui mettait entre ses mains le temporel de la mission des îles du Vent, le père Lavalette vit éclore dans son cerveau un projet de fortune. La guerre, comme nous le savons, existait alors, et le commerce étranger, auquel se livraient les autorités elles-mêmes, firent fermer les yeux sur les spéculations du père Lavalette. Accusé d'intelligence avec Caylus, dont nous avons narré la conduite au chapitre I<sup>er</sup> de cette partie de notre Histoire, le père Lavalette s'était disculpé, et, dès lors, il avait combiné un nouveau plan (1).

Ce plan, qui ne le mettait plus en contact avec le gouvernement, dont les lois prohibitives repoussaient tout commerce étranger, avait besoin, d'après la constitution des jésuites, d'être approuvé par leur général. Ici, l'histoire des jésuites couvre du voile du mystère une approbation donnée sans preuves apparentes; mais la complicité de l'ordre entier va nous apparaître, car, n'éprouvant aucun obstacle, le père Lavalette put organiser tous les rouages qui devaient faire mouvoir son projet.

Cependant, sans fonds, sans argent, et n'ayant qu'un crédit naissant, les difficultés se présentaient en foule; ces barrières,

(1) Archives de la marine, cartons Martinique.

faites pour arrêter un homme vulgaire, servirent à échauffer l'esprit mercantile du jésuite.

Le système monétaire des colonies, vicieux dès le principe, et soumis à des variations provenant parfois des circonstances, mais surtout de l'éloignement de la métropole, soumettait l'argent de la Martinique à une perte d'un tiers de sa valeur dès qu'on le transportait en France.

Neuf mille livres des colonies n'en valaient plus que six mille en France. La valeur de l'argent est toujours relative. Les changes, comme nous le savons, établissent des proportions entre la valeur des espèces; cette valeur ne pouvait donc être que fictive à la Martinique; mais l'essentiel était de la rendre réelle.

Cette disproportion existant par le fait, peu de colons faisaient donc passer des fonds en France, soit en nature, soit en papier. Disons-le, du reste, ils n'eussent pas trouvé de papier sur France; car, suivant les principes qui, alors comme aujourd'hui, font la ruine des colonies, la France restait toujours leur créancière (1). Quel usage ceux qui se trouvaient avoir de l'argent à

(1) Il est facile de concevoir l'avantage dont jouiraient les colonies, si elles se trouvaient créancières de la France; les denrées coloniales seraient vendues pour de l'argent, dont le colon déterminerait l'emploi, qui lui servirait à agrandir ses propriétés coloniales et à se créer des ressources en France. Il tiendrait au sol qu'il foule, tandis que, obéré envers la France, il se voit la victime des lois qui menacent sa propriété. Cet état de choses, provenant de la traite qui, si longtemps, a sucé les colonies et de l'exception faite en faveur des colonies, quant à l'expropriation, a ruiné le crédit. Les monnaies, réduites à des taux presque égaux à ceux de France, à l'égard des monnaies étrangères, ont fait désertier de nos marchés coloniaux une grande partie de l'or et de l'argent qui y abondaient anciennement. Le malaise est resté le même, quant au discrédit qui, en tout temps, a pesé sur les propriétés de nos colonies, dont les revenus sont encore disproportionnés à la valeur de la terre, moins le remède qui apaisait le mal: la valeur fictive de l'argent. Pour établir un équilibre convenable aujourd'hui, on le voit, il ne s'agit pas d'appliquer le correctif de l'expropriation, qui ruinerait débiteurs et créanciers; il faut commencer par faire revivre le crédit, et donner aux capi-



leur disposition pouvaient-ils donc en faire, quand ils voulaient le faire passer en France ? Le convertir en denrées du pays sur lesquelles ils perdaient moins qu'ils n'eussent perdu sur des espèces monnoyées.

Ce vice n'avait point échappé au père Lavalette, et, fondant une fortune à venir sur le parti qu'il pouvait tirer du système des lettres-de-change, il s'annonce comme disposé à faire compter en France tous les fonds qu'on voudra lui remettre, sur le pied de leur valeur aux colonies, sans les soumettre à aucune diminution.

Cette offre, au premier aspect, put paraître insensée ; mais si le père Lavalette donnait des lettres-de-change, au pair, à qui lui confiait son argent, il y mettait la condition d'une échéance de trente mois à trois ans.

Ce laps de temps pouvait effrayer les esprits inquiets ; mais son esprit industriel avait vu de suite le parti qu'il pouvait en tirer. Employant l'argent qu'on lui remettait à l'acquisition de denrées qu'il expédiait, et en retour desquelles on lui faisait passer des moëdes de Portugal, monnaie d'or qui, valant ordinairement, en France, quarante-deux livres, avait alors une valeur fixe de soixante-six livres, à la Martinique, il avait fait un calcul facile à comprendre.

Pendant l'échéance de ses lettres-de-change, s'écoulait assez de temps pour accomplir de cinq à six voyages, de telle sorte que l'argent lui rapportait, dans cet intervalle, cent soixante pour cent. Quelle source de fortune ! quelle mine à exploiter ! quelle ressource d'autant plus merveilleuse, que ces profits énormes étaient faits avec l'argent d'autrui, et que le père Lavalette n'y mettait pas une obole du sien !

Les commencements de ces spéculations, comme on le contraignait français une direction coloniale, dont le retour s'opérerait en denrées locales, et dont les produits se trouveraient garantis sur une valeur territoriale, valeur que les colonies ne possèdent pas. Enfin, dans ce mot crédit, se trouve tout un problème à résoudre : la reconstitution des colonies.

çoit, ne furent pas aussi éclatants que l'imagination du père Lavalette se les était faits. La singularité de cette nouvelle espèce de négociation avait frappé quelques esprits craintifs, dont la circonspection s'était éveillée; mais les succès du jésuite peu à peu enhardirent les plus timides, et ce que ses discours insinuants savaient commencer, son habile fidélité à remplir ses promesses l'achevait.

Les petites sommes hasardées par les plus entreprenants furent exactement remises; de plus grosses furent confiées au jésuite, lesquelles furent acquittées avec la même ponctualité, et dès lors, la confiance devint générale; son crédit n'eut plus de bornes.

Ce que le gouvernement n'a jamais tenté de réaliser dans nos colonies, ce que, récemment, un négociant intelligent de la Guadeloupe a, sans l'appui du gouvernement, infructueusement tenté, le père Lavalette venait de le réaliser à la Martinique. Les colonies avaient une banque; une banque, invention utile et morale quand l'État s'en charge; une banque, source de rapines, quand des courtiers avides en dirigent les spéculations.

Dès lors, l'argent abondant entre les mains du père Lavalette, ses relations s'établirent sur tous les marchés d'Europe, et le crédit qu'il avait su se faire à la Martinique en provoqua un aussi étendu de la part des consignataires auxquels il adressait ses denrées. Les mers se couvrirent des vaisseaux frétés à son compte. La ville de Saint-Pierre s'enrichit de magasins splendides élevés aux frais de la compagnie, et l'habitation de Saint-Pierre ne fut plus qu'une succursale, le père Lavalette ayant établi à la Dominique, dans le quartier de la Grande-Baye, une habitation exploitée par un atelier qu'il augmentait sans cesse par de nouveaux achats de nègres (1).

(1) Cette habitation appartenait, en premier lieu, à un certain Cresol, qui la vendit six mille livres de rentes viagères, payables en France, où il passa, croyant qu'il serait exactement payé; mais ce ne fut qu'à

Certes, la prospérité dont jouissaient les jésuites était due à l'activité du père Lavalette, et le bien que les jésuites répandaient à l'entour d'eux avait fait taire les premières plaintes du commerce métropolitain, plaintes qui n'avaient point franchi le cercle des colonies, et que l'on attribuait à la jalousie. Néanmoins, et malgré cet éveil, qui aurait dû engager le père Lavalette à enrayer un peu ses spéculations, son commerce prodigieux tendait chaque jour à devenir un commerce exclusif. Les colons eux-mêmes en souffrirent à la fin, et virent le tort qu'il valait aux négociants français. L'appât du bénéfice que le père Lavalette offrait à quiconque avait de l'argent, faisait verser dans sa banque toutes les espèces de la colonie. Avant lui, la circulation des monnaies facilitait le débit des productions de la Martinique, et cette consommation faisait valoir l'importation des denrées de France. Tout cet intérêt respectif était ruiné par les opérations du jésuite entreprenant ; sa banque était devenue un monopole ; elle ruinait le pays, les denrées n'étaient plus vendues, ou du moins, seul possesseur du numéraire de la Martinique, le père Lavalette pouvait seul les acheter et y mettre le prix qu'il lui plaisait de table (1).

Avec une perspective semblable, le père Lavalette voyait dans l'avenir un accaparement général, d'où découleraient des richesses immenses ; mais l'habitant y voyant sa ruine, se prit à murmurer tout bas. Les murmures éclatèrent bientôt, et des plaintes contre le père Lavalette furent portées au roi (2).

Le ministère, instruit par le roi de ces plaintes qui l'importunaient, et qui, probablement, le gênaient dans ses amours, en fit part au père de Sacy, procureur-général des missions des îles

force de menaces qu'il parvint à en retirer quelque chose. Les nègres que le père Lavalette plaça sur cette habitation venaient de la Barbade.

(1) *Plaidoyer pour le syndic des créanciers des sieurs Lioncy frères, et Gouffre, de Marseille.* Paris, 1761.

(2) Dossier Lavalette, Archives de la marine.



du Vent, résidant en la maison professe de Paris. Mais le père de Sacy, ayant, dans son adolescence, dirigé la conscience de la Pompadour, qui, dans l'espoir de se maintenir en cour, affectait depuis peu un retour à la dévotion (1), gagna du temps, endormit ces plaintes pendant deux années (1751 à 1753), pendant lesquelles il servait lui-même de correspondant au père Lavalette, recevait ses comptes, acceptait ses traites et les acquittait (2).

Tranquille sur son sort, tranquille sur l'influence que son supérieur exerçait en France, le père Lavalette donna un développement énorme à l'habitation qu'il avait fondée à la Dominique. Cette habitation produisant des revenus considérables, et couvrant de ses cannes tout le quartier de la Grande-Baye, on pouvait aisément avancer que l'envie faisait entendre les mots de monopole, d'accaparement, que l'industrie, l'activité et le travail étaient récompensés, et que les sucres, soi-disant achetés, provenaient des habitations que les jésuites possédaient soit à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Dominique et même à Sainte-Lucie, où, dès 1750, le père Lavalette avait envoyé deux de ses frères, avec une cinquantaine de nègres (3).

Ces raisons, habilement exploitées auprès des autorités de la Martinique, tandis qu'en France le père de Sacy endormait le ministère et faisait agir son ex-pénitente, ne purent cependant étouffer les plaintes, qui devinrent, à la fin, tellement accablantes, qu'en juillet 1753, le père Lavalette fut rappelé en Europe par ordre supérieur. Mais si le ministère semblait écouter les charges déposées contre lui, charges qui pouvaient blesser son honneur, la société le nommait supérieur-général de ses missions des îles du Vent, et l'engageait à venir, au plus tôt, se blanchir d'une accusation injuste.

(1) *Mémoires de l'abbé Georgel*, tome I<sup>er</sup>, page 65.

(2) Ces faits ont été prouvés au procès. Voir le *Plaidoyer des Jésuites*. Paris, 1761.

(3) *Mémoire concernant les Jésuites*, imprimé à la suite d'un *Essai sur la Colonie de Sainte-Lucie*. Neuchâtel, 1779.

Cette nomination était le résultat du système que s'étaient tracé les jésuites ; ils soutenaient le père Lavalette ; l'abandonner alors qu'il les engraisait de richesses eût été une infamie ; mais les habitants se réjouirent ; ils crurent que, surveillé de si près, l'homme qu'ils avaient considéré, pendant un temps, comme leur sauveur, et dont alors ils redoutaient le génie accapareur, remettrait son épée dans le fourreau et que ses spéculations cesseraient.

Hélas ! cet espoir était vain. Cesser un commerce aussi amovant, reculer devant une difficulté, c'eût été accepter une accusation que l'habileté de ses manœuvres pouvait faire tourner à la confusion de ses ennemis, c'eût été indigne d'un jésuite ; et alors que le père Lavalette s'apprêtait à s'embarquer, il tire de nouvelles traites, achète des nègres pour les diverses habitations de sa mission, et confie à un négociant juif, du nom de Coën, l'administration de son comptoir.

Marseille devient le port sur lequel il jette ses nouveaux regards. Les négociants Lioncy et Gouffre reçoivent connaissance d'une cargaison et, en même temps, l'ordre d'acheter et de charger, pour son compte, deux vaisseaux, de se rembourser d'une partie de leurs débours sur les père de Sacy et Forestier, l'un, procureur-général de la société, l'autre, son provincial, d'adresser ces deux navires au négociant qu'il leur indique à la Martinique, lequel les leur réexpédiera chargés de sucres et de cafés ; puis enfin, ces dispositions prises et les choses les plus pressées de la mission étant réglées, il s'embarque pour France, en octobre 1753.

La cour et le ministère, tandis qu'à la Martinique le père Lavalette dressait ses batteries, avaient porté de graves accusations au père de Sacy, contre son délégué. Des Mémoires explicatifs avaient mis au courant des affaires de la mission les agents du gouvernement, mais le père de Sacy, détournant avec adresse toutes ces plaintes, les avait traitées de calomnies. Les bâtiments construits à Saint-Pierre faisaient l'ornement de cette ville ; l'établissement de la Dominique n'avait pour but que la conversion

des Caraïbes; les couleurs données au zèle du père Lavalette provenaient d'impostures inventées par les ennemis des jésuites.

Ces explications, corroborées par un Mémoire dont le père Lavalette s'était fait précéder, Mémoire déposé aux Archives, et qui, tout en sa faveur, mettait à nu soi-disant l'état de la mission, avaient un peu calmé le mécontentement de la cour. Cependant, débarqué au Havre, arrivé à Paris en chaise de poste, suivi de deux nègres et d'un laquais blanc, accueilli par ses frères, présenté à Versailles, où le crédit de son ordre le soutenait, le père Lavalette n'avait encore pu, au bout d'une année, obtenir son retour aux îles, que lui et ses supérieurs de France sollicitaient.

Ce retour, si longtemps retardé, mettait en péril les affaires de la mission, et, en 1755, les prières du père de Sacy ayant fléchi le roi, il fut permis enfin au père Lavalette de s'en retourner à la Martinique, avec défense de s'occuper de quelque sorte de commerce que ce fût (1).

(1) Le ministre adressait, en janvier 1755, à Bompar et à Lefèvre de Givry, cette lettre, que nous extrayons du Code manuscrit de la Martinique.

« Sur les représentations qui ont été faites par les supérieurs, en  
» France, des missions des jésuites aux îles, pour le retour du père La-  
» valette à la Martinique, le roi a bien voulu le permettre, et ce mis-  
» sionnaire doit s'embarquer incessamment. Mais Sa Majesté n'a ac-  
» cordé cette permission, qu'à condition qu'il ne se mêlera plus d'aucun  
» commerce, et les supérieurs ont donné les plus fortes espérances à cet  
» égard. Le roi veut qu'ils se ferment dans l'exercice de leur ministère,  
» et c'est le véritable intérêt de la religion, qui ne pourrait que souffrir,  
» à tous égards, des soins qu'ils donneraient à des opérations qui ne sont  
» pas de leur état. Ainsi, Sa Majesté désire que vous veilliez à ce que,  
» sous prétexte de l'administration de leur temporel, ils ne se livrent pas  
» à des entreprises de l'espèce de celles que l'on a reprochées au père  
» Lavalette; et si ceux qui sont chargés de cette administration, ne se  
» bornent pas à la vente des denrées de leurs habitations et à l'achat de  
» leurs provisions, suivant l'usage ordinaire de tous les habitants, vous  
» avertirez le supérieur de la mission d'y mettre ordre, et vous aurez  
» agréable de me rendre compte de l'usage qu'il fera de cet avis. Mais,



Mais promettre et tenir sont choses différentes, et le père Lavalette, qui savait ses batteries si bien dressées à la Martinique, voulut, par sa présence à Marseille, rassurer ses correspondants dans cette ville. Sa démarche était couverte par le prétexte de son passage arrêté sur un bâtiment de ce port. Accueilli par Lioncy avec toute la distinction que lui valaient et sa renommée, et les chargements considérables qu'il lui annonçait pour l'avenir, le père Lavalette se garda bien de lui faire connaître le véritable motif et le cas forcé de son voyage en France. Décoré par ses supérieurs, du titre de visiteur-général et de préfet apostolique des îles du Vent, il lui communiqua, au contraire, le but de sa mission, qui était de mettre en bonne situation le temporel des couvents des Antilles, et, par conséquent, il lui fit connaître l'autorisation qu'il avait de faire tous les emprunts nécessaires pour y parvenir.

Enfin, ayant réglé quelques affaires pressées, le père Lavalette s'embarqua pour la Martinique, laissant en France une réputation que deux circonstances avaient aidé à accréditer dans le commerce. Comme nous l'avons dit, des ordres avaient été donnés par lui à la Martinique, et ses relations, nous le savons, ne s'en tenaient pas à un seul port. Bien des personnes soupçonnaient le motif du déplacement du père Lavalette, mais ses confrères de France avaient su en dissimuler la portée, lorsque trois cent mille livres de lettres-de-change, tirées par lui sur la maison David Gradis et fils, de Bordeaux, furent protestées. Ce coup ruinait ses espérances, mettait une entrave infranchissable dans ses affaires; or, accourant aussitôt à Bordeaux, le père Lavalette avait non-seulement acquitté les lettres-de-change déjà protestées, mais encore celles dont les termes n'étaient point échus. Puis enfin, les jésuites ayant prétexté qu'il leur fallait des

» d'un autre côté, l'intention de Sa Majesté est que vous souteniez les  
» missionnaires dans l'exercice légitime des fonctions de leur ministère,  
» et c'est sur quoi je suis persuadé qu'il n'est pas nécessaire d'exciter  
» votre attention. »

fonds pour liquider leurs affaires, le conseil du roi, par un arrêt, les avait autorisés à faire un emprunt de six cent mille livres (1).

La réputation du père Lavalette s'était accrue des bruits que ces deux circonstances faisaient circuler; son portefeuille qu'on avait vu, contenait des valeurs immenses, et le gouvernement l'appuyait dans ses spéculations, afin de lui permettre de les agrandir. Cependant les seuls Lioncy et Gouffre n'avaient pu se guérir de toutes les craintes que faisaient naitre en eux les énormes sommes dont ils étaient à découvert. Deux bâtiments, qu'ils avaient expédiés étaient déjà partis; mais le père Lavalette qui, à son départ, leur avait fait cadeau d'un service en vaisselle plate, ne leur avait remis aucun fonds. Loin de là, ils les avait engagés à couvrir de leurs signatures trente mille livres de lettres-de-change, tirées par le père Desmaretz, supérieur des missions de Saint-Domingue. Il est vrai que le père de Sacy avait à leur faire passer une partie des fonds que mettrait à sa disposition l'emprunt autorisé; mais l'emprunt ne se faisait pas, mais les fonds par conséquent n'arrivaient pas. Dans cette position, les échéances approchant chaque jour, Lioncy et Gouffre députent un commis vers le père de Sacy, et deux cent mille livres leur parviennent.

L'on sait qu'un pareil liniment devient baume qui calme telle blessure, aussi les Lioncy, pleins d'espoir, se mirent-ils à ce régime qui n'engraisse point, comme il nous sera facile d'en juger sous peu.

Ainsi se déroulaient donc en France les diverses phases de ce drame. Le père Lavalette, qui avait posé pied sur la plage de la Martinique, s'était, de son côté, remis de plus belle à l'œuvre. L'habitation de la Dominique devient l'objet de ses premiers soins, celle de Saint-Pierre se voit augmentée de quelques nouvelles acquisitions, une vinaigrerie, qui lui coûte cent mille écus,

(1) *Mémoire à consulter et Consultations pour Jean Lioncy*. Paris, 1761.

s'installe sur une vaste échelle ; puis enfin, ne voulant négliger aucune des branches de son industrie, un comptoir, dont il est l'âme, se monte sous la raison Rachon, Cartier et C<sup>e</sup> ; ses relations embrassent le commerce de la Guadeloupe, de la Dominique et de la Grenade, où il place des agents qu'il dirige. Ne pouvant, sans se compromettre, se trouver la machine active de tout ce mécanisme, un certain Dutasta devient son courtier.

Alors son commerce s'étend jusqu'au Mexique, des lettres-de-change sont tirées pour des sommes énormes : Lioncy et Gouffre en acceptent pour plusieurs millions, des bâtimens, chargés de denrées, partent pour l'Europe ; mais tandis que, récapitulant ses profits à venir, le père Lavalette recevait des félicitations de ses supérieurs, les hostilités avaient lieu sur mer entre nos navires et les navires anglais.

Deux des navires du père Lavalette, saisis par ces derniers, laissaient Lioncy et Gouffre sous le coup d'une faillite. Cette nouvelle, parvenue en France, allait compromettre la compagnie entière ; mais un trésor annoncé et attendu à Bordeaux, pouvait réparer les affaires du père Lavalette ; or ce trésor trompa l'espoir des jésuites. Cette fois, le voleur n'était point l'ennemi, le voleur était précisément celui qui était le plus intéressé à ce que le navire, portant le trésor, arrivât à bon port à Bordeaux. Pour que nous soyons compris, il est essentiel que nous prenions la chose d'un peu haut.

Les jésuites, comme nous le savons, installés au Paraguay, y avaient, dans le principe, éprouvé des persécutions, et leur société avait vu s'augmenter le nombre des martyrs qu'elle comptait déjà. Le père Lavalette ayant à faire passer à ses supérieurs de France, soi-disant les os de ses frères immolés par les sauvages, confiait ces saintes reliques au capitaine Tiennette, qui signa un connaissance, dès que le précieux dépôt lui fut remis.

Le couvent de Bordeaux, prévenu de l'envoi que la renommée a annoncé être arrivé sain et sauf, se transporte en procession solennelle à bord du navire. Les caisses, contenant les prétendues reliques, sont exposées à la vénération des fidèles ac-



courus pour suivre la procession. Portées par des portefaix, ces caisses, que le supérieur savait devoir contenir autre chose que des os, lui semblent si légères, qu'un soupçon s'empare de son âme. Néanmoins, il fait bonne contenance, entonne des cantiques, brûle de l'encens et arrive avec ses caisses qu'il dépose dans la chapelle de son couvent.

Les portes du couvent fermées, les caisses sont ouvertes, mais les lingots qu'annonçait le père Lavalette s'étaient transformés en os de poules, de moutons et de cochons.

C'était une plaisanterie, seulement elle était de mauvais goût, et le supérieur, ne supposant pas que Tiennette voulût passer à ses yeux pour un homme mal élevé, lui demanda s'il croyait réellement qu'on eût embarqué des os de saints à son bord.

Personne, mieux que Tiennette, ne savait de quel poids étaient les lingots, que lui-même avait dénichés et qu'il avait remplacés ainsi que nous l'avons dit; aussi, bien résolu à s'approprier le magot, il opposa son connaissance et poussa la plaisanterie à ce point qu'il exigea son fret (1).

Cette ressource enlevée aux jésuites, leur position s'aggravait; mais cependant il fallait y faire face. Le drame avait eu son côté brillant, il semblait suivre les principes de l'école de Shakspeare, il avait aujourd'hui son côté original et bouffon; pour le mener vers un dénouement utile, les tribunaux étaient là. Attaquer

(1) Ce trait, emprunté aux manuscrits de notre grand-père, est inconnu; nous ne l'avons vu imprimé nulle part; il a quelque analogie avec les billes de chocolat saisies en Espagne. Le duc de Saint-Simon nous rapporte l'anecdote, et nous apprend comment les jésuites faisaient ainsi passer des lingots d'or, qu'ils dissimulaient sous une couche de chocolat. La pesanteur des caisses les trahit. Dans le cas que nous rapportons, ce fut encore ce même motif qui engagea Tiennette à ouvrir les caisses.

« J'ai vu mourir, en 1787, ce même capitaine Tiennette, dit notre grand-père. Il laissait une fortune très considérable. Il lui était survenu quelques remords de conscience sur la fin de sa vie, et il fit aux pauvres de grandes aumônes. »

(*Nouveaux mélanges manuscrits*, vol. 1, pages 1103 et 1104.)

Tiennette paraissait le seul moyen indiqué ; mais, parfaitement en règle, les jésuites avaient compris que les rieurs seraient de son bord.

Et déjà les demandes de Lioncy et Gouffre se succédaient ; déjà en rapport avec les pères de Sacy et Forestier, c'était à eux que ces négociants de Marseille demandaient trois à quatre cent mille livres, pour soutenir leur crédit et celui du père Lavalette. Quelques fonds, envoyés par les supérieurs de Paris, ne suffisant pas, et les échéances arrivant, Lioncy devint de jour en jour plus pressant. Puis enfin les jésuites répondirent par des paroles qui, ne laissant plus d'espoir à Lioncy et Gouffre, les amenèrent à déposer leur bilan le 19 février 1756.

Comme on le conçoit, l'orage qui menaçait les jésuites, les avait portés à prendre quelques mesures. Le couvent de Paris s'était ému, le père Visconti, général des jésuites, mort en mai 1755, avait été instruit de ce qui se passait, mais il n'avait pu s'en occuper. Le père Centurioni, son successeur, nommé seulement en novembre 1755, n'avait pu, avant cette époque, prendre en considération les plaintes qui lui parvenaient ; il avait autorisé la société à couvrir les négociants de Marseille d'une somme de cinq cent mille livres. Mais Lioncy qui, lui-même, avait fait un voyage à Paris dans cet intervalle, qui, par lui-même, avait pu apprécier le mauvais vouloir du père de Sacy, n'avait pu attendre cette décision. La bombe avait éclaté, et les jésuites de France ne pensèrent plus qu'à se mettre à couvert des suites d'un procès, dont le scandale était d'autant plus à craindre, qu'il remettait en mémoire leur faillite de Séville (1), qu'il rappelait leurs

(1) André Villars, procureur du collège de Sainte-Hermenigilde, une des sept maisons que les jésuites avaient encore à Séville (1645), autorisé par ses supérieurs et aidé de ses confrères, avait emprunté à intérêt, à rentes et sur d'autres titres, plus de quatre cent cinquante mille ducats, dont il se servait pour trafiquer dans Séville et aux Indes, pour faire bâtir des maisons, des moulins, pour acheter des jardins, des terres et plusieurs troupeaux de différent bétail. Les jésuites, voyant leurs affaires en bon train, et se sentant les mains pleines, font arrêter le père Villars et lui ôtent ses livres de compte, ses papiers et ses registres qu'il

accaparements de blé à Malte, et les spéculations des pères Biart et Massé au Canada, sans compter leur commerce scandaleux dans l'Inde et en Afrique, où ils avaient tenté d'établir des comptoirs, pour fournir des esclaves aux pêcheries de perles qu'ils exploitaient dans l'Inde.

Cependant, comme il fallait prendre quelque biais, afin de parer le coup prêt à tomber sur leurs têtes, ou du moins chercher à en amortir la portée, les jésuites avaient pris pour correspondant un nommé Rey, de Marseille, auquel fut, en quelque sorte, confiée la mission de liquider le commerce entrepris par le père Lavalette, commerce que dès lors ils semblèrent renier.

Quelques envois opérés dans des ports neutres de la Hollande furent en conséquence réclamés par Rey ; mais, déjà en partie absorbés par des lettres-de-change tirées par le père Lavalette, force fut au père de Sacy de se procurer des fonds, pour calmer les porteurs des valeurs que Lioncy et Gouffre n'acquittaient plus depuis leur faillite.

Cette prudence avait fait gagner du temps, et la débâcle survenue en France, dont l'écho s'était répercuté à la Martinique, loin d'arrêter le père Lavalette, avait excité son esprit inventif. Il pouvait encore éviter l'abîme qui s'ouvrait prêt à l'engloutir ; mais, loin de là, il se précipita dans de nouvelles spéculations dont chacune, selon ses calculs, devait le tirer d'affaire, et dont le dernier résultat fut de le charger d'une dette énorme, et qui, dans les circonstances d'alors, ne pouvait aboutir qu'à une banqueroute scandaleuse et irréparable.

Mais alors qu'il s'adressait aux Hollandais pour couvrir ses tenait dans sa chambre. Le provincial et le recteur assemblent alors leurs créanciers, auxquels ils proposent moitié de perte. Tous ayant refusé cette proposition, ils déposent leur bilan, et, sur deux millions deux cent cinquante mille livres qu'ils devaient, ne payent que cent cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze livres. Les plaintes des personnes frustrées provoquèrent l'ordre du roi d'Espagne de visiter le collège, et dans les livres des jésuites plusieurs friponneries furent constatées.

(*Morale Pratique*, page 188, tome 1er.)



marchandises de leur neutralité, la guerre se déclarait entre la France et l'Angleterre, qui, fière de ses vaisseaux et de notre impuissance maritime, surveillait la Hollande et nous bloquait dans nos colonies, qu'elle voulait affamer. Les mers n'étaient plus libres, le père Lavalette se voyait impuissant à combler le vallon que son avarice avait creusé, et le père de Sacy, débordé par les créanciers de France, avait à soutenir en justice des attaques qui minaient son influence.

Dans cette position, le couvent de France dut s'adresser de nouveau au général, et le père Centurioni, qui alors (1756) occupait le trône jésuitique à Rome, et qui, d'après les jésuites, avait eu besoin de recevoir plusieurs informations précises pour croire au scandale qu'on lui signalait, se décida à expédier un visiteur à la Martinique, pour se faire rendre compte de toutes les opérations du père Lavalette.

Cette démarche devait prouver au public que la société se déclarait contraire aux spéculations d'un agent qu'elle était prête à blâmer; mais le visiteur désigné s'étant, sur la route, cassé la jambe, et les plaintes des créanciers allant toujours leur train en France, un second visiteur est nommé, lequel meurt subitement.

Le ciel semblait lui même se prêter aux causes qui mettaient le coupable à couvert, car un troisième visiteur, nommé par Ricci, successeur de Centurioni (1757), et qui, cette fois, s'était caché sur un bâtiment neutre, avait été pris par les Anglais.

Ce ne fut qu'après ces épreuves et bien des tentatives officielles de conciliation faites auprès des créanciers du père Lavalette, en France, qu'à la suite de démarches entreprises vainement par le père de Sacy auprès de la Pompadour, qui, mécontente des observations de son ex-confesseur, au sujet de ses scandales (1), poussait alors à l'extinction des jésuites, qu'enfin un

(1) Des Mémoires, sur l'authenticité desquels nous ne nous appuyons point, prétendent que le père de Sacy avait endormi la conscience de la Pompadour sur ses scandales, tant qu'elle avait été

quatrième visiteur put parvenir à la Martinique. Ce visiteur, que nous avons vu figurer déjà dans cette Histoire, le père de la Marche, avait une victime à frapper. Cette victime était le père Lavalette, dont les relations avec les Anglais s'expliquent assez par l'espoir qu'il avait conçu de rétablir ses affaires. Né avec un génie commercial et entreprenant, le père Lavalette avait deux torts réels : le premier, d'être prêtre, et, le second, d'être jésuite. Aussi courba-t-il la tête; et, s'il faut en croire la *Biographie universelle*, subit-il une sorte de jugement, et donna-t-il une rétractation en latin, rétractation que l'auteur de son article a traduite, après l'avoir retrouvée, *tout juste pour blanchir la société du seul méfait qui laissât quelques doutes encore dans l'esprit des hommes estimables qui ont fait justice des calomnies débitées contre les jésuites* (1). Mais si, dans l'intérêt de l'ordre, et pour sauver

maîtresse du roi, mais qu'il l'avait blâmée, alors que le roi, lassé de ses charmes, avait répudié ses caresses, de servir de pourvoyeuse à sa lubricité.

(1) Voir la *Biographie universelle*, article Lavalette, au supplément, tome 70.

Si Cerutti, qui s'est chargé de nous tracer l'apologie des jésuites eût connu les pièces citées par la *Biographie* et retrouvées, en 1831, dans les archives de la maison du Gesu, à Rome, il n'eût pas, après avoir blanchi ses confrères de tous les reproches qu'on leur a adressés, entassé tant de déclamations pour faire peser sur le père Lavalette seul tout l'odieux de ces spéculations.

Nous le répétons, il est bien difficile de raisonner froidement une question qui a fait surgir tant de passions; mais quand on parcourt les bribes échappées au temps, on voit et l'habileté des jésuites, et leur soin à ne laisser, autant que possible, que des soupçons sans preuves. Leurs apologistes, qui, si souvent, on parlé de pièces fausses, ne redoutent-ils pas le jugement de leurs adversaires, lorsqu'ils ressuscitent des pièces qui auraient été si utiles en 1762? Nous transcrivons ici, sans commentaires, un passage extrait du livre de Cerutti, publié en 1763, lequel Cerutti, du reste, travailleur infatigable, donna dans la révolution et devint l'ami de Mirabeau, après avoir abjuré les principes de la société qu'il avait défendue avec tant d'énergie.

« On accuse les missionnaires de la société de n'avoir porté leur zèle » que dans des pays riches et commodes. Paraissez, pour justifier vos » apôtres, cannibales, Hurons, Iroquois, Canadiens, Illinois, nègres

l'honneur des jésuites, le père de la Marche stigmatisait le père Lavalette, il entreprenait, au risque de faire un tort immense à

» Éthiopiens, Lapons, Tartares, qui les avez vus, qui les voyez encore  
» au milieu de vos déserts stériles, de vos neiges éternelles, de vos sa-  
» bles brûlants, de vos sombres forêts, sur vos chariots errants, sur  
» vos barques flottantes, réduits à se nourrir d'herbes sauvages et de ra-  
» cines amères, à se revêtir de feuilles d'arbres ou de la dépouille des  
» bêtes féroces, à courir, pendant le jour, de cavernes en cavernes, à se  
» loger, pendant la nuit, dans le creux des rochers; dites si vos mis-  
» sionnaires trouvèrent jamais, s'ils trouvent encore aujourd'hui, parmi  
» vous, d'autres biens que le salut des âmes, d'autres productions que  
» la palme du martyr? Dites si vos contrées sont le séjour de la com-  
» modité et de la richesse! vos contrées, à qui la nature a tout refusé!  
» vos contrées, à qui l'art n'accorde rien! Dites si les missionnaires  
» qui vous ont prêché l'humanité et le christianisme, le mépris des ri-  
» chesses et des plaisirs, encore plus par leur exemple que par leurs pa-  
» roles, sont des hommes intéressés, qui ne cherchent que des pays ri-  
» ches, ou des hommes sensuels, qui ne cherchent que des pays commo-  
» des. Ah! combien de fois, même en dédaignant d'écouter leurs leçons,  
» même en leur arrachant la vie, ne vous êtes-vous pas vus forcés de re-  
» connaître leur désintéressement, d'admirer leur charité, de préconi-  
» ser leur héroïsme?

» On accuse les missionnaires de la société d'avoir fait de la propa-  
» gation de l'Évangile la propagation de leur commerce. Le père Lava-  
» lette! voilà, s'écrie-t-on, un de ces missionnaires commerçants qui  
» vont porter le christianisme au Nouveau-Monde, pour en envahir les  
» trésors; qui songent bien moins à cultiver, à agrandir la vigne du Sei-  
» gneur, qu'à faire valoir leurs terres, qu'à étendre leurs possessions;  
» qui dépouillent ceux qu'ils catéchisent; qui, tour à tour, baptisent  
» dans le temple et calculent dans le comptoir; qui achètent les nègres.  
» au lieu de les convertir; qui d'une main élèvent des églises, et de  
» l'autre chargent des vaisseaux. Nous sommes bien éloigné de vouloir  
» justifier le père Lavalette. Il est vrai que la distance des lieux et un  
» plus pressant intérêt n'ont pas permis, jusqu'ici, de percer les téné-  
» bres dont on a environné cette déplorable affaire (\*). Nous ignorons  
» si la conduite du père Lavalette mérite le nom de commerce; si on  
» doit lui imputer une banqueroute frauduleuse; si le désir de perdre  
» la société, joint à l'espoir de l'impunité, n'a pas excessivement grossi

(1) Il est facile de juger qu'en parlant ainsi les jésuites se réservaient une porte de sortie. S'il faut en croire l'article de la *Biographie*, le père Lavalette aurait toujours été blâmé, car ils ne pouvaient le blanchir, le scandale était trop au grand jour.



la religion, de défendre sa victime, dans l'ouverture de son église aux Anglais. Nous avons parlé des controverses que ce nouveau supérieur des jésuites soutint contre les dominicains. Nous dirons seulement que le père Lavalette, parti de la Martinique après l'arrivée du père de la Marche, qui eut lieu, comme nous l'avons dit dans le chapitre XVII de cette partie de notre Histoire, le 26 mars 1762, alla cacher sa honte, et mourir dans un lieu dont on ne trouve aucune trace dans l'histoire.

Le drame était joué à la Martinique. L'acteur qui en avait rempli le premier rôle avait été sacrifié; mais, en France, s'en déduisait la morale, que nous allons aborder en peu de mots.

» la liste des dettes de ce trop fameux missionnaire; mais nous en sa-  
» vous assez pour décider que, sous prétexte d'augmenter les revenus de  
» la maison de Saint-Pierre, le père Lavalette a ruiné la mission de la  
» Martinique et les maisons des jésuites de France; qu'il a déshonoré  
» sa robe; qu'il a dégradé son emploi; qu'il a trompé ses supérieurs, ou  
» qu'il s'est trompé lui-même, et que mieux il a possédé l'esprit de  
» commerce, plus il s'est écarté de l'esprit de l'Église, de l'esprit de  
» ses confrères et de l'esprit de son institut. Le père Lavalette n'a fait  
» qu'un seul bien, celui de justifier tous les autres missionnaires jésuites  
» de l'accusation de commerce; elle leur est intentée depuis longtemps;  
» depuis longtemps la haine veille, la politique observe, la calomnie  
» aboie; depuis longtemps, l'ancien et le Nouveau-Monde sont peuplés  
» de missionnaires jésuites: partout ils sont exposés aux regards  
» pénétrants de leurs ennemis. Le moment vient où le père Lavalette  
» attire tous les yeux: aussitôt l'Europe entière retentit de son nom.  
» Celui du navigateur hardi qui découvrit l'Amérique, et celui du héros  
» sanguinaire qui la conquit, ne furent pas divulgués avec plus de rapi-  
» dité. Du moins la perte de l'île qui a été le théâtre des intrigues du  
» père Lavalette a-t-elle fait moins de bruit, en France, que ces intri-  
» gues mêmes. Cent mille libelles les ont publiées, cent mille libelles  
» les ont exagérées. Nul phénomène qui ait eu tant d'éclat, nul exploit  
» qui ait eu tant de célébrité. Qu'en conclure? Que, puisque l'on  
» est si constant à épier, si habile à découvrir, si ardent à faire  
» connaître ceux d'entre les missionnaires jésuites qui, malgré leur  
» institut, seraient commerçants, le père Lavalette est le seul qui  
» l'ait été, par cela même qu'il est le seul qu'on ait fait connaître  
» pour tel. »

L'activité de la compagnie de Jésus, le zèle des hommes qui la composaient, leur inflexibilité dans les combats scholastiques et dogmatiques qu'ils avaient livrés au clergé, aux Universités et même aux parlements, et parfois aux têtes couronnées, quand elles se raidissaient, leur avaient fait des ennemis dans toutes les classes de la société. Alors que les rois s'étaient mis à la tête du prosélytisme religieux, avaient surgi les croisades; mais lorsque Luther, Calvin, Martin Bucer, Pistorius et Mélancthon avaient fait envisager aux rois, sous le drapeau du protestantisme, l'indépendance de Rome et de son évêque, les jésuites s'étaient présentés au combat et avaient plus fait que des armées. On ne peut méconnaître le bien qu'avaient produit ces athlètes de la catholicité; mais lorsque l'ambition fut venue mettre à découvert les vues de ces religieux, qui avaient renoncé aux grandeurs ecclésiastiques, mais qui se rendaient distributeurs des faveurs des rois, dont ils dirigeaient les consciences, alors que l'avarice de quelques uns avait comblé la compagnie entière de richesses, on se rappela leur vœu de pauvreté, et leurs ennemis, pour lesquels ils avaient été impitoyables, saisirent tous les prétextes possibles pour les battre en brèche,

Appuyés par les rois, les jésuites auraient facilement détourné le torrent qui tendait à les engloutir; mais les rois eux-mêmes avaient à redouter leurs menées; aussi s'étaient-ils ligués pour les chasser de leurs États. L'heure de leur extinction était même prête à sonner; mais, avant le pape Clément XIV, les rois avaient à se faire justice, et, dès 1761, l'Espagne et la France avaient arrêté le projet de se débarrasser de ces hommes dont elles craignaient les complots cachés.

Le scandale provoqué par la demande des créanciers du père Lavalette, la dénégation de l'ordre entier d'avoir pris part au commerce qui avait attiré une condamnation au père de Sacy, comme étant solidaire des dettes du père Lavalette, condamnation prononcée par la juridiction consulaire de Marseille, le 19 novembre 1759, et dont l'exécution devait atteindre, d'après

une seconde sentence du 19 mai 1760, toutes les maisons des jésuites établies en France, avait mis en rumeur et les passions des ennemis de l'ordre, et les intrigues que les jésuites savaient si habilement employer dans les cas extrêmes.

Lioncy et Gouffre, voyant pour le moins leur honneur à couvert, s'apprêtaient donc à faire exécuter cette sentence; mais les jésuites, se voyant débordés par d'autres créanciers, qui chaque jour surgissaient, avaient fait appel au parlement de Paris.

Un second Arnaud, M<sup>e</sup> Gerbier, dans son plaidoyer, avait ému les juges, et, le 8 mai 1761, sur les conclusions des gens du roi, avait été rendu arrêt, par lequel le général des jésuites et toute la société avaient été condamnés solidairement à payer les créanciers de la faillite Lavalette, plus aux dépens et à cinquante mille livres de dommages-intérêts.

Cette sentence, d'après ce que nous avons dit des rapports qui avaient existé entre le père Lavalette et ses confrères de France, était certes une justice éclatante rendue à ceux qu'ils auraient voulu frustrer, mais à cette condamnation seule ne s'arrêta pas l'investigation du parlement.

Dès le 17 avril 1761, les jésuites avaient été interpellés sur leurs constitutions. Ce procès avait alors pris un caractère politique; l'effervescence était telle, dans le monde qui s'en occupait, qu'on récapitulait avec effroi les envahissements des jésuites, qu'on étudiait les secrets de leur ordre, qu'on fouillait les lois qui les régissaient, et que le parlement avait demandé qu'ils déposassent au greffe de la cour un exemplaire de leurs constitutions.

Les jésuites comprirent alors que le badinage était sérieux; mais il leur restait une porte de sortie, et ils obtinrent que le roi se réserverait la connaissance des constitutions de la société. En conséquence, les jésuites furent invités à remettre au greffe du conseil les titres de leur établissement en France; et, malgré la condescendance du roi, malgré les menées des jésuites, le parlement allait de l'avant. Vingt-quatre livres sortis de la plume



des théologiens de la société, avaient été condamnés à être brûlés par la main du bourreau ; il avait été défendu à tous sujets du roi d'entrer dans la société, et aux prêtres de la société de les recevoir, même de continuer leurs leçons publiques, sous peine de saisie de leur temporel. Dans leurs écoles, en outre, ils ne pouvaient plus recevoir d'enfants, leurs congrégations étaient abolies, leurs séminaires fermés.

Le coup était rude, et l'on ne pouvait voir dans tant de rigueur, les simples suites d'un procès provenant d'une discussion d'argent, discussion qu'il eût été si facile aux jésuites d'étouffer. C'était une croisade organisée de haut lieu contre eux, car la commission du conseil, nommée par le roi pour examiner les constitutions des jésuites, désirant prendre l'avis du clergé de France, six archevêques et six évêques furent chargés d'examiner, à leur tour, l'utilité des jésuites en France, leurs enseignements au peuple, leurs opinions ultramontaines, leurs idées au sujet des libertés de l'Église gallicane, leur conduite tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de leurs couvents, l'usage qu'ils faisaient de leurs privilèges vis-à-vis des évêques et des curés, puis enfin, comment on pourrait remédier aux inconvénients de l'autorité excessive que le général exerçait sur tous ceux qui composaient l'ordre.

C'était porter le fer dans le cœur de la société, c'était s'immiscer à ses plus secrètes pensées ; néanmoins, l'avis des douze prélats réunis à une assemblée du clergé, une minorité de six voix contre cinquante-et-une, conclut qu'il était urgent, sinon d'éteindre l'ordre, du moins de modifier le régime des jésuites en France ; une seule voix avait demandé la suppression immédiate.

Louis XV, trop pusillanime pour exiger, fit dresser un plan de réforme, qui fut envoyé au pape et au général des jésuites, en demandant qu'il fût adopté. Les papes et les jésuites s'étaient souvent imposés aux rois ; mais surtout le pape noir, ainsi appelait-on, à Rome, le général des jésuites, se sentit blessé de voir qu'un roi voulût, chez lui, mitiger ce pouvoir dont il

était si jaloux, et il fit cette réponse, dit-on : *Sint ut sunt, aut non sint.*

Le gant était jeté. C'était une déclaration de guerre, et les jésuites furent abandonnés à tous les parlements de France. Le 1<sup>er</sup> avril 1762, le roi lui-même fit fermer leurs classes, et, le 6, par arrêt solennel, la société fut dissoute. Cet arrêt n'était que le précurseur de ceux qui, le 22 février et le 9 mars 1764, devaient astreindre les jésuites, sous peine de bannissement, à abjurer leur institut. Pour couronner cette œuvre d'extinction, devait enfin paraître, le 9 novembre 1764, un édit du roi, qui, cédant au vœu de la nation et des parlements du royaume, dissolvait à jamais en France la société de Jésus (1). En mai 1767

(1) Jamais aucun ordre n'a éprouvé plus de persécutions que l'ordre des jésuites. Qu'ils se soient attiré ces persécutions ou qu'elles aient été injustes, comme le disent leurs apologistes, l'histoire n'en est pas moins là pour les constater. Nous donnons la nomenclature chronologique de leurs diverses expulsions, sans nous livrer à aucun commentaire.

Les jésuites furent expulsés :

Du Congo . . . . .	en 1555.
De Sarragosse. . . . .	1555.
De la Valteline et du territoire des Grisons. . . . .	1560.
De Monte-Pulciano, en Toscane. . . . .	1560.
De Vienne. . . . .	1565.
De Fécate, au Japon. . . . .	1569.
D'Avignon. . . . .	1570.
D'Anvers.. . . .	1578.
De Ségovie. . . . .	1578.
De Portugal. . . . .	1578.
D'Angleterre. . . . .	1579.
<i>Idem.</i> . . . .	1581.
<i>Idem.</i> . . . .	1586.
Du Japon. . . . .	1587.
De Hongrie et de Transylvanie. . . . .	1588.
De Bordeaux. . . . .	1589.
De toute la France. . . . .	1594.
De la Hollande. . . . .	1596.
De Tournon. . . . .	1597.
Du Béarn. . . . .	1597.

le parlement de Paris, en outre déclara que les jésuites qui s'étaient soumis à l'abjuration, seraient poursuivis et bannis.

Déjà en Espagne, alors qu'on expulsait les jésuites de France, s'ameutaient contre leur ordre de sanglantes colères ; Florida-Blanca, excité par Pombal, allait s'adjoindre à Choiseul, pour les poursuivre dans la Péninsule ; mais, comme on le pense, les deux procès intentés en France aux jésuites, avaient eu leur contre-coup aux Antilles.

La somme des dettes de la compagnie, qu'on avait, en premier lieu, arrêtée à cinq millions, s'était élevée au double. Nous en référant nullement à l'article de la biographie déjà cité, qui tend à prouver que de fausses lettres-de-change avaient été mises en circulation, mais bien au volume du Code manuscrit de la Martinique, de 1763, page 807, où nous voyons ce chiffre

D'Angleterre. . . . .	en 1603.
De Bréda. . . . .	1604.
D'Angleterre. . . . .	1605.
De Dantzik et de Thorn. . . . .	1606.
De Venise. . . . .	1606.
<i>Idem.</i> . . . .	1612.
Du Japon. . . . .	1613.
De Bohême. . . . .	1618.
De Moravie. . . . .	1619.
De Pologne. . . . .	1621.
De Naples. . . . .	1622.
Des Pays-Bas. . . . .	1622.
De la Chine et de l'Inde. . . . .	1622.
De Malte. . . . .	1644.
De Russie. . . . .	1676.
De Savoie. . . . .	1729.
De Portugal. . . . .	1759.
De France. . . . .	1762.
D'Espagne et des Deux-Sicules. . . . .	1767.
Du duché de Parme et de Malte. . . . .	1768.
De Rome et de toute la chrétienté. . . . .	1773.
De Russie. . . . .	1823.
De France. . . . .	1828.
<i>Idem.</i> . . . .	1846.



attesté, et provenant de franchises et loyales dettes, nous le donnons pour celui des dettes de la société, et nous ajouterons même que ses créanciers, dans la crainte de voir encore ce chiffre augmenter, demandèrent la poursuite des biens qu'elle avait aux colonies (1).

Par lettres-patentes du roi, du 3 janvier 1763, les Conseils Souverains des colonies dans lesquelles les jésuites possédaient des biens, furent, en conséquence, chargés de faire droit aux demandes qui leur seraient faites.

A la Martinique, nécessairement, le procès qu'on leur intentait allait avoir du retentissement; de nombreux créanciers se présentaient. A Saint-Domingue, on semblait procéder avec plus de calme, mais ces procès ne pouvaient prendre qu'une tournure politique. On savait déjà ce qui s'était passé en France, et l'on se rappela ce que l'arrogance de ces pères avait provoqué de scandales fâcheux. Oubliant peut-être trop tôt le bien qu'ils avaient fait, bien que la conduite du clergé actuel fait naturellement regretter, à la Martinique comme à Saint-Domingue, les procureurs-généraux, dans leurs réquisitoires, demandèrent donc aux cours souveraines, que les bulles, les lettres-patentes de l'établissement des jésuites dans ces deux colonies, et les clauses de leurs constitutions, fussent déposées aux greffes.

Se défendant eux-mêmes, les jésuites s'y étaient d'abord refusés sur simple assignation, et se virent contraints de comparaître devant le Conseil; mais, dans les colonies, l'attaque était plus difficile à diriger, quoique les ordres venus de haut, tendissent évidemment à une expulsion. Comme nous le savons, la sentence qui les chassait de France n'était pas encore rendue

(1) M. Créteineau-Joly adopte la version de la *Biographie*, et dans une note du cinquième volume de son *Histoire de la Compagnie de Jésus*, il dit que les Anglais achetèrent quatre millions les propriétés des jésuites à la Dominique et à la Martinique. Cette erreur, qui tend à prouver que les jésuites avaient de quoi payer leurs dettes, est trop patente, pour qu'elle ait besoin d'être relevée.

en 1763, et les jésuites, à la Martinique, soulevaient une difficulté qui, un moment, arrêta les juges appelés à décider une question aussi grave.

Les jésuites, soutenus par l'habileté de leur supérieur, le père Petrel, qui avait succédé au père de la Marche, voyant le Conseil prendre en considération le réquisitoire du procureur-général, en appelèrent au gouverneur et à l'intendant. A eux seuls, ils reconnaissaient le pouvoir, disaient-ils, d'examiner les titres soit de leur établissement, soit de leurs constitutions, évoquant les réglemens faits par Louis XV ; puis enfin : « Par notre éta-  
» blissement en ces îles, » ajoutaient-ils encore, « nous devons  
» être considérés seulement comme missionnaires envoyés pour  
» la conversion des infidèles, et pour desservir les cures catho-  
» liques. Nous n'avons ici ni écoles, ni agrégations à l'Univer-  
» sité, ni thèses à soutenir, ni noviciat pour former des élèves ;  
» et tous ces objets, qui pourraient avoir excité en France le  
» zèle des gens du roi, n'existant pas (1), » ils concluaient que leur conduite, comme curés, étant irréprochable, ils étaient à l'abri d'une juridiction qu'ils déniaient.

Cette prétention, combattue dans un rapport que le conseiller de Perrinelle Dumay avait été chargé de faire à la cour, réunie extraordinairement à Saint-Pierre, les jésuites furent déboutés de leur demande, et, en conséquence, le 20 septembre 1763, il fut jugé que la cour passerait outre. Les pièces exigées furent déposées, examinées, contrôlées ; les frères Petrel et Peyronny furent entendus. Leur défense fut consignée dans un plaidoyer imprimé, auquel répliqua le procureur-général Rampon de Sur-

(1) *Pièces du procès instruit contradictoirement au Conseil Supérieur de la Martinique, entre le procureur-général d'une part, et la société de Jésus de l'autre*, un volume in-12, sans date.

Dans les réquisitoires du procureur-général de la Martinique, les jésuites sont appelés les *soi-disant de la société de Jésus*, et on les attaquait surtout sur le refus qu'ils avaient toujours fait de faire enregistrer au Conseil les lettres-patentes portant permission de s'établir à la Martinique, lettres-patentes à eux données par Louis XIV, en 1651. (Voir le tome III de cette Histoire, page 73.)

ville. A la Martinique comme en France, comme à Saint-Domingue, on attaqua la constitution des jésuites, le pouvoir de leur chef, le danger de leur entente et de leur dévouement aux idées ultramontaines. Enfin, il fut, en audience solennelle, déclaré à la Martinique, le 18 octobre 1763, « que les jésuites ne  
» pourraient demeurer dans l'île qu'autant qu'ils auraient prêté  
» serment d'être bons et fidèles serviteurs du roi, de tenir et  
» professer les libertés de l'Eglise gallicane et les quatre articles  
» du clergé de France, de 1682, d'observer les canons reçus et  
» les lois du royaume, de détester et combattre, en toutes occasions, et de tout temps, les maximes attentatoires à l'autorité  
» des rois, à l'indépendance de leurs couronnes et à la sûreté de  
» leurs personnes sacrées. »

Qu'on voulût soumettre les jésuites de France à la dernière partie du serment que nous venons de minuter, nous le concevons, mais que, dans les colonies, on poussât l'exigence à ce point, il est facile de juger que la marche à suivre était tracée; qu'elle le fût par une autorité supérieure, c'est ce que nous ne pouvons affirmer, n'ayant vu aucune trace qui nous l'indiquât aux Archives; mais nous pouvons conclure qu'elle l'était par l'opinion qui, aux colonies, s'était prononcée contre les jésuites. Cette opinion, surexcitée par les accaparements du père Lavalette, poussa les juges à exiger ce serment sous trois jours, et le même conseiller de Perrinelle Dumay, fut chargé de le recevoir de ceux qui voudraient le prêter.

Les jésuites, moins arrogants aux colonies qu'ils ne l'avaient été si souvent ailleurs, prêtèrent le serment exigé, et comme, dès le 1<sup>er</sup> octobre 1763, leurs biens de la Martinique avaient été séquestrés, et leur gestion remise, par autorité de justice, entre les mains de Diant et Dutasta, sur leur demande, des pensions leur furent allouées, en attendant que leurs affaires fussent définitivement réglées.

A Saint-Domingue, à la Guadeloupe, des décisions, à peu de chose près semblables, furent le résultat des poursuites exercées contre les jésuites. Leurs dettes furent balancées avec la valeur



de leurs propriétés ; et le passif étant plus fort que l'actif, leurs habitations furent donc mises à l'enchère en 1770, alors que, chassés de nos colonies, des prêtres séculiers avaient été envoyés de France pour les remplacer dans leurs cures, sous la direction de l'abbé Perreau, nommé, en 1764, préfet apostolique (1).

Ainsi finit, dans nos colonies, cet ordre célèbre, par trop célèbre, cet ordre qui se vit dévoré par sa propre ambition, qui, comme Saturne de ses enfants, se nourrit si longtemps de ses propres maximes, s'en gorgea tellement, à la fin, qu'il suffoqua sous leur poids. Ultramontains en religion, les jésuites avaient rêvé l'ultramontanisme commercial de nos colonies, qu'ils avaient traduit en accaparement général. Sortant des rails posés par Ignace, ils étaient punis par où ils avaient péché, il s'étaient noyés dans leur avarice ; il leur restait à prouver au monde que le père Lavalette seul était coupable ; et c'est ce que soutiendront encore leurs apologistes, malgré les preuves que nous donnons du contraire. Dans la période de leur existence coloniale, les jésuites avaient fait preuve de cette haute intelligence qui les distinguait de leurs rivaux les dominicains. La domination était le but vers lequel ils dirigeaient leurs vues ; en Europe, ils espéraient y arriver en tenaillant la conscience des rois, en dirigeant tout ce qui s'élevait vers les hautes régions, et en s'insinuant dans le peuple par l'éducation, par les exhortations, souvent profitables, nous en convenons, mais presque toujours intéressées. En Amérique, ils ne pouvaient y parvenir que par le commerce ; aussi au Canada, au Paraguay, au Brésil, les voyons-nous commerçants. Aux Antilles, comme nous le savons, bornés par les ordonnances, à ne posséder qu'un nombre restreint de carrés de terre, nous les voyons, pendant un siècle, pasteurs, ne s'occuper que du soin de leurs brebis, moraliser leurs nègres, et fonder des ateliers, dont la morale aurait résisté à bien des chocs,

(1) Voir les Annales, aux chapitres : *Dissolution de la société des jésuites ; L'envoi de quelques ecclésiastiques pour remplacer les jésuites.*

si le gouvernement lui-même ne s'était mis à la tête des réformateurs. Débordé par l'exemple pernicieux de Caylus, le père Lavalette se lance dans des spéculations ; elles réussissent. La cour le blâme, ses supérieurs l'autorisent, et il trouve des agents qui le couvrent de leurs noms. Quand il échoue, il courbe la tête, subit un exil inconnu, et son silence permet à son ordre de semer des doutes sur sa culpabilité. Voilà l'esprit du jésuite ; cet esprit auquel il n'a manqué que le temps encore pour conduire le monde. Disons aussi que la religion, avec l'aide d'une saine philosophie, a mis le prêtre à nu, et que, sans toucher au dogme, on peut impunément, aujourd'hui, stygmatiser les hommes qui, revêtus d'une soutane, trafiquent de l'Évangile.

## CHAPITRE XXV.

---

LA MARTINIQUE ET LA GUADELOUPE EN 1764 ET 1765. — RÉTABLISSEMENT DES MILICES AUX ILES DU VENT. — MORT DE BOURLAMARQUE. — LES COMTES D'ENNERY ET DE NOLIVOS NOMMÉS GOUVERNEURS DE LA MARTINIQUE ET DE LA GUADELOUPE. — DOCUMENTS SUR LA TRAITE. — RÉFLEXIONS SUR LA PHILANTROPIE ET L'ESCLAVAGE.

Les discussions provoquées par l'expulsion des jésuites de France avaient fait trêve aux malheurs de la guerre. Dans nos colonies, le scandale, plus apparent, avait mis en rumeur quelques passions. Accablés par les preuves accumulées contre eux, les jésuites avaient donc été condamnés, et les syndics chargés de la gestion de leurs biens avaient puisé à pleines mains dans ces dépôts confiés à leur probité.

A la Martinique, une enquête dressée contre ces syndics, vers la fin de 1764, les convainquit d'improbité, et on les força à une restitution. C'était chose juste. Si, dans notre siècle, pareille mesure s'appliquait chaque fois qu'elle semble urgente, la céleste Thémis se verrait convertie en vomitoire, et que de dégorgements l'histoire n'aurait-elle pas à consigner !

Le gouvernement s'était occupé de cette question palpitante ; mais, quel que fût l'intérêt qu'il y prenait, il n'avait pu s'endormir sur les suites de la guerre. La France soutient avec une admirable impassibilité les échecs qui l'entament ; son peuple est là ; il n'a pas encore refusé son concours à l'impôt, et des fonds étaient venus permettre au gouvernement de s'occuper de ses colonies.

La malheureuse expédition du Kourou devait naturellement faire reporter les regards du ministère vers nos Antilles, et Sainte-Lucie devint un nouveau point de mire. Quelques colons y avaient été envoyés dès 1763. Jumilhac, auquel avait été confié le soin de gouverner cette colonie, s'était trouvé en désaccord



avec les ingénieurs chargés des constructions à y faire; il avait réclamé tous leurs travaux pour les commodités de son logement, et, là encore, l'intérêt particulier, entravant l'intérêt général, avait provoqué la désorganisation (1). Cette colonisation, sur laquelle on avait compté en France, avait conduit le ministre à faire momentanément, de Sainte-Lucie, un gouvernement général, que l'on remplaça, en 1764, sous le giron de la Martinique. (Voir les Annales.)

Certes, la proximité des deux colonies semblait indiquer que Sainte-Lucie était naturellement une succursale de la Martinique. C'était donc vers cette île que l'on devait se retourner, et, comme, malgré la paix, on songeait, en France, à se mettre à couvert de l'envahissement des Anglais, comme on dressait des plans de descente chez nos voisins, en cas de rupture (2), on avait, dès 1763, songé à de nouvelles fortifications, qui pussent mettre les points avoisinant le Fort-Royal à l'abri des attaques de l'Angleterre.

Le comte d'Estaing, nommé par le roi gouverneur-général de Saint-Domingue, accompagné de Du Portail, nommé ingénieur en chef des îles, eut mission de passer à la Martinique, et arrêta, avec le marquis de Fénélon, un plan de fortifications dont nous nous occuperons plus tard.

Cette preuve d'intérêt de la part du ministre était la suite du système d'abandon de la France. Des colonies fortifiées à ce point, qu'on les place en position de soutenir des sièges dans l'intérieur, annoncent l'incurie maritime d'une nation. Une escadre vaut mieux, pour les colonies, que des citadelles, nous le savons, et nos premiers colons, abrités par de simples palissades, par quelques murailles élevées sur les côtes, mais protégés par

(1) Archives de la marine, cartons Martinique, 1764, lettre de l'ingénieur Rochemore au ministre.

(2) Ces projets, ces plans, à la tête desquels était le duc de Broglie, nous ont été révélés par des masses de documents et de lettres réunis en volumes et conservés aux Archives de la marine.

la marine de Louis XIV, avaient su non-seulement repousser l'Anglais, mais encore l'entamer chez lui. Or, la France, en 1764, croyant réparer ce que l'imprévoyance de ses hommes d'Etat avait valu de désastres à notre marine et à nos colonies, sans songer à offrir des encouragements au commerce et à l'agriculture, se voyait entraînée dans des dépenses qui également pesaient sur les colons, sur lesquels furent prélevés de nouveaux impôts (1).

Ces impôts, nécessairement, devaient faire crier l'habitant, déjà malheureux par tant de causes, et le devoir des autorités, résidant sur les lieux, était de rétablir un équilibre si gravement ébranlé par la guerre et les fléaux qui en naissent.

Le marquis de Fénélon et le Mercier de la Rivière avaient froidement analysé les causes de la stagnation dans laquelle végétait la Martinique depuis le départ des Anglais. D'abord les dettes que la guerre et la famine avaient accumulées devenaient le sujet de plaintes sans cesse renaissantes. L'habitant, que la bonne foi dirigeait, se berçait de l'espoir de payer ses dettes comptant sur des achats de nègres, et ceux qui, à de bien rares intervalles, arrivaient dans l'île, étaient vendus à des prix excessifs. Puis le commerce de France, qui n'avait pu encore, en 1764, s'organiser, laissait le pays dépourvu des choses les plus essentielles. Pour parer aux éventualités malheureuses qui surgissaient de cet état de choses, le marquis de Fénélon avait proposé la saisie réelle et la prise de corps contre les habitants. Cette mesure aurait surtout atteint les hommes de mauvaise foi, ceux qui sont toujours prêts à s'abriter derrière des malheurs faux ou réels pour ne point payer leurs dettes. Mais le marquis de Fénélon trouvait des adversaires dans la chambre d'agriculture, que Dubuc de Sainte-Preuve, habitant de la Trinité, diri-

(1) Code manuscrit Martinique, 1764, page 41, Archives de la marine.

On pourra recourir au Code imprimé de la Martinique, pour avoir tous les détails des impôts qui furent alors prélevés sur les colons de la Martinique et le mode que le gouvernement suivit dans leur perception.

geait. Dès lors, s'adressant au Conseil Souverain, qui approuvait jusqu'à un point, cette mesure, le ministère avait été saisi d'un projet dressé par le gouverneur de la Martinique contre les débiteurs de mauvaise foi. Ce projet, contrecarré par la chambre d'agriculture, laquelle non-seulement avait le droit de faire parvenir des Mémoires au ministre, mais encore était chargée de rendre compte de la conduite des gouverneurs, ne fut point réalisé.

Se sentant appuyé, Dubuc poussa plus loin ses plaintes et provoqua le rappel du marquis de Fénélon. Mais si les plaintes des habitants, si celles de Dubuc, nommé député de la colonie, avaient été la cause du rappel du marquis de Fénélon, les créanciers des colons, de leur côté, s'adressèrent au ministre. Voyant que leurs plaintes n'étaient point écoutées, ils attaquèrent alors l'intendant, qui s'était vu forcé, plusieurs fois, d'ouvrir les ports de la colonie aux navires étrangers.

Le Mercier de la Rivière répondit victorieusement à ces plaintes ; les comptes des navires étrangers, fournis au ministère, prouvaient que les marchandises enlevées par les Anglais n'auraient point trouvé d'écoulement dans l'île. Mais telle était l'avidité du commerce métropolitain, qu'il fit chorus, et que, le 6 avril 1764, la même disgrâce qui avait atteint le marquis de Fénélon s'étendit sur le Mercier de la Rivière (1).

D'autres causes avaient également coopéré au rappel du gouverneur et de l'intendant de la Martinique. A cette époque de 1764, les ducs de Choiseul et de Choiseul-Praslin ne pouvaient se faire illusion sur l'importance d'une marine. Les réformes opérées par eux dans le ministère de la marine, avaient mis sur la trace des plaintes en déprédation portées contre Bigot, intendant du Canada, Varin, commissaire-ordonnateur à Montréal, et Bréard, contrôleur de la marine à Québec. Convaincus d'avoir malversé, ces hommes coupables furent bannis. Les scènes qui s'étaient passées à Cayenne s'aggravaient, en outre, par suite

(1) Code manuscrit Martinique, 1764, page 94, Archives de la marine.



des rapports dictés par la passion, et déjà se minutaient de graves accusations contre Lally-Tolendal.

Les hommes envoyés aux colonies paraissaient tous des vautours prêts à s'engraisser au détriment du Trésor, et la moindre plainte entraînait une accusation à laquelle, néanmoins, échappèrent le marquis de Fénélon et le Mercier de la Rivière, grâce aux preuves qu'ils apportèrent de leur loyauté.

Mais ce rappel laissait la colonie la plus importante des Antilles du Vent privée de ses chefs, et comme le choix de ceux qu'on y enverrait paraissait assez difficile à faire, alors qu'il s'agissait d'y opérer une réorganisation à peu près complète, le président de Peynier, intendant à la Guadeloupe, fut nommé intendant à la Martinique, et Bourlamarque, gouverneur de la Guadeloupe, réunit provisoirement, dans ses mains, le gouvernement général de nos trois colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de Sainte-Lucie.

Cette nouvelle pouvait attrister le marquis de Fénélon, dont le zèle, peut-être un peu trop entouré de hauteur, tendait à rétablir les malheurs de la guerre. Mais, lorsqu'elle parvint à la Martinique, Bourlamarque, mort depuis le 23 juin 1764, mit forcément le marquis de Fénélon en demeure d'attendre le remplaçant qu'on lui destinait, et de Peynier fit enregistrer ses nouveaux pouvoirs au Conseil Souverain de la Martinique, le 2 juillet 1764.

Cependant, l'état critique du pays demandait qu'on s'occupât de ses moyens de défense ; les troupes de la marine, en partie acclimatées, avaient été remplacées par des régiments, dont les soldats, stupidement employés à la fouille des canaux qui avoisinaient le Fort-Royal, avaient été décimés (1). Les milices

(1) Le général de brigade Romanet, dans son *Voyage à la Martinique*, publié en 1804, pages 12 et 13, nous explique les causes qui amenèrent ces mortalités. Il s'agissait de creuser le canal qui ceint la ville du Fort-Royal et la place dans une île. Les déjections infectes qui provenaient de cette fouille causèrent la mort d'une grande partie du régiment de Périgord. Il nous apprend encore que les soldats employés à ces travaux,

licenciées parurent d'autant plus utiles, que des discussions sérieuses s'élevaient entre les Français et les Anglais, au sujet des colons de la Dominique, qui passaient à la Martinique, enlevant leurs nègres et abandonnant leurs habitations.

Les plaintes qu'entraînaient ces querelles, et la jalousie que l'Angleterre manifestait contre nos préparatifs maritimes, préparatifs qui se faisaient ouvertement dans nos ports, quoiqu'on eût accusé le duc de Praslin d'avoir signé une clause secrète au dernier traité de paix, qui limitait notre marine, pouvaient faire craindre une rupture; et un projet de reconstituer les milices, sous le nom de troupes nationales, avait été envoyé au marquis de Fénélon.

Ce projet semblait uniquement faire dépendre le salut du pays, en cas de guerre, de l'appui que les troupes royales trouveraient dans les habitants. Certes, le courage de ces derniers n'avait jamais failli, mais le marquis de Fénélon, qui, arrivé sur les lieux après la domination anglaise, avait été témoin de la joie des habitants, à l'apparition du drapeau national, voyait le résultat des mesures qui les gênaient, et craignait le rapprochement qu'ils seraient toujours tentés d'établir entre le temps de prospérité qu'avait valu à la Guadeloupe l'occupation des Anglais et la gêne qu'on leur imposait dans leurs transactions (1).

Les colons, semblables à ces gens de cœur que l'incurie gouvernementale du siècle annihilé, seront-ils donc toujours placés dans un dilemme atroce? Verront-ils donc toujours leurs sentiments patriotiques en lutte avec leurs intérêts? Qui peut douter que, du jour où le pavillon anglais flotterait sur toutes les Antilles, que, du jour où, dans ces mers qui les baignent, notre ri-

ne recevaient, pour prix de leur labeur, que *quatre noirs* par jour, autrement dit quatre sous marqués de six liards. Ce fut en commémoration de cette faible rétribution, que les nègres donnèrent le nom de place des Quatre-Noirs à l'esplanade qui fut exécutée en 1773, dans cette ville, et qui, aujourd'hui encore, conserve ce nom.

(1) Archives de la marine, cartons Martinique, 1764.

valité aurait cessé d'exister, les Anglais n'associassent les Français, devenus à contre-cœur sujets britanniques, à leur prospérité coloniale? S'ils ont apporté la perturbation dans leurs colonies, par leurs systèmes humanitaires, systèmes que la France a suivis, que ne suit-elle au moins les moyens que l'Angleterre emploie pour la répression!

Ces motifs de crainte, parvenus au ministère, rendaient encore plus délicat le choix du gouverneur qu'on destinait à la Martinique; et, après bien des tâtonnements, qui provenaient de la pauvreté dans laquelle se trouvait notre marine, d'hommes auxquels on pût confier le gouvernement d'une colonie, on s'arrêta sur le comte d'Ennery (Victor-Thérèse-Charpentier), maréchal des camps et armées du roi.

Les services de cet officier faisaient bien prévoir de son zèle futur; mais comme, par toutes les causes que nous avons énumérées, la Martinique voyait son avenir compromis, le roi remit à ce nouveau gouverneur des instructions détaillées, dont nous allons discuter quelques traits.

Un aveuglement incroyable, provenant sans doute des bureaux qui avaient intérêt à représenter les choses sous d'autres couleurs qu'elles n'étaient réellement, peut seul expliquer le passage suivant :

« Les colonies, » disait le Mémoire du roi, Mémoire que le roi n'avait probablement pas lu, « les colonies, fondées par les » diverses puissances de l'Europe, ont toutes été établies pour » l'utilité de leurs métropoles; mais, pour se servir utilement » des choses, il faut les connaître, et ces établissements, occu- » pés d'abord au hasard, formés ensuite sans connaissance de » leur véritable utilité, sont encore aujourd'hui, après un siècle de possession, très imparfaitement connus, ou peut-être » même tout à fait ignorés de la plupart de ceux qui les possèdent. »

Que la France, d'après tout ce que nous avons relaté, s'appliquât les mots que nous avons soulignés, qu'elle allât même plus loin, qu'elle avouât qu'aux colons seuls elle avait dû son agran-



dissement colonial, agrandissement auquel cependant avait coopéré Colbert par quelques unes de ses ordonnances, nous comprendrions que, par amour-propre, elle ne se fût pas désignée, et qu'elle se fût servie du terme de *la plupart* : mais, en poursuivant, nous verrons jusqu'où allait l'orgueil des bureaucrates, aux soins desquels était remise pareille rédaction.

« De là, » poursuivait le Mémoire, « il est arrivé que les principales colonies anglaises ont été plus utiles à elles-mêmes qu'à leur métropole ; que celles des Espagnols n'ont servi qu'à l'accroissement des puissances étrangères ; et si la France seule a mieux profité de ses établissements en Amérique, il est peut-être juste d'avouer qu'elle ne doit cet avantage qu'à l'heureuse qualité d'un sol que sa nature conduisait invinciblement à sa plus utile destination. »

Ce sol, par qui était-il fertilisé ? Ces terres, qui en dirigeait le labour ? Hélas ! cet aveu n'est-il pas la plus amère critique de toutes ces élucubrations couvées dans les bureaux, cent et cent fois raturées, remises au polissage d'une plume plus ou moins ennemie des colons, et qui enfin, appliquées aux colonies, sous la forme d'ordonnances, ont entassé des masses de papier dans lesquelles on se perd aujourd'hui, et desquelles on ne peut, les trois quarts du temps, se servir que pour critiquer leurs rédacteurs (1).

(1) Notre compatriote, M. Sidney Daney, laisse penser qu'on attribue ces instructions au député de la Martinique, M. Dubuc, que le ministère de la marine s'attacha en qualité de premier commis de la marine. Nous avons lu dans les cartons du ministère, conservés aux Archives de la marine, tous les projets d'instructions faits et raturés, projets qui ont servi à la rédaction du Mémoire rapporté par M. Sidney Daney, page 3 du tome III de son *Histoire de la Martinique*, et nous restons convaincu que plusieurs mains y prêtèrent leurs plumes. M. Dubuc n'aurait certes pas manqué de faire ressortir l'activité, le courage des colons dans la colonisation, dont les rédacteurs du Mémoire cité attribuent le développement à la bonté du sol. Nous louons les efforts studieux de M. Sidney Daney, auquel nous nous associons de cœur, et nous le remercions de vouloir bien applaudir à nos travaux. Enfants du même pays, si nous différons parfois dans nos raisonnements, nous nous en-

Ce paragraphe n'était néanmoins qu'un préambule ; car poursuivant la lecture du Mémoire, duquel d'Ennery devait puiser ses instructions, nous voyons son rédacteur tirer trois conséquences de la destination des colonies.

« La première conséquence est, » disait-il, « que ce serait » étrangement se tromper, que de considérer nos colonies » comme des provinces de France, séparées seulement par la » mer du sol national. Elles ne sont absolument que des éta- » blissements de commerce ; et, pour rendre cette vérité sensi- » ble, il suffit d'observer que, dans ce royaume, l'administration » ne tend à obtenir une plus grande consommation qu'en faveur » du sol national, et que, dans les colonies, au contraire, elle » n'affectionne le sol que dans la vue de la consommation qu'il » opère. Cette consommation est l'objet unique de l'établisse- » ment qu'il faudrait plutôt abandonner, s'il cessait de remplir » cette destination. »

Nous avons toujours fait ressortir dans notre Histoire le but des colonies. Elles doivent, nécessairement, coopérer à la richesse de la métropole ; mais ici ne voit-on pas clairement expliqué cet égoïsme qui semble refuser aux colons le droit de citoyen ? Disons-le cependant, il existe tant de preuves de ce droit, que nous ne le discuterons pas ; mais, continuait le rédacteur du Mémoire :

« La deuxième conséquence est que, plus les colonies diffé- » rent de leur métropole par leurs productions, plus elles sont » parfaites, puisque ce n'est que par cette différence qu'elles » ont de l'aptitude à leur destination, et telles sont les colo- » nies des îles Antilles : elles n'ont aucun de nos objets de com- » merce ; elles en ont d'autres qui nous manquent, et que nous » ne saurions avoir (1). »

Il est évident que si nos Antilles faisaient du vin, de l'huile, tendons quand il s'agit du sentiment français qui fait battre les cœurs de nos compatriotes.

(1) Archives de la marine, dossier d'Ennery.

du blé, que si elles manufacturaient les étoffes que leur fournit la France, il est clair, disons-nous, que, dans ce cas, elles manqueraient au but indiqué ici ; mais, qui veut la fin, veut les moyens ; et nous demanderons si ce pacte a été rompu par les Antilles, lorsque la France a encouragé la betterave.

La betterave, dont un de nos hommes d'Etat résumait ainsi l'*utilité* à quelqu'un qui, ne comprenant pas les rapports qui existent entre les colonies et la marine, soutenait que la France pouvait se fournir son sucre par ses betteraves, et avoir une marine sans colonies, dès qu'elle en aurait besoin.. Oui, mais il faut des matelots pour une marine... « Or, chaque barrique de sucre des colonies nous fournit un matelot, tandis que chaque barrique de sucre de betterave nous en ôte un. »

Ce raisonnement parut assez logique à l'homme continental, qui se l'expliqua d'autant mieux, que, par lui-même, il savait quelle portée avait ce proverbe latin : *Fit faber fabricando*.

C'était donc avec ces instructions, accompagnées néanmoins de la recommandation la plus expresse de s'opposer à toute sorte de commerce étranger, que le comte d'Ennery arriva à la Martinique, le 15 mars 1765. La frégate *la Malicieuse*, que commandait de Peynier fils, et que montait un brillant état-major, parmi lequel se trouvait, en qualité d'aide-de-camp du gouverneur, le futur amiral Latouche-Tréville, fut saluée par les canons du fort. D'Ennery, débarqué au Fort-Royal, fit enregistrer ses pouvoirs au Conseil Souverain, le 29 du même mois.

Accueilli par le marquis de Fénélon avec une politesse exquise, la physionomie de son nouveau gouvernement avait de quoi inquiéter d'Ennery. Des haines invétérées couvaient entre les pouvoirs ; les travaux des fortifications commencées au morne Garnier n'avançaient point, et le projet de reconstituer les milices semblait inquiéter les habitants. Déjà, cependant, le marquis de Fénélon avait donné connaissance de l'ordonnance du roi, du 25 janvier 1765, qui réglait le nombre des hommes de chaque compagnie des milices à cinquante hommes, et d'En-



nery, ne voulant point brusquer l'esprit des habitants, fit une tournée dans l'île, après laquelle il convoqua, le 10 mai 1765, une assemblée générale des habitants au Fort-Royal, où furent débattues les bases de l'établissement des milices, bases qui, envoyées au ministre, servirent au règlement de 1768, concernant les milices des îles du Vent et de sous le Vent (1). Dès qu'il se fut assuré que cette mesure, si utile à la défense du pays, et

(1) Voir les *Annales*, au chapitre *Milices*. Voir les *Lois et Constitutions de Saint-Domingue*, par Moreau de Saint-Méry, année 1765. Voir le *Gouvernement des Colonies*, par Petit, tome II, pages 55 et suivantes. Voir l'*Essai sur l'Administration des Colonies*, par M. le comte de Mauny, où se trouve reproduit le discours du comte d'Ennery à l'assemblée coloniale (page 110).

Le comte d'Ennery, écrivant au ministre, le 14 mai 1765, lui disait :

« J'ai fait une assemblée, le 10 de ce mois, des députés de toutes les » paroisses de l'île, au sujet de la formation de la milice, pour y lire le » règlement provisoire que j'ai fait. Tout s'est passé à merveille. Mon » règlement, sur lequel j'ai voulu consulter les députés, a été accepté : » je l'ai fait enregistrer hier, et la colonie me paraît contente. Ce qu'il » y a de sûr, c'est que tout le monde me demande des emplois, et » que je n'en donnerai qu'aux gens de la bonne espèce. Le nom de » troupes nationales effrayait; j'y ai substitué celui de milices, sa- » chant que le nom vous était indifférent, pourvu que le but fût » rempli. »

(Archives de la marine, cartons Martinique, 1765.)

Une anecdote assez curieuse nous a été souvent racontée par un vieux habitant de la Martinique, et, naturellement, elle trouve ici sa place. Le comte d'Ennery, d'un caractère fort brusque, avait un cœur excellent, et à la première revue des milices du Lamentin, après leur rétablissement, il gourmanda fort durement un vieil officier, du nom de Cattier, de ce que son épée rouillée sortait avec peine du fourreau. Le ton de cette réprimande fit éprouver au vieux créole un mouvement d'impatience; il le laissa tellement apercevoir, que d'Ennery s'avança cette fois vers lui, et l'apostropha de nouveau. Alors Cattier, sortant de son rang, fit entendre ces mots, qui furent peut-être, pour d'Ennery, un avertissement salutaire: « Monsieur le général, si mon épée est aussi rouillée, c'est qu'elle n'est pas sortie du fourreau depuis l'affaire du Gaoulé. » Nous sommes assuré que Cattier s'en était servi contre les Anglais; mais on conçoit facilement l'allusion qu'il voulait faire à l'embarquement de Lavarenne et de Ricouart.

même à la sûreté intérieure, n'éprouvait plus aucune contradiction, d'Ennery passa à Sainte-Lucie, où il s'occupa également des milices et de quelques concessions de terre pour des Alsaciens, reste des colons du Kourou, que le gouvernement avait fait passer à la Martinique, à Sainte-Lucie et à Saint-Domingue. A la Martinique, établis au Champ-Flore, ces malheureux subirent le sort que leur réservait l'incurie du gouvernement. Parler alors de la colonisation par les blancs, c'était revenir sur une question toute jugée, et comme, à son retour à la Martinique, d'Ennery avait eu à s'occuper du manque de nègres que ressentaient les îles de son gouvernement, nous allons parler de la traite et des bénéfices qu'en retiraient les métropolitains.

A juste titre, en France, les négociants patentés pour ce trafic se plaignaient des sacrifices que le dernier traité de paix avait imposés à la France sur les côtes d'Afrique. Jadis, rivalisant avec l'Angleterre dans cette contrée, où la richesse qu'on y allait chercher semblait inépuisable, en 1763, nos comptoirs furent réduits à ceux de Gorée et de Juida.

La guerre avait privé nos îles de cette marchandise; la Guadeloupe seule en regorgeait, par le soin que les Anglais avaient eu d'en porter pendant leur occupation; mais, par cela seul que la Guadeloupe s'était vue appelée à un développement inespéré, le besoin de nègres s'y était fait encore plus impérieusement sentir qu'avant la guerre.

Le commerce de la traite était donc un commerce à reconstituer, et alors que la France avait parlé de nouveaux projets de colonisation, les négociants avaient vu un brillant avenir s'ouvrir devant eux. L'expédition du Kourou, dans son principe, avait ralenti cette ardeur, mais l'échec que la colonisation par les blancs y avait éprouvé, devait faire supposer que nos colonies se verraient promptement pourvues des bras dont elles manquaient.

Déjà comblés des faveurs que nous avons mentionnées, les négociants se remuaient bien, mais la peinture qu'on leur fai-

sait de l'état de la Martinique, la gêne qu'y laissaient les dettes accumulées pendant la guerre, puis enfin, disons-le, l'espoir d'obtenir de plus grands avantages que ceux déjà concédés par le gouvernement en faveur de la traite, les engageaient à retarder leurs expéditions.

Cependant, cet état de choses ne pouvait durer; des ordonnances avaient été rendues à la Martinique, en 1765, pour forcer l'habitant à payer ses dettes (1); plusieurs arrêts du conseil d'Etat avaient décidé que le Trésor rembourserait les sommes dues aux colons (2); la confiance semblait renaître; on avait réglé les intérêts du commerce métropolitain vis-à-vis de l'étranger, et cependant ce n'était qu'à de rares intervalles que des navires chargés de nègres abordaient aux Antilles.

Le mal prenait bien certainement sa source dans quelques causes inconnues; il fallait le sonder, et il paraissait d'autant plus urgent de le faire, que déjà, en 1765, le gouvernement français se voyait obligé de fermer les yeux sur le commerce de nègres que nos colonies faisaient à la Dominique, qui, l'année d'après, allait devenir un port libre (3).

Pour parer à tout le tort que ce commerce forcé portait dans les transactions de la métropole, on crut devoir présenter des Mémoires, et les recherches les plus minutieuses ayant été faites, le gouvernement dut d'autant plus s'alarmer, que, de 1728 à 1760, d'après le relevé fait des registres de compte des navires négriers armés dans nos divers ports, registres tenus à Paris, on trouvait que sept cent vingt-trois navires avaient porté dans nos colonies deux cent trois mille cinq cent vingt-deux têtes de nègres, vendues deux cent un millions neuf cent quarante-quatre mille trois cent six francs quatre deniers (4).

(1) Voir le Code de la Martinique; parcourir les Annales pour prendre connaissance des actes administratifs du gouverneur d'Ennery et de l'intendant de Peynier.

(2) Code manuscrit Martinique, 1765, Archives de la marine.

(3) *Lettres Critiques et Politiques à Raynal*, page 55.

(4) Mémoire pour la traite des nègres, Archives du royaume, section administrative, F 6197.



Ce résultat ne pouvait être satisfaisant qu'autant que les frais de la traite prélevés, les chances de mortalité prévues, le total net laissât un gain suffisant pour se risquer à ces expéditions.

Or, comme on savait que, par le moyen de la traite, s'élevaient de rapides fortunes, comme on voyait la transformation que ce trafic avait opérée chez certains négociants qui, de terre à terre, s'étaient élevés au pinacle de la fortune, on crut devoir analyser les phases par lesquelles la traite avait passé.

« Le moment le plus brillant de la traite, disait le Mémoire que nous avons sous les yeux, a été depuis 1750 jusqu'en 1756, temps du bail de Bozquillon. Pendant ces six années, deux cent soixante-trois navires ont apporté aux îles, soixante-treize mille deux cent vingt-deux nègres, ce qui fait, année commune des six ci-dessus mentionnées, quarante-quatre navires et douze mille deux cent quatre nègres (1). »

Le même embarras semblait se représenter pour ce nouveau calcul. En tablant la vente des nègres à un prix modéré, on voyait bien un résultat énorme, mais comme on ne pouvait, au juste, apprécier les dépenses faites par ces deux cent soixante-trois navires, on dut chercher la cause de la stagnation de la traite dans les faveurs accordées aux marchandises de retour; faveurs que l'on pourra mieux comprendre en lisant le Mémoire dont nous nous servons, et que nous reproduisons en entier à la fin de ce volume; faveurs enfin qui reposaient sur la modération des droits dont étaient grevées les denrées que les colons donnaient en échange des nègres que leur portait la métropole. et que l'on faisait pressentir comme insuffisantes pour redonner à la traite son ancienne activité.

Pour obvier à tous les inconvénients provenant des tarifs par lesquels passaient ces denrées, pour ne point frustrer les traitants de la faveur accordée, faveur qui n'atteignait point cer-

(1) Archives du royaume, F 6197.

taines denrées, le Mémoire concluait que si, en place de ces faveurs on leur accordait vingt francs par tête de nègres qu'ils porteraient aux îles, ils en tireraient un tel avantage, qu'alors on pouvait espérer que la traite reflleurirait.

Certes, on peut concevoir ce qu'aurait produit une telle prime. Déjà, comme nous le savons, en 1720, la compagnie des Indes, à laquelle le roi accordait treize francs de gratification, et qui en prélevait dix sur chaque tête de nègre introduite dans nos îles, des négociants auxquels elle concédait son droit, avait pu chiffrer ses bénéfices. Elle était chargée des soins que demandaient nos comptoirs, et le gouvernement, qui, en 1765, voyait ce commerce décroître, se mit en son lieu et place pour le commerce de la traite, le 31 juillet 1767 (1). Mais le Trésor, gêné par les dépenses de la guerre et les fausses combinaisons de la colonisation du Kourou, ne put faire des sacrifices suffisants pour exciter les négociants, ranimer leur zèle et fournir des nègres à nos colonies.

L'Angleterre profita de ce moment de répit; la Dominique continua à servir d'entrepôt aux nègres dont se pourvoyaient nos colons, qui en recevaient à peine de nos négociants la dixième partie de ceux dont ils avaient besoin. La France, n'avouant point cette contrebande, la toléra néanmoins, ne voyant pas alors d'autres moyens pour conserver les habitations de nos colonies, qui, faute de bras, auraient été abandonnées.

En France, les négociants ne purent adresser des plaintes contre les colons; ce n'était point, de leur part, une préférence accordée aux produits étrangers; les cargaisons de nègres portées par nos négociants ne chômaient point; elles étaient promptement écoulées, et la France, ne pouvant suffire à cette consommation humaine, put, quelques années plus tard, déplorer les suites du système de l'esclavage. Sans compter les maux qu'il entraîne, les colons, employant tout leur argent à l'achat des nè-

(1) Voir, à la fin du volume, l'arrêt à cette date du conseil d'État, concernant la traite.

gres portés à la Dominique par les Anglais, les colonies se virent démunies de numéraire (1).

Et cependant, on avait compris l'urgence d'encourager la population blanche ; mais on avait mal saisi les moyens d'y pourvoir. Les restes des colons du Kourou, transplantés aux Antilles, n'y réussissaient point pour plusieurs causes. Relégués au Champ-Flore, le découragement s'était emparé d'eux, et les habitants ne s'étaient point empressés à les attirer chez eux. On le conceit, la facilité d'avoir des nègres, la possibilité de les plier comme on le voulait, de les discipliner sans gêne, ne pouvait que les éloigner d'avoir chez eux des engagés. La France, en continuant à peupler ses îles d'esclaves, se créait les embarras dans lesquels le philanthropisme anglais devait plonger les colonies et les métropoles, et l'Angleterre, en 1765, profitait de l'impossibilité dans laquelle se trouvait notre Trésor d'allécher le commerce à la traite par des primes exagérées.

Et l'Angleterre, qui pourtant voyait, dans son sein, surgir des hommes dont les voix s'élevaient pour stygmatiser ce trafic, s'y livrait avec ardeur ; et l'Angleterre qui, la première, devait libérer ses esclaves, en fournissait des masses, en 1765, à l'Espagne et à la France. Las Casas avait défendu les Indiens ; il avait poussé à l'esclavage des nègres, et Morgan Godwin, ecclésiastique anglais, fils d'un célèbre prélat anglican, envoyé à la Barbade vers 1750, avait fait paraître, en 1760, son livre intitulé, *L'Avocat des Nègres et des Indiens*, dans lequel, sans attaquer directement l'esclavage, il indiquait quelques moyens pour améliorer le sort des esclaves, et les quakers aussi mettaient en avant leurs maximes humanitaires.

Ces étincelles de philanthropie devaient produire un prosélytisme dont les suites allaient alarmer les colons. Jean Woolmann Antoine Benezel (2) et Granville Sharp devaient être

(1) *Lettres Critiques et Politiques à Raynal*, page 56.

(2) Jean Wolman était né, en 1720, dans le comté de Burlington (Jersey-Occidental). D'abord employé chez un marchand, qui l'assujettissait à passer des contrats de vente d'esclaves, il lui vint des remords et,



les maîtres, les précurseurs de tous ceux que, dans quelques années, nous verrons se présenter au combat, s'apant tout principe de justice, tout principe d'équité, attaquant les colons pour abolir l'esclavage, mentant à l'histoire pour amener contre les colonies les idées mal comprises d'une liberté dont elles ne jouissent pas encore après toutes les phases révolutionnaires par lesquelles la France a passé.

Pour l'œil perspicace qui alors aurait sondé l'avenir, serait dès lors apparue la lutte qui devait s'engager entre les métropoles et leurs filles; car tandis qu'en Angleterre quelques brochures semaient les levains de l'abolition de la traite d'abord, et de l'esclavage ensuite, en France, venait de paraître, en 1764, sous le titre de : *Dissertation sur la Traite et le Commerce des Nègres*, un livre qui tendait à prouver que l'esclavage découlait d'une source divine. L'auteur de ce livre, J. Bellond, de Saint-Quentin,

avec ces remords, une pensée philanthropique, qui ne tendait pas à dépouiller les maîtres de leurs esclaves, mais à les éclairer sur la nature d'une possession qu'il condamnait. Ses travaux pour l'abolition de l'esclavage sont ceux d'un chrétien fervent. Ils feraient honte, partant d'un quaker, au zèle de nos catholiques abolitionnistes, qui, de nos jours, dans cette question, ont vu le moyen de se faire un nom.

(Voir le *Mémoire de Jean Wolman*, publié à Paris en 1823, chez Cellot.)

Benezet était d'origine française. Ses parents, passés en Amérique lors des persécutions contre le protestantisme, l'élevèrent dans leurs principes. Benezet s'agrégea aux quakers et prêcha l'abolition de la traite et de l'esclavage. Il ouvrit à ses frais, à Philadelphie, une école pour les noirs, qu'il dirigea pendant quarante ans. Ceux qui voudraient avoir une ample connaissance de ses travaux et de ceux des quakers, peuvent recourir à une brochure écrite par lui, sous le titre de : *Observations sur l'Établissement, en Amérique, de la Société des Quakers*, brochure réimprimée à Paris, chez Cellot, en 1822. Benezet a laissé nombre d'écrits sur l'esclavage et sur les dogmes de l'Église réformée. Des Mémoires sur la vie de Benezet, publiés par M. Robert Vaux, en 1824, compléteront les notions que l'on pourrait désirer d'avoir sur cet apôtre de l'émancipation des noirs dans l'Amérique septentrionale. Mort en 1784, Benezet avait vu, en partie, se réaliser le rêve de toute sa vie.

appelait au secours de ses raisonnements, la Bible et les écrits des Pères de l'Eglise; il évoquait le Lévitique, l'Exode, le Deutéronome, pour écarter les cas de conscience qui pourraient s'élever au sujet de l'esclavage; il expliquait comment le christianisme et son divin instituteur, par ces mots : *In Christo neque servus, neque liber*, n'avait point entendu abolir l'esclavage; il interpella enfin un théologien, qui, répondant à un négociant sur son dégoût pour la traite, lui prouvait que c'était une sainte mission que celle d'aller chercher en Guinée des âmes vendues au démon, pour les régénérer en Jésus-Christ (1).

Certes, nous ne voulons point nous mettre en opposition avec une pensée aussi libérale; nous comprenons même que les millions dépensés stupidement par la France, dans ses croisières

(1) Ce livre, des plus curieux et des plus absurdes, a dû nécessairement servir à plus d'une plume subventionnée pour répéter, sous diverses formes, tous les pieux sophismes inventés afin de faire barrière au torrent de l'abolition de l'esclavage. Il est fâcheux que les colons n'aient pas vu, dès le principe, que leurs droits reposaient sur quelque chose de plus sacré que le déraisonnement de certains hommes sans foi, mais dont l'habileté est chose incontestable. Plus tard, des anatomistes sont venus toiser le nègre, régler son intelligence, ses facultés, et les assimiler presque à celles de la brute. Ils ont même dogmatisé sur sa conformation. Nous n'entrerons point dans toutes ces controverses, et nous engageons le lecteur, s'il veut s'expliquer la construction humaine du nègre, sa charpente noire dans tous ses détails, à adopter la tradition suivante :

« A l'époque de la création d'Adam, disent les Brésiliens, Satan pétrit aussi un homme; mais comme, en le touchant, il l'avait rendu noir, il voulut le blanchir dans les eaux du Jourdain. A son approche, le fleuve se retira, et tout ce que Satan put faire, fut de déposer son homme sur le sable que l'eau venait de quitter. La plante des pieds du nègre et l'intérieur de ses mains furent humectés de cette manière, ce qui explique la blancheur de ces parties. Le diable, fort irrité, donna un coup sur le nez de sa créature, et le lui aplatit. Alors le nègre réclama un peu d'indulgence, et fit observer humblement qu'il n'avait aucun tort. Satan, adouci par ces observations, lui fit quelques caresses à la tête, et, par la chaleur de ses mains, il lui frisa les cheveux, et leur donna cet aspect laineux, un des signes caractéristiques de la race africaine. »

vers les côtes d'Afrique, seraient mieux employés, si elle s'en servait pour racheter les nègres auxquels les matadores africains coupent la tête, ne trouvant point à les vendre. Nous sommes de l'avis de ceux qui pensent que ces nègres, transportés aux Antilles, donnés en apprentissage aux colons, élevés dans la liberté et le christianisme, pourraient offrir un recrutement de travailleurs d'autant plus utiles, qu'à cette heure on s'occupe de la colonisation par les blancs, et que l'exemple leur serait salutaire; mais en soulevant ce rideau, malheureusement nous savons quelles étaient les passions cupides qui s'abritaient alors derrière cette pensée chrétienne.

Ces controverses, qui naissaient en 1765, et dont la politique anglaise ne s'emparait pas encore, n'ébranlaient point nos colonies. Ce qu'il leur fallait, c'était des bras, et comme la Dominique se trouvait admirablement placée entre la Martinique et la Guadeloupe, son marché se désemplissait promptement des nègres qu'y portaient les Anglais. La Guadeloupe, plus prospère que la Martinique, proportion gardée, en 1764, y trouvait son compte; puis, comme on le comprend, ses habitants étant plus connus des Anglais, y trouvaient un crédit plus facile.

Bourlamarque, dont l'administration toute paternelle avait mérité des éloges, s'était fait l'idole des colons. Ses soins, comme nous le savons, ne s'étaient pas bornés à la Guadeloupe proprement dite; Marie-Galante avait dû sa tranquillité au choix qu'il avait fait de Joubert pour la commander. Si les châtimens avaient frappé quelques officiers accusés de lâcheté, il réclama du ministre des récompenses pour ceux qui s'étaient distingués pendant la guerre.

Au nombre de ces derniers, figurait le chevalier Le Pelletier de Liancourt (1), qui, depuis 1747, servait glorieusement dans

(1) Il existe, à la Martinique, les familles Le Pelletier et Peletier, qu'il ne faut pas confondre. MM. Le Pelletier de Liancourt et Le Pelletier Destournelles, habitants du Trou-au-Chat et du Lamentin, appartiennent à une ancienne famille du parlement de Paris, et, à la honte



nos armées. Possédant une habitation à la Guadeloupe, il l'avait abandonnée pour passer à la Martinique, où il avait encore combattu les Anglais. Bourlamarque demanda pour cet officier la croix de Saint-Louis, distinction qui, du moins cette fois, fut accordée au courage et au mérite (1).

Il était juste qu'après avoir puni ceux qui le méritaient, on récompensât les braves ; mais si ces preuves d'intérêt, données en détail à quelques autres colons qui s'en étaient rendus dignes, prouvaient le cas que ce gouverneur faisait de leurs services, il ne négligeait pas d'autres choses plus essentielles au maintien de l'ordre dans son gouvernement (2).

La justice y avait été réglée. Le procureur-général Coquille (3), appelé en France en 1763, et accusé de s'être trop pressé de signer la capitulation de la Guadeloupe, y avait été renvoyé absous, et prêtait de nouveau son concours à Bourlamarque. De Peynier, de son côté, établissait une maréchaussée à la Grande-Terre, devenue la proie de quelques nègres marrons, et, se réunissant à son chef, demandait au ministre qu'une frégate restât toujours en station à la Basse-Terre (4).

Devenue un gouvernement indépendant, la Guadeloupe réclamait cet appui d'autant plus que les Anglais faisaient encore, à cette date de 1764, quelques difficultés pour la restitution de

de beaucoup de *nouveaux titrés*, ne prennent que rarement le titre de comte, quoiqu'il soit depuis longt'mps leur apanage.

(1) Cartons Guadeloupe, 1764, Archives de la marine.

(2) Les autres officiers des milices, auxquels cette faveur fut accordée, étaient au nombre de quatre, à savoir : Guillaume le Mercier de la Clerrière, Jean-Baptiste Thyrus de Pautrizel, Roland le Vassor de la Charbonnière, et Jean-Baptiste Ferrers.

(3) La famille Coquille a fourni à la Guadeloupe des hommes distingués, et qui ont, dans l'histoire de cette colonie, figuré autant que les Dubuc dans celle de la Martinique. Un dicton vulgaire disait que les Coquille étaient à la Guadeloupe, pour l'esprit, ce qu'étaient les Dubuc à la Martinique. Le procureur-général, dont il est ici question, était frère du célèbre Coquille Dugommier, dont le nom est associé à celui de tant de braves.

(4) Cartons Guadeloupe, 1764, Archives de la marine.

Saint-Barthélemy et de la partie française de Saint-Martin, qui ne furent détachées qu'en juin 1764 du gouvernement de la colonie anglaise d'Antigue (1), et dont le chevalier de Fénélon, frère du gouverneur de la Martinique, et commandant une frégate alors en rade de la Basse-Terre, fut chargé d'aller prendre possession (2).

Cette mauvaise volonté, jointe aux discussions que soulevaient les Anglais au départ des colons français de la Dominique, qui passaient soit à la Martinique, soit à la Guadeloupe, emmenant en fraude avec eux leurs nègres, pouvait donner sujet à quelques conflits.

Cette seule raison et l'intérêt national auraient demandé que nos colonies fussent pourvues de tout ce qui pouvait servir à la répression ; mais ce qui prouvera jusqu'où va l'imprévoyance des bureaux, ou plutôt celle des gens chargés d'exécuter leurs ordres, c'est que, malgré les soins que le duc de Choiseul voulait qu'on mit dans les approvisionnements de nos colonies, tandis qu'en 1764, la Martinique regorgeait de vivres et de munitions, la Guadeloupe était à ce point dépourvue, que Bourlamarque, écrivant à ce ministre, le 16 février, lui disait :

« Permettez, Monsieur le duc, que je renouvelle mes respectueuses représentations que j'ai eu l'honneur de vous faire plusieurs fois, depuis mon arrivée dans ce pays-ci, sur l'état où est cette colonie, par rapport aux ouvriers, aux munitions et à l'artillerie. Dix mille livres de poudre, deux mille cent livres de balles, sont tout ce que j'ai reçu ; pas un fusil, pas un canon qui puissent tirer. Je ne suis pas en état de réprimer une révolte d'esclaves. Je ne dois pas vous cacher le mauvais effet que produit cette situation dans l'esprit des habitants, accoutumés à l'abondance qui régnait chez les Anglais dans la partie

(1) Cartons Guadeloupe, 1764, Archives de la marine.

(2) Le chevalier de Fénélon, ayant épousé une demoiselle de Boisfermé, s'établit à la Martinique, et laissa son nom à une habitation située au Lamentin.

» militaire. La comparaison n'est pas à l'avantage de la nation.  
» J'ai beau assurer que le roi a ses colonies à cœur, et la Guade-  
» loupe autant que les autres, on ne voit arriver ni artillerie, ni  
» vivres, ni munitions. La confiance s'affaiblit. Les esprits mal  
» intentionnés ont beau jeu, et l'on commence à se persuader  
» que si la guerre recommençait bientôt, la Guadeloupe serait  
» abandonnée. Il ne tiendra pas à moi de détruire le mauvais  
» germe que peuvent faire naître de pareilles réflexions. Mais je  
» crains que mes efforts ne soient insuffisants, si nous restons  
» longtemps dans le même état (1). »

Que dire, que penser de pareilles plaintes ? En présence de faits aussi patents, la France ne comprendra-t-elle pas enfin qu'il devient urgent que les colonies puissent avoir des représentants aux chambres ? Aujourd'hui sans doute, les journaux, jusqu'à un point, deviennent des accusateurs parfois redoutables, mais ils ne sauraient, pour des détails, suppléer à tout ce qu'auraient d'imposant les organes directs et *non salariés* des Français d'outre-mer.

Cet abandon de la France devait paraître d'autant plus pénible aux colons de la Guadeloupe, que les impositions à prélever sur leurs nègres, d'après les ordres du roi, s'élevaient, pour l'année 1764, à une somme de trente-trois livres par tête de nègre. Ce chiffre parut exagéré à Bourlamarque et à l'intendant Peynier ; ils firent leurs représentations au ministre, mais il fallut en passer par une décision aussi intolérable. Ces impositions, qui, sans compter celles prélevées à la sortie des denrées, contribuaient à gêner l'habitant, n'étaient pas les seules qui, aussi bien à la Guadeloupe qu'à la Martinique, pesassent sur lui. Le marquis d'Estaing et du Portail, que nous savons ingénieur en chef des îles, avaient visité les fortifications de la Guadeloupe, et comme elles demandaient d'urgentes réparations, les habitants se virent astreints à des corvées de nègres, qui également servirent à la construction de quelques casernes.

(1) Cartons Guadeloupe, 1764, Archives de la marine.



Ces exigences, jointes à la pénurie dans laquelle le commerce de France laissait la Guadeloupe, auraient pu entraîner quelques fâcheuses réactions dans l'esprit des habitants, si Bourlamarque, par sa douceur, ne s'était appliqué à les calmer. Mais tandis qu'en France on réunissait entre les mains de cet excellent gouverneur, le gouvernement général des îles du Vent, devenu vacant par le rappel du marquis de Fénélon, la mort le surprit, et le baron de Copley, commandant en second, se vit appelé à remplir l'intérim du gouvernement de la Guadeloupe.

Copley, peu au fait des rouages d'une colonie, s'en reposait sur l'expérience de Peynier ; mais cet intendant, ayant été appelé à la Martinique, de Laval, subdélégué-général, se mit en mesure de remplir les fonctions d'intendant de la Guadeloupe.

Le cas devenait favorable à la contrebande, que Bourlamarque et de Peynier avaient surveillée ; mais une question plus grave exigea les soins de Copley. Les conditions particulières du traité de paix avaient garanti à chacun son bien, et avaient même stipulé le temps que les Français séjourneraient dans les îles anglaises, *et vice versa*, mais, à la Grenade, nos nationaux, maltraités par le gouverneur de cette île, devenue anglaise, avaient porté des plaintes à Bourlamarque.

Le gouvernement français et le ministre de la marine, en réglant les intérêts des colons français, qui avaient, par suite des lois de la guerre, passé sous le joug anglais, n'avaient pas prévu ce cas, tandis qu'ils avaient engagé les gouverneurs de nos îles à prêter leur concours aux Anglais, pour les faire rentrer dans les sommes à eux dues à la Martinique et à la Guadeloupe. Copley, sachant que Bourlamarque avait prêté son appui aux créanciers anglais qui l'avaient réclamé, dut s'indigner des vexations que nos nationaux subissaient à la Grenade. Il dépêcha alors vers Scott, gouverneur de cette île, le chevalier de Villejoin, qui éprouva de nouveau ce qu'est l'arrogance de nos rivaux, quand on ne peut la châtier.

Ce manque de bonne foi pouvait entraîner des conflits fâcheux. User de représailles envers les Anglais établis à la Guadeloupe n'eût pas été généreux ; employer la force était impossible ; aussi, aurons-nous plus tard à narrer les suites de ces querelles. Elles font peu d'honneur au caractère anglais, et, dans cette circonstance, c'était une insulte adressée à la France, qui se montrait d'ailleurs si disposée à remplir les engagements contractés envers l'Angleterre.

Pour toutes ces causes, et aussi un peu par rapport à l'esprit qui animait les mulâtres, contre lesquels venait d'être rendue une ordonnance tendant à empêcher leurs rassemblements, le choix d'un bon gouverneur était essentiel à la Guadeloupe. On ne s'adressait plus, depuis quelque temps, au corps de la marine ; cette arme offrait peu d'officiers supérieurs, et on s'arrêta encore à revêtir de cet emploi un officier pris dans le cadre de notre armée de terre.

Pierre Gédéon, comte de Nolivos, ancien capitaine aux gardes, fait brigadier d'infanterie en 1757, et tout récemment nommé maréchal des camps et armées du roi, promu au grade de gouverneur-général de la Guadeloupe, y fit enregistrer ses pouvoirs au Conseil Souverain, dans le courant de mars 1765.

Nolivos, du premier coup d'œil qu'il promena sur l'île, n'eut pas de peine à embrasser les causes du malaise qu'elle ressentait. Les colons, animés de cet esprit processif qui naît des suites de la guerre, se ruinaient en frais de justice ; les intérêts en litige souffraient, et la gêne s'augmentait des embarras dans lesquels l'exigence du commerce métropolitain plongeait la colonie. Ce corps, auquel l'occupation anglaise avait élargi la vie, semblait avoir ses poumons gênés, et cependant le remède à appliquer à cette maladie interne paraissait facile à trouver ; car si le commerce chôrait, la Pointe-à Pitre, lieu qu'il paraissait dès lors avoir choisi pour y planter sa bannière, se développait et s'agrandissait journellement (1).

(1) Cartons Guadeloupe, 1765, Archives de la marine.

Le cabotage était à peu près la seule ressource de la Guadeloupe ; mais le cabotage, nuisible en ce sens qu'il introduisait des marchandises étrangères et servait à l'exportation des cotons de cette île, frustrait le domaine des droits qu'il avait à percevoir à la rentrée et à la sortie des marchandises et des denrées, les caboteurs pouvant charger et décharger dans les anses éloignées des villes. D'emblée, se montrer rigoureux, eût été porter atteinte à ce transit progressif, qui devait donner de la valeur au commerce de la Guadeloupe, que la métropole négligeait. L'habitude de se pourvoir à la Martinique semblait devoir se continuer ; il fallut une ordonnance locale, interdisant aux commissionnaires de la Guadeloupe de recevoir les denrées françaises venant de la Martinique, hors du cas d'absolue nécessité, pour y attirer les navires français. Nolivos avait compris cependant que la disette de numéraire dont se ressentait la Guadeloupe, provenait en partie de ce que le cabotage étranger, qui fournissait la Guadeloupe de merrains, de bois et de morues, ne remplissait pas les conditions du règlement du 18 avril 1763, qui enjoignait aux étrangers de se remplir avec les sirops et les tafias des colons. Une ordonnance, rendue le 7 mai 1765, rétablit l'équilibre, et plaça les habitants en position de jouir de tous leurs droits. En cas que les valeurs échangées par les étrangers fussent plus fortes que celles données par les habitants, ces premiers étaient astreints à se contenter de lettres-de-change sur France (1).

Ce n'était porter le fer que sur un des côtés de la plaie ; mais du moins, si les colons devaient se démunir de l'argent qu'ils avaient, cet argent, comme nous l'avons dit en parlant de la traite, employé à l'achat des nègres vendus par les Anglais à la Dominique, n'était pas en pure perte pour la France.

Cette mesure prise, Nolivos, comme d'Ennery à la Martinique, eut à s'occuper à la Guadeloupe des milices qui furent également rétablies dans cette colonie comme elles l'avaient été dans la première.

(1) Cette même ordonnance fut rendue à la Martinique (voir les Annales).



Plus dociles aux volontés du roi, les colons de la Guadeloupe n'avaient laissé apparaître aucune crainte, et les choses se passèrent, dans cette circonstance, d'une manière plus convenable; les habitants même allèrent au devant du gouverneur, qui conféra les grades aux notables du pays.

La Guadeloupe vit encore des chemins s'ouvrir sur tout son littoral, en 1765; une route fut même tracée dans le quartier du Parc, laquelle route devant communiquer avec le vent de l'île, traversait le nouveau quartier du Matouba, destiné à recevoir des hattes (1).

(1) Cartons Guadeloupe, 1765, Archives de la marine.

Les premiers colons établis au Matouba étaient presque tous des Européens, triste reste de la colonisation du Kourou, dont nous donnons les noms, extraits des cartons Guadeloupe.

Nicolas Colin et Marie Panauce, sa femme.

Boniface Wolf, orphelin.

Catherine Wolf, orphelin.

André Leguineau et Catherine sa femme.

Antoine Focée et Marie Selort, sa femme.

Denis Vincent et Nicolle Lamothe, sa femme.

Anne Nicolle, leur fille.

Catherine Richard et Pierre Richard, son fils.

Guillaume Papou.

Henri Flin et Marie Machette sa femme.

Angélique Flin, leur fille, et Henri Flin, leur fils.

Mathurin Guittée.

Nicolas Grème.

Efare Grème.

Philippe Spiche.

Jean Cabretant.

Jean Toplet.

Philippe Toplet.

Marie Martin.

Jacob Martin.

François Cromolse et Agnès Ara, sa femme.

Philippe Cromolse, leur fils.

Jean Cromolse, leur fils.

Pierre Homs et Anne Flick, sa femme.

Jean Moullée et Élisabeth Duval, sa femme.

Georges Moullée, leur fils.

Une telle prévoyance faisait l'éloge de Bourlamarque, qui, en faisant ressortir les avantages que la colonie trouverait dans l'établissement des hattes, avait obtenu quelques faveurs pour ceux qui embrasseraient cette industrie. Nolivos, tout aussi disposé à donner de l'extension à tout ce qui pourrait être utile au pays, fit un appel aux habitants; mais aussi bien à la Guadeloupe qu'à la Martinique, les hattes restèrent livrées en des mains trop pauvres pour pouvoir en tirer le même parti que les colons espagnols dont elles faisaient la richesse, précisément parce que nos colons considéraient cette industrie comme étant peu honorable.

La Basse-Terre, possédant depuis peu une imprimerie, devint encore, en 1765, le centre d'une poste aux lettres, à laquelle Nolivos créa des succursales dans tous les quartiers de l'île. Comme il est facile de le concevoir, le mouvement que ce gouverneur avait imprimé à cette colonie avait provoqué l'assentiment de tous les colons. Un coup de vent, qui avait, en juillet 1765, ravagé les plantations de la Guadeloupe, laissait quelques craintes sur son alimentation, à laquelle le commerce français avait enfin pourvu. Mais une ordonnance, à laquelle se prêtèrent les habitants, ayant forcé chacun à planter du manioc, la Guadeloupe, en 1766, entra dans une voie de prospérité que nous décrirons plus tard.

Louise et Marie Moullée, leurs filles.

Pierre Astier et Geneviève Palingue, sa femme.

Marguerite Palingue, leur fille.

Manon Mayer.

## CHAPITRE XXVI

---

SAINTE-DOMINGUE EN 1764 ET 1765. — LE COMTE D'ESTAING NOMMÉ GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DES ILES DE SOUS LE VENT. — MAGON, NOMMÉ INTENDANT. — DISCUSSIONS SUSCITÉES A SAINT-DOMINGUE PAR L'ORGANISATION DES MILICES EN TROUPES NATIONALES. — RAPPEL DU COMTE D'ESTAING ET DE MAGON.

L'état dans lequel la France savait ses colonies du vent de l'Amérique, inquiétait gravement les ducs de Praslin et de Choiseul, ministres des affaires étrangères, de la guerre et de la marine; mais leurs soins pour rétablir notre commerce colonial ne s'étaient pas bornés à parer aux mesures à apporter dans l'organisation de la Martinique et de la Guadeloupe. La France, si puissante un moment dans l'Inde, avait vu une éclipse fatale couvrir de son obscurité ce brillant météore. L'Inde, livrée aux spéculations d'une compagnie, demandait les soins du gouvernement. Dupleix, Labourdonnais, appartenaient à l'histoire; Lally-Tolendal allait appartenir au bourreau; mais, en 1764, le gouvernement crut faire d'énormes sacrifices, en s'appropriant les îles de France et de Bourbon, dont l'exploitation exclusive était toujours réservée à la compagnie des Indes.

C'était la soulager d'une dépense de deux millions; c'était une justice rendue à des Français exilés, que de les placer directement sous le pouvoir de leur mère; néanmoins, la compagnie des Indes, périlant chaque jour, et les Anglais poursuivant le rêve de Dupleix, l'Inde française devait à peu près figurer pour mémoire dans notre Histoire, jusqu'au jour où l'épave des Jean-Bart, des Tourville, le bailli de Suffren, devait apprendre à l'Angleterre que la France est terrible quand elle dresse la tête. Le roseau plie, le chêne se rompt, mais, toujours vert et vigoureux, son tronc pousse de nouveaux rameaux, et si



sa tête n'a pu, dans sa chute, pulvériser le roseau, ses bras deviendront assez puissants un jour pour l'étouffer.

Le coup porté par l'Angleterre à l'Inde française, était à peu près irréparable; les comptoirs français ne pouvaient plus servir de barrière à son envahissement; mais si, épuisés par la guerre, les Français de l'Inde intéressaient la métropole, elle avait à aviser surtout aux causes qui contribuaient à l'agitation dans laquelle vivait sa plus puissante colonie.

Saint-Domingue, comme nous l'avons dit au chapitre XX de cette partie de notre Histoire, s'était vue, en 1763, au sortir de la guerre, en proie au poison, au manque de numéraire et à la disette. En outre, les milices, qu'on avait négligées par suite du système des régiments employés à la défense de nos colonies, laissaient des craintes pour la sûreté intérieure du pays. Le commerce végétait; quelques discussions avec les Espagnols faisaient craindre des rixes, et comme, en 1763, le gouvernement des îles de sous le Vent était devenu vacant par la mort de Belzunce, le roi avait arrêté son choix sur le comte d'Estaing, lieutenant-général de ses armées de terre et de mer.

C'était une mission difficile à remplir que d'assortir tous les joints de ce grand corps en complète dislocation. Comptant déjà plus d'un siècle d'existence, Saint-Domingue, quoique à peine sortie de l'enfance, quoique pleine de vie par ses terrains incultes et indéfrichés, qui ne demandaient que des bras pour se fertiliser et se transformer en riches moissons, Saint-Domingue, semblable à ces enfants atteints du virus de leur mère, menaçait cette fois d'un mal sans remède. Ce mal, d'où lui provenait-il? D'abord de la guerre, du peu de protection maritime que la France lui avait accordée, des fausses combinaisons de Belzunce, choses toutes faciles à réparer. C'était là le virus, ce virus que la France, que les métropoles inculquent à leurs filles, en les associant à leurs haines, à leur ambition, à leurs besoins, à leurs intrigues, mais le mal sans remède, nous le saisirons mieux en reproduisant un passage des instructions remises par le roi à d'Estaing, instructions qui, cette fois, d'après ce que

nous laissent présumer les papiers, lui avaient passé sous les yeux.

« Le comte d'Estaing aura à donner ses soins à Saint-Domin-  
» gue, et ce d'autant plus, que tous les avis se réunissent à dire  
» que cette île est encore à son berceau, et que, à la réserve des  
» plantations, des denrées de luxe et de commerce, que l'avidité  
» du gain a fait porter dans tous les endroits qui en étaient les  
» plus susceptibles, il reste une infinité de terres incultes; que  
» les principaux besoins de la vie y ont été absolument négligés;  
» que cette puissante colonie ne reçoit aucun secours de la ma-  
» rine, et très peu du commerce; qu'elle est absolument dépeu-  
» plée de BLANCS dans son intérieur, de matelots et de gens de  
» mer sur ses côtes; enfin qu'elle est presque toujours sans res-  
» sources pour les garnisons que le roi y envoie, pour les  
» peuples qu'elle renferme et pour sa propre conservation, ce  
» qui paraît incroyable dans un pays aussi riche (1). »

Ce mal sans remède, l'a-t-on assez saisi? Ce mal sans remède, cherche-t-on à en amender le venin, pour ce qui nous reste de colonies? Ce mal sans remède, qu'on aille encore l'étudier à Saint-Domingue, et alors, sans plus de doute, on en connaîtra le correctif! Ce mal sans remède, que les colons, nos compatriotes, apprennent à s'en guérir, assez longtemps, hélas! il les a ruinés, assez longtemps les empiriques métropolitains l'ont exploité à leur profit. Ce mal sans remède, enfin, c'est l'esclavage; l'esclavage des nègres, que la France a substitué aux engagements; appât trompeur, auquel ont stupidement mordu les colons. Et la France, qui, aussi bien en 1848 qu'en 1764, en conçoit l'intensité, la France, si généreuse, se laisserait-elle guider par les déclamations des faiseurs de philanthropisme! Oh! qu'on le sache, si, en 1764, l'esclavage des nègres offrait des richesses aux métropolitains, en 1848, l'abolition de l'esclavage est devenue un thème, sur lequel d'avidés intrigants ont bâti une réputa-

(1) Personnel et Archives de la marine, cartons d'Estaing.

tion, une position, un avenir ! Et la France ne couperait pas court à ce mal qui la ronge dans ses colonies ! et des Français, en haine de ce qu'ont si longtemps préconisé leurs pères, tout en redoutant les suites de l'esclavage, voudraient aujourd'hui dépouiller leurs frères, leurs victimes. La spoliation aurait donc son article dans le code français ! Oh ! que la France entière y pense, qu'elle ne donne pas le droit à quelques uns de ses fils de dire à des frères : — Vous êtes des voleurs ! — Déjà une loi a rassuré les spoliateurs des biens d'émigrés, que l'indemnité rassure les colons, et alors il restera à considérer ce mal qui fut, qui est encore sans remède pour Saint-Domingue, sous sa phase la plus facile à guérir, celle de la colonisation par les blancs, celle de l'émigration française, européenne, seul salut de nos colonies.

C'était avec la connaissance intime de cette plaie rongearite, que d'Estaing arrivait à Saint-Domingue ; c'était avec des instructions détaillées qui lui faisaient poser le doigt sur tous les maux qui accablaient cette colonie, qu'après avoir rempli sa mission aux îles du Vent, ce gouverneur-général fit enregistrer ses pouvoirs au Conseil du Cap, le 23 avril 1764.

Avec d'Estaing arrivait, à Saint-Domingue, un nouvel intendant. René Magon, ancien gouverneur des îles de France et de Bourbon, promu à cet emploi, allait succéder à Clugny, et se voyait placé sous l'entière dépendance de d'Estaing. Dans la situation où se trouvait Saint-Domingue, on avait craint les conflits entre les pouvoirs, et celui conféré au gouverneur-général était absolu (1). Certes, les colons, pleins de confiance dans le zèle que cet officier supérieur portait au service du roi, ne redoutaient point son arbitraire ; mais eux-mêmes, jaloux des droits que leur conféraient les attributions dévolues aux Conseils Souverains, aux chambres d'agriculture, se tenaient sur la réserve.

Une question palpitante avait surtout agité toute la population de Saint-Domingue. Vers la fin de la guerre, comme nous

(1) Personnel et Archives de la marine, dossier Magon.



l'avons vu, des disputes avaient surgi entre les troupes et les milices (1). A la suite de ces disputes, des duels avaient eu lieu. Belzunce avait cru faire acte d'autorité en punissant les militaires, et en les mécontentant. Le service s'était relâché, et alors que l'Anglais, après le siège de la Havane, semblait menacer la colonie ainsi fatiguée de l'injustice d'un homme tracassier, plutôt que méchant, on avait eu recours aux lois répressives et même à l'enrôlement des nègres et des mulâtres en troupes nationales. L'ordonnance du roi, relative à cette nouvelle organisation des milices, si elle n'avait fait que soulever un léger mécontentement à la Martinique, portait un coup aux habitants de Saint-Domingue. Ils se voyaient astreints à un service régulier, soumis à des arrêts corporels de plusieurs semaines, et, dès lors, des représentations avaient été faites.

Ces représentations, appuyées par Petit, député de la colonie, homme de talent, auteur de plusieurs ouvrages utiles sur les colonies, avaient produit quelque effet en France. Comment admettre, par exemple, qu'en forçant les colons à un service régulier de plusieurs semaines, les plantations n'en souffrissent pas ? C'était porter atteinte à la culture des terres, au commerce, et c'était encore soumettre le pays à la malveillance des nègres, que leurs maîtres laisseraient, tout le temps du service, livrés à eux-mêmes.

Ces raisons avaient paru plausibles, et Petit avait été invité par le ministre à dresser un projet concernant les milices de Saint-Domingue. Ce projet, remis à d'Estaing, inquiétait les colons, et, dès son arrivée, sans connaître ses intentions, mais prévenus par les ordres du roi, transmis aux Conseils Supérieurs et aux gouverneurs des divers districts de la colonie, les habitants s'étaient émus (2).

(1) On sait assez jusqu'à quel point l'indiscipline des troupes fut portée durant cette période. On sait les mesures prises par le maréchal de Belle-Isle pour la réprimer. Le jeu et le luxe portèrent des officiers au meurtre, et une condamnation, sous le ministère de ce grand seigneur, fit rouer vif trois capitaines, et en fit casser quarante-cinq.

(2) Cartons Saint-Domingue, 1764, Archives de la marine.

Des Mémoires contradictoires, envoyés au ministre, adressés au gouverneur-général, leur faisaient comprendre l'urgence de cette institution, à laquelle les colonies avaient dû leur défense, et quelquefois leurs conquêtes, ou bien leur exposaient les motifs pour son abrogation. Évidemment on ne s'entendait point; les passions prenaient la place du raisonnement; un feu mal éteint couvait sous la cendre; un incendie pouvait éclater, et d'Estaing, résolu à prendre son temps pour l'étouffer, accueillit avec bienveillance toutes les observations qui lui furent faites (1).

Il est, comme on le sait, telles époques où surgissent les mécontentements; il est telles circonstances où les clameurs font explosion. Qu'on cherche à les irriter par de l'arbitraire, semblables alors à la mine fortement comprimée, leur éclat est terrible; mais si, par un semblant de patience, on fait jour à toutes les fusées, peu à peu les têtes se calment, et les choses reprennent leur cours.

D'Estaing avait compris ce que sa position avait de délicat; il voyait du reste, par lui-même, que les circonstances étaient graves, car la colonie venait de s'imposer de quatre millions. Dans une série de séances qui avaient duré du 30 janvier au 12 mars, la quotité et la perception de l'impôt avaient été réglées de nouveau par les Conseils Souverains réunis (2). Cette preuve du

(1) Le carton de Saint-Domingue, pour l'année 1764, contient une masse de Mémoires, de projets, d'observations sur les milices. De toutes ces élucubrations, résultat des craintes qui agitaient cette colonie, devait sortir une insurrection que nous mentionnerons. Il est évident, pour celui qui les parcourt, que déjà on pressentait le péril de livrer des armes à la population libre, et que les habitants redoutaient pour leurs ateliers l'éloignement des blancs, auxquels la discipline en était confiée. Le mal qui minait Saint-Domingue est, d'après cela, facile à comprendre, et nous l'avons assez fait ressortir pour ne pas y revenir.

(2) Voir, aux *Lois et Constitutions de Saint-Domingue*, vol. IV, pages 644, les procès-verbaux de toutes ces séances. Aux Archives, sont également contenus, dans le carton de cette année 1764, plusieurs

bon vouloir des colons était d'autant plus appréciable, que l'état du pays était alarmant; les monnaies courantes manquaient à l'habitant; le crédit était perdu, et des voix puissantes s'élevaient pour blâmer le gouvernement de son exigence dans un moment si précaire, car le gouvernement demandait d'autres sacrifices.

Desmé Dubuisson, créole de Saint-Domingue et procureur-général au Conseil du Cap, dans un Mémoire adressé au roi, avait fait des représentations jugées assez justes, mais ces représentations, en opposition avec les besoins actuels, ne pouvaient être accueillies. D'Estaing avait cherché, dès son arrivée à Saint-Domingue, à plier cet homme aux raisonnements du pouvoir. Desmé n'avait point obéi et avait été embarqué pour France. Sa conduite, examinée au ministère, n'offrait rien qui pût motiver une disgrâce, et Desmé Dubuisson mourut, en 1782, conseiller au parlement de Paris (1).

Cet acte, qui prouvait que d'Estaing venait de poser un pied dans le borbier de l'arbitraire, avait tenu les habitants sur le qui vive. Ce n'était point à eux que s'adressait le gouverneur-général; il n'était plus question des milices; la lutte était engagée entre le pouvoir royal et les corps constitués. Dès lors, de nouvelles discussions s'ouvraient une arène large, et les conseillers du Cap ter ant tête à d'Estaing, une assemblée nationale, dans laquelle furent appelés à figurer les habitants et les négociants les plus notables de cette partie de la colonie, fut convoquée, le 11 juin 1764, dans la salle de la maison des jésuites, le local le plus vaste que l'on avait trouvé dans cette ville (2).

Mémoires concernant cette imposition, qui, du reste, afin qu'on le sache, ne dégrevait pas les denrées de cette colonie des droits que prélevait le domaine.

(1) *Description de la partie française de Saint-Domingue*, MOREAU DE SAINT-MÉRY, vol. II, page 178.

(2) Voir, aux *Lois et Constitutions de Saint-Domingue*, vol. IV, page 740, ce qui se passa à cette assemblée, et les discours qu'y prononcèrent les chefs, et auxquels répondirent les habitants.



Dans cette assemblée, il s'agissait de régler, d'une manière définitive, les impositions, d'arrêter le rétablissement des milices, et d'établir une chambre de conciliation pour terminer les incessantes querelles qui s'élevaient entre le planteur et le commerce.

D'Estaing avait tout préparé sous main; s'il échouait dans ses combinaisons, son autorité se trouvait compromise; aussi les caresses ne furent point négligées, et tout se termina-t-il à son gré au Cap. Le dernier épisode de cette assemblée, dans laquelle s'étaient discutées de graves questions pour l'avenir de Saint-Domingue, fut un bal et un souper donnés par le gouverneur-général, bal et souper pendant lesquels s'assoupirent toutes les passions, se turent toutes les haines (1).

Mais si, au Cap, les questions soumises à l'assemblée nationale avaient été résolues sans de trop graves contestations, il restait à obtenir, des habitants de la partie de l'île dans laquelle se trouvait situé le Port-au-Prince, les mêmes résolutions prises par les colons du Cap et de son district. D'Estaing, espérant également réussir auprès d'eux, avait pensé que sa présence au Port-au-Prince serait utile dans cette circonstance, et il s'y était transporté vers la fin de juin 1764. Mais, avant de voir ce qui se passa dans cette ville, il est essentiel que nous portions nos regards vers les îles Caïques, où les prétentions anglaises nécessitèrent la présence d'un vaisseau français. Quelques discussions, soulevées également à cette date, au sujet de nos nègres passés chez les Espagnols, demanderont une brève explication.

Il est, nous le pensons du moins, entièrement inutile de nous appesantir sur l'avidité avec laquelle l'Anglais s'empare, même encore de nos jours, des moindres points du globe, sur lesquels il prévoit que son intérêt peut l'appeler. Toutes ses discussions avec nous, à ce sujet, nous prouvent assez que, son but tracé, il le suit obstinément. Nous avons également, en son lieu, blâmé le peu de résolution que nous avons montré lors de notre fanfaron-

(1) Cartons d'Estaing, personnel et Archives de la marine.

nade ministérielle, au sujet des îles Turques et des Caïques, autrement dit des Lucayes.

Ces îles, déclarées domaine espagnol, à juste titre, devaient, par les Anglais, être considérées comme étant des terres neutres, d'autant plus que, comme nous l'avons rapporté du reste, il avait été stipulé que les Anglais et les Français pourraient y faire du sel.

Mais l'Anglais, n'interprétant la neutralité qu'à son profit, sachant trop bien faire, dans sa langue, l'application du genre neutre, que la langue française ne connaît point, avait encouragé de nombreux établissements dans les îles Turques. La France, de son côté, résolue à prêter quelque attention à ses colonies, et sentant la nécessité de faciliter à son commerce la navigation si dangereuse des îles Bahama, avait arrêté que deux phares seraient élevés dans les deux îles les plus importantes de cet archipel.

Cette mesure aurait dû complaire aux Anglais; leur commerce, aussi bien que le nôtre, y aurait gagné, et de Guichen, parti de Brest sur le vaisseau *le Brillant*, après s'être entendu avec d'Estaing, s'était, à Saint-Domingue, renforcé de la frégate *la Bergère*, d'un chébec, d'un bateau et de deux détachements de troupes, et, le 31 mars 1764, avait rasé les établissements anglais, élevés contre le droit des gens.

Ces établissements rasés, le 3 juin suivant, Petit, capitaine de port au Cap, avait jeté les fondations d'un des deux phares, qui se trouvaient déjà élevés à une hauteur de sept pieds de terre, lorsque l'amiral Burnaby, commandant des forces navales anglaises de la Jamaïque, porta plainte à d'Estaing.

Sa lettre véhémement semblait faire entendre que la France usait d'un droit qu'elle n'avait point; il faisait des menaces, menaces qui, le 19 juillet, devinrent plus graves, par suite de l'exigence de Shirley, gouverneur anglais des îles Bahama, qui demandait l'évacuation des îles Turques, comme faisant partie de son gouvernement, et, de plus, voulait un dédommement pour les Anglais chassés de ces îles.

Cette discussion, qu'il eût été si facile d'apaiser, si l'intérêt de l'humanité passait avant l'amour-propre et l'intérêt de quelques particuliers, cette discussion, que la conduite des Anglais résidant dans ces îles avait soulevée, en obligeant de Guichen à user de la force, prenait des proportions qui durent, un moment, tenir Saint-Domingue en éveil. Deux frégates anglaises, en effet, avaient suivi de près ces menaces, avaient chassé tous les Français des îles Turques, avaient rasé les phares que nous y élevions, et avaient remis à un Anglais, du nom d'André Simmers, une commission de résident et de conservateur des îles du débouquement, au nom du roi d'Angleterre, expédiée par le gouverneur des îles de Bahama, et datée du 23 février 1764.

Des lors, les Français et les Anglais se trouvaient de nouveau en présence aux Antilles. Ces rixes, celles que nous aurons occasion de rapporter, au sujet des Français qui, passant dans nos Antilles du Vent, y transportaient leurs nègres, pouvaient faire craindre de nouvelles hostilités; mais l'ambassadeur d'Angleterre en France, s'étant emparé de cette querelle, en 1765, la propriété des îles Turques, restée encore en litige, il fut, en novembre de cette année, payé par la France, aux Anglais chassés de cette île, une somme de cent quatre-vingt-seize mille cent cinquante et une livres treize sous cinq deniers, à titre d'indemnité (1).

Pour la seconde fois, la France venait de faire un pas de clerc dans ces îles, dont la propriété, reconnue alors à l'Espagne, a été tacitement concédée à l'Angleterre, et sur lesquelles vivent aujourd'hui les *Providenciers*. Comme on le conçoit, ces discussions avaient nécessité quelques mesures, et alors que d'Estaing se trouvait aux prises avec les habitants de Saint-Domingue, il dut y donner quelques soins. Ses lettres à Burnaby, à Shyrley, ré-

(1) Cartons Saint-Domingue, 1764, dossier des îles Lucayes, Archives de la marine. *Description de la partie française de Saint-Domingue*, par Moreau de Saint-Méry, vol. II, page 819 et 820.



servaient à la France le droit de surveillance sur les pirates qui, dès lors, trouvaient un abri dans les îles Turques; mais d'Estaing ayant eu occasion de correspondre, à ce sujet, avec le marquis d'Azlor, Président de Saint-Domingue, il en prit occasion de régler quelques questions avec nos voisins.

Les causes principales de nos rixes avec les Espagnols de Saint-Domingue étaient, en premier lieu, les limites, et en second lieu, le commerce. En paix ou en guerre avec ces premiers colonisateurs de l'Amérique, nous avons presque toujours eu à déplorer des attaques, des assassinats, provenant soit de leur empiètement, soit du nôtre. Cependant, les règlements des limites des deux peuples, soumis à la sanction des chefs des deux colonies, demandaient depuis longtemps que les deux gouvernements s'en occupassent. L'Espagne, qui avait promis de nommer des commissaires pour terminer ces querelles, remettait encore, en 1764, l'envoi de ces plénipotentiaires, et les Espagnols avaient fait planter au Dondon un corps-de-garde qui gênait les colons français de ce quartier.

D'Estaing, voulant au moins prouver à ses administrés que, s'il usait de rigueur envers eux pour l'exécution des ordres du roi, il ne négligeait point les questions intéressant leur sûreté, avait porté plainte au marquis d'Azlor, et le comte Ornano, député par ce Président, avait ordonné que ce corps-de-garde fût enlevé.

Cette condescendance du Président espagnol avait mis fin à quelques haines qui couvaient entre les habitants des limites; mais une question plus grave, et qui les attaquait dans leurs propriétés, avait également nécessité des pourparlers.

Nous avons dit combien le voisinage de nos alliés avait été, à diverses reprises, pernicieux aux colons français et profitable au marronnage de leurs esclaves. En 1764, le grand nombre des marrons, retirés à Bahoruco, avait effrayé les Espagnols eux-mêmes. L'année d'avant, Belzunce, fatigué de leurs descentes sur les habitations de nos colons, avait conduit une expédition contre eux. Attaqués dans leurs repaires, ces brigands s'étaient

moqués des troupes amenées pour les débusquer, et avaient pris la fuite, se réfugiant toujours chez les Espagnols (1). Des plaintes portées en cour d'Espagne avaient été appuyées par le marquis d'Azlor, et une cédula du roi d'Espagne avait ordonné leur destruction. Alors ce n'était plus seulement les Français de Saint-Domingue qui avaient à redouter le voisinage de ces êtres à demi-sauvages; Azlor avait compris que leur présence était nuisible à la colonie confiée à ses soins. Il avait fait parvenir à d'Estaing la permission donnée aux Français de les poursuivre sur les terres espagnoles. Il s'était, en personne, transporté dans les montagnes de Bahoruco, avait vainement essayé de les détruire, et avait même été, n'y pouvant réussir, jusqu'à leur offrir de reconnaître leur liberté, pourvu qu'ils se plussent à des conditions de vie tranquille (2).

Certes, une pareille proposition eût été acceptée par des hommes énergiques, combattant contre l'oppression; mais, envieux de leur vie désordonnée, les nègres marrons, réunis à Bahoruco, repoussèrent ces propositions, et nos colons, libres de les poursuivre, et sachant que l'Espagne ne leur prêtait plus un appui tacite, cessèrent leurs plaintes, et mûrirent contre eux des poursuites que nous relaterons en leur lieu.

D'Estaing, ayant terminé ces discussions, se sentit alors plus à l'aise pour accomplir l'œuvre plus difficile de rasseoir Saint-Domingue.

Arrivé, comme nous le savons, au Port-au-Prince, ses visites, ses caresses, ses avances, lui avaient gagné les cœurs des habitants de cette ville. Mais c'était surtout sur les conseillers qu'il avait à agir. Le Conseil du Port-au-Prince, comme celui du Cap, fier de ses attributions, se trouvait partagé par deux cabales, l'une, à la tête de laquelle se trouvait le sénéchal Fontenelle,

(1) *Description de la partie française de Saint-Domingue*, par Moreau de Saint-Méry, vol. II, page 498.

(2) *Description de la partie espagnole de Saint-Domingue*, MOREAU DE SAINT-MÉRY, vol. II, page 80.



homme fort riche, qui hébergeait les conseillers, et l'autre que guidait le conseiller Saintard. Ces deux chefs, dont la position sociale ne se trouvait nivelée que par la fortune dont ils jouissaient, avaient leurs vues : le premier espérait arriver à se faire nommer conseiller honoraire, et le second, président de ce corps honorable. D'Estaing, renseigné sur leurs prétentions, comprit que, pour atteindre son but, il fallait ménager ces deux hommes, et en les flattant d'abord, il avait obtenu qu'au Port-au-Prince, les choses se passassent sans cet appareil qui avait donné à l'assemblée nationale tenue au Cap un air d'opposition. Le Conseil réuni, ses pouvoirs et ceux de l'intendant Magon enregistrés, son discours avait appris aux conseillers assemblés les sacrifices que la chose publique réclamait ; mais, au milieu des propositions faites par le représentant du roi à ce corps constitué, une surtout avait indisposé Saintard (1).

Nos conseillers aux Conseils Souverains des îles, étaient assimilés aux conseillers des parlements de France, mais ne recevaient point encore d'émoluments en 1764, et la cour qui avait eu<sup>7</sup> à re-

(1) Il serait difficile de se rendre compte des sentiments qui poussaient ce conseiller à se montrer hostile aux vues du gouvernement. Peu d'écrivains s'étaient jusque-là occupés des colonies. Saintard fut un des premiers colons qui publia des livres sur les colonies. Dans son *Essai sur les Colonies françaises*, on voit toute l'horreur que lui inspirait l'arbitraire. La peinture qu'il nous a transmise du despotisme des gouverneurs, de leur rivalité avec les intendants, s'accorde avec ce que nous avons dit. Il combat également dans cet ouvrage, publié en 1754, les opinions émises par le commerce métropolitain sur les moyens de concilier les intérêts de la métropole et des colonies. Dans ses *Lettres sur le commerce des neutres en temps de guerre*, Saintard nous dévoile l'incurie du gouvernement français pour ses colonies. Ces deux ouvrages, que Moreau de Saint-Méry, dans le vol. II, page 265 de sa *Description de la partie française de Saint-Domingue*, nous représente comme fort estimés, nous ont paru mal digérés, pleins d'incohérence et de raisonnements forcés, mais nous ont confirmé dans notre opinion sur la mauvaise administration des colonies. Il a fallu que les papiers de la marine nous révélassent les menées de Saintard, pour que nous n'ayons pas donné une croyance entière à ses diatribes contre l'exigence des créanciers des colons.



douter plusieurs fois déjà l'esprit d'indépendance des Conseils Souverains de Saint-Domingue, avait résolu d'en salarier les membres. Alors on ne comprenait pas que ceux qui donnent leur temps à juger les hommes pussent être payés, et cependant quelle garantie plus grande donnée aux citoyens, que celle qui met la conscience des juges à l'abri du besoin ? Cette proposition, accueillie avec empressement par quelques uns des conseillers faisant partie de la cabale Fontenelle, avait soulevé l'indignation de Saintard, et dès lors d'Estaing se voyait aux prises avec le mauvais vouloir de ce dernier. Mais Saintard, devant sa fortune à sa mauvaise foi, s'était couvert de sa place pour écarter ses créanciers. D'Estaing usant alors des preuves qui dévoilaient sa conduite, en réponse à ce que lui avait adressé Saintard en plein Conseil, au sujet de la dépendance dans laquelle seraient les conseillers vis-à-vis de la cour, s'ils touchaient des émoluments, lui ayant dit qu'au moins ils ne seraient point dans celle de leurs créanciers, Saintard s'était tu et le projet de salarier les membres des Conseils Souverains de Saint-Domingue avait passé sans opposition (1).

On a pu voir, dans plusieurs circonstances, ce que nous avons dit des hommes revêtus de la dignité de conseiller dans nos îles ; aujourd'hui que les émoluments accordés à ceux qui remplissent les sièges de judicature dans nos colonies, ne peuvent plus être considérés comme moyen de les asservir, la crainte constante sous laquelle les maintient l'amovibilité, les plie sous le despotisme ministériel.

Mais ceux qui, comme Saintard, s'étaient montrés les plus hostiles à ce que les conseillers reçussent des honoraires, se virent cruellement blessés par la demande de d'Estaing, tendant à ce que la caisse des nègres suppliciés fût dorénavant gérée par l'intendant, et à ce que ses fonds fussent employés aux besoins pressants de la colonie.

(1) Journal du comte d'Estaing, Cartons d'Estaing, personnel et Archives de la marine.

Cette demande pouvait devenir le sujet d'une rupture entre le Conseil et le gouverneur ; mais ce dernier ayant employé de nouveau le moyen si sûr d'avoir des suffrages, c'est-à-dire ayant donné des bals, des fêtes brillantes et des dîners splendides, les susceptibilités s'apaisèrent et les questions les plus graves se réglèrent fort heureusement à l'amiable (1).

Assez content du résultat de son séjour au Port-au-Prince, d'Estaing, après une tournée faite à Léogane, au Petit-Goave, à Saint-Louis, au Cavaillon, aux Cayes, au Petit-Trou et dans les quartiers qui avoisinent les villes, rentré dans la capitale de Saint-Domingue, le 18 septembre 1764, eut à s'occuper définitivement de l'organisation des troupes nationales, pour la formation desquelles venaient de lui arriver de France des ordres positifs.

Les craintes motivées sur le temps que le service faisait perdre aux gérants des propriétaires, avaient amené le gouvernement à exempter ces derniers, moyennant une rétribution qui servirait à payer leurs remplaçants. Ces rétributions, agréées avec empressement, laissaient les rangs de la milice à peu près vides de ceux qui en font la force, des habitants intéressés au maintien de l'ordre ; tandis qu'au contraire une foule d'aventuriers, peu propres à se plier à la discipline, ne faisaient qu'aggraver les craintes que donnaient alors les esclaves de Saint-Domingue.

Les milices, moins astreintes que les troupes nationales à tout ce qui peut rendre le service pénible à des citoyens, aux revues, aux gardes et aux patrouilles, à peu près soumises, en temps de paix, au vouloir des commandants de quartiers, moins exigeants que les inspecteurs et les officiers militaires que l'on

(1) D'Estaing, écrivant au ministre, le 22 juillet 1764, lui disait :

« J'ai donné bal à MM. les conseillers ; mes dîners ne les consolent pas entièrement de la perte des droits suppliciés ; les membres du Conseil du Port-au-Prince sont différents de ceux du Conseil du Cap, qui ne quitteraient pas leurs habits noirs pour toute chose au monde ; ceux-ci dansent en habits de bleu céleste et gris de lin. »

(Archives de la marine.)

plaçait à la tête des troupes nationales, avaient fait la sûreté de nos colonies dans le principe. Leur zèle, également en temps de guerre, avait souvent garanti les côtes de nos colonies des dégâts de l'ennemi. Laisser les choses sur le même pied, avait paru aux habitants la mesure la plus convenable. Mais alors que l'exemple de la dernière guerre faisait craindre au gouvernement les attaques de l'Angleterre, des Mémoires, tendant à prouver l'insubordination des habitants, avaient décidé la cour à une réorganisation des milices sur un pied de guerre, malgré les représentations du député Petit.

Cette mesure, qui, à la Martinique, avait soulevé les colons, à Saint-Domingue semblait s'être singulièrement modérée, par suite des rétributions qui admettaient des remplaçants ; mais si les habitants aisés pouvaient facilement s'exempter du service, il n'en était pas de même du petit propriétaire, sur lequel pesaient les corvées. En outre, une considération déplorable sans doute, mais appréciable en présence de l'abandon dans lequel la France laissait ses colonies en temps de guerre, motivait le mécontentement des colons au sujet de cette nouvelle dénomination donnée aux milices. Les Anglais, disaient-ils, n'avaient jamais exigé des miliciens que le repos après la conquête ; se contentant de les désarmer, ils les avaient renvoyés sur leurs habitations ; mais quelle serait leur conduite à l'égard d'hommes enrégimentés ? les habitants n'auraient-ils pas à craindre de se voir traités comme des prisonniers de guerre ; et, séparés de leurs femmes, de leurs enfants, enlevés à leurs habitations, ne se verraient-ils pas soumis à toute l'horreur d'un exil en Europe, sur des pontons infects, ou dans des culs de basse fosse !

Certes, de pareilles craintes, émises par des Français, nous forcent, malgré nous, à nous demander si la faute en est à eux ou à la France ; s'il faut les accuser ou s'il faut accuser le gouvernement. Que ceux qui ont accumulé contre les colons tous les fatras calomnieux qu'ils ont dressés dans des livres menteurs, pour vouer les Français d'outre-mer à la haine du négrophilisme, parcourent les annales historiques des colonies, et alors



ils jugeront, alors ils pèseront, à la balance de l'équité, la valeur de telles appréhensions.

Néanmoins, comme toutes les rumeurs, occasionées par ces dires, avaient creusé des souterrains dans lesquels s'élaboraient des complots, comme la fermentation des esprits tendait à porter les Conseils Souverains et les chambres d'agriculture à s'opposer aux vues de la cour, d'Estaing se vit de nouveau en butte à la malveillance des corps constitués de Saint-Domingue.

Cette malveillance, excitée par des libelles, des lettres anonymes, sans la prudence du gouverneur, sans son activité infatigable qui le transportait, au mépris de toutes les atteintes qu'on lui faisait redouter, sur tous les points où sa présence pouvait étouffer les étincelles prêtes à éclater, aurait pu lui susciter des embarras de plus d'un genre. Représenté comme un tyran, il avait à déjouer toutes les menées des mécontents et des cabales à la tête desquelles se plaçaient quelques femmes dont les charmes surannés avaient été le partage de tous les conspirateurs.

C'était donc au milieu de toutes les titillations dans lesquelles vivait Saint-Domingue, que d'Estaing, parfaitement renseigné par ses espions sur l'impuissance de ses ennemis, le 15 janvier 1765, après avoir, par une ordonnance du 12 octobre 1764, arrêté que les habitants riches payeraient deux cents francs par an applicables à la solde d'une troupe coloniale, lança une ordonnance générale sur les milices de Saint-Domingue.

Cette ordonnance, arrêtée en Conseil National au Cap, établissait des distinctions entre les classes composant la population de cette colonie. Cependant, plus libérale que les ordres si souvent transmis de France au sujet des blancs mésalliés avec des mulâtresses, elle les admettait sans restriction dans les milices blanches, et même elle déclarait que les métis, provenant d'un blanc et d'une quarterone, étaient blancs, et par cela seul admissibles à servir dans les milices blanches (1).

(1) MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Lois et Constitutions de Saint-Domingue*, vol. IV, page 813.

C'était placer une barrière devant laquelle devait s'arrêter le préjugé de la couleur; c'était offrir aux mulâtres l'espoir, pour leur postérité, d'atteindre à cette aristocratie si décriée de nos jours, aristocratie parlante, qui tient au rayon visuel, et qui, mieux encore en France que dans nos colonies, fait une disparate si frappante lorsque, sur nos promenades, nous rencontrons une nymphe blanche et rose, pendue au bras d'un prince indien: nous disons indien, car, on le sait, depuis l'abrogation des titres du roi haïtien Christophe, l'Amérique ne possède plus de princes noirs.

Quoi qu'il en fût, cette ordonnance qui régularisait les milices, qui créait des compagnies de hussards, dans lesquelles servaient les nègres et les mulâtres libres sous la direction d'officiers blancs, cette ordonnance qui, passée au Cap dans une séance nationale, mot fatal donné à ces représentations illégales, que d'Estaing avait espéré assez puissantes pour combattre le mauvais vouloir des Conseils Souverains, avait surexcité les conseillers du Port-au-Prince.

Les cabales et leurs chefs se remirent en train de faire jouer leurs manœuvres. Les impôts prélevés sur les maisons, sont refusés au Port-au-Prince; un Mémoire du Conseil Souverain motive ce refus, allègue le peu de temps que la ville est construite, mentionne les droits auxquels les colons sont soumis déjà, et attaque le gouverneur dans ses attributions, dont il abuse. D'Estaing casse le procureur-général (février 1765), essaie d'imposer au Conseil, en le menaçant d'une destitution en masse, porte plainte au roi et demande qu'un seul Conseil Souverain soit établi dans l'intérieur des terres. Les têtes s'échauffent, de nouveaux Mémoires sont dressés, des plaintes arrivent en cour, et tandis que Saint-Domingue, livrée à tout ce que l'anarchie la plus complète peut faire craindre de rumeurs fâcheuses aux citoyens paisibles, se minait par suite des agitations successives, pendant lesquelles le travail se ralentissait; en France, enfin, on avait compris que, loin d'avancer, le gouverneur-général sur lequel on avait tant compté, en continuant

sa politique, ne pouvait que compromettre l'autorité que le roi lui avait confiée.

D'Estaing lui-même, fatigué de tous les assauts qu'il avait soutenus, comparant, dans son Mémoire au roi, du 12 mai 1765, sa vie à celle d'un postillon, avait demandé son rappel, et Saint-Domingue allait sous peu se voir livrée aux mains d'un nouveau gouverneur.

Magon lui-même, ennuyé des lenteurs que portaient ses administrés et dans l'exécution de ses ordonnances, et dans la perception des impôts, encouragés qu'ils étaient par l'opposition systématique et atrabilaire des Conseils Souverains et des chambres d'agriculture, avait demandé son rappel. Une ère nouvelle s'apprêtait donc pour Saint-Domingue. Privée de nègres, cette colonie vers laquelle, pour les mêmes causes que nous avons déduites dans notre chapitre précédent, ne s'acheminaient que rarement des négriers français, se pourvoyait à la Jamaïque des bras dont elle avait besoin. Le commerce, auquel d'Estaing avait accordé un appui contre les habitants, se montrait d'une exigence telle, que les colons, attirant à eux les produits anglais, refusaient d'avoir des rapports avec la métropole.

Cette peinture était faite pour effrayer un ministère, dont les vues tendaient évidemment à la reconstitution de nos colonies; aussi des instructions détaillées s'élaboraient dans les bureaux et devaient être remises au successeur de d'Estaing. En les analysant, nous aurons occasion de nous étendre sur leur opportunité; mais ce qui nous prouvera qu'en 1765 le mal, à Saint-Domingue, provenait d'une fausse organisation, et de ce que les pouvoirs, ne s'entendant point, poussaient au désordre, c'est qu'au milieu de toutes ces agitations une comédie se fondait au Cap, dans laquelle se réunissait, plusieurs fois la semaine, l'élite de la société de Saint-Domingue (1).

(1) Moreau de Saint-Méry, dans sa *Description de la partie française de Saint-Domingue*, nous apprend que le gouverneur Bory, ayant rencontré Jean-Jacques Rousseau dans un café de Paris, crut lui faire un compliment, en lui disant qu'il avait vu jouer son *Devin du*



La gazette également fondée au Cap, et dont le privilège avait été, le 10 janvier 1764, accordé à l'avocat Monceaux, avait porté quelque urbanité dans cette société dissolue; elle avait rapproché les distances; elle avait initié les habitants aux affaires de la métropole; mais la cour s'était émue, et elle avait été supprimée quelques mois après son apparition. D'Estaing l'avait rétablie sous le titre d'*Avis divers, Petites Affiches américaines*. Dès lors, elle ne s'adressait plus qu'à des marchands; mais les presses pouvant jouer en secret, avaient servi à quelques satires, dont se plaignait d'Estaing.

Ainsi se trouvait comprimée, dans nos colonies, cette liberté de pensée, dont le bien immense, semblable à la manne qui nourrissait les Hébreux, a fertilisé tant de cerveaux incultes. Alors, comme on le sait, la liberté de la presse n'avait point excité tous les conflits que l'intelligence humaine devait susciter au pouvoir; mais, dans un siècle où cette liberté n'est soumise qu'à des lois qui tendent à réprimer la licence des esprits dévergondés, dans l'intérêt de la morale publique, si l'on ne savait ce qu'est l'arbitraire gouvernemental dans les colonies qui nous restent, on s'étonnerait, à juste titre, de la censure qu'y exercent les agents du ministère de la marine.

*Village au Cap* : — Tant pis pour vous, lui répondit le sévère Jean-Jacques, voulant lui faire comprendre qu'il ne s'estimait nullement flatté d'avoir été représenté par des amateurs.

## CHAPITRE XXVII.

---

LES ANTILLES FRANÇAISES DU VENT EN 1766, 1767 ET 1768.

La politique française, en 1766, avait les yeux sur les colonies. D'après ce que nous avons narré des troubles secrets qui agitaient Saint-Domingue, on peut hardiment présumer que de prompts remèdes seraient, avant peu, portés à cette surexcitation si nuisible aux planteurs des Antilles. Mais si le ministère de la marine, qui, en cette année, passa des mains du duc de Choiseul en celles de son cousin, le duc de Praslin, avait à s'occuper activement de la stabilité à donner à ces parties du territoire français, si essentielles à la prospérité nationale, ses vues s'étaient un moment arrêtées sur la Corse. La protection que la France avait accordée au pouvoir des Génois, qui, depuis le traité de Cambrai (1508), trônaient sur cette île, n'avait pu étouffer l'esprit d'indépendance que nourrissaient ses populations haineuses et vindicatives. Paoli, sous le drapeau de l'insurrection, avait plusieurs fois porté des coups mortels à cette république abâtardie ; la France, l'arme au bras, assistait à ces combats, sortes de duels à mort entre des oppresseurs et des opprimés ; elle conservait les places confiées à sa garde, et vivait en bonne intelligence avec les Corses. Paoli, guerrier ombrageux, législateur profond, avait rêvé l'indépendance ; Spartacus et Solon semblaient avoir passé dans cette âme bouillante ou froide au besoin ; mais la France avait paru une ennemie trop redoutable ; elle ne se prononçait pas. Paoli l'observait. C'était le tigre qui se méfie du lion. Cependant les vues de la France ne pouvaient plus être méconnues. Gènes, en 1768, nous avait cédé la Corse, et, en 1769, allait, sur cette île devenue française, apparaître un enfant, dont les bras puissants un jour chercheraient à ceindre l'Europe. Napoléon, né en Corse, devait mourir à Sainte-Hélène : l'étable et le calvaire du Dieu de

la révolution ; le Capitole et la roche Tarpéienne du despote couronné ; mais, entre ces deux étoiles, l'une brillante d'avenir, l'autre sombre du passé, devait se résumer une épopée à laquelle il manquera longtemps encore un Homère. En 1769, Napoléon naissait en Corse, alors qu'à la Martinique, Joséphine, son ange gardien, grandissait pour partager son trône.

La Corse allait donc occuper la France, et une œuvre d'incorporation s'ouvrait dans cette île pour nos ministres. Mais, en 1766, rien encore n'annonçait, d'une manière certaine, la cession de la Corse, et le duc de Choiseul, qui avait donné tous ses soins à la marine, et qui n'avait vu réussir aucun de ses projets, était revenu aux affaires étrangères. La Pompadour, dont l'emploi avait dégénéré en celui de pourvoyeuse des sales lubricités de Louis XV, était morte dès 1764. Le duc de Praslin, appelé à maintenir l'élan donné par son cousin à cette arme dont on ressentait le vide, à le diriger, à l'échauffer au besoin, comprit qu'il fallait porter ses regards vers nos colonies lointaines.

Déjà un bruit sourd, en 1766, dénonçait à l'opinion publique les gouverneurs de nos Antilles comme autant de petits tyrans, qui, à la Guadeloupe, faisaient regretter la domination des Anglais, la faisaient désirer à la Martinique, et enfin obligeaient presque Saint-Domingue à s'insurger contre le pouvoir royal (1).

Nous avons vu, par ce que nous avons dit de Bourlamarque, combien cette rumeur était fausse. Nolivos, arrivé depuis trop peu de temps à la Guadeloupe, faisait cependant bien prévoir de ses actes futurs par le peu que nous avons dit de lui ; d'Estaing seul pouvait, avec quelque raison, donner sujet à un tel dire ; quant à d'Ennery, le regret qu'éprouvèrent les colons de la Martinique, lors de son rappel en 1771, prouve le contraire. On pourrait, pour peu qu'on voulût sonder la cause qui

(1) MOUFFLE D'ANGERVILLE, *Vie privée de Louis XV*, tome IV, page 79.



a motivé les lignes transcrites par l'écrivain que nous citons, les attribuer aux funestes restrictions que la France imposait aux colons dans leur commerce, aux impôts dont ils étaient écrasés, aux craintes que l'avenir leur laissait, ce qui suscitait le mécontentement des gens obérés.

Néanmoins, le duc de Praslin, dès son entrée au ministère, eut à s'occuper et des nouveautés introduites, depuis peu, dans l'organisation de la marine, et des détails que réclamaient nos colonies. Ses soins se portèrent sur une colonisation entreprise, en 1764, aux îles Malouines ; mais les détails reçus de ces terres lointaines, apprirent encore, en mai 1766, que le projet de la France avait échoué.

L'Angleterre, dès lors, arrêta son plan accoutumé de supplanter notre drapeau. Elle se créa une nouvelle querelle avec l'Espagne, qui, en 1767, nous avait acheté l'île de Conti, querelle qui lui valut une attaque, des négociations, la prise du port d'Egmont, sa restitution par l'Espagne, et, en définitive, la honte d'une évacuation, en 1774, évacuation qui laissait après elle, comme marque de l'orgueil anglican, quelques poteaux portant une inscription qui devait apprendre aux siècles à venir que ces îles avaient appartenu et n'avaient pas cessé d'appartenir à la Grande-Bretagne (1).

(1) Les îles Malouines, que les géographes anglais nomment Hawkins-Maidenland, se trouvent à soixante-seize lieues au nord-est de la terre des États, et à cent dix lieues à l'est du détroit de Magellan. Elles se composent de quatre-vingt-douze îles ou îlots. Les deux grandes îles, appelées Falkland et Soledad, sont séparées par un large canal, auquel les Espagnols ont donné le nom de détroit de San-Carlos, mais que les Anglais nomment canal de Falkland. Don Prenetty et Bougainville pensent que ces îles n'ont été découvertes que de 1700 à 1708, par plusieurs vaisseaux de Saint-Malô ; mais Frezier, dans la *Relation de son Voyage à la mer du Sud*, et Fleurieu, dans un *Voyage* où il a combattu avec un si grand succès tant d'autres prétentions anglaises, leur abandonnent celle-ci.

Les expéditions des Espagnols contre les Anglais de l'île Falkland partirent de Buenos-Ayres. Ces îles, très peu productives, attirèrent l'attention des Espagnols, qui, dans l'espoir d'y faire pousser des arbres, allèrent jusqu'à y porter de la terre de Buenos-Ayres.

C'était le rôle de l'Angleterre, depuis que Colomb avait tracé la route de l'Amérique; ce rôle qu'elle joue si bien encore aux îles Marquises, de gêner la France partout où elle plante son drapeau.

Cette raison devait nécessairement ranimer les bonnes intentions du duc de Praslin, et l'engager à se renseigner sur la position de la Martinique, où l'Angleterre, de la Dominique, devenue port franc, portait, autant qu'elle le pouvait, atteinte au commerce français.

Les soins agricoles donnés par l'Angleterre à cette colonie, n'entraient qu'en seconde ligne dans ses vastes desseins. Dans le port de Roseau, elle avait espéré attirer les produits de nos trois colonies, et elle réussit dans son espoir. D'Ennery avait fermé les yeux sur le commerce des nègres pour les raisons que nous avons déduites, mais il avait dû prendre quelques précautions contre l'exportation des sucres de la Martinique. Ces précautions ralentirent la contrebande, sans pouvoir l'éteindre. L'Angleterre n'avait pu décider la France à lui sacrifier ses colonies des Antilles; elle en accaparait le commerce, et la France, froidement, assistait à sa spoliation, que le moindre encouragement aurait mieux garanti que toutes les lois et toutes les ordonnances promulguées pour y faire obstacle.

Pendant, en France, on voulait alors le bien des colons; le roi venait (janvier 1766) d'ordonner la fabrication de deux cent soixante-neuf mille vingt-cinq francs de petite monnaie. Seize mille pièces de trente-six sous, valant aux colonies trois francs; soixante-quatre mille pièces de dix-huit sous, y valant trente sous; cent vingt-six mille pièces de neuf sous, en valant quinze, et deux cent quatre-vingt-treize mille pièces de quatre sous six deniers, en valant sept, faisaient espérer qu'au moins la monnaie courante séjournerait dans ces îles et servirait aux échanges journaliers (1). Erreur dont on s'aperçut plus tard; er-

(1) Code manuscrit Martinique, 1766, page 575, Archives de la marine.

reur qui se renouvelle encore de nos jours à l'égard des sous que nos colonies possèdent, et dont les Américains se chargent; erreur qui prouve que les colons, même en payant les marchandises anglaises presque le double de leur valeur, puisque l'argent qu'ils portaient aux Anglais n'était pris que pour sa valeur intrinsèque, y trouvaient encore un profit. Ce profit provenait de la cherté des marchandises françaises et de leur mauvaise qualité. Que dans ces traits historiques, ceux qui dirigent les nations puisent au moins des leçons salutaires. Il sera facile de comprendre à qui elles devraient profiter.

Mais si cette lutte, établie entre le commerce et les colons français, avait produit, de la part des chambres du commerce, des Mémoires au roi, la chambre d'agriculture de la Martinique, qui, de son côté, s'était émue, avait, par sa demande, déterminé, dès 1764, l'ouverture d'un entrepôt dans le port du Carénage de Sainte-Lucie.

Nous avons parlé de la propension que manifestaient les colons anglais, de venir s'approvisionner à la Martinique; il eût été plus simple de leur ouvrir les ports de cette colonie, et il sera facile de voir, dans les Annales, les causes qui empêchèrent l'extension d'un commerce sur lequel la France avait compté (1).

Nous le répétons, l'exclusion des marchandises étrangères pouvant porter tort à celles de notre commerce, devient une des clauses du contrat sur lequel reposent les droits de la métropole; mais des mères, dont le sein est stérile, peuvent-elles, doivent-elles refuser à leurs enfants un secours étranger? Cette loi de la nature indique assez quelle doit être la borne posée aux douanes qui ceignent nos colonies, et qui exercent, les trois quarts du temps, leur surveillance sur des objets que la France ne produit point. Si nous voulons que la préférence soit toujours accordée à nos marchandises, l'homme de cœur approuvera-t-il

(1) Voir les Annales, au chapitre : *Établissement d'un entrepôt au Carénage de l'île Sainte-Lucie.*



que tels produits étrangers que la France ne fournit point ne puissent entrer dans nos colonies que portés par des navires français ? produits sur lesquels le fisc prélève toujours des droits exorbitants

Cette cause d'éternelles discussions n'avait fait surgir que peu de mécontentements à la Martinique, durant le cours de cette année 1766. Quelques capitaines marchands s'étant permis des insolences envers l'intendant de Peynier, au sujet de la morue que des commissionnaires de Saint-Pierre avaient introduite de Sainte-Lucie, furent sévèrement réprimandés. Mais ce qui avait attiré l'attention de d'Ennery, c'étaient quelques scandales, à la narration desquels notre plume se refuse. Ces scandales atteignaient des prêtres séculiers, et, comme nous, ce gouverneur-général avait aperçu l'urgence qu'il y avait de ne confier les cures des Antilles qu'à des prêtres réguliers (1). Il est vrai qu'alors la comparaison était facile à faire ; les jésuites venaient, depuis peu seulement, de quitter leurs cures, et, si on avait eu à leur reprocher un commerce scandaleux, leurs mœurs étaient restées pures de toute attaque. Aujourd'hui qu'un clergé peu surveillé s'est abattu dans nos campagnes, ce qui, en France, serait scandale, n'est plus que peccadille dans nos colonies.

A ces étreintes près néanmoins, la Martinique jouissait d'une tranquillité complète ; les impositions réglées, y étaient exactement payées, lorsque, dans la nuit du 13 au 14 août, cette île fut victime d'un ouragan affreux. La narration du coup de vent de 1766, époque fatale, a bercé trop de jeunes créoles pour qu'ils puissent l'oublier. Le vent, accompagné d'éclairs, de tremblements de terre, orchestre grandiose, mais terrifiant, tint

(1) Le ministre, en répondant à d'Ennery, lui disait qu'il avait goûté ses raisons, et qu'il allait s'entendre avec les supérieurs des dominicains et des capucins, pour les déterminer à faire passer aux îles un plus grand nombre de leurs frères.

( Archives de la marine, Code manuscrit Martinique, 1766, page 667.)

toute la population en émoi pendant quatre heures. Le pays s'était, le 13, couché riche d'avenir; le 14, il se leva ruiné, désolé.

D'Ennery, alarmé des peintures qui lui arrivaient de tous les quartiers de l'île, ne pouvait, sans frémir, jeter un regard sur les malheurs que déjà on redoutait. Saint-Pierre, dévastée, voyait tous les navires sur sa rade, gisant sur la plage du Mouillage; les vivres étaient partout arrachés; les cannes, déjà attaquées par des nuées de fourmis, qui, venues de la Barbade depuis 1764, menaçaient de détruire cette plante, avaient été broyées par le vent. En les récoltant immédiatement, on pouvait encore sauver quelques débris de la récolte de 1767, mais les familles en deuil pleuraient quelques uns de leurs membres les plus chers, et les moulins à sucre, fracassés, ne pouvaient servir à la macération de cette plante si précieuse (1),

(1) Des faits incroyables se passèrent à la Martinique pendant ce coup de vent. Sur l'habitation Leyritz, à la Basse-Pointe, on voit encore une pierre énorme, couronnant le fronton d'un des pilastres de la porte d'entrée du jardin potager, qui, par la force du vent, fut retournée sur elle-même, sans tomber à terre. Sur l'habitation du Pain-de-Sucre, située à Sainte-Marie, une jeune personne, se sauvant d'une maison qui cédait aux efforts de l'ouragan, fut fichée contre terre par un chevron, qui, lancé par le vent, la transperça de part en part. A la Grande-Anse, on ramassa, sur la grève, un nègre qui, enlevé d'un caboteur longeant la côté, y fut jeté tenant une lanterne à sa main. Il nous serait impossible de donner place ici à toutes les particularités recueillies sur ce désastre; mais en lisant la narration suivante, extraite de la *Gazette*, on se rendra compte de la désolation dans laquelle la Martinique était alors plongée.

*Extrait d'une lettre de la Martinique, du 18 août 1766.*

« La nuit du 13 au 14, vers les dix heures du soir, un vent furieux,  
» accompagné d'éclairs, de tonnerre et même de tremblements de terre,  
» a, en moins de quatre heures, renversé les maisons, les bâtiments,  
» les sucreries, les manufactures, les églises et les cases de presque  
» toute la campagne, déraciné tous les arbres, arraché les plantations  
» et détruit généralement tous les vivres. Un grand nombre d'hommes,

Les cafés, dont la vente s'était maintenue à des prix avantageux, étaient en grande partie déracinés, et enfin, avant que, de France, des secours pussent arriver, on avait à attendre au moins trois mois de mortelles angoisses.

Certes, les colons, dans ces moments où la colère céleste s'appesantit sur des terres que Dieu a dotées si somptueusement, tournent toujours un regard de sollicitude vers la métropole. Alors les colonies n'avaient point d'ennemis systématiques en France; alors une race de philanthropes, aboyeurs déchaînés par des passions furibondes, que ces calamités providentielles tiennent en suspens, gueule béante, ne cherchaient point, en

» de femmes et d'enfants, tant blancs que noirs, ont été écrasés sous les  
» ruines des bâtiments. Tous les vaisseaux, bateaux, goëlettes et canots  
» qui se trouvaient dans les rades, ou qui naviguaient autour de l'île,  
» ont été jetés à la côte, où ils se sont brisés, et plusieurs ont péri  
» corps et biens. Dans le port même du Fort-Royal, où les navires  
» appartenant au commerce de France sont obligés de passer l'hiver-  
» nage, vingt-cinq de ces navires ont été jetés à la côte. Heureusement  
» ils ont échoué sur la vase, et ont été secourus avec tant de prompti-  
» tude, qu'à l'exception de deux ou trois qui étaient encore en danger,  
» tous ces navires ont été remis à flot. De mémoire d'homme, on n'a  
» point vu d'ouragan si furieux. Tous les bâtiments qui ont résisté ont  
» été entièrement découverts, et l'on n'a point de tuiles pour les recou-  
» vrir; les herbes mêmes dont on peut se servir à cet usage, n'of-  
» frent aucune ressource, ayant toutes été arrachées par l'ouragan, et  
» entraînées ensuite à la mer par des torrents formés des pluies qui sont  
» tombées avec la plus grande violence immédiatement après la tem-  
» pête. On évalue à cinq cents le nombre de ceux qui ont été écrasés  
» ou noyés. La partie du nord de l'île, depuis le Fort-Royal jusqu'au  
» Robert, inclusivement, est celle qui a le plus souffert. Dans le seul  
» bourg de la Trinité, trente-neuf maisons ont été abattues et entière-  
» ment détruites. L'autre côté de l'île, quoique très endommagé, l'est  
» moins dans ses bâtiments, mais la perte des vivres et des plantations  
» est générale.»

(Gazettes, 1766, pages 753 et 754.)

Il sera essentiel, pour avoir une connaissance parfaite des malheurs survenus à cette époque, de lire le chapitre des Annales, intitulé : *Représentation du Conseil aux administrateurs, lors de l'ouragan de 1766; — Détail des maux que souffrit la colonie à cette époque; — Secours que lui ont procuré les administrateurs.*



haine du colon, à saper les colonies, et cette population française désolée fut prise en pitié.

D'Ennery lui-même avait compris qu'avant que la France parlât, il lui était imposé un devoir plus sacré que celui de tenir la main aux restrictions du commerce. A peine revenu au Fort-Royal, d'une tournée à la suite de laquelle (8 août 1766) il se félicitait, en écrivant au ministre, de l'état de la colonie, il alla de nouveau, cette fois, porter des paroles de consolation aux habitants et ranimer leur courage. Partout il trouva l'abondance, cette abondance forcée et factice, qui ne permet point au colon, après ces désastres, de considérer, sans frémir, ce fil qui, sur sa tête, sur celle de ses enfants et de ses esclaves, soutient, pour quelques jours seulement, un fléau plus redoutable que l'épée du célèbre tyran ; cette abondance forcée, parce que le vent a fait la récolte, factice, parce qu'il a détruit les moyens d'en sauver les bribes que le sinistre a épargnées.

Voulant prouver pourtant aux colons la part qu'il prenait à leur triste situation, Dubuc Duféret, député de la colonie, après la nomination de son cousin au poste de premier commis de la marine, avait été chargé par d'Ennery de porter en France cette triste nouvelle, et les ports de la Martinique avaient été, sans restriction, ouverts aux étrangers. Cette mesure était réclamée par les circonstances et ne pouvait être blâmée ; mais démunis d'argent, n'ayant pas de récolte à faire, les colons ne voyaient devant eux que la ruine et la faim. D'Ennery, par des encouragements, par des avances et un crédit appuyé de sa signature, parvint à éclairer peu à peu cet horizon si sombre. Le commerce de la Martinique lui-même comprit que son existence dépendait de l'habitant, et lui porta généreusement tous les secours qu'il put. Le capitaine Rozé, commandant un navire à lui, avait une fortune alors plus prisée que les plus riches habitations de l'île, son navire ayant été épargné, et contenant une énorme cargaison de farines. Il pouvait spéculer ; mais, trop généreux pour profiter de l'exception qui avait fait échouer son navire intact sur le sable, non-seulement il donna ses farines

aux prix qu'elles lui avaient coûté en France, mais encore il les vendit aux pauvres payables à son prochain voyage.

Un trait pareil puisa sa récompense dans l'estime de l'habitant; le capitaine Rozé vit toute la population accourir et lui prêter son aide pour mettre son navire à flot. A la Trinité, où séjournait cet honnête commerçant, son nom est encore en vénération, et les vieux habitants de l'île se félicitent de l'avoir connu. Ils citent, en haine de la conduite de certains loups-cerviers qui, depuis, ont désolé, par leur rapacité et leur agiotage, ce quartier et ceux qui l'avoisinent, le noble désintéressement de ce vertueux citoyen (1).

Dans une position aussi critique, qu'un incendie survenu en mai, au Fort-Royal, rendait plus pénible encore (2), d'Ennery tourna les yeux vers la Guadeloupe. Cette île, que nous savons avoir été moins bien approvisionnée que la Martinique, avait été, comme par miracle, épargnée. L'ouragan de 1766, semblable à une bombe dont les projectiles ne s'écartent pas, ne s'était appesanti que sur cette colonie, et dès que Nolivos, que nous savons gouverneur de la Guadeloupe, eut eu les premières nouvelles du désastre qui avait accablé la Martinique, il y expédia quelques secours.

Mais ces secours ne pouvaient se prolonger, car la Guadeloupe, épargnée le 13 août, fut elle-même, le 6 octobre

(1) Nous nous serions fait un reproche de ne pas mentionner dans notre Histoire le noble désintéressement du capitaine Rozé, que de vieux amis à nous ont connu dans leur enfance. Nous regrettons de ne pouvoir dénoncer au monde les noms de certains voleurs qui ne l'ont pas pris pour modèle; mais ce qu'il y a de certain, c'est que, si jamais nos Mémoires paraissent, on les connaîtra mieux par les peintures que nous en ferons.

Dans la *Gazette* du 21 novembre 1766, on trouve des détails sur le capitaine Rozé, détails qui confirment ce que nous avançons ici. Le capitaine Rozé épousa, à la Martinique, une demoiselle Jaham, alliée à toutes les familles honorables du pays.

(2) Voir ce qu'en dit notre grand-père, à la page 177 du tome III de cette Histoire, première partie des Annales.

1766, victime d'un ouragan qui en ravagea tous les quartiers.

Nolivos, dont l'administration, secondée par l'intendant de Moissac, avait procuré aux habitants de la Guadeloupe une grande facilité dans leurs communications, ne s'était pas borné aux améliorations que nous avons déjà signalées. En mars 1766, outre les routes tracées dans divers quartiers de la colonie, avait été établi, sur la rivière Salée, un bac qui, jour et nuit, permettait à l'habitant de passer sans danger d'une île à l'autre (1).

Cette amélioration, dont l'utilité avait été reconnue depuis longtemps, n'avait pu s'effectuer qu'après les corvées que s'étaient imposées les habitants, corvées qui avaient parfait les chemins communiquant au littoral de ce bras de mer, dont les abords, garnis de palétuviers, étaient dangereux en temps de pluie.

Ces travaux, auxquels les colons de la Guadeloupe se prêtaient, n'avaient point, malgré quelques représentations, ralenti leur bonne volonté dans le paiement des impôts, dont la quotité avait été fixée à quinze livres par tête d'esclave de quatorze à soixante ans, sans compter les droits prélevés sur les denrées, les maisons et les domestiques, dont les têtes étaient imposées à vingt livres. L'impôt personnel, frappant les mulâtres ou nègres libres, les Européens et les colons, et les patentes, payées par les commissionnaires et les industriels de l'île, ainsi que les taxes prélevées sur les marchandises étrangères dont la vente était soufferte, faisaient espérer que la chose publique ne stationnerait plus, faute de fonds.

Les exemptions réclamées par des gentilshommes dont les ti-

(1) C'est par inadvertance que nous avons dit, page 129 de notre premier volume, que la rivière Salée était guéable en plusieurs endroits. Ce bras de mer, qui sépare la Guadeloupe de la Grande-Terre, dans certains endroits, au contraire, est d'une profondeur de plus de cent pieds.



tres n'avaient point été enregistrés au Conseil Souverain de la Martinique avant 1765, ne permettait plus d'imbroglio (1); l'ordre était donc complet à la Guadeloupe, lorsqu'une contestation assez curieuse, avec nos voisins les Anglais, attira l'attention de Nolivos.

Saint-Martin, comme nous le savons, dépendait du gouvernement de la Guadeloupe, et se voyait habitée par des Hollandais qui possédaient à peu près un tiers de l'île. Grâce à la bonne intelligence maintenue entre ses habitants, cette île, jusque-là, avait joui du repos intérieur; mais, placée entre l'Anguille et Saint-Barthélemy, la première, possession anglaise, la seconde, possession suédoise depuis 1784, Saint-Martin était constamment exploitée par des Anglais.

A trois quarts de lieue de la côte nord-est de Saint Martin s'élève un point culminant, dont la superficie, de cent soixante-quinze hectares, voit sa base partout battue des lames qu'agite le moindre vent. Cet flot, peut-être en raison des vagues qui en disputent la possession aux hommes, avait reçu le nom de Tintamare. Il avait toujours, et de tout temps, appartenu à la France.

Mais l'îlet Tintamare, inhabité jusqu'en 1724, avait été, à cette époque, concédé par le gouverneur-général des îles du Vent, le marquis de Champigny, à un pauvre Français, du nom d'Alet. Alet, marié à une créole de Saint-Christophe, qui lui avait porté quelques nègres en dot, s'était huché sur son domaine, et trônait en despote sur ses terres qu'il espérait peut-être fertiliser. Son espoir se trouvant déçu, Alet avait tourné ses regards vers la mer, et s'était fait une fortune en convertissant en chaux, les roches à ravel, dont les plages de sa souveraineté abondaient. Mais alors qu'Alet rêvait peut-être un sort plus grandiose, ses sujets se révoltèrent. Roi de son île, ses nègres s'étaient faits régicides, et son fils, ennuyé d'un lieu qui lui rap-

(1) Ordonnance concernant l'imposition de 1766. Cartons Guadeloupe, 1766, Archives de la marine.

pelait le massacre de son père, avait vendu son royaume à un baronnet anglais, du nom de Payn.

Un Anglais intrônisé dans un des rares châteaux qui s'élèvent sur notre beau sol de France, n'a rien de menaçant; mais un Anglais, maître d'une île dépendant de la France, songe, avant tout, à s'affranchir des lois d'un pays qu'il abhorre. Le baronnet Payn néanmoins s'était soumis aux lois de la France, mais ses descendants, ayant profité des troubles qui avaient agité l'Amérique, lors de la prise de possession de Saint-Martin par le chevalier de Fénélon, avaient arboré le pavillon anglais, et s'étaient refusés aux droits que la France réclamait.

Cette discussion, comme nous le pensons, avait dû préoccuper Nolivos, et s'étant entendu avec le gouverneur d'Antigue, Georges Thomas, elle fut réglée à notre satisfaction. Néanmoins, Tintamare, qui nous appartient encore aujourd'hui, devint alors le sujet d'une négociation diplomatique, dans laquelle l'Angleterre échoua, ne pouvant cacher sous un voile menteur la mauvaise foi qu'elle est toujours prête à mettre en jeu quand il s'agit de ses intérêts (1).

Une pareille contestation avait dû paraître singulière, et avait, à la Guadeloupe, préoccupé les chefs des troupes et des milices, qui, d'après le mauvais vouloir que les Anglais manifestaient dans leurs moindres discussions, devaient s'attendre à quelques rixes fâcheuses tôt ou tard. Néanmoins, la politesse des Anglais, dans cette circonstance, avait été appréciée, et Nolivos n'avait plus, vers les derniers mois de 1766, qu'à s'occuper des moyens de secourir la Martinique, si cruellement ravagée le 13 août précédent, lorsque, le 6 octobre, la Guadeloupe, comme nous l'avons déjà dit, se vit la proie d'un affreux ouragan.

Le vent, soufflant du nord-ouest et variant jusqu'au sud-est, avait, de quatre à sept heures du soir, plongé toute la population de l'île dans une consternation peu commune; les rafales se succédant jusqu'au 7 octobre ne permettaient aucune précau-

(1) Cartons Guadeloupe, 1766, Archives de la marine.

tion contre les dégâts faits dans la nuit, et les débordements des rivières coupaient toute communication. Comme on le conçoit, Nolivos, après un sinistre qui ne lui laissait d'autre espoir que dans les secours étrangers, ouvrit les ports de la Guadeloupe, et se précautionna contre les désordres qu'entraînent d'ordinaire ces fléaux destructeurs.

La nouvelle des désastres dont nos deux principales colonies des petites Antilles avaient eu à souffrir, parvenue en France, on s'occupa, au ministère, des vivres nécessaires à l'alimentation des troupes. Quelques secours furent promptement expédiés aux Antilles, et les négociants de nos ports de mer, comptant sur des bénéfices peu en rapport avec la situation critique dans laquelle se trouvaient nos colons, y expédièrent des navires. Ces ressources tardives n'auraient pu seules amender le mal dont la Martinique et la Guadeloupe se ressentirent; les secours de l'étranger leur devenaient indispensables, et le ministère ne put qu'approuver les mesures tendant à procurer, par quelque voie que ce fût, les choses dont nos colons avaient un si pressant besoin; le roi, en outre, accorda quelques légères exemptions de capitation.

D'après l'idée générale que chacun s'est faite de la physionomie de ces pays soumis à tant de traverses, on peut facilement juger quelle devait être l'agitation intérieure de la Martinique et de la Guadeloupe, et quelle fut la stupeur que ces événements malheureux procurèrent au commerce. En France, la population se trouvait atterrée par la mort du dauphin. Ce prince offrait des garanties sur lesquelles on comptait pour guérir les plaies occasionées au pays par le népotisme de Louis XV, et les embarras d'argent préoccupaient assez pour qu'on détournât les regards du peuple vers les colonies, qu'une expérience fâcheuse avait discréditées.

Cependant les idées maritimes s'étaient infiltrées chez nos hommes d'Etat; et comme encore, à cette époque, il n'était venu dans l'esprit de personne de séparer la marine des colonies, si, en 1767, la France resta dans l'insouciance des désastres subis par



nos colons, le ministère de la marine crut devoir leur témoigner quelque sympathie.

On avait approuvé les mesures prises par d'Ennery et Nolivos; mais quelques encouragements ayant été donnés au commerce métropolitain, le 6 mai 1767, d'Ennery, à la Martinique, et Nolivos, à la Guadeloupe, annoncèrent au commerce et aux habitants de ces deux colonies, qu'à partir du 15 juin suivant, l'interdiction pèserait de nouveau sur l'entrée des farines étrangères.

Le biscuit, offrant une concurrence moins nuisible, fut admis jusqu'au 1<sup>er</sup> août, et quant aux bestiaux, bois, merrains et tuiles, dont la France n'avait pu approvisionner suffisamment nos colons, on leur permit de s'en fournir au Carénage de Sainte-Lucie, où les étrangers étaient admis jusqu'à nouvel ordre (1).

Cette condescendance mettait le commerce colonial à l'abri des pertes qu'auraient pu lui occasioner des spéculations entreprises en vue du bien public, et le commerce métropolitain, se plaçant à la hauteur des besoins que ressentaient ces deux îles, si cruellement ravagées, leurs habitants purent se remettre activement au travail.

D'Ennery lui-même n'avait pu rester indifférent à ce tableau, que lui offrait une population active, industrieuse et pleine de courage, s'efforçant de réparer le mal venu d'en haut. Ses encouragements avaient engagé les colons à la plantation des vivres, mais les pluies qui, après les dégâts faits par le vent, avaient encore nui aux nouvelles plantations de la Martinique, les avaient un moment découragés. Néanmoins, telle était l'ardeur de chacun, après cet horrible désastre, que d'Ennery écrivant au ministre, le 30 janvier 1767, lui faisait pressentir que la récolte de 1768 ne se ressentirait pas des pertes éprouvées en 1766 (2).

(1) Cartons administration Martinique, 1767, Archives de la marine.

(2) Cartons Martinique, 1767, Archives de la marine.

Certes, pour peu qu'on veuille se reporter à l'activité, au courage que nos colons actuels déploient au milieu des éventualités politiques qui menacent leurs fortunes et leurs existences, on se fera une idée facile à saisir du mouvement que l'habitant imprimait à la culture; mais, à peine rassis, le fléau des fourmis, qui déjà menaçait la canne, prit une extension effrayante.

Quelques nouvelles sucreries n'ayant pu résister aux dégâts occasionés par ces insectes, des ravages desquels nous nous occuperons plus tard, quelques indigoteries reparurent à la Martinique, et quelques halles se formèrent dans les terrains défrichés au Champ-Flore, par les Allemands transplantés du Kourou dans ces hauteurs jusque-là inhabitées.

En 1767, les cures de nos Antilles, remises aux mains du clergé séculier, après l'expulsion des jésuites, redevinrent le partage des dominicains et des capucins, et l'abbé Perreau, nommé préfet apostolique en 1764, fut rappelé en France.

La cour, elle-même, si habituée au scandale dont le roi donnait l'exemple, avait cédé aux observations faites par les gouverneurs de nos colonies, sur le danger de placer des prêtres libres de toute juridiction et de toute surveillance, dans des campagnes qui, à tant de titres, réclamaient le bon exemple du pasteur. Peut-être, en 1767, ce bon exemple semblait-il aussi urgent qu'aujourd'hui; mais, ce que nous pouvons assurer, c'est que, alors, le scandale, plus rare chez les prêtres de nos Antilles, tranchait davantage, et que, s'il en avait existé, on voulut y remédier sans coup férir. Pour y arriver sûrement, on eut recours au clergé régulier, dont nos colonies ont eu tant à se louer en tout temps.

La physionomie de la Martinique, comme il est facile de le voir par le peu que nous en disons, grâce au soins de d'Ennery, n'était pas, en 1767, aussi sombre qu'on pourrait le présumer, après l'ouragan qui l'avait ravagée. Ses finances, du reste, étaient dans un état satisfaisant. La Guadeloupe, également bouleversée par le vent et ruinée par les pluies et les inondations, s'était également remise avec courage au travail.

Les quelques améliorations portées par Nolivos dans ses communications, avaient fructifié aux habitants. Quelques économies faites, en outre, dans ses dépenses, par l'intendant Moissac, avaient rétabli ses finances, et puis enfin, alors qu'on avait craint de nouveaux impôts, on avait vu le roi prélever sur son Trésor les dépenses nécessitées par l'installation du bac de la rivière Salée (1).

Cette prévenance, à laquelle les colons n'étaient plus habitués depuis longtemps, valut des remerciements à Louis XV, remerciements que lui adressa le Conseil Souverain de la Guadeloupe. Elle était d'autant plus appréciable, que, par le compte envoyé, le 13 février 1767, par Nolivos, au ministre, de l'état des dettes acquittées depuis l'évacuation des Anglais, le Trésor particulier de la Guadeloupe avait payé une somme de seize cent mille francs.

A ces causes de prospérité future, se joignaient les mesures prises par Nolivos pour donner au commerce de la Guadeloupe une plus grande extension. En juillet 1767, avait été établi, à la Pointe-à-Pitre, un siège d'amirauté, qui remplaça l'amirauté de Sainte-Anne, fondée en 1742, et qui n'avait pas été rétablie à la paix ; des magasins plus vastes s'étaient élevés dans cette ville, et des marchandises françaises, entreposées dans cette place de commerce, faisaient espérer des relations profitables avec les étrangers. L'habitant lui-même voyait avec joie les négociants de la métropole diriger leurs spéculations vers ce nouveau centre ; mais si la Guadeloupe, à peine remise des dégâts du coup de vent de 1766 comptait, avec raison, sur un accroissement que

(1) Cartons Guadeloupe, 1767, Archives de la marine.

L'ingénieur qui dirigea les travaux qui servent encore aujourd'hui à la communication de la Guadeloupe, était M. Thevenet, et les commandants des milices des deux quartiers, qui activèrent ces travaux et les surveillèrent, étaient MM. de Bois-Ripeaux et de Bragelongne. Le bac était loué, et son tarif, réglé à fort bas prix, permettait aux nègres de passer fréquemment. Le premier adjudicataire du bac de la rivière Salée fut M. Dunos.



son étendue faisait prévoir, le 6 août 1767, elle se vit encore la proie d'un ouragan qui, de nouveau, plongea les colons de cette île dans la désolation.

Ce désastre imprévu pouvait abattre le courage des habitants; mais les vivres, dont les plantations avaient été ordonnées, les mirent à l'abri de la disette, les pluies n'ayant point, en 1767, ruiné le pays.

Revenus de leur première stupeur, les colons comprirent que le découragement ne ferait qu'aggraver leur position, et de nouvelles cultures réparèrent promptement les dégâts moins forts de l'ouragan de 1767. Nolivos, entraîné par son zèle pour le bien public, fit, à la suite de ce fléau, auquel nos îles sont sujettes pendant trois mois chaque année, une tournée à la Guadeloupe. A son retour à la Basse-Terre, il eut à se féliciter des sentiments qui agitaient la population entière de l'île; il distribua des gratifications aux Allemands établis au Matouba, dont les travaux lui parurent fort profitables (1), et, par une ordon-

(1) Nous extrayons d'un manuscrit de M. Désorbeaux, manuscrit déposé à la bibliothèque Mazarine, sous le n<sup>o</sup> 1790, entre autres passages, celui-ci, qui nous prouvera que la colonisation par les Européens est praticable sous le tropique; et que son discrédit ne vient que de toutes les causes que nous avons énumérées.

« L'intérieur de la montagne du Matouba, dit ce chroniqueur, est » non-seulement cultivé, mais même procure des pâturages très propres » à y renfermer toutes sortes de bestiaux, qui serviraient à la subsistance de la colonie. La partie la plus élevée de cette montagne, que » l'on peut défricher, ayant été reconnue la plus susceptible de cet objet » intéressant, il a été formé, par M. le comte de Nolivos, de nouveaux » établissements occupés par des familles allemandes, auxquelles il a » été accordé des terres qu'elles ont habitées et mises en jardins, dont on » tire de très beaux légumes. Ces habitants sont très laborieux et seront » d'une très grande utilité pour cette montagne et pour la parfaite exécution du projet qu'on a de faire, sur sa plate-forme, une prairie qui » aura cinq à six lieues de contour. L'air de cette partie y est plus tempéré que partout ailleurs. »

Cette dernière phrase semble avoir été placée pour indiquer les mesures à prendre pour l'acclimatement des travailleurs européens, qui, du reste, pour peu qu'ils soient à la campagne, sont si peu exposés à l'intempérie de ce climat, qu'on leur représente si perfide.

nance, lancée le 16 novembre 1767, il décida que le dixième, au moins, des terrains qui n'étaient pas tout à fait défrichés sur les habitations, serait conservé en bois debout, ou qu'il en serait planté dans cette proportion.

En 1767, la Guadeloupe donna asile à son ancien gouverneur Nadau, qui, en 1765, avait été réhabilité par un conseil de guerre et par un jugement dans les formes. Ayant marié sa fille au marquis de Bonneuil, Nadau aurait pu se faire, en France, une existence fort heureuse, mais rappelé par le climat des Antilles, il s'établit sur son habitation. Rentré en grâce, après avoir prouvé l'absurdité de certaines accusations, il comprit que le repos devait être dorénavant son rôle; il demanda néanmoins des titres de noblesse, en 1772, lesquels lui furent refusés à cette époque. En 1786, ses services et ceux de son père lui valurent cette distinction honorable (1).

La Martinique et la Guadeloupe, en 1768, n'avaient donc qu'à s'occuper de leur avenir; mais elles se virent encore bercées par les vaines promesses du commerce métropolitain. La morue, que l'étranger portait aux habitants, moyennant un droit de huit livres par quintal, sur la demande de nos négociants, était devenue leur privilège, et les colons en souffrirent. Des représentations furent faites; d'Ennery écrivit au ministre; mais la chose jugée resta au point où elle était; c'est-à-dire que les colons, plus d'une fois, se virent obligés de payer, au poids de l'or, la morue pourrie que leur portaient les métropolitains.

Le ministère alors aurait pu donner quelque attention à cette cause de ruine; mais ses regards étaient tournés vers d'autres points. Sans parler de quelques questions intérieures qui furent réglées à la Martinique, dans le courant de cette année, et pour la connaissance desquelles nous renverrons aux Annales, à la Guadeloupe, il eut à s'occuper du remplacement de Nolivos, qui, le 29 novembre 1768, se rendit à Saint-Domingue, où ses affaires réclamaient sa présence. Ce gouverneur, dont nous avons

(1) Dossier Nadau du Treil, Archives de la marine.

suiwi la marche depuis son arrivée dans cette île, emportait les regrets de tous ses habitants. Mais ces regrets allaient être bien plus grands encore ; car la Guadeloupe, gouvernement indépendant, allait, l'année d'après, se voir placée de nouveau sous la tutelle de la Martinique.

En attendant que le ministre y eût au moins fait passer un officier digne de remplacer Bourlamarque et Nolivos, qui avaient aidé à son développement, de Malartic, colonel du régiment de Vermandois, en prit les rênes par intérim.

Sachant à cette époque, et après les tourmentes de la guerre, qu'on s'occupait des colonies, comme nous l'avons dit en commençant ce chapitre, qu'on les considérait comme un des plus puissants éléments de cette force navale dont on avait eu à regretter l'abaissement, nous pouvons supposer que les malheurs récents dont la Martinique et la Guadeloupe avaient été frappées leur eussent valu une plus grande sympathie, si, vers la fin de 1768, il ne se fût passé, à Saint-Domingue, des troubles qui absorbaient toutes les préoccupations gouvernementales. Ces troubles provenaient de l'organisation des milices, qui fut définitivement réglée par ordonnance royale du 1<sup>er</sup> avril 1768.

A la Louisiane, également, des scènes, que nous raconterons après nous être initiés aux suites des agitations de Saint-Domingue, demandaient toute l'attention de nos hommes d'Etat. Alors, on ne pouvait plus cacher à la France le nouveau sacrifice qu'elle s'était imposé ; alors les couleurs espagnoles avaient, sur les terres foulées par La Salle, remplacé le drapeau qui avait assisté à la naturalisation du Meschacébé, devenu le fleuve Colbert ; alors le sang des colons rougissait cette terre, saluée par des Français, qui lui avaient donné le nom de leur roi.

Mais avant d'aborder cette période fatale, avant de retracer en lettres de sang, le supplice de nos frères dans la Louisiane, nous aurons, après avoir parlé de Saint-Domingue, à jeter un rapide coup d'œil sur l'Angleterre et sur ses colonies. Colosse dont les ramifications étaient trop vastes pour rester en équilibre sur son faible pivot, l'Angleterre, depuis trois ans déjà, avait



vu poindre un volcan dont l'irruption allait séparer des enfants de leur mère. L'acte du timbre, en 1765, les taxes exigées par l'Angleterre, avaient déjà, en 1768, donné du développement à une querelle de famille, querelle meurtrière, grosse de haines et de vengeances.

## CHAPITRE XXVIII.

---

SAINT-DOMINGUE DE 1766 INCLUSIVEMENT AU 31 MARS 1769 — LE CHEVALIER DE MONTBAZON, PRINCE DE ROHAN, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DES ILES DE SOUS LE VENT. — DE BONGARS, INTENDANT. — RÉVOLTE A SAINT DOMINGUE. — EMBARQUEMENT DU CONSEIL SOUVERAIN DU PORT-AU-PRINCE.

L'agitation qui régnait à Saint-Domingue, partant de haut, avait fait craindre à la cour quelque réaction fâcheuse parmi les esclaves. Les Conseils Souverains, les chambres d'agriculture, les habitants les plus notables, en insurrection ouverte contre le pouvoir, tenaient des propos et rédigeaient des Mémoires. Les citoyens et les troupes s'observaient, et de tous ces conflits, qui chaque jour s'envenimaient, pouvaient naître de graves désordres.

D'Estaing, comme nous le savons, ainsi que l'intendant Magon, avaient demandé leur rappel, et pour rétablir tous les rouages de cette colonie, on avait, en France, le 19 janvier 1766, nommé gouverneur-général des îles de sous le Vent, Louis Constantin, chevalier de Montbazon, prince de Rohan.

Chef d'escadre des armées navales de France, ce haut et puissant seigneur n'était pas étranger à ces pays lointains. Ses premières campagnes à bord des vaisseaux du roi, l'avaient mis à même d'en prendre connaissance; les alliances de sa famille avec les Galifet, lui facilitaient, en outre, les moyens d'y jouir d'une influence d'autant plus appréciable alors, que les noms les plus honorables de Saint-Domingue s'étaient associés au mécontentement de la population entière.

Pour l'aider dans ses travaux, et pour l'éclairer sur des matières ennuyeuses, on avait également choisi, pour remplacer Magon, Alexandre-Jacques chevalier de Bongars, conseiller du roi en son conseil, et président à mortier en son parlement de Metz.

Ces deux fonctionnaires, dans la conjoncture d'alors, avaient une mission importante, et le roi l'avait lui-même tellement compris, qu'au sortir d'une audience, dans laquelle il s'était entretenu avec le prince de Rohan, il avait donné l'ordre au duc de Choiseul, qui encore n'avait point remis le portefeuille de la marine à son cousin, de rédiger un Mémoire circonstancié des améliorations à introduire dans cette colonie (1).

Ces améliorations étaient difficiles à faire concevoir à des têtes échauffées par tout ce que l'abus du pouvoir et le despotisme suggèrent aux esprits indépendants ; néanmoins, voulant peut-être engager ce nouveau gouverneur à user avec modération des prérogatives attachées à son poste, le ministre lui signalait en ces termes les causes des malheurs de Saint-Domingue :

« Si, dans l'état actuel des choses, tout est, à Saint-Domingue, » dans certaines circonstances, soumis à la seule volonté du gé- » néral, ce qui paraît aux habitants un grand malheur, dans » d'autres, on y éprouve les tristes effets de la plus déplorable » anarchie. Quand cependant, il plaît au général, auquel le roi » confie le soin de gouverner ses colonies, les lois y sont » observées avec la plus scrupuleuse exactitude, et le service » des milices, que les habitants considèrent à présent comme » leur plus cruel fléau, en fournit bien la preuve ; le reste du » temps elles sont éludées, méprisées au point le plus affligeant » par les êtres les plus abjects de la société, qui en font inso- » lemment l'objet de leurs railleries, en sorte que, si, dans cer- » taines circonstances, la baïonnette leur impose quelquefois » silence, dans d'autres, ils se jouent de l'autorité la plus légi- » time d'une manière si odieuse, qu'il n'est point de bon » citoyen, de bon serviteur du roi qui n'en gémissent (2). »

Certes, ce tableau était peu fait pour rassurer le prince de Rohan sur les suites de son administration. Fier, d'un caractère entier et irritable, habitué à voir tout plier sous sa volonté,

(1) Cartons Saint-Domingue, 1766, Archives de la marine.

(2) Cartons Saint-Domingue, 1766, Archives de la marine.



élevé à cette école qui lui révélait comme inférieur tout homme que la naissance n'avait pas placé sur le même rang que lui, il devait naturellement considérer ces habitants, si faciles à impressionner, plus faciles encore à calmer, comme étant des rebelles, car, après avoir retracé tous les maux de Saint-Domingue, le Mémoire concluait qu'il lui fallait des pouvoirs absolus et discrétionnaires pour arriver au but qu'on se proposait, celui de pacifier un pays dont on craignait l'indépendance et la révolte.

Telle pouvait-elle être la pensée des colons ? telles pouvaient-elles être les suites d'un mécontentement provenant de toutes les causes que nous avons énumérées ? Quoi qu'il en soit, à ces instructions, que nous ne pouvons détailler, à ces Mémoires, fort sages du reste, instructions et Mémoires qui touchaient à l'organisation de la police, qui indiquaient les moyens de régler les impositions, qui traçaient la discipline à introduire parmi les troupes, qui voulaient la répression immédiate des scandales donnés par le clergé, et qui imprimaient à la justice une marche répressive de tous les abus qui, à Saint-Domingue, s'étaient introduits, à ces Mémoires, disons-nous, furent encore jointes quelques recommandations particulières.

Saint-Domingue, dépravée autant que pays peut l'être, semblait avoir atteint l'apogée de la démoralisation. Des bruits infâmes avaient pénétré sur les mœurs de cette population dévergondée. Des peintures d'orgies effroyables avaient reproduit ces voluptueux colons se livrant à des bals nocturnes, au milieu desquels, les lumières éteintes, chaque homme usait indistinctement de la femme qu'il prenait ; sortes de colin-maillard dans lequel l'époux, servant d'entremetteur à son épouse, la lançait dans un lupanar où chacun, mettant son honneur en jeu, prostituait la mère de ses enfants. *Horrendum dictu*, mais hélas ! le répéterions-nous, si après l'avoir lu dans des Mémoires, nous nous souvenions de l'avoir entendu dire par des exilés de Saint-Domingue à Cuba.... Une telle dépravation devait nécessairement attirer les regards des hommes vertueux ;

mais, en France, nous le savons, le scandale partant de haut, effrayait peu tout ce qui approchait du trône, et l'on s'attacha simplement à empêcher, par ordonnance, les accouplements légitimes des blancs avec les mulâtresses.

Le ministre, dans un passage de ses instructions au prince de Rohan, lui signalait cet abus ; il l'engageait à le réprimer par toute voie possible, car, lui disait-il : « *Si par le moyen de ces alliances, les blancs finissaient par s'entendre avec les libres, la colonie pourrait se soustraire facilement à l'autorité du roi, et la France perdrait un des plus puissants noyaux de son commerce* (1). » Qu'on juge d'où part le préjugé de peau qui existe dans nos colonies, préjugé, on a beau le dire, que l'Europe entière partage.

D'après tout ce que nous savons des troubles qui, en 1765, se mûrissaient à Saint-Domingue, d'après ce que nous venons de dire, il est facile de concevoir qu'il importait au ministère que le départ du nouveau gouverneur s'effectuât le plus tôt possible. Afin qu'il arrivât dans son gouvernement entouré de toutes les commodités de la vie, et muni de tout ce que le luxe réclamait d'un prince, cent vingt mille livres de gratification lui furent accordées (2). Puis, enfin, comme on voulait intimider cette population en effervescence, une escadre, que Rohan devait commander, s'armait à Brest. Cette escadre, qu'on munissait de canons et de quelques troupes, et dont le commandement devait être remis à d'Estaing, chargé de la reconduire en France, n'ayant pu mettre en mer que vers le milieu de mai 1766, le prince de Rohan ne fit enregistrer ses pouvoirs au Conseil du Cap, que le 1<sup>er</sup> juillet de cette même année.

Mais avant de nous initier à l'état dans lequel se trouvait alors Saint-Domingue, une brève connaissance des derniers actes de l'administration de d'Estaing et de Magon, nous aidera à mieux saisir les événements que nous avons à dérouler.

(1) Cartons Saint-Domingue, 1766, Archives de la marine.

(2) Dossier Rohan, Archives et personnel de la marine.

Ennuyé et fatigué de l'opposition qu'il rencontrait dans les corps constitués de Saint-Domingue, et sachant que son séjour dans cette colonie ne pouvait se prolonger, d'Estaing avait semblé se relâcher de ses premières exigences. Néanmoins, l'ordre du roi lui étant parvenu de faire mettre en vigueur une ordonnance sur la discipline des Conseils Supérieurs du Port-au-Prince et du Cap, une nouvelle lutte s'était engagée.

Des remontrances furent d'abord adressées à l'intendant Magon par les conseillers du Port-au-Prince; des observations, tendant à prouver l'impraticabilité de certains articles de cette ordonnance, d'autres, minuant des accusations qui semblaient indiquer que la source de l'ordonnance était autre que celle qu'elle portait; en un mot, que les signatures dont elle était revêtue étaient controuvées, avaient indisposé les pouvoirs. D'Estaing, alors, en avait requis l'enregistrement, auquel s'étaient soumis les conseillers du Cap, mais ceux du Port-au-Prince, non-seulement s'y refusèrent, mais encore adressèrent au roi des remontrances.

Ces remontrances, rédigées avec une lucidité admirable, rappelaient au monarque le dévouement des colons; elles discutaient leurs droits, elles lui représentaient l'état critique du pays, ayant des besoins que la France ne satisfaisait point; elles réclamaient l'indulgence de la cour pour le commerce étranger, en tant qu'il ne blessait pas les droits acquis de la métropole; elles accusaient d'Estaing d'avoir mésusé de ses pouvoirs; mais, forts de leur conscience, fiers de leur titre de Français, les conseillers finissaient en mettant leur vie et leur fortune à la disposition de la France (1).

(1) Cet énorme Mémoire, fait en forme de remontrances, contient des vues admirables, que nous regrettons de ne pouvoir consigner ici. Chaque fois que des papiers de ce genre nous passent sous les yeux, au milieu des fatras que contiennent les cartons du ministère, nous déplorons qu'ils ne soient pas encore livrés à la publicité. Les projets faits dans les bureaux, mûris par des utopistes en vogue, peuplent les quais, et cependant, que trouve-t-on dans ces volumes ou ces brochures vendus au rabais? des rêves, des sophismes; tandis que les tableaux les plus féconds



Ces remontrances allaient-elles calmer les craintes émises par le ministre dans ses recommandations à Rohan ? Certes, pour peu que, se relâchant de l'arbitraire, on eût, en France, médité chaque phrase de ce modèle de soumission, qu'on eût compris la distance qui existe entre le langage du cœur et celui de la flatterie, on n'eût pas hésité à équilibrer les plateaux d'une balance qui servait à peser des intérêts si gravement compromis.

Dans ces plateaux, alors, se trouvaient une colonie riche, puissante, fertile, une colonie peuplée de Français, représentant, aux Antilles, un des flancs les plus redoutables de la France d'Amérique, et quelques hommes, chargés de hautes missions, il est vrai, mais se laissant parfois aller trop facilement au despotisme, à l'arbitraire. Dans un de ces plateaux se trouvait donc un intérêt général, poids dont la lourdeur a pour représentation la France entière, et l'amour-propre de quelques courtisans, la vanité de quelques gouvernants, poids dont la légèreté ne se traduit que par le vide des cerveaux qui préfèrent ce dernier intérêt au premier.

Lequel des deux plateaux devait l'emporter ? quel intérêt devait survivre à l'autre ? Que les cœurs patriotes répondent ; leurs voix, hélas ! sont sourdes, elles se taisent en présence des leçons que nous transmet l'Histoire, et c'est à cette déesse qui, ainsi que sa sœur la Vérité, se dépouille de tout vêtement, à nous apprendre ce qui fut fait dans cette circonstance.

Les remontrances du Conseil Supérieur du Port-au-Prince arrivées à Paris, alors que Rohan s'apprêtait à partir pour Saint-Domingue, furent considérées, par ceux qui tiennent en mains les rênes de l'Etat, comme un acte d'insubordination, et, dans des instructions nouvelles et particulières, remises au gouverneur et à l'intendant généraux des îles de sous le Vent, en cas de refus d'enregistrement, de la part du Conseil du Port-au-

en vues approfondies, en éclaircies, dont on n'a fait aucun cas, et dont, aujourd'hui, on pourrait apprécier l'importance, restent enfouis dans les archives, qui leur servent de tombeau.

Prince, l'ordre leur était donné d'une destitution en masse (1).

Ce qui inquiétait le plus le gouvernement, ce n'était pas le refus fait par le Conseil du Port-au-Prince, d'enregistrer l'édit en forme d'ordonnance, concernant la discipline des Conseils. Une question plus grave le préoccupait.

Une lutte constante, lutte sourde, dont le caractère a les mêmes phases que celles que présentent les maladies intenses, s'engage toujours entre les gouvernants et les gouvernés. Entre eux se trouve une plaine, et derrière eux un précipice; c'est à qui gagnera le terrain, c'est à qui l'occupera et forcera son antagoniste à crier merci; mais si, dans cette lutte, le petit nombre l'emporte presque toujours, gare au jour où la colère des opprimés se réveille; le tigre ne fait jamais quartier à l'ennemi qu'il a terrassé.

A Saint-Domingue, les gouvernants et les gouvernés s'observaient; mais à Saint-Domingue, un intérêt mixte les forçait parfois à se rapprocher. L'esclavage servait de digue au gouvernement, qui sentait le besoin de ménager les maîtres, dont la force morale était sa plus forte garantie, et les maîtres craignaient pour leurs esclaves les suites du mauvais exemple.

Néanmoins, et malgré ces craintes, une ordonnance en quatre-vingts articles, amplificative de l'ordonnance du roi concernant le gouvernement civil des îles de sous le Vent, de 1763 (2), et applicable seulement à Saint-Domingue, avait été envoyée à d'Estaing, et l'on devait s'attendre à de nouveaux déboires.

D'Estaing, fatigué de tous les assauts qu'il avait eu à soutenir depuis deux ans, et se sachant remplacé quand cette ordonnance lui parvint, n'avait point voulu recommencer cette lutte obsédante. Dès lors, le repos apparent avait semblé succéder au trouble, mais, dans l'ombre, s'élaboraient de nouveaux artifices,

(1) Cartons Saint-Domingue, 1766, Archives de la marine.

(2) Voir, pour prendre connaissance de cette ordonnance, la page 15 du tome V des *Lois et Constitutions de Saint-Domingue*, par Moreau de Saint-Méry.

dont les fusées n'attendaient qu'une étincelle maladroite pour prendre feu et éclater. Ne voulant donc plus, pour sa part, fournir matière au mécontentement des colons, d'Estaing se contenta, jusqu'à l'arrivée de Rohan, de régler quelques discussions de voisinage avec les Espagnols, qui, avant son départ, stipulèrent que les nègres marrons, recelés chez eux, seraient rendus aux Français, et que les recéleurs seraient passibles d'une amende de soixante piastres, applicables aux mattres (1).

C'était une justice que les nations se doivent, justice que l'Angleterre n'a point suivie, comme nous le savons, en déguisant ses motifs d'agir contrairement au droit des gens, sous le voile de l'humanité et de la philanthropie. Mais ici, il ne faut point s'y tromper, le motif qui avait engagé les Espagnols à attirer chez eux nos nègres marrons, avait été un motif cupide, et ce qui décidait ce gouvernement à ne plus fermer les yeux sur leur embauchage, comme nous le savons, provenait des craintes que lui occasionaient ces fugitifs.

D'Estaing, malgré cette cause, avait eu le mérite de régler les contestations interminables qui, à ce sujet, s'élevaient entre les habitants français et espagnols, et ces premiers lui en témoignèrent leur reconnaissance dans une adresse.

Cette démonstration pouvait flatter son amour-propre; à part les suffrages qu'il s'était attirés par ses bals et ses fêtes, ses administrés lui avaient presque toujours hautement fait connaître leur mécontentement. Mais si, par suite de son silence, il s'était procuré cette satisfaction, le comte d'Elva, commandant en second de Saint-Domingue, et Magon, intendant-général des îles de sous le Vent, auxquels il avait confié le soin d'imprimer un mouvement convenable à toute cette machine qui ne fonctionnait plus, se trouvaient en présence du mauvais vouloir du Conseil du Port-au-Prince, qui persistait toujours dans son refus d'enregistrer plusieurs ordonnances émises par le minis-

(1) *Description de la partie espagnole de Saint-Domingue*, vol. II, page 178.



lère. Les ordres du roi étant positifs à cet égard, et le Conseil ayant protesté le 20 mars 1766, il avait été dissous, et ses registres, portés par ordre supérieur, l'enregistrement avait eu lieu par le greffier du Conseil.

Dès lors, le mécanisme de la justice étant entièrement détraqué, des plaintes se font entendre ; les habitants alarmés, voient, dans le fait de ces deux pouvoirs, un arbitraire qui semble leur annoncer des persécutions ; ils se rassemblent, tiennent des propos, font même entendre des menaces, et refusent les impôts.

Le cas était grave ; d'Estaing le comprit, et, alors qu'on s'attendait à quelques scènes déplorables, l'annonce de l'arrivée du prince de Rohan pour quelque temps rétablit le calme (1).

Avec le prince de Rohan arrivait, sur la flotte que d'Estaing devait reconduire en France, l'intendant de Bongars. Ce dernier, d'un caractère doux, affable, de mœurs aisées et faciles, penchait pour la clémence. Habitué à vivre avec des colons qu'il connaissait à Paris, ses remontrances à Rohan eurent au moins pour résultat de retarder ses démonstrations hostiles, et, dès le premier abord, les habitants qui s'étaient rendus chez ces autorités avaient eu à se féliciter de leur accueil.

Présentés au Conseil du Cap, leurs pouvoirs y avaient été enregistrés ; les discours prononcés à ce sujet avaient même été de nature à rassurer les habitants ; on les rappelait à l'ordre, il est vrai, on demandait leur concours pour l'impôt, et le roi s'intéressant au sort d'une colonie, le plus beau fleuron de sa couronne en Amérique, Rohan annonçait aux colons que des ingénieurs, venus avec lui, avaient mission de visiter le pays, et de dresser un nouveau plan de fortifications qui devait le mettre à l'abri de toute attaque.

Cette preuve d'intérêt aussitôt mise en œuvre, et les plans envoyés au ministre, les colons comptaient donc sur un meilleur avenir. Quelques observations faites par les habitants, quelques

(1) Cartons Saint-Domingue, 1766, cartons d'Estaing. Archives de la marine.

mesures prises contre le commerce et une tournée faite par le gouverneur-général qui, le 6 septembre 1766, avait fait enregistrer ses pouvoirs au Conseil du Port-au-Prince, et à la suite de laquelle il était revenu au Cap, content de l'accueil qu'on lui avait fait sur son passage, faisaient bien prévoir de ses actes, lorsque de nouvelles discussions, relatives aux finances, vinrent encore soulever le mauvais vouloir de quelques êtres qui, du reste, n'avaient qu'à perdre dans le repos dont la colonie semblait jouir depuis quelque temps.

La physionomie intime de Saint-Domingue, en 1766, offrait bien des disparates difficiles à effacer. Sur le fond de ce tableau, que nous allons chercher à estomper, puisant nos notions dans un Mémoire de l'époque, apparaissait alors, comme au temps de nos désastres dans cette colonie, une plaie vive, l'esclavage et tous ses entours : le poison, les haines, les préjugés et le libertinage. Mais l'esclavage n'inquiétait guère le gouvernement, les maîtres étant encore plus que lui intéressés au maintien de l'ordre dans leurs ateliers. A Saint-Domingue, comme à la Martinique et à la Guadeloupe, le besoin de nègres s'était fait ressentir après la guerre ; la France ne pouvant en fournir, et l'Angleterre ayant eu à se louer des rapports que nos colonies du Vent entretenaient avec la Dominique, devenue port franc, avait ouvert quatre ports à la Jamaïque. La France se vit obligée de fermer les yeux sur ce commerce, dont ses négociants semblaient alors mépriser les profits. Saint-Domingue, dès lors, s'approvisionnait de nègres à la Jamaïque, et la France, tranquille sous ce rapport, prêtait la main à l'extension de cette plaie, qui bientôt allait devenir incurable.

Dans un des coins de ce tableau pointait une autre plaie, que nous comprendrons mieux en transcrivant les propres termes du Mémoire qui nous sert à profiler nos ombres.

« Ce qu'on appelle à Saint-Domingue des quais, quoiqu'il n'y en ait pas un seul dans toute la colonie, sont les lieux où l'on construit les plus belles maisons, qu'occupent les commissionnaires, et les commissionnaires de France, qui s'intitulent ici

» négociants, qui ne s'enrichissent que par ce qu'ils enlèvent aux  
» véritables commerçants, et qui ne subsistent qu'aux dépens  
» des cultivateurs, sont, après les procureurs et les avocats, les  
» premiers citoyens. Mais une foule de clercs, de jeunes gens,  
» qui, après avoir fui la misère, leurs créanciers, leurs parents  
» ou la justice, viennent ici être les suppôts des négociants, for-  
» ment la seconde classe des villes, et gouvernent le petit peu-  
» ple. Il est, ici comme ailleurs, composé de boutiquiers et  
» d'ouvriers, mais dont les profits sont si prodigieux, qu'ils  
» se croient aujourd'hui les égaux des premiers habitants, et les  
» supérieurs des officiers (1). »

Joignant à ce trait cette troisième plaie, que le gouvernement lui-même commençait à redouter, cette plaie que les colons ont créée, les mulâtres, dont le ministre redoutait l'union avec les blancs, nous comprendrons facilement qu'il était, ayant déjà à lutter contre les corps constitués d'une colonie en ébullition, de son intérêt de ne point mécontenter les hommes à ses gages.

Mais la justice, plus haut placée que les exigences gouvernementales, et à laquelle avait été laissé le soin de rechercher quelques concussionnaires, et qui venait d'en désigner trois : les nommés Fleury, Lalanne et la Rivière, recevant un échec par un arrêt du conseil d'Etat du roi, qui déclarait nulle la commission nommée par l'intendant Magon pour juger les affaires de finance, les susceptibilités se réveillèrent. Ces trois plaies, dont nous avons groupé les ombres, surexcitées par le mécontentement de quelques meneurs, s'envenimèrent tout d'un coup à ce point, en 1767, que Rohan, qui s'occupait depuis six mois des plans de fortifications qui devaient mettre la colonie confiée à ses soins à l'abri des attaques de nos ennemis extérieurs, comprit que son devoir lui imposait, avant tout, de porter un remède à ce corps menacé de gangrène.

(1) Mémoires sur la défense terrestre de Saint-Domingue (1766), Archives du royaume, section historique, K, 1292.



Pour y arriver plus sûrement, et pour étouffer le mauvais vouloir des populations de Saint-Domingue, intéressées au désordre, Rohan avait saisi l'utilité des milices, et s'était assuré du concours des grands propriétaires. Néanmoins, les ordres qu'il avait pour leur rétablissement complet à Saint-Domingue, blâmant, en partie, les décisions prises par d'Estaing, et ne lui traçant pas d'une manière assez précise la marche qu'il aurait à suivre, un plan, fait par Petit, et contenant des observations écrites de la main de Rohan, fut apporté en France par un de ses aides-de-camp et remis au ministre. Dans ce plan, Petit rappelait les Mémoires relatifs aux milices de Saint-Domingue, Mémoires déjà soumis au pouvoir; mais, ratifiant quelques uns de leurs passages, il appelait l'attention du duc de Praslin sur les résultats que d'Ennery avait obtenus à la Martinique. Il serait inutile de dire que les causes que nous avons mentionnées faisaient ressortir l'urgence d'une institution sans laquelle, après tout, on reconnaissait qu'il serait impossible de maintenir l'ordre à Saint-Domingue, et surtout de défendre cette colonie, en cas d'attaque (1).

Cette mesure prise, et dont l'exécution n'était pas encore fixée, Rohan donna ses soins aux travaux que le gouvernement faisait élever au môle Saint-Nicolas, où, pour récompenser Marès, dont nous avons relaté les exploits, on créa une charge de capitaine de port. Du Portal, chargé de conduire ces travaux, avait eu à se louer du zèle des habitants. Les corvées exigées avaient été remplies exactement, et Rohan, en rendant compte, en août 1767, au ministre, de l'état de la colonie, se félicitait de la tranquillité qui y régnait. Cependant quelques mauvais sujets, ajoutait ce gouverneur, inquiets des ordres que devait rapporter son aide-de-camp, de Châteauneuf, soufflaient des levains, qui lui prouvaient que, sous cette apparence de calme, se gonflait la tempête.

Évidemment, et malgré le bon vouloir des colons intéressés

(1) Cartons Saint-Domingue, 1767, Archives de la marine.

au maintien de l'ordre, il se passait, dans toutes les organisations diverses de cette puissante colonie, quelque chose d'étrange et d'inusité. Rohan en avait sondé les replis les plus cachés, et si, dans ses tournées, il avait eu à se féliciter de l'accueil que lui avaient fait les habitants riches, il s'était irrité de quelques oppositions qu'il aurait dû mépriser. Pour punir ces fauteurs, qui mettaient en ébullition les passions des mulâtres, celles plus dangereuses des esclaves, et qui s'élevaient du mauvais vouloir des populations des villes, Rohan avait demandé des ordres, et, avant de déchirer le voile, il les attendait, lorsqu'une nouvelle querelle s'éleva entre le Conseil du Port-au-Prince et le baron de Saint-Victor, qui, en qualité de commandant en second, avait remplacé le comte d'Elva.

Cette querelle, qui aurait pu occasioner de fâcheux résultats, était parvenue aux oreilles de Rohan, et, dès lors, son autorité semblait appelée à s'interposer entre les conseillers et son subordonné; mais comme le baron de Saint-Victor s'était arrogé quelques droits qui empiétaient sur les pouvoirs de Rohan, ce dernier, qui avait porté plainte au ministre, avait négligé d'apaiser le mécontentement qui, de nouveau, avait excité le Conseil du Port-au-Prince à son opposition systématique.

De nouveaux Mémoires, rédigés par Saint-Victor, sont envoyés en France; les conseillers du Port-au-Prince, qui y sont représentés sous des couleurs peu favorables, reçoivent des reproches qui les animent, et, tandis que le mauvais vouloir des meneurs tendait à susciter de nouveaux embarras à l'administration de Rohan, les ramifications que le Conseil de cette capitale de Saint-Domingue avait avec les habitants les plus notables de la colonie, lui préparaient, cette fois, de sérieuses atteintes, que nous allons développer sous peu.

Cependant, les peintures arrivées à la cour, et faites par Rohan, concernant l'état de Saint-Domingue, avaient décidé le ministère à ouvrir aux étrangers le môle Saint-Nicolas. Un entrepôt, établi dans cette ville, en fit accroître la prospérité, et motiva plus tard quelques plaintes que nous relaterons. Les

craintes témoignées par Rohan, relativement aux oppositions qu'il redoutait sur le rétablissement des milices, avaient décidé le duc de Praslin à faire passer quelques troupes à Saint-Domingue.

De Châteauneuf lui-même, de retour dans la colonie, vers la fin de 1767, avait apporté des ordres qui la tenaient toute en émoi; l'horizon se rembrunissait; Saint-Victor, blâmé de son exigence, avait été réprimé, et de nouveaux pouvoirs, d'une étendue sans bornes, disait-on, avaient été transmis à Rohan. Mais si ces dires suscitaient dans le public quelques craintes sourdes, la concession de la Tortue, faite par le roi aux ducs de Choiseul, dans la personne de la comtesse de Montrevel, fille du duc de Praslin, prouvait aux colons de Saint-Domingue que cette colonie était chère au monarque. Le ministre, chargé spécialement de la diriger, allait lui porter des soins; la prospérité des établissements qu'il ferait à la Tortue dépendait des ordonnances relatives au commerce. Cette prévision, qui rassurait les colons bien pensants, ceux qui ne voyaient leur prospérité à venir que dans l'ordre, n'était point partagée par le bas commerce, qui voyait dans cette concession des motifs de privilèges exclusifs, de préférences qui le frustreraient peut-être des bénéfices qu'il convoitait.

A certaines époques, les événements les plus ordinaires, soumis à la loupe qui, placée sous les yeux du peuple, grossit les objets les plus simples, et qui passeraient inaperçus dans toute autre circonstance, se compliquent de tout ce qu'entraînent de fâcheux les ambitions déçues, les exigences comprimées.

Le commerce de Saint-Domingue, mécontent du départ de d'Estaing, qui l'avait favorisé dans ses rapports avec l'habitant, s'accrochait à toutes les branches pour donner jour à ses susceptibilités. Ses intérêts se rattachant à ceux de cette masse d'individus qui grapillaient leur existence sur toutes ses transactions véreuses, ces derniers se virent encore restreints dans leurs spéculations, vers la fin de 1767, par une ordonnance qui défendait la vente de la poudre à feu.



Dans une colonie composée, comme Saint-Domingue, de tous les éléments que nous nous sommes efforcé de faire ressortir aux yeux des personnes qui nous lisent, une telle défense était essentielle au repos des habitants. Depuis quelque temps, des plaintes graves avaient appris aux autorités que des nègres marrons avaient repoussé les agents de la maréchaussée avec des armes à feu, que des rencontres meurtrières avaient eu lieu entre eux et les marrons, et les colons durent eux-mêmes provoquer une pareille mesure (1). Nonobstant, comme les profits qu'y trouvaient précisément ceux qui avaient tout à perdre dans le maintien de l'ordre allaient leur manquer en 1768, alors que l'insurrection semblait s'organiser sur une vaste échelle, les rangs des agitateurs se trouvèrent grossis de toutes les personnes dont les intérêts étaient lésés ou craignaient de se voir lésés.

Malgré ces levains de discorde, Rohan, que son caractère ne portait du reste pas à la temporisation, pressé par les ordres du roi, avait non-seulement à régler la question des milices, mais encore à parer aux vides que laissait dans les finances de la colonie le refus de payer l'impôt, refus fait par plusieurs paroisses de Saint-Domingue.

C'était évidemment porter un coup mortel au pouvoir, et l'appel fait dans cette circonstance aux Conseils Souverains de la colonie, appel qui aida à calmer les habitants et les mit sur une voie toute autre, aurait dû engager le gouvernement à sérieusement approfondir les causes des troubles qui l'agitaient.

Le remède à apporter eût été, en premier lieu, d'empêcher l'agglomération, dans les villes, de cette tourbe insensée et affamée qui, de France, se ruait alors sur Saint-Domingue, méprisant le labeur productif de la terre, et ne cherchant la fortune que dans les transactions véreuses du commerce.

Quelques travaux de canalisation, demandés avec instance

(1) Cartons Saint-Domingue, 1767, Archives de la marine.

par les colons de l'Artibonite, quartier peuplé de petits habitants qui n'avaient de ressources que dans l'arrosement de leurs terres, sur lesquelles ils s'occupaient à élever des bestiaux, auraient probablement calmé quelques mécontentements. Des encouragements donnés aux colons pour la traite, dont on les excluait, malgré le prix exorbitant auquel les négociants métropolitains tenaient leurs produits humains, eussent encore servi de calmant à toutes ces évaporations séditieuses qui, contenues, aidaient à grossir les mécontents. Mais, plus que cela encore, une sage et adroite politique eût vu, dans tout et partout, le concours des corps constitués, indispensable au maintien de l'ordre.

Bongars, dans ses rapports au ministre, poussait, autant qu'il le pouvait, vers une clémence dont les suites n'eussent pas tardé à se faire ressentir; mais, représentés comme des rebelles, les habitants de Saint-Domingue, dénoncés à l'opinion, avaient à passer par tout ce que l'arbitraire a de hideux et de révoltant.

Tandis que tout semblait annoncer de nouvelles conflagrations, dont les résultats pouvaient, cette fois, devenir des plus graves, Rohan, dont les ordres étaient positifs au sujet du rétablissement des milices, ayant reçu du roi une lettre pour les rétablir sans délai, fit afficher l'ordonnance qui l'accompagnait, ordonnance datée du 1<sup>er</sup> avril 1768, et qu'on trouvera reproduite aux *Lois et Constitutions de Saint-Domingue*, volume V, page 166.

Aussi sage que modérée, cette ordonnance, qui laissait de côté toutes les clauses peu faites pour rassurer les colons, clauses que nous avons analysées, en parlant des Mémoires et des discussions occasionés par la mesure qui nous occupe à présent, aurait dû faire taire toutes les plaintes qui, à ce sujet, s'élevaient de toutes parts.

Mais, comme il nous sera facile de le juger, le rétablissement des milices, qui, pour être dans la vérité, n'était qu'un prétexte pour beaucoup de colons, servit aux meneurs à exciter quel-

ques populations des villes et des campagnes à prendre les armes.

Cependant Rohan, au Cap, avait nommé aux postes éminents des milices les colons sur lesquels il pouvait le plus compter. Dans cette ville, l'ordonnance, présentée à l'enregistrement du Conseil, avait reçu sa sanction le 20 juillet 1768, et, après une revue à laquelle s'étaient trouvés les habitants aisés, les commerçants riches et quelques hommes de couleur, auxquels des blancs avaient été donnés pour officiers, le gouverneur-général avait annoncé, par une proclamation affichée dans plusieurs endroits de la ville, qu'il s'apprêtait à faire une tournée dans la colonie.

Ses ordres, transmis dans toute l'île devaient, dans chaque paroisse, conformément aux divers articles compris dans l'ordonnance des milices, réunir sous les armes tous les colons blancs et tous les libres, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à celui de cinquante-cinq. En conséquence, parti du Cap, le 15 août 1768, Rohan, après avoir parcouru tout le district de cette partie de la colonie, n'avait eu qu'à se féliciter des résultats obtenus, et s'apprêtait à partir pour le Port-au-Prince, lorsque des bruits sinistres, venus des Gonaïves et de Saint-Marc, lui révélèrent que ses ordres n'auraient pas partout le même accueil.

Le précédent obtenu par lui avait au moins cela de rassurant, que les ordres du roi, sanctionnés par le Conseil du Cap, pour peu qu'ils fussent repoussés par le Conseil du Port-au-Prince, une scission s'opérait entre ces deux corps constitués. Assuré du concours de la partie nord de la colonie, il n'aurait plus alors qu'à réprimer la partie ouest, foyer des troubles qui, depuis plusieurs années, gênaient la marche des choses à Saint-Dominique. Dès lors, la prudence semblait lui faire un devoir de se précautionner contre les exigences qu'il redoutait. L'envoi de quelques troupes au Port-au-Prince, siège de ce Conseil dont l'opposition s'était déjà plusieurs fois manifestée, paraissait urgent. Voulant néanmoins se renseigner sur les suites que pourraient avoir les bruits qui lui parvenaient, une correspondance s'établit entre Bongars et Rohan.



Bongars, comme nous le savons, toujours disposé à atténuer la conduite des habitants, n'avait pu, malgré ses dispositions bienveillantes, cacher à Rohan les bruits qui circulaient et les projets qui se mûrissaient. Sa conviction le portait pourtant à penser que l'ordonnance présentée au Conseil du Port-au-Prince, avec toutes les formes voulues, et après lui avoir demandé son concours, serait admise, sans difficulté, à l'enregistrement nécessaire, avant que son exécution pût avoir lieu dans les paroisses relevant de sa juridiction.

Cet avis prudent étant suivi, pour peu que le Conseil du Port-au-Prince se regimbât, mettait tous les torts de son côté. Mais tandis qu'aux Gonaïves, la présence de Rohan réprimait les menées de quelques agitateurs, tandis que des arrestations arrachaient quelques citoyens paisibles de leurs habitations, la concession de la Gonave, faite, en août 1768, par le roi, au marquis de Choiseul, fils du duc du même nom, en rappelant les craintes déjà émises au sujet de la Tortue, donnait essor au mécontentement et des habitants, et des commerçants de l'ouest et du sud de Saint-Domingue.

Ces deux districts, se souvenant encore des troubles de 1723, mais oubliant peut-être trop la différence qui existait entre l'état où se trouvait alors Saint-Domingue et celui que lui avaient fait les nombreux affranchissements d'esclaves et l'immense introduction des nègres de traite, des billets séditieux sont lancés, des agents secrets parcourent les campagnes, et tout prend un aspect hostile. Rohan est prévenu de la physionomie sous laquelle se présentent les choses, sa conscience se sent ébranlée, les ordres du roi sont positifs, ses pouvoirs sont sans bornes, mais la colonie, démunie de troupes, n'ayant que deux frégates dans ses ports, d'après les rapports anonymes qui lui sont transmis, paraît décidée à secouer le joug. En présence de ce qui se passe, il comprend, mais trop tard, que l'appui du Conseil du Port-au-Prince peut seul parer aux désordres qu'il redoute; il se transporte alors dans cette ville, convoque son Conseil, s'y présente le 14 octobre 1768, et malgré son discours, sur de vains prétextes de

formes, il n'obtient de ce Conseil qu'un enregistrement pur et simple de l'ordonnance relative aux milices, enregistrement suivi de représentations qui deviennent le signal d'une vaste insurrection.

Le Conseil du Port-au-Prince, en agissant ainsi, usait de son droit; sa conscience, en outre, paraissait le guider; mais, par l'imprudence d'un de ses membres, l'arrêté lancé par les conseillers avait été rendu public, et semblait avoir provoqué les émotions dont les habitants paisibles redoutaient, comme de juste, les conséquences. La révolte, organisée d'abord à la Croix-des-Bouquets, n'avait pu être facilement étouffée. Les émeutiers, poursuivis par le baron de Saint-Victor, à la tête de quelques troupes, avaient fait feu sur les troupes royales, et, parmi les plus acharnés au trouble, apparaissaient quelques mulâtres, qui avaient proféré des paroles dont l'écho se répécutait jusqu'aux oreilles des esclaves.

Ces provocations ne s'adressant pas au pouvoir, mais atteignant les colons, un secret instinct aurait dû les avertir que l'exemple ne pouvait s'arrêter aux limites de leurs habitations; s'il franchissait ces barrières que l'ordre et la paix avaient rendues infranchissables pour leurs ateliers, que n'avaient-ils pas à craindre de quatre cent quatre-vingt mille esclaves prêts à briser leur chaînes?

Quel chaos! Saint-Domingue, en présence de telles craintes, n'avait-elle pas à s'associer aux mesures salutaires prises pour le rétablissement des milices? Mais les susceptibilités l'emportaient sur l'intérêt général, et si l'histoire a conservé à peine le souvenir des jours d'angoisses que valurent à cette reine des Antilles les émotions de 1768, c'est que 1793 a passé avec ses fureurs et ses épisodes sanglants, sur cette terre rendue à l'infertilité de ses premiers, mais paisibles habitants.

Rohan, au milieu des perplexités que commençaient à faire naître en lui les bruits qui grossissaient de tout ce que Saint-Domingue avait à craindre, pouvait encore détourner le mal. De Bongars, l'ami des colons, justement apprécié par eux, pou-



vait lui servir d'intermédiaire. De Nolivos, que nous savons à Saint-Domingue, et dont la réputation était un garant pour les colons, d'abord consulté, s'était vu l'objet de ses soupçons injustes. Les chambres d'agriculture elles-mêmes, repoussées par le gouverneur-général, ne se voyaient plus consultées, et le Conseil du Port-au-Prince, accusé hautement, s'était vu obligé, pour mettre son honneur à couvert, de dresser deux protestations en forme d'arrêts, qui, imprudemment imprimées, loin de calmer les esprits portés à la révolte, leur servirent de bouclier, et indisposèrent encore davantage Rohan contre ce corps.

Comme on le conçoit, les fusées sourdes se faisaient jour à travers tous les conflits qui incessamment surgissaient du contact de tous les intérêts qui se froissaient à la suite des craintes et des espérances du pouvoir, des habitants, du commerce et des affranchis. A ces fusées, que la médisance rendait plus poignantes, se joignaient des satires. Rohan, qui avait eu le malheur de s'afficher avec une fille de couleur, Rohan qui, imbu des principes semés à la cour, avait prêté à l'immoralité si complète de Saint-Domingue des sujets de médisance d'abord, et de calomnie ensuite, fatigué enfin de déployer inutilement son énergie, avait parlé de recourir aux tribunaux exceptionnels.

Mais néanmoins, voulant encore, avant que d'en venir à cette extrémité, user de clémence, après une tournée faite au Mirabalais et dans les quartiers du Sud, quartiers dans lesquels Reynaud, major-général des troupes, venait d'imposer l'ordre à la tête d'un détachement, Rohan fit un dernier appel au Conseil du Port-au-Prince.

Cet appel, comme tous ceux que lui avaient adressés les diverses autorités, fut d'autant mieux compris qu'alors il n'y avait plus à se méprendre sur les intentions qui poussaient les agitateurs au désordre. Les mulâtres, prétextant que l'intention du pouvoir était de les forcer de nouveau au joug de l'esclavage, appelaient les nègres à la révolte, et le bas commerce, minant contre le gouvernement des vues d'exclusion et de privilèges, poussait à la rébellion.



A cette heure sans doute, l'opposition fâcheuse faite par le Conseil du Port-au-Prince lui apparut ce qu'elle était : une œuvre impolitique ; mais Rohan, en lui tendant généreusement la main, en l'associant à ses travaux, pouvait d'autant plus compter sur lui, qu'une protestation en forme, faite par ce corps, le 24 décembre 1768, contre les moteurs des troubles qui agitaient les quartiers du sud et de l'ouest, appelait les citoyens paisibles à concourir à l'ordre. Les habitants étaient, sous peine de punition corporelle, invités à souscrire au rétablissement des milices, et, sous peine également de prison et d'amende, il était interdit, à plus de quatre personnes, de s'assembler avec ou sans armes.

Certes, il était difficile de prouver plus fortement, par son adhésion aux actes du pouvoir, la haine du trouble et du désordre ; il était impossible de s'associer, d'une manière plus formelle, aux vues du gouvernement ; les conseillers, en usant des prérogatives de leurs charges, avaient rempli le rôle que, plus d'une fois, les parlements avaient joué en France. Malheureusement, à Saint-Domingue, d'autres raisons, assez saisissables, auraient dû inviter les magistrats à une modération qui s'allie si bien à la justice. Le dernier acte du Conseil aurait dû également faire rentrer Rohan en lui-même ; mais, trop impressionné par les troubles qui, loin de se calmer, avaient repris, en 1769, un caractère sérieux, après avoir fait charger les mutins, après en avoir fait fusiller quelques uns par ses troupes, et après avoir, le 7 mars 1769, fait enlever de force tous les membres du Conseil du Port-au-Prince du lieu où ils siégeaient, le gouverneur-général les fit transborder sur des navires qui, le lendemain, cinglèrent vers la France.

Les insurgés, malgré cet exemple, tenaient encore sous les armes. Le 12 mars, des rassemblements faits à la hâte dans les bois du Mirebalais, se trouvent en présence des troupes du roi ; un combat a lieu et le sang coule. Les mulâtres, sous la conduite de leur chef Doyou, menacent le Port-au-Prince d'une attaque ; mais quelques habitants, arrêtés et livrés à des con-

seils de guerre, sont juridiquement pendus et étranglés (1).

Le Conseil du Cap, plus sage que celui du Port-au Prince, tandis que, dans l'ouest et dans le sud, se passaient ces scènes effroyables et irritantes, maintenait l'ordre, et, grâce aux causes qui imposaient aux colons l'obligation de se joindre aux troupes pour rétablir le calme, Saint-Domingue se vit rendue à la tranquillité la plus complète, peu de jours après l'embarquement du Conseil Souverain du Port-au-Prince.

En France, les nouvelles venues de cette colonie avaient vivement impressionné la cour et le ministère. La conduite de Rohan, celle des conseillers embarqués, allaient être le sujet de minutieuses investigations. Le roi allait sanctionner l'arbitraire qui avait privé Saint-Domingue d'un corps dont nous n'avons pu approuver la conduite, mais dont les actes, pour peu qu'ils eussent été moins arrogants, eussent pu tracer au gouvernement la marche qu'il avait à suivre, pour replacer dans son assiette ordinaire, cette colonie si intéressante à la prospérité nationale (2).

Néanmoins, et quelle que pût être la suite heureuse qu'une telle rigueur pouvait avoir sur les esclaves et les mulâtres, le sang avait coulé, des Français avaient péri ; Saint-Domingue insurgée avait payé la peine du talion. Les réflexions que laissent de tels événements étaient tristes, et bientôt on allait apprendre,

(1) Le conseil de guerre appelé à juger les coupables, avait étendu sa rigueur sur deux mulâtres, du nom de Pierre Drouillard et Jean-Jacques Drouillard, auxquels le prince de Rohan fit grâce, les obligeant toutefois à assister au supplice des habitants Antoine Labarre, charron, et Yves Thomas, maréchal-ferrant, tous deux blancs et convaincus d'avoir excité les mulâtres à la révolte.

(Sentence rendue par le conseil de guerre et affichée aux portes des églises de Saint-Domingue. Cartons Saint-Domingue, 1769, Archives de la marine.)

(2) Tous les détails que nous donnons dans ce chapitre sont tirés des Archives de la marine, cartons Saint-Domingue, 1767, 1768 et 1769, des dossiers de Rohan, Bongars et Nolivos, et d'une multitude d'arrêtés ou pièces imprimés à Saint-Domingue et mêlés aux papiers de cette colonie.

en France, que d'autres rigueurs avaient également atteint d'autres Français sur une terre vendue à l'Espagne par la France. La Louisiane, vers laquelle nous allons nous reporter, après avoir jeté un coup d'œil sur l'Angleterre et ses colonies, allait avoir ses martyrs, tandis qu'à Saint-Domingue, on punissait des coupables.



## CHAPITRE XXIX.

---

LES ANTILLES ANGLAISES DE 1764 A 1768. — POLITIQUE DE L'ANGLETERRE A L'ÉGARD DE SES COLONIES CONTINENTALES DE L'AMÉRIQUE. — PREMIERS TROUBLES OCCASIONÉS PAR L'ACTE DU TIMBRE. — OCCUPATION DE BOSTON. — CESSION DE LA LOUISIANE A L'ESPAGNE. — D'ABADIE, AUBRI, ULLOA, O'RELLY. — TROUBLES A LA LOUISIANE. — EXÉCUTION DE CINQ COLONS. — LES COLONIES ESPAGNOLES DE 1764 A 1768.

Les évènements déplorables que nous venons de dérouler, évènements qui portaient au commerce un coup funeste, les transactions se ressentant toujours des agitations qui bouleversent les pays, mettaient en mouvement toutes les susceptibilités gouvernementales. Mais alors que la guerre, dont le souvenir était récent, laissait à notre rivale un vaste champ colonisateur et commercial à exploiter, cette même rivale, si puissante, allait se ressentir des suites de son exigence.

En 1763 néanmoins, l'Angleterre, dont nous avons, au chapitre XXI de cette partie de notre Histoire, analysé la position maritime et coloniale, n'avait qu'à s'occuper des choses qui, spécialement, intéressaient ses colonies, pour atteindre un but satisfaisant. Joignant à ses vieilles possessions toutes celles conquises, elle pouvait poursuivre, par la consolidation, une œuvre si habilement perpétrée, et dont le prix avait augmenté sa dette d'une manière si effrayante; mais à l'Angleterre, pour vivre, il ne faut pas seulement des colonies, il faut encore des consommateurs.

Hérissée de manufactures, encombrée de marchandises, sa population augmentant à mesure que son commerce accroissait, elle allait nécessairement chercher ses consommateurs outremer. Insatiable dans ses désirs et dans son ambition, elle nous avait rayé de l'Inde, ou à peu près, grâce à la rivalité de nos hommes d'État, grâce à l'impéritie de nos ministres; elle

avait soutenu ses droits usurpateurs contre l'Espagne ; l'Assiento était chose définitivement réglée ; le privilège du vaisseau réservé à la compagnie de la mer du Sud était oublié ; ses diverses discussions avec l'Espagne, au sujet de ses colons illégalement établis soit à la baie de Campêche ou à Honduras, malgré les réclamations de l'Espagne, étaient à tout jamais proscrites ; mais de tous ces conflits, qui l'avaient mise en rapport direct avec les colons espagnols, avait surgi, de la part de ceux-ci, l'habitude d'user de ses marchandises.

L'Espagne, si jalouse de ses privilèges, comme nous le savons, avait vu le tort que l'Angleterre portait à son commerce, et avait favorisé ses manufactures. Ces faveurs avaient excité l'industrie de quelques hommes spéciaux, et le commerce de lainage, dont l'Angleterre s'était créé le monopole dans les colonies espagnoles, après la guerre, ne lui donnait plus que des pertes, qui provoquèrent les plaintes des fabricants anglais.

Une question commerciale qui menace de ruine quelques individus, devient, pour l'Angleterre, une question nationale ; et tandis qu'en France, les rivalités épuisent les manufacturiers et les fabricants, en Angleterre, la crainte d'un échec rapproche les intéressés. L'Espagne avait deux fois fait la guerre à l'Angleterre pour se maintenir dans ses droits, mais elle ne put soutenir la concurrence qui dévora ses manufactures de lainage : les manufacturiers anglais s'étant entendus pour vendre leurs produits à vingt pour cent de perte (1).

Ce nouveau genre d'attaque dut paraître singulier à l'Espagne, et cependant, pour peu qu'alors on eût visé droit la politique anglaise, on eût apprécié jusqu'à quel degré elle savait mettre en pratique cet axiôme d'agronomie : Pour récolter, il faut semer.

(1) *Traité d'Économie politique et de Commerce des Colonies*, par P.-F. Page. Paris, an ix, tome Ier, page 112. Dauxion Layvasse, au tome II, page 451 de son *Voyage à la Trinidad*, accuse les ministres espagnols d'avoir reçu de l'argent des Anglais pour se prêter à la ruine des manufactures espagnoles.

Le résultat satisfaisant obtenu par les marchands des villes commerçantes de l'Angleterre, laissait le gouvernement britannique en repos de ce côté ; mais alors que, en 1765, cette réaction heureuse replaçait dans son assiette une des industries de ce vaste laboratoire, en Amérique, comme nous l'avons dit en terminant notre chapitre XXVII, naissait une querelle qui devait lui susciter bien des embarras.

Cette querelle se grossissait de quelques sourdes atteintes ; à la Jamaïque déjà, en 1764, le Conseil de la colonie s'était, sous la présidence du gouverneur, réuni à Kingston, et une adresse avait été présentée au parlement, adresse dans laquelle on réclamait ses soins pour un pays dont la décadence était effrayante. Comme moyens à employer pour préserver les îles à sucre d'une ruine complète, on demandait l'interdiction de la fabrication et de la distillation du rhum dans les colonies britanniques de l'Amérique septentrionale (1).

Cette demande, qu'au premier abord on pourrait croire contradictoire au bénéfice que la France aurait à fabriquer les tafias de ses colonies, ne provenait que de ce que les Américains du nord, enlevant nos sirops en échange de la morue et des bois qu'ils nous portaient à la Martinique, à la Guadeloupe et à Saint-Domingue, établissaient une concurrence qui avait, avant tout, aux yeux des Anglais, le tort d'être favorable à nos colons.

Ces plaintes tenaient en émoi l'Angleterre, dont la mission, aussi vaste qu'était son ambition, tendait à consolider ses colonies. Quelques démêlés, survenus entre elles et les Français restés dans les îles conquises, avaient motivé des mesures coercitives, et, le 6 avril 1764, le roi lui-même, s'étant fait mettre sous les yeux les Mémoires concernant ces nouveaux territoires conquis à sa couronne, avait pensé que quelques mesures promptes aideraient à l'accomplissement du grand œuvre que poursuivait, depuis tant d'années, la nation britannique.

(1) *Gazette de Londres*, 16 mars 1764.



En conséquence, une proclamation royale, à cette date, apprenait au commerce et à la nation que, incessamment, les îles conquises allaient être arpentées, qu'on allait les diviser en paroisses, et que des lots de terre, réservés par le gouvernement, seraient gratuitement distribués aux nouveaux colons qui iraient s'établir à la Dominique, à Saint-Vincent, à la Grenade ou à Tabago. Dans cette première colonie, plus rapprochée de nos établissements de la Martinique et de la Guadeloupe, et jouissant d'une réputation que lui valait son commerce avec nos colonies, le gouvernement anglais, moins généreux, trouva facilement à vendre d'immenses terrains. Dans les trois autres, quelques migrations, surtout à la Grenade, révélèrent la valeur de ces terres restées si longtemps infertiles entre nos mains, et, sauf quelques légers mécontentements que les gouverneurs anglais eurent à réprimer, les avantages faits aux nouveaux colons coopérèrent promptement à leur prospérité (1).

Certes, si l'activité déployée par le duc de Praslin, et son cousin le duc de Choiseul, malgré l'échec du Kourou, avait amené en France quelques résultats satisfaisants, résultats qui s'enregistraient plutôt pour l'avenir que pour le présent, en Angleterre, le commerce et la nation, épuisés par une dette énorme malgré les succès de cette dernière guerre, avaient à se rasseoir. Une plaie ronge un pays, un peuple; la guerre, de toutes les plaies la plus rongeante, avait écrasé l'Europe; mais tant qu'un pays, qu'un peuple, conserve son principe vital, le corps peut facilement se rétablir. La France et l'Angleterre, semblables à deux athlètes, refaisaient leurs forces; en paix, elles s'essayaient à la guerre. Mais tandis qu'en France d'énormes projectiles de haine et de discorde se gonflaient des absurdités du philosophisme, en Angleterre, l'intérêt divisait les membres épars de ce colosse maritime.

Cet intérêt, provoqué par l'âpreté des métropolitains, avait amené le gouvernement britannique à former des arsenaux dans

(1) *Gazette de Londres*, du 6 avril 1764.

toutes ses colonies. La cherté des nègres vendus par les négociants de Liverpool aux diverses colonies à esclaves des Indes-Occidentales anglaises, avait inspiré une précaution qui tendait à fermer aux étrangers les comptoirs anglais en Afrique, et à Québec s'élevait un chantier maritime qui devait servir aux constructions navales de l'Angleterre (1).

Ces précautions rassuraient les colons des Antilles, mais elles inquiétaient ceux du continent. Les droits dont étaient grevées leurs denrées, droits qui se résumaient dans le Drawback et le Bouenty, c'est-à-dire en taxes que payaient les denrées coloniales à leur entrée en douane, et en primes que le gouvernement payait aux négociants qui les exportaient à l'étranger, coopéraient au développement du commerce, mais le plus souvent, malgré l'augmentation des droits d'entrée, ne couvraient point le Trésor de ses débours (2).

Ainsi donc, alors que le développement de l'industrie anglaise tendait à créer sur le continent américain une rivalité qui éveillait les susceptibilités de la métropole, l'intérêt poussa le gouvernement anglais à user de ce qu'il croyait être son droit. L'acte du timbre enfin était venu rompre, en 1765, la bonne harmonie qui, jusque-là, avait existé entre la mère et les filles.

Déjà, en juillet 1765, l'assemblée générale de Rhode-Island avait présenté une adresse au roi, dans laquelle les plaintes se ressentaient de l'acrimonie des relations vexatoires que les métropolitains anglais imposaient à leurs cadets. Les cours d'amirautés, fières de leurs pouvoirs, les avaient outrepassés, et les colons les dénonçaient au parlement et au roi. L'exigence des commandants des stations navales de l'Angleterre avait provoqué quelques confiscations ruineuses, et le commerce des colonies demandait l'ouverture de quelques ports. Nous savons ce que l'Angleterre avait à attendre de ses ports francs de la Dominique et de la Jamaïque, mais si ces diverses preuves du

(1) *Gazettes*, 1764.

(2) *Voyage à la Trinidad*, vol II, page 431.

mécontentement qui agitait les colons inquiétaient la nation, ce qui était survenu à Boston était de nature à demander une prompte répression (1).

La dette anglaise pesait sur la métropole, et dès lors elle avait pensé à se soulager, en la faisant aussi peser sur ses colonies. Le 4 avril 1764, un bill du parlement avait sanctionné cette mesure, qui paraissait d'autant plus juste, que l'intérêt de l'Amérique semblait avoir provoqué les guerres qui avaient porté cette dette au taux énorme auquel nous la savons. Mais si, sans le consentement de l'Amérique, on avait jugé qu'elle pouvait en payer la moitié, on s'était attendu à des mécontentements qui devaient servir de prétexte à l'introduction de nouvelles troupes dans les colonies anglaises. Le Massassuchets, par sa charte, avait le privilège exclusif de porter, dans son assemblée provinciale, les lois de sa taxation. De concert avec les autres colonies, cette plantation réclama vivement contre le bill qui méconnaissait son droit. Le roi, au lieu de prêter quelque attention à ces plaintes, en mai 1765, avait donné sa sanction royale à un autre bill du parlement, par lequel il était ordonné que tous les contrats ne pourraient être désormais passés dans les colonies que sur timbre. Cet acte avait soulevé la ville de Boston. A son mécontentement s'était associé celui des autres plantations; des voies de fait avaient eu lieu, et, après l'envoi de députés à Londres, députés dont les réclamations furent méprisées, l'acte de 1766, concernant la nature du gouvernement des colonies anglaises, mit en présence les colons et les agents britanniques (2).

La suite de ces discussions devait, comme nous le savons, amener une guerre dans laquelle la France allait prendre parti; mais, en attendant, une querelle, survenue entre nos pêcheurs de morue et les colons anglais de Terre-Neuve (août 1765), avait demandé quelques explications.

(1) Gazettes. 1765.

(2) Voir, pour prendre connaissance de cet acte, les *Dissertations sur le Droit public des Colonies*, page 167, par Petit.



L'Angleterre, mais particulièrement les négociants du comté de Dorset, ne pouvaient voir d'un bon œil notre industrie rivaliser avec les pêcheries qu'ils avaient dans cette partie de l'Amérique. Nous savons de quelle manière nos droits à cette pêche avaient été défendus, et, dans cette circonstance, nous ne saurions trop louer les raisons qui portèrent nos ministres à repousser les plaintes du cabinet anglais.

Mais si le moindre développement donné à la moindre industrie pouvant servir à l'augmentation de notre marine gênait l'Angleterre, elle se trouvait en face du mauvais vouloir de ses colons. Les mécontentements que l'acte de 1766 devait surexciter ne s'étaient pas bornés aux troubles naissants que nous avons mentionnés. La révolte n'était point encore mûre ; et, voulant porter à la métropole une blessure qui aurait pu lui être salutaire, pour peu que les passions intéressées se tussent devant l'évidence des faits, un complot sourd, de commun accord, avait conduit les colonies anglaises du continent à se passer des produits de la métropole. Vers la fin de 1765, Boston seul, en supprimant les cérémonies funèbres qu'entraînait la mort du moindre de ses citoyens, avait valu au seul commerce de gants que la métropole y faisait, une perte de dix mille livres sterlings, que ses habitants avaient économisées (1).

Cette résolution, suivie de bien d'autres qui atteignaient le commerce britannique, toujours à la recherche de nouveaux consommateurs, comme nous l'avons dit, imitée par les colons du continent et une vaste insurrection des nègres de la Grenade, motivèrent, vers la fin de cette année, l'envoi d'une escadre nombreuse dans le golfe du Mexique.

On le conçoit, l'Angleterre n'avait pu, de sang froid, apprendre que ses enfants d'Amérique parlaient d'indépendance. Trois millions de citoyens, se rappelant les persécutions qui avaient chassé leurs pères de la mère-patrie, se demandaient de quel droit on brisait les conventions à l'abri desquelles plusieurs gé-

(1) *Gazette de Londres*, du 24 décembre 1765.

nérations de proscrits avaient prospéré. La Virginie, le Connecticut se montraient plus ardents ; des agents parcouraient ces immenses terrains, qui ne demandaient qu'un peu de liberté pour se défricher et se voir habités. Une ère de feu semblait s'ouvrir pour ces esprits en ébullition ; les journaux rappelaient aux colons leurs droits , et tandis que les discussions que l'acte du timbre avait suscitées dans le parlement (1) apprenaient aux colons et les colères qu'ils ameutaient contre eux et les sympathies qu'ils éveillaient, à Londres on redoutait les suites d'une confédération établissant un congrès d'Américains qui protestaient contre les actes du gouvernement, discutaient leurs droits, et plantaient sur le sol des arbres de liberté, autour desquels le peuple s'assemblait.

Dans ces conflits de chaque jour, dans cette lutte qui se fortifiait du malaise que le commerce éprouvait , les intérêts, en désaccord avec le devoir, avaient porté les juges à fermer les tribunaux. Le cas devenait grave ; l'éloignement envenimait les rapports entre la métropole et les colonies, et ces dernières, n'ayant plus l'espoir de ramener l'opinion, poursuivaient dans l'ombre leur projet d'émancipation.

Mais si, peu rassuré sur la marche des choses dans ses colonies continentales, le gouvernement britannique calculait les chances qui lui restaient pour calmer les esprits, ses préoccupations se voyaient appelées vers d'autres points.

A la Grenade, le gouverneur Merville avait eu à réprimer les désordres commis par les nègres marrons. Plusieurs habitations incendiées, quelques meurtres isolés avaient nécessité un déploiement de forces qui n'avait fait qu'irriter ces nègres ainsi livrés à leur vie sauvage. Mais, en 1766, quelques ren-

(1) Lord Greenville, premier commissaire de la Trésorerie, lord Bute et Townsend parlèrent contre les colonies, que le colonel Barré défendit le mieux qu'il put. Les discours qui furent alors prononcés ressemblent, à peu de chose près, à ce qui se passe, dans nos chambres, au sujet des colonies : de violentes et calomnieuses attaques contre une défense généreuse, mais unique.

forts, venus d'Europe, avaient permis une chasse réglée. Refoulés dans les bois, n'ayant plus pour dernier refuge que des arbres séculaires, aux branches desquels les marrons avaient confié leur garde, ils devinrent des cibles, sur lesquelles s'exerça l'adresse des soldats anglais (1).

L'alerte dans laquelle les colons de la Grenade avaient vécu par suite de ces sanglantes exécutions était calmée. Ils purent donc se remettre au travail ; mais si, en 1766, l'Angleterre se voyait rassurée sur l'avenir de cette colonie, vers laquelle de nombreux colons se dirigeaient, Saint-Vincent l'inquiétait gravement.

Dans cette île, peu peuplée d'esclaves, vivaient des Caraïbes noirs, qui s'étaient retirés, comme nous le savons, vers la partie du vent dès l'apparition des Anglais. Confians dans leurs droits, ces Caraïbes noirs, qui n'avaient pas su respecter la faiblesse de leurs frères, les Caraïbes rouges, n'avaient pas tardé à se méfier des menées des Anglais. Amants de la liberté la plus effrénée, ces indigènes, pour lesquels l'oisiveté était le plus précieux des biens, possédaient les meilleures terres de la colonie. Dès lors, comme on le conçoit, leurs possessions devenaient un objet de convoitise, pour les nouveaux colons que l'appât d'une fortune conduisait à Saint-Vincent. Cependant, le gouvernement anglais avait compris que la douceur pourrait, peut-être mieux que la rigueur, amadouer des hommes depuis longtemps habitués à considérer l'Angleterre comme l'ennemie la plus acharnée de leur repos. Dans le but de les ranger à une vie plus sociale, des ordres avaient été donnés pour le percement d'une route qui, conduisant de Tyrels-Bai au château Bélair, devait traverser tout le pays occupé par les Caraïbes.

Cette communication amenant des rapports, la confiance pouvait s'établir. Les Caraïbes se civilisaient, et malgré les difficul-

(1) *Voyage aux Antilles et à l'Amérique méridionale*, par Leblond, page 327.



tés que présentait ce projet, deux cents nègres, envoyés de la Barbade, en commencèrent l'exécution en 1766, sous la direction d'arpenteurs blancs. Un hôpital, élevé pour recevoir les malades, un chirurgien attaché à cet hôpital, et toutes les mesures prises pour l'alimentation des travailleurs, ils mettent la main à l'œuvre. Mais les Caraïbes, de leur côté, peu soucieux des rapports que les Anglais voulaient établir avec eux, s'étaient fait un raisonnement contraire. La route leur paraissait un acheminement à la domination, l'approche des Anglais le précurseur de l'esclavage; et, dès lors, s'étant concertés, ils se précipitèrent sur les travailleurs, détruisirent l'hôpital, qui renfermait quelques malades, et se préparèrent à des hostilités d'autant plus redoutables alors, que la ville de Tyrels-Bai était en pleine construction.

Cette attaque parut insolente aux hommes chargés de la direction de cette colonie; elle demandait une vengeance; mais, privée de soldats, Saint-Vincent se vit, pendant une année entière, réduite à attendre des secours d'Europe.

En attendant, les nègres venus de la Barbade furent employés au dessèchement des marais qui environnaient la ville de Tyrels-Bai, dont les maisons, transportées de l'Amérique du nord toutes faites, se plantaient et se chevillaient promptement.

Un désordre semblable connu à la Barbade, le gouverneur de cette colonie avait bien songé à porter secours à Saint-Vincent, mais lui-même, livré à des craintes qu'un incendie survenu à Bridge-Town et attribué à la malveillance des nègres, avait avivées, se tint sur la réserve. En 1767, le colonel Yong, envoyé d'Angleterre pour distribuer les terres de Saint-Vincent, en prit le gouvernement, et cette fois, protégés par un détachement de vingt-cinq soldats, les travailleurs destinés au percement de la route se remirent à l'œuvre.

Les Caraïbes ne s'émurent pas d'abord de ces travaux; les Anglais les ayant laissé jouir en repos de leur liberté, ils s'étaient tracé une borne, et, contents du faible lot qu'ils s'étaient départis,

ils permirent à leurs oppresseurs de percer leur route jusqu'à la rivière du Grand-Sable. Voyant que cette limite était franchie, et que surveillés par les soldats ils ne pouvaient, sans crainte de se voir bientôt chasser de chez eux, permettre à leurs ennemis l'achèvement de leurs travaux, dans une nuit ils abattirent les arbres qui se trouvaient entre les travailleurs et les soldats, dispersèrent les premiers, cernèrent les derniers, et s'apprêtèrent encore une fois à défendre leurs droits et leur liberté.

L'alarme répandue dans l'île et à Kingstown, sa capitale, cent hommes de troupes se présentèrent pour combattre les Caraïbes. Armés d'arcs et de flèches, ayant des fusils et de la poudre, et réunis au nombre de deux cents, les Caraïbes, qui tenaient en échec les vingt-cinq soldats formés en bataillon carré, et prêts à vendre chèrement leur vie, se rendirent néanmoins aux propositions de paix qui leur furent faites par un parlementaire. Des limites furent momentanément convenues, les travaux furent abandonnés, et, en 1768, Saint-Vincent, pour quelque temps seulement, fut rendue à la tranquillité la plus complète (1).

Certes, pour un gouvernement aussi bien constitué que celui de la Grande-Bretagne, pour un gouvernement qui pouvait s'appuyer d'une marine aussi puissante, d'aussi légères atteintes ne pouvaient l'ébranler. Mais ces atteintes répétées, et se faisant ressentir sur tout le sol où la force avait planté son drapeau, lui procuraient de graves inquiétudes. Saint-Vincent, la Grenade étant pacifiées pour le moment, et la Barbade, se trouvant en état par elle-même de se garer des projets hostiles de ses nègres, son attention se trouvait appelée vers la Jamaïque.

Dans cette île, les marrons, non pas domptés, mais contenus par des conventions, de temps à autre nécessitaient des prises d'armes toujours nuisibles aux planteurs; dès 1766, les plantations de plusieurs colons ravagées, avaient provoqué des

(1) *Voyage aux Antilles et à l'Amérique méridionale*, par Leblond, pages 207, 224 et 225.

plaintes. Littleton, gouverneur de cette colonie, avait prêté l'oreille à ces plaintes, et quelques mesures vigoureuses avaient ramené la sûreté.

Mais là n'était pas tout le mal de la Jamaïque. Naguère si prospère, par suite du commerce qu'elle faisait avec les Espagnols, cette île, privée de numéraire, ne pouvait que difficilement suffire à ses transactions intérieures. Ses grandes routes, couvertes de malheureux, attestaient sa misère, et, constamment livrée à l'effroi que lui procuraient ses nègres marrons et cent vingt mille esclaves, toujours prêts à secouer le joug qui les pliait au travail, sa culture en souffrait (1).

Un pareil état de choses qui poussait les colons à l'émigration, ne pouvait durer sans de graves conséquences, et l'ouverture des ports, en rassurant le commerce, guérit toutes ces plaies.

Cette préférence, donnée aux ports de la Dominique et de la Jamaïque, avait bien provoqué le mécontentement des autres Antilles anglaises. Saint-Christophe, Nièves, Antigue, Montserrat et la Barbade réclamèrent; mais, comme avant tout, dans l'ouverture des ports de la Dominique et de la Jamaïque, les Anglais n'avaient en vue que la ruine des commerçants français, espagnols et hollandais, on n'y prêta aucune attention. Le mécontentement des blancs, des colons, excita celui des nègres; des complots furent découverts, et à Montserrat, où les nègres devaient faire sauter, le 6 mars 1768, une salle de bal qui devait contenir le soir de ce jour l'élite de la société de cette île, soixante-dix nègres furent suppliciés et il fallut marcher contre ceux qui s'étaient retirés dans les bois (2).

Alors le gouvernement britannique avait pu porter remède à tous ces mécontentements; des renforts de troupes avaient été envoyés à la Jamaïque, à la Barbade et dans les autres colonies, et le bill sur la régence qui, dès 1766, avait culbuté le ministère anglais, avait permis au général Conway de s'occuper de la

(1) *Gazettes*, 1766. BURCK, *Colonies européennes*, vol. II, page 74.

(2) Extrait d'une lettre de Montserrat, *gazettes*, 1768.



question coloniale. L'acte du timbre, révoqué par la chambre des communes, avait calmé les animosités des colons ; mais le parlement se réservant le droit de faire des lois obligatoires pour les colonies, les susceptibilités restèrent en éveil. William Pitt, lancé alors dans le parti populaire, avait déclaré que la résistance des colons était légale ; on lui décerna des honneurs, des remerciements : et des adresses, qui contenaient les expressions les plus flatteuses pour le ministère, lui furent envoyées.

L'harmonie allait-elle se rétablir ? cet élan national, dont l'écho s'était répercuté des bords de la Tamise à ceux de la Delaware, allait-il mettre un terme à toutes ces animosités qui couvaient, prêtes à faire explosion ? L'Angleterre, si prudente, alors qu'une révolution s'opérait dans ses colonies, allait-elle diriger à son profit ce torrent, dont le débordement pouvait porter un coup si funeste à son commerce ? hélas ! les choses avaient été poussées si loin, que les esprits sages et clairvoyants ne voyaient, dans cette éclaircie momentanée, que le précurseur d'un orage effroyable. En effet, si de la métropole était partie une sympathie qui avait calmé les fureurs des colons, les rixes de leurs représentants avec les gouverneurs des diverses plantations, qui voulaient forcer des citoyens à loger chez eux les troupes venues de Londres pour les assujettir, brouillèrent de nouveau les cartes.

La renommée se chargeant en outre de grossir les bruits sinistres qui traversaient les mers et qui apprenaient aux colons que Georges III, poussé par son favori, lord Bute, penchait pour la rigueur, remit encore les colonies du continent et la métropole en présence. Quelques démêlés fâcheux eurent lieu ; mais lorsqu'en 1767, on sut que Townsend et Hillsborough avaient été, eux, les ennemis les plus acharnés des colonies, nommés, le premier chancelier de l'échiquier, et le second ministre des affaires coloniales, on s'apprêta généralement à une lutte organisée.

La proposition de nouveaux impôts sur le verre, le papier, les couleurs et le thé, exaltèrent encore le mécontentement des

colons. Dans le protocole des nouveaux actes, qui leur apprenaient que leurs fortunes étaient menacées, on cherchait à atténuer cette exigence, en leur disant que les nouveaux impôts avaient pour but de défrayer les frais d'administration des colonies. C'était, en d'autres termes, annoncer qu'enfin le grand œuvre auquel avaient voulu atteindre tous les ministères anglais, depuis Charles II, était accompli, et qu'on avait créé, pour les gouverneurs en Amérique, une liste civile indépendante des assemblées législatives. Dès lors, on ne pouvait plus compter sur rien, on ne savait jusqu'où iraient les prétentions de la métropole, et la chambre des représentants de Massassuchets fut la première à protester. Une circulaire, envoyée par elle aux autres assemblées, en 1768, les invita à se réunir à elle; l'insurrection prit une consistance qui effraya tellement le gouvernement local, que Boston fut militairement occupé.

A ces incessantes rumeurs, on pouvait juger déjà de la tournure qu'allait prendre une querelle qui s'envenimait de toutes les susceptibilités que font surgir les liens qui unissent des nationaux, et, tandis qu'en Angleterre on songeait à une répression vigoureuse, en Amérique, la révolution se constituait en œuvre patriotique.

La France pouvait se dire vengée; semblable à la statue qui avait effrayé Nabuchodonosor, l'Angleterre, dont les extrémités rayonnantes reposaient et reposent encore sur une base d'argile, voyait rouler vers elle le rocher qui devait renverser tout cet échafaudage factice. Mais si l'Angleterre, aveugle à ce point, qu'elle espérait, dans sa main de naine, contenir le géant qui s'ébranlait, s'appêtait à faire passer ses colons sous les Fourches Caudines, une exécution sanglante apprenait à quelques colons français que la diplomatie avait fait trafic d'une terre française. La Louisiane n'était plus à la France! Si quelque chose pouvait consoler des cœurs français de voir des frères sous le joug étranger, c'était au moins de savoir que, pour cette fois, leurs nationaux n'appartenaient pas à l'Angleterre. Cuba, conquise en partie et rendue à l'Espagne, avait été soldée par la Flo-

ride où flottait le drapeau anglais. Trop habile dans le commerce, l'Angleterre ne donne jamais ce qu'elle a pris, elle le vend quand elle ne peut le garder, et c'était la France alors qui payait.

La cession de la Louisiane, stipulée dans une clause secrète du traité de 1763, doit nous arrêter un moment. Or, avant de relater ce qui se passait dans cette colonie, en 1768, il est essentiel que nous sachions ce qui s'y était passé depuis la paix.

La guerre de sept ans, dans laquelle l'Angleterre avait triomphé, servait donc de prétexte à ses usurpations, usurpations qu'elle exerçait contre ses enfants d'Amérique, et la France qui avait eu tant à souffrir, pour conserver la bonne harmonie entre elle et l'Espagne, poussait encore plus loin son népotisme. Néanmoins, quoique l'Angleterre nous eût enlevé nos petites colonies des Antilles, qu'elle sût que la Louisiane allait passer sous la domination de l'Espagne, elle craignait qu'en compensation du sacrifice que le besoin de la paix nous imposait, l'Espagne ne nous cédât la portion qu'elle occupait à Saint-Domingue (1).

Dès lors, ses craintes et sa jalousie doublerent; mais l'Espagne qui recevait une compensation ne devait point en faire à la France, et comme encore la cession de la Louisiane n'était point annoncée, ses limites et celles du Canada avaient été réglées entre les agents français et anglais des deux colonies.

Toutes les terres qui avaient dépendu du Canada, sur la rive gauche du Mississipi, lui furent cédées; néanmoins, la Nouvelle-Orléans en fut exceptée, et il fut stipulé qu'une ligne, tirée au milieu du fleuve, séparerait la partie de la Louisiane laissée à la France, des possessions de l'Angleterre.

C'était, en réglant les bornes des possessions anglaises du Canada, préserver l'Espagne des discussions qui, probablement, se seraient élevées entre elle et l'Angleterre, lorsque la cession aurait lieu; c'était enfin lui rendre plus facile une occupation faite sans l'aveu des colons, dont le mauvais vouloir, joint à

(1) BURCK, *Colonies européennes*.



l'exigence de l'Angleterre, eût pu donner de graves inquiétudes à l'Espagne.

Certes, nos hommes d'Etat qui, sans approfondir les fautes commises pour la colonisation de la Louisiane, jugeaient de ces contrées fertiles et riches, d'après l'argent qu'on y avait stupidement enfoui, avaient cru devoir aplanir, sans s'occuper du sort des Français qu'ils *espagnolisaient*, les difficultés que l'Espagne pouvait rencontrer en s'intronisant sur une terre qui eût, occupée par des Français, mieux garanti ses possessions du Mexique.

En effet, l'Angleterre possédant le Canada, la Louisiane, pour l'Espagne, devenait un poste avancé et convenait mieux à la France sous tous les rapports ; pour arriver au Mexique, il fallait écraser les Français de la Louisiane qui allait se peupler de tous les mécontents du Canada, de l'Acadie et de l'île Royale, lorsque, le 21 avril 1764, une proclamation anti-nationale apprit aux Français de la Louisiane que la France avait disposé d'eux, sans eux.

Depuis longtemps les colons étaient habitués, après avoir, pour les intérêts de la France, versé leur sang sur les champs de bataille, à se voir transformés en marchandise. Les raisonnements qui accompagnaient ce marché n'étaient que spécieux ; c'étaient des sophismes politiques, que le duc de Choiseul lui-même mettait en avant, pour prouver que la France allait y gagner. Est-il, nous le demandons, d'absolution pour des crimes qui attaquent la morale publique. Un prince, quel qu'il soit, peut-il disposer d'un peuple, et si l'esclavage est odieux, la vente en masse de citoyens peut-elle s'excuser ? entre les rois et les peuples il existe des devoirs, des liens que rien ne peut briser ; il est enfin, dans l'histoire, des taches que les lessives sophistiquées ne peuvent laver, et il nous reste à dire de quelle manière se fit cette cession.

Louis XV, quelque débauché qu'il fût, n'avait pu donner de suite son *satisfecit* à une clause qui l'humiliait. Il avait senti tout ce que ce pacte secret avait d'odieux ; mais, gagné par les raisonnements du ministre, qu'avait si longtemps protégé sa favo-

rite, l'heure était enfin sonnée, où cette nouvelle allait devenir publique.

La Louisiane, ruinée déjà en partie par un papier-monnaie en complet discrédit, soupçonnait le marché qui la livrait, et, pour conjurer sa perte totale, elle s'était assemblée par députés, pour aviser aux moyens à prendre dans cette désespérante circonstance.

Le recours à la générosité de la France, la supplique au roi qui trône sur des sujets dévoués, sont, dans toutes les occasions critiques, les premières pensées des colons. Réveiller l'intérêt de leurs frères, toucher le cœur du père commun, telles furent en tout temps et telles sont encore de nos jours les armes qu'emploient les Français d'outre-mer. Mais, alors que cette détermination venait d'être prise, le gouverneur de la Louisiane, d'Abadie, avec un regret poignant, accomplissait l'ordre cruel que le roi lui transmettait.

Le soupçon s'était changé en certitude; les Louisianais étaient vendus, et, n'ayant plus qu'un seul espoir, celui d'un recours en grâce, Jean Milhët, le plus honorable de tous ces Français blessés au cœur, marqués au front, fut, d'un accord unanime, désigné pour aller en France, humblement protester contre un acte inique (1).

Jouissant d'une considération acquise par d'éminents services, Jean Milhët avait compris le sublime de sa mission, et, arrivé en France, il s'était fait ouvrir la porte du ministre. Courtoisement accueilli, Milhët avait facilement démêlé la perfidie qui recouvrait les paroles bienveillantes du duc; mais il s'était fait un plan, et voulant parvenir jusqu'au roi, il avait dissimulé.

Trois mois consécutifs furent employés à solliciter une présentation de laquelle il attendait le salut de sa patrie adoptive; mais enfin, éconduit par un mensonge ministériel qui déniait

(1) *Voyage à la Louisiane et sur le continent de l'Amérique, fait dans les années 1794 à 1798*, par B \*\* D\*\*\*, page 117.

la cession, Jean Milhët, après avoir épuisé son énergie, et après avoir dépensé des sommes énormes, était retourné à la Louisiane.

A cette heure-ouï, la mort dans l'âme, le député de la Louisiane rentrait parmi ses frères, d'Abadie, qui n'avait pu dompter ses chagrins, était mort. A ce gouverneur, qui emportait des regrets sincères, regrets consignés aux Archives de la marine, dans une chronique manuscrite, avait succédé l'infâme Aubry, destiné à désigner, à la barbarie de l'Espagne, les victimes qui devaient arroser de leur sang cette terre française, ainsi sacrifiée par une politique aveugle et sans générosité.

Comme on le conçoit, le coup porté aux colons de la Louisiane avait eu du retentissement dans toutes ces campagnes désolées. Une année entière s'écoula dans des projets de révolte, dans des complots dignes de grands cœurs, mais peu assortis à la force de ces bras auxquels allaient se river des chaînes forgées dans l'ombre. Aubry, reptile dont la lâcheté se mesurait à la bassesse de ses sentiments, parcourant la Louisiane, remplissait le rôle d'espion, lorsque, le 10 juillet 1766, don Antonio d'Ulloa, qui, ce jour, avait débarqué à la Havane, adresse au Conseil Supérieur de la Louisiane une lettre, dans laquelle il lui apprend sa nomination au gouvernement de la colonie, pour le roi d'Espagne, les sentiments de ce monarque pour ses nouveaux sujets, et la bienveillance particulière qu'il porterait dans l'exécution de ses ordres.

Hélas ! le joug approchait, les colons baissèrent la tête, et, malgré leur répugnance, ils se soumirent à tel point, que, fatigués des persécutions d'Aubry, l'enthousiasme se réveilla dans ces cœurs froissés à l'arrivée d'Ulloa. Une députation va au devant de ce nouveau chef ; on le presse de faire reconnaître ses pouvoirs, de remplacer les autorités françaises ; mais, prévenu par Aubry, Ulloa devient le persécuteur des colons, s'attache surtout à contrarier Chauvin de la Freynière, le procureur-général, et abuse partout d'une autorité qui n'était pas encore reconnue, en multipliant le nombre des mécontents.



Ces menées du représentant de l'Espagne, peu faites pour rassurer les habitants, occasionent quelques rumeurs. Ces rumeurs indisposent Ulloa, et, toujours poussé par Aubry, il entreprend une tournée, dans laquelle, après avoir entravé les opérations des agents français, il exerce la tyrannie la plus injuste. Des représentations lui sont alors faites, on se permet de l'interroger, mais il tergiverse dans ses réponses, ou ne les fait qu'accompagnées d'une insolence révoltante. Dès lors, cette colonie, livrée à l'incertitude la plus complète, voit peu à peu se tarir toutes les sources auxquelles elle puisait sa vie. Le commerce devient languissant, et le désespoir s'empare de chacun. De cet état de choses surgissent des pourparlers, des assemblées, qu'Ulloa qualifie de désobéissance coupable et d'insurrection ouverte. Haï par les colons qu'il persécute, sa femme lui fait des représentations. Créole du Pérou, elle prend en pitié cette race méconnue ; mais, fatigués d'une tyrannie dont les colons ne s'expliquaient pas le but, Chauvin de la Freynière et Jean Milhët, son ami, se concertent. Le premier, brave, d'une érudition approfondie par de nombreux travaux, mais d'un caractère bouillant, penchait pour l'usage de la force. L'embarquement d'Ulloa lui semblait une justice à laquelle le monde entier devait applaudir. Nouveau Mutius, il voyait son nom inscrit à côté des victimes du dévouement patriotique ; mais Jean Milhët, plus calme, arrête cette fougue, que de nombreux Séides s'apprétaient à soutenir, et après une séance où les conjurés font serment de maintenir leurs droits de citoyens au péril de leur vie, le Conseil Supérieur se décide à se transporter chez Ulloa, et lui signifie d'avoir à se faire reconnaître ou à retourner en Espagne.

La question ainsi posée, pour peu qu'Ulloa eût conservé quelques sentiments d'honneur, il ne pouvait voir, dans cette démarche, que le résultat de consciences ayant une juste idée de leur valeur ; mais, le gant jeté, il le ramassa, et, dès le lendemain, s'embarqua pour l'Espagne (30 octobre 1768).

Les colons avaient tout prévu ; déterminés à s'associer aux vues de l'Espagne, dès que son autorité serait proclamée, ils

avaient avisé au cas qui survenait. Leurs regards se portèrent alors vers la France, et une députation s'achemina vers Paris.

Certes, une pareille conduite de la part du représentant de l'Espagne doit, sinon nous étonner, du moins nous amener à quelques réflexions. Les Louisianais, dont les sentiments patriotiques sont assez connus, passant sans émotion sous un pouvoir étranger, s'attiraient les reproches poignants dévolus aux gens insoucians, reproches dont les ennemis des colons sont toujours prodigues. Mais ce premier sentiment calmé, n'ayant pu émouvoir le cœur d'un ministre livré aux combinaisons d'une politique rétrécie, l'Espagne, à juste titre, pouvait compter sur le dévouement de cette race si mal appréciée. Dès lors, le rôle qu'Ulloa venait de jouer parut suspect, et la politique soupçonneuse de l'Espagne apparut ce qu'elle est : une politique dont la faiblesse se retrempe dans le despotisme. Craignant les suites d'un mécontentement si naturel, ayant à redouter l'attachement des sauvages pour la France, l'Espagne, en décorant un espion d'un titre honorable, avait voulu se renseigner sur les intentions des populations de la Louisiane. Le duel accepté entre Ulloa et les Louisianais, et la France intervenant, l'espoir et son baume consolateur rendaient à la vie tous ces cœurs ulcérés.

Mais tandis qu'Ulloa, arrivé en quarante jours à Madrid, avait eu le temps de dépeindre les Louisianais comme des révoltés dignes de la corde, Nogent de Bienville, de Saintelette et le Sacier, députés de la Louisiane, exténués de fatigues, arrivaient, après trois mois d'une traversée pénible, dans un de nos ports. Présentés au duc de Choiseul et à son cousin, qui alors l'avait remplacé à la marine, l'accueil de ces derniers était fait pour leur faire espérer un changement. Hélas ! ce court moment de joie ne devait point se prolonger, et le sacrifice consommé, dès la seconde entrevue que ces députés eurent avec nos ministres, ils apprirent que déjà la Louisiane, livrée à la rigueur des tribunaux exceptionnels, devait subir le châtimement de sa coupable résistance. Des regrets, des démonstrations bienveillantes, pa-

roles mielleuses à l'usage de la diplomatie, accompagnaient bien cette cruelle révélation, et faisaient bien, sur ces cœurs blessés au vif, l'effet du vinaigre sur une plaie; mais l'égoïsme des gouvernants a-t-il jamais sondé la profondeur de ses blessures!

Trahie, livrée, vendue, la Louisiane voyait des échafauds se dresser dans ses plaines fertiles, et, nouveaux Pilates, nos ministres se lavaient les mains, laissant à l'Espagne le pouvoir du crime, dont tout l'odieux retombait sur eux.

En présence d'une incurie révoltante, les députés de la Louisiane n'avaient plus qu'à se croiser les bras et à regretter de ne pouvoir partager les dangers de leurs frères. Ces dangers étaient d'autant plus réels, que les calomnies d'Ulloa avaient soulevé, en Espagne, les colères de la cour. Représentés comme des barbares, dont la fureur était sans bornes, dès qu'il s'agissait de tuer un Espagnol, les Louisianais, traités de rebelles et désignés à la vengeance du roi Catholique, allaient être châtiés, mais pas un homme considéré, en Espagne, ne s'était présenté pour accomplir une mission de sang.

Proclamons-le à la gloire du nom espagnol, le proconsul chargé des exécutions que nous allons relater était Irlandais; l'exécrable O'Relly, avec des pouvoirs discrétionnaires, et accompagné de cinq mille soldats, avait donc remplacé Ulloa à la Louisiane.

Le ciel avait semblé s'associer aux projets de vengeance que mûrissait O'Relly; une traversée heureuse lui avait permis de franchir en peu de jours la distance qui le séparait d'une terre qu'il allait souiller du sang de victimes déjà désignées par la haine d'Ulloa. Des rapports contre Lafreynière surtout avaient indisposé son remplaçant contre cet homme honorable. Jean Milhët, également proscrit, devenait l'objet des soupçons d'O'Relly, et à l'humeur sombre qu'il avait conservée sur le vaisseau qui l'avait conduit à la Louisiane, il avait été facile de s'apercevoir que, dans sa tête, roulaient des plans qui n'étaient point encore arrêtés.



O'Relly avait à se faire une réputation ; dès lors, deux partis se présentaient à lui : le premier, et le plus honorable, sans contredit, aurait été celui de la clémence ; mais le tigre n'échappe jamais à son instinct. Comme cet animal, O'Relly avait une nature complète, et sa férocité se réveilla aux dénonciations de quelques traîtres, dont il s'entoura dès le début de son arrivée à la Louisiane.

Cependant, parvenu en rade de la Nouvelle-Orléans, O'Relly avait vu le peuple et les habitants les plus notables accourir à sa rencontre ; mais cet accueil l'avait inquiété ; il s'attendait à punir des coupables, et il ne voyait partout que des hommes qui, fatigués de l'état d'incertitude dans lequel ils vivaient depuis plusieurs années, attendaient un Messie.

O'Relly, reculant devant une ovation, se renferme et se dérobe aux regards de cette population en émoi ; il reste à bord de sa frégate, et il sonde les esprits sur sa conduite. On l'invite à assembler les conseillers, à s'entourer de leurs lumières, à lancer des proclamations ; mais déjà une lettre d'Aubry a jeté le soupçon dans son âme. Les troupes, sous les armes, sont alors débarquées. O'Relly s'attend à une résistance, ses mesures de répression sont prises ; mais les soldats, accueillis par les vivats du peuple, deviennent ses commensaux, et les portes de la ville leur sont livrées.

Certes, des Français passant avec joie sous le joug d'une nation étrangère, ne sauraient inspirer que de la répulsion ; mais nos ministres ont-ils jamais pesé la valeur des sentiments patriotiques de nos colons, quand il s'agit de poursuivre les vues de leur politique ? Et alors que la France abandonnait les Louisianais, ceux-ci avaient à cœur de prouver au roi Catholique qu'ils étaient reconnaissants des mesures prises par lui pour leur garantir leurs propriétés, leur faciliter leur commerce, mesures qu'Aubry venait de leur faire connaître.

Cette reconnaissance ne devait point s'arrêter à ces premières démonstrations, et si les rapports d'Aubry avaient indisposé O'Relly, prévenu déjà contre les Louisianais par Ulloa, la haine

du premier de ces trois personnages ne devait pas non plus s'arrêter aux dénonciations déjà faites. Aubry avait été blessé du mépris que les habitants lui témoignaient en toutes circonstances, et ses peintures à O'Relly, des troubles qui avaient motivé le départ d'Ulloa, avaient décidé celui-ci à employer tous les moyens pour se saisir des hommes les plus honorables du pays.

Les faire arrêter chez eux, dans leurs maisons, au milieu de leurs familles, paraissait à ce farouche bourreau un moyen de frapper la population de stupeur, ou de l'exciter à la révolte ; mais une circonstance plus propice de mettre au jour sa perfidie et d'indigner le peuple, sur lequel il aurait désiré lâcher ses satellites, s'étant présentée à lui, il la saisit avec empressement.

Débarqué enfin, après avoir, pendant deux jours, mûri sa vengeance, et après s'être imbu des faux rapports d'Aubry, O'Relly s'était paisiblement installé dans son gouvernement. Tous les ordres de citoyens, le Conseil Souverain en tête, étaient venus rendre hommage au représentant de l'Espagne. Avec le sourire sur les lèvres, O'Relly avait accueilli les vœux et les félicitations qu'on lui avait adressés. Ses salons, ouverts aux colons, avaient attiré les dames les plus notables ; l'union la plus grande semblait donc régner entre les gouvernants et les gouvernés ; l'Espagne et la France semblaient, à la Louisiane, n'avoir qu'une seule pensée, et l'avenir, pour ces colons si malheureux, se dessinait sous les couleurs les plus flatteuses. O'Relly, dans ces réunions de chaque jour, avait consulté ceux dont la fortune et la réputation exigeaient quelques égards ; le bonheur du peuple, la prospérité du pays, faisaient le fond de ces conversations, à la suite desquelles la confiance s'établissait. Les colons, enchantés, s'essayaient à la subordination, tandis qu'O'Relly s'essayait aux figures des victimes qu'Aubry lui avait désignées. La Freynière surtout, dont le port a frappé O'Relly, devient l'objet de son attention ; il le traite avec égards, le comble d'amitiés, et alors que la face de chacune de ses victimes est daguer-

réotyée dans ses souvenirs, il les désigne à ses espions. Il les convoque, sous prétexte de s'éclairer de leurs conseils, donne une soirée splendide, prodigue des caresses à tous ceux que l'espoir du bonheur a rassemblés dans ses salons, et ayant eu l'attention de retenir adroitement ceux qu'il a résolu de sacrifier, dès que la foule écoulée le laisse seul avec eux, bourreau, il revêt sa robe de sang.

Assis sur son tribunal, qu'entourent des satellites armés, La Freynière, le premier, est amené devant son juge implacable et jeté dans une prison. Jean Milhët, Joseph Milhët, son frère, Marquis, capitaine au régiment suisse de Hallwil, le chevalier de Noyant, ancien capitaine de cavalerie, Hardi de Bois-Blanc, conseiller, Doucet, avocat, Carèce, Poupet, négociants, et Petit, riche marchand, sont arrêtés et détenus comme prisonniers d'État. De Mazan, de Villeray et Foucaud, intendant, dès le lendemain, sont impliqués dans un procès qu'on intente aux treize citoyens, dont le sort préoccupe toute une population atterrée. Un tribunal, que préside O'Relly, sans entendre la défense, condamne les prévenus. La Freynière, Pierre Marquis, Joseph Milhët, Jean-Baptiste Noyant et Pierre Carèce, comme auteurs des troubles qui avaient occasioné le départ d'Ulloa, condamnés à mort, le 24 septembre 1769, sont fusillés le 26, et commandent eux-mêmes le feu que dirigent sur eux les satellites du bourreau auquel l'Espagne a confié sa vengeance. O'Relly, après ce supplice qui vient de frapper cinq martyrs, se transporte auprès de leurs cadavres, se repaît du résultat de son atrocité, constate les blessures qui ont privé de la vie ces victimes de sa rage, et fait exécuter en effigie de Villeray, qu'une mort inopinée avait dérobé à sa fureur. Jean Milhët, Poupet aîné, Mazan, Hardi de Bois-Blanc, Doucet et Petit, condamnés à une prison perpétuelle, et transportés à la Havane, sont précipités dans les souterrains du Morro. Foucaud, qui a dénié le pouvoir d'O'Relly sur un officier du roi, est embarqué pour France, et renfermé à la Bastille par ordre supérieur, à la douleur de voir les ministres français prêter la main aux crimes des



agents de l'Espagne, joignait celle de savoir sa famille exposée à la brutalité d'O'Relly (1).

Le crime était donc consommé et le deuil planait sur la Louisiane. Les citoyens alarmés s'étaient retirés dans les bois : la Nouvelle-Orléans, délaissée, ne voyait que quelques gens sans aveu, des nègres *mal intentionnés* (car, à la honte d'O'Relly, les esclaves des victimes avaient fait retentir de leurs sanglots le lieu de leur exécution) et des soldats circuler dans ses rues et sur ses places. La mort avait fauché les hommes les plus recommandables de cette malheureuse France d'Amérique ; les parents des suppliciés n'avaient plus qu'un recours à exercer : celui que l'infortune implore d'une justice partant de haut. L'Espagne avait entendu les cris des veuves et des orphelins ; mais l'Espagne, en se taisant, laissait le criminel O'Relly jouir de ses forfaits. La France, blessée au cœur, avait accablé de l'opinion publique le ministre qui avait prêté la main au crime, et Louis XV avait réclamé un sort moins cruel pour les prisonniers d'O'Relly. En 1771, alors qu'O'Relly, rappelé de la Louisiane, était comblé de faveurs, ceux que sa cruauté avait épargnés furent rendus à leur famille. A cette époque, la Louisiane, toute à l'Espagne, avait enregistré une page sanglante dans ses fastes ; mais si la justice des rois est souvent sourde à la voix des peuples, une justice qui, sous sa main puissante, tient courbés les rois et les peuples, avait frappé, de son bras de fer, le moteur des troubles et des supplices dont la Louisiane avait été le théâtre. Aubry, l'exécrable Aubry, après s'être aussi repu du sang de ces hommes, dont le crime principal était le mépris dont ils l'accablaient, comptait sur des faveurs qui l'attendaient en

(1) Les renseignements que nous avons puisés sur les événements que nous venons de relater sont extraits des cartons du ministère, et demanderaient un développement beaucoup plus vaste. Si nous en avons parlé, c'est que, très peu connus, il dénotent trop la politique injurieuse de la France, à l'égard de ses colonies, et que nous avons cru devoir une mention honorable à ces Français qu'elle sacrifiait lâchement. On pourra également consulter le *Voyage à la Louisiane*, que nous avons cité.

France. Agent de la politique de Choiseul, le favori de ce duc allait recevoir le prix de ses dénonciations : embarqué quelques jours après l'exécution des victimes qu'il avait lui-même désignées, le navire qui le portait avait sombré.

Certes, bien des années ont passé sur ce drame ; la Louisiane, redevenue française et revendue de nouveau, la Louisiane, si longtemps en butte à la jalousie de l'Angleterre, possède une histoire pleine de faits émouvants. Liée à la France par tant de souvenirs, souvenirs de gloire, souvenirs de deuil, la Louisiane sent encore le sentiment français battre au cœur de ses enfants. L'Espagne, en accomplissant une vengeance, n'avait pu étouffer l'amour de ses nouveaux sujets pour la France, et si, dans cette période, elle avait vu ses soins appelés vers une colonie dont elle voulait se faire un boulevard, quelques mesures prises par elle pour activer la prospérité de ses autres colonies nous ramènent vers elles.

Les colonies du continent de l'Amérique appartenant à l'Espagne ne donnaient point encore de graves inquiétudes à cette puissance. Soumises à un régime despotique, elles n'éprouvaient de craintes que celles que leur procurait le voisinage des Anglais ; aussi avons-nous enregistré les faveurs faites par l'Espagne à ses manufactures. Ces faveurs seules n'auraient pu procurer de grands avantages aux colons, et, en 1765, les ports de l'Espagne furent ouverts à ses colonies. Cadix, auquel l'avantage du commerce avec les colonies espagnoles avait passé, fit bien entendre quelques plaintes, mais comme les trésors que l'Espagne exploitait dans ses colonies tarissaient, Charles III avait cru qu'en ouvrant ses ports aux denrées coloniales surtaxées, il se couvrirait des pertes que lui valait l'avarice de ses prédécesseurs (1).

Ces mesures, pour peu que les colons espagnols se fussent prêtés à quelques améliorations, auraient pu produire de bons effets ; mais, livrés à l'indolence la plus coupable, et habitués à

(1) *Histoire de l'Amérique*, ROBERTSON, vol, III, page 199.

n'exploiter que des richesses faciles, ils s'endormirent alors que l'Espagne semblait sortir de son inconcevable léthargie. Ses préoccupations, déjà si fortes sur le continent, où elle avait à réprimer l'envahissement de l'Angleterre, se portèrent vers ses Antilles. Porto-Rico s'étonna, en 1765, de devenir l'objet d'une sollicitude toute maternelle. A peu près nulle dans la balance du commerce, cette île, qui, depuis sa découverte, avait végété, vit des troupes se caserner dans de nouveaux forts que l'Espagne faisait élever aux environs de la ville de Saint-Jean. Don Marcos de Bergara, nommé à son gouvernement, avait reçu des instructions détaillées pour l'achèvement de ces travaux que payait l'or du Mexique, et le port de Saint-Jean, agrandi, devenait une succursale de la Havane (1).

L'Espagne, s'occupant de Porto-Rico, devait nécessairement accorder quelques soins à Cuba, dont la conquête l'avait atterrée. Les fortifications de la Havane avaient été reconstruites et augmentées, mais cette colonie si fertile ne produisait pas ce que son immense territoire comportait. Livrée au monopole de plusieurs compagnies qui s'étaient succédé, en 1765, ses ports furent ouverts à tous les Espagnols; mais lorsqu'en 1766, l'Angleterre eut ouvert ses ports de la Jamaïque, il fallut infliger des châtimens sévères aux interlopes espagnols qui y accouraient. Ces châtimens, s'ils ne déterminèrent pas les Espagnols à renoncer aux marchandises anglaises qu'ils allaient chercher à la Jamaïque, ralentirent du moins la fureur avec laquelle ils s'étaient primitivement livrés à leur commerce (2).

Ces diverses améliorations, portées dans le régime de ces colonies, pouvaient tendre à garantir leur sûreté et à agrandir leurs relations commerciales; mais l'Espagne n'ayant pas de comptoirs en Afrique, et sentant le besoin d'augmenter le nombre des esclaves de ses colonies, se voyait dans une cruelle impasse.

(1) Gazettes, 1765.

(2) *Traité d'Économie Politique et de Commerce des Colonies*, par F. Page, vol. 1<sup>er</sup>, page 121.



La première des nations européennes, l'Espagne avait employé en Amérique, des nègres à la fouille des mines et à la culture des terres, et à Hispaniola, qui, sur ses registres, avait inscrit les premiers esclaves courbés au travail par la force brutale, ne vivaient, en 1767, que quatorze mille nègres, presque tous employés au service de maîtres aussi pauvres qu'eux, ou bien occupés, les moins malheureux, à élever des bestiaux.

Cet état de choses qui se représentait sur la même échelle, proportion gardée, dans toutes les colonies espagnoles, était plus frappant à Saint-Domingue, où, à côté de l'infertilité des terres occupées par l'Espagne, surgissait la richesse de nos établissements.

Dès lors, l'Espagne avait permis l'introduction des noirs par tout pavillon. Débarrassée de l'Assiento, la Hollande, le Portugal et l'Angleterre, étaient appelés à trafiquer de la viande humaine dans les colonies espagnoles, mais voulant encore pousser davantage à la culture des terres, dans l'espoir d'y attacher les esclaves, de forts droits furent, en 1767, imposés sur les esclaves attachés aux maisons, ou habitant les villes (1). Pour des colons ressentant peu le besoin du luxe, de pareilles lois étaient peu faites pour accélérer la culture; quelques avantages, en outre, faits à ceux qui élevaient de nouveaux établissements, semblaient devoir développer l'industrie dans ces pays si longtemps privés de faveurs, et cependant nous savons combien fut précaire le sort des colons espagnols, jusqu'au jour où le désastre de Saint-Domingue valut à ces riches et fertiles contrées l'industrie active de nos colons. Disons-le encore, les relations qui s'établirent entre la Louisiane et les colonies espagnoles, servirent de stimulant à la paresse des colons de l'Espagne, et si la Louisiane ne prit pas, sous le régime de la suspicion espagnole, le développement que ses limites indiquaient, elle servit à populariser, chez les colons indolents de l'Espagne, l'amour du travail et le goût de nos marchandises.

(1) MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Description de la partie espagnole de Saint-Domingue*, vol. II, page 157.

## CHAPITRE XXX.

---

LA MARTINIQUE, LA GUADELOUPE ET SAINT-DOMINGUE EN 1769 ET 1770.  
LA GUYANE FRANÇAISE ET HOLLANDAISE DE 1765 A 1770.

Tandis qu'en Amérique avaient lieu ces scènes effroyables qui livraient à la vengeance d'un agent de l'Espagne le sang de nos colons, en France, chacun s'occupait de la favorite qui succéderait à la Pompadour. Ce soleil levant n'avait pu encore passer à l'état d'astre fixe; le roi, fatigué des caresses de toutes les prostituées aux bras desquelles il cherchait le plaisir, après les pertes cruelles qui l'avaient privé de presque toute sa famille, n'avait pu encore arrêter son choix sur aucune. Dans ces intervalles où sa lubricité semblait assouvie, les craintes, ou l'espoir des courtisans dénotaient bien les pensers qui les préoccupaient. Les Choiseul, toujours en faveur, néanmoins, le gouvernaient sans opposition. Pour ces ducs, l'avenir maritime de la France ne s'arrêtait pas à s'occuper uniquement de la marine, ils savaient combien le concours des colonies lui serait utile; mais, mal renseignés sur les moyens à prendre pour rendre à ces dernières leur ancienne splendeur, le découragement, occasioné par tout ce que nous avons raconté du Kourou, par ce qui se passait à Saint-Domingue, faisait mettre une lenteur coupable dans les mesures pouvant aider à développer en France le génie colonisateur de la nation.

Puis enfin, disons-le, au milieu de toutes les intrigues qui se croisaient dans les couloirs de nos châteaux royaux, livrés à une prostitution générale, chacun avait à ménager sa position, et force était à ceux entre les mains desquels étaient remises les rênes de l'État de veiller à sa sûreté. En 1769, le roi avait oublié les chagrins qui l'avaient accablé; la mort du dauphin avait été une calamité promptement effacée, et le peuple, étourdi des sophismes de la philosophie voltairienne, atterré d'abord par cette

perte, avait repris part au scandale des disputes du jansénisme expirant, des jésuites expulsés et de la bulle *Unigenitus*, déclarée une boîte de Pandore. Dans ces discussions, où les parlements essayaient leur pouvoir contre le pouvoir royal, où l'Université cognait de son briquet la pierre sur laquelle reposent nos croyances religieuses les plus sacrées, surgissaient de perfides étincelles. Ces étincelles, nourries des sarcasmes de l'athéisme, allaient faire explosion; mais alors que les intérêts de la nation entière, si gravement compromis par une guerre dont le souvenir était encore récent, demandaient un remède, parfois les intérêts particuliers faisaient place à l'intérêt général.

L'intérêt général devait nécessairement reporter les soins de nos ministres vers notre commerce de mer. Les ports de France n'avaient point encore retrouvé leur assiette, et nos colonies, ravagées comme nous l'avons dit par des coups de vent, ou en butte aux agitations de leurs diverses populations, ressentaient de nombreux besoins.

A la Martinique, d'Ennery, qui s'était attiré les bonnes grâces des colons, ayant à faire une tournée dans les îles de son gouvernement, avait laissé, par intérim, son autorité entre les mains de Saint-Mauris. Cet officier, maréchal des camps et armées du roi, avait à demander aux colons de nouvelles impositions. Après les malheurs que nous avons relatés, une pareille demande eût pu soulever des mécontentements, mais les impositions réglées furent exactement payées (1).

De Peynier, se voyant en mains les moyens de subvenir aux dépenses indispensables, porta ses regards vers la police. Les emprisonnements illégalement opérés par des officiers de justice furent annulés, et les droits de la caisse des nègres justiciés, caisse importante dans une colonie à esclaves, furent définitivement réglés (2).

(1) Cartons Martinique, administration, 1769, Archives de la marine.

(2) Code manuscrit Martinique, année 1769, Archives de la marine.



Ces précautions , jointes à quelques mesures prises pour poser une digue à l'avidité des huissiers , pour régler les droits des procureurs et des avocats dans les plaidoiries, et le bien qui résultait de l'ordonnance royale du 8 février 1768, qui avait définitivement fixé le nombre des conseillers à quatorze titulaires et à quatre assesseurs, permettant de donner plus d'activité à la justice, suffirent, en 1769, pour maintenir l'ordre à la Martinique.

Cette colonie, uniquement occupée à réparer ses dommages, vit l'espoir de ses enfants se réaliser ; une récolte abondante leur permit de faire face à une partie des dépenses qu'avaient nécessitées les malheurs éprouvés en 1766. Mais si d'Ennery, rassuré sur l'avenir que cet état de choses éclaircissait, se reposait sur l'énergie des colons de la Martinique, la Guadeloupe, mécontente de la mesure qui la replaçait encore sous la tutelle de la Martinique, exigeait quelques précautions.

Lancée dans une voie large, par suite de l'occupation anglaise, la Guadeloupe craignait, comme de juste, le dissentiment entre les pouvoirs chargés de la diriger. Son commerce, qui commençait à s'étendre, allait-il se voir soumis à des vexations ? Cette pensée ne pouvait être entrée dans les combinaisons du ministère, qui n'avait vu dans cette sujétion que l'intérêt d'une défense plus facile.

Néanmoins, alors que les passions poussaient les colons de la Guadeloupe à accuser le commerce de la Martinique d'avoir provoqué cette mesure, qui mettait en jeu tant d'amour-propres froissés, d'Ennery avait compris que sa présence dans cette île pourrait être d'un effet heureux.

Le ministère lui-même l'avait engagé à s'y transporter ; mais encore mieux que la présence de cet officier supérieur, il avait compris que les rênes de la Guadeloupe , confiées à des mains habiles, pourraient la préserver d'une culbute.

Son choix s'était arrêté sur un homme dont la célébrité ne devait pas se borner aux exploits que nous aurons à raconter dans la suite de cette Histoire. Claude-François Amour, marquis

de Bouillé, issu d'une ancienne famille d'Auvergne, depuis 1750 au service du roi, et alors colonel du régiment de Vexin, était nommé au gouvernement de la Guadeloupe, et y remplaçait de Nolivos, dont le départ avait été accompagné de tant de regrets.

Arrivé à la Martinique depuis 1765, à la tête de son régiment, le marquis de Bouillé, qui était resté trois années commandant des troupes du Fort-Royal, avait pu s'initier aux choses coloniales. Ses rapports avec les principaux habitants de l'île lui avaient attiré les bonnes grâces des colons, et lui avaient valu des notions précieuses, dont plus tard il trouverait l'application. Ses affinités avec la famille Bosredon, habitant la Guadeloupe et Marie-Galante, et, comme lui, originaire de l'Auvergne, étaient un titre au bon accueil qu'il s'attendait à recevoir à la Guadeloupe. Mais aux yeux des colons de cette île, le marquis de Bouillé avait un tort, c'était celui d'y venir avec des pouvoirs subordonnés à la volonté des chefs de la Martinique.

Cependant, installé dans son nouveau gouvernement dès les premiers jours de 1769, le marquis de Bouillé avait rassuré les colons de cette île. Le noble caractère de d'Ennery leur était connu; et de Peynier, qu'ils avaient apprécié, leur servant de garantie suffisante, ils avaient enfin fait cesser leurs plaintes.

Le mécontentement auquel on s'était attendu n'était donc pas le motif principal qui avait déterminé le passage de d'Ennery à la Guadeloupe. Déjà, avant l'installation du marquis de Bouillé, dans un voyage qu'il y avait fait, il avait eu à régler quelques questions relatives aux milices. Rappelé à la Martinique par les travaux des fortifications qu'on élevait au morne Garnier, il n'avait pas eu assez de temps à donner à tous les rouages de cette colonie, qui, par suite du développement que lui avait valu l'occupation anglaise, se trouvait moins bien constituée que la Martinique.

Des exigences, depuis longtemps assoupies, avaient, comme nous l'avons mentionné, établi une rivalité entre Saint-Pierre et

le Fort-Royal. Ces exigences, partant du commerce, étaient à la Guadeloupe en présence des mesures prises pour conserver à la Basse Terre sa suprématie sur la Pointe-à-Pitre. Des Mémoires envoyés au ministère, l'engageaient à transférer dans cette dernière ville le Conseil Souverain de la Guadeloupe, dont le siège s'était maintenu à la Basse-Terre. Le commerce, accapareur de sa nature et dont les relations s'agrandissaient chaque jour, demandait cette preuve d'intérêt, tandis que les habitants s'y opposaient. D'Ennery, pour calmer les esprits qui s'échauffaient, avait de son côté écrit à la cour, et avait obtenu l'établissement d'une sénéchaussée à la pointe-à-Pitre, sénéchaussée qui y fut enfin définitivement établie, en juin 1769, et qui remplaça celle de Sainte-Anne (1).

Cette installation faite, et de Peynier, qui était aussi passé à la Guadeloupe pour y régler les impositions et les comptes concernant l'intendance, ayant remis ses pouvoirs entre les mains de Montdenoix, nommé intendant de la Guadeloupe, le gouverneur et l'intendant généraux des îles du Vent revinrent à la Martinique.

Les soins de d'Ennery ne devaient pas se borner à ces deux îles, pour lesquelles sa sollicitude était égale. Sainte-Lucie appelait son attention. Les ports de cette île, ouverts aux étrangers, avaient fait tort à l'entrepôt établi au Carénage, et ils furent fermés. Des concessions nouvelles, faites à quelques nouveaux colons venus de l'Acadie, en augmentèrent la population, sans pour cela agrandir sa culture. Trop décriée, par rapport à son insalubrité qu'on avait représentée telle, qu'on la considérait comme inhabitable pour des Européens, Sainte-Lucie avait vu échouer tous les projets faits pour sa colonisation. Quelques familles de la Martinique, néanmoins, s'y étant fixées, y avaient établi de vastes habitations, dont les produits énormes déterminèrent d'autres colons à suivre leur exemple (2).

(1) Cartons Guadeloupe, 1769, Archives de la marine.

(2) Code manuscrit Martinique, 1769, Archives de la marine.



Constamment en course d'une île à l'autre, d'Ennery se félicitait de l'état de son gouvernement. Les travaux avaient réparé les pertes, et l'avenir lui paraissait rassurant, lorsque, déjà si violemment saccagée par deux coups de vent, la Guadeloupe devint encore, en 1769, la proie de ce fléau, auquel nos colonies des Antilles sont sujettes pendant trois mois, chaque année.

A peine remise de ses malheurs, il fallut de nouveau réparer ceux que la Providence faisait peser sur elle. En 1770, comme nous le mentionnerons sous peu, des exemptions de taxe et de capitation vinrent en aide à ceux qui avaient le plus souffert.

Le fléau ne s'était pas étendu sur la Martinique, où plusieurs raisons rappelaient d'Ennery. D'abord, la question des impositions était à régler pour cette année 1770, pendant laquelle les travaux, commencés depuis la paix au morne Garnier, devaient être activés. On s'adressait aux colons pour subvenir à ces dépenses, et les colons répondirent à cet appel. Cette question réglée, le commerce, d'abord représenté par des négociants dans les chambres mi-partie d'agriculture et de commerce, qui n'y siégeaient plus, réclamait contre la défense faite aux nègres, en août 1765, de colporter des marchandises dans les campagnes. Une adresse, remise à d'Ennery, faisait ressortir une perte énorme éprouvée par nos manufactures, et, en attendant les ordres du ministre, cette vente fut autorisée. Une telle décision ne pouvait être blâmée, et le ministre, habitué à respecter les actes d'un gouverneur qui avait su s'attirer l'affection des colons, l'approuva. Mais si, par sa sagesse, d'Ennery avait aplani les difficultés qui se présentaient dans le règlement de ces deux questions, il se trouvait en présence de la noblesse des îles de son gouvernement, qui, fière de ses attributions, demandait à être exempte de la revue annuelle à laquelle on assujettissait les milices et qui demandait également à n'avoir de commandant qu'au moment de l'attaque des ennemis.

Cette prétention était surtout, à la Martinique, appuyée par MM. de Girardin qui, dans des Mémoires sans portée, évoquaient d'anciennes coutumes en vigueur en France, coutumes

qui n'avaient aucune valeur aux colonies, où la nécessité fait loi. D'Ennery, d'un caractère emporté, avait un moment songé à recourir à la violence(1); mais ayant facilement démêlé ce qu'il y avait de ridicule dans le style ampoulé de ces Mémoires, il avait réuni, le 11 janvier 1770, les nobles en assemblée générale, et il engagea le ministre de faire droit à leurs représentations. Cette question des milices avait soulevé assez de troubles, et nous ne saurions trop louer les termes modérés que d'Ennery employait dans son rapport au ministre, pour l'engager à oublier les torts de ces colons, dignes d'ailleurs de l'estime du gouvernement, et pour l'amener à écouter les représentations de l'assemblée de la noblesse, représentations rapportées aux Annales qui, également, contiennent toutes les mesures prises en 1770 sur l'organisation des compagnies de gentilshommes des îles du Vent (2).

(1) Nous avons déjà cité une anecdote qui, tout en faisant connaître l'emportement de ce gouverneur, caractérise assez les mœurs créoles d'alors. En voici une autre que nous tenons de notre grand-père maternel, M. de Bence, ancien grand-juge impérial à la Martinique. Son père, conseiller au Conseil Souverain, ayant été chargé de surveiller le pavage des abords du Conseil, eut une contestation avec M. d'Ennery, au sujet de quelques dispositions à prendre, dispositions concernant l'objet de sa mission. M. d'Ennery, étonné de trouver de la résistance, s'oublia à tel point devant les travailleurs, qu'il lui dit, après lui avoir rappelé qu'il était gouverneur : F....., f....., f....., Monsieur, ce pavage se fera ainsi que je le veux. A quoi notre arrière grand-père ayant répondu : F....., f....., f....., mon général, il ne se fera que comme il a été convenu qu'il serait fait par le Conseil, M. d'Ennery lui fit signe de le suivre, et, arrivé à son gouvernement, monta dans sa chambre à coucher, dont il ferma la porte à clé sur notre arrière-grand-père. Les conseillers alors portaient l'épée et l'habit à la française, et notre arrière-grand-père, supposant que M. d'Ennery voulait joindre la provocation à l'insulte, se mit en garde. Mais la colère de M. d'Ennery avait fait place à la bonté naturelle de son caractère, et après avoir remercié notre arrière-grand-père de la leçon, il le retint à diner.

(2) Voir, aux Annales, le chapitre : *Établissement d'une Compagnie de gentilshommes*; — *Représentations de la noblesse à ce sujet*; — *Lettres-patentes qui révoquent le premier établissement, et qui déterminent le service de l'arrière-ban, en cas de siège.*

Certes, les égards que d'Ennery avait pour les colons toutes les fois qu'il s'agissait de toucher aux choses qui les concernaient, avaient porté ceux-ci à lui accorder leur entière confiance, et alors que ce gouverneur, après une tournée faite à la Martinique, n'avait qu'à se féliciter du bon ordre qui y régnait, il passa à la Guadeloupe.

Dans cette île, quelques dégâts, occasionés par le coup de vent dernier, avaient motivé des réparations au fort Saint-Charles. La France, en 1770, s'occupait de la défense future de ses colonies; les mesures prises par les Choiseul, pour développer nos ressources maritimes, nous préparaient des succès sur lesquels on ne comptait guère encore. Mais tandis que, grâce à l'activité déployée dans nos ports, nos constructions navales se poursuivaient, une prostituée, nouvellement en faveur, la Duguay, mûrissait la disgrâce de ces deux.

Cependant, occupé des choses qui concernaient son ministère, le duc de Praslin avait à aviser au remplacement de d'Ennery. Cet officier, marié à mademoiselle d'Alesso d'Eragny, petite-fille du gouverneur-général de ce nom et créole de la Martinique, demandait son rappel. A cette heure où, battus en brèche, les ministres avaient à détourner les flèches que leur lançaient les partisans de la nouvelle maîtresse en faveur, ce rappel les inquiétait. Prompt dans ses décisions, sachant arrêter un parti une fois qu'il en avait approfondi le but, sachant se rendre aux observations sages qu'on lui faisait, d'Ennery, arrivé à la Martinique à une époque critique, avait su concilier tous les partis, et rapprocher les intérêts en désaccord. Pour le remplacer, on jeta les yeux sur le chevalier de Valière, qui, arrivé à la Martinique à la fin de 1770, ne fit enregistrer ses pouvoirs au Conseil Souverain de cette île, que le 2 janvier 1771. A cette date, la duchesse de Grammont, sœur du duc de Choiseul, qui avait cherché à enchaîner le vieux monarque, avait échoué, et l'abbé Terray, contrôleur-général des finances, avait pris l'intérim de la marine.

D'Ennery, sachant que sa mission allait finir, n'avait pas pour



cela ralenti son zèle. Passé à la Guadeloupe, il avait, de concert avec de Peynier, parcouru les quartiers de l'île que le vent avait ravagés, et lui-même, avec toute la perspicacité dont il était susceptible, il avait provoqué des exemptions de taxe pour les habitants les plus maltraités par le vent. Cette mesure prise, un sujet de mécontentement devenait la cause de plaintes nombreuses. La Guadeloupe étant replacée sous le joug de la Martinique, le commerce de cette dernière colonie avait tenté de rétablir sa supériorité, et un cabotage, nuisible à la Guadeloupe, tendait à la priver de ses relations avec la métropole. Le marquis de Bouillé, de Montdenoix, le Conseil Supérieur de la Guadeloupe avaient, ramenés par les observations de la chambre d'agriculture de cette île, constaté qu'avant peu, tous les maux de l'ancienne dépendance se feraient ressentir, et demandaient que de promptes mesures fussent apportées dans les transactions des habitants. Ceux-ci eux-mêmes semblaient redouter l'exigence du commerce de la Martinique, mais, alléchés par des avances que leur proposaient les commissionnaires de Saint-Pierre, ils se trouvaient placés entre les craintes à venir et les besoins présents (1).

D'Ennery, dans cette occurrence, avait vu le côté fâcheux d'un tel état de choses; quelques ordonnances locales furent rendues pour maintenir cet accaparement dans des bornes raisonnables, mais elles ne purent arrêter cette tendance qui semblait ne devoir donner vie à ces terres fertiles qu'en vue d'enrichir un commerce rival. Bouillé, dont les attributions se trouvaient subordonnées à la volonté d'un chef, crut devoir en écrire au ministre; il demandait son rappel en cas qu'on maintint les dispositions qui l'empêchaient d'agir pour le bien du service; il demandait à être indépendant, mais sa démission acceptée, la Guadeloupe resta encore sous la dépendance de la Martinique.

Telles étaient, en 1770, les positions respectives de nos

(1) Cartons Guadeloupe, 1770, Archives de la marine.

deux principales colonies du Vent. A peu de chose près elles allaient bien, ou du moins, tranquilles, elles végétaient, portant au cœur une plaie qui, chaque jour, se gangrénait et contre laquelle on ne cherchait aucun remède. L'esclavage, que des écrits d'une philanthropie pacifique battaient en brèche chez nos voisins, commençait à se ressentir de quelques sourdes bottes portées par les Encyclopédistes. Condorcet et Voltaire, tout en écrivant contre l'esclavage, ridiculisaient le nègre et empochaient les bénéfices des actions qu'ils prenaient dans quelques uns des rares bâtimens français employés à la traite (1).

Cependant, encore en 1770, rien d'organisé en France ne semblait devoir saper la vieille institution coloniale. Son échafaudage n'était point encore vermoulu; on rattachait l'esclavage au christianisme, et ceux mêmes qui, attaquant le christianisme par leurs sarcasmes et leurs sophismes, cherchaient à le détrôner, semblaient ne pas admettre que le nègre fût d'une nature semblable à la leur (2).

Cette nature, courbée sous le joug, néanmoins, se sentait parfois en ébullition, comme nous l'avons dit, et, pour peu que les démolisseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle eussent approfondi les scènes auxquelles la compression des esclaves avait donné lieu, ils eussent pu faire mieux que de *philosopher* envers et contre tous.

Ces scènes avaient été sanglantes, surtout dans les colonies anglaises, mais, à Saint-Domingue on avait à en redouter les suites. A Saint-Domingue, en outre, on avait à craindre l'exemple donné par la classe privilégiée, exemple qu'elle-même redoutait, et qui servait le gouvernement dans ses vues arbitraires et despotiques. Cependant, comme nous le savons, le cas avait paru grave au gouvernement, et le roi, après avoir cassé, en mars 1769, le Conseil Supérieur du Port-au-Prince, avait

(1) Voir la Correspondance de Voltaire.

(2) Lire les Raisonemens de Voltaire sur les nègres, dans ses *Essais de Philosophie*.

pensé que la justice en souffrirait, et l'avait rétabli un mois après.

La justice en France, inamovible et fière de son droit, avait plusieurs fois tenu tête au pouvoir royal, et, de là, étaient survenus les exils des parlements ; mais jamais encore nos rois n'avaient donné l'exemple d'une pareille violation. S'appuyant de cet acte de rigueur, les partisans de l'amovibilité de la justice coloniale, pour soutenir leurs faux raisonnements, ont évoqué la mesure arbitraire de la cassation du Conseil du Port-au-Prince.

En France, un tel acte aurait-il été sanctionné par l'opinion publique ? Et si nous stygmatisons des citoyens qui s'insurgent contre le pouvoir, si nous couvrons de l'opprobre le plus flétrissant les meneurs qui, en opposition avec les chefs appelés à les diriger, sortent de la légalité qui couvre leurs droits de citoyens, que dirons-nous du pouvoir qui, usant de la force, pousse à un tel degré l'oubli des actes qu'il a sanctionnés ? Ce qui arrivait à Saint Domingue n'était que le précurseur des menées qui, dirigées par le chancelier Meaupou, devaient, deux ans plus tard, occasioner tant de scandales en France. L'arbitraire coûtait peu à Louis XV, qui, livré à ses sales plaisirs, laissait agir ses courtisans. De quelle léthargie ne se serait-il pas senti éveillé si, de commun accord, toutes les cours du royaume eussent refusé leur concours à la justice ! L'exemple donné par le chancelier Meaupou a-t-il consacré dans le code français l'amovibilité de la magistrature française ? Certes, avouons-le, les colonies, soumises au vouloir de quelques bureaucrates qui font plier sous leur fêrule tous les agents qui les gouvernent, n'ont jamais pesé leur poids dans la balance nationale. Certains personnages, qui s'arrogent le droit de les régenter, savent trop la martingale que la représentation directe opposerait à leur fougue, pour approuver l'élan généreux de quelques colons éclairés. L'amovibilité de la justice coloniale est une flétrissure pour la France ; mais la France, alors qu'elle a tant de plaies à guérir, portera-t-elle le fer dans ce chancre qui ronge ses filles ? Les chirurgiens



chargés de diriger ce fer, exploitant à leur profit tous les maux dont ils sont les auteurs, voudront-ils recourir au suicide ?

Mais si, par le rétablissement immédiat du Conseil du Port-au-Prince, le roi, ou plutôt le gouvernement, faisait sans s'en douter sa critique, les troubles qui avaient agité Saint-Domingue, dépeints au duc de Praslin par un colon, par Nolivos, que ses intérêts reposant sur ce sol volcanisé ne pouvaient rendre suspect, demandaient qu'on s'occupât sérieusement de cette colonie.

En conséquence, un arrêt du conseil d'État du roi, du 25 mai 1769, enjoignait au Conseil du Port-au-Prince, nouvellement réinstallé, de poursuivre une procédure intentée contre quelques agitateurs ; mais ces rigueurs pouvaient-elles calmer les craintes que les esprits sages ressentaient ? A la cour, on avait pesé les causes des troubles qu'on déplorait, on avait hautement approuvé le prince de Rohan, par suite de ce principe : « que le » blâme donné aux actes d'un chef diminue l'influence des pouvoirs de son successeur, » mais on avait résolu de confier le gouvernement de cette colonie à des mains plus habiles.

Un congé, soi-disant réclamé par la famille du prince, prétextant ses affaires, le rappelait en France. Une frégate expédiée de Brest était mise à sa disposition, et Nolivos, que l'on nommait au gouvernement général des îles de sous le Vent, en cas d'absence devait être, jusqu'à son arrivée, remplacé par le comte d'Argout, commandant de la partie sud de Saint-Domingue (1).

Présenté au Conseil du Port-au-Prince le 10 février 1770, Nolivos, que ses affaires avaient retenu à Saint-Domingue lorsque lui arriva la nouvelle de sa nomination à ce gouvernement, ne doutait pas un instant que le calme succéderait à la tempête.

Les colons avaient vu, dans le choix de cet homme dont le nom était en vénération, une bienveillance qui calmait une partie des craintes que les rigueurs de Rohan et celles ordon-

(1) Dossier Rohan, Archives et personnel de la marine.

nées par la cour avaient soulevées. Leur concours au rétablissement de l'ordre paraissait certain, et Nolivos n'eut pas même besoin de le réclamer.

Mais, si, rendue à la tranquillité la plus complète, Saint-Domingue ne faisait que s'endormir sur le fléau de l'esclavage qui la tenait en éveil parfois encore, à des intervalles rapprochés, et sur divers points à la fois, si cette colonie, riche par elle-même, trouvait dans ses produits d'énormes ressources, les dépenses occasionnées par les soulèvements des habitants avaient épuisé le Trésor. Bongars avait, avec assez de peine, rétabli les finances ; sa modération et ses bons procédés avaient plus fait que les garnisaires et les huissiers, et, ne voulant pas employer des rigueurs pour forcer les retardataires malheureux au paiement de leurs impositions, il fut rappelé alors que la pénurie du trésor de la France ne permettait pas au gouvernement de venir au secours des colonies.

Ce rappel inquiétait les colons, au moment où leurs émotions calmées par la nomination de Nolivos étaient éteintes, et il fallut, pour éviter de nouvelles étincelles, toute l'habileté et la modération de Bongars. Puis enfin, son successeur, Montarcher de Morandières, n'étant arrivé à son poste qu'en 1771, de Bongars avait encore pu donner aux colons de nouvelles preuves d'intérêt, d'autant plus appréciables, que le 3 juin 1770, un tremblement de terre avait détruit en partie la ville du Port-au-Prince, et avait étendu ses ravages sur les habitations de plusieurs quartiers (1).

Ce fléau, qui atteignait surtout les malheureux, demandait quelques égards, et des exemptions vinrent encourager ceux qu'il avait le plus frappés. A ces maux qui tiennent en émoi les populations coloniales, se joignirent encore, en 1770, quelques

(1) Voir, pour prendre connaissance des dégâts survenus alors à Saint-Domingue, le vol. II de la *Description de la partie française de Saint-Domingue*, par Moreau de Saint-Méry, aux pages 201, 301, 318, 333, 338, 354, 370, 419 et 479. Après ce tremblement de terre, il fut momentanément défendu de bâtir avec des pierres. *Id.* page 389.

rixes survenues aux frontières entre les Français et les Espagnols. Ces contestations, qui sans cesse tenaient sur pied des sentinelles, auraient pu prendre un caractère grave; mais elles furent calmées par suite des procédés dont usèrent, dans leurs rapports, les agents de Nôlivos et ceux du président de Saint-Domingue.

Ainsi donc, si sérieusement agitée, si gravement engagée dans des discussions fâcheuses entre les agents du pouvoir et les gouverneurs, discussions qui avaient été causes d'une révolte, Saint-Domingue se voyait encore la proie des fléaux. En butte à la mauvaise disposition de l'Espagne, elle avait sans cesse à réprimer l'exigence de ses satellites, ou à surveiller l'empiétement de ses enfants. Mais si ces atteintes providentielles et extérieures étaient facilement réparées, l'extension de ses cultures, qu'elle n'arrêtait point, devenait pour l'Angleterre un sujet de graves préoccupations. Cette extension de culture ne pouvant avoir lieu que par le secours des nègres que Saint-Domingue allait chercher à la Jamaïque, devenait pourtant un sujet de commerce dont nos rivaux profitaient. Mais l'Angleterre pouvait-elle se contenter de ces bénéfices; pouvait-elle, poussée par sa politique envieuse, ne pas voir d'un œil jaloux le développement incommensurable de nos colons? Attaquée par sa base, dans ses colonies continentales, l'Angleterre, si intéressée au maintien de l'ordre et de la subordination, avait souri aux alertes que Saint-Domingue venait de procurer à la France; elle avait espéré qu'une catastrophe viendrait en aide à ses souhaits, elle se fiait en l'avenir, elle attendait, et nous savons de quelle manière ses vœux furent réalisés. Nous laisserons Saint-Domingue se reposer des agitations que lui avaient values les troubles, les fléaux, et les discussions que nous avons énumérés, pour nous reporter vers le continent, où à la Guyane s'étaient, depuis 1765, passé des scènes qui méritent notre attention.

La débâcle du Kourou avait plongé le gouvernement, qui avait compté sur la réussite de son projet, dans une perplexité bien grande. Les pertes de la guerre, qu'il avait espéré de con-



trebalancer par l'extension donnée à cette colonie, étaient toujours sensibles. Les semences de troubles qui germaient dans les colonies anglaises lui faisaient encore regretter davantage l'échec de la colonisation par les blancs. On comprenait, en présence de la rivalité de l'Angleterre, combien serait essentielle aux destinées maritimes de la France, une population blanche sur le continent, ayant ce patriotisme qui, dans le cœur des Africains, ne peut se réveiller qu'à la voix de leurs maîtres, et en 1765, de Guerchy, ambassadeur de France à Londres, faisait parvenir au ministre de la marine un Mémoire qui tendait à le réveiller de sa stupeur.

Se trouvant au milieu des Anglais, vivant dans ce centre où s'élaborent des projets de destruction contre la France, où surgissent les paniques qu'occasionne la moindre tentative d'agrandissement faite par nos ministres, il avait vu la crainte faire place à la joie. De 1763 à 1765, un vaste tombeau s'était creusé dans les plaines du Kourou. Sur ce tombeau s'inscrivait une épitaphe qui annonçait au monde colonial l'inutilité de la colonisation par les blancs ; l'Angleterre triomphait. Mais, si de sottes préventions faisaient adopter cette erreur, de Guerchy, renseigné sur les fausses mesures employées au Kourou, et démêlant, au milieu des dires des *colonistes* anglais, l'intérêt qu'ils avaient à ce qu'elle s'ancrât dans l'opinion, poussait de nouveau le ministre à faire des essais sur une échelle moins vaste. L'expérience, acquise au prix de tant de sacrifices, semblait devoir en assurer la réussite (1).

Ces insinuations étaient comprises. Les ducs de Choiseul et de Praslin auraient désiré pousser d'une manière utile à la fertilisation de la Guyane, mais, obligés de s'en rapporter pour cela aux agents qu'ils employaient, alors que la corruption gagnait les hommes à la dévotion du pouvoir, il devenait bien difficile de faire suivre un plan quelconque. Puis enfin, la renommée s'étant chargée de donner une proportion terrifiante à

(1) Mémoire du comte de Guerchy, joint à sa lettre du 17 décembre 1765, Archives de la marine, cartons Guyane.

ces désastres déjà assez regrettables, trouverait-on des hommes disposés à braver une mort presque assurée ? Cette raison, et le mauvais état de nos finances, firent, pour un temps, dormir tous les projets élaborés dans la vue de repeupler la Guyane.

Tandis qu'en France, sans consulter ce que l'histoire nous apprend des premiers engagés transportés d'Europe en Amérique, arrivant en petit nombre avec la perspective d'un esclavage momentané, on se reposait sur le temps pour faire de nouveaux essais de colonisation à la Guyane, cette colonie voyait chaque jour débarquer sur ses côtes des Français de Saint-Vincent, de la Dominique, et des autres îles cédées à l'Angleterre, fuyant sa domination. Ces renforts, se dirigeant vers une colonie, objet de la sollicitude de la France, inquiétaient l'Angleterre. Ces colons, joints à ceux du Canada et de l'Acadie, et accueillis par Fiedmond, gouverneur de la Guyane, devenaient une barrière à ses projets, et dès lors, des précautions furent prises par les gouverneurs anglais pour arrêter cette émigration fatale à leurs colonies conquises.

La nouvelle de ces émigrations, parvenue en France, réjouit le ministère, et des ordres furent donnés à Fiedmond pour repousser par la force les tentatives qu'essaieraient de faire les commodores anglais, dans le but de s'emparer des bateaux français servant à transporter des Français. Mais alors que l'on récapitulait le chiffre de colons que l'émigration pourrait fournir à la Guyane, la disette s'y faisant ressentir laissait ses administrateurs en proie aux maux qu'elle entraîne. En 1767, des secours, arrivés à temps, permirent d'aviser aux besoins les plus pressants ; mais déjà, l'émigration, ralentie, allait cesser, par suite des rapports effrayants qui transparaient sur l'insalubrité de la Guyane, rapports exagérés par les agents anglais, rapports qui firent plus que leurs menaces, et que les avantages qu'ils offraient aux colons qui resteraient chez eux.

Cette déception inquiéta le duc de Praslin ; plus que jamais, en 1768 on ressentait l'utilité de la Guyane. Déjà, comme nous le savons, l'insurrection américaine prenait une couleur, et,

voulant faire quelque chose pour cette colonie, seul boulevard de la France dans l'Amérique continentale, alors surtout que la Louisiane allait passer sous la domination espagnole, des troupes y furent envoyées, les milices y furent organisées, et des ingénieurs y furent dirigés, avec mission de dresser des plans de fortifications (1).

Ces mesures prouvaient aux habitants de la Guyane que le gouvernement lui-même, inquiet de l'état de stagnation dans lequel ils végétaient, avait les yeux fixés sur eux. Des Mémoires, partant de Cayenne, demandaient quelques faveurs pour le commerce, d'autres, fournis par les négociants, réclamaient le libre commerce de la traite, et les quelques colons établis par les soins de l'intendant Maillard Dumesle, à Synamari, aux exemptions de capitation dont ils jouissaient, pour les quelques esclaves que le gouvernement leur avait avancés, voulaient qu'on joignit des distributions de farine ou de biscuit. Cette exigence, cette demande témoignait de la mauvaise direction donnée aux travaux des colons, elle témoignait, en outre, du mauvais choix des hommes fait pour cette colonisation. Jadis, nos engagés, partant de France, allaient aux colonies avec l'espoir d'y faire fortune, il est vrai, mais avec la conviction que cette fortune dépendait du travail des terres. Pour atteindre ce but, esclaves pendant trois ans, ils s'asujétissaient à la férule de leurs maîtres. Dégagés de leurs liens, et possesseurs d'un terrain que le gouvernement leur donnait, on surveillait, avant tout, leurs plantations, et ils ne pouvaient planter du tabac ou des cannes, qu'après qu'un agent eût certifié qu'ils avaient assez de vivres en rapport pour se nourrir.

Cette loi, réglée par des ordonnances locales, mettait en sûreté l'existence des nouveaux colons. Si la fortune leur souriait, ils achetaient des nègres, et la même loi pourvoyait à la nourriture de ces nègres. Mais si, revenus de la croyance générale émise sur les mines renfermées dans les terres tropicales,

(1) Cartons Guyane, 1768, Archives de la marine.



nos nouveaux colons n'allaient plus à leur recherche, la non-surveillance coupable de nos agents les laissant libres de leurs actions, c'était à la canne qu'ils demandaient la richesse, et cette richesse fallacieuse, le plus souvent ne leur offrait que la famine. Synamari, où pointaient quelques nouvelles plantations, en 1768, vit donc ses habitants dévorés par la faim, suite de leur avidité et de leur avarice.

Un pareil état de choses était peu fait pour exciter à la colonisation de la Guyane ; néanmoins, en France, une compagnie se formait pour y tenter de nouveaux établissements. Son plan, dressé par le baron de Bessner, qui avait joué un rôle dans l'expédition du Kourou, avait été soumis au duc de Praslin, qui l'avait goûté. Voulant y engager les capitaux français, ce ministre lui-même, prit part dans ce nouveau projet. Dubuc, chargé de l'administration de la marine, s'y intéressa. Une compagnie, connue sous le nom d'Aprouague, se forma ; des statuts furent faits, des colons expédiés de France furent dirigés sur la rive droite du Tonnegrade, à dix lieues de Cayenne ; mais des mesures aussi désastreuses que celles prises pour la colonisation du Kourou, n'aboutirent qu'à faire perdre huit cent mille livres aux intéressés. Le gouvernement en fut également pour ses frais.

Mais si la Guyane, à la suite de cette nouvelle débâcle, s'était vue de nouveau calomniée, ses habitants, pris en pitié, virent, pour douze ans, par ordonnance du 1<sup>er</sup> mai 1768, tous leurs ports ouverts aux nations étrangères (1).

Hélas ! on le sait, pour certaines maladies il faut des remèdes actifs, et le commerce étranger ne trouvant qu'un nombre restreint de consommateurs à la Guyane, ne réalisa point les prévisions de nos hommes d'Etat. Cette mesure néanmoins, la préserva parfois d'une disette qui lui était pour ainsi dire endémique depuis bien des années.

(1) MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Lois et Constitutions de Saint-Dominique*, vol. V, page 177.

La Guyane venait donc de voir, en 1769, un nouveau projet de colonisation échouer, et ses administrateurs, pensant que de nouvelles explorations dans l'intérieur des terres, des marécages et des forêts, leur révéleraient des climats plus appropriés aux Européens, que l'on ne pouvait plus attirer dans ses terrains défrichés, avaient chargé le médecin du roi, Patris, de remonter l'Oyapoc. Patris, avec cinq canots, conduits par des nègres, atteignit le Canopi, le Tamouri, pénétra jusqu'aux rives habitées par les Indiens Calcuchéens, fit des échanges avec quelques autres peuplades, et rapporta sur la Guyane des notions qui, transmises au ministère, le convainquirent que les essais, déjà faits, avaient échoué par la faute de ses agents (1).

Cette conviction fut encore plus forte chez les hommes qui s'intéressaient à la colonisation de nos contrées américaines, lorsque d'Ennery, chargé par le ministre de faire une tournée à la Guyane, eut confirmé, par ses rapports, tout ce que nous avons dit et de l'inexpérience des agents envoyés à la Guyane, et des immenses ressources qu'offrait cette colonie (2). Mais on était réellement fatigué en France des assauts et des échecs éprouvés sur cette terre. On regrettait tant de fonds sacrifiés, et alors que les Choiseul n'étaient plus au pouvoir, la Guyane se vit réduite à ses propres ressources.

Confiée aux soins de Fiedmond, elle était alors gravement inquiétée par ce qui se passait à Surinam, dont nous allons retracer brièvement les fastes. Nous nous reporterons à 1763, afin de mieux saisir toutes les phases de cette colonie (3).

Le contraste qui se faisait remarquer à la Guyane était frappant. La misère chez les Français, l'opulence chez les Hollandais. Quelques terrains à peine défrichés au milieu de vastes forêts, et des marais assainis, plantés et couverts d'immenses plantations de cannes et de cafés. Des ports où n'abordaient

(1) Cartons Guyane, 1769 et 1770, Archives de la marine.

(2) Cartons Guyane, 1769 et 1770, Archives de la marine.

(3) Voir ce que nous en avons dit au chapitre XXI de ce volume.

que de rares navires, des rades où s'écoulaient de nombreuses cargaisons : des déserts à peine habités, des terrains fertiles, foulés par une population compacte. Néanmoins, les colons hollandais, comme nous l'avons dit, obérés envers la métropole, se voyaient la proie d'une juiverie plus juive que les juifs auxquels Surinam avait, en partie, dû sa prospérité. Dans cette colonie, où se trouvait agglomérée une population agissante, une ville florissante attirait journellement de nouveaux colons. Paramaribo, dont les maisons élégantes se trouvaient entourées d'orangers, contenait cinq mille blancs, et un nombre presque double d'esclaves. Dans cette cité régnaient le luxe et la luxure, sa compagnie habituelle. De nombreuses métisses, richement entretenues, y passaient leur vie dans la mollesse, à laquelle, peu à peu, elles avaient habitué ces riches colons. Et cependant, leurs habitations, peuplées de soixante-quinze mille esclaves, se voyaient constamment ravagées par quelques bandes de marrons, avec lesquelles le gouvernement lui-même s'était vu déjà plus d'une fois obligé de composer (1).

Ce mal, dont les irruptions fréquentes se calmaient parfois cependant, fut aggravé par un horrible incendie qui, en 1763, détruisit presque tout Paramaribo. Les marins, en rade alors, supplèrent à l'indolence des colons, et arrêtèrent un fléau que la main des esclaves dirigeait, et dont l'intensité semblait devoir tout consumer (2). Cet incendie ne pouvait être que le précurseur de nouveaux désastres, car la colonie de Berbice, dont les nègres en pleine insurrection, menaçaient la vie des citoyens, demandait un prompt secours. Surinam, atterrée, et par le fléau qui venait de la priver de tant de richesses, et par les craintes émises sur l'attitude que prenaient ses marrons, et par les bruits circulant sur leur réunion avec ceux de Berbice, ne pouvait guère parer aux malheurs qu'elle prévoyait, et par conséquent, ne pouvait se rendre aux vœux des colons de Berbice, qu'avec la plus grande circonspection.

(1) *Voyage à Surinam*, vol. 1er, page 273 et 282.

(2) *Voyage à Surinam*, vol. 1er, page 96.



Dans cette occurrence, l'intérêt général des colonies exigeait, dans la vue du maintien de l'esclavage, que ceux qui s'y trouvaient intéressés portassent un remède à cette plaie, dont l'épidémie pouvait devenir funeste à toutes les nations européennes établies en Amérique, et le gouverneur de la Barbade envoya deux vaisseaux, montés de quelques troupes, au secours de Berbice. Cette prévenance était louable, elle partait alors d'une politique éclairée ; mais, si elle arrêta le cours des désastres que l'on déplorait alors, elle fut la cause de nombreuses désertions, qui en firent prévoir de plus redoutables pour l'avenir.

Néanmoins, les dégâts que les rebelles avaient eu le temps de faire, motivèrent une réunion des colons, des plaintes au gouvernement, et, dans ces plaintes, le reproche de n'avoir plus poussé, depuis longtemps à l'émigration des blancs : « cinquante soldats seulement, disaient les habitants, eussent suffi pour empêcher des désordres graves, entre autres, la perte d'un fort, que le commandant a fait sauter pour ne point tomber au pouvoir des rebelles, préférant s'y ensevelir avec ses quelques défenseurs (1). »

Partout, comme nous le voyons, où l'esclavage s'était acclimaté, se reproduisaient les mêmes craintes et les mêmes besoins. La France, qui possède encore d'aussi vastes terrains en Amérique, terrains restés en friche, puisera-t-elle dans l'histoire une leçon salutaire pour ses colonies ? la France, qui voit chaque année ses enfants recourir à l'émigration, qui en compte plus de vingt-quatre mille à Cuba, prendra-t-elle enfin des mesures utiles pour les décider à s'acheminer vers la France d'Amérique ?

Comme nous le pensons, ces plaintes, et la peinture des meurtres et des dégâts commis par les nègres de Berbice, émuèrent la Hollande. Les Etats-Généraux s'assemblèrent, et quelques secours furent promptement expédiés en Amérique (2).

Mais tandis que ces secours s'acheminaient, les marrons, re-

(1) *Gazettes d'Amsterdam*, 30 mai et 13 juin 1763.

(2) *Gazette d'Amsterdam*, 27 juin.

tranchés dans des réduits inexpugnables, faisaient, quoique contenus par des troupes venues enfin de Surinam, trembler ceux qui avaient assisté aux premières scènes de ce drame. Ayant à leur tête des déserteurs, plusieurs fois, ils s'étaient mesurés avec les troupes, les avaient refoulées, et, brandissant des torches incendiaires, ils menaçaient de brûler les campagnes. La stupeur planait donc sur Berbice; les maladies décimaient les soldats, l'argent manquait, la famine, avec toutes ses horreurs, rembrunissait ce tableau, lorsque enfin, les secours d'Europe arrivèrent. On put organiser alors, en 1764, des mesures de répression, et après une boucherie, le calme se rétablit à Berbice. Deux mille cinq cents marrons revinrent chez leurs maîtres, et cinquante-trois des principaux meneurs furent roués et brûlés vifs (1).

Cette exécution, auto-da-fé digne de l'inquisition, avait frappé les nègres d'une stupeur difficile à rendre. Mais si, à Surinam, les colons, en 1764, ne s'étaient vus réduits qu'à des craintes vagues, la pénurie d'argent dans laquelle l'incendie de 1763 avait jeté la colonie avait forcé le gouvernement local à recourir à des cartes étampées, qui, perdant dix pour cent de leur valeur nominative, dès le jour de leur émission, soumirent les habitants à des pertes qui gênèrent le commerce.

Ce malaise était difficile à guérir, avec les bruits qui circulaient, néanmoins, tel avait été l'effet des rigueurs exercées contre les nègres révoltés dans les colonies hollandaises, qu'elles jouirent d'un repos complet jusqu'en 1769. A cette date, les colons avaient oublié les malheurs dont ils avaient été victimes; la pénurie d'argent dans laquelle ils étaient, avait peut-être contribué à les rendre plus durs envers leurs esclaves, et une nouvelle bande de marrons, connue sous le nom de rebelles de la Cottica, se joignant aux nègres de la Saraméca et des Tucas, occasionnèrent une alerte qui nécessita de nouvelles mesures. Alors, le gouvernement métropolitain, sérieusement inquiété de tous ces désordres, avait lancé quelques arrêtés en faveur du commerce.

(1) Gazettes, 1764.

La ville d'Amsterdam ayant, en 1770, acheté d'un des intéressés en la compagnie hollandaise des Indes-Occidentales, sa part du privilège qu'elle exploitait à Surinam, on décida qu'il fallait définitivement couper court à la rébellion des nègres de cette colonie; on leva des troupes, on équipa des vaisseaux, mais, comme nous le verrons dans la suite, cet appareil fut vain. S'il ne put extirper le marronnage et ses désordres, il contint, néanmoins, ces esclaves en rébellion, maintint ceux qui n'avaient point brisé leurs fers, et ramena la confiance parmi les habitants et dans le commerce. Une expédition heureuse, dirigée contre les rebelles par ordre du Conseil de la colonie, et deux récoltes abondantes, avaient même, en 1770, tellement excité l'avidité du commerce de Hollande, que ses agents couraient les rues de Surinam, offrant des avances aux planteurs (1).

Comme nous le comprendrons facilement, les nègres marrons de Surinam, contenus par les troupes que le gouvernement entretenait dans le but de rendre la tranquillité à cette colonie si fertile, avaient besoin de s'étendre vers des terrains habités. Accoutumés à se frotter à la civilisation de l'Europe, ils avaient contracté des besoins, et c'était vers nos établissements de la Guyane qu'ils se portaient. Une politique éclairée, quelques exhortations religieuses eussent peut-être plus fait pour les ramener à l'ordre, que toutes les démarches des agents que la France employa plus tard dans ce but. Mallouet, en nous retraçant, dans ses Mémoires, les pourparlers que ce voisinage amena avec les administrateurs de Surinam, n'a pas saisi tout le parti qu'on aurait pu tirer de ces nègres, lancés dans la vie sauvage, mais chez lesquels le contact des Européens et de leur industrie avait infiltré quelque tendance à la vie de famille. Nous laisserons la Guyane, livrée à son malheureux sort, pour nous reporter vers les Antilles, où, à la Martinique surtout, on avait cru à de nouvelles hostilités.

(1) *Essai historique sur la colonie de Surinam*, page 137.



## CHAPITRE XXXI.

---

LA MARTINIQUE ET LA GUADELOUPE DE 1771 A 1774. — MORT DE LOUIS XV. — RAPIDE COUP D'OEIL SUR SON RÈGNE. — ÉTAT DES COLONIES A SA MORT.

La disgrâce des Choiseul allait laisser nos colonies plongées dans une perplexité qui se comprend, car les colons, malgré les malheurs qui avaient pesé sur eux, avaient vu ces ducs pousser à la colonisation, activer la marine, et s'entourer des lumières d'un homme dont les services étaient appréciés. Dubuc avait, sous l'égide du duc de Praslin, dont il était l'ami, dirigé les colonies; mais Dubuc avait respiré l'air des bureaux, et l'arbitraire avait été sanctionné par lui. Saint-Domingue, surtout, s'en était ressentie. Que dénotaient les rixes que nous avons narrées? Elles auraient au moins dû apprendre au pouvoir que le concours des colons lui était indispensable. Après plusieurs révolutions, qui ont rogné ses attributions, qui ont aidé à amoindrir la France d'Amérique, le pouvoir a-t-il compris l'utilité de ce concours? Les colons, de leur côté, ont-ils compris que leur concours est dû au pouvoir; ont-ils compris ce que la marche du temps leur impose de concessions, et ce que la résistance a d'absurde quand elle fait digue à l'opinion? les colons enfin ont-ils compris que leur faiblesse exige l'entente la plus parfaite pour la défense de leurs droits, et que les nuances d'opinions qui les divisent, placent le pouvoir dans une position fautive?

Aussi bien en 1769 qu'en 1848, le pouvoir et les colons coopéraient donc au malaise qui gênait nos colonies, mais, alors que, dégagées des étreintes de la guerre, elles n'avaient plus qu'à réparer les désastres venus d'en haut, une alerte avait mis la Martinique en éveil vers les derniers jours de 1770. La frégate *l'Hirondelle*, arrivée en décembre, avait, au Fort-Royal,

fait entendre que des préparatifs de guerre se faisaient. Cette nouvelle révélait cette activité qu'on déployait depuis quelque temps dans les travaux du morne Garnier, et des troupes, débarquées quelques jours après, d'un vaisseau de guerre, avaient confirmé cette appréhension (1).

Que faire en présence de ces nouveaux dangers ? presque sans munitions, sans vivres, la Martinique allait encore se voir exposée à des attaques, à des sièges pénibles. D'Ennery, dont l'activité redoublait, avait fait élever des batteries à la pointe des nègres, à l'îlet à Ramiers, et des détachements avaient été dirigés sur les points défensifs et offensifs de l'île. On s'attendait à voir paraître l'ennemi, on se demandait si une descente à la Dominique ne s'opérerait pas sous peu, lorsque de Vallière arriva à la Martinique, et, quelque temps après, reçut la nouvelle de la continuation de la paix. La chute du ministère avait calmé toutes les craintes de guerre ; l'Angleterre avait fait droit aux réclamations de l'Espagne, au sujet des îles Falkland, sauf sa rodомontade, que nous avons constatée, et le trouble s'organisait en France.

Mais si, en France, le pouvoir royal allait se frotter aux parlements, s'il allait faire brèche dans ces redoutes si souvent assiégées, et que Louis XIV avait vu lui-même s'opposer à ses exigences, les craintes passagères d'une guerre imprévue n'avaient point eu le même résultat que dans nos colonies, où les denrées avaient éprouvé des baisses qui ruinaient les colons. Ces baisses, néanmoins, avaient profité au commerce, mieux renseigné sur l'impossibilité dans laquelle l'Angleterre se trouvait de relever le gant jeté par les Choiseul dans l'espoir de s'imposer (1), et aussi, disons-le, dans le but de forcer l'Espagne à tenir aux conditions du pacte de famille.

Mais c'en était fait du pouvoir de ces ducs ; une prostituée avait de nouveau disposé des destinées de la France, et à l'abbé Ter-

(1) Voir ce que raconte, à ce sujet, le général de brigade Romanet, dans son *Voyage à la Martinique*, page 30, 31 et 32.

ray, auquel l'intérim du ministère de la marine avait été confié, allait succéder Bourgeois de Boynes.

Ces successions fréquentes, dans un ministère qui intéresse tant les colonies, étaient peu faites pour rassurer nos colons, et surtout ceux de la Martinique, qui avaient, de leurs regrets les plus vifs, accompagné le comte d'Ennery jusqu'au navire qui le ramenait en France. Cependant, le nouveau gouverneur s'étant transporté à Saint Pierre, en février 1771, avait témoigné aux milices, qu'il avait passées en revue, la satisfaction que lui occasionait leur zèle. Ses prévenances pour les colons, l'attention qu'il avait mise à rechercher les agents coupables d'arbitraire dans la perception des impôts, le tarif institué par lui pour le paiement des émoluments des fonctionnaires publics avaient provoqué la confiance. Cette confiance, se fortifiant de celle qu'il accordait à l'intendant de Peynier, aux conseillers, si souvent appelés à régler les intérêts particuliers, avait enfin fait disparaître les craintes des colons, malgré quelques discussions élevées entre le Conseil et la chambre d'agriculture, lorsque de Vallière, appelé au gouvernement général des îles de sous le Vent, laissa encore la Martinique sous l'impression fâcheuse que procure un changement d'autorité.

Cette impression s'aggravait du prochain départ de Peynier. Cet administrateur, depuis huit ans, avait donné des preuves de son zèle. Son dévouement aux colonies était chose acquise aux colons, et son rappel, provoqué par sa demande, semblait être une calamité.

Ainsi donc, aux désastres de la guerre, aux fléaux providentiels, se joignait l'incertitude d'une politique livrée aux courtisanesques intrigues de tous les agents qui se ruaient dans les couloirs de la maîtresse en titre et des ministres qui se pressaient sous ses pas, lui mendiant un sourire. Et Louis XV, déjà vieux, déjà repu des luxuriantes orgies du Parc-aux-Cerfs, déjà fatigué de cette coupe réglée, qui lançait dans ce lupanar royal tant de filles innocentes, sacrifiées à sa vorace lubricité, donnait



à peine un souvenir à tant de pertes qui pesaient sur le commerce de la France.

Et tandis qu'aux colonies on se préoccupait du changement d'un gouverneur, du rappel d'un intendant, de la promotion d'un nouveau ministre, une vaste accusation, rédigée d'abord en quatre, en six, en sept et enfin en dix volumes, accusation basée sur la philosophie et l'œuvre de quelques philosophes se recouvrant du nom de Guillaume-Thomas Raynal, vouait les colons à la haine du monde, décréait les prêtres au tribunal de la raison, et rappelait aux rois le néant sur lequel reposent leurs trônes.

Ce prodigieux réquisitoire, dans lequel, à chaque page, l'histoire se rapetisse aux proportions des soubresauts passionnels agitant les cerveaux qui dirigeaient les plumes diverses taillées pour le parfaire, n'avait point encore porté coup. Dès son apparition, semblable à la goutte d'huile, il était destiné à s'étendre toujours, toujours... ameutant l'Europe contre l'esclavage... contre l'esclavage que l'Europe avait exploité, et marquant au front les colons, auxquels l'Europe avait imposé l'esclavage.

*L'Histoire philosophique et politique des deux Indes* fait assez époque dans l'histoire des Antilles, pour que nous lui consacrons quelques pages; mais comme, depuis 1770, ses éditions ne peuvent que difficilement se compter, nous nous en occuperons en 1781, époque à laquelle elle fut brûlée par la main du bourreau, après avoir pris toute son extension, et après s'être remplie de déclamations nouvelles (1).

Certes, l'avenir ne paraissait pas encore, à cette date, chargé

(1) Nous pourrions reproduire ici ce que rapporte Quérard sur les éditions de *L'Histoire philosophique*; mais ayant acquis la conviction que ce bibliographe n'avait pu se procurer toutes les éditions parues de ce livre, nous y renverrons simplement ceux qui voudraient avoir quelques détails. Durosoir, qui, dans la *Biographie Universelle*, a judicieusement critiqué Raynal, nous apprend que son livre, toléré en France jusqu'en décembre 1779, a eu plus de vingt éditions, et près de cinquante contrefaçons.

de tous les projectiles qui allaient battre en brèche l'institution coloniale, si solide alors que l'esclavage rapportait d'aussi gros bénéfices à la France. Ces premières étreintes néanmoins étaient faites pour porter l'effroi chez les colons ; mais, en 1771, pouvait-on prévoir que la France, presque en masse, se soulèverait contre ce qu'elle avait recouvert de sa protection ? La question palpitante pour les colonies portait alors sur les impôts. Le besoin d'argent avait rendu le gouvernement exigeant, et de Vallière, avant son départ, avait, le 1<sup>er</sup> janvier 1772, réglé que les impositions à prélever pour cette année, conformes aux volontés du roi, exprimées en 1769, s'élèveraient à une somme de neuf cent mille livres.

Cette ordonnance, qui ne changeait rien aux choses habituelles, aux taxes à prélever sur les esclaves, aux droits sur les denrées, laissait chacun tranquille ; mais alors que de Vallière, nommé au gouvernement de Saint-Domingue, venait de se voir remplacé par le comte de Nozières, chacun se demandait si l'on n'avait pas à redouter de nouvelles taxes, de nouveaux droits.

Promu d'abord au gouvernement général de la Guadeloupe, qu'un moment on avait voulu retirer de la dépendance de la Martinique, de Nozières, accompagné du président de Tascher, nouvel intendant-général des îles du Vent, avait fait enregistrer ses pouvoirs de gouverneur-général des îles du Vent au Conseil Souverain de la Martinique, le 9 mars 1772.

Ces deux nouveaux chefs, accueillis avec cette réserve que commandaient toutes les susceptibilités provenant de toutes les causes que nous avons énumérées, sentaient eux-mêmes combien, après les malheurs qui avaient pesé sur les colonies, une demande d'argent devenait intempestive. Néanmoins les ordres de la cour étaient positifs, on faisait valoir les dépenses occasionnées par les fortifications de la Martinique, on se targuait de la gêne du Trésor, et, le jour même de leur réception au Conseil, une ordonnance additionnelle, signée par le comte de Nozières et le président de Tascher, apprenait aux colons qu'ils auraient à

parfaire le chiffre de un million deux cent mille livres, dont on avait besoin pour subvenir aux dépenses de l'année (1).

L'assiette de l'impôt était plus difficile à établir que son chiffre, car les cannes, si maltraitées par les fourmis, ne permettaient guère qu'on fit peser de nouveaux droits sur les sucres. Toutes les marchandises furent donc taxées d'un pour cent à leur entrée ou à leur sortie, et les maisons, ainsi que les nègres, furent surtaxés. Le café, originairement imposé à six deniers la livre, et dégrevé de cet impôt en 1764, vu la prospérité dont avaient joui ceux des propriétaires qui s'étaient adonnés à cette culture, fut de nouveau sujet à cette taxe arbitraire.

Avec ces ressources, qui firent bien erier quelques commerçants, qui indisposèrent surtout les locataires des maisons sur lesquelles pesait l'augmentation des droits que les propriétaires avaient à payer, on put arriver au but qu'on s'était proposé ; mais si ces mesures financières avaient provoqué quelques plaintes, les colons purent rendre justice au zèle que mettaient leurs nouveaux chefs dans les moindres choses concernant leur sûreté. Des fréquentations nuisibles entre les libres et les galériens éveillèrent l'attention de Nozières. La chaîne, peu surveillée, fut confiée à des gardiens sûrs, et les nègres, condamnés aux galères, se virent privés des douceurs qu'ils tiraient de ces hommes qui les patronaient, alors que le crime les avait rivés au boulet.

Cette précaution était utile au repos intérieur des colons ; la discipline des ateliers s'était ressentie de ce mauvais exemple donné aux nègres, qui semblaient ne plus tant redouter cette réclusion forcée, mais, si les propriétaires d'esclaves avaient eu à s'en féliciter, la Martinique, tout entière, applaudit aux ordonnances qui furent lancées en 1772, et qui indiquaient les moyens à prendre pour réprimer les fraudes du commerce métropolitain. D'autres réglemens, touchant à la discipline ec-

(1) Code manuscrit Martinique, 1772, page 209, Archives de la marine.



clésiastique, tendant à exiger des habitants les mesures utiles pour arrêter le fléau de la petite vérole qui ravageait les campagnes, à mettre de l'ordre dans les finances, à interdire aux mulâtres le droit de prendre les noms de leurs pères ( chose juste ) sans leur consentement, mais ( chose injuste et absurde ), à leur dénier les futiles qualifications de *sieur* et *dame*, vain hochet qui, placé devant leurs noms, ne rehaussait en rien leur origine, réglemens en partie contenus aux Annales, auxquelles nous renverrons pour en prendre connaissance, vinrent encore, en 1773, rassurer les colons. Mais, ce qui, surtout, était fait pour attirer à Nozières la bonne grâce des colons, c'est que ses lettres au ministre demandaient une diminution d'impôts. La colonie souffrait alors des dégâts des fourmis; on commençait à craindre la perte d'une plante, richesse première des colonies, et les hommes eux-mêmes se voyaient astreints à des précautions pour s'en préserver durant leur sommeil. Le fléau des sauterelles n'était plus une parabole terrifiante; la Martinique, comme l'Égypte, comptait ses plaies, et celle-ci ne contribuait pas peu à en atterrer tous les habitants.

Cependant, cet horrible fléau, produit par une de ces catastrophes auxquelles les colonies des Antilles sont sujettes, catastrophes qui leur ont valu les guêpes, entre autres insectes qui les rongent, cet horrible fléau, venu sans doute à la suite d'un ouragan, ne préoccupait pas encore le gouvernement. Les premières peintures des désastres des fourmis parvenues en France, on ne s'y était pas arrêté, et Nozières, ayant à s'occuper de la Guadeloupe, y passa, accompagné de l'intendant Tascher, en avril 1774, après avoir fait une tournée à Sainte-Lucie.

Le départ du marquis de Bouillé avait été, pour les colons de la Guadeloupe, un sujet de craintes nouvelles, et de griefs encore plus virulents contre le commerce de la Martinique. On avait cru un moment à cette indépendance qu'on réclamait à la Guadeloupe, et, en août 1771, le chevalier Dion avait pris, après l'embarquement du marquis de Bouillé, l'intérim de ce gouvernement.

Promu au poste de gouverneur particulier de la Guadeloupe, le 18 mars 1772, Dion, qui avait accueilli de nouveaux Mémoires rédigés par le Conseil et la chambre d'agriculture de cette colonie, pour prouver son importance et le tort que lui occasionait une dépendance funeste à son agrandissement, avait compté peut-être se voir appelé au grade de gouverneur-général.

Un moment cette pensée avait repris faveur, et des provisions de gouverneur-général de la Guadeloupe, provisions que nous avons sous les yeux, et datées de Compiègne, le 16 août 1771, avaient même été expédiées à Nozières (1), lorsque le besoin que Saint-Domingue avait, d'un gouverneur sur lequel on pût compter fit jeter les yeux sur le chevalier de Vallière, pour ce commandement important, et changea les plans du ministère. De Nozières, réunissant donc entre ses mains le pouvoir suprême des îles du Vent, avait déjà, quelque temps après son arrivée à la Martinique, fait un court voyage à la Guadeloupe. Mais alors que Dion, parti pour France, où sa santé le rappelait, venait de remettre son intérim entre les mains du comte de Tilly, lieutenant de roi, de Nozières avait pensé que sa présence à la Guadeloupe pourrait faire taire les nombreuses plaintes qui s'y élevaient de toutes parts.

Le commerce, en opposition avec les habitants, demandait l'interdiction de toute espèce de cabotage entre deux îles françaises. Une pareille exigence, aussi absurde qu'anti-patriotique, ne pouvait être sanctionnée. La Guadeloupe s'échauffait cependant, et appuyait sa demande de tous les raisonnements pour et contre, qu'elle pouvait entasser dans d'énormes Mémoires, qui, remis à Nozières, lui prouvèrent facilement que les intérêts particuliers, se trouvant en présence, mettaient en désaccord les planteurs et les commerçants. Mais, ce qu'il avait pu facilement démêler, au milieu de tous les fatras qui chaque jour lui parvenaient, c'était l'avidité de ces derniers. Leur jalousie contre le

(1) Archives et personnel de la marine, dossier Nozières.

commerce de la Martinique les poussait vers l'exagération, et, profitant de la situation de la Guadeloupe, ils écoulaient à Saint-Eustache, les sucres qu'ils prenaient en paiement.

Déjà, une frégate, dépêchée de la Martinique sous les ordres de Chadeau de la Clocheterie, avait réprimé cet abus, qui privait notre commerce d'un fret important à sa prospérité; mais, alors que ce commerce interlope tendait à nuire surtout à l'habitant, en éloignant de la Guadeloupe les navires de nos ports, de Nozières crut devoir infliger de fortes punitions aux contrebandiers.

Ces mesures n'amènèrent point le calme tout d'abord; le commerce clabauda, mais il se soumit enfin, et la tranquillité de la Guadeloupe, qui avait été momentanément troublée en outre, par une discussion entre Montdenoix et le procureur-général Coquille, fut consolidée par le soin que le président de Tascher, mit à rapprocher ces deux chefs de la justice (1).

Tel était l'état de la Guadeloupe, lorsque la nouvelle de la mort de Louis XV ramena de Nozières à la Martinique. De 1763 à 1774, quatorze années s'étaient écoulées. En 1763, nous savons ce que l'occupation anglaise avait valu de prospérité à cette colonie, et cette simple phrase d'une lettre de Nozières et du Président de Tascher au ministre nous renseignera mieux sur sa situation, que nous ne pourrions le faire dans vingt pages : « La Guadeloupe peut espérer sur une augmentation immense, d'autant plus que ses terres ne semblent pas épuisées comme celles de la Martinique, mais elle manque de bras et de crédit, ce qui fait qu'elle décroît de l'état prospère dans lequel elle se trouvait lors que les Anglais y étaient. » A qui devait-on s'en prendre? pouvait-on accuser les colons? L'histoire, sans cesse nous révèle leur énergie, leur dévouement, leurs efforts; hélas! l'histoire aussi nous met constamment au fait des incapacités auxquelles étaient confiées les destinées de ces hommes que

(1) Archives de la marine, cartons Martinique et Guadeloupe, 1772-1773 et 1774.



la guerre, pas plus que les éléments, ne pouvaient décourager.

Mais la mort d'un monarque sans cœur, en plaçant la couronne sur une nouvelle tête, allait-elle faire changer les rouages administratifs des colonies? Cette vieille tactique des bureaux allait-elle rajeunir? sa rouille allait-elle disparaître? Devant nous se trouve toute une période nouvelle, et si derrière nous, nous en laissons une de deuil, disons au moins que l'expérience de deux guerres malheureuses n'avait pas été entièrement perdue.

Des projets mal combinés n'avaient pu pousser à la colonisation par les blancs, mais les Choiseul avaient compris l'utilité d'une marine, et, dans nos ports, l'activité avait remplacé l'inaction. Des voyages avaient révélé la hardiesse de nos découvreurs, des explorations scientifiques avaient étonné l'Angleterre, et lui apprenaient qu'en France les hommes ont une valeur, même dans les temps d'abaissement. A la chute des Choiseul, cette activité ralentie avait fait place à des innovations fâcheuses, qui pourtant n'avaient pu annuler tout le bien produit par le besoin de s'opposer aux vues cachées de notre rivale.

L'abbé Terray, œuvre difforme de la nature, avait un moment, en qualité de contrôleur-général des finances, ouvert les trésors de la France à l'infâme Dubarry. Sa présence passagère à la marine avait rassuré l'Angleterre, mais de Boynes, malgré ses plans nouveaux, ses projets constamment remaniés, s'il avait ralenti nos constructions navales, n'avait point anéanti l'élan de la nation vers les idées maritimes, qu'il avait au contraire excités.

Tout faisait donc pressentir qu'avant peu la France se replacerait à son ancien rang sur la mer. Ce rang, qui la mettait en face de l'Angleterre, était d'autant plus facile à reconquérir par elle, que nous savons ce qui se passait en Amérique, et que nous savons également quelle force nous donnait le pacte de famille. Le 10 mai 1774, la mort d'un seul homme pouvait ou anéantir toutes les espérances fondées sur tant de travaux et de

persévérance, ou les pousser vers le point extrême, celui d'une guerre que le moindre conflit pouvait déterminer. Lours XV, alors que les Choiseul, comme nous l'avons dit en commençant ce chapitre, voulaient tenter de nouveau le sort des armes, aurait-il reculé devant la guerre ? Hélas ! depuis longtemps, usé, sali, repu, ce prince insensible, et non plus voluptueux, laissait à ses courtisans le soin de diriger cette barque sans pilote.

Parfois obligé de s'arrêter aux secrets intimes des cabinets royaux, l'historien voit sa magistrature mêlée aux saletés de l'alcôve des rois et des ministres. En France, des princes galants, voluptueux et courtois avaient parfois initié leurs maîtresses à leurs travaux, leur avaient révélé leurs plans, et avaient même adhéré à leurs avis. A Diane de Poitiers, se rattache une pensée de galanterie chevaleresque ; à l'humble Odette, un sentiment patriotique ; à Montespan, Fontanges, La Vallière, toute une épopée de courtoisie française, de politesse royale, qu'encensaient les parfums de Versailles et qu'immortalisaient les scènes de Corneille, de Racine et de Molière, scènes auxquelles assistait toute une cour resplendissante.

Mais aux noms de la Pompadour, de la Dubarry, se rattachent les sentiments les plus vils, les impressions les plus basses, les plus sales ; de ces deux bourbiers infects surgissent les puauteurs de la délation, de la concussion et de la dilapidation. A côté de ces deux noms s'inscrivent le vol, le pillage, l'orgie, la prostitution, le viol et la corruption, que Louis XV patentait lui-même à son profit, dans la personne de son ex-favorite et de son valet de chambre Lebel. Quelle distance existe entre Louis XIV flottant entre les charmes de la Montespan et ceux de La Vallière, allant lui-même aux grilles d'un couvent redemander celle qui pleurait, non pas la mort d'un fils, mais sa naissance, et Louis XV vantant les plaisirs goûtés avec la Dubarry, et recevant du duc de Noailles cette réponse triviale : « Sire, c'est que vous n'avez jamais été au b\*\*\*\*\* ! »

Hélas ! hélas ! hélas ! et tandis que la cour se vautrait, s'étio-

lait, se *crapulisait*, une secte, en haine de ces grands sans grandeur, de ces nobles sans noblesse, minait la société, sapait le trône, et, évangélisant le peuple de ses sarcasmes anti-religieux, lui faisait chaque jour engorger une indigestion de ses droits si longtemps méconnus.

La révolution *bourbillonnait* sur ce beau terrain de France. On ne pouvait s'arrêter aux pertes de la guerre de 1756 sans d'amers regrets, et à l'incorporation de la Lorraine et de la Corse ne s'attachait qu'un léger prestige.

Mais aux colonies, ceux qui, jetant un œil inquiet sur l'avenir, comparaient le tableau qu'il reflétait à celui que l'histoire nous trace du règne de Louis XIV, ceux-là ne pouvaient, sans frémir, calculer les maux que leur pronostiquait l'égoïsme d'une métropole peu soucieuse des choses d'outre-mer.

Le commerce languissait (1). Deux traités de paix perfides aux colonies s'enregistraient dans leurs fastes. Celui d'Utrecht avait sanctionné la spoliation des colons ; celui de Paris avait fait des colons une marchandise. Que leur présageait une telle politique ?

Cette politique néanmoins, libérale à l'endroit de l'esclavage, avait poussé à l'augmentation des ateliers, et, après les désastres que nous avons racontés, l'utilité des engagements ne peut plus être chose douteuse.

L'esclavage, ainsi protégé, agrandi, consolidé, laissait pourtant des craintes graves aux métropoles. L'Angleterre et la Hollande étaient en présence de leurs nègres insurgés, et la France, comme nous l'avons dit, se trouvait préoccupée des dernières scènes survenues à Saint-Domingue.

Ces scènes, ces craintes s'aggravaient, pour les colonies, des

(1) Voir, aux *Documents officiels* de ce volume, le tableau du commerce de la Martinique, de 1765 à 1771, et le comparer à ce que nous avons dit, dans le cours de notre Histoire, de relatif à la prospérité dont elle avait joui sous le régent, et avant les deux guerres de 1744 et 1756.



troubles qu'on y prévoyait, troubles provenant d'une guerre que l'exigence de l'Angleterre à l'égard de tous les pavillons neutres, faisait assez pressentir, guerre enfin dans laquelle la France allait se venger de sa rivale éternelle.

FIN DE LA CINQUIÈME PARTIE.

Le plan de notre Histoire nous force à des retards que nous voyons dans l'obligation d'expliquer à nos souscripteurs. Afin d'en rendre la coupure plus facile, et n'ayant pas voulu toucher au livre de notre grand-père, nous avons divisé nos publications en séries. La première série parue comprend le règne de Louis XIV; la seconde série, comprenant le règne de Louis XV, devra se compléter du tome II des Annales, qui déjà est sous presse, et qui comprend l'analyse raisonnée des lois et ordonnances publiées à la Martinique sous ce règne. La troisième série, composant l'ouvrage complet, sous le titre de : HISTOIRE GÉNÉRALE DES ANTILLES, aura deux volumes, et s'arrêtera à la réunion des états-généraux (1789). Le premier volume de cette série, sous le sous-titre de : *Histoire Politique et Commerciale des Antilles*, complétera la narration des événements survenus aux Antilles jusqu'à la révolution. Le second volume, sous

les sous-titres de : *Histoire législative*, et de : *Histoire physique*, comprendra la fin des Annales et un court aperçu de l'histoire naturelle des Antilles. Cet aperçu, puisé dans les auteurs qui ont traité cette question, sera enrichi de quelques observations recueillies dans des Mémoires inédits déposés aux Archives de la marine. Nullement initié à cette science, nous n'avons point la prétention de rien dire de nouveau ; mais en faisant un appel à nos compatriotes, en les priant de vouloir bien nous adresser les observations faites par eux sur la culture de nos plantes tropicales, sur la fabrication du sucre et sur l'usage des bois précieux que renferment nos Antilles, peut-être arriverons-nous à être utile sans faire de la science.

A ces huit volumes ne devra pas s'arrêter notre tâche. L'histoire de la révolution française aux Antilles est peu connue. Possesseur des manuscrits de notre grand-père, nous en ferons le sujet d'un ouvrage à part, que nous enrichirons des énormes documents que nous avons entassés, et qui, à eux seuls déjà, donnent matière à plusieurs volumes. Heureux des quelques sympathies que nos travaux nous ont values, nous en remercions ceux qui nous les ont accordées, et nous réitérons nos remerciements aux hommes éclairés dont les lumières nous sont d'un si grand secours dans nos recherches.





**DOCUMENTS**

**OFFICIELS.**



# RECENSEMENT GÉNÉRAL

*Des îles françaises du Vent de l'Amérique, année 1755.*

	MARTINIQUE.	GUADELOUPE.	LA GRENADE.	MARIE GALANTE.	S.-MARTIN.	SAINT BARTHELEMY.	TOTAUX GENERAUX.
Hommes portant armes . . . . .	2,296	1,452	422	138	40	25	4,373
Garçons . . . . .	1,972	1,532	169	169	»	20	3,862
Id. au dessous de 12 ans.	1,794	1,488	169	236	22	33	3,742
Femmes. . . . .	1,571	1,361	165	137	19	23	3,276
Veuves. . . . .	596	387	35	34	»	8	1,060
Fillles à marier. . . . .	1,809	1,248	113	160	9	20	3,359
Id. au-dessous de 12 ans. . . . .	1,599	1,451	163	231	12	39	3,195
Infirmes et suragés, . . . . .	389	215	26	27	»	2	659
Mulâtres et nègres libres. . . . .	363	»	33	»	»	3	399
Mulâtresses et Nègresses libres. . . . .	436	»	65	»	»	»	501
Leurs enfants. . . . .	477	»	77	»	»	»	554
Mulâtres et Nègres payant droit.	23,395	11,761	4,625	1,367	84	21	41,253
Femmes id. . . . .	18,521	10,516	3,264	1,201	47	18	33,567
Leurs enfants. . . . .	19,136	13,053	3,421	1,520	54	13	37,197
Infirmes et suragés. . . . .	3,709	5,195	650	267	»	2	9,193
Eslaves marrons. . . . .	496	501	31	34	»	»	1,062
Total général. . . . .	78,559	50,160	13,428	5,521	287	227	148,182

(Archives de la marine, cartons Martinique, non colligés.)





*Suite du Recensement de la Martinique en 1764.*

NOMBRE DES HABITATIONS PRINCIPALES

ET DES TERRES QU'ELLES CULTIVAIENT.

1504 Caféryères.

301 Sucrieries.

11095 carrés de terre plantés en  
canne.

7764952 pieds de café.

---

NOMS DES PAROISSES

DONT SE COMPOSAIT CHAQUE DEPARTEMENT.

Saint-Pierre.

Notre-Dame de Bon-Port ou  
Mouillage.

Le Carbet.

La Basse-Pointe.

Le Macouba.

Le Prêcheur.

La Trinité.

La Grande-Anse.

Le François.

La Tartane.

Le Gros-Morne.

Le Marigot.

Le Robert.

Sainte-Marie.

---

Le Fort-Royal.

Le Lamentin.

Le Trou-au-Chat.

La Rivière-Salée.

Les Trois-Ilets.

Les Anses-d'Arlets.

Les Couljsses, ou Case-Navire.

La Case-Pilote.

Le Marin.

Le Vauclain.

Sainte-Anne.

La Rivière-Pilote.

Sainte-Lucie.

Le Diamant.

Martinique, 10 décembre 1765.

## TABLEAU DES MILICES (1765).

*Tableau des officiers des milices de la Martinique, pour mettre monseigneur le duc de Choiseul en état de leur faire expédier des commissions du roi.*

### BATAILLON DU FORT-ROYAL.

ETAT-MAJOR.	Jacques de FOLLEVILLE, commandant. . . . .  Emile-François de MILL, major, . . . . . Jacques - Louis TARTANSON DE GRAVE, { capitaine aide-major. . . . .	Chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant de roi de l'île Martinique; il a cinquante ans, est plein de zèle et de bonne volonté; il est riche et de bonne condition.  Chevalier de Saint-Louis, ci-devant capitaine aide-major dans les troupes détachées de la marine. Il est gentilhomme. A servi longtemps dans les milices de l'île en cette même qualité, et a été blessé.
-------------	--	--

### COMPOSITION DES COMPAGNIES.

PAROISSES.	DÉNOMINATION des COMPAGNIES.	NOMS DES OFFICIERS Qui les composent.	GRADES.	OBSERVATIONS.
	INFANTRIE Blanche	Pierre Le Pelletier Grandais. Xavier-François Houpart.	Capitaine. Lieutenant.	Chevalier de St-Louis, ancien capitaine dans les milices de l'île. A servi dans les bombardiers détachés de la ville, en qual. d'offic.



Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi en la même qualité dans les milices de l'île.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi en la même qualité dans les milices de l'île.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

Fort - Royal.

Blancs.

Capitaine.

Lieutenant.

A servi dans les milices de l'île en cette qualité de lieutenant.

# BATAILLON DU FORT-SAINT-PIERRE.



<p>ETAT-MAJOR.</p>	<p>Gabriel-Cécile NES ROCHES DU DRESNÉ, } commandant . . . . . }</p> <p>Jacques ROUX D'AREAUD, major. . . . . }</p> <p>Louis de MASSIAS, capitaine aide-major . . . . . }</p>	<p>Chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des vaisseaux du roi.</p> <p>Ci-devant chevalier de Malte, il a servi déjà comme capitaine dans les milices de l'île.</p> <p>Gentilhomme de noblesse reconnue au Conseil. Il a été mouquetaire.</p>
--------------------	---	---

## COMPOSITION DES COMPAGNIES.

PAROISSES.	DÉNOMINATION <small>des</small> COMPAGNIES.	NOMS DES OFFICIERS Qui les composent.	GRADES.	OBSERVATIONS.
Du Fort-S-Pierre.	INFANTERIE. Blancs.	François Desvignes Belêtre. . . . .	Capitaine.	Ancien capitaine de milice de la colonie. C'est un homme de très bonne famille; ses frères sont dans la marine, il n'a jamais servi.
		François-Jacques Samson. . . . .	Lieutenant.	C'est un jeune homme, fils de capitaine.
		François Desvignes, fils. . . . .	Sous-lieut.	C'est un gentilhomme qui a déjà servi comme capitaine dans les milices.
	INFANTERIE. Blancs.	Bernard le Bourg de St.-Hilaire.	Capitaine.	C'est un gentilhomme dont le grand père était brigadier des armées du roi.
		Jean Cherry de Fontenay. . . . .	Lieutenant.	C'est un jeune homme qui n'a jamais servi.
		Nicolas Vernois de Saint-Georges.	Sous-lieut.	C'est un homme de qualité, qui a été en France lieutenant d'infanterie.
	INFANTERIE. Blancs.	Etienne-Antoine-César-Claude de Pontevez. . . . .	Capitaine.	C'est le fils du capitaine; il a seize ans.
		Ignace-Robert de Perpigna . . . . .	Lieutenant.	C'est un gentilhomme de noblesse reconnue au Conseil.
		Louis-Antoine de Pontevez, fils. . . . .	Sous-lieut.	C'est le fils du capitaine; il a seize ans.







## BATAILLON DU MOUILLAGE.

<p style="text-align: center;">ETAT-MAJOR.</p>	<p style="text-align: center;">Réné-Jacques de Loupes, commandant . . . . .</p> <p style="text-align: center;">Jean-Baptiste - Paul JAHAM DUHAUMONT, major . . . . .</p> <p style="text-align: center;">L'aide majorité vacante . . . . .</p>
	<p style="text-align: center;">Chevalier de Saint-Louis, a été capitaine de grenadiers en France. C'est un bon officier.</p> <p style="text-align: center;">C'est un ancien capitaine de milice, très honnête homme, bon habitant et riche.</p> <p style="text-align: center;">Il faut m'en adresser la commission en blanc.</p>

### COMPOSITION DES COMPAGNIES.

PAROISSES.	DÉNOMINATION des COMPAGNIES.	NOMS DES OFFICIERS Qui les composent.	GRADES.	OBSERVATIONS.
Compagnie du Mouillage.	INFANTERIE Blancs.	Gabriel de la Broue . . . . .	Capitaine.	A été lieutenant dans Picardie, capitaine dans les troupes détachées de la marine; on lui a promis la croix de Saint-Louis. Il a servi dans les milices, avec le même grade. Il a eu le même grade dans les milices, et a eu le bras emporté d'un coup de canon dans le dernier siège. Il était ci-devant capitaine des milices. A déjà servi dans les milices avec le même grade. C'est un jeune homme de très bonne famille. A déjà servi dans ce grade; il est riche et excellent sujet. C'est un jeune homme qui a déjà servi dans ce grade. C'est un jeune homme de très bonne famille, qui n'a jamais servi. Il a été déjà capitaine dans les milices; son père a servi longtemps, et est chevalier de Saint-Louis. A déjà servi dans ce grade, dans les milices.
		Jean-Baptiste Coqueraus . . . . .	Lieutenant.	
		Mathieu Coqueraus Beilleisle . . . . .	Sous-lieut.	
Idem.	Idem.	Louis-Augustin Moreau . . . . .	Capitaine.	
		Augustin Terrier . . . . .	Lieutenant.	
Idem.	Idem.	Adrien-Jos. Cherry de Maillefer . . . . .	Sous-lieut.	
		Jean-Jos. Lejeune de Montnoël . . . . .	Capitaine.	
Idem.	Idem.	Pierre-Mich. de la Motte, Lejeune . . . . .	Lieutenant.	
		Pierre-Paul Crocquet d'Orville . . . . .	Sous-lieut.	
Idem.	Idem.	Jean Roy du François . . . . .	Capitaine.	
		Louis Roy de Belleville . . . . .	Lieutenant.	

INFANTERIE. Blancs.	Pierre-Michel Chety. Paul Pelouze.	Capitaine. Lieutenant.	A été lieutenant des grenadiers royaux, et gendarme de la garde du roi.
<i>Idem.</i>	Jacques-François Blanchetierre. Jean-Baptiste Sainson.	Sous-lieut. Capitaine.	C'est un jeune homme qui n'a jamais servi. C'est un homme de bonne famille, qui a été lieutenant dans les troupes détachées de la marine.
<i>Idem.</i>	Jean-Bapt. Louis Belleisle Varain. Augustin-Pierre Thoraille. Jean-Jacques Laillet. Désiré-Julien Martin des Martinières.	Lieutenant. Sous-lieut. Capitaine. Lieutenant.	A servi ci-devant avec le même grade. C'est un jeune homme de bonne famille, qui n'avait jamais servi. A servi ci-devant dans le même grade, dans les milices.
<i>Idem.</i>	Germain Arnaud Ders. Louis Courval. Mathieu Monier. Philippe-Joseph Perreau.	Sous-lieut. Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut.	A servi ci-devant dans les milices, avec le même grade. <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> <i>Idem.</i>
DRAGONS.	Jacques de Cours. Joseph Ders. Pierre Desabayé. Charles-Jean-Baptiste Jonas Lascaris. Pierre Gircau. Pierre Beauveau. Thomas Pacaut du Massion. Jacques Molandrin. Louis Coquerant Saint-Hilaire.	Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut. Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut. Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut.	Gentilhomme de noblesse reconnue, chevalier de Saint-Louis, qui a été blessé au dernier siège. A servi ci-devant avec le même grade, dans la même compagnie. <i>Idem.</i> Ancien capitaine des milices, et d'une valeur distinguée. A servi ci-devant avec le même grade. Jeune homme qui n'a jamais servi. Ancien capitaine de milice de la colonie. A servi ci-devant avec le même grade. Jeune homme qui a déjà servi dans le même grade.
GENS LIBRES de couleur.	Mathieu Desvilles. Jean-Joseph Desvilles du Gomicr. Pierre Prêcheur de Benicour. Augustin Cathier. Jean-Baptiste Ders du Fond. Leger César Arnoux.	Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut. Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut.	Il a été ci-devant capitaine dans les milices ; son père est chevalier de Saint-Louis. A déjà servi dans le même grade ; il est frère du capitaine. Jeune homme qui n'a jamais servi. A déjà servi dans le même grade. A déjà servi dans le même grade. Jeune homme qui n'a jamais servi.
INFANTERIE. Blancs.			
<i>Idem.</i>			
GENS LIBRES de couleur.			
Compagnies du Carbet.			

# BATAILLON DE LA TRINITÉ.

Claude DE LAGUARIGUE DE SURVILLERS,  
commandant . . . . .  
Charles DE LAGUARIGUE DE ST-ISLES, major  
J.-Fr. DE GAUDIN, capitaine aide-major. }

Homme de condition et un des plus anciens officiers de la colonie.  
Très ancien officier, frère du commandant.  
Gentilhomme de noblesse reconnue, sujet de distinction et très intelligent.

ÉTAT-MAJOR.

## COMPOSITION DES COMPAGNIES.

PAROISSES.	DÉNOMINATION des COMPAGNIES.	NOMS DES OFFICIERS Qui les composent.	GRADES.	OBSERVATIONS.
De Sainte-Marie.	INFANTERIE. Blancs.	Médéric Sim. Lefebvre du Vaucel. Nicolas Grout Clavier. . . . . Ch. Laguarigue de St.-Iles, fils.	Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut.	A servi ci-devant dans le même grade. A servi ci-devant dans le même grade. Jeune gentilhomme, fils et neveu du major et du commandant.
De la Trinité.	<i>Idem.</i>	P.-Alexis Dubuc des Marinères. Charles Gallet de Charlery. . . . . Paul-Simon Monval Valmont. . . . .	Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut.	Gent. de nob. rec., et très ancien offi., fort aimé et fort estimé. A servi ci-devant dans le même grade. A servi ci-devant dans le même grade.
De la Tartane.	<i>Idem.</i>	Jean-Baptiste Gallet. . . . . Pierre Bonneville la Soura. . . . . J.-Bap.-S. Monval St.-Aroman. Louis Dubuc du Gallion. . . . .	Capitaine. Lieutenant Sous-lieut. Capitaine.	A servi ci-devant dans le même grade. A servi ci-devant dans le même grade. A servi ci-devant comme enseigne dans les milices. Gentilhomme de noblesse reconnue ; n'avait jamais servi.
De tout le quartier.	DRAGONS.	Pierre Dubuc de Bellefonds. . . . . Jacques Dubuc de Mondésir. . . . . Jean-François Bruno de Gaudin. Denis-Julien Gaudin de Soter. . . . .	Lieutenant. Sous-lieut. Capitaine. Lieutenant.	C'est le frère du capitaine ; n'avait jamais servi. Jeune gentilhomme de noblesse reconnue, qui n'avait jamais servi. Gentilh. de nob. reconnue, fort aimé et estimé dans son quartier. C'est le neveu du capitaine ; il n'avait jamais servi.
Du Gros-Morne.	INFANTERIE. Blancs.	François Godin de Beaumont. Jean-François Dupin. . . . . Jacques-Simon Roche. . . . . Jacques Mathullon Cossois. . . . .	Sous-lieut. Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut.	C'est le neveu du capitaine ; il n'avait jamais servi. A servi ci-devant avec le même grade, dans les milices. <i>Idem.</i> A servi ci-devant comme enseigne dans les milices.



*Chevalier de Saint-Louis, ci-devant capitaine dans les troupes détachées de la marine.*  
 A servi avec la même qualité dans les milices. Il est fils d'un brigadier des armées du roi.  
 A servi ci-devant avec le même grade. C'est un excellent sujet.

*Louis-François Hubert, commandant.*  
 Urb.-Gab. CHÉRY DE LA CHAUSSÉE, major.  
 Th.-P. DUVAL MONVILLE, cap. aide-major

COMPOSITION DES COMPAGNIES.

PAROISSES.	DÉNOMINATION des COMPAGNIES.	NOMS DES OFFICIERS Qui les composent.	GRADES.	OBSERVATIONS.
Du Marin.	INFANTERIE. Blancs.	Claude Le Jeune. . . . . François des Fleuriottes. . . . . Séb.-Marie-Gab. de la Chaussée. . . . . Pierre de Bence. . . . .	Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut. Capitaine. Lieutenant.	A été ci-dev. cap. dans les mil; il a été blessé dans le dernier siège. A servi ci-devant avec le même grade. Jeune homme qui n'a jamais servi; fils du major du quartier.
Du Marin et de Ste - Anne.	DRAGONS.	François Duval de Sainte-Claire. Jean-Marie des Fleuriottes. . . . . Jean-Charles Dorien Hubert. . . . . Jean-Marie Dorien l'arsée. . . . . Jean-François Dorien Campagne. . . . .	Sous-lieut. Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut.	A été enseigne dans les troupes détachées de la marine. A été ci-devant lieutenant dans les milices.
De Sainte - Anne	INFANTERIE Blancs.	Elie Faure. . . . . Marie-Joseph Faure de Jaure. . . . . Pierre-Léon Houss Dumont. . . . .	Capitaine. Sous-lieut. Capitaine.	A servi ci-devant dans le même grade, avec distinction. A servi ci-devant dans le même grade. A été ci-devant lieutenant dans les milices.
De la Rivière-Pilote	INFANTERIE Blancs.	Jacq.-Jul. Boissel de Toqueville. André Cathier Rochefort. . . . . Louis Martin. . . . .	Sous-lieut. Capitaine. Sous-lieut.	Gentilhomme de noblesse reconnue; n'avait jamais servi. Il est frère du capitaine, et n'avait jamais servi.
De la Rivière-Pilote et de Sainte - Luce.	DRAGONS.	Nicolas Yves Volcart des Sablons. Pierre Le Mesle de Lonchamp. Louis Monel Bardoulet. . . . . Claude Dumont Charuel. . . . . Urbain-Emmanuel Cherry, fils . . . . .	Sous-lieut. Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut.	A été enseigne de noblesse reconnue; il n'avait jamais servi. A ci-devant servi dans le même grade. A été ci-devant enseigne des milices.
De Sainte - Luce.	INFANTERIE Blancs.		Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut.	Très ancien capitaine des milices, et très bon sujet. A été ci-devant dans les mil.; c'est l'hab. le plus aisé de la paroisse.
De tout le quartier.	GENS LIBRES de couleur.		Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut.	A servi ci-devant dans le même grade. A servi longtemps en la même qualité de capitaine dans les milices. A avait ci-devant le même grade dans les milices. Jeune homme, fils du major du bataillon.

# BATAILLON DE LA RIVIÈRE SALÉE.

Chevalier de Saint-Louis, ci devant capitaine dans les troupes détachées de la marine et major de la Guadeloupe.  
 Il a eu le même grade ci-devant dans les milices.  
 A été ci-devant capitaine de milice, et son père est chevalier de Saint-Louis.

Joseph-Nicolas de JORNA, commandant.  
 Pierre PINEL FERROL, major.  
 Pierre GANTHEAUME MONTEAUX, capitaine aide-major.

ETAT-MAJOR.

## COMPOSITION DES COMPAGNIES.

PAROISSES	DÉNOMINATION des COMPAGNIES.	NOMS DES OFFICIERS Qui les composent.	GRADES.	OBSERVATIONS.
De la Rivière-Salée.	INFANTERIE. Blancs.	Pierre-Franc. Laurent du Fresne. Jean-Bap. Guibal de la Vernade.	Capitaine. Lieutenant.	Il avait ci devant le même grade dans les milices. Il avait le même grade dans les mil., et était commiss. du quar.
Des Trois-Îlets et Anses-d'Arlets.	<i>Idem.</i>	Charles-Michel de Percin. Jos.-Mar. Percin de Montgaillard.	Sous-lieut. Capitaine. Lieutenant.	Était ci-devant enseigne dans les milices. Gentilhomme de noblesse reconnue; n'avait jamais servi. Frère du capitaine; il n'avait jamais servi.
Du Diamant.	<i>Idem.</i>	Claude Percin de Barreau. Jean Baptiste Vautor. Barthélemy Didier Vautor.	Sous-lieut. Capitaine. Lieutenant.	<i>Idem.</i> Il avait ci-devant le même grade dans les milices. <i>Idem.</i>
Du Trou-au-Chat.	<i>Idem.</i>	François-Marie du Brossay. François Courtois, fils. Claude Bru. Courtois des Sources.	Sous-lieut. Capitaine. Lieutenant.	Gentilh. breton; suivant le certif. des états, il n'avait jam. servi. Avait le même grade ci-devant dans les milices. A été lieutenant dans les troupes détachées de la marine.
De tout le quartier.	DRAGONS.	Guil.-Dominique Pinel Errard. Louis-Joseph d'Audifrédy. L.-Mar. Thoraille de St.-Hilaire. Louis Pinel Dupont. Louis Gantheaume, fils.	Sous-lieut. Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut. Capitaine.	Était ci-devant enseigne dans les milices. Gentilh. de nob. recon.; avait le même grade dans les milices. A été lieutenant dans les troupes détachées de la marine. A été ci-devant enseigne dans les milices. Avait ci-dev. le même gr. dans les mil. son père est chev. de St.-L.



Un des plus anciens officiers de l'île et l'un des meilleurs habitants.  
 Excellent sujet, qui a été blessé au dernier siège.  
 A servi déjà en cette qualité dans les milices de l'île.

COMPOSITION DES COMPAGNIES.

PAROISSES.	DÉNOMINATION des COMPAGNIES.	NOMS DES OFFICIERS Qui les composent.	GRADES.	OBSERVATIONS.
De la Grande-Anse.	INFANTERIE. Blancs.	Jean-François Havre. . . . .	Capitaine.	A déjà servi longtemps en cette qualité dans les milices.
		François-Remy Le Sade. . . . .	Lieutenant.	A ci-devant servi dans le même grade.
		Jean-Baptiste Havre, fils. . . . .	Sous-lieut.	Est un jeune homme, fils du capitaine, qui n'a jamais servi.
De la Grande-Anse.	<i>Idem.</i>	Pierre Assier de Moutout. . . . .	Capitaine.	A été ci-devant lieutenant dans les milices, et a eu un bras cassé d'un coup de fusil au dernier siège.
		Jean Yves Olivier Prevert, fils. . . . .	Lieutenant.	A servi ci-devant avec le même grade.
Du Marigot.	<i>Idem.</i>	Jean-Bapt. Sejourné Fondeteau. . . . .	Sous-lieut.	Est un jeune hom. de bonne fam., dont tous les pères ont servi.
		Louis-Ant. Jaham de Montlouis. . . . .	Capitaine.	A ci-dev. servi dans ce grade; c'est de plus un riche habitant.
De la Basse-Pointe.	<i>Idem.</i>	Ch. Domin. Jaham de Valmont. . . . .	Lieutenant.	A ci-devant servi dans le même grade; c'est un fort bon sujet.
		Charles Jaham de Sénéchal. . . . .	Sous-lieut.	C'est un jeune homme qui a été ci-dev. enseigne dans les milices.
Du Macouba.	<i>Idem.</i>	Henry-Jacques Oueille. . . . .	Capitaine.	A servi ci-devant avec le même grade.
		Etienne Breteuil. . . . .	Lieutenant.	<i>Idem.</i>
De tout le quartier.	DRAGONS.	Louis Adenet Mergé. . . . .	Sous-lieut.	A servi ci-devant dans le grade de lieutenant dans les milices.
		Louis-Jos. Marraud des Grottes. . . . .	Capitaine.	A servi ci-devant comme lieutenant dans les milices.
De tout le quartier.	GENS LIBRES de couleur.	J.-Fr. Marraud de Sainte-Marie. . . . .	Lieutenant.	A servi ci-devant comme enseigne dans les milices.
		Vincent-Marie des Grottes. . . . .	Sous-lieut.	Jeune homme de bonne famille, qui n'a jamais servi.
De tout le quartier.	GENS LIBRES de couleur.	Jacques Le Vassor de Bonnetterre. . . . .	Capitaine.	Chevalier de Saint-Louis; a servi dans le même grade 30 ans.
		J.-Hy. Le Vassor de Bonnetterre. . . . .	Cap.-lieut.	A été mousquetaire, ensuite cap. dans les milices de la colonie.
De tout le quartier.	GENS LIBRES de couleur.	Jean-Bapt. Isate des Grottes. . . . .	Lieutenant.	Je demande qu'il soit capitaine-lieut. de la comp. de son père.
		Jean-Bapt. Jaham des Rivières. . . . .	Sous-lieut.	Jeune homme de bonne famille, qui n'avait jamais servi.
De tout le quartier.	GENS LIBRES de couleur.	Joseph Marraud de Sigaloney. . . . .	Capitaine.	<i>Idem.</i>
		Jean Clauzet de Rochemont. . . . .	Lieutenant.	A servi ci-devant dans le même grade.
De tout le quartier.	GENS LIBRES de couleur.	Dom. des Grottes de Montagné. . . . .	Sous-lieut.	Jeune homme de bonne famille, qui n'avait pas encore servi.

ETAT-MAJOR.  
 Jacques-Dominique MARRAUD, command.  
 Jean-Bruno ASSIER de MONTROZE, major.  
 L.-Ph. LEQUOI DE GRACIGNY, capitaine  
 aide-major.



# BATAILLON DU VAUCLIN.

<p><b>ETAT-MAJOR.</b></p>	<p>Edme-Alexandre de GILBERT, command. }          Chevalier de Saint-Louis ; a servi longtamps dans le corps royal          d'artillerie.</p> <p>Joseph d'ARBOUSSEC CAMILLE, major. }          A été capitaine en France dans le régiment de Rohan, à présent          Montrevel.</p> <p>Jean-François DOINS DUBOURG, capitaine }          aide-major. }          A été lieutenant dans les troupes détachées de la marine.</p>
---------------------------	---

## COMPOSITION DES COMPAGNIES.

PAROISSES.	DÉNOMINATION des COMPAGNIES.	NOMS DES OFFICIERS Qui les composent.	GRADES.	OBSERVATIONS.
Vaucelin.  Du Vaucelin et du Saint - Esprit.	INFANTERIE. Blancs.	Charles Duval de Grononville. Louis Huyghnes Caderousse. Jean de Gonnier.	Capitaine. Lieutenant. Sous-lieut.	A servi avec distinction longtamps dans ce grade. A servi ci-devant avec le même grade. A été ci-devant lieutenant dans les milices.
	DRAGONS.	Claude-François d'Alesso , mar- quis d'Éragny.	Capitaine.	A été ci-devant cornette dans Grammont, il a été blessé au der- nier siège ; c'est un homme de condition.
Du Saint - Esprit.	INFANTERIE Blancs.	Pierre-Louis Doëns Lambert. François-Louis Février, fils. Nicolas-Auguste Giraud Dorsol. François de Saint-Pellerin Vaïné. Robert Latoche de Saint-Pele.	Lieutenant. Sous-lieut. Capitaine. Lieutenant.	Jeune homme d'une bonne et ancienne famille de l'île. Gentilhomme de noblesse reconnue ; a été enseigne dans les trou- pes détachées de la marine. Gentilhomme de noblesse reconnue, qui n'avait jamais servi.

<i>Idem.</i>	<i>Capitaine.</i>	<i>fort zélé.</i>
Du François.	François-Nicolas Roy du Rocher.	A servi dans le même grade; il est fils d'un chevalier de Saint-Louis.
	Pierre Roy de Belle-Plaine . . .	A servi avec le même grade; il est frère du lieutenant de la compagnie.
	Jean-Charles de Rampont. . .	Jeune homme de noblesse reconnue, fils du procureur-général.
	Louis Rampont de Survilie. . .	Frère du capitaine.
DRAGONS.	François-Louis Février. . .	Jeune homme d'une des bonnes familles de l'île; il n'avait jamais servi.
	Louis-Lambert Le Roux Chapelte.	A servi ci-devant avec le même grade avec distinction, et il a été blessé au dernier siège.
INFANTERIE.	Jean-François Pothuan. . .	A servi ci-devant dans le même grade; c'est un très bon sujet.
Blancs.	Jacques - François Pothuan des Gatières. . . . .	A servi comme enseigne dans les milices.
	Louis-Robert de Tartanson. . .	A été ci-devant mousquetaire, et depuis capitaine dans les milices.
GENS LIBRES	Jean-Baptiste Tartanson de Gravo.	A servi ci-devant dans le même grade.
de couleur.	Jean-Baptiste Huyghues des Eta- ges. . . . .	
	Pierre Arbussecoq Beaufond.	A servi comme enseigne dans les milices.
GENS LIBRES	Guillaume Arbussecoq Bellevue.	A servi dans le même grade avec beaucoup de distinction.
de couleur.	Jacques Arbussecoq des Mone- ries . . . . .	A servi ci-devant dans le même grade.
		Jeune homme de bonne famille, qui n'a jamais servi.

# COMPAGNIE FRANÇHE

## DES GENDARMES DE LA MARTINIQUE,

COMPOSÉE DES PRINCIPAUX NEGOCIANTS DE SAINT-PIERRE.

NOMS DES OFFICIERS	GRADES.	OBSERVATIONS.
Thomas, marquis d'Hocquincourt. . . . .	Capitaine. . . . .	Homme de qualité, chevalier de Saint-Louis; a déjà une commission du roi pour le même objet. A déjà servi dans le même grade, et s'est conduit avec distinction.
Marc Diant, aîné. . . . .	Major avec comm. de capit. . . . .	
Philippe Bourelly. . . . .	Aide-major et lieutenant. . . . .	A déjà servi dans le même grade, et la même compagnie.
Jacques Fourniolles. . . . .	Lieutenant. . . . .	A déjà servi dans le même grade, et la même compagnie.
François Bacquier. . . . .	2 <sup>e</sup> Lieutenant . . . . .	<i>Idem.</i>
François d'Elgres. . . . .	Guidon. . . . .	<i>Idem.</i>
Joseph Diant, cadet. . . . .	Commissaire. . . . .	<i>Idem.</i>

( Archives de la Marine, cartons milices 1765. )



## MÉMOIRE

### POUR LA TRAITE DES NÈGRES.

D'après un relevé fait sur les registres de compte ouvert tenus à Paris de tous les navires négriers, suivant les certificats qui en sont remis par les armateurs, pour jouir de la modération de moitié des droits sur les marchandises justifiées provenir de la traite des nègres, il paraît que, depuis 1728, époque de la tenue desdits registres, jusqu'en 1760, 723 navires ont fait la traite, et ont apporté aux îles la quantité de 203,522 têtes de nègres, vendus 201,944,306 l. 4 s.

Le moment le plus brillant de ce commerce a été depuis 1750 jusqu'en 1756, temps du bail de Bocquillon. Pendant ces six années, 263 navires ont apporté aux îles, 73,222 nègres, ce qui fait, année commune des six ci-dessus mentionnées, 44 navires et 12,204 nègres.

On aurait désiré pouvoir se procurer un état exact du montant des droits qu'ont payé, pendant le bail de Bocquillon, commencé en 1750 et fini en 1756, les marchandises provenant de la traite des nègres, qui ont joui de la modération de moitié, accordée à ce commerce, afin d'être en état de rapprocher et de comparer le montant de ces droits avec le nombre de nègres apportés aux îles pendant le même temps; mais comme ces droits sont confondus avec les autres dans les registres de recette, il aurait fallu faire un dépouillement de tous ces registres, travail considérable, qui aurait occupé beaucoup de commis, et qui aurait été l'ouvrage de plusieurs mois, en sorte que, de longtemps, le conseil n'aurait pu être satisfait sur l'objet qu'il peut désirer.

Mais si on n'a pu former un état exact de toutes les marchandises provenues de la traite, qui ont joui de la modération de moitié des droits pendant le bail de Bocquillon, on est parvenu à faire un relevé des sucres qui font la principale partie des retours. Si ce relevé ne fait pas quelque chose d'exactly certain, il donne au moins un aperçu qui peut fixer les idées.

La raison pour laquelle on a fait, pour les sucres, un relevé

qu'on n'a pu faire pareillement pour les autres espèces de marchandises, c'est que les sucres bruts et terrés sont imposés à des droits d'entrée qui se divisent et se distinguent, en partie pour le domaine d'Occident, et partie pour les traites. Le droit des sucres bruts est de 50 s. par quintal, dont 33 s. 4 d. pour la partie du domaine d'Occident, et 16 s. 4 d. pour celle des traites. Les droits sur les sucres terrés sont de 8 l. par quintal, dont 40 sous au domaine d'Occident, et 6 l. aux traites. Cette distinction dans lesdits droits a été faite parce que la portion du domaine d'Occident se percevait anciennement au profit d'un fermier particulier, qu'on appelait fermier du domaine d'Occident, et qui l'était de tous les droits qui appartenaient au domaine d'Occident. Quoique ces droits se lèvent aujourd'hui par la ferme-générale, à laquelle ils ont été réunis, les receveurs forment, dans leur compte, distinction de la portion appelée domaine d'Occident, d'avec celle appelée traite, et ce avec d'autant plus de raison, que la portion du domaine d'Occident n'est point sujette aux 4 s. pour livre, pendant que l'autre portion pour les traites y est sujette. Ces mêmes receveurs distinguent pareillement, dans leurs comptes, les sucres provenant de la traite, qui n'ont payé que la moitié des droits montant, pour les sucres bruts, à 16 s. 4 d. sur la portion du domaine d'Occident, et à 20 s. pour les sucres terrés.

C'est sur les comptes-rendus par ces receveurs pour les six années du bail de Bocquillon, qu'on a fait, pour les sucres bruts et terrés, le relevé ci-joint.

Suivant ce relevé, 327,750 quintaux de sucres terrés, provenant de la traite des nègres venus des îles pendant les six années du bail de Bocquillon, ont joui de la modération de moitié des droits, et n'ont payé, pour l'autre moitié, que la somme de . . . . . 1,507,653 l. 8 s.

Il est venu, pendant le même temps des six années du bail, 505,383 quintaux de sucres bruts, qui n'ont payé, pour la moitié des droits, que la somme de . . . . . 673,845 l. 1 s.

Total, pour les six années de Boc-	
quillon. . . . .	<u>2,181,498 l. 9 s.</u>

Année commune des six. . . . .	<u>363,583 l. 1 s. 6 d.</u>
--------------------------------	-----------------------------

*Report.* . . . 363,583 l. 1 s. 6 d.

Dans cette quantité de sucres, il en est venu de Bretagne, par Ingrande, pendant lesdites six années, savoir : en sucres terrés, 264,360 quintaux, et en sucres bruts, 202,807 quintaux, faisant en total, 467,167 quintaux, qui, à l'entrée de la Bretagne ont dû payer les droits de prévôté, dus sans imputation sur ceux payés à Ingrande. Ces droits de prévôté sont sur les sucres, indistinctement, de 2 s. par quintal, et de moitié pour ceux provenant de la traite, ce qui monte, y compris les 4 s. pour livre sur ladite quantité de 467,167 quintaux, à la somme de 28,030 l., et fait, pour l'année commune des six. .

4,671 l. 13 s.

Total de l'année commune. . . 368,254 l. 14 s. 6 d.

L'article des sucres terrés et bruts est le seul que l'on puisse présenter comme certain ; restent ceux qui peuvent être venus et restés en Bretagne, et qui ont de même payé le droit de prévôté. Restent encore les autres espèces de marchandises, qui, de même venues de la traite des nègres, n'ont payé pareillement que la moitié des droits ; mais tous ces articles ne peuvent faire des objets nécessaires.

Par l'examen qu'on a fait de quantité de certificats de traite, on voit qu'en général les sucres terrés ou tête et les sucres bruts sont au moins les trois quarts des marchandises qui composent les retours de la traite, et que les autres espèces de marchandises n'en forment qu'un petit accessoire.

La raison en est sensible ; c'est que lesdits sucres sont la marchandise dont la consommation est la plus sûre dans le royaume ; qu'ils sont imposés à des droits considérables, et qu'il y a par conséquent plus de bénéfice pour ceux qui proviennent de la traite, puisqu'ils n'en payent que moitié. En effet, le droit du sucre brut étant, y compris lesdits 4 s. pour livre, de 2 l. 13 s. 4 d. par quintal, revient, sur l'estimation commune de 20 l. le quintal, à 13 l. 1/3 pour cent, et le droit sur le sucre terré



ou tête, à raison de 9 l. 4 s. par quintal, revient à 30 pour cent sur l'estimation commune de 30 l. du quintal.

Les autres articles sont les sucres blancs raffinés, les cafés, les tabacs ; ces trois espèces de marchandises ne participent nullement à la modération de moitié des droits. Les cotons sont exempts de tous droits, par conséquent point de faveur particulière pour ceux provenant de la traite. Il y a encore l'indigo, dont le droit en entier ne revient qu'à 3 1/3 pour cent ; les cuirs en poil, dont le droit revient à 5 pour cent ; la casse, le gingembre, dont les droits sont d'environ 4 pour cent ; le cacao, qui paye environ 24 pour cent. Toutes ces espèces de marchandises ne font, dans les retours, qu'un modique objet, qui ne peut opérer qu'un fort petit bénéfice, par rapport aux droits pour celles qui restent dans le cas de participer à la modération.

On doit donc regarder les sucres terrés ou têtes et les sucres bruts comme le produit essentiel et presque seul des retours de la traite. La modération de moitié des droits dont ils ont joui pendant les six années du bail de Bocquillon fait, comme il a été ci-devant dit, un objet de. . . . . 368,254 l. 14 s. 6 d.

En évaluant arbitrairement à 22,273 l. 5 s. 6 d. par an la modération de moitié, tant desdits droits de prévôté sur les marchandises qui restent en Bretagne, que des droits des marchandises de la traite, autres que les sucres terrés et bruts, qui sont dans le cas de jouir de la modération pour la consommation du royaume, on pense qu'il ne pourrait y avoir qu'à gagner pour le commerce, ci. . . . . 22,273 l. 5 s. 6 d.

---

Il en résulterait, année commune, un total de. . . . . 390,528 l.

Sur ce total est à déduire la pistole que les armateurs payent à la compagnie des Indes, par tête de nègre, pour obtenir la permission d'aller en Guinée.

Il a été précédemment établi que le  
*A reporter.* . . . . 390,548 l.

	Report. . . . .	390,528 l.
commerce de nègres portés aux îles, depuis 1750 jusqu'en 1756, allait, an- née commune, à 12,204 nègres; cette quantité de nègres à 10 l. fait la somme de. . . . .		122,040 l.
	Reste. . . . .	<u>268,488 l.</u>

La pistole déduite, il est dont resté au commerce, année commune, la somme de 268,488 l. pour le bénéfice de la modération du droit.

Cette somme de 268,488 l., répartie sur 12,204 têtes de nègres, donne 22 l. par tête.

Sur quoi il est à observer que la modération de moitié des droits est une faveur dont l'armateur ne jouit que lentement, parce que les retours d'une traite exigent plusieurs voyages, et sont plusieurs années à se consommer. Si en échange de cette modération, on lui accordait 20 l. seulement par tête de nègres qu'il aurait apportés aux îles, on pense qu'il y aurait de l'avantage pour lui, parce qu'il jouirait du paiement de cette somme sur-le-champ, ou du moins six mois après la représentation du certificat justificatif de l'arrivée des nègres aux îles.

(*Archives du royaume, Section administrative,*  
F 6197.)

# MÉMOIRE

## AU SUJET DES GRATIFICATIONS

### DEMANDÉES POUR LE COMMERCE DE LA TRAITE DES NOIRS.

---

Un principe assez communément reçu en fait de commerce, est que le commerce doit se suffire à lui-même, et que sa récompense est dans ses profits.

Il y a cependant des cas d'exception, où une gratification bien placée anime une branche de commerce, dont l'utilité multipliée rejailit sur tous les membres de l'Etat.

Cette gratification peut même être nécessaire dans les commencements d'un commerce inconnu, dans lequel une navigation peu fréquentée, des armements considérables à faire et des risques à courir, sont les premiers objets qui frappent les yeux, sans que des profits constatés par l'expérience rassurent suffisamment le négociant contre les premiers dangers.

Examinons, d'après ces principes, l'origine, la nature, les variations et les progrès du commerce des noirs.

L'origine de ce commerce est l'établissement des colonies françaises de l'Amérique; il en a été la source nécessaire, et ayant des cultures avantageuses établies, il a bien fallu se procurer les seuls instruments capables d'y travailler; ce commerce a donc pour objet la culture du sol, et se trouve par là dans le premier cas que nous avons prévu pour la gratification.

La nature de ce commerce exige trois navigations: celle d'Europe en Afrique; d'Afrique en Amérique, et le retour d'Amérique en Europe; des voyages aussi longs rendent nécessairement les armements coûteux. Tous les profits de ces armements consistent absolument dans le prix des noirs. Il n'y a rien à gagner sur les marchandises d'envoi en Afrique, et il y a presque toujours à perdre sur les marchandises de retour en Amérique. Le



profit réside donc seulement dans la vente des noirs ; ce profit est d'autant plus incertain, que la longueur de la traite à la côte d'Afrique, le voyage d'Afrique en Amérique, quelquefois traversé par des orages et des vents contraires, enfin par des maladies épidémiques parmi les noirs, entassés les uns sur les autres dans l'entrepont des navires, sont capables d'en faire périr beaucoup et de faire évanouir, en fort peu de temps, l'espérance des profits d'un si long voyage ; le commerce des noirs est donc encore, par là, dans le second cas de la gratification que nous avons prévue.

Mais les circonstances changent souvent, et c'est ce qui est arrivé dans l'espèce dont nous parlons ; les dangers et les dépenses étaient d'autant plus effrayants dans les commencements, que les profits de la vente des noirs étaient mal assurés dans des pays où la culture n'était pas encore bien établie, et où les concessionnaires eux-mêmes avaient besoin de secours.

Il a donc fallu que l'État couvre les premiers risques de ce commerce, et c'est ce qu'il a fait par le ministère des compagnies, auxquelles le privilège exclusif de la traite des noirs a été successivement confié. Ces compagnies y ont perdu. L'État est venu à leur secours ; la culture s'est établie dans les colonies françaises ; la liberté de ce commerce a animé cette culture ; les colons étaient en état de payer les noirs que le commerce leur apportait, et l'on vit, au mois de janvier 1716, qu'il était aussi temps de rendre la liberté au commerce des noirs, dont les risques diminués et les profits peu assurés animaient davantage le zèle et la concurrence des négociants.

Il fallait pourvoir à deux principaux points ; la protection et la gratification de ce commerce.

La protection semble exiger des établissements sur la côte d'Afrique, dans lesquels on puisse, avec sûreté contre les gens du pays, préparer les opérations de la traite, et l'armement annuel de quelques vaisseaux de guerre pour protéger les vaisseaux de traite, tant contre les gens du pays, que contre les nations rivales d'Europe. Le roi seul pouvait se charger de cette protection, dans le cas de liberté et pour fournir aux dépenses. On convint avec le commerce, lors des lettres-patentes de 1716, que les négociants armateurs payeraient au roi vingt francs par tête de nègres introduits dans nos colonies, et trois livres par tonneau

de la contenance des vaisseaux qui feraient le commerce d'autres marchandises à la côte d'Afrique ; mais le commerce, pour pouvoir supporter ces charges, avait besoin de quelque indemnité, et pouvait même encore être dans le cas d'être animé par quelque gratification, parce que c'était encore un commerce nouveau pour les particuliers. On y pourvut par les mêmes lettres ; on continua au commerce la remise de la modération de la moitié des droits dus en France sur les marchandises provenant de la vente ou du troc des noirs, en prenant les précautions qu'on crut suffisantes pour empêcher que d'autres personnes profitassent de cette modération pour des marchandises des îles et colonies françaises provenant d'autres branches de commerce.

Cet arrangement peut paraître extraordinaire ; c'était prendre d'une main pour rendre de l'autre ; il pouvait y avoir des moyens plus simples pour arriver au même but, et, en fait d'administration, le plus simple est toujours le meilleur. Quoi qu'il en soit, c'est sur la loi établie par ces lettres-patentes, que ce commerce a été gouverné depuis le mois de janvier 1716 jusqu'au mois de septembre 1720, que le privilège exclusif fut rétabli et accordé à la compagnie des Indes.

Il est inutile de chercher, dans le commerce, les raisons de ce changement, et il serait peut-être inutile de les chercher ailleurs. Voici les variations auxquelles il donna lieu. La compagnie des Indes, chargée des dépenses, des protections, eut pour indemnité 13 fr. par tête de noirs introduits dans les colonies, que Sa Majesté voulut bien lui accorder, et 20 fr. par marc d'or apporté aux hôtels des monnaies. Elle jouit, en outre, de la modération des droits sur les marchandises des colonies provenant de la vente ou du troc des noirs.

Cet état ne fut pas long. Une compagnie, dont le commerce ne se fait jamais avec autant d'économie que celui des particuliers, ne pouvait pas manquer de faire de grosses pertes dans un pareil commerce. D'ailleurs ses armements ne pouvaient être assez multipliés pour fournir la quantité de noirs qu'exigeait la culture qui s'animait de plus en plus dans nos colonies ; dans ces circonstances, on prit le parti mitoyen. La compagnie se réserva exclusivement le commerce de la côte, depuis le cap Blanc jusqu'à la rivière de Sierra-Leone ; il y a apparence que la traite de la gomme fut le principal motif de cette réserve.



A l'égard de tout le reste de la côte d'Afrique, elle accorda à tous les négociants qui voulaient y faire la traite des noirs, les permissions qui leur étaient nécessaires à cet effet, et exigea d'eux une pistole par tête de noir, qu'ils introduiraient vivants dans nos colonies. Ainsi elle resta chargée de tous les frais d'établissements et d'entretien, au moyen de 23 l. par tête de noirs, dont elle recevait 13 l. du roi et 10 fr. des armateurs. De leur côté, les armateurs continuèrent de jouir de la modération des droits sur les retours provenant de la vente et du troc des nègres, connus depuis longtemps sous le titre d'acquit de Guinée.

Il faut cependant observer que le sucre blanc raffiné et le café ont toujours acquitté les droits en entier, et que les armateurs n'ont eu aucun privilège sur les cotons depuis que cette marchandise a été affranchie de tous droits ; il en est de même pour les tabacs qui ne sont pas reçus en France.

Cet état actuel a encore de grands inconvénients ; la compagnie des Indes n'a jamais tiré ce qu'elle pouvait de la concession du Sénégal, dont elle s'était réservé la traite. Le commerce, libre d'ailleurs sur la côte occidentale d'Afrique y a prospéré au point que, dans six années, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1750 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1756, pendant lesquelles ce commerce a été dans toute sa force, l'année commune a monté à 12,204 têtes de nègres introduits dans nos colonies, et que nos négociants ont fait des fortunes considérables dans ce commerce ; mais on ne peut pas se cacher qu'il a été commis des abus très multipliés sur les acquits de Guinée, qu'ils se vendaient publiquement dans nos ports de mer ouverts au commerce des colonies ; que l'armateur pour Guinée n'en profitait pas toujours, et qu'ils tournaient souvent au bénéfice de gens auxquels ils n'étaient point destinés.

Tout semble donc demander la liberté du commerce sur toute la côte occidentale d'Afrique. L'intérêt de la compagnie des Indes, à qui ce privilège a toujours été fort onéreux, l'intérêt des colonies, qui exige tous les jours une plus grande quantité de noirs, l'intérêt des armateurs, dont les spéculations sont toujours gênées par un privilège exclusif dans un commerce où les opérations sont si fréquentes et si multipliées, tout semble y concourir également.

Dans cet état de liberté, le roi seul peut être chargé de la



protection, et quoique ce commerce ait moins besoin d'encouragement pour des opérations qui lui sont devenues familières, on peut encore penser qu'il est à propos de lui en accorder. Premièrement, parce qu'un changement d'état n'est pas une circonstance propre à supprimer les gratifications ; secondement, parce que les pertes immenses que le commerce vient de faire semblent demander quelque indemnité, ou du moins du ménagement.

Pour fournir à ces deux objets, on a : 1° Le produit de la pistole que les négociants payent à la compagnie des Indes, et qui, sur le pied du calcul des nègres ci-dessus, monte à la somme de 122,040 l.

2° Les 13 l. que le roi paie à la compagnie des Indes qui, sur le même calcul, montent à la somme de 158,652 l.

3° Les acquits de Guinée. Pour les estimer, supposons que les 12,204 nègres soient vendus 12,204,000 l., et que les marchandises de retour produisent, comme elles ont fait, 390,528 l. au commerce, par la modération de la moitié des droits.

Ces trois objets réunis montent à la somme de 671,200 l., qui suffirait à peine pour le rétablissement, l'entretien et la multiplication des comptoirs, ainsi que pour l'armement de deux vaisseaux de guerre et d'une frégate nécessaires pour la protection du commerce à la côte d'Afrique. Ces frais sont d'autant plus privilégiés, que le commerce en reçoit les premiers fruits et les plus abondants.

Ce calcul, quelque juste qu'il soit en lui-même, paraît trop désavantageux au commerce ; mais il n'aura rien à dire quand on le mettra dans un état égal ou même meilleur que celui où il est aujourd'hui. Il jouit actuellement des acquits de Guinée ; nous venons d'en estimer le produit à la somme de 390,528 l., qui, répartie sur 12,204 têtes de nègres, forment un objet de 32 l. par chaque tête, et la gratification de 30 l. par tête de noir paraît plus que suffisante au négociant, par bien des raisons.

1° Il n'a point de droits à payer sur les marchandises qu'il transporte en Afrique, pour servir à l'achat des noirs.

2° Il est déchargé tout nouvellement des droits qu'il payait dans les colonies aux principaux officiers, pour la vente des noirs.

3° Il ne paye point de droits sur les marchandises de retour, qu'il retire de l'entrepôt pour les transporter à l'étranger, et les droits que la marchandise paye à son introduction dans le royaume ne sont que des droits de consommation qui sont acquittés par le consommateur.

4° Il reçoit, à l'arrivée en France, la gratification qui lui est accordée, sans que les marchandises y soient arrivées ni vendues, et qu'il soit besoin de justifier autre chose que l'arrivée de ses noirs aux colonies.

Il est donc dans un état plus favorable que tous les concurrents étrangers qu'il a dans ce commerce, et si ses frais de navigation sont un peu plus chers, c'est à lui à en trouver le remède dans son économie, quand même la gratification qu'on lui accorde ne viendrait pas à son secours.

Le roi ne sera pas si bien traité pour son indemnité. Il sera, à la vérité, déchargé de la somme de 158,652 l. qu'il payait à la compagnie des Indes, pour la gratification des 13 l. par tête de noirs introduits dans les colonies. Il touchera ou compensera les 122,040 l. que le commerce paye à la compagnie des Indes; mais ces deux sommes réunies n'iront pas à la moitié de ce qu'il en coutera au roi pour ses dépenses de protection. Il faut espérer le surplus par la prospérité du commerce de Guinée, dont les succès rejaillissent sur toutes les parties de l'état.

Au reste, il est bien aisé de sentir qu'on ne présente point ici des calculs géométriques, ce qui a paru, sinon impossible, du moins très difficile à faire dans l'espèce présente, où les registres des fermes n'offrent point une satisfaction entière, et sont même infectés de toute la fraude qui se commet sur les acquits de Guinée, ce qui ne saurait être sérieusement contesté; mais ils sont d'autant plus dignes de confiance, que leur produit se rapporte aux offres faites, en 1753, par les chambres de La Rochelle et de Saint-Malo.

Dans le vrai, c'est la faveur du commerce qui y a eu plus de part que toute autre considération, et s'il est bien conseillé, il abandonnera les calculs et mettra toutes ses espérances dans la protection déclarée de son souverain, dont il ressent les plus heureux effets; car si on s'en rapportait à l'époque des lettres-patentes de 1716, temps de la liberté, et qu'on calculât d'après cette position, les 20 l. par tête de nègres et le droit par tonneau absorberaient presque l'acquit de Guinée, réduit, comme

il doit l'être, aux seules marchandises provenant de la vente ou du troc des noirs dans nos colonies.

Le changement de l'acquit de Guinée en une gratification par tête de noirs introduits dans nos colonies n'est pas difficile à opérer ; mais il faut prendre en même temps un arrangement pour le passé, et cet arrangement est peut-être très difficile : en effet, il ne paraîtrait pas juste de priver le commerce des gratification qu'il a d'autant mieux méritées dans les derniers temps, que la traite et les retours ont été plus laborieux.

D'un autre côté, il faut convenir que jamais les acquits de Guinée n'ont consommé tout le prix des noirs, et cela ne doit pas être ; les frais de relâche et autres, qui se font aux colonies, sont nécessairement prélevés sur ce prix. Les faillites, naufrages, prises et autres pertes faites en mer en diminuent beaucoup l'objet ; enfin le royaume ne consomme pas le produit des noirs, il y en a nécessairement une partie transportée à l'étranger, et cette portion a été d'autant plus considérable depuis 1755, que l'abord, en France, a été exposé à plus de dangers et de pertes. L'objet auquel on doit s'arrêter est donc difficile à déterminer, il ne serait pas juste de trop charger le roi ; mais il faut ménager le commerce, et comme il doit être mieux instruit que personne de ce qui peut lui être légitimement dû, c'est à lui à présenter les expédients et la forme d'arrangement les plus propres à remplir toutes ces vues.



## ARRÊT

### DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI

CONCERNANT LE COMMERCE DES NOIRS A LA CÔTE D'AFRIQUE

*Du 31 juillet 1767.*

( Extrait des registres du conseil d'Etat. )

---

Le roi s'étant fait représenter, en son conseil, les arrêts rendus en icelui, les 10 janvier 1719 et 27 septembre 1720, par lesquels Sa Majesté accorde à perpétuité, à la compagnie des Indes, le privilège exclusif du commerce des noirs, au Sénégal et à la côte de Guinée, avec une gratification de 13 l. par tête de noirs introduits dans lesdites îles et colonies françaises; et Sa Majesté, étant informée que, depuis longtemps, cette compagnie ne fait plus ce commerce par elle-même, mais qu'elle accorde, ainsi qu'elle y a été autorisée, des permissions à tous les négociants français qui veulent le faire, à la charge de lui payer 10 l. par tête de noirs, Sa Majesté a jugé qu'il était de l'avantage de ceux de ses sujets qui se livrent à ce commerce d'achever de le rendre totalement libre, en faisant percevoir, à son profit, cette même somme de 10 l. par tête de noirs, afin de pouvoir encourager ceux de ses sujets qui en auront besoin, par l'exemption qu'elle en accordera, dans le cas où elle le jugera à propos; Sa Majesté a pensé aussi qu'elle devait se charger de l'entretien des forts et comptoirs qui sont ou seront, par la suite, établis dans toute l'étendue des côtes de Guinée. Et comme son intention est d'encourager, de plus en plus, l'exportation et le débouché des marchandises et des denrées de son royaume, en continuant à donner à la compagnie des Indes des marques de la protection particulière qu'elle lui accorde, elle a jugé à propos, en faisant, dès à présent, cesser la gratification de 13 l. par tête de noirs, à laquelle cette compagnie n'a plus aucun droit, étant déchargée des dépenses auxquelles elle était obligée pour la facilité de ce commerce, d'y substituer, afin qu'elle ne souffre

aucune perte de son revenu, une nouvelle gratification sur l'exportation des marchandises du crû ou des manufactures du royaume. A quoi désirant pourvoir : ouï le rapport du sieur de l'Averdy, conseiller ordinaire, et au conseil royal, contrôleur-général des finances, le roi étant en son conseil, a ordonné et ordonne ce qui suit :

ART. I<sup>er</sup>.

Tous les négociants et armateurs du royaume pourront, à l'avenir, faire librement le commerce et la traite des noirs sur toute la côte d'Afrique, sans pouvoir y être troublés ni inquiétés par la compagnie des Indes, sous prétexte du privilège exclusif à elle accordé, que Sa Majesté annule et révoque, en vertu du présent arrêt, en payant, par lesdits négociants et armateurs, au profit du roi, la somme de 10 l. par tête de noirs, ainsi et de la même manière qu'ils la payaient à ladite compagnie des Indes, conformément aux délibérations par elle prises et aux permissions par elle concédées, se réservant, Sa Majesté, d'accorder l'exemption de cette redevance à ceux de ses sujets à qui elle le jugera nécessaire, pour les encourager dans ce commerce.

ART. II.

Ladite compagnie des Indes sera et demeurera, à l'avenir, déchargée de toutes dépenses de construction et d'entretien des forts et comptoirs établis sur la côte d'Afrique, ou qui le seraient par la suite, Sa Majesté se réservant d'y faire pourvoir sur les fonds qu'elle y destinera, et de rembourser à ladite compagnie le prix des effets à elle appartenant dans lesdits forts et comptoirs ; au moyen de quoi ladite compagnie ne pourra plus prétendre aucun droit ni propriété dans les établissements faits et à faire sur la côte d'Afrique, depuis le cap Blanc jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

ART. III.

La gratification de 13 l. par tête de noirs introduits dans les colonies, établie par l'arrêt du 27 septembre 1720 et autres arrêts et règlements rendus à ce sujet, cessera, du jour de la publication du présent arrêt, d'être payée à ladite compagnie.

ART. IV.

Veut Sa Majesté que, pour donner à ladite compagnie une marque de la protection particulière qu'elle lui accorde, il lui soit payé une somme de 30 l. par chaque tonneau de marchandises du crû ou manufacture du royaume qu'elle portera dans les pays de sa concession, en outre des 50 l. à elle accordées par l'article XLIX de la déclaration du mois d'août 1664, laquelle somme de 30 l. d'augmentation lui sera payée dans la même forme et manière que les gratifications ci-devant à elle accordées par tonneau d'importation ou d'exportation.

ART. V.

Enjoint Sa Majesté aux intendants et commissaires départis dans les provinces, et à tous autres, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, dérogeant à tous arrêts et réglemens précédemment rendus en ce qui y serait contraire.

Fait au conseil d'État du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Compiègne, le trente-unième jour de juillet 1767.

CHOISEUL, DUC DE PRASLIN.

Un arrêt du conseil d'État du 30 septembre 1767 exempta les négociants des ports de Saint-Malo, du Havre et de Honfleur du droit de 10 l. par tête de noirs qu'ils porteraient aux îles et colonies françaises.

(Archives de la marine.)



# TABLEAU GÉNÉRAL

## DES MILICES

### DE LA GUADELOUPE, GRANDE-TERRE, ET MARIE-GALANTE.

( 1765. )

---

## GUADELOUPE.

---

### DIVISION DES QUARTIERS.

La Basse-Terre.	Le Grand Cul-de-Sac.
La Cabes-Terre.	La Pointe-Noire.
La Baye-Mahaut.	Le Baillif.

---

### QUARTIER DE LA BASSE-TERRE.

Capit. comm. le quartier. De Quiery.  
Capitaine aide-major. . . Coquille.

#### INFANTERIE.

##### PAROISSE DE LA BASSE-TERRE.

##### 1<sup>re</sup> Compagnie.

Capitaine. . . . . Jean-Baptiste Petit.  
Lieutenant. . . . . Jean-Baptiste Petit, fils.  
Sous lieutenant. . . . . Petit Martial.

##### 2<sup>e</sup> Compagnie.

Capitaine. . . . . Graffart La Salle.  
Lieutenant. . . . . J.-B. Petit Cadet.  
Sous-lieutenant. . . . . Hurtaut.

Le sieur de Quiery a été mousquetaire du roi pendant la guerre de 1740 à 1750, et a commandé, pendant le siège, une partie de la cavalerie de l'île.

Il est intelligent et fort aimé; c'est un des hommes de la colonie le plus fait pour donner le ton et le bon esprit.

Le sieur Coquille du Gommier, fils du procureur-général, fut reçu, en 1753, dans la compagnie

PAROISSE DU BOURG SAINT-FRANÇOIS.

1<sup>re</sup> Compagnie.

Capitaine. . . . . Thillac.  
Lieutenant . . . . . Mirande.  
Sous-lieutenant. . . . . Fouillo.

2<sup>e</sup> Compagnie.

Capitaine. . . . . Capbat.  
Lieutenant . . . . . Dumas.  
Sous-lieutenant. . . . . Bordier.

**ARTILLERIE.**

1<sup>re</sup> Compagnie.

Capitaine. . . . . La Garde.  
Capitaine en second. . . . . Coquille de Cherrigny.  
Lieutenant . . . . . La Caze, cadet.  
Sous-lieutenant. . . . . Segretier.

2<sup>e</sup> Compagnie.

Capitaine. . . . . Druault.  
Capitaine en second. . . . . La Caze.  
Lieutenant. . . . . Cômmande.  
Sous-lieutenant. . . . . Fouillot, cadet.

**DRAGONS.**

Capitaine. . . . . Pupil du Sablon.  
Lieutenant. . . . . Bouge.  
Sous-lieutenant. . . . . Avril.

**GENS DE COULEUR.**

Capitaine. . . . . Bologne.  
Capitaine en second. . . . .  
Lieutenant. . . . . Moissac.  
Sous-lieutenant. . . . . Jeanson.

des cadets de Rochefort, et a servi en qualité d'officier dans l'une des compagnies franches de la marine, au siège de la Guadeloupe et de la Martinique; il est actif et intelligent.

Les sieur Lagarde et Druault ont été attachés au service de l'artillerie pendant le siège, et ont bien servi.

Le sieur Pupil du Sablon, gentilhomme, frère d'un ingénieur du corps royal et d'un officier, employés maintenant à la Guadeloupe.

Le sieur Samuel de Bologne, a commandé les nègres et mulâtres libres pendant le siège, et s'est acquis dans la colonie, la plus grande réputation d'intelligence et de bravoure. J'ai demandé une pension pour lui à M. le duc de Choiseul.

QUARTIER DE LA CABES-TERRE.

Capitaine comm. le quart. Hurault ( chev. de S-L. ) } Le sieur Hurault de  
 Capitaine aide-major. . Poyen. } Gondrecourt, gentil-  
 homme, chevalier de  
 Saint-Louis, ancien  
 capitaine des troupes  
 détachées de la ma-  
 rine, a servi avec dis-  
 tinction pendant le  
 siège.

**INFANTERIE.**

Capitaine. . . . . Dupuy.  
 Lieutenant. . . . .  
 Sous-lieutenant. . . . .

PAROISSE DES TROIS-RIVIÈRES.

Capitaine. . . . . Desmeurs.  
 Lieutenant. . . . .  
 Sous-lieutenant. . . . .

PAROISSE DE LA CABES-TERRE.

Capitaine. . . . . Gressier.  
 Lieutenant. . . . . Frédéric Radeling.  
 Sous-lieutenant. . . . . Moulinier.

PAROISSE DE PETITE-GOYAVE.

Capitaine. . . . . Quentin Rousseau.  
 Lieutenant. . . . . Ricord.  
 Sous-lieutenant. . . . . Rousseau, fils.

**ARTILLERIE.**

Capitaine. . . . . Douville.  
 Capitaine en second. . . . . Pellegrin.  
 Lieutenant. . . . . Inglas.  
 Sous-lieutenant. . . . . Jean-Baptiste Mercier.

**DRAGONS.**

Capitaine. . . . . Lemercier de Vermont.  
 Lieutenant. . . . .  
 Sous-lieutenant. . . . .

**GENS DE COULEUR.**

Capitaine. . . . . J.-Ch. Bourseau.  
 Capitaine en second. . . . . Ch.-Louis Pachot.  
 Lieutenant. . . . . Pachot Gagneur.  
 Sous-lieutenant. . . . .

Le sieur Poyen, ancien capitaine de milice, bon sujet, fils du vieux Poyen, un des plus riches habitants et des plus considérés de la colonie.

Le sieur Douville, gentilhomme, a servi, pendant le siège, dans les compagnies détachées de la marine, et s'est fort distingué.



## QUARTIER DE LA BAYE-MAHAULT.

Capitaine comm. le quart. De Camgran.  
Capitaine aide-major. . Le Mesle de Baymont

### INFANTERIE.

Capitaine. . . . . Le Morne de Beauvalon.  
Lieutenant. . . . . Vautor de St-Aubin.  
Sous-lieutenant. . . . . Bermingham.

#### PAROISSE DU PETIT CUL-DE-SAC.

Capitaine. . . . . Louis Neau.  
Lieutenant. . . . . Juston Belleville.  
Sous-lieutenant. . . . . Juston la Mitonnière.

### ARTILLERIE.

Capitaine. . . . . Boyer de l'Étang.  
Capitaine en second. . . Dupré de la Lézarde.  
Lieutenant. . . . . Filassier Davidon.  
Sous-lieutenant. . . . . Honoré Hugues.

### DRAGONS.

Capitaine. . . . . Filassier de Gommier.  
Lieutenant. . . . . Filassier de St-Germain.  
Sous-lieutenant. . . . . Filassier de Richebois.

### GENS DE COULEUR.

Capitaine. . . . . Bonvoisin.  
Capitaine en second. . . Budau,  
Lieutenant. . . . . Montigny Moutier.  
Sous-lieutenant. . . . . Budau Duclos.

## QUARTIER DU GRAND-CUL-DE-SAC.

Capitaine comm. le quart. Mauvif de Paluaux.  
Capitaine aide-major. .

### INFANTERIE.

#### PAROISSE DU GRAND CUL-DE-SAC.

Capitaine. . . . .  
Lieutenant. . . . . Papin l'Épine.  
Sous-lieutenant. . . . . Desmarests l'Épine.

Le sieur de Camgran, gentilhomme non enregistré, a servi dans les milices de la colonie depuis 25 ans, et a commandé deux quartiers pendant le siège.

Le sieur Le Mesle de Baymont, petit-fils d'un ancien procureur-général de la Martinique, fut fait prisonnier pendant le siège, en défendant une batterie; il a été commissaire du quartier.

Les sieurs Filassier, gentilshommes, trois frères, dont deux ont été mousquetaires, et le troisième, enseigne d'une compagnie détachée de la marine.

Ils sont tous les trois excellents sujets.

Le sieur Mauvif de Paluaux a commandé, pendant le siège un détachement armé à ses dépens, et fut blessé d'un coup de feu au travers du corps.

Il fut fait commissaire à la paix; c'est

PAROISSE DU LAMENTIN.

Capitaine. . . . . Boubert.  
Lieutenant . . . . . Colas.  
Sous-lieutenant. . . . . Colas la Pointe.

**ARTILLERIE.**

Capitaine. . . . . Damphoux l'ainé.  
Capitaine en second. . . . . Damphoux du Castelet.  
Lieutenant . . . . . Damphoux Roquebrune.  
Sous-lieutenant. . . . . Dupuy fils.

**DRAGONS.**

Capitaine. . . . . Poyen Saint-Sauveur.  
Lieutenant . . . . . Evillard du Quarteron.  
Sous-lieutenant . . . . . Rimbaud.

**GENS DE COULEUR.**

Capitaine. . . . . Lalande La Grange.  
Capitaine en second . . . . . Mauvif.  
Lieutenant . . . . . Cornau Lépine.  
Sous-lieutenant. . . . . Odet fils.

un homme de premier mérite.

Les sieurs Damphoux, gentilhommes, sont peu riches, mais très estimés. L'ainé a été officier dans les compagnies détachées de la marine; leur père, chevalier de Saint-Louis, âgé de 81 ans, est pensionné du roi.

**QUARTIER DE LA POINTE-NOIRE.**

Capitaine comm. le quart. De Savournin.  
Capitaine aide-major. . . . .

**INFANTERIE.**

PAROISSE DE LA POINTE-NOIRE.

Capitaine. . . . . Gosse Doxer  
Lieutenant . . . . . Périé Rolland  
Sous-lieutenant. . . . . Richard Michel.

PAROISSE DE DESHAYES.

Capitaine. . . . . Le Vannier.  
Lieutenant . . . . . Bellaire La Rue.  
Sous-lieutenant. . . . . Léonard.

Le sieur Savournin, gentilhomme, a été lieutenant d'infanterie en France; il a bien servi pendant le siège, et fut fait commissaire à la paix.

Le sieur Le Vannier a 26 ans de service de milice, et a bien servi pendant le siège.

PAROISSE DE BOUILLANTE.

Capitaine. . . . . Joubert.  
Lieutenant . . . . . Vancibergue.  
Sous-lieutenant. . . . . François Varin.

**ARTILLERIE.**

Capitaine. . . . . Jacques Poirier.  
Capitaine en second. . . . . Moustier Isoard.  
Lieutenant . . . . . Pierre Gardien.  
Sous-lieutenant. . . . . Joseph Varin.

**DRAGONS.**

Capitaine. . . . . Avril Joyaux.  
Lieutenant . . . . . Jean-Baptiste Avril.  
Sous-lieutenant. . . . . Duval cadet.

**GENS DE COULEUR.**

Capitaine. . . . . Guyonneau  
Capitaine en second . . . . . Beaupin.  
Lieutenant . . . . . Saint-Robert Prosper.  
Sous-lieutenant . . . . . Jacques Le Sueur.

**QUARTIER DU BAILLIEF.**

Capitaine comm. le quart. Petit.  
Capitaine aide-major. . . . . Chabert.

**INFANTERIE.**

PAROISSE DU BAILLIEF.

Capitaine. . . . . Anquette Cavalier.  
Lieutenant . . . . . Berthelot.  
Sous-lieutenant. . . . . Marin Petit.

PAROISSE DES HABITANTS.

*1<sup>re</sup> Compagnie.*

Capitaine. . . . . Lagarde.  
Lieutenant . . . . . Charles Le Sueur.  
Sous-lieutenant. . . . . Benoit La Garde.

*2<sup>e</sup> Compagnie.*

Capitaine. . . . . Butel.  
Lieutenant. . . . . Le Borgne Frédéric.  
Sous-lieutenant. . . . . Abraham Le Sueur.

Le sieur Petit a commandé le quartier pendant le siège; c'est un des officiers de l'ancienne milice, des plus braves et des plus estimés; il a 39 ans de commission de capitaine de milice.

Je demande pour lui la croix de Saint-Louis à M. le duc de Choiseul.

Le sieur Chabert de la Charrière, gentilhomme, aide-major de plusieurs quartiers; homme sage et estimé.



**ARTILLERIE.**

*Deux divisions.*

Capitaine en second. . . Jean-Baptiste Le Sueur.  
Lieutenant . . . . . Chabert Lavasselière.

**DRAGONS.**

*Deux divisions.*

Lieutenant . . . . . Gédéon Petit.  
Sous-lieutenant . . . Charles Beaugendre.

**GENS DE COULEUR.**

*Deux divisions.*

Lieutenant . . . . . Charles Petit.  
Sous-lieutenant. . . . Bonneteau.

**SYNDICS AVEC RANG D'OFFICIERS.**

Syndic principal de la co-  
lonie . . , . . Dupuy des Ilets.

QUARTIER DE LA BASSE-TERRE.

A la Basse-Terre . . .  
Au Bourg St-François .

QUARTIER DE LA CABES-TERRE.

Au Vieux-Fort. . . .  
Aux Trois-Rivières. . . Gaigneron.  
A la Cabes-Terre . . . Baraquais.  
A la Petite-Goyave. . .

QUARTIER DE LA BAYE-MAHAULT.

Au Petit Cul-de-Sac . . Besnard.  
A la Baye-Mahault. . . Chotard.

QUARTIER DU GRAND CUL-DE-SAC.

Au Lamentin. . . . . Gautier.  
Au Grand Cul-de-Sac. . Lépine d'Olive.

QUARTIER DE LA POINTE-NOIRE.

A Deshayes. . . . . Gosse Bressy.  
A la Pointe-Noire. . . Bonisson.  
A Bouillante. . . . . Gabriel Le Sueur.

QUARTIER DU BAILLIF.

Aux Habitants. . . . . Armand Duval.  
Au Baillif. . . . .

## GRANDE-TERRE.

### DIVISION DES QUARTIERS.

Les Abimes.  
Sainte-Anne.  
Le Moule.

Le Port-Louis.  
Le Mancenillier.

### QUARTIER DES ABIMES.

Capitaine comm. le quart. De Boisripeaux.  
Capitaine aide-major. . Mamiel.

#### INFANTERIE.

##### PAROISSE DES ABIMES.

Capitaine. . . . . Godemare Marsilly.  
Lieutenant. . . . . Oudin Boucher.  
Sous-lieutenant. . . . . Cherot de Franville.

##### PAROISSE DU MORNE A L'EAU.

Capitaine. . . . . Dothemare de Rivery.  
Lieutenant. . . . . Thoulain du Gazon.  
Sous-lieutenant. . . . . Dothemare fils.

##### PAROISSE DU GOSIER.

Capitaine. . . . . Le Morne du Noyer.  
Lieutenant. . . . . Le Morne du Noyer fils.  
Sous-lieutenant. . . . . Dubois.

#### ARTILLERIE.

Capitaine. . . . . La Clerrière fils.  
Capitaine en second . . Boudon  
Lieutenant . . . . . Dothemare.  
Sous-lieutenant. . . . . Titeca des Sources.

Le sieur de Boisripeaux de Bragelonne, gentilhomme, capitaine aide-major de la compagnie des gentilhommes, et, pendant le siège, commandant de tous les grenadiers de la Grande-Terre, est un très-bon officier.

Le sieur Mamiel, gentilhomme, ancien officier au régiment d'Enghien, a servi pendant le siège, et fut fait commissaire à la paix.

Le sieur de la Clerrière fils, gentilhomme non enregistré, a servi en France et pendant le siège.

### DRAGONS.

Capitaine. . . . . Le Mercier de Courde-  
manche.  
Lieutenant . . . . . Drouillard Grand Fond.  
Sous-lieutenant . . . . Garnier fils.

Le sieur Lemer-  
cier de Courde-  
manche, gentilhomme, a  
servi dans la compa-  
gnie des gentilshom-  
mes; il est actif et  
fort aimé.

### GENS DE COULEUR.

Capitaine. . . . . Féréol de Bordenave.  
Capitaine en second. . . Laujol l'Islet.  
Lieutenant. . . . . Thomassin.  
Sous-lieutenant. . . . . Sergent.

Le sieur Féréol de  
Bordenave a servi  
avec zèle et distinc-  
tion pendant le siège;  
son grand-père fut  
tué au service du roi.

### QUARTIER DE SAINTE-ANNE.

Capitaine comm. le quart. de Scévalos.  
Capitaine aide-major. . Bruny de Châteaubrun.

Le sieur Scévalos,  
gentilhomme, a servi  
pendant la guerre de  
1744. Il a été offi-  
cier au régiment de  
Saxe; c'est un hom-  
me d'esprit et très  
brave, demandé par  
tout le quartier.

### INFANTERIE.

#### PAROISSE DE SAINTE-ANNE.

##### 1<sup>re</sup> Compagnie.

Capitaine. . . . . Gaigneron.  
Lieutenant. . . . . Martin.  
Sous-lieutenant. . . . Gaigneron Longarent.

Le sieur Bruny de  
Châteaubrun, gentil-  
homme, ancien offi-  
cier des troupes deta-  
chées de la marine;  
jeune homme très ac-  
tif et intelligent,

##### 2<sup>e</sup> Compagnie.

Capitaine. . . . . Sain.  
Lieutenant. . . . . Néron Longpré.  
Sous-lieutenant. . . . Bottée fils.

#### PAROISSE SAINT-FRANÇOIS.

Capitaine. . . . . Desjardins Salon.  
Lieutenant. . . . . Trezel fils.  
Sous-lieutenant. . . . Trezel d'Achilloux.

### ARTILLERIE.

Capitaine. . . . . de Gissac.  
Capitaine en second. . . . Moulin.  
Lieutenant. . . . . Desvaux.  
Sous-lieutenant. . . . . Préau l'ainé.

Les sieurs de Gis-  
sac et le Mercier de  
Richemont, gentils-  
hommes de très bon-  
ne réputation dans la  
colonie.



**DRAGONS.**

Capitaine. . . . . le Mercier de Richemont.  
Lieutenant. . . . . Papin Dupont.  
Sous-lieutenant. . . . . Coudroy Lauréal.

**GENS DE COULEUR.**

Capitaine. . . . . Daigousse Babineau.  
Capitaine en second. . . . . La Vielle.  
Lieutenant. . . . . Toussain Boyvin.  
Sous-lieutenant. . . . . Carret Cadet.

**QUARTIER DU MOULE.**

Capitaine comm. le quart. Coudroy.  
Capitaine aide-major. . . le comte de Vipart.

**INFANTERIE.**

**PAROISSE DU MOULE.**

*1<sup>re</sup> Compagnie.*

Capitaine. . . . . Hebert.  
Lieutenant. . . . . Galien Dumé.  
Sous-lieutenant. . . . . Courcelles Classe fils.

*2<sup>e</sup> Compagnie.*

Capitaine. . . . . Néron Morangé.  
Lieutenant. . . . . Léon Verpré.  
Sous-lieutenant. . . . . Durand.

*3<sup>e</sup> Compagnie.*

Capitaine. . . . . Sergent.  
Lieutenant. . . . . Néron Prévillier.  
Sous-lieutenant. . . . . Durand la Courtille.

**ARTILLERIE.**

*Deux divisions.*

Capitaine en second. . . . . Gatien Solitaire.  
Lieutenant. . . . . Grant.

**DRAGONS.**

Capitaine. . . . . Le Mercier Beauvoisin.  
Lieutenant. . . . . Néron Ducoudré.  
Sous-lieutenant. . . . . Le Mercier.

Le sieur Coudroy, commissaire du quartier et l'un des plus anciens officiers de milice de l'île ; très estimé.

Le comte de Vipart, fils aîné du marquis de Vipart ; on en lit beaucoup de bien.

**GENS DE COULEUR.**

*Deux divisions.*

Capitaine. . . . . Huby.  
Lieutenant. . . . . Vaucresson.  
Sous-lieutenant . . . . Savarin.

**QUARTIER DU PORT-LOUIS.**

Capitaine comm. le quart. Fereyre.  
Capitaine aide-major. . Bertaudière.

**INFANTERIE.**

PAROISSE DU FORT-LOUIS.

Capitaine. . . . . Barboteau.  
Lieutenant. . . . . Avril.  
Sous-lieutenant. . . . Lafond Barboteau.

PAROISSE DE L'ANSE BERTRAND.

Capitaine. . . . . Desbonnes fils.  
Lieutenant. . . . . Douillard Machaudière.  
Sous-lieutenant. . . . Paviot.

**ARTILLERIE.**

Capitaine. . . . . Pierre Fereyre.  
Capitaine en second. . Doré Beauséjour.  
Lieutenant. . . . . Desbonnes Vannier.  
Sous-lieutenant. . . . Duclos Charpentier.

**DRAGONS.**

Capitaine. . . . . Lafond Charopin.  
Lieutenant. . . . . Babin Despréaux.  
Sous-lieutenant. . . . Baillère.

**GENS DE COULEUR.**

Capitaine. . . . . Toussain Boujol.  
Capitaine en second. . Antoine Desbonnes.  
Lieutenant. . . . . Philippe Desbonnes.  
Sous-lieutenant. . . . Belin.

Le sieur Fereyre a commandé la cavalerie pendant le siège et s'est distingué ; c'est un homme de beaucoup d'esprit, donnant le ton et décidant les suffrages. Il a 23 ans de service.

Je demande pour lui la croix de Saint-Louis à M. le duc de Choiseul.

Le sieur Bertaudière a 18 ans de service dans les milices; c'est un homme ferme et intelligent.

## QUARTIER DU MANCENILLIER.

Capitaine comm. le quart. Gelas.  
Capitaine aide-major. . Cherot.

### INFANTERIE.

#### PAROISSE DU MANCENILLIER.

##### *1<sup>re</sup> Compagnie.*

Capitaine. . . . . Victor Charopin.  
Lieutenant. . . . . Le Bourg Allegret.  
Sous-lieutenant. . . . . La Croix.

##### *2<sup>e</sup> Compagnie.*

Capitaine. . . . . Pierre Charopin.  
Lieutenant. . . . . Bonneterre Bourgelas.  
Sous-lieutenant. . . . . Châteaudun Gaillard.

### ARTILLERIE.

Capitaine. . . . . Néron Longpré fils.  
Capitaine en second. . Bourdon Lefebvre.  
Lieutenant. . . . . Lapointe.  
Sous-lieutenant. . . . . Butet Sainte-Ville.

### DRAGONS.

Capitaine. . . . . Le Mercier de Vertille.  
Lieutenant. . . . . Coupé de Clauneuf.  
Sous-lieutenant. . . . . Le Vassor.

### GENS DE COULEUR.

#### *Deux divisions.*

Capitaine. . . . . Cherot de la Salinière.  
Lieutenant. . . . . Jean-Baptiste Bourdon.  
Sous-lieutenant. . . . . Jean Gaschet.

Le sieur Gelas, commissaire du quartier, distingué par sa probité et généralement aimé. Il a 30 ans de service dans les milices.

Les sieurs Le Mercier de Vertille et Coupé de Clauneuf, fils de gentilshommes braves et fort estimés.



## SYNDICS AVEC RANG D'OFFICIERS.

### QUARTIER DES ABIMES.

- Au Morne-Renfermé. . . Boudou Cadet.  
Au Morne-à-l'Eau. . . Lefebvre.  
Au Gozier. . . Ferchaud.

### QUARTIER DE SAINTE-ANNE

- A Sainte-Anne. . . Coudroy de Léry.  
A Saint-François. . . Lesgros Loustaud.

### QUARTIER DU MOULE.

- Au Moule. . . Viguers.

### QUARTIER DU PORT-LOUIS.

- Au Port-Louis. . . Amirat.  
A l'Anse-Bertrand. . . Arnould Roujol.

### QUARTIER DU MANCENILLIER.

- Au Mancenillier. . . Pichon.

- Capitaine comm. l'artill.  
milice de la Guade-  
loupe. . . le chevalier Pelletier.  
Capitaine comm. l'artill.  
milice de la Grande-  
Terre. . . Néron de Beauclair.

Le sieur chevalier Pelletier, fils du lieutenant-général, a servi en France dans l'artillerie, et employé comme commandant des milices de l'artillerie aux sièges de la Guadeloupe et de la Martinique.

Le sieur Néron de Beauclair a 24 ans de service dans les milices; il a commandé son quartier pendant le siège; c'est un des plus riches habitants et un des officiers de la colonie qui s'est le plus distingué par sa fermeté.

### GRANDE-TERRE.

- Capitaine-lieutenant de  
la compagnie des vo-  
lontaires gentilshom. marquis de Vipart.

### GUADELOUPE.

- Capitaine-lieutenant de  
la compagnie des vo-  
lontaires gentilhom. . Godet de Richemont.

Ces deux compagnies, dont M. le général est le capitaine, seront composées de tous les gentilhommes de la colonie et de plusieurs officiers de l'ancienne milice, qui ne sont pas compris dans la nouvelle.

## MARIE GALANTE.

Capitaine aide-major. . Marie Max de Bosredon.

### PAROISSE DU GRAND-BOURG.

Capitaine. . . . . Jean-Claude Bailleret.  
Lieutenant. . . . . Pierre Hautessier fils.  
Sous-lieutenant. . . . . J.-Bapt. Poutonnier fils.

### PAROISSE DE LA CABES-TERRE.

#### 1<sup>re</sup> Compagnie.

Capitaine. . . . . Germain Boulogne.  
Lieutenant. . . . . Jean-Bapt. Gaucher fils.  
Sous-lieutenant. . . . . Claude Courtois.

#### 2<sup>e</sup> Compagnie.

Capitaine. . . . . Brument Bellevue.  
Lieutenant . . . . . Jean-Bapt. Mèrandière.  
Sous-lieutenant. . . . . Gratien Dulac.

### PAROISSE DU VIEUX-FORT.

#### 1<sup>re</sup> Compagnie.

Capitaine. . . . . La Cave Fossecave.  
Lieutenant. . . . . Paul d'Honneur.  
Sous-lieutenant. . . . . Bazile La Férière.

#### 2<sup>e</sup> Compagnie.

Capitaine. . . . . Roussel Botro.  
Lieutenant. . . . . Brunet Sarragot.  
Sous-lieutenant. . . . . Nicolas Villemorin.

### DRAGONS.

Capitaine. . . . . Jean-Bap. Fossecave fils.  
Lieutenant. . . . . Deshayes.  
Sous-lieutenant . . . . . Fossecave d'Ecavery.

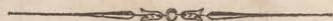
**ARTILLERIE ET GENS DE COULEUR.**

Capitaine. . . . .	Laurent Poisson.
Lieutenant. . . . .	Jean-Baptiste Hellouis.
Sous-lieutenant. . . . .	Benjamin Bonfils.
Capitaine commandant les gentilshommes et offi- ciers non employés dans la milice . . . . .	Dumoulière De La Combe.

**SYNDICS DE MARIE-GALANTE,**

**AVEC RANG DE LIEUTENANTS.**

Au Grand-Bourg. . . . .	Antoine Pontonnier.
A la Cabes-Terre. . . . .	Herisson Duclos.
Au Vieux-Fort . . . . .	Garrot.



**UNIFORMES (1).**

**QUARTIERS DE LA GUADELOUPE.**

*Basse-Terre.*

Infanterie. . . . .	{ Habit, veste et culotte blancs, parements, revers et collet noirs, boutons jaunes.
Dragons . . . . .	{ Habit, veste et culotte verts, parements, revers et collet noirs, boutons jaunes.

(1) On a donné la couleur blanche aux milices, pour qu'elles soient plus ressemblantes aux troupes entretenues, lorsque les détachements seront mêlés à la guerre.

On a mis des différences dans tous les quartiers pour qu'elles soient mieux reconnues, et comme un moyen d'émulation entre les différents quartiers.

Les uniformes ont été demandés par les principaux officiers, mais ils ne sont pas d'obligation pour les fantassins; ceux-ci ne sont obligés qu'à une veste blanche avec le collet et petit parement de la couleur de leur quartier.



*Cabes-Terre.*

- Infanterie . . . { Habit, veste et culotte blancs, parements blancs, revers et collet bleus, boutons jaunes.  
Dragons . . . { Habit, veste et culotte verts, parements verts, revers et collet blancs, boutons jaunes.

*Grand Cul-de-Sac.*

- Infanterie . . . { Habit, veste et culotte blancs, parements blancs, revers et collet jaunes, boutons jaunes.  
Dragons . . . { Habit, veste et culotte verts, parements verts, revers et collet chamois, boutons jaunes.

*Pointe-Noire.*

- Infanterie . . . { Habit, veste et culotte blancs, parements blancs, revers et collet rouges, boutons jaunes.  
Dragons . . . { Habit, veste et culotte verts, parements verts, revers et collet rouges, boutons jaunes.

*Le Baillif.*

- Infanterie . . . { Habit, veste et culotte blancs, parements blancs, revers et collet noirs, boutons jaunes.  
Dragons . . . { Habit, veste et culotte verts, parements verts, revers et collet noirs, boutons jaunes.

Les commandants de quartier auront deux épaulettes avec franges.

Les capitaines auront une épaulette à franges ; les lieutenants une épaulette sans franges.

QUARTIERS DE LA GRANDE-TERRE.

*Les Abimes.*

- Infanterie . . . { Habit, veste et culotte blancs, parements, revers et collet bleus, boutons jaunes.  
Dragons . . . { Habits et culotte verts, veste et parements, revers et collet chamois, boutons jaunes.

*Sainte-Anne.*

- Infanterie . . . { Habit, veste et culotte blancs, parements blancs, revers et collet blancs, boutons jaunes.  
Dragons . . . { Habit, veste et culotte verts, parements blancs, revers et collet verts, boutons jaunes.

*Le Moule.*

- Infanterie. . . { Habit, veste et culotte blancs, parements rouges, re-  
vers et collet blancs, boutons jaunes.  
Dragons . . . { Habit, veste et culotte verts, parements rouges, re-  
vers et collet verts, boutons jaunes.

*Le Port-Louis.*

- Infanterie. . . { Habit, veste et culotte blancs, parements, revers et  
collet rouges, boutons jaunes.  
Dragons . . . { Habit, veste et culotte verts, parements, revers et  
collet rouges, boutons jaunes.

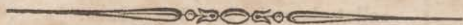
*Le Mancenillier.*

- Infanterie. . . { Habit, veste et culotte blancs, parements jaunes, re-  
vers et collet blancs, boutons jaunes.  
Dragons . . . { Habit, veste et culotte verts, parements chamois, re-  
vers et collet verts, boutons jaunes.  
Artillerie. . . { Habit et culotte bleus, veste, parements, revers et  
collet rouges, boutons jaunes.  
Gens de couleur. { Habit, veste et culotte bleus, parements, revers et  
collet bleus.

MARIE-GALANTE.

- Infanterie. . . { Habit, veste et culotte blancs, parements, revers et  
collet cramoisis, boutons jaunes.  
Dragons . . . { Habit, veste et culotte verts, parements, revers et  
collet cramoisis, boutons jaunes.  
Artillerie et  
Gens de couleur { Habit, veste et culotte bleus, parements, revers et  
collet bleus, boutons jaunes.

( Archives de la marine, cartons Milices, 1765. )



*TABEAU du commerce fait à la Martinique par les navires français depuis l'année 1765  
jusques et compris l'année 1774.*

Années.	Nombre des bâtiments.		Nombre des esclaves.		PRODUIT DES CARGAISONS D'ENTRÉE.			Total des chargements d'entrée.	Années.	Nombre des bâtiments.	PRODUIT DES CARGAISONS DE SORTIE.			Total des cargaisons de sortie.
	des bâtiments.	des esclaves.	En esclaves.	En comestibles.	En marchandises sèches.	En sucre.	En café.				En coton.	En cacao et autres denrées.		
1765	153	1,199	1,438,800	7,835,949	5,432,286	14,707,035	1765	133	13,615,048	5,482,160	505,386	2,081,147	21,683,741	
1766	143	455	546,000	9,119,774	6,749,046	16,414,820	1765	101	9,587,963	6,552,905	380,545	2,164,661	18,686,074	
1767	138	82	98,400	8,572,509	5,644,076	14,314,985	1767	87	6,888,462	4,458,615	708,682	1,188,872	13,244,631	
1768	132	208	222,560	9,010,639	8,090,860	17,324,059	1768	97	7,976,526	7,072,010	560,420	1,068,157	16,677,113	
1769	160	»	»	9,598,615	10,575,540	20,174,155	1769	102	8,686,352	7,879,570	604,800	1,128,072	18,298,794	
1770	146	213	241,100	10,112,829	9,336,301	19,690,230	1770	117	11,011,376	10,314,125	786,200	1,117,638	23,229,339	
1771	127	118	142,900	9,404,199	9,344,232	18,891,331	1771	95	8,503,556	10,137,020	563,200	1,004,764	20,208,540	

Certifié véritable et conforme aux registres des déclarations d'entrée et de sortie du commerce de France, tenu au bureau général du domaine.

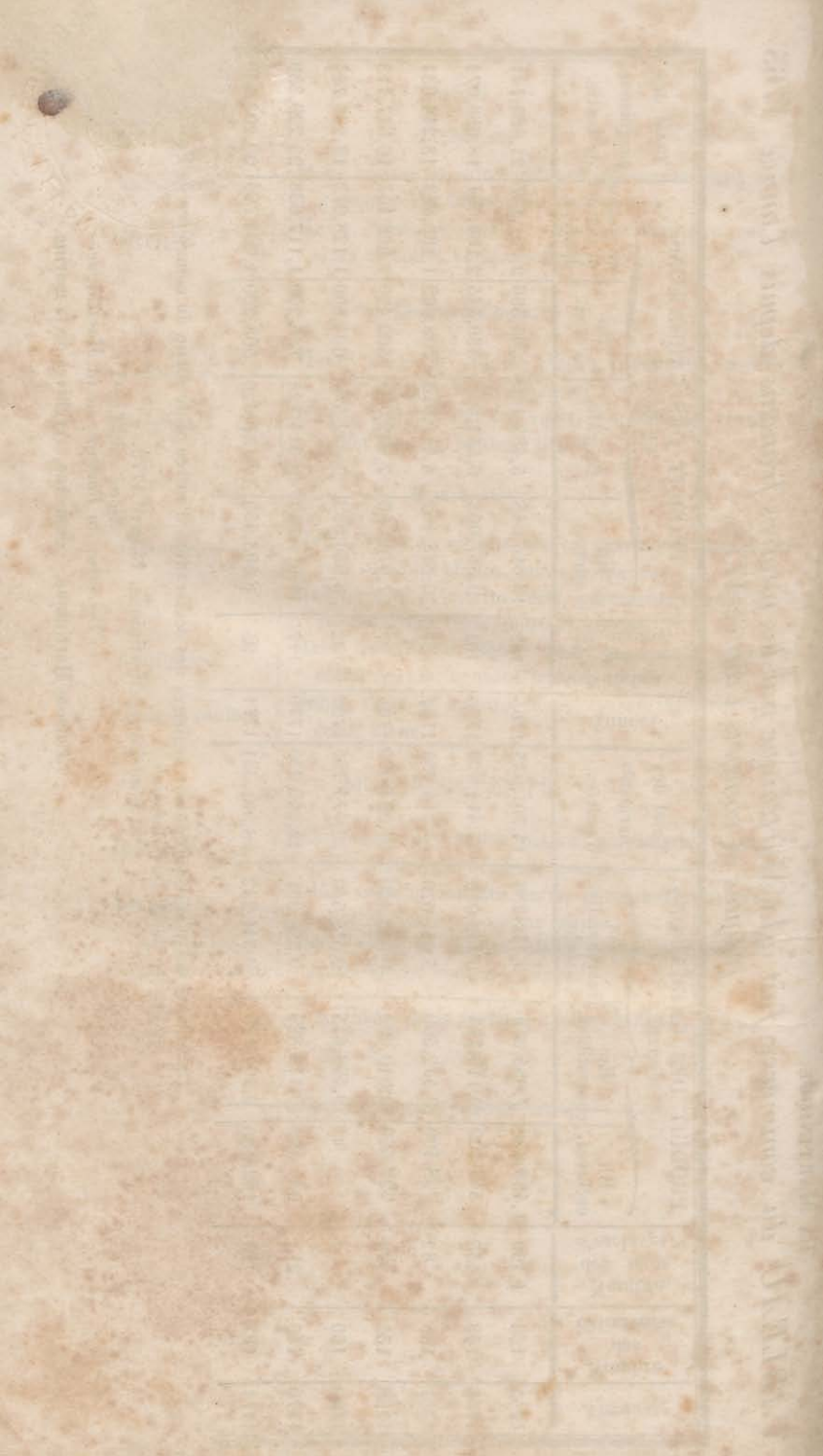
A Saint-Pierre-Martinique, 15 avril 1773.

Signé : BOTUAU,

Directeur du Domaine de la Martinique.

(Cartons Martinique, commerce, Archives de la marine.)





# TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME V

DE

## L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES ANTILLES.

	Pages.
CHAP. I. — Quelques réflexions sur les suites de la guerre. Histoire du faux prince de Modène. Fausse mort de Caylus. De Bompar nommé gouverneur - général des îles du Vent. . . . .	3
CHAP. II. — Rapide coup d'œil sur l'Angleterre. Ses appréhensions dans l'Inde. La Guadeloupe et Saint-Domingue après la guerre jusqu'en 1751, exclusivement. Querelles de Conflans et de Vaudreuil, à Saint-Domingue. Du Bois de Lamothe, gouverneur-général des îles de sous le Vent. Lalanne-Laporte, intendan. . . . .	24
CHAP. III. — La Martinique, la Guadeloupe et Saint-Domingue, de 1751 à 1753, inclusivement. . . . .	39
CHAP. IV. — Les Antilles françaises, en 1754 et 1755. . . . .	60
CHAP. V. — Coup d'œil sur les transactions commerciales et l'état des colonies de l'Espagne et de la Hollande de 1749 à 1756. . . . .	73
CHAP. VI. — Importance de la Louisiane, par rapport au Canada. La Guyane jusqu'en 1756. Projet de colonisation pour la Guyane, par Levers de Villers. Les colonies anglaises des Antilles, jusqu'à la guerre. La Jamaïque et la Barbade. Les colonies danoises rachetées par le gouvernement danois. Combats et discussions entre les Français et les Anglais du Canada. . . . .	83
CHAP. VII. — Importance de la marine et des colonies. Brigandage des Anglais avant la guerre. Déclaration de guerre. Combats sur mer et sur terre. Situation des Antilles, avant 1757. La Martinique, la Guadeloupe et Saint-Domingue, jusqu'en 1757, exclusivement. . . . .	103
CHAP. VIII. — Continuation des luttes entre la France et l'Angleterre. Tableau de notre rivalité avec l'Angleterre en Europe, en Asie et en Amérique. Le comte de Kersaint ravage les possessions anglaises d'Afrique. De Beauharnais, gouverneur-général des îles du Vent. La Martinique, la Guadeloupe, Saint-Domingue. . . . .	103

mingue, la Grenade et Sainte-Lucie en 1757 et 1758, inclusivement. . . . .	124
CHAP. IX. — L'Inde et le Canada, en 1758. Préparatifs de l'Angleterre contre nos colonies, en 1758. Coup d'œil général sur les Antilles anglaises, en 1758. Attaque de la Martinique par les Anglais, en 1759. Ils sont repoussés. Réflexions sur l'abandon de la France et sur la défense des colonies. . . . .	143
CHAP. X. — Des volontaires de la Martinique vont au secours de la Guadeloupe. Arrivée de l'escadre de Bompar aux Antilles. Attaque de la Guadeloupe par les Anglais. Prise du Fort Saint-Charles et du Fort Louis. Défense des colons à la Guadeloupe.	162
CHAP. XI. — Suite du siège de la Guadeloupe. Capitulations diverses des habitants et du gouverneur de la Guadeloupe. Accusations dirigées contre Nadau. Situation de la Martinique après la capitulation de la Guadeloupe. Création d'une Chambre d'agriculture à la Martinique. Bompar mis en jugement. . . . .	178
CHAP. XII. — Saint-Domingue en 1759. Lutte des Français dans le Canada. Bataille de Saint-Abraham. Mort de Montcalm et de Wolf. Désastres que la France subit dans ses colonies et sur ses côtes. . . . .	191
CHAP. XIII. — La Martinique jusqu'en 1761, exclusivement. De Beauharnais rappelé. Le Vassor de Latouche nommé gouverneur général des îles du Vent. Exploits des corsaires de la Martinique. Secours envoyés par l'Angleterre à ses colonies. Abandon de la France. Saint-Domingue, jusqu'en 1761, exclusivement. De Clugny nommé intendant des îles de sous le Vent.	202
CHAP. XIV. — Politique de l'Angleterre à l'égard de l'Espagne, de 1756 à 1762. Déclaration de guerre de l'Espagne à l'Angleterre, après la conclusion du pacte de famille. Situation de la Martinique, en 1761. Préparatifs des Anglais contre cette île. Rodney et Douglas se joignent. Prise de la Dominique. Les Anglais, signalés sur les côtes de la Martinique. . . . .	220
CHAP. XV. — Subterfuges des Anglais à l'égard de la Guadeloupe. Secours annoncés de France à Le Vassor de Latouche. Alarme tirée à la Martinique. Les Anglais attaquent le Marin, et en sont repoussés. Ils attaquent les Anses-d'Arlets, la Case-Navire; leur descente au Fonds-Lahaye; combats; retraite des colons. Capitulation du Lamentin et du Fort-Royal. Le Vassor de Latouche à Saint-Pierre. . . . .	233
CHAP. XVI. — Position de Saint-Pierre, avant sa capitulation. Examen de la conduite de Le Vassor de Latouche. Combats livrés au Carbet. Capitulation pleine et entière de la Martinique. Saint-Pierre, jusqu'à l'arrivée de Blénac aux Antilles. Les co-	



	Pages.
lonies anglaises, en 1761. . . . .	255
CHAP. XVII — Monkton, gouverneur de la Martinique. Arrivée de Blénac. Discussions suscitées entre les habitants, par suite de la capitulation de la Martinique. Serment d'allégeance prêté à l'Angleterre par le Conseil Souverain. Départ des troupes françaises. Arrivée d'une nouvelle escadre anglaise, aux ordres de Pocok. Discussions suscitées entre les moines de la Martinique, par le refus que les dominicains font, de livrer leur église du Mouillage, à Monkton. . . . .	274
CHAP. XVIII. — Déclaration de guerre de l'Espagne au Portugal. Secours envoyés par la France, en Espagne. Attaque et prise de la Havane, par les Anglais. Saint-Domingue, en 1762. Préliminaires de la paix, signés à Fontainebleau, le 3 novembre 1762. . . . .	289
CHAP. XIX. — Conditions du traité de Paris. Tableau de l'Europe, après la guerre de sept ans. La Martinique, en 1763. Le marquis de Fénélon, nommé gouverneur de la Martinique. Discussions, soulevées par la prise de possession de la Martinique. Départ des Anglais. État intérieur de la Martinique, jusqu'en 1764. . . . .	307
CHAP. XX. — Le Guadeloupe et Saint-Domingue, en 1763. . . . .	329
CHAP. XXI. — Etat des colonies anglaises, en 1763. Saint-Vincent, la Dominique et la Grenade, en 1763. Les colonies hollandaises, Cayenne et la Guyane, de 1756 à 1763. . . . .	349
CHAP. XXII. — Expédition du Kourou à la Guyane (1763, 1765). . . . .	368
CHAP. XXIII. — Aperçu sur les jésuites. Leurs conquêtes dans l'Inde, dans l'Amérique, en Chine, au Japon. Discussions établies par leurs casuistes. Molinisme, jansénisme, congruisme, quiétisme. Prétexte qui sert à leur expulsion de France. . . . .	390
CHAP. XXIV. — Le père Lavalette, son commerce, son voyage en France, ses menées. Le capitaine Tiennette. Faillite Lioncy et Gouffre. Les jésuites condamnés à payer les lettres-de-change tirées par le père Lavalette. Leur culpabilité prouvée. Ils sont expulsés de France. Procès qu'ils subissent aux colonies. . . . .	421
CHAP. XXV. — La Martinique et la Guadeloupe, en 1764 et 1765. Rétablissement des milices aux îles du Vent. Mort de Bourlamarque. Les comtes d'Ennery et de Nolivos nommés gouverneurs de la Martinique et de la Guadeloupe. Documents sur la traite. Réflexions sur la philanthropie et l'esclavage. . . . .	450
CHAP. XXVI. — Saint-Domingue, en 1764 et 1765. Le comte d'Estaing nommé gouverneur-général des îles de sous le Vent. Magon, nommé intendant. Discussions suscitées à Saint-Do-	

	Page.
mingue, par l'organisation des milices en troupes nationales.	
Rappel du comte d'Estaing et de Magon. . . . .	477
CHAP. XXVII. — Les Antilles françaises du Vent, en 1766, 1767 et 1768. . . . .	497
CHAP. XXVIII. — Saint-Domingue, de 1766 inclusivement, au 31 mars 1769. Le chevalier de Montbazon, prince de Rohan, gouverneur-général des îles de sous le Vent. De Bongars, intendant. Révolte à Saint-Domingue. Embarquement du Conseil-Souverain du Port-au-Prince. . . . .	518
CHAP. XXIX. — Les Antilles anglaises, de 1764 à 1768. Politique de l'Angleterre à l'égard de ses colonies continentales de l'Amérique. Premiers troubles, occasionés par l'acte du timbre. Occupation de Boston. Cession de la Louisiane à l'Espagne. D'Abadie, Aubry, Ulloa, O'Relly. Troubles à la Louisiane. Exécution de cinq colons. Les colonies espagnoles, de 1767 à 1768. . . . .	541
CHAP. XXX. — La Martinique, la Guadeloupe et Saint-Domingue, en 1769 et 1770. La Guyane française et hollandaise, de 1765 à 1770. . . . .	569
CHAP. XXXI. — La Martinique et la Guadeloupe, de 1771 à 1774. Mort de Louis XV. Rapide coup d'œil sur son règne. Etat des colonies, à sa mort. . . . .	592

DOCUMENTS OFFICIELS.

Recensement général des îles françaises du Vent de l'Amérique, année 1753. . . . .	609
Population de la Martinique, par départements, en 1764. . . . .	610
Tableau des milices (1765). . . . .	612
Mémoire pour la traite de nègres. . . . .	625
Mémoire au sujet des gratifications demandées pour le commerce de la traite des noirs. . . . .	630
Arrêt du Conseil d'État du roi, concernant le commerce des noirs à la côte d'Afrique, du 31 juillet 1767. . . . .	637
Tableau général des milices de la Guadeloupe, Grande Terre et Marie-Galante. . . . .	640
Tableau du commerce fait à la Martinique par les navires français depuis l'année 1765, jusques et compris l'année 1771. . . . .	657

FIN DE LA TABLE ET DU TOME CINQUIÈME.

## ERRATA.

Page 397, 1<sup>re</sup> ligne de la note, au lieu de 1754, lisez : 1554.

Page 487, lignes 22 et 23, au lieu de, et le comte Ornano, député par ce président, avait ordonné que ce corps-de-garde soit enlevé, lisez : et le comte Ornano, député par d'Estaing vers ce président, avait obtenu que ce corps-de-garde serait enlevé.



ANNÉE

Le 1er Janvier 1854, le sieur de la Roche, en vertu de son pouvoir, a fait approuver par le conseil municipal de la commune de Rambouillet, le budget de l'année 1854, lequel est ainsi conçu :  
Le budget de l'année 1854, se compose de la somme de 100,000 francs, savoir :  
1° Les dépenses de l'année 1854, de 100,000 francs ;  
2° Les recettes de l'année 1854, de 100,000 francs ;  
Le total des dépenses et des recettes est de 200,000 francs.  
Le budget de l'année 1854, est ainsi réparti :  
1° Les dépenses de l'année 1854, de 100,000 francs ;  
2° Les recettes de l'année 1854, de 100,000 francs ;  
Le total des dépenses et des recettes est de 200,000 francs.









